This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49786 8

Digitized by Google

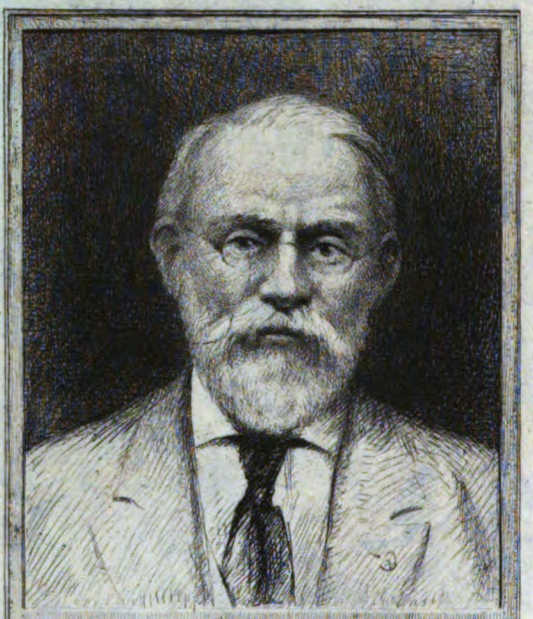

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

1896
LXXVI-LXXVII

REVUE DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

1re et 2e Livraisons — Janvier et Février 1896

TOME XXXII

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1896

Digitized by Google

SOMMAIRE

JANVIER-FÉVRIER

La doctrine de Monroë et le Vénézuéla. — **J. Joûbert** 5

Un poète angevin. Charles Dovalle, sa vie, son œuvre. — **Émile Chevalier** 22

Les Conférences de l'Exposition d'Angers (1895) (suite) 46
Mme Laboulais, L'esprit de la Gaule.

Deux sonnets. — **X. de la Perraudière** 67
I. La belle au bois dormant. — II. Sonnet angevin.

La fondation de l'ancien couvent des Dominicains à Angers et la confrérie du Rosaire établie dans l'église de ce couvent. — **Fr. Marie-Bernard Decoudray** 69

La guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis (1619-1620) (suite). — **Eusèbe Pavie** 85

Mémoires et documents concernant les Guerres de la Vendée (suite). — **H. Baguenier Desormeaux** 124

Notice de la ville d'Angers, manuscrit inédit de Thorode, publié et annoté par **E. L.** — Seconde partie (suite). Congrégations. — Oratoire, Séminaire, Ursulines 140

A propos d'une inscription angevine. — **Ch. Urseau** 154

Chronique 157
Le cartulaire de Saint-Aubin d'Angers. — Pierre de Milan et le roi René d'Anjou. — Deux médaillons de Louis David, au Musée d'Angers. — Un nouveau portrait de Mgr Freppel par M. Audfray. — L'histoire de Chemillé, par M. Le Sève. — L'horloge de Saint-Maurice. — Nos compatriotes : M. Aïvas, directeur de l'Ecole régionale des Beaux-Arts ; M. René Bazin, lauréat de l'Académie française ; M. l'abbé Bruley des Varannes, chevalier de la Légion d'honneur ; M. Auguste Aridas, officier de l'instruction publique ; M. Joseph Denais, secrétaire général de l'Association des Journalistes parisiens ; M. Henry Coutant, secrétaire général de la Société artistique et littéraire de l'Ouest ; M. Gaston Réchin, à l'Ecole des Beaux-Arts. — Nécrologie : Le cardinal Meignan ; M. Jules Bordier, d'Angers. — La nouvelle édition du *Guide à la cathédrale*, de M. Joseph Denais. — Le prix Julien Daillière. — **J. de B.**

A travers les Revues : C. Marchand, *les Protestants de Rouen et l'Angleterre au XVIe siècle ;* — H. Baguenier-Desormeaux, *Bonchamps et le passage de la Loire, les Théophilantropes ; les Prisonniers de Saint-Florent-le-Vieil ;* — S. de la Bouillerie, *l'Imprimerie Fléchoise de 1575 à 1789 ;* — Dr Maisonneuve, *les grands animaux qui ont jadis vécu en Anjou ;* — C. de la Noue, *Jeanne d'Arc et le siège d'Orléans, etc.* — **Ch. U.**

Chronique bibliographique 173
Le Père Joseph, polémiste, ses premiers écrits (1623-1626), par M. l'abbé Dedouvres. — **J.-M. Delahaye.**
L'ingénieur Bruyère, par M. Triger. — **G. d'Espinay.**
L'Université catholique de l'Ouest. — **Ch. U.**
L'official, représentant du peuple, journal d'un conventionnel en Vendée (décembre 1794-juillet 1795), publié par M. Leroux-Cesbron. — **Q.-L.**
La Revue du Haut-Poitou. — **E. P.**
La photographie à travers les corps opaques.

GRAVURE

Une inscription angevine.

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME TRENTE-DEUXIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1896

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
5-13-28
16143

LA DOCTRINE DE MONROË

ET LE VÉNÉZUÉLA

L'alerte a été vive à la fin de l'année écoulée, non seulement à Londres et à Washington, mais encore dans le monde entier : le fulminant message du président Cleveland, aux allures hautaines et prenant crânement en main la cause du Vénézuéla, a éclaté comme une bombe dans les cercles diplomatiques déjà inquiets des événements d'Arménie, et que devait bientôt troubler à nouveau le coup de piraterie manqué au Transvaal.

Le langage comminatoire de l'hôte de la « Maison Blanche » a soumis à une rude épreuve les relations amicales des deux nations sœurs, l'Angleterre et les États-Unis. Il est vrai que le marquis de Salisbury n'a pas perdu son sang-froid, que les Anglais ont dissimulé leurs inquiétudes sous le masque d'une sereine indifférence et que John Bull s'est vengé de Jonathan en faisant perdre au marché *Yankee* 200 millions de dollars (un milliard de francs). En cette fin de siècle, les hostilités préludent à coups de baisse à la bourse et de banknotes.

On sait l'objet du litige entre les cabinets de Londres et de Washington : il porte sur les limites à déterminer entre la Guyane anglaise et le Vénézuéla, question de souveraineté territoriale, sur laquelle se greffe celle autrement importante de l'Orénoque.

Digitized by Google

Les États-Unis avaient proposé un arbitrage pour régler le différend. M. Cleveland déplore que l'Angleterre ait repoussé cette proposition et, par suite de ce refus, il demande au parlement les crédits nécessaires pour l'envoi d'une commission d'enquête chargée de reconnaître et de fixer exactement la frontière du territoire contesté. Si le rapport des commissaires donne gain de cause au gouvernement de Caracas et que la Grande-Bretagne, malgré le bien fondé des réclamations vénézuéliennes, persiste à occuper un territoire qui ne lui appartient pas, le président déclare sans ambages que son gouvernement saura faire respecter, *par tous les moyens possibles*, les droits méconnus du Vénézuéla.

« Je ne me dissimule en rien, dit M. Cleveland, la pleine responsabilité que j'encours en faisant ces recommandations, et je me rends parfaitement compte des conséquences qui peuvent en découler.

« Tout en reconnaissant que c'est une chose pénible que d'envisager deux grandes nations de langue anglaise dans une position réciproque autre que celle de la concurrence amicale dans la marche vers le progrès et vers la paix, j'estime qu'il n'y a pas de calamité comparable à celle qui résulte d'une soumission passive aux torts, à l'injustice, ni comparable à la perte de l'honneur national. »

Le Sénat et la Chambre des représentants à Washington ont souligné la lecture de cette harangue, presque belliqueuse, par des salves d'applaudissements ; la presse américaine l'a accueillie avec grande faveur, et l'enthousiasme a été général dans les États de l'Union. Inutile d'ajouter que le discours du président Cleveland, aussitôt transmis à Caracas, y a provoqué une joie bien naturelle, mais, fait plus significatif, le Mexique, le Brésil, la République Argentine et les divers gouvernements hispano-américains ont adressé de vives félicitations à l'auteur de cette altière déclaration. Tous, en effet, y ont reconnu, bien que le mot

Digitized by Google

ne fût pas prononcé, une manifestation des principes contenus dans « la doctrine de Monroë », que les Américains sont toujours fiers d'invoquer à l'occasion.

Qu'est donc cette fameuse doctrine, devenue pour ainsi dire la charte des États-Unis dans leurs rapports parfois aigres-doux avec les chancelleries de la vieille Europe ? Il est aussi intéressant de voir quelle en fut la genèse et quelles circonstances particulières firent éclore ces maximes qui, suivant les circonstances, servent soit de bouclier, soit d'arme offensive aux gouvernements de l'autre hémisphère.

Cette célèbre doctrine fut exposée le 2 décembre 1823 par Monroë, président de l'Union, dans un message adressé au Congrès, à l'occasion de la guerre d'Indépendance des colonies espagnoles. Elle peut se résumer dans les deux propositions suivantes :

« *That we should consider any attempt of their part* (*of the part of the european powers*) *to extend their system to any portion of this hemisphere as dangerous to our peace and safety.* — Nous considérerions comme dangereuse pour notre tranquillité et notre sécurité toute tentative de la part des puissances européennes pour étendre leur système politique à une partie quelconque de cet hémisphère. »

« *That the american continents, by the free and independent condition which they have assumed and maintain, are henceforth not to be considered as subjects for future colonisation by any european power.* — Les continents américains, par suite de l'état de liberté et d'indépendance qu'ils se sont acquis et dans lequel ils se sont maintenus, ne peuvent être considérés à l'avenir comme susceptibles d'être colonisés par aucune puissance européenne. »

On peut dire en deux mots que l'éclosion de cette doctrine fut amenée par la crainte de voir les principes d'ab-

Digitized by Google

solutisme de la Sainte-Alliance franchir l'Océan Atlantique. Les États-Unis redoutaient alors que les grandes puissances monarchiques de l'Europe n'eussent la tentation de soutenir l'Espagne et le Portugal dans leur lutte contre leurs colonies révoltées et, en outre, de s'opposer à la constitution d'états autonomes sous la forme républicaine dans le Nouveau-Monde.

En effet, les congrès d'Aix-la-Chapelle, de Laybach et de Vérone avaient été réunis en apparence pour le maintien de la paix ; mais, en réalité, l'Autriche, la Russie et la Prusse combattaient avant tout les idées libérales, le régime constitutionnel et représentatif. Les baïonnettes autrichiennes avaient réprimé les soulèvements populaires à Naples et dans le Piémont. Enfin Louis XVIII, investi d'un mandat des puissances alliées au congrès de Vérone, était intervenu en Espagne pour rétablir Ferdinand VII sur le trône et supprimer les Cortès qui avaient tenté d'abolir les prérogatives royales.

On sait que la prise du Trocadéro et la brillante campagne dirigée dans la péninsule ibérique par le duc d'Angoulême causèrent un violent émoi de l'autre côté de la Manche. L'Angleterre aussitôt feignit de craindre que le gouvernement français ne profitât des services rendus par lui au monarque restauré pour en obtenir la cession d'une des anciennes colonies espagnoles en Amérique, peut-être même de Cuba. Les bruits les plus alarmants couraient les chancelleries. Ne disait-on pas que le roi de France songeait à convoquer les grandes puissances à un aréopage pour décider du sort des possessions de l'Amérique espagnole alors insurgées, et même que, dans l'entourage de Louis XVIII, on tramait mystérieusement l'envoi d'un Bourbon à Buenos-Ayres ?

Le cabinet de Paris, de son côté, n'était pas sans inquiétude sur les intentions de la Grande-Bretagne, et il craignait d'apprendre d'un jour à l'autre que l'escadre anglaise,

Digitized by Google

croisant dans les Antilles, s'était emparée de la perle de ces îles, où s'agitaient deux partis politiques sécessionnistes, dont l'un favorable à l'incorporation aux États-Unis, et l'autre partisan de l'annexion à l'Angleterre.

C'est alors que l'habile chef du cabinet anglais, Canning, entra en pourparlers avec Bush, ministre des États-Unis à Londres, et lui suggéra que les deux puissances feraient bien de se concerter sur la question très épineuse des colonies hispano-américaines et de conclure à un arrangement entre elles ou de provoquer la réunion d'un congrès à ce sujet. Bush laissa entendre que son gouvernement pourrait adhérer à ces propositions si la Grande-Bretagne consentait à reconnaître l'indépendance des républiques espagnoles de l'Amérique du Sud. Canning se déroba, sans doute par crainte de complications européennes, et ne voulut pas faire cet acte décisif qui pouvait amener une rupture avec l'Espagne ; aussi l'entente ébauchée entre les cabinets de Londres et de Washington n'eut-elle pas de suite.

La correspondance de Bush avec son gouvernement attira l'attention du président Monroë qui, dans cette conjoncture, jugea utile de prendre l'avis de Jefferson. Or, cet homme d'État éminent, qui fut deux fois président de l'Union et jouissait d'une très grande autorité, déclara nettement que, pour lui, si les États-Unis devaient se garder avec un soin jaloux de jamais intervenir dans les affaires de l'Europe, par contre ils ne devaient pas permettre aux puissances du vieux continent de jamais s'immiscer dans celles du Nouveau-Monde.

« La question exposée, écrit Jefferson à Monroë, dans les lettres que vous m'avez adressées, est la plus importante qui se soit offerte à mes réflexions depuis celle de l'Indépendance. Elle implique, en effet, la direction qu'il nous faut adopter à travers le vaste océan du temps qui s'ouvre devant nous. Pour nous la première maxime fon-

Digitized by Google

damentale est que nous ne devons jamais nous laisser engager dans les complications européennes. La seconde est que nous ne devons pas tolérer que l'Europe intervienne dans les affaires cisatlantiques. L'Amérique (nord et sud) a des intérêts très distincts de ceux de l'Europe ; elle doit, par suite, avoir son système particulier, séparé des systèmes européens. L'ancien continent travaille à devenir l'asile du despotisme ; nous, au contraire, nous devons faire de notre hémisphère la demeure de la liberté. »

C'est alors que Monroë publia son message de 1823, qui fut discuté dans un conseil où siégeaient le secrétaire d'État, J. Quincy Adams, les ministres Wirt et Calhoun, et dont la déclaration de principes a eu un tel retentissement.

Dans cette harangue présidentielle Monroë, en abordant la question des relations entre les États-Unis et les puissances étrangères, est amené à parler des négociations alors en cours avec la Russie qui possédait l'Alaska (cédée plus tard aux États-Unis), et concernant les « droits et intérêts respectifs des deux nations au nord-ouest du continent ». Et à ce propos le président ajoute : « Dans les discussions auxquelles cet intérêt a donné lieu et dans les arrangements qui peuvent les clore, l'occasion a été jugée propice d'affirmer, comme un principe où sont enveloppés les droits et les intérêts des États-Unis, que les *continents américains*, par suite de la condition libre et indépendante qu'ils ont prise et dans laquelle ils se maintiennent, *ne doivent plus être considérés désormais comme pouvant faire l'objet d'entreprises coloniales de la part d'aucune puissance européenne.* »

Puis, Monroë, après diverses incursions sur le terrain de la politique étrangère, sur la suppression de la traite des nègres, la guerre d'indépendance soutenue par la Grèce, entame le sujet brûlant de la lutte des colonies espagnoles et portugaises soulevées contre la métropole ; il déplore les lourds sacrifices faits par les populations

Digitized by Google

hispano-américaines pour conquérir leur autonomie politique et se déclare partisan de la politique de non intervention en Europe.

« Mais, dit-il, la bonne foi et les liens d'amitié qui nous unissent aux puissances alliées nous font un devoir de déclarer que *nous considérerions comme dangereuse pour notre tranquillité et notre sécurité toute tentative de leur part pour étendre leur système politique à une partie quelconque de notre hémisphère.* Le gouvernement des États-Unis n'est pas intervenu et n'interviendra pas dans les affaires des colonies que les nations européennes possèdent encore en Amérique ; mais, en ce qui concerne les gouvernements qui ont proclamé leur indépendance, qui la soutiennent et dont nous avons reconnu l'émancipation après mûre réflexion et selon les principes de la justice, *nous ne pourrions faire moins que de regarder comme une manifestation de sentiments hostiles à l'égard des États-Unis l'intervention d'un pouvoir européen quelconque dans le but de les opprimer ou de contrarier en aucune manière leurs destinées.* »

Monroë ne se contenta pas de rester dans le domaine des principes abstraits, mais il s'efforça de faire reposer sa doctrine sur des bases plus solides, en montrant quelle politique le gouvernement de Washington avait invariablement suivie à l'égard de l'Espagne et des colonies qui s'étaient déclarées indépendantes.

« Ainsi, dit-il, la politique que nous avons adoptée vis-à-vis de l'Europe dès le commencement même des guerres qui ont si longtemps agité cette partie du globe est toujours restée la même ; elle consiste à ne jamais nous interposer dans les affaires intérieures d'aucune des puissances de l'ancien monde ; à considérer le gouvernement *de fait* comme gouvernement légitime par rapport à nous ; à établir avec ce gouvernement des relations amicales et à les conserver par une politique franche, ferme et courageuse,

Digitized by Google

en admettant sans distinction les justes réclamations de toutes les puissances et en ne souffrant les injures d'aucune. Mais, lorsqu'il s'agit de notre continent, les choses changent tout à fait de face ; car, si les puissances alliées voulaient faire prévaloir leur système politique dans l'une ou l'autre partie de l'Amérique, *elles ne le pourraient pas sans qu'il en résultât un danger imminent pour notre bonheur et notre tranquillité* ; aucune d'elles d'ailleurs ne peut croire que nos frères du Sud l'adopteraient de leur propre gré, si on les abandonnait à eux-mêmes. *Il nous serait également impossible de demeurer spectateurs indifférents de cette intervention, sous quelque forme qu'elle eût lieu.* Si nous envisageons la force et les ressources de l'Espagne et des nouveaux gouvernements de l'Amérique, ainsi que la distance qui les sépare, il est évident que l'Espagne ne pourra jamais parvenir à les soumettre. La véritable politique des États-Unis est toujours de laisser à elles-mêmes les parties contendantes, dans l'espoir que les autres puissances suivront le même système. »

Bref, deux idées fondamentales ont inspiré la déclaration de principes qu'on a appelée « doctrine de Monroë » : les États-Unis ne pourraient tolérer de la part des puissances européennes de nouvelles tentatives de colonisation, des conquêtes ou l'établissement d'une souveraineté territoriale, autre que celle de l'Espagne existant déjà, dans les continents américains (nord et sud) ; ils ne sauraient admettre une intervention des États européens pour substituer nulle part en Amérique le système monarchique à la forme républicaine de gouvernement.

Les appréhensions du cabinet de Washington sur l'introduction éventuelle du régime monarchique dans le Nouveau-Monde peuvent s'expliquer à cette époque. En effet, l'année précédente, Iturbide, l'un des libérateurs du Mexique, s'était lui-même créé empereur sous le nom

Digitized by Google

d'Augustin Ier, mais il est vrai qu'il avait dû abdiquer quelques mois plus tard, et don Pedro venait de se faire proclamer empereur du Brésil, conservant par là cette riche contrée sinon au Portugal, du moins à la maison de Bragance.

Par le message présidentiel de 1823 un grand pas était fait sur la déclaration de Washington, en 1793, proclamant le principe de neutralité qui ne visait alors que la jeune république, à la fondation de laquelle ce grand citoyen avait si habilement contribué. Monroë, lui, interdisait péremptoirement aux puissances européennes toute immixtion dans les affaires américaines, en dehors des rapports déjà établis entre certaines métropoles et leurs colonies.

L'effet que produisit cette sorte de défi jeté aux vieilles monarchies de l'ancien continent, et surtout à la Sainte-Alliance, fut énorme : l'attitude si résolue du gouvernement de Washington coupa court aux hésitations du cabinet de Saint-James, qui, d'abord par la bouche de lord Brougham et ensuite par celle de sir James Mackintosh, n'hésita pas à déclarer que la question des colonies espagnoles était enfin résolue et que tous les amis de la liberté en Europe devaient s'en réjouir.

Passons à l'époque actuelle. Si l'on examine les relations des puissances avec le nouveau continent, il est certain que nulle d'entre elles ne songe à *opprimer* une nation quelconque de l'Amérique ni à en changer la forme de gouvernement. La malheureuse expédition du Mexique sous Napoléon III et le tragique effondrement de l'ébauche impériale tentée par Maximilien, voilà des leçons assez probantes pour qu'aucun des États européens ait jamais la velléité de se lancer dans pareille aventure.

On n'a pas oublié avec quelle insistance et quelle énergie le cabinet de Washington protesta contre le maintien de nos troupes au Mexique, déclarant que « la guerre

Digitized by Google

entre la France et cette république était devenue aussi dangereuse pour les États-Unis que pour la cause républicaine ». Non seulement l'Union se refusa péremptoirement à reconnaître le nouvel empire, mais encore les remontrances presque comminatoires de M. Seward, sous-secrétaire d'État à Washington, devinrent tellement pressantes que Napoléon III, pour éviter les plus graves complications, dut hâter le retrait du corps expéditionnaire qui soutenait le trône vacillant de Maximilien. On sait le reste et la sanglante catastrophe de Queretaro!

Aujourd'hui, l'Espagne, il est vrai, combat pour réduire les insurgés de Cuba, encouragés par les sympathies plus ou moins avouées des Américains du nord; mais le gouvernement de Madrid opère là sur son propre terrain colonial, dans les limites de son droit strict, et, malgré leur désir intime, les États-Unis ne peuvent reconnaître aux révoltés cubains la qualité de belligérants.

Pour l'Angleterre c'est différent : il est manifeste qu'elle s'efforce, avec une insigne mauvaise foi, d'étendre ses territoires guyanais aux dépens du Vénézuéla. Ses empiétements envahissants constituent une menace pour les anciennes colonies de l'Espagne et du Portugal, devenues des États autonomes, dont l'indépendance est d'un intérêt de premier ordre pour les États-Unis qui se posent en protecteurs suprêmes de ces jeunes nationalités et comme les garants de leur souveraineté territoriale.

Le litige entre l'Angleterre et le Vénézuéla remonte à près d'un demi-siècle; jamais les frontières entre cette république, héritière des droits de l'Espagne, et la Guyane anglaise n'ont été exactement déterminées; les gouvernements de Londres et de Caracas réclament l'un et l'autre un vaste district, l'Yuruari, dont la valeur s'est accrue, aux yeux des Anglais, dans une énorme proportion depuis qu'on y a découvert des mines d'or d'une richesse, dit-on,

Digitized by Google

fabuleuse. Jugez si le lion britannique est pressé d'étendre sur ce nouvel Eldorado sa griffe vorace.

En outre, sur cette importante question de l'Yuruari vient s'en greffer, avons-nous dit au début de cette étude, une autre encore plus considérable : celle de l'Orénoque. Il s'agit, en effet, de savoir si les bouches de ce cours d'eau resteront au Vénézuéla ou iront agrandir le domaine colonial de l'Anglerre[1].

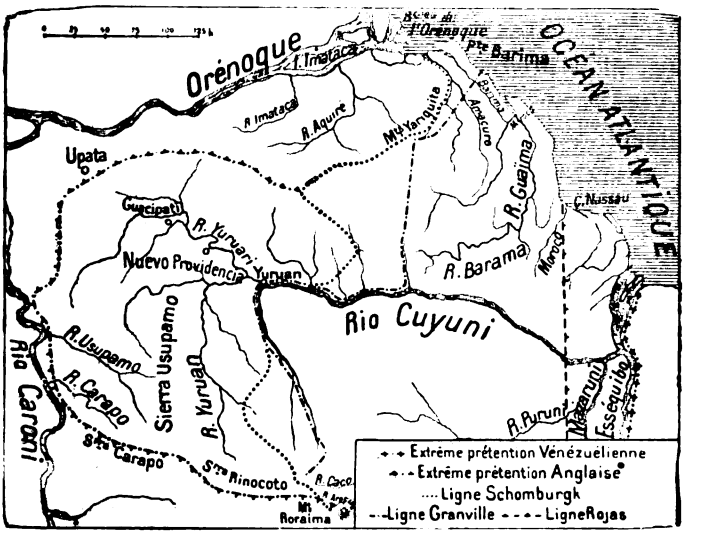

Voici ce qu'a écrit sur ce fleuve M. Engelhardt, dont on connaît la haute compétence dans les questions d'hydrographie politique :

« L'Orénoque, récemment exploré jusqu'à ses sources par des pionniers français, parcourt, en décrivant une courbe d'environ 2.500 kilomètres, tout le territoire de Vénézuéla et atteint même le cœur de la Colombie par le rio Méta, qui est navigable jusqu'à une distance de 100 kilomètres de Bogota. Il aboutit à l'Océan par deux

[1] Le cliché de la carte que nous donnons nous a été gracieusement communiqué par la *Revue Encyclopédique*.

Digitized by Google

branches principales : le Vagre au nord et l'Imataca au sud. Ce dernier émissaire, avec le Barrima, qui en est la prolongation, peut être considéré comme sa véritable issue maritime. Trente fois plus considérable que la Seine, il confond ses eaux avec l'immense Amazone par le Cassiquiare et le rio Negro. »

Les Anglais de la Guyane cherchent, depuis plusieurs années, à atteindre la branche sud de l'Imataca, objet de leurs plus ardentes convoitises, en avançant systématiquement les frontières de la colonie dans cette direction. C'est ainsi que, progressivement et sans bruit, ils ont établi des postes sur les rives de l'Amacoro et du Guaima, petits affluents des branches de l'Imacata et du Barrima.

Enfin, au moyen de stations militaires créées à l'embouchure de ce dernière fleuve et sur l'îlot même qui commande la *Boca grande* de l'Orénoque, nos voisins d'outre-Manche sont déjà presque maîtres du pays et, tout prêts à mettre en pratique la douce maxime *beati possidentes*, préludent à l'annexion du district. Sans l'intervention assez brusque des États-Unis le coup, préparé de longue main, réussissait, et John Bull triomphant mettait le monde en présence du *fait accompli.*

Une fois maîtresse de l'estuaire, la Grande-Bretagne tenterait sans doute d'utiliser ce fleuve qui, par ses affluents, le Cassiquiare et le rio Negro, communique avec la grande artère fluviale du Brésil, l'Amazone, et elle projette peut-être de gagner ainsi, en utilisant cet admirable réseau de voies navigables, les immenses et fertiles régions à peine explorées de l'Amazonie. Ce serait un beau rêve !

L'Angleterre redoute sans cesse que le Canada et surtout les Indes ne lui échappent quelque jour ; aussi pense-t-elle à s'ouvrir d'autres débouchés commerciaux et même à fonder un nouvel empire colonial à la fois en Afrique et dans l'Amérique méridionale. Mais l'hôte de la

Digitized by Google

Maison Blanche, à Washington, s'appuyant sur la doctrine de Monroë, entre soudain en scène, agite avec *jingoïsme* le drapeau étoilé de l'Union et crie : Halte-là !

Le gouvernement britannique est d'autant moins excusable dans cette question litigieuse du Vénézuéla qu'il a plusieurs fois modifié ses prétentions et, de plus, s'est constamment refusé à un arbitrage.

La domination hollandaise avant 1814, époque où une partie de la Guyane a été cédée à l'Angleterre, avait pour limites l'Essequibo. En 1840, Robert Schomburgk, envoyé sur les lieux par le gouvernement anglais, soutenait que le territoire de la Grande-Bretagne, héritière des droits de la Hollande, s'étendait jusqu'à la limite du bassin de l'Orénoque. Toutefois, il établissait une ligne de démarcation, qui a pris son nom, située en deçà de la ligne de partage des eaux, mais aboutissant cependant aux bouches de l'Orénoque.

Le gouvernement britannique élève aujourd'hui ses prétentions ; il exige la démarcation tracée à son avantage par l'explorateur hessois Schomburgk, alors que sur les protestations de la partie adverse il avait, sous le ministère Aberdeen, renoncé à cette délimitation.

En 1881, nouvelle frontière réclamée par lord Granville, s'étendant moins à l'intérieur, mais aboutissant toujours à l'embouchure de l'Orénoque.

Pourquoi, se demandera-t-on, l'Angleterre n'a-t-elle pas voulu recourir à la voie des arbitres ? L'an passé, le gouvernement de Caracas chargea Mgr Tonti, délégué apostolique du Saint-Siège au Vénézuéla, de solliciter de Léon XIII ses bons offices auprès du cabinet de Saint-James. Mais le ministère anglais écarta catégoriquement les ouvertures courtoises que le Pape lui avait faites à ce sujet.

Au mois de juillet 1895, le marquis de Salisbury reçut du secrétaire d'État à Washington, M. Olney, une longue dépêche résumant la question, rédigée avec fermeté, et

Digitized by Google

dans laquelle les États-Unis déclaraient devoir protester contre l'agrandissement de la Guyane anglaise « en dérogation aux droits et à la volonté du Vénézuéla » ; le diplomate américain terminait son mémorandum en demandant une réponse dans un délai assez court. Néanmoins cet avertissement significatif ne fut pas entendu à Londres ; au contraire, le gouvernement de la Reine donna l'ordre à ses agents de la Guyane de marcher de l'avant et alla même, à la fin de l'an dernier, jusqu'à menacer Caracas, s'il ne cédait pas, de procéder sans retard à l'occupation des territoires contestés. Alors les États-Unis perdirent patience, et le président Cleveland lança son message retentissant. Depuis lors, le Sénat et la Chambre des représentants à Washington ont voté les fonds demandés pour instituer la commission relative à l'examen du conflit anglo-vénézuélien. Les membres de cette commission ont même été désignés d'après un choix judicieux et aussi impartial qu'on pouvait le souhaiter ; d'ailleurs, ces honorables semblent vouloir étudier la question à fond et en remontant aux origines, puisque, non contents de recueillir des renseignements à Caracas et à Georgetown, ils se proposent de se rendre à la Haye et à Madrid, pour compulser dans les archives de ces capitales les parchemins poudreux sur lesquels le gouvernement britannique prétend s'appuyer dans la revendication de ses titres sur la région contestée.

Voyons maintenant quelle valeur diplomatique il y a lieu d'attribuer à la doctrine de Monroë. Constatons d'abord que les maximes ou la thèse de ce président de l'Union ne provoquèrent aucune discussion parlementaire, ne furent l'objet d'aucune motion au Congrès, et que, si les Américains s'en sont servi fort habilement au profit de leur politique étrangère, jamais ils n'ont donné force de loi à cette doctrine par un vote législatif formel ; les hommes d'état de l'Union ne sauraient donc prétendre

Digitized by Google

l'élever à la hauteur d'un principe du droit des gens ou d'un contrat international, et jamais une puissance ne l'a reconnue officiellement. Sur ce point aucune équivoque n'est admissible, et la valeur légale de cette doctrine, dépourvue de toute sanction, est absolument nulle. En effet, le droit international est d'une application universelle entre toutes les nations civilisées, et il ne saurait exister un droit particulier à l'Europe et un autre spécial au continent cisatlantique. Comme le déclare avec autorité l'éminent économiste, M. Paul Leroy-Beaulieu, « cette doctrine « exprime les sentiments permanents du peuple nord- « américain, mais elle ne constitue aucun titre ayant la « moindre portée internationale ».

Les jurisconsultes américains eux-mêmes en conviennent; ainsi, dans ses notes sur les *Éléments du droit des gens de Wheaton*, Dana déclare que Monroë, loin de prétendre créer en faveur de l'Amérique un nouveau mode de défense exclusif et dirigé contre les puissances européennes, n'a voulu qu'appliquer au Nouveau-Monde un principe général de droit public ; la thèse présidentielle se réduirait, d'après son avis, à une simple question de géographie politique. William Beach Laurence, juriste fort distingué, considère comme une grosse erreur de voir dans les assertions de Monroë une règle du droit des gens spécialement adaptée à l'Amérique. Quant au professeur Woolsey, il partage aussi l'opinion de ces jurisconsultes sur la valeur à donner à cette prétendue loi fondamentale du droit public extérieur de l'Amérique, qui n'a d'ailleurs été prise à aucune époque par la diplomatie des États-Unis comme base de stipulations internationales.

Si nous négligeons dans l'espèce le côté abstrait de la doctrine de Monroë pour ne considérer que son application au litige anglo-vénézuélien et les conséquences rigoureuses ou téméraires que le gouvernement de Washington prétend en tirer, nous devons reconnaître, comme le fera tout

Digitized by Google

esprit impartial, que la déclaration des plus bizarres du président Cleveland mérite d'être sévèrement jugée. Nous ne sommes pas porté, tant s'en faut! à une excessive indulgence pour la politique anglaise, qui a pour principe d'en imposer aux petits et d'écraser les faibles; mais la prétention des États-Unis d'envoyer au Vénézuéla une commission nommée par eux seuls et de trancher souverainement le litige en dehors d'une des parties directement intéressées, l'Angleterre, dépasse les bornes permises et représente un fâcheux retour à l'abus de la force.

Il y a là un précédent des plus dangereux que la France, elle aussi, tout en se tenant soigneusement à l'écart du différend anglo-américain, a certes intérêt à ne pas laisser créer ; car, si le gouvernement de Washington triomphait aujourd'hui dans cette grave affaire de l'Orénoque, il est à présumer que demain il invoquerait ce précédent pour tenter de régler à sa fantaisie, c'est-à-dire sans doute à notre désavantage, l'importante question du contesté franco-brésilien. On sait, en effet, que depuis le traité d'Utrecht (1713), la France d'une part, le Portugal, puis le Brésil de l'autre, réclament une vaste et fertile région, riche en placers aurifères, qui s'étend des embouchures de l'Amazone à celles de l'Oyapock (Guyane), et sur le territoire de laquelle, à Mapa, un combat a eu lieu, en mai dernier, entre les marins français du *Bengali* et des aventuriers brésiliens conduits par un nommé Cabral.

Quoi qu'il en soit, espérons que la diplomatie découvrira une formule de conciliation qui, tout en bridant les ambitieuses visées de l'Angleterre sur les embouchures de l'Orénoque, ménage à la fois les susceptibilités américaines et l'amour-propre britannique. Les Anglais agiraient avec prudence, surtout après l'affaire *très louche* du flibustier Jameson au Transvaal, en soumettant la question du contesté vénézuélien à un arbitrage, comme l'ont fait la France et la Hollande pour les territoires de l'Aoua entre

Digitized by Google

leurs possessions respectives de la Guyane. Les États-Unis, de leur côté, donneraient un grand exemple de sagesse politique en ne poussant pas à ses extrêmes conséquences « la doctrine de Monroë », dont l'application trop rigide pourrait soulever les plus périlleux conflits avec certaines puissances ayant des possessions sur le continent américain ou aux Antilles et provoquer un antagonisme irréparable entre la vieille Europe et le Nouveau-Monde.

J. Joûbert.

Digitized by Google

UN POÈTE ANGEVIN

CHARLES DOVALLE

SA VIE, SON ŒUVRE

C'est à Montreuil-Bellay, dans un des coins les plus ravissants de notre Anjou, que naquit Charles Dovalle, le 23 juin 1807. La petite ville de Montreuil peut fièrement revendiquer la gloire d'un de ses enfants les plus célèbres ; son beau ciel eut bien certainement sa part dans l'éclosion du génie de ce poète.

M. Louvet, ami et camarade d'enfance de Dovalle, pensait avec raison que le splendide panorama qui se déroule des terrasses de la maison natale n'a pas été sans influence sur le développement de la précoce imagination du jeune écrivain [1].

De son côté Asselineau dit [2] : « La vie de Dovalle ressemble à son œuvre. Une enfance douce et laborieuse se développant joyeusement dans la vie de campagne et d'une campagne pittoresque toute pleine de souvenirs et hérissée de vieux châteaux. Succès précoces, amours timides,

[1] Cette maison pittoresque, ornée de gracieuses tourelles existe encore à Montreuil-Bellay, dans l'ancienne rue des Bancs, aujourd'hui rue Dovalle ; on y voit toujours, à l'extrémité du jardin, l'ancienne tour d'enceinte couverte de lierre où venait rêver le jeune poète. Dans cette maison réside le percepteur.

[2] *Bibliographie romantique*. Rouquette, Paris, 1874.

Digitized by Google

excursions poétiques, vol de papillon sur les fleurs et les ruines. »

Après avoir célébré le beau site de Montreuil : « une petite ville coquette et charmante, avec de grands bois, de claires fontaines et de blanches maisons aux toits d'ardoise, M. Jules Claretie ajoute finement : « Le joli endroit pour naître ! [1] »

Et, en effet, comment ne pas se sentir ému en face d'une pareille nature ?..... Tout semble réuni pour former en ce lieu un incomparable paysage : cette gentille rivière parsemée d'îlots verdoyants qui coule jalousement cachée sous les arbres entre deux coteaux ; ce vieux château fort qui la domine et qui semble placé là tout exprès pour se mirer dans ses eaux limpides. Et puis, quel horizon sans pareil !..... la masse sombre de la forêt de Brossay, des prairies à perte de vue et enfin, dans le lointain, cette église du Puy-Notre-Dame, une des plus belles basiliques de l'Anjou.

Nous ne nous sommes pas dissimulé en commençant cette étude que notre poète est peu connu en dehors d'un petit cercle de lettrés, mais qu'importe !... A notre avis, ce sont les inconnus qu'il faut faire connaître, ce sont les oubliés qu'il faut tirer de l'oubli. Quel intérêt y a-t-il à étudier Lamartine ou Victor Hugo que tout le monde connaît et admire aujourd'hui ? C'est leur destinée, leur heureuse destinée, à eux, d'être célèbres ; ce fut au contraire le triste destin de Dovalle de rester dans l'ombre. Qui ne connaît « Bergeronnette » ? Et cependant que de gens ignorent le nom de l'auteur de ce petit chef-d'œuvre !... Ah ! c'est que Dovalle est mort trop tôt pour sa gloire et, quand on entreprend de raconter sa vie, on arrive bien vite de sa naissance à sa tombe. Mais, par ce qu'a laissé ce jeune homme de vingt-deux ans, nous voyons ce qu'il promettait, nous mesurons

[1] Collection du *Bibliophile français* (Elisa Mercœur). Bachelin-Deflorenne, Paris, 1864.

Digitized by Google

l'étendue de la perte éprouvée en sa personne par les Muses et les Lettres. Combien, parmi ceux de son âge, quittent la vie en laissant derrière eux un bagage littéraire égal au sien ?...

La famille Dovalle, depuis au moins le commencement du XVIIIe siècle, occupait, à Montreuil-Bellay, de grandes charges royales ou municipales ; c'était une des familles bourgeoises les plus considérées de la ville. Au milieu du XVIIIe siècle, un Dovalle (le grand-père de Charles) était sénéchal de la baronnie.

Plus riche d'honneur que d'argent, le père du poète dut, après la Révolution, accepter les modestes fonctions de percepteur. C'est au sein de cette famille que le jeune Dovalle grandit. On l'envoya d'abord au collège de Saumur. Là, notre compatriote manifesta un goût si vif pour la littérature, qu'un prix de poésie fut créé tout exprès pour lui. Ses études classiques terminées, M. Dovalle père, qui rêvait pour ce fils si heureusement doué les triomphes du barreau, lui fit suivre les cours de la Faculté de droit de Poitiers ; mais, les Muses avaient pour lui plus d'attraits que le Digeste, et, sous le nom de Pauline A..... (son pseudonyme), il publia souvent dans les revues d'exquises poésies qui firent croire même, dit-on, au directeur du *Mercure*, que l'auteur était une femme, ce qui valut au poète Montreuillais des lettres de félicitations empreintes d'une respectueuse galanterie. Et cependant, il ne faudrait pas taxer de naïveté le directeur du célèbre journal : le style de Dovalle avait l'admirable fraîcheur, la nonchalance, la grâce, la distinction féminines ; on sentait dans ses vers cette sensibilité, cette douceur, qui sont d'ordinaire l'apanage de la femme. Pendant son séjour à Poitiers, Dovalle avait composé une charmante idylle : l'*Oratoire du Jardin*. (Nous reproduisons plus loin cette pièce remarquable.)

On reproche quelquefois à la poésie de se complaire

Digitized by Google

dans des phrases vagues, de chercher surtout la cadence; on dit que les vers manquent bien souvent de signification. Ce fut un des griefs qu'on articula contre Lamartine; ses vers, disait-on, étaient creux, vides...

Le reproche était-il mérité? Nous ne savons.

Certes, nous ne voulons pas comparer l'illustre créateur de *Jocelyn* à l'auteur de la *Bergeronnette*, la modestie de Dovalle, elle-même, s'en effaroucherait.

L'un fut la rose épanouie dans sa splendide beauté, l'autre fut l'humble bouton où à peine se dessine la fleur. Lisez l'*Oratoire du Jardin* et vous constaterez que ces vers si frais, si élégants, ne sont pas vides de sens et qu'au contraire ils expriment, avec la même précision que la prose le ferait, la pensée du poète et rien que sa pensée. C'est une histoire, une véritable histoire que Dovalle raconte là. Au bas de cette riante maison de Montreuil que ne purent lui faire oublier ni les cours de la Faculté, ni les paperasses de la procédure, ni même ses succès précoces, enfoui sous la verdure, se cachait un vieux couvent; il avait jadis abrité des moines; l'imagination de Dovalle y plaça des Sœurs. La belle affaire pour un poète?... La scène est facile à reconstituer :

C'était par un beau soir d'été, une vieille Supérieure entourée de ses Sœurs, de toutes jeunes Sœurs, des novices pour la plupart, se promenait sous les frais ombrages en devisant gaiement. Tout à coup, fidèle observatrice de la règle, voyant le soleil descendre à l'horizon, elle s'écrie :

— Enfants, la nuit est déjà noire, rentrons!

Mais les Sœurs, que le sommeil ne tourmentait guère et qui respiraient à pleins poumons l'air frais de cette nuit délicieuse, câlinement et toutes en chœur se récrièrent :

— Ce soir, l'air est si doux!...
Mère Saint-Ange, oh! contez-nous,
Contez-nous encore une histoire!

Et Mère Saint-Ange de répliquer :

Digitized by Google

— Non, non, il ne m'est pas permis...

— Une seule !... s'écrièrent les Sœurs, les mains jointes.

Mais la bonne vieille s'entête et répond :

— C'est inutile !...

Alors, les Sœurs précisent :

— Rien que le conte de Cécile
Qu'hier vous nous avez promis...
Nous allons bien faire silence !
Oh ! nous n'en perdrons pas un mot.
Demain, nous rentrerons plus tôt...

Mère Saint-Ange est vaincue ; elle se souvient qu'elle a, en effet, promis la veille, le fameux conte de Cécile... D'ailleurs, la morale en est excellente ; c'est un récit qui ne peut être que salutaire à la jeunesse qui l'entoure, et puis comme le disent les Sœurs : Demain, nous rentrerons plus tôt...

Devant l'évidence de son raisonnement, Mère Saint-Ange convaincue, prononce enfin les paroles tant désirées :

— Bien sûr ? Allons, chut ! je commence. Vous voyez d'ici la joie des Sœurs ; elles se serrent autour de leur Mère :

Le cercle des Sœurs se pressa,
On fit trêve aux discours frivoles,
La conteuse trois fois toussa,
Et l'on entendit ces paroles :

C'était un beau soir de printemps...
Dieu ! que les hommes sont méchants !
Pour tromper de pauvres novices,
Qu'ils ont de ruses !... d'artifices !
Soupirs par ci, billets par là ;
L'art de tromper est si facile !...
— Et l'histoire de Sœur Cécile !...
— Allons, écoutez, m'y voilà :
Sœur Cécile était bien simplette ;
Elle n'avait rien de mondain.
Tous les soirs, elle allait seulette
A l'oratoire du Jardin.
Or, vous saurez que la chapelle

Digitized by Google

En ce temps-là n'existait pas :
C'était une simple tonnelle,
Où les jasmins et les lilas,
Joignant leur ombre fraternelle,
Protégeaient d'un voile incertain
L'image en marbre d'un grand saint,
De la vertu parfait modèle.

C'est là, quand le jour déclinait,
Qu'au détour de la sombre allée,
Cécile, à pas lents, et voilée,
Paisiblement s'acheminait.
Au fond de la modeste enceinte
S'élevait le marbre sacré ;
Des fleurs, un livre, une croix sainte
Ornaient seuls ce lieu vénéré :
C'était l'asile du mystère,
Et Cécile, avec abandon,
Chaque soir, au saint tutélaire
De son amour offrait le don.
Mon doux Jésus ! qu'elle était belle,
Lorsqu'elle entr'ouvrait ses grands yeux,
Et que sa timide prunelle
Avec ferveur lisait aux cieux !...
Qu'elle était belle, quand la lune
Venait percer l'ombre importune
D'un feuillage à peine écarté,
Et de sa lumière argentine
Laissait sur sa bouche enfantine
Trembler la mobile clarté !

Un soir, notre pauvre novice...
(Voyez jusqu'où va la malice !
Écoutez, frémissez, mes Sœurs.)
Un soir donc, à l'heure ordinaire,
Au fond du réduit solitaire,
Elle avait apporté des fleurs :
Elle commençait sa prière,
Les mains jointes, les yeux baissés,
Et, sous ses doigts, du blanc rosaire,
Les grains d'ivoire étaient pressés.

Mais, quand elle eut vers la statue
Relevé son front incliné,
Combien son âme fut émue !...
Ciel ! un bouquet presque fané,

Digitized by Google

Celui qu'elle portait la veille,
Celui qu'avait touché son sein,
Au lieu de la rose vermeille
Dont elle avait orné le saint !...
Déjà la peur s'est éveillée
Au fond de son cœur innocent :
Sur l'humble pierre agenouillée,
Elle jette un bras caressant
Autour de l'image immobile
Du saint qu'elle invoque tout bas :
Protégez-moi, disait Cécile,
Mon Dieu, ne m'abandonnez pas !...
Hélas ! faut-il qu'il m'en souvienne !
Ici redouble mon émoi :
Une main frémit dans la sienne ;
Cécile pousse un cri d'effroi ;
Elle veut fuir, on la console,
Une voix cherche à l'apaiser ;
Puis, mes Sœurs, à chaque parole,
On entend le bruit d'un baiser...

Les Sœurs commencent à trembler ; pâles et anxieuses, elles interrogent :

Que cette aventure est étrange !
Elle en mourut, mère Saint-Ange,
Sans doute elle en mourut de peur ?

La Supérieure s'empresse de les rassurer, tout en glissant sa petite morale :

Non, mes enfants ; mais à la ville
La belle et crédule Cécile
Fut épouser son ravisseur.
On lui prodigua les caresses ;
Elle eut plaisirs, honneurs, richesses ;
Mais elle regretta souvent,
Dans le faste de l'opulence,
Les plaisirs simples, l'innocence
Et la douce paix du couvent.

L'auteur de cette poésie avait à peine 19 ans !

Bientôt, Dovalle partit pour Paris : c'était son rêve. Paris, pour lui, c'était la gloire, l'avenir ; il croyait, comme bien d'autres, y ramasser des lauriers à brassées :

Digitized by Google

il n'y trouva qu'un tombeau. Pauvre papillon, lui le doux amant de la belle nature, il allait se brûler les ailes à la fournaise parisienne.

Dovalle, qui, comme nous l'avons dit, n'était pas riche, se trouva, dès son arrivée dans la capitale, aux prises avec les nécessités de l'existence. Il fut obligé de se consacrer à des travaux de jurisprudence ; il écrivait aussi dans le *Figaro*. Le soin de son avenir le retenait à Paris, mais son cœur n'était pas là : il était resté sur les bords enchanteurs du Thouet, au milieu de ces arbres verts dont il avait célébré la beauté.

En 1828, peu après son arrivée, il adressa à Béranger une chanson sur la Liberté où éclataient ses sentiments généreux.

Le chansonnier, qui recevait bien des missives de ce genre et qui n'y répondait pas souvent, fit une exception pour notre Dovalle : il lui en accusa réception dans cette lettre pleine d'une spirituelle bonhomie :

« MONSIEUR,

« Je suis heureux lorsque des hommes de votre âge me donnent des marques d'intérêt. Le suffrage de la jeunesse est celui qui me satisfait le plus. Aussi, je vous dois de doubles remerciements pour vos éloges et pour votre chanson qu'il m'est doux d'avoir inspirée. Je me garderai bien *d'en faire des papillottes, même à Lisette*, en supposant toutefois qu'il y ait encore des *Lisette* pour un chansonnier de 47 ans. Mais je vous engage bien à entremêler vos copies de jugements d'actes aussi agréables que celui dont communication vient de m'être faite. C'est ainsi que Collé, notre devancier, en usait chez le procureur ; et vous savez, Monsieur, que Collé était un grand clerc dans notre basoche.

« BÉRANGER. »

Digitized by Google

Dovalle se garda bien d'oublier les recommandations de Béranger et il imita de tous points Collé, entremêlant ses graves travaux de poésies légères telles que *Le Curé de Meudon*, cette chansonnette qui devint vite populaire et qui commença la réputation de l'auteur. La morale du curé[1] chanté par Dovalle était large, et elle devait être douce la houlette de ce pasteur plein de mansuétude qui disait à ses brebis :

De rire un peu, n'allez pas refuser ;
Le jour s'éteint, les vêpres sont finies,
C'est un péché de ne pas s'amuser.

Étudions maintenant l'œuvre inachevée, il est vrai, mais pleine de grâce et de fraîcheur de Dovalle. Dans les vers du jeune poète, nous trouvons écrite sa vie tout entière, nous sentons les nobles aspirations de sa belle âme, sa modestie, son amour de la nature, sa douce mélancolie. C'est d'abord le *Sylphe* auquel il s'identifie :

L'aile ternie et de rosée humide,
Sylphe inconnu, parmi les fleurs couché,
Sous une feuille, invisible et timide,
J'aime à rester caché.

Le vent du soir me berce dans les roses ;
Mais quand la nuit abandonne les cieux,
Au jour ardent mes paupières sont closes ;
Le jour blesse mes yeux.

Pauvre lutin, papillon éphémère,
Ma vie, à moi, c'est mon obscurité !
Moi, bien souvent, je dis : « C'est le mystère
« Qui fait la volupté ! »

C'est ensuite le *Premier Chagrin* :

Un passé tout rempli de chastes jouissances,
Des baisers maternels, du calme dans le port ;
Un présent embelli de vagues espérances
Et de frais souvenirs... amis, voilà mon sort !

[1] Rabelais.

Digitized by Google

L'avenir n'a pour moi qu'un gracieux sourire ;
J'ai dix-huit ans : mon âge est presque mon bonheur...
Je devrais être heureux... Non !... Mon âme désire
Et j'ai du chagrin dans le cœur.

Elle est encore mélancolique, cette exquise poésie : *Le poète méconnu,* où Dovalle, après nous avoir dépeint les débuts du poète, nous le montre désabusé, vieilli et délaissé :

. . . . . .

Bientôt il trouve la vieillesse ;
C'est en vain qu'il s'est efforcé
De soustraire son front glacé
A la main du temps qui le presse ;
Alcyon flottant sur l'écueil,
Il appelle son âme errante,
Ouvre encore une aile mourante...
Et va tomber dans un cercueil !

Là seulement, pour le génie,
Commence la postérité :
Radieux d'immortalité,
Ressaisis ta gloire ternie,
Poète !... on t'abreuva de fiel,
Ton lit de mort fut solitaire,
Mais ton dernier pas sur la terre
Est ton premier pas vers le ciel !

Ce qui fait la supériorité de notre poète, c'est qu'il aborde tous les genres et qu'il les aborde avec succès. Nous venons de le montrer élégiaque, il nous apparaît puissant et lyrique dans *Velléda* :

Vierge aux yeux noirs, aux longs cheveux d'ébène,
Sous ses rochers, Velléda, l'œil en pleurs,
La lyre en main, le front ceint de verveine,
Aux vents ainsi confiait ses douleurs.

Spectres !... rentrez dans l'asile du crime !
Mais quoi !... ce sang... ces traits... ces boucliers...
C'est lui !... soldats, éloignez la victime !...
Où fuir ?... Grands dieux ! Ce sont des meurtriers !...

Les aspirations libérales du journaliste-poète éclatent dans cette belle chanson sur la Liberté dédiée à Béranger et intitulée *Mon Rêve.*

Digitized by Google

« Jeune imprudent, ne brave pas l'orage,
« L'indépendance est un mot oublié !
« Courbe ton front ! » me disait un vieux sage,
Qu'au char des grands la crainte avait lié.
« Que le bandeau qui couvre nos misères,
« Lui dis-je alors, par vous soit écarté :
« Mais moi, qui suis dans l'âge des chimères,
« Ah ! laissez-moi rêver la liberté ! »

Le mystérieux attrait qu'exerçait la nature sur la riche imagination de Dovalle ne se fait-il pas jour dans *La campagne après une pluie d'orage ?...*

De l'eau qui tombe goutte à goutte,
Chrysa, je n'entends plus le bruit :
Le ciel est clair, l'ouragan fuit ;
L'oiseau joue au bord de la route.

Entre les sentiers tortueux,
Sous les verts buissons d'aubépines,
Parmi les touffes d'églantines,
Chrysa, veux-tu venir tous deux ?
Les papillons du crépuscule
De nouveau brillent étalés,
Sous le vent la prairie ondule,
La caille chante dans les blés...

Et encore dans *Un jour de Mars ?*

Les arbres vont fleurir, ils ont des boutons roses :
J'ai vu des papillons qui volaient alentour ;
Dans un mois, ce sera le premier temps des roses...
J'aime le temps des fleurs, les fleurs parlent d'amour.

Il redit dans *La Cascade* son attachement au pays natal, à ce riant Montreuil où se sont écoulées les paisibles années de sa jeunesse et où il a laissé une partie de son cœur :

Oh ! comme l'air, ici semble exhaler la joie !
Le ciel, comme un cristal, s'étend immense et pur ;
Et le vaste horizon autour de vous déploie
Sa couronne d'azur.

Elle est aussi inspirée par le souvenir du clocher, par le vieux château fort qui domine la maison paternelle cette belle ballade, *La chasse invisible* :

Digitized by Google

. . . . . .
Et tout à coup une fanfare,
De longs et rauques aboiments,
Un bruit de meute qui s'égare,
Des ris, des pleurs, des hurlements,
Ainsi qu'une horrible tempête,
Roulèrent au-dessus des cours,
Et firent trembler jusqu'au faîte
Les donjons et les vieilles tours.

La sensibilité, l'exquise bonté de Dovalle, apparaissent dans le *Convoi d'un enfant.*

Un jour que j'étais en voyage
Près de ce clos qu'un mur défend,
Je vis deux hommes du village
Qui portaient un cercueil d'enfant.

Une femme marchait derrière
Qui pleurait et disait tout bas
Une lente et triste prière,
Celle qu'on dit lors d'un trépas.

Parfois, on sent que le poète a vingt ans ; il rêve dans *Premier Désir*, une femme, la femme idéale :

..... Aimable et prévenante,
Amie, aux mauvais jours ; aux jours heureux, amante.

Il semble même l'avoir trouvée :

J'aime un œil noir sous un sourcil d'ébène,
Sur un front blanc, j'aime de noirs cheveux .
Et vous avez de longs cheveux d'ébène
Sur un front blanc, et le jais est à peine
Aussi noir que vos yeux.

Enfin, on était en pleine bataille romantique. Dovalle n'eut garde de l'oublier, il affirma sa foi en la littérature nouvelle, dans *La Muse romantique* :

Brûlant d'amour, palpitant d'harmonie,
Jeune, laissant jaillir tes vers brûlants,
Libre, fougueux, demande à ton génie
Des chants nouveaux, indépendants.
Du feu sacré si le ciel est avare,
Va l'y ravir d'un vol audacieux ;
Vole, jeune homme !... oui, souviens-toi d'Icare :
Il est tombé, mais il a vu les cieux !

Digitized by Google

Parfois il interroge l'avenir ; il voudrait percer les voiles qui lui cachent le mystérieux demain et se demande dans *Mon Avenir* :

A quels destins a-t-on voué ma vie ?
De ma jeunesse ai-je perdu les fleurs ?
De jours plus beaux doit-elle être suivie ?
Ou, dévorant de muettes douleurs,
Le soir encore, dois-je verser des pleurs ?

La réponse, hélas ! devait être trop prompte et trop cruelle. Au moment même où le poète chantait, plein d'illusions :

Brillant d'un bonheur ineffable,
Pour moi commençait l'avenir,
Et ma jeunesse était semblable
A la fleur qui vient de s'ouvrir [1].

. . . . . .

une stupide balle de pistolet venait arrêter le cours de sa brillante destinée.

. . . . . .

Reprenons maintenant la suite de notre récit.

Dovalle, que nous avons laissé comme rédacteur occasionnel du *Figaro*, fut enfin attaché, d'une façon permanente, comme rédacteur au *Journal des Salons*. Notre génération connaît peu ce journal, depuis longtemps disparu. Son directeur-fondateur, Louis Desnoyers, pour éviter le cautionnement, eut recours à un subterfuge. Il donna à sa publication quatre noms différents : *Le Sylphe*, (journal des Salons), *Trilby* (Album des Salons), *Le Lutin* (Écho des Salons), *Le Follet* (Courrier des Salons), qui paraissaient, les trois premiers deux fois par semaine, et le quatrième une fois seulement. Ce journal était imprimé sur papier rose, parce que « le besoin d'un journal rose se fait généralement sentir, » comme Desnoyers le déclare gravement dans son programme. Au moment de cette fon-

[1] *Le Sylphe*, Ladvocat. Paris, 1830.

Digitized by Google

dation, Desnoyers n'avait qu'une centaine de francs en sa possession ; c'était peu. Il trouva heureusement deux amis qui firent apport d'une somme analogue, et les trois jeunes gens s'associèrent. Dovalle, qui suivait les négociations, cherchait à aplanir les difficultés. M. Eugène de Mirecourt[1], dans sa biographie de Desnoyers, raconte le curieux dialogue qui s'engagea entre les trois amis quand il fut question de s'associer.

Aux premières avances de Desnoyers, MM. Cartiller et Vaillant éclatèrent de rire : « Mais tu es fou, s'écrièrent-ils ! Nous sommes logés tous les trois dans une mansarde et jamais on n'a vu installer un bureau d'abonnement au sixième étage.

— « Bah ! nous louerons un entresol », riposte Desnoyers.

— « Et des meubles ?

— « Il nous faut une table et trois chaises, rien de plus.

— « D'accord ; nous voilà tous à la besogne... Mais un administrateur ?

— « Nous administrerons nous-mêmes.

— « Un caissier ?

— « Pour le moment ce serait un hors-d'œuvre.

— « Où trouveras-tu le teneur de livres, le correcteur, le faiseur d'adresses ?

— « Toutes ces fonctions diverses seront remplies par nous mystérieusement et les portes closes. Allons, du courage ! »

Il les décida.

Chacun des associés versa dans la caisse une promesse de douze cents francs à prélever sur leurs économies futures et Louis Desnoyers se nomma rédacteur en chef[2].

On était alors aux temps héroïques de la presse. Le journaliste considérait sa profession comme un sacerdoce.

[1] *Louis Desnoyers*, par E. de Mirecourt. Gustave Havard. Paris, 1859.

[2] L. Desnoyers devait acquérir plus tard, une grande notoriété comme fondateur de la Société des « Gens de Lettres ».

Digitized by Google

Pour accomplir ce qu'il regardait comme un devoir, il ne craignait pas de s'exposer à de fortes amendes; il subissait même la prison. Telle était la courageuse attitude de cette vaillante presse libérale qui, par sa propagande incessante et hardie, semait ces grandes idées de progrès que les persécutions d'un pouvoir soupçonneux allaient faire germer. Voilà la carrière brillante mais dangereuse qui s'ouvrait devant Dovalle, voilà le singulier journal à la fortune duquel s'attachait le jeune écrivain, auquel il allait donner tout son temps, consacrer tout son talent. Désormais, dans les colonnes de cette feuille, Dovalle exprimera chaque jour ses convictions généreuses, avouera ses espérances de gloire et sa foi en un avenir moins sombre. D'appointements, il ne fut pas question : on payait ce qu'on pouvait et quand on pouvait; Dovalle n'était d'ailleurs pas un homme d'argent. Il demandait à son travail le pain de chaque jour et c'était tout; chez lui le désintéressement était à la hauteur du talent. Il est juste d'ajouter que, si les premiers jours du journal furent difficiles, il vint bientôt des temps meilleurs; l'*Écho des Salons* connut le succès et l'on put, non seulement vivre, mais encore réaliser d'assez jolis bénéfices.

Avec l'ardeur et la conscience qu'il mettait en toute chose, Dovalle s'attacha à ses nouvelles fonctions, mais, dit M. Louvet[1], « au milieu de ces occupations, la poésie n'en resta pas moins le principal objet de ses études, son incroyable activité suffisait à tout. Quand il avait assuré le présent par les travaux de la journée, il se délassait en travaillant pour l'avenir. Quelque chose d'inconnu l'avertissait de ne point laisser reposer son génie et de presser sa destinée. Il vivait retiré dans un quartier tranquille (il habitait une modeste chambre rue de la Harpe, hôtel d'Harcourt, n° 93). C'est là que, durant de longues

[1] *Le Sylphe*, Ladvocat, Paris, 1830. — *Poésies de Dovalle*, Charpentier, Paris, 1868.

Digitized by Google

heures de solitude, il confiait au papier cette surabondance d'idées, cette vivacité d'enthousiasme, cette puissance d'émotion, dont son âme était tourmentée. Ses inspirations n'avaient rien de factice, car, chez lui, le poète c'était l'homme; il écrivait parce qu'il avait senti; sa poésie était dans son cœur. Ses plaisirs étaient simples : quelques riantes causeries qu'il animait par sa douce gaieté, quelques promenades avec un ami, tels étaient les délassements qui variaient son existence. Quelquefois, l'hiver, assis au coin du feu, près d'un camarade d'enfance, il se plaisait à rappeler des souvenirs de collège et à faire revivre un passé qu'il embellissait de toute la fraîcheur de ses idées. Peu à peu, les souvenirs faisaient place aux projets, les deux causeurs s'animaient en formant des plans de vie future; on faisait des rêves de gloire, d'amour, de bonheur; on se berçait de brillantes chimères, on souriait à un avenir improvisé par des imaginations de vingt ans. »

De son côté, M. L. Desnoyers écrivait dans l'*Écho des Salons* :

« Que sont de banales circonstances à côté d'émotions profondes; l'existence du poète est tout intérieure, tout intellectuelle; sa vie, c'est l'histoire de son âme. A ce compte, nulle histoire d'homme ne fut mieux remplie que celle de Dovalle. Doué d'une sensibilité extrême et de cette candeur d'illusions que le génie seul a l'heureux privilège de conserver toujours, il fut un de ces êtres, si rares en tous les temps, pour qui la nature est une amante et le monde un ami. Rien ne lui était indifférent, car tout parlait à son cœur un langage intelligible : l'adieu d'un camarade, une lettre de mère, un sourire de femme, un rayon de soleil, que sais-je ? Un rien, un oiseau qui s'envole, une fleur, un brin d'herbe dans ses longues promenades, tels étaient les véritables événements, telles étaient les grandes péripéties de sa vie de poète. Et cette vie, vous la trouverez

Digitized by Google

écrite larme par larme, joie par joie, dans ces suaves mélodies dont, hélas! une mort de jeune homme, et non pas la vieillesse, a fixé le nombre. Légère à la fois et mélancolique, pleine d'une grâce ineffable, d'une naïveté virginale, sa poésie, toute d'inspiration, n'est, pour ainsi dire, qu'une confidence intime, une révélation de son cœur, un parfum de son âme. »

C'est à propos d'un article intitulé *Spectacle*, que Dovalle avait fait paraître dans l'*Écho des Salons*, numéro du vendredi 27 novembre 1829, qu'eut lieu le duel qui lui coûta la vie. Voici dans quelles circonstances :

Dovalle, comme rédacteur du journal, avait ses entrées aux Variétés. Il se présenta un soir au contrôle, où on lui refusa sa carte; le jeune rédacteur protesta auprès du directeur du théâtre, qui n'accueillit pas sa réclamation. Ce directeur était M. Mira. Il était très laid; ce n'était pas sa faute, la nature l'avait fait tel; Dovalle eut tort de l'oublier. Pour se venger, il écrivit dans le *Lutin* : « Mira peut être Mira-sévère, mais il ne sera jamais Mira-beau (Mirabeau). » Cet article de journal, quoique d'un goût douteux, ne portait cependant aucune atteinte à l'honneur de M. Mira. Cette charge du *Lutin* nous semble bien enfantine, à nous qui sommes, à notre époque, habitués à voir la presse se livrer à des attaques autrement violentes; c'était une simple boutade d'un jeune écrivain dont l'amour-propre avait été froissé et qui ne méritait certainement pas la provocation que M. Mira adressa au directeur de l'*Écho des Salons*. Louis Desnoyers, loin de se dérober, s'empressa d'accepter la responsabilité de cet article et partait tranquillement, dans la matinée du 30 novembre 1829, pour la rencontre convenue, quand Dovalle, survenant et mis au courant de ce qui se passait, se déclara l'auteur de la Chronique théâtrale jugée outrageante. Il y eut, pendant un moment, une lutte chevaleresque entre les deux amis : Desnoyers insistant pour aller

Digitized by Google

sur le terrain, et Dovalle déclarant que personne ne se battrait à sa place. Il fallut bien lui céder. Dovalle se rendit donc à Clignancourt, dans une ancienne redoute jadis élevée pour la défense de Paris, et qui avait été choisie comme lieu du combat.

La conduite du jeune écrivain était d'autant plus courageuse qu'il n'avait jamais manié ni une épée, ni un pistolet. Les témoins ne prirent aucune des précautions d'usage; ils manquèrent à tous leurs devoirs. Un duel n'était nullement nécessaire; est-il d'ailleurs des duels nécessaires?... Les arbitres, cependant, ne semblent avoir fait aucun effort pour éviter la rencontre. Ils oublièrent trop ces belles et profondes paroles de J.-J. Rousseau : « Gardez-vous de confondre le nom sacré de l'honneur avec ce préjugé féroce qui met toutes les vertus à la pointe d'une épée et n'est propre qu'à faire de braves scélérats. »

Stoïque et résigné, Dovalle, le front haut, se présente à son adversaire... Pendant qu'on examine les armes, il s'écarte un instant, trace quelques mots sur son album, un adieu suprême à sa famille!... Le combat s'engage d'abord à l'épée, et Dovalle blesse Mira. Les témoins avaient alors le droit, que dis-je, ils avaient le devoir, le devoir impérieux, d'arrêter le duel et de déclarer l'honneur satisfait, puisqu'ils estimaient que du sang devait effacer une innocente plaisanterie. Mais non. Avec une insouciance, une légèreté que leur jeunesse ne saurait excuser et qui devaient amener nécessairement une terrible catastrophe, ils décidèrent que les adversaires continueraient de se battre au pistolet. Trois balles furent échangées sans résultat, mais la quatrième atteignit Dovalle en pleine poitrine : il tomba frappé mortellement!...

La balle avait traversé tout son corps pour aller trouer le carnet qui devait porter à sa mère ses dernières pensées. (Cette relique est conservée au Musée de Saumur.) On ne peut voir ce portefeuille taché de sang sans éprouver une douloureuse émotion!

Digitized by Google

. . . . . .

Transporté dans une maison voisine, chez un pauvre bûcheron, où on le coucha sur la paille, Dovalle vécut encore quelques heures, conservant toute sa connaissance et ne laissant échapper aucune plainte contre son impitoyable adversaire. « On eût dit que cette pauvre âme ne voulait pas quitter ce corps meurtri, et que cette voix ne voulait pas s'éteindre, qui avait tant, et de si nobles, et de si douces choses à chanter!... [1] »

Le coup fut terrible pour les amis du poète!... Les funérailles eurent lieu à Paris, le 30 novembre 1829, en l'église de Montmartre. Victor Pavie, un Angevin lui aussi, nous raconte cette funèbre cérémonie [2] : « La nouvelle de cette mort, relevée par tous les échos de la presse, nous atterra. L'*alter ego* de Charles Dovalle et son intime confident, l'autre Charles, chez qui les fraternités du collège se compliquaient des proximités du berceau, était Charles Louvet. Haletant et éperdu, il vint dans la soirée nous convier aux funérailles du lendemain. D'une main serrant nos mains, de l'autre main celle des autres, Louvet, l'ami complet de tous les points, à tous les titres, reliait les deux groupes par l'expansion de sa douleur et les confondait en un.

« A cent pas de la redoute, une lueur sinistre, entrevue à travers les rideaux d'une fenêtre, indiquait la chambre mortuaire... Le convoi se mit en marche. Alexandre Dumas pour la poésie, Louvet pour le pays et le foyer, Louis Desnoyers et Cartiller pour la confraternité littéraire, tenaient les cordons du poêle et, à l'entrée de l'église, le curé, prêtre à cheveux blancs, penché sur la croix du cercueil en tira des paroles d'oubli et de pardon propres à l'apaisement de cette frémissante jeunesse. » Le

[1] Jules Claretie, *Élisa Mercœur*, Bachelin-Deflorenne, 1864.

[2] Victor Pavie, *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts* d'Angers (1869).

Digitized by Google

duel, ce reste de l'antique barbarie comptait une victime de plus : Dovalle était mort !...

Il restait à ceux qui l'avaient connu et aimé à publier ses poésies et à lui élever un monument digne de lui. Un grand mouvement de sympathie se produisit à l'occasion de la mort de cet infortuné poète ; ses amis profitèrent habilement de cette émotion pour ouvrir une souscription qui fut vite couverte. On lui éleva dans le cimetière Montmartre une colonne de marbre blanc qui, nous dit Victor Pavie, était surmontée « d'une coupe noire que les lèvres de Dovalle avaient effleurée et où les oiseaux du ciel viennent boire ». Cette description, très poétique, n'est plus exacte aujourd'hui. Nous avons fait le douloureux pèlerinage du cimetière Montmartre, nous sommes allé voir la tombe de Dovalle : elle est bien abandonnée la blanche colonne !... L'herbe pousse tout autour et la rouille s'attache à la grille qui l'entoure... Oh ! comme ils serrent le cœur, ces tombeaux délaissés !... On sent que non seulement les parents, mais que les amis eux-mêmes ne sont plus ; l'oubli, le froid oubli, ce second linceul des morts, s'attache à cette mémoire qui méritait mieux... La colonnette n'est plus surmontée d'une coupe noire, une croix est fixée au sommet.

Voici, d'ailleurs, l'état de situation de sépulture :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CIMETIÈRE DU NORD

Le conservateur soussigné certifie que le corps de M. Dovalle a été inhumé et placé en concession perpétuelle, 30e division, 2e ligne, n° 38, croix[1].

[1] Nous reproduisons ce document, pour bien établir l'état actuel de la tombe de Dovalle, décrit d'une façon différente dans des publications récentes.

Digitized by Google

L'inscription est toujours très apparente. On y lit facilement ces vers :

L'avenir n'a pour moi qu'un gracieux sourire,
J'ai dix-huit ans, mon âge est presque le bonheur.

L'inauguration du monument

Le samedi 8 mai 1830, eut lieu solennellement l'inauguration du monument de Dovalle. Nous ne reproduirons pas le discours prononcé à cette occasion par l'ami dévoué de notre cher compatriote, M. Louvet. Ce qu'il dit d'ailleurs, cet ami des bons et des mauvais jours, chacun le ressentait : il célébra le talent du poète et déplora cette mort fatale. Un journal de l'époque va vous raconter la cérémonie[1] :

« Avant-hier samedi, à sept heures du matin, une réunion, composée des amis de Dovalle, s'est rendue au cimetière de Montmartre où sont déposés les restes du poète. Une colonne de marbre blanc, surmontée d'une urne noire et entourée d'un grillage en fer, tel est le simple monument qui lui a été élevé. M. Louvet a lu un discours empreint d'une sensibilité profonde et d'une douloureuse éloquence. Quelques autres personnes ont prononcé avec émotion de touchantes paroles ; chaque cœur était attendri, chaque paupière était humide. Deux pièces de vers, l'une de M. Gustave Drouineau, l'autre de M. Philippe Boucher, ont encore été récitées. Nous croyons plaire à nos lecteurs en les reproduisant :

A DOVALLE

Je ne t'ai point connu, Dovalle et je t'aimais ;
Oui, j'aimais ta fierté qui ne rampa jamais ;

[1] *Le Sylphe* du lundi 10 mai 1830. — *Poésies de Ch. Dovalle*, Charpentier, 1868.

Digitized by Google

J'aimais ces vers légers où vit encore ton âme,
J'aimais ce cri d'amour qui demande une femme,
Ces doux rêves d'espoir où ton cœur est à nu ;
Naïf comme un enfant, bon, sensible, ingénu.
Dans un sombre lointain ne voyant pas la tombe,
Et poète devant une feuille qui tombe,
Une fleur qui s'entr'ouvre, un beau soir qui finit,
Un jour glacé de mars qu'un nuage brunit,
Un regard qui promet, un sourire qui s'efface
La calèche qui roule, une femme qui passe.

Poète par le cœur, poète inachevé :
Doux comme un souvenir, comme un bonheur rêvé,
On respire en tes vers une vague ambroisie,
Je ne sais quel parfum de tendre poésie ;
Et ton nom sur la tombe, à présent incrusté,
Dovalle, appartenait à la postérité !
Il est là !... le sommeil à jamais !... le silence
A jamais !... Vainement l'arbuste se balance,
En vain brille ce ciel qu'il venait méditer ;
Il n'aura plus de voix, jamais, pour les chanter !...

Encore si l'on savait le secret de la tombe !...
Si l'âme s'élevait, ainsi qu'une colombe,
A travers l'infini, vers cette immensité
Où Dieu jouit du tout et de l'éternité ;
Si l'âme, se trouvant sous la forme d'un ange,
S'enivrait pour toujours de bonheur sans mélange ;
Si rejetant la coupe où l'on boit tant de fiel,
Les âmes qui s'aimaient se revoyaient au ciel ;
Si les plaisirs sacrés du céleste domaine,
Qui n'auront pas de mot dans toute langue humaine,
Dont notre esprit a soif et qu'il ne conçoit pas,
Se montraient devant nous au-delà du trépas.

Espérons !... Qui de nous n'a des chagrins dans l'âme ?
Qui n'a pas à pleurer un bon père,..... une femme,
Auprès de qui, sans gloire, on voudrait vivre seul ?...
Eh ! qui pourrait vêtir des longs plis du linceul
Un corps à moitié froid, une tête chérie ;
Sans crier : « Au revoir ! dans ta sainte patrie,
« Belle âme ; garde-moi ma place près de toi ! »
Cet espoir, ces désirs, ces larmes, c'est *la foi !*

Oui, j'en crois ce besoin que Dieu mit en notre âme,
Ce noble instinct des cieux qui m'attire et m'enflamme,
Ce désir éthéré qui n'a rien d'ici-bas ;
Il est un autre monde, un terme aux saints combats,

Digitized by Google

Une fête éternelle où Dieu même convie,
Un bonheur indicible, un grand but à la vie,
Un sublime repos aux efforts de l'esprit ;
Il est un pur amour qui jamais ne tarit
Un port aux malheureux libres de toutes craintes,
Devant le Dieu de tous une égalité sainte,
Des prix à la vertu, des regrets aux pervers,
Un culte universel au Dieu des Univers.

La voix de l'homme ici ne sera pas muette
Pour toi, Dovalle ! Hugo t'a proclamé poète,
Béranger devina ta gloire à son matin,
Et tes vers publiés commencent leur destin !
Adieu !... Va, cet adieu qui de nos lèvres tombe,
Ce n'est pas le dernier... Nous viendrons sur ta tombe,
Qu'à ton nom, bon jeune homme, élèvent tes amis,
Le front triste, rêveur, à pas mal affermis,
Lire tes vers... Ici l'étranger qui s'arrête,
Attendri comme moi, dira, baissant la tête :
Adieu, jeune poète, adieu ! C'est à jamais !...
Je ne t'ai point connu, Dovalle, et je t'aimais.

Gustave Drouineau.

A DOVALLE

Un passé tout rempli de chastes jouissances,
Des baisers maternels, du calme dans le port,
Un présent embelli de vagues espérances,
Disais-tu, « c'est mon sort ».

Et tes jours s'envolaient, jeunesse folle et vive
Sans nul pressentiment qui les vint alarmer,
Et la vie était douce à ton âme naïve,
Et tu savais aimer.

Il fallait à cette âme un sourire de femme,
Et puis de l'amitié les mots consolateurs,
Et puis ce qui paraît grand et beau, car ton âme
Sentait tous les bonheurs.

Hélas ! tu commençais à peine l'existence ;
Ton cœur à la vertu s'était habitué,
Et tu mœurs... Gloire, amour, bonheur, joie, espérance,
La balle a tout tué !...

Pourquoi, le sort veut-il que si jeune on succombe !
Poète ! être poète ! et mourir à vingt ans !
Mourir... Et puis qu'il faille enfermer dans la tombe
Un cœur si plein de chants !...

Digitized by Google

Ah ! peut-être aurais-tu, sans cette mort fatale,
Atteint le but sublime auquel nous cheminons ;
Peut-être l'avenir eût mis ce nom : Dovalle,
A côté des grands noms.

Dors, toi qui fus sans haine et qu'oublia l'envie,
Enfant vers qui, mourant, le monde s'est tourné...
A qui beaucoup aima, beaucoup dans l'autre vie
Doit être pardonné !...

Philippe BOUCHER.

Une édition des œuvres de Dovalle parut en 1830, chez Ladvocat au Palais-Royal, et fut promptement enlevée ; les volumes en sont aujourd'hui très rares et fort recherchés. Une seconde édition, parue chez Charpentier en 1868, est également épuisée et les exemplaires en sont à peu près introuvables.

La mort de Dovalle ne porta point bonheur à M. Mira, dont Jules Janin, dans son *Histoire de la littérature dramatique*, nous raconte la triste fin.

« Depuis ce jour funeste, rien ne réussit à M. Mira. Il passait dans la rue et, bien que le combat eût été loyal en toutes choses, à peine si ses amis lui tendaient une main dédaigneuse. Il avait une place, elle lui fut enlevée, une fortune, il la perdit et il ne fit plus que mener une existence vagabonde, vivant à grand'peine et entraînant dans la misère une jeune femme aimée et honorée de tous. Enfin, il est mort obscurément, et chacun disait : « Pauvre Dovalle » !... Il n'est pas bon d'avoir les mains tachées de sang, il n'est pas bon d'entendre sans cesse à son oreille déchirée le râle d'un malheureux qu'on aura tué pour un coup d'œil, pour un rien. »

Émile CHEVALIER.

(A suivre.)

Digitized by Google

CONFÉRENCES

DE

L'EXPOSITION D'ANGERS (1895)

(suite)

CONFÉRENCE DE MADAME LABOULAIS

L'Esprit de la Gaule

Mesdames, Messieurs,

L'inépuisable obligeance de M. Préaubert, son désir d'être agréable à tous, en servant la cause de la lumière, me permet de vous entretenir de notre antique Patrie : La Gaule... L'Esprit de la Gaule...

Vous ne l'ignorez pas, nos pères étaient gais, rieurs, causeurs, curieux. Ils aimaient les étrangers, les recevaient à leur table, écoutaient avec une joie naïve les récits venus de loin...

Cet ordre d'idées, simple et familier, ne manquerait certes pas de charme, car il nous ferait assister à la vie coutumière des Gaulois, il nous montrerait mille détails de leur existence, dans lesquels nous retrouverions encore aujourd'hui les principaux traits de notre caractère national, nos principales qualités artistiques, spirituelles et morales, et aussi, il faut bien l'avouer, nos défauts les plus irrémissiblement invétérés.

Ce soir, ce ne sera ni par les côtés intimes des *mea culpa* stériles ou des glorifications excessives que nous

Digitized by Google

nous occupons de notre mère patrie, mais, pieusement, si vous le permettez, par l'esprit des choses : l'esprit dont saint Paul dit « la lettre tue et l'esprit vivifie ».

Dès lors, vous le sentez, la spiritualité caractérisant la Gaule, ou mieux les Gaules, ne se peut définir par une anecdote humoristique ou un récit en l'air. Je vous demande pardon, mes chers auditeurs, du sérieux de cette causerie, qui ira peut-être jusqu'à l'austérité.

Une sorte de devoir de conscience m'a fait opter pour les personnages de notre histoire dont le rôle a été le plus prépondérant puisqu'il s'étendait à tout au lieu de choisir un sujet plus agréable et plus varié, comme par exemple la société gauloise ou l'art en Gaule, etc., etc.

Nous remontons très loin pour *trouver une théorie* anglaise *faisant des Druides* les représentants de patriarches tels que Noë lui-même.

Dans cette contemporanéité nous rencontrons le premier de nos patriarches ayant un nom historique en même temps que légendaire. C'est Hu-Gadarn, le chef de la migration kymrique. Et les croyances de la Gaule sont en si parfait accord avec les croyances antédiluviennes qu'on nous propose de les ranger *dans le vocable* de théologie *archite* en mémoire de l'arche.

Les archéologues anglais sont hardis dans leur affirmation. Nous aimons leur audace, il nous plaît d'avoir vogué de concert, en esprit et en réalité, *avec l'ami de la vigne*, conservé par Dieu — *lui et ce qui restait de justes* — pour repeupler la terre d'hommes demeurés fidèles « aux principes essentiels du culte primordial ». Il apparaît bien ici que « ce culte primordial » très simple, consistait, en substance, à reconnaître un seul maître de l'univers.

En ethnologie, la substance des branches, surtout au voisinage des racines, n'est pas identiquement la substance du tronc, car les transformations de la sève y sont rapides. En effet, de la souche s'élancent des familles, des races si

Digitized by Google

puissantes, si impérieuses, qu'elles ont une impulsion propre et semblent ne plus obéir à l'impulsion primordiale.

C'est ainsi que la famille celtique est un type spécial, mais qui conservera toujours la connaissance « des principes essentiels » auxquels elle a dû son séjour *dans l'arche*.

Nous sommes, vous le voyez, d'une part compris dans la tradition biblique, nous sommes Monothéistes, en principe.

Nos savants, plus timides que les Anglais, émettent des théories qui, au fond, corroborent l'opinion de la science britanique ; d'après eux, nos ancêtres gaulois durent se rencontrer avec les peuples de la Chaldée (terre de Chanaan) et dans les mêmes pâturages, devant les mêmes autels, sacrifier en esprit au même Dieu. Un simple changement du Nord au Sud dans la direction que prirent les troupeaux en allant aux pâturages d'hiver — en ces jours d'aurore sociale, ou tout a sa portée pour la postérité — eut peut-être pour conséquence la division nette de races, ayant eu d'abord tant de ressemblance, quand admettant qu'elles ne fussent pas sœurs, on ne peut douter qu'il n'y eût entre elles une consanguinité à l'origine.

Quoi qu'il en soit du plus ou moins de parenté entre les patriarches bibliques et les nôtres, un point commun les unit étroitement : c'est la pierre fruste. La pierre fruste est l'autel privilégié de la Gaule et de la Judée. La défense de tailler la pierre existe chez les deux nations. La Judée, *avec Salomon Roi*, manque, à cette *défense*, se modifie, entre en quelque sorte dans le domaine de la gentilité.

La Gaule, seule, reste frappée d'une fixité unique dans l'histoire ! Elle végète sur ses propres racines ! Elle ne se greffe pas sur la souche plus vivante des gentils.

Alors que tout change et évolue autour d'elle, alors que tout sombre, elle seule reste immuable, — elle reste la Gaule !

Toujours le même Dieu au-dessus des mêmes autels ; toujours la même religion, la même piété. — C'est la grande

Digitized by Google

enfance — et au milieu de l'antiquité païenne en décrépitude, elle arrive jeune et fervente au christianisme.

Les bandelettes sacrées des vieux rites tombent autour du druidisme archaïque et, du sein des traditions antiques nos pères, s'élancent impétueusement vers un avenir où rien de leur passé ne sera renié, car la vérité d'hier servira de base à l'*idéal de demain.. !*

Jetons, si vous le permettez, un rapide coup d'œil sur le monde préhistorique et les premiers précurseurs supposés de nos pères en Gaule.

Après de vaines tentatives pour dissiper les défiances sans nombre de la science officielle vers 1838, les découvertes des géologues sont admises comme des réalités et nous vivons dès lors dans l'intimité de l'autochtone, dont M. Rivière est le père.

L'homme antédiluvien est sous nos yeux, couché sur le flanc, la main gauche appuyée sur la mâchoire inférieure, la droite ramenée sur la poitrine, les jambes croisées et légèrement repliées dans l'attitude du sommeil interrompu par la mort.

Cet ancêtre avait été sensible à la joie de se parer ; sa tête, ses jambes, son cou, témoignaient de ce goût inné, satisfait par un agencement heureux d'os et de coquillages.

Des pointes de flèches en silex, quelques ustensiles d'un usage inconnu, des traces de feu, du charbon, restes d'un campement probable, jonchaient le sol autour du squelette de l'*homme fossile.*

Cuvier, avec un vertèbre, reconstituait une espèce perdue... Avec des débris fossiles les anthropologues modernes ont redonné la vie à toute une race, si entièrement disparue qu'on niait jusqu'à la possibilité de son existence.

Ce sera l'éternel honneur de ces obstinés, de ces dévoués, de nous avoir rendu nos plus antiques ascendants.

Ils sont devenus nos familiers, nous les revoyons dans

Digitized by Google

leurs coutumes, avec leurs mœurs et leurs toilettes, d'abord vêtements fabriqués avec des peaux d'ours non débarrassées du poil, comme certains esquimaux en portent encore aujourd'hui ; peu à peu on épile les fauves, on assouplit leur peau en l'imbibant de graisse et la femme intervient ; elle coud les peaux avec une aiguille d'os percée d'un trou ; elle donne aux vêtements une forme plus enveloppante, plus commode, non dénuée d'élégance et les parures d'os travaillés avec un art naïf, les coquilles assemblées complètent l'aspect recherché du monde antédiluvien.

Nous ne pouvons malheureusement nous attarder aux trouvailles précieuses des savants — prêtres et laïques — ayant fait triompher « la bonne cause » tant et si bien que M. Quatrefages *lui-même*, proclama que, « anatomiquement, physiologiquement, l'homme était un vrai mammifère ; dès que les mammifères parurent et vécurent sur la surface du globe, il avait pu s'y montrer et y vivre comme eux. »

Avant la nuit des temps ! il y avait eu des siècles où l'homme avait contemplé l'azur du ciel, le sable blanc des grèves, les arbres majestueux, les prairies verdoyantes. — Le soleil puissant : force, lumière, chaleur, vivifiant cette nature vierge, l'idéalisant par sa pourpre et ses ors qui chassaient les buées épaisses, les haleines chaudes où se plaisaient les monstres primitifs, les antiques sauriens : faune et flore à la fois géante et morne.

Enfin cette nuit des temps semble s'éclairer d'une aurore pleine de promesses !

D'opinions qui sont encore des hypothèses surgit un nouveau monde dans l'inconnu de l'ancien monde. Les uns nous montrent les Basques comme les successeurs, si ce ne sont les contemporains, des hommes des cavernes. La première couche d'humains arriverait jusqu'à nous dans sa saveur d'autochtone et nous ne quitterions pas notre sol pour trouver son berceau.

Digitized by Google

D'autres pensent qu'il faut chercher vers le Nord les descendants du chasseur de fauves, chez les Esquimaux eux-mêmes, et ils rattacheraient cette race aux Hyperboréens, dont toute une secte de savants fait les vrais pères des Celtes. Quoi qu'il en soit, voyons l'opinion des anciens sur ces hommes primitifs.

Homère dit : « Chez eux pas d'assemblée qui délibère sur les places publiques, pas de loi ; ils habitent le sommet des montagnes, au fond des cavernes ; chacun commande à sa femme et à ses enfants ; les chefs de famille ne s'occupent pas les uns des autres. »

Virgile fait parler le vieil Evandre, fondateur des murs de Rome, et voici ce que nous entendons. « Ces bois eurent jadis pour habitants des faunes, des nymphes et une race d'hommes nés du tronc des chênes les plus durs ; incultes et sans lois, ils ne savent ni recueillir ni conserver les dons de Cérès et ne se nourrissent que de fruits sauvages et des produits d'une chasse pénible. »

Écoutons nos pères eux-mêmes, par la bouche de Taliésin, un des Bardes les plus célèbres et les plus vénérés de la Gaule. « Existant de toute ancienneté dans les Océans, depuis le jour où le premier cri s'est fait entendre, nous avons été projetés, décomposés, simplifiés par les rameaux du bouleau. Quand ma création fut accomplie, je ne pris pas naissance d'un père et d'une mère, mais des neuf formes élémentaires, du fruit des fruits, du fruit du Dieu suprême, des fleurs de la montagne, des fleurs des arbres et des arbustes. J'ai été formé par la terre, par les fleurs de l'ortie, par l'eau du 9e flot. J'ai été marqué par Math, déesse de la nature, avant de devenir immortel. J'ai été marqué par Gowyddon (le Dieu de l'esprit, le grand purificateur des bretons). Par le sage des sages, je fus marqué dans le monde primitif où je reçus l'existence.

J'ai joué dans la nuit, j'ai dormi dans l'aurore ; j'étais dans la barque avec Dylan (Noé celtique), embrassé entre

Digitized by Google

ses genoux royaux, lorsque les eaux, semblables à des lances ennemies, tombèrent du ciel dans l'abîme.

J'ai été serpent tacheté sur la montagne, j'ai été vipère dans le lac, j'ai été étoile chez les chefs supérieurs ; j'ai été dispensateur du liquide, revêtu des habits sacrés, tenant la coupe. Il s'est écoulé bien du temps depuis que j'étais pasteur, j'ai longtemps erré sur la terre avant de devenir habile dans la science, j'ai erré, j'ai circulé, j'ai dormi dans cent îles. Je me suis agité dans cent cercles. » Nous ne ferons pas de commentaires sur ce chant célèbre où resplendit le génie symbolique de la Gaule; nous nous bornerons à donner encore quelques opinions accréditées parmi nous. Horace s'exprime ainsi : « Quand les hommes, troupeaux muets encore et hideux (pourquoi hideux ?), sortirent de la terre naissante pour ramper à sa surface, ils se servirent de leurs ongles et de leurs poings, puis de bâtons et enfin des armes qu'avaient fabriquées leur expérience, pour se disputer du gland et des tanières. » (Le chêne, paraît-il, était déjà grand et vieux quand parurent les premiers hommes, puisque les uns naquirent de lui et que les autres se nourrirent de son fruit comme les sangliers de nos jours.)

Lucrèce ne pouvait pas ne rien penser des premiers hommes; ce qui le frappe ce sont leurs moyens d'attaque et de défense. « Les premières armes des hommes, dit-il, furent les mains, les dents, les ongles et les pierres ; après ils saisirent les branches des arbres coupés. Puis vinrent le feu, les flammes. Enfin on connut la force du fer et de l'airain. » L'usage de l'airain précède, comme vous le savez, celui du fer.

Longtemps après ces premiers âges, des peuples entiers vécurent encore dans les cavernes. Vous n'êtes pas éloignés de régions, fort civilisées, où le dessous du sol est aussi habité que le dessus. Une cheminée émerge dans une prairie, dans un verger ou dans une vigne et, sous cette couche

Digitized by Google

végétale, ordinairement assez mince, le tuf est creusé, distribué, agencé de façon que le paysan ait, autour de lui, logement habitable, cave, grange, écurie, etc., bon gîte, et le reste.

Si quelque cataclysme venait encore arrêter la vie sur notre continent et qu'en des milliers d'années les géologues de l'avenir se dévouent, comme nos géologues actuels, à faire parler le sol, quel ne serait pas leur étonnement de trouver l'homme des cavernes à la fois si semblable et si différent de lui-même !

Voyez-vous l'homme de Cunaud, de Vandore et autres lieux du Saumurois, par exemple, très bons lieux ! fort affinés par l'aisance, la culture intellectuelle et le vin, comparés, par nos futurs savants, à l'homme de Menton, de Canstadt, de Strasbourg, de Néantarthal, de Belgique, d'Angleterre, de Paris, de la vallée de la Seine, de la Somme, de Langerie-Basse... ; j'en passe et des meilleurs, c'est-à-dire des plus formidables, car c'étaient des géants ! Leur mâchoire pouvait déchirer et mastiquer à merci sans être monstrueuse.

Les débris de ces humains d'autres âges annonçaient des constitutions athlétiques, très harmonieuses, quoi qu'en ait pensé maître Horace. A la force se joignait une dignité simple et grandiose, avec l'ingénuité de l'animal. L'homme de Grenelle, dit M. Hamy, présente dans son système vertébral, comme dans son crâne, sa face, ses membres, un bizarre mélange de noblesse et de bestialité.

. . . . . .

On a beaucoup discuté sur les races qui durent passer dans les Gaules, y faire des séjours plus ou moins longs, y laisser des traces plus ou moins profondes avant l'établissement réel des vieux Celtes, des Celtes proprement dits ou Gaulois et, notamment, on s'est préoccupé de savoir si ces *passants* n'étaient point les constructeurs des monuments dits druidiques.

Digitized by Google

M. Henri Martin, pour citer un nom, s'il ne nie pas que des races finoises des populations lacustres et ligures séjournèrent en Gaule et y laissèrent quelques traces, garde aux Celtes, à leurs confédérations puissantes, l'établissement du culte de la pierre vierge.

Nous ne pouvons nous étendre sur la définition des dolmens, menhirs et autres pierres tombales du souvenir, etc. Plusieurs conférenciers nous en ont donné ici même une idée suffisante. Mais nous tenons à dire qu'il est rationnel d'attribuer ces monuments vénérables à ceux qui les ont dédiés à leur culte, soit pour le repos de la tombe, soit comme autel voisin des sacrifices qui, probablement, avaient lieu sur un bûcher, car on ne retrouve nulle part les restes des victimes. Quoi qu'il en soit de ces sacrifices, quant à la manière et au lieu de l'exécution, il est resté dans notre esprit à tous qu'ils étaient consommés par les Druides, ministres sanguinaires du culte gaulois à une féroce divinité.

Teutatès veut du sang! Teutatès veut du sang! Essu n'était guère plus tendre, mais c'est en définitif à Teutatès que nous en voulons.....

Pour nous éclairer sur l'esprit des sacrifices, nous avons pensé qu'il était bon d'étudier l'ordre auquel était confié le soin de cette effroyable liturgie.

Les Druides ou saronites — c'est-à-dire philosophes — faisaient profession d'adhérer au principe abstrait de l'Univers. Ils avaient pour chef suprême un légat nommé à vie par les suffrages de l'ordre. Ce primat résidait, il y a tout lieu de le conjecturer, en une sorte de capitale centrale où se tenaient des Conciles annuels.

Nous ne voudrions pas faire de comparaison et, cependant, celle du Primat des Gaules et du Pape résidant à Rome s'impose, à la différence près — très essentielle d'ailleurs — que le chef spirituel (*des barbares*) était Gaulois et ne s'occupait que de ses nationaux. Quoi qu'il

Digitized by Google

en soit du pseudo-pape gaulois, un siège spécial constituait l'insigne *essentiel* de sa dignité. A l'idée de siège se lie celle de résidence, chez un peuple observateur des symboles, et il ne faut pas chercher ailleurs l'origine *de la Présidence*, acception plus générale que celle du Pontificat, puisqu'elle ne se limite point au sacerdoce; plus humaine que la royauté puisqu'elle est indépendante du despotisme antique, plus ouverte à l'avenir que le régime impérial puisqu'elle rompt avec l'idée de la guerre.

En principe, tout Gaulois était apte à faire partie du corps druidique et nul ne pouvait y entrer sans avoir prouvé que ses qualités le rendait digne de l'initiation. Ce principe d'égalité était la conséquence naturelle de la croyance que « tous les Gaulois étaient nés du même Dieu ».

Pour entrer en participation des privilèges réservés à la classe des Druides, il suffisait donc d'étudier, de s'instruire; l'initiation religieuse ne faisait que sanctionner ce que l'esprit lui-même avait fondé.

Si on étudiait pour être reçu dans la corporation des esprit d'élite, cette corporation savante ne mesurait pas ses enseignements supérieurs à son seul personnel; elle avait des écoles, des collèges où se pressait à l'envi la jeunesse studieuse.

Le cours des études embrassait jusqu'à une durée de vingt ans, ce qui donne une idée de l'étendue des programmes et du sérieux des études.

On pouvait augurer quelle influence avait dans les Gaules ce vaste système d'instruction publique, surtout en tenant bien compte que c'était le mérite personnel qui formait chez nos pères le principe d'autorité le plus vital.

A nous, que des siècles de travail intellectuel a élevés jusqu'à constater *les droits de l'homme*, il nous est aisé de comprendre que c'était là le plus beau progrès, hors les voies fatales de l'inégalité, dont aucun peuple antique ait jamais eu l'idée.

Digitized by Google

La corporation druidique n'était pas une caste fermée comme celle des Brahmanes et des Lévites. L'antiquité, en décernant à ses membres le titre de philosophe, a bien indiqué que le nom générique de Druide ne correspondait pas exactement à celui de prêtre.

Les intérêts de l'ordre, loin de se séparer de ceux de la société civile, s'y confondaient parfaitement.

Aux yeux des Druides les affaires du ciel n'étaient pas en dehors de celles de la terre; ils les embrassaient toutes d'un même regard de sagesse et de piété. Aussi, dans ce mot célèbre de Platon : « Que la meilleure république serait celle dont le gouvernement appartiendrait aux philosophes », peut-on voir l'idéal vers lequel tendait la Gaule sous les auspices de la hiérarchie druidique.

Pour beaucoup, la qualité de Druide n'était sans doute qu'un titre, comme nous dirions de nos jours, un grade littéraire, laissant à celui qui en était revêtu toute liberté pour des fonctions publiques ou privées.

Mais pour ceux qui restaient dans le cadre de l'ordre, les directions, les emplois étaient nombreux. L'instruction publique, la surveillance des mœurs, la justice civile et criminelle, la diplomatie, les hautes études théologiques, plus encore que le ministère sacré, étaient de leur ressort, en principe, tous les éléments pacifiques de la société. Quel champ pour les facultés humaines!.....

L'esprit de l'enseignement druidique était contenu, en substance, dans ces trois mots : obéir aux lois, — faire le bien de l'homme, — soutenir avec courage les accidents de la vie. — Bien entendu « cette triade » n'était pas la seule professée par les philosophes de la Gaule ; mais elle suffit à faire comprendre la portée de leurs enseignements, dont le premier mérite était de préparer des citoyens.

Les écoles druidiques, sortes de monastères, furent le plus souvent situées au centre de forêts profondes. Parfois une vallée riante et silencieuse à la fois était choisie pour

Digitized by Google

le lieu des travaux, des méditations de ces zélés philosophes, dévoués à la culture de l'esprit humain, au développement des facultés morales..... Sont-ce bien là les hommes qu'on s'est trop plu à nous présenter comme de farouches et cruels égorgeurs ?

Au lieu des effroyables scènes d'affreux carnage, des hurlements horribles des victimes, nous nous trouvons en face de maîtres vénérables, nous devenons leurs disciples fervents ; nous aimons à suivre leurs doctes leçons, à travers des jardins naturels magnifiques, voûtes de chênes à la majestueuse ramure, pelouses verdoyantes semées de mille fleurettes.....

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Chers auditeurs,

Les Druides, avons-nous dit, jugeaient au civil et au criminel, après les fonctions magistrales d'éducateurs : la magistrature effective très complète ; sentences locales prononcées par les tribunaux locaux ; assemblées plénières pour les cas majeurs « d'appel », en un lieu consacré et central de la Gaule (au pays Chartrain).

Outre les peines communes à toutes les législations, les Druides disposaient d'un châtiment terrible, dont l'excommunication du moyen âge peut seule donner une idée : c'était l'interdiction du sacrifice. Être sous le coup de l'interdit équivalait à être pestiféré ! On craignait non seulement votre contact, mais même votre voix !!!

Si les Druides infligeaient les peines, ils décernaient les récompenses. Entre autres vertus, nos pères honoraient spécialement la piété filiale, la chasteté ; nos institutions de rosières ne sont que la renaissance de mœurs gauloises.

Le rôle d'arbitres, de médiateurs, ressortaient naturel-

Digitized by Google

lement de la juste autorité dont les Druides étaient investis, et ce rôle s'étendait de la chose privée à la chose publique. Ils jouissaient de privilèges analogues à ceux de la noblesse en matières d'élections ; de plus, dans la fédération des États gaulois, dont l'harmonie était si souvent troublée, ils possédaient une influence de premier ordre comme diplomates.

Dispersés entre tant de républiques divisées et armées les unes contre les autres, ils représentaient l'élément vital de l'unité. Opposés, par leurs traditions et leur esprit aux inclinations discordantes de la noblesse, les idées de justice, de patrie, de paix, rayonnaient d'elles-mêmes autour d'eux. Par un privilège spécial, qui achève de consacrer en eux le génie pacifique qui les caractérise, nos pères qui n'accordaient pas même à la vieillesse la dispense des armes, reconnaissaient aux Druides, en toutes occasions, le droit de planer sur les disputes des hommes et par la force de l'esprit de dominer la force brutale.

Tel était le Druide au sens général et vrai du mot : un savant, un philosophe, un *homme de bien*, dans la plus large acception, mais, pas un prêtre.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Au-dessous des Grands Druides, faisant comme eux partie de la classe des lettrés, venaient les *Ovates*, prêtres chargés des sacrements, des sacrifices, des cérémonies du culte et de l'étude de la nature, dont ils étaient les interprètes.....

C'est à cet ordre sacré qu'il faut rapporter les pratiques médicales de ce temps. Le médecin sentait un véritable sacerdoce dans son office. Il traduisait toute la nature à son tribunal, il était considéré dans sa plus haute généralité, comme le défenseur de la race contre les maux

Digitized by Google

physiques, non moins que le conservateur de la vertu ; toutes les sciences et même toutes les industries venaient, en quelque sorte, se placer sous ses ordres, en compagnie de la thérapeutique.

L'astronomie passionnait assez la Gaule pour qu'on puisse penser qu'un corps spécial de savants était attaché à son étude et que si les uns s'appliquaient à découvrir les enchaînements et les sublimités de la nature, pour le cercle terrestre, d'autres se consacraient au même travail en ce qui concernait le cercle sidéral.

Le système de tripartition, cher aux Druides, se répartissait dans tous leurs ordres ; si les grands Druides formaient des groupes distincts — pour la métaphysique — l'instruction — la magistrature ; de même, chez les *Ovates*, la liturgie, la médecine, l'astronomie, correspondaient à des groupes particuliers. Il suffisait pour qu'il y eût corps qu'il y eût au fond le même esprit.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Les Bardes formaient le troisième corps de la classe des lettrés.

Les Bardes, divins ministres de l'enthousiasme et de la poésie, entretenaient chez nos pères le culte du beau idéal.....

Dans les arts, si la défense de tailler la pierre a paralysé le goût très vif des Gaulois pour la *construction*, l'ornementation de la demeure — pour l'architecture en un mot — il ne s'ensuit pas qu'elle lui soit restée étrangère, car un art gaulois est venu jusqu'à nous. Le respect des formes naturelles — avec un goût spécial de plastique — la vivacité et l'humour dans les ornements. Tout ce qui dans les monuments du moyen âge ne procède ni du Romain, ni du Byzantin, y est d'origine Celtique. Sur ce point, la tradition de la Gaule indépendante ne saurait donc être

Digitized by Google

considérée comme entièrement éteinte. Si, cependant, on peut dire que l'ancienne *Gaule* n'est jamais sortie de l'enfance de l'art, il n'en est pas de même de la poésie et de la musique ; sur ce point elle resplendit ; son génie se concentre sur ces deux branches de l'art qui, surtout par leur alliance, nous émeuvent le plus vivement, parce qu'elles sont l'expression la plus immédiate de la vie.

Pour la Gaule, comme pour les autres belles races de l'antiquité, la parole rythmée formait l'essence même de l'esthétique. Nos pères le sentaient bien ; rien ne mène plus haut et plus loin que la culture harmonieuse de la forme dans l'idée..... Aussi avaient-ils un attachement sans borne pour leurs poètes ! et quels poètes le génie de la liberté, si bien secondé par la religion, devait-il leur susciter ? Ils ne les séparaient point dans leur estime des ministres ordinaires de la divinité ; le don céleste de l'inspiration leur paraissait une investiture suffisante, et ces divins enfants de l'imagination et de l'harmonie puisaient naturellement leurs impressions à la hauteur où la vénération publique les portait. Fidèles à l'esprit de la philosophie druidique qui consistait surtout dans l'exaltation de la personnalité, ils se plaisaient à célébrer la gloire des âmes fortes !

En illustrant les héros, ils allumaient dans les cœurs le désir de les imiter, pour être un jour chantés comme ces types immortels.

En même temps que le droit de glorification, leur ministère leur conférait le droit de censure.

Ils chantaient, en s'accompagnant sur des lyres, la gloire des uns et le blâme des autres.

On les a parfois comparés à Tyrtée qui, par l'énergie de ses accents, disposait, comme un Dieu, de la victoire ; mais, en se reportant à ce que les anciens racontent de leur influence, il paraîtrait plus juste de leur donner la figure d'un Orphée ou d'un Amphion. Outre la vertu

Digitized by Google

d'animer les combattants et quels combattants! ils possédaient encore, en effet, la vertu plus rare de les calmer. Ils savaient se faire écouter de leurs ennemis aussi bien que de leurs amis et, souvent, entre deux armées en bataille, quand les bataillons marchent déjà l'un contre l'autre, les glaives tirés, les lances en arrêt, les Bardes s'avancent au milieu des rangs et, comme s'ils venaient d'apaiser des bêtes féroces par leurs enchantements, le combat cesse.

C'est ainsi que chez les barbares les plus durs, la passion cède devant la sagesse et que Mars s'incline devant les Muses.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Chers auditeurs,

Avons-nous défini, autant que le permet le temps restreint d'une conférence, ce qu'était la classe des lettrés? ces corporations à la fois différentes et si essentiellement unies qu'on les confond sous le nom générique de Druidisme? Avons-nous bien compris le caractère de ces Semnothées qui font dire à Lucain « qu'ils étaient les seuls qui connussent la vraie nature des dieux, ou les seuls qui ne la connussent pas, tant leur sentiment de la nature divine différait de celui de la gentilité ».

Les Druides enseignaient donc l'*unité*, la spiritualité de la puissance suprême; ils étaient demeurés fidèles « aux principes essentiels du culte primordial ». C'est ce que le paganisme détesta chez les chrétiens comme chez les pythagoriciens.

Si nous ajoutons que l'antiquité rattachait le Druidisme à l'école pythagoricienne, que les uns affirmaient même que Pythagore *s'était instruit* chez les *Celtes*, non moins que chez les Brahmanes, et cette fois c'est saint Clément

Digitized by Google

qui se range à l'opinion des Polyhistor et des Jamblique, n'aurons-nous pas suffisamment démontré que les Druides n'étaient point des sauvages comparables à ceux qui existent encore au centre de l'Afrique, aux noirs pays de l'esclavage ; que s'ils remplissaient leur ministère, ce ministère ne comportait pas les atroces barbaries d'exécutions arbitraires, les flots de sang répandu en l'honneur d'un Teutatès féroce, aimant à se repaître de meurtre et de carnage.

Désormais nous pouvons parler des sacrifices chez nos pères sans en compromettre *l'esprit*.

L'institution des sacrifices répond à la première idée que les hommes se soient faite de la divinité ; elle est vieille comme le monde.

Par le sacrifice on reconnaît non seulement la suprématie de Dieu sur le globe, mais sa maîtrise sur les biens dont l'homme dispose, et on veut se le concillier. C'est à la faveur des phénomènes célestes, dont seul il a la clef, que la terre est féconde. A lui donc, d'abord, et ensuite à la hiérarchie des ministres, dont l'imagination en travail l'environne, les prémices des champs, les libations, les victimes, c'est-à-dire le sang. C'est ainsi que les racines de tous les cultes trempent dans le sang !.....

Il faut être logique : du moment où Dieu se plaît à recevoir le sang, pourquoi se contenterait-il du moins noble ?

La dévotion intéressée découvre la grande voie qui doit satisfaire entièrement le maître suprême, — c'est la victime suprême, — l'homme !!!

Mais, dès qu'il s'agit d'une victime qui pense, l'acte de la mort se complique en même temps qu'il s'approfondit ; aux sentiments de l'exécuteur s'ajoutent les sentiments de l'exécuté. Est-il actif ou passif, libre ou contraint ?..... en un mot, s'agit-il d'un meurtre ou d'un suicide ?

Sous la même forme prennent place deux liturgies essentiellement diverses. Dans l'une, on offre du sang

Digitized by Google

humain comme la libation « d'un liquide de choix », les sentiments de la victime n'ont aucun rôle ; dans l'autre, ce sont au contraire, ces sentiments qui forment le principal apport, la principale offrande. On distingue, dès lors, la part dominante du caractère objectif dans l'une, tandis que dans l'autre c'est au caractère subjectif qu'appartient la prépondérance et, suivant le génie qui les anime, les peuples s'adonnent de préférence à l'une ou à l'autre de ces liturgies.

Quelle effroyable liturgie nous constatons dans le sacrifice d'Abraham ! C'est au sacrificateur qu'appartient toute l'initiative de l'homicide. Il ne consulte pas sa victime, il la dévoue. Elle est à lui comme le bouc ou le taureau, et il en dispose, non dans l'intérêt de celle-ci, mais, dans le sien. C'est lui, au fond, qui s'immole, en se privant de son bien et, c'est à lui, par conséquent, que doit en revenir le mérite. Que la victime se résigne comme Isaac, ou qu'elle pleure comme la fille de Jephté, peu importe ; ce n'est point sa volonté, mais son sang qui est en cause ; et qu'elle se taise ou se récrie sous le couteau, ce sang ne monte pas moins en holocauste vers Dieu au profit de celui qui le répand.

Les enfants, les esclaves, les étrangers, tout homme dont l'homme fait sa chose, sont matière à cette affreuse liturgie..... C'est dans Moloch qu'on en trouve la plus souveraine expression. De même que les premiers nés des troupeaux, les premiers nés de la famille sont dûs au seigneur impitoyable. Il aime à ce qu'on les lui offre vivants, dans le brasier qui brûle devant lui ; les mères elles-mêmes sont tenues à être présentes et sans se plaindre, car le moindre gémissement de leur part suffit pour mécontenter le Dieu — j'allais dire le monstre, — troubler la sérénité de sa jouissance et mettre à néant toute la vertu du sacrifice.....

On s'étonne d'Abraham et, dans les mêmes contrées, l'antiquité a vu des milliers de mères, frappées du même ver-

Digitized by Google

tige, se recommander à Dieu par la méditation de l'infanticide !.....

On peut croire que le mythe d'Abraham s'était introduit dans ces contrées pour montrer aux adorateurs de Moloch que Jéhova, dans sa clémence, n'exige que le dévouement et non la mort, que le patriarche, en liant lui-même son fils sur le bûcher, avait assez témoigné de sa soumission et de sa piété pour que cet acte de foi acquitte toute sa race de semblables sacrifices.

Nous touchons au deuxième mode de sacrifice par celui du Calvaire, et, intentionnellement, nous nous abstenons de juger le mystère eucharistique ; nous nous bornons à montrer la victime libre et non plus passive. C'est de lui-même que le fils de Marie va à la mort, il la veut, il la subit parce qu'elle est à ses yeux expiatoire et méritoire ; il fait à Dieu l'offrande de son sang en vue de le réconcilier avec les hommes, dont il médite d'être le sauveur ! C'est le sacrifice humain volontaire dans toute sa plénitude, et c'est ainsi qu'il est considéré par le catholicisme.

« Il s'est offert lui-même à Dieu, en odeur de suavité, dit saint Paul, comme victime et hostie. »

Nous sommes enfin arrivés aux sacrifices humains tant reprochés à la Gaule, et c'est le sombre mysticisme chrétien qui nous les explique le mieux, par le sacrifice de Jésus.

En effet, dans nos rudes sanctuaires, en mille circonstances, l'homme s'est offert pour l'homme en hostie volontaire. Au lieu des lents supplices de l'ascétisme chrétien, nos pères aimaient à s'élancer d'un bond jusqu'à la mort, coutume barbare mais touchante, puisqu'elle partait d'une immense charité ! — Mourir utilement pour un autre ; — quelle grandeur dans cette voie ! Dévouement en faveur du pays, de la famille, d'un ami..... dévouement du guerrier, de la prêtresse, du vieillard, couronnant en public, par une mort sacrée, une vie héroïque ou de sainteté.....

Digitized by Google

Les Romains, incapables d'entrer dans les mystères de cette liturgie transcendante, n'y ont vu que le sang qui la souillait et, au nom de ce qu'ils nommaient leur humanité, ils l'ont accablée sous leurs mépris qui l'étouffent encore! Ne se rappelaient-ils donc plus de leurs deux Décius, qui, pour le salut de l'armée, en péril, s'étaient voués jadis aux divinités infernales, et n'apercevaient-ils pas qu'en Gaule, excités par les belles lumières de l'autre vie, des Décius, dans la paix, comme dans la guerre, ne cessaient de mériter l'immortalité!

Chers auditeurs,

Nous n'avons pas perdu de vue que les Druides étaient des magistrats. Il n'y avait donc pas que des victimes volontaires, mais aussi des coupables déférés aux exécutions de justice. C'était, au nom et en présence de celui qui est la source du droit et de la vérité, qu'était rendue toute sentence; c'était aussi en son nom, en sa présence, par conséquent devant ces autels, que devait avoir lieu l'exécution.....

Les Druides avaient mis la main sur la grande manière de la peine de mort : cette peine suprême constituait pour eux un acte sacré. Ce n'était pas en dehors de celui qui confère la vie et sans se couvrir de son nom, que la magistrature s'ingérait de distribuer la mort. Les malfaiteurs, dont l'existence était reconnue contraire à l'harmonie sociale, étaient solennellement renvoyés à Dieu par les représentants de son autorité sur la terre et, s'il fallait comparer, jusque dans la forme, l'usage de nos pères et celui que pratiquent les nations les plus civilisées de nos jours, on serait en peine de juger quel est le plus scandaleux du spectacle d'un sacrificateur rendant au suprême maître des destinées, devant une assemblée en prières, le criminel condamné qui, par le fait de sa mort, recommencera une autre vie, dans laquelle il pourra se rappro-

Digitized by Google

cher d'un cercle de félicité, ou du mercenaire qui, froidement, le saisit et le jette sous la lame d'une machine, pour l'égorger automatiquement sur un tréteau, en guise de démonstration de justice, devant une foule stupéfiée ou cynique.....

L'antiquité nous a conservé un trait bien typique de la législation des Druides : au lieu de précipiter le condamné encore tout imbu de ses instincts criminels dans la mort, on maintenait un intervalle de cinq ans entre la sentence et l'exécution.

Le condamné, pensait-on, avait le temps de rentrer en lui-même, de se réformer avant de paraître au seuil de l'autre vie. De là, par conséquent, un troisième genre de sacrifice, parfaitement distinct des deux autres et moins condamnable assurément. Plus d'un criminel métamorphosé, durant ce sursis, par les pieux conseils de la magistrature préposée à sa garde, réhabilité à ses yeux, comme à ceux de ces concitoyens par son repentir et la prison qui est la peine de sa faute, devenu digne de l'immortalité, devait courir à la mort comme au couronnement définitif de son expiation : victime volontaire, et victime de justice tout ensemble.

(A suivre.)

Digitized by Google

DEUX SONNETS

I

LA BELLE AU BOIS DORMANT

Après avoir dormi cent ans, nous dit le conte
Du bon Charles Perrault, la Belle au bois dormant
S'éveilla tout à coup, quand le prince Charmant
Lui dit : « Veux-tu mon cœur ? » La réponse fut prompte.

Leur hymen eut des fruits dont j'ignore le compte
Et leur bonheur dura longtemps. — Assurément...
Mais la vieillesse vint et l'accompagnement
Des regrets, des chagrins, des maux que nul ne dompte.

Allez donc repousser la mort ! Même l'amour
Lui voudrait disputer en vain sa proie. Un jour,
La Belle au bois dormant prit un voile de veuve

Et, ployant sous le faix, on l'entendit gémir,
Lorsque l'heure sonna de sa dernière épreuve :
« Dieu soit loué ! je vais enfin me rendormir ! »

Digitized by Google

II

SONNET ANGEVIN

Il ne te manque rien, mon Anjou, ma patrie.
Tes fertiles sillons portent les bons froments
Et le vin des coteaux mûrit, cher aux gourmands,
Sous ton soleil plus beau que celui d'Ibérie.

Ton peuple est fort et doux car il travaille et prie;
Il garde au fond du cœur les vieux enseignements
Et les chants d'autrefois purs, naïfs et charmants
Qui célèbrent Noël ou le Mois de Marie.

Quand je m'endormirai, mon temps étant fini,
On descendra mon corps froid sous ton sol béni,
Revêtu d'un linceul en chanvre de Vallée;

Ma bière sera faite en sapin de tes bois
Et, sans autre ornement, je veux, pour mausolée,
Dans le tuffeau d'Anjou qu'on me taille une croix.

X. DE LA PERRAUDIÈRE.

Digitized by Google

LA FONDATION

DE

L'ANCIEN COUVENT DES DOMINICAINS

A ANGERS

ET LA CONFRÉRIE DU ROSAIRE

établie dans l'église de ce couvent

Quelques observations à propos des notes de M. E. L. sur les Jacobins d'Angers

---

Le savant éditeur du manuscrit de Thorode [1] m'a fait l'honneur, à propos du chapitre consacré par l'auteur aux Jacobins [2], de citer plusieurs passages des articles que j'ai publiés de 1885 à 1887, sur l'ancien couvent des Dominicains d'Angers et sur l'histoire de la confrérie du Rosaire, dont ce couvent fut le centre jusqu'à la Révolution.

M. E. L. accompagne ces citations de critiques dont je lui suis d'autant plus reconnaissant qu'elles me fournissent l'occasion, en attendant un travail plus complet, de m'expliquer dès maintenant sur quelques détails qui ne sont pas sans importance, au point de vue de la vérité et de l'exactitude historiques.

[1] *Notice de la ville d'Angers.*

[2] Seconde partie, chapitre IV. — Communautés (*suite*). — Jacobins. — Cf. *Revue de l'Anjou*, nouvelle série, t. XXX, p. 247 et suivantes.

Digitized by Google

I

M. E. L. veut bien admettre que la véritable date de la fondation du couvent des Dominicains, à Angers, « paraît être de 1219 ou 1220, ainsi que le prouve le P. Ducoudray dans une bonne dissertation ».

Mais il ajoute aussitôt : « Quant à la question de savoir si ce couvent a été fondé par saint Dominique lui-même, elle est plus difficile à résoudre. »

Ici, l'annotateur de Thorode ne s'exprime pas avec assez de précision ; et on pourrait croire qu'il confond deux questions très différentes.

Notre couvent a-t-il été fondé par saint Dominique ?

Le Patriarche des Frères-Prêcheurs est-il venu en personne à Angers, pour y établir ses religieux ?

La première de ces deux questions est on ne peut plus facile à résoudre.

En effet, saint Dominique est mort le 6 août 1221. Or, étant donné que le couvent d'Angers date de 1219 ou 1220, il est de toute évidence que sa fondation n'a pu se faire que par l'autorité de notre saint Patriarche, lui seul ayant alors qualité pour autoriser la fondation d'un couvent de ses frères ; fondation qu'il appartenait au Chapitre général de l'Ordre de consacrer ensuite par une acceptation officielle, selon le procédé que prescrit la législation dominicaine.

D'ailleurs, M. E. L. le reconnaît lui-même : « Il est certain que ce fut de son vivant, par son autorité et son intervention personnelle, qu'il [saint Dominique] fit cette fondation. »

Mais notre bienheureux Père est-il venu, lui-même, à Angers ?

J'ai exposé, ailleurs, les preuves qui permettent de répondre affirmativement à cette question, sinon avec une

Digitized by Google

certitude absolue, du moins avec quelque probabilité[1]. M. E. L. semble être de mon avis. Selon lui, on ne peut pas affirmer que saint Dominique soit venu *certainement* à Angers. « Il faut dire seulement avec P. Rangeard « qu'il y a toute apparence » qu'il passa par cette ville pour y établir son ordre. »

Mais l'annotateur de Thorode discute l'une des preuves que j'ai apportées à l'appui de cette opinion : la tradition du couvent d'Angers, confirmée par deux monuments et par le témoignage de deux écrivains dominicains, Jean de Réchac et l'auteur d'une histoire manuscrite du couvent du Mans.

Quant à cette tradition, mon honorable contradicteur estime qu'elle n'est pas aussi certaine que j'ai bien voulu le dire, « puisque, ajoute-t-il, un des registres de ce couvent porte en titre que sa fondation eut lieu en 1225, c'est-à-dire après la mort de saint Dominique ».

Je ferai d'abord observer que ce détail, absolument isolé, ne saurait, à lui seul, détruire tout l'ensemble de preuves qui établissent *la certitude de l'existence de la tradition* dont il s'agit.

De plus, un couvent ne se constitue pas du matin au soir. Sa fondation comprend toujours plusieurs périodes. Pour qu'elle soit complète et définitive, cela demande un certain temps, parfois même des années, au triple point de vue du matériel, du personnel et du droit. Or, selon qu'on s'arrête à telle ou telle période d'une fondation, on lui donne des dates différentes. Je citerai comme exemple le couvent actuel d'Angers.

A la fin de 1876, sur l'invitation de Mgr Freppel, le T. R. Père Provincial de la province d'Occitanie se rend dans cette ville, afin de traiter de la fondation d'un couvent. Peu de temps après, un Père de Poitiers, délégué

[1] Cf. *L'Ancien couvent des Frères-Prêcheurs, à Angers.*

Digitized by Google

à cet effet par qui de droit, vient à Angers pour y organiser une installation provisoire. Il loue une maison en attendant qu'il ait trouvé un terrain où l'on construira le futur couvent. L'année suivante, trois autres religieux lui sont adjoints. Dès lors les Dominicains furent établis avec l'approbation de l'Évêque diocésain et l'autorisation du Maître Général des Frères-Prêcheurs.

Si l'on écrit un jour l'histoire de cette fondation, il sera vrai de dire qu'elle remonte à 1876-1877.

On pourra également lui assigner comme date l'année 1880, au cours de laquelle les Dominicains prirent possession de la partie de leur couvent alors construite.

Enfin, lorsque cette maison, qui n'est encore aujourd'hui, d'après la législation de notre Ordre, qu'un simple vicariat, aura été érigée en couvent formel, la date de cette érection passera peut-être, sous la plume de tel ou tel historien, pour être celle de la fondation.

Il n'en demeurera pas moins certain que l'établissement primitif des Frères-Prêcheurs, à Angers, au XIXe siècle, a eu lieu en 1876-1877.

Mais revenons à notre ancien couvent.

M. E. L. reconnaît avec moi que son origine première est de 1219-1220. En 1225, ce couvent fut complété par l'acquisition d'une maison et d'une cour[1]. Il n'est pas impossible que l'auteur du registre cité, en donnant la date de 1225 à la fondation des Dominicains, ait voulu simplement noter qu'alors cette fondation était suffisamment assurée pour ce qui est de son emplacement et de l'installation matérielle des religieux, auxquels les largesses de l'évêque Michel Loiseau ou de Villoyseau permettront, plus tard, d'achever leur église et les bâtiments conventuels.

Peut-être aussi, à cette date, le personnel, très restreint

[1] Cf. *L'ancien couvent des Frères-Prêcheurs.*

Digitized by Google

dès les premiers temps, venait-il d'être augmenté de façon à constituer un couvent proprement dit.

Peut-être encore la date de 1225 marque-t-elle l'époque à laquelle ce couvent fut accepté par le Chapitre général qui, *cette année même, se tint à Bologne.*

D'ordinaire, en effet, les chapitres généraux, avant de reconnaître officiellement la fondation d'un couvent, attendaient d'avoir des gages qui permissent de le considérer comme définitivement établi.

Je ne crois donc pas que l'on puisse, sur le témoignage qu'invoque ici M. E. L., mettre en doute la tradition des dominicains, au point de vue de l'existence de cette tradition parmi eux.

Enfin, si l'on veut se faire un argument de l'inscription de l'année 1225 sur l'un des registres conventuels pour nier la certitude de cette tradition, *quant à son existence,* ou seulement l'amoindrir, il faut être conséquent avec soi-même et conclure aussi de cette inscription à l'impossibité de la fondation de notre couvent par l'autorité de saint Dominique, puisque, en 1225, il était mort depuis quatre ans. Et cependant tel n'est pas le sentiment de mon honorable contradicteur qui nous a déjà dit : « Il est certain que ce fut de son vivant, par son autorité et son intervention personnelle, qu'il [saint Dominique] fit cette fondation. »

Mais poursuivons.

A la preuve tirée de la tradition des Frères-Prêcheurs d'Angers, j'ai ajouté, entre autres témoignages, ceux de Jean de Réchac et de l'auteur d'une histoire manuscrite du couvent du Mans, lesquels ont consigné cette tradition dans leurs écrits.

Je laisse la parole à M. E. L.

« En confirmation de cette tradition, deux écrivains de l'ordre ont fait valoir que saint Dominique était représenté, dans les vitraux de l'église et du chapitre, bénissant

Digitized by Google

Guillaume de Beaumont, à genoux à ses pieds et en chape[1]. Ce n'est pas là une preuve absolument convaincante, et cette représentation pourrait être interprétée d'une autre manière, avec d'autant plus de raison que Grandet remarque « que l'écriture de cette vitre n'a pas plus de 150 ans ».

Que ce ne soit pas là « une preuve absolument convaincante » d'un voyage de saint Dominique à Angers et de sa présence dans cette ville à l'époque de la fondation de notre couvent, je le concède.

Mais il y a bien là une preuve de la tradition des dominicains à ce sujet; et, en admettant « que l'existence de cette vitre n'eût pas plus de 150 ans », à l'époque où écrivait Grandet, ce détail, loin de diminuer la certitude d'une tradition, attestée d'ailleurs par d'autres monuments et d'autres faits, la confirme en témoignant de sa persistance.

J'ignore ce à quoi M. E. L. fait allusion quand il prétend que « cette représentation pourrait être interprétée d'une autre manière ».

Enfin nous dit mon honorable contradicteur, « on a relevé plusieurs inexactitudes dans le passage où le premier de ces auteurs — Jean de Réchac — raconte cette tradition ainsi consignée dans ces vitraux. On ne peut donc affirmer avec le second que saint Dominique soit venu *certainement* à Angers en 1219 ».

Voilà un *donc* vraiment étrange!

Mais d'abord, je n'ai point écrit, comme on semble l'insinuer, que l'on pouvait affirmer avec l'historien du couvent du Mans que notre saint patriarche était venu *certainement* à Angers. Mon opinion, c'est que, outre la tradition des Dominicains, qui, pour moi, est incontestable, il y

[1] Le second de ces auteurs ajoute que sur le vitrail du chapitre était marquée la date de 1219. — Cf. *L'ancien couvent des Frères-Prêcheurs*, pp. 8, 9.

Digitized by Google

a des raisons de convenance, ainsi que des témoignages autres que celui des deux auteurs cités qui militent en faveur de ce voyage et permettent de considérer sa réalisation à tout le moins comme probable.

Quoi qu'il en soit, j'ai signalé, dans le récit que nous donne Jean de Réchac[1] d'un voyage de saint Dominique à Angers, une erreur de date et j'ai fait observer à propos de ce voyage que l'itinéraire indiqué était inadmissible.

Mais je ne vois pas comment on peut s'autoriser des inexactitudes d'un auteur pour révoquer en doute les dires d'un autre écrivain qui, lui, au contraire, place le voyage du saint patriarche à une époque qui est précisément celle que lui assigne la tradition et dans des termes qui n'impliquent *aucune impossibilité* soit historique, soit géographique.

Voici, du reste, le texte du manuscrit du Mans :

« Nostre saint Patriarche commençant aussi sa course de Toulouse s'en alla en Espagne, *d'où revenant en France fut à Paris vers l'année 1219... Cette mesme année* il fut certainement à Angers, estant représenté dans une vitre du couvent de ladite ville avec ladite année dans le chapitre... Malvenda, escrivant dans la première centurie de nostre Ordre les voiages de nostre Père, dit ne savoir pas où il a passé *en venant d'Espagne à Paris.* S'il s'estoit informé de ces costés il auroit apprist qu'il avoit esté à Angers. »

Encore une fois, je comprends que l'on se refuse à accepter le fait d'un voyage du fondateur des Frères-Prêcheurs à Angers comme offrant une certitude absolue.

[1] Cet historien a souvent fait preuve d'une critique fautive. Si je l'ai cité dans ma dissertation sur l'ancien couvent d'Angers, c'est uniquement parce que, ayant composé la notice qu'il consacre à ce couvent — *Vie de saint Dominique*, pp. 978, 979 — d'après les données que lui avait fournies le P. Jacques de Blain, alors prieur, il y a là une nouvelle attestation de la tradition des Dominicains, abstraction faite des erreurs de date et de géographie qui sont personnelles à Jean de Réchac.

Digitized by Google

Mais que l'une des raisons déterminantes qui s'y opposent soit celle que donne ici l'annotateur de Thorode, cela n'est vraiment pas admissible.

Telles sont les observations que j'avais à présenter à propos de la note de M. E. L. sur l'établissement des Dominicains à Angers au XIIIe siècle.

Celles qui vont suivre ont trait aux doutes émis par l'auteur contre la thèse que j'ai exposée dans mon *Histoire du Rosaire* en Anjou, relativement à une chapelle de notre ancienne église conventuelle et aux fondations pieuses qui s'y rattachent.

II

Il s'agit de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié qui fut entièrement refaite de 1640 à 1643, grâce aux libéralités de M. Lasnier de Laffretière, et que, depuis lors, on désigna sous le vocable du Rosaire.

J'ai dit[1], et je répète, que, jusqu'à l'époque de sa reconstruction, cette chapelle et son autel avaient porté indifféremment les titres de Notre-Dame-de-Pitié et de Notre-Dame-du-Rosaire. J'aurais pu ajouter : et du Chapelet, et du Psautier.

M. E. L. n'est pas de cet avis. C'est là, selon lui, une supposition que n'autorise aucun des documents conservés aux archives de Maine-et-Loire. « La chapelle et l'autel sont toujours, dans tous les actes, désignés sous le vocable exclusif de Notre-Dame-de-Pitié. »

Mon honorable contradicteur cite ensuite l'acte d'une fondation de Jeanne Aménard, dame du Breil-Rasteau ; acte auquel il assigne une date inexacte[2].

[1] *Revue de l'Anjou*, t. XI, XII et XIII.

[2] « En 1631 seulement, c'est M. E. L. qui parle, il est question de la chapelle du Rosaire, pour la première fois, dans un acte de fon-

Digitized by Google

Voici ma réponse au premier doute opposé à ce que j'ai écrit au sujet de la chapelle et de l'autel èn question.

Bien avant l'année 1640, l'église des Dominicains d'Angers était le centre d'une confrérie qui avait, dans cette église, sa chapelle et son autel.

Quel était le titre de cette confrérie ?

Deux documents, dont j'ai publié le texte et auxquels l'annotateur de Thorode ne paraît pas avoir fait suffisamment attention, vont nous l'apprendre.

Le pape Léon X répondant, le 14 septembre 1514, aux Lettres que lui avaient adressées le prieur Jean Lambert et les religieux de notre couvent, au sujet précisément de la confrérie qui nous occupe, s'exprime ainsi :

« Nous avons appris... que plusieurs habitants de cette ville [d'Angers] et d'autres fidèles du Christ, mûs par une pieuse dévotion, avaient formé et organisé, dans l'église dudit couvent, sous l'invocation de Notre-Dame-de-Pitié et du Rosaire, ou Chapelet et Psautier, une louable confrérie comprenant les chrétiens de l'un et de l'autre sexe, et qu'ils avaient obtenu que cette confrérie fût enrichie de divers privilèges, indulgences et concessions[1]. »

Précédemment — 1512 — une ordonnance synodale de François de Rohan, évêque d'Angers, avait déjà signalé

dation de Jeanne Aménard, dame de Breil-Rasteau : c'est donc à peu près l'époque du changement de nom » de la chapelle. Cet acte est du 11 juillet 1641, et non pas de 1631, comme on peut le voir au *Livre des fondations*, mois de juillet. C'est une autre fondation qui porte la date de 1631. J'en parlerai bientôt.

[1] Cum autem sicut accepimus, et exhibita nobis nuper pro parte dilectorum filiorum Joannis Lamberti Theologiæ professoris, prioris, et Fratrum domus sancti Dominici Andegaven. ordinis Fratrum Prædicatorum, petitio continebat alias nonnulli cives civitatis Andegaven. et alii Christifideles pia devotione ducti unam laudabilem confraternitatem utriusque sexus christianorum sub invocatione ejusdem beatæ Mariæ Virginis de Pietate et Rosario, sive capelleto et psalterio nuncupatorum in ecclesia dictæ domus..... instituerint et ordinaverint, et illam variis privilegiis, indulgentiis et concessionibus decorari obtinuerint.

Digitized by Google

cette même confrérie sous le titre de Notre-Dame-de-Pitié et du Chapelet[1].

Nous avons donc dans l'église conventuelle des Dominicains une seule et même confrérie désignée sous des titres divers : *Notre-Dame-de-Pitié*, le *Rosaire*, le *Chapelet*, le *Psautier*

Or, d'après un usage constant et universel — aucun canoniste ne contredira cette affirmation — la chapelle et l'autel affectés à une confrérie ont été et sont désignés sous le titre propre à cette confrérie.

De là cette conclusion : la confrérie dont il s'agit ici étant appelée indifféremment — les documents que je viens de citer en font foi — de Notre-Dame-de-Pitié, ou du Rosaire, etc., il va de soi que la chapelle et l'autel qui lui étaient réservés dans notre église, ont été appelés indifféremment, du moins en droit, soit de Notre-Dame-de-Pitié, soit du Rosaire, etc.

En fait, à Angers, pendant longtemps, on n'a employé que le premier de ces vocables, le plus ordinairement, soit. Mais cela ne prouve pas que les autres, qui étaient de droit, aient dû être exclus. Ils ne le furent ni dans la supplique des Dominicains à Léon X, ni dans la réponse de Sa Sainteté à cette supplique. J'ajouterai que le vocable du Rosaire est même celui qui convient le mieux, étant donné la nature de notre confrérie, et conformément à un usage consacré par l'Église et qui, en dehors d'Angers, était général, bien avant 1640.

A partir de cette année, les Dominicains profitèrent de la reconstruction de la chapelle de leur confrérie pour amener les fidèles à adopter cet usage. C'est, sans doute, pour y arriver plus sûrement qu'ils firent disparaître de l'autel de cette confrérie ce qui rappelait le vocable plus habituellement employé jusqu'alors : je veux dire le sépulcre de

[1] Statuts synodaux du diocèse d'Angers, p. 215.

Digitized by Google

Notre-Seigneur. Ce ne fut que longtemps après, leur but étant atteint, qu'ils érigèrent dans leur église, avec ce même sépulcre, un autel dédié à Notre-Dame-de-Pitié[1].

La coutume ayant été, jusqu'en 1640-1643, à peu d'exceptions près, de donner de préférence à l'autel et à la confrérie du Rosaire, ce titre de Notre-Dame-de-Pitié, j'ai cru pouvoir et même devoir attribuer à la Vierge du Rosaire les fondations faites jusqu'alors en l'honneur de Notre-Dame-de-Pitié. C'est la conséquence logique de ce que je viens d'établir.

Ma thèse ne s'appuie donc pas, comme le prétend M. E. L. « sur ce fait que l'autel du Rosaire prit la place de celui de Notre-Dame de-Pitié ». Et quand il ajoute : « Mais succéder ou remplacer n'est pas identifier », il me prête un procédé dont je suis parfaitement innocent, puisque, dans l'espèce, il n'y a de succession et de remplacement que quant à l'usage d'un vocable préféré à un autre, et nullement quant à l'objet auquel s'appliquent ces divers vocables.

Ce qui m'a encore décidé à faire l'attribution dont j'ai parlé et au sujet de la légitimité de laquelle M. E. L. exprime un second doute, c'est d'abord un acte qui se trouve au *Livre des Fondations*, sous la date du 22 septembre 1631.

A cette date, vénérable et discret Maître Jean Racinay, prêtre, clerc de l'infirmerie de l'abbaye de Saint-Nicolas-lès-Angers « a fondé une messe basse de l'office des Cinq Plaies de Notre-Seigneur, tous les vendredis de l'année, à l'autel de Notre-Dame-du-Rosaire ».

Ainsi, dès 1631, on n'employait plus exclusivement le titre de Notre-Dame-de-Pitié, pour désigner l'autel de notre confrérie. Et cette fondation, faite à l'autel du Rosaire, a un objet qui se rattache au culte de la Vierge

[1] Il en est fait mention pour la première fois, en 1681 ; et un acte de 1677 nous apprend qu'il n'existait pas encore à cette date de 1677.

Digitized by Google

de Pitié, tel que l'entend la liturgie : *les Cinq Plaies du Christ*, objet qui se rapporte également aux mystères douloureux du Rosaire.

Autre observation qui m'a encore persuadé de la vérité de la thèse que je persiste à soutenir : après comme avant l'érection, dans notre église conventuelle, d'un autel exclusivement dédié à Notre-Dame-de-Pitié, les fidèles continuent leurs fondations à l'autel de notre confrérie ; et il n'y a pas trace d'une seule fondation affectée à ce nouvel autel.

Avant qu'il fût élevé dans la nef de l'église, et après la reconstruction de la chapelle du Rosaire, nous avons deux fondations en l'honneur de Notre-Dame-de-Pitié, mais qui toutes les deux se rattachent encore à la chapelle du Rosaire, d'une certaine manière.

En 1658, « Noble et Discret Charles Boucler, prestre, chantre et chanoine de Saint-Pierre d'Angers, a fondé le service cy-après marqué à perpétuité ; sçavoir tout le jour de Nostre-Dame-de-Pitié, les vespres, la vigille, exposition du Très Sainct Sacreman le dit jour au grand autel », etc. « Les héritieurs du dit sieur Boucler ont la liberté de faire poser une placque de cuivre à leurs dépens à la chapelle du Rosaire, à l'arcade la plus proche du tronc, du côté du grand autel, sur laquelle il soit fait mention du service porté par la fondation[1]. »

« Honorable femme Judith Buisson, veufve de Messire Jean Goubard, huissier à la mairie de cette ville (d'Angers) a fondé à perpétuité... huict messes basses à l'honneur et grandeur des huict festes principales de la Vierge à l'autel du Rosaire[2]. »

Une note écrite en marge, dans le *Livre des Fondations*, fait observer qu' « il n'y a que sept fêtes principalles de la

[1] *Livre des Fondations*, mois d'avril.

[2] *Ibid.*, mai 1663.

Digitized by Google

Sainte Vierge; cependant il est marqué huict dans le Testament [de la dame Buisson]. Il faut que la fête de Notre-Dame-de-Pitié y soit comprise ». « La dit Buisson mourut le 7 septembre 1667, son corps fut enterré aux Pères Carmes de cette ville, et son cœur dans la chapelle du Rosaire, où il y a une plaque de cuivre sur laquelle sont gravées les dites fondations. »

M. E. L. croit trouver un argument contre moi dans ce détail, à savoir que « nombre de fois, l'auteur de l'état des Fondations, parlant de fondations faites — avant 1640-1643 — à l'autel de Notre-Dame-de-Pitié, sait fort bien ajouter « qui est à présent l'autel du Rosaire ».

« Nombre de fois », cette expression est exagérée; car l'auteur cité n'a ajouté que six fois en tout cette remarque dont le but est simplement de rappeler un fait, rien de plus.

Je prie, en outre, le lecteur d'observer que ce même auteur en relevant les fondations faites, avant 1640-1643, à l'autel de Notre-Dame-de-Pitié, les maintient à cet autel appelé, depuis, du Rosaire, et n'en indique pas une seule comme ayant été transférée à celui qui fut érigé environ quarante ans plus tard, dans la même église, sous le vocable exclusif de Notre-Dame-de-Pitié.

N'est-ce pas là une nouvelle preuve du bien fondé de ma thèse?

Encore quelques mots.

III

J'ai raconté dans l'un de mes articles sur l'*histoire du Rosaire*[1], comment, grâce à l'impulsion donnée à la piété des Angevins par la bulle *Ad sacram Petri sedem* de Léon X, de généreuses aumônes vinrent en aide à la pau-

[1] *Revue de l'Anjou*, nouvelle série, t. XI.

Digitized by Google

vreté des Dominicains dont le couvent et l'église tombaient en ruines.

« Je ne pense pas, dit à ce propos, M. E. L., que l'église et le couvent furent reconstruits à cette époque, comme l'affirme le P. Ducoudray. On dut simplement se borner, faute de ressources, à faire les réparations les plus pressantes aux bâtiments principaux. »

Je n'ai point *affirmé* que « l'église et le couvent furent reconstruits à cette époque ». Au mot *reconstruits*, j'ai ajouté celui de *réparés*.

A mon avis, eu égard à l'état dans lequel se trouvaient les bâtiments conventuels et l'église en 1514, il y eut des parties qu'il fallut démolir et reconstruire, et d'autres qui furent seulement réparées. C'est ce qui résulte des termes mêmes de la bulle de Léon X reproduisant à ce sujet ceux de la supplique adressée par les Dominicains à Sa Sainteté.

« Ainsi que nous l'avons appris, la maison de saint Dominique d'Angers tombe de vétusté dans plusieurs de ses parties ; ayant été endommagée par deux incendies depuis une quinzaine d'années, elle menace ruine. Ce couvent ne saurait pourvoir par ses propres ressources à sa restauration et à son entretien, car il n'a ni biens-fonds ni revenus. Aussi le concours des fidèles chrétiens est-il absolument nécessaire pour que cette maison et cette église puissent être convenablement réparées, reconstruites, restaurées et entretenues[1]. »

En 1768, le Prieur d'Angers et son conseil décidèrent « que tous les vieux bâtiments qui menaçoient ruine et défiguroient la maison par leur irrégularité seroient ren-

[1] Cum, sicut accepimus, dicta domus nimia vetustate in plerisque ejus ædificiis collapsa et ruinæ obnoxia existat, ac a quindecim annis citra bis ignis incendio damnum perpessa fuerit, et pro illius restauratione et manutentione facultates ipsius domus, quæ nullos prorsus proventus seu redditus habet, non suppetant, sed sint christifidelium suffragia ad hoc plurimum opportuna, ut domus et ecclesia hujusmodi debite reparetur, restauratur, construatur et manuteneatur.....

Digitized by Google

versés sans être reconstruits, étant inutiles et superflus; que les corps de logis qui appuient les cloîtres seroient conservés en y faisant tant intérieurement qu'extérieurement les réparations convenables[1] ».

M. E. L. conclut de cette décision que l'on se borna, en 1514 et les années suivantes, à faire les réparations les plus urgentes et que l'on n'entreprit pas alors de nouvelles constructions faute de ressources. Autrement, d'après lui, « le couvent ne se serait pas trouvé, deux siècles plus tard, dans un tel état de délabrement qu'on fut obligé de refaire de fond en comble *ces vieux édifices* ».

Qu'entend ici l'auteur par *ces vieux édifices?* — Il ne saurait être question des « vieux bâtiments qui menaçoient ruine », car on ne les refit pas de fond en comble : ils furent « renversés sans être reconstruits ». On ne laissa debout, moyennant des travaux de restauration considérables, que les corps de logis qui appuyaient les cloîtres. Évidemment, c'est de cette partie du couvent que parle M. E. L. quand pour prouver qu'au XVIe siècle on se contenta *de réparer* les bâtiments claustraux, il dit : « Autrement, le couvent ne se serait pas trouvé, deux siècles plus tard, dans un tel état de délabrement qu'on fut obligé de refaire de fond en comble ces vieux édifices ».

Mais cette raison n'est pas démonstrative. Il est fort possible, en effet, que des *constructions* datant du XVIe siècle se soient trouvées au XVIIIe, après deux cents ans et plus d'existence, tellement délabrées qu'il y ait eu lieu, en 1768, de les restaurer de fond en comble.

D'après la délibération du conseil conventuel, nous voyons qu'à cette époque il y avait des bâtiments qui n'étaient plus susceptibles d'aucune restauration et d'autres, au contraire, que l'on put conserver en les réparant.

[1] Arch. de Maine-et-Loire, fonds des Jacobins : reg. du conseil, délibération du 12 avril, signée le 3 mai 1768.

Digitized by Google

Dans l'hypothèse d'après laquelle on aurait, au XVIe siècle, fait des réparations et entrepris des reconstructions, ne pourrait-on pas dire que ces réparations portèrent sur les parties du couvent que l'on jugea à propos de raser en 1768 et que les corps de logis alors conservés représentent les parties reconstruites en 1514?

Enfin, je me demande sur quoi on se base pour prétendre que si les Dominicains ne firent que les travaux les plus pressants aux bâtiments principaux, en cette année 1514, ce fut « faute de ressources ».

L'intervention du Souverain Pontife, le crédit dont les Frères-Prêcheurs jouissaient en Anjou à cette époque, la piété des fidèles, leur générosité sollicitée au nom du Pape et encouragée par des faveurs alors très appréciées, voilà bien des raisons de présumer, au contraire, que les aumônes furent abondantes et que les ressources ne firent pas défaut non seulement pour réparer, mais encore pour reconstruire au moins certaines parties de l'église et du couvent.

Je ne terminerai pas ces observations sans remercier M. E. L. d'avoir complété par des notes fort intéressantes et de précieux documents l'article « vraiment trop court » de Thorode sur les Jacobins.

Fr. Marie-Bernard DUÇOUDRAY,
des Frères-Prêcheurs.

Digitized by Google

LA GUERRE

ENTRE

LOUIS XIII ET MARIE DE MÉDICIS

(1619-1620)

(suite)[1]

CHAPITRE VII

LA BATAILLE DES PONTS-DE-CÉ

Organisation matérielle de la défense à Angers : armement, restauration, dégagement du château et des remparts, érection de la plate-forme du Port-Ayrault, tranchées des faubourgs. — Dispositions, organisation et emploi de la garde municipale. — Affluence stérile des pamphlets contre Luynes. — Invasion à Angers et domination compressive du militarisme des Vendôme; désarmement de la milice urbaine. — Services rendus par le maire Lanier à Marie de Médicis ; griefs des Vendôme contre Lanier ; motifs de de sa disgrâce ; son exil. — Munitionnement et ravitaillement à Angers de l'armée rebelle. — Son effectif. — Sa répartition : 1° entre Angers et les Ponts-de-Cé ; 2° entre les divers postes d'Angers. — Configuration, défense matérielle, ravitaillement du château des Ponts-de-Cé. — La tranchée de Saint-Aubin ; conception de Richelieu ; système opposé et finalement appliqué de Vendôme et de Marillac ; emplacement, dimensions et défectuosités de cette tranchée. — Reconnaissances tentées d'Angers, dans la nuit du 6 au 7 août, par Marillac et le comte de Soissons sur la route de la Flèche à Pellouailles ; dans la direction de Pellouailles à Trélazé, velléité d'escarmouche entre le duc de Retz et l'avant-garde de l'armée royale. — Affluence aux Ponts-de-Cé des forces rebelles. — Leur distribution sur le pont de Saint-Aubin, le long de la tranchée et dans la haie de la Guilbotte. — Reconnaissance tentée des Ponts-de-Cé par Marillac vers Sorges ; sa déception dans l'entreprise de l'occupation des Maisons-Rouges. — Griefs du duc de Retz contre Marie de Médicis ; sa désertion. — Marche de l'armée royale du Verger à Trélazé. — Sur l'opportunité de son

[1] V. les livraisons de juillet-août, septembre-octobre, novembre-décembre 1888 ; janvier-février, mars-avril, septembre-octobre, novembre-décembre 1890 ; juillet-août, septembre-octobre 1891 ; novembre-décembre 1892 ; janvier-février, mars-avril 1894 ; mai-juin, juillet-août 1894.

Digitized by Google

stationnement à Trélazé, tiraillement entre Condé et Luynes. — Moyen terme adopté : maintien du conseil à Trélazé et marche aux Ponts-de-Cé de l'armée royale. — Louis XIII à Rivette. — Dispositions et effectif de l'armée royale ; son établissement aux Maisons-Rouges, sa répartition en deux ailes, l'une d'attaque vers les Ponts-de-Cé, l'autre de réserve ou de diversion sur Angers. — Reconnaisance poussée par Zameth vers la tranchée de Saint-Aubin ; Condé y attire artificieusement l'armée royale. — Collocation primitive de l'armée royale en face de la tranchée. — Dans son remaniement de répartition, fausse manœuvre de Créquy corrigée par Bassompierre. — Attaque et occupation, par l'armée royale, de la haie de la Guilbotte. — Retraite de Marillac dans la tranchée et ses dispositions prises pour sa défense. — Retraite sur Angers de Vendôme, Nemours et Boisdauphin. — Occupation par l'armée royale des deux extrémités de la tranchée et du cimetière. — Assaut victorieux du talus : Bassompierre, Nerestan et Comminges. — Dislocation de l'armée rebelle ; retraite sur Angers de Marillac et de Pontchâteau ; capture de Saint-Aignan. — Occupation par les royalistes du bourg et du pont-levis de Saint-Aubin ; Nérestan blessé à mort ; retraite scabreuse vers le château du gouverneur Bettancourt. — Audacieux exploit de Droué le fils dans l'Ile-Forte ; introduction subreptice de Puységur dans le château ; occupation par Créquy, de l'Ile-Forte ; blocus du château. — Détresse des assiégés. — Marillac et du Thier échouent dans deux tentatives de secours. — Capitulation du château ; son occupation par les royalistes. — Portée et signification de la bataille des Ponts-de-Cé.

Mais pour Richelieu ce n'était pas tout d'avoir rendu d'avance en Anjou, par l'introduction et la mise en œuvre de l'ambassade du nonce, le désastre des Ponts-de-Cé diplomatiquement remédiable. Tout en réconciliant Marie de Médicis avec Louis XIII, Richelieu ne renonçait pas à partager avec elle le péril de sa défense. Et sous le bénéfice d'une aussi courageuse attitude, ce désastre des Ponts-de-Cé même, il n'eût pas tenu à lui de le conjurer dès le principe de son impatronisation angevine, grâce à ce qu'il y avait attaché de garanties protectrices par les investitures militaires de son état-major de famille. On y voit en première ligne figurer son oncle Amador de la Porte, institué par lui, comme nous avons vu dès le trépas tragique du mar-

Digitized by Google

quis de Richelieu, gouverneur du château d'Angers. En cette qualité, dès après l'évacuation de La Flèche, Amador de la Porte, assuré que tôt ou tard Louis XIII, une fois maître de ce dernier poste, en poursuivant de là sa marche en Anjou, viserait ou comme but immédiat de sa campagne ou comme complément de la victoire qu'il allait chercher aux Ponts-de-Cé l'occupation du chef-lieu de l'apanage maternel, y avait organisé avec Richelieu[1] les fortifications urbaines, mais surtout la défense de la citadelle confiée à sa garde, et dont les hautes tours massives dominaient par-dessus le port Ligny et le quai Loricard[2] le cours de la Maine entre les deux barrages des Haute et Basse-Chaîne[3]. D'abord, le 24 juillet, il dégagea ces tours de leur encombrement d'édicules parasites[4]. Puis, en vertu d'une ordonnance du 2 août, prescrivant en général les travaux de défense urbaine sous peine de cent livres d'amende applicables aux pauvres de l'hôpital, il réquisitionna les paysans de la banlieue avec leurs pics et pelles en vue d'y dresser dans un intervalle des tours, sur l'escarpement rocheux servant d'assiette au château, une plate-forme[5] pour le service de son artillerie. Car l'arsenal du château d'Angers, même après les détournements qu'y avait jadis pratiqués le gouverneur sortant, Fouquet de la Varenne, n'était pas demeuré vide. Nous avons vu d'abord qu'une partie de l'armement chargé sur ses fourgons délictueux avait été arrêtée par la municipalité angevine sur le chemin

[1] Marillac : [Richelieu] faisait travailler aux fortifications.

[2] Le port Ligny et le quai Loricard sont aujourd'hui confondus dans l'appellation du nouveau « quai Ligny ».

[3] Ces barrages, consistant en chaînes tendues d'une rive à l'autre, ont laissé leurs noms aux deux ponts qui aujourd'hui s'élèvent à leur place, en amont et en aval du château.

[4] Notamment il fit sauter un moulin à vent accolé à la tour joignant la cité et attenante à l'ancienne chambre des comptes sur l'escalier par lequel le fossé du château communiquait au port Ligny.

[5] « Depuis la tour du Moullin à vent jusques à la sortye dudict chasteau après le portal ».

Digitized by Google

de La Flèche. Et même ce qui avait échappé à cette revendication tumultuaire, les Angevins ne l'avaient pas perdu sans retour. Il est vrai que, dans la répartition du contingent non intercepté du larcin de la Varenne entre les diverses citadelles du Maine, tout ce qui était allé garnir l'arsenal de Sainte-Suzanne s'y devait immobiliser jusqu'au dénouement de la guerre civile dans la résistance royaliste. Mais la portion de ce contingent dévolue à La Flèche, lors de l'évacuation précipitée de ce boulevard du bassin du Loir par Fouquet de la Varenne devant l'entrée en campagne d'abord si heureuse de Marie de Médicis, était par là retombé aux mains de son légitime possesseur. Et avec le refoulement consécutif sur Angers de la reine-mère, en sa retraite intégralement escortée de tout son matériel d'occupation provisoire du poste si vite reconquis par l'armée royale, au moins s'était partiellement regarni l'arsenal de son dernier refuge.

D'ailleurs le château d'Angers n'avait recouvré avec les épaves de son artillerie un peu de ses sûretés primitives, que pour les communiquer à la ville gisant sous son ombre protectrice. De là les batteries qu'on lui dut emprunter pour garnir une plate-forme dressée le 3 août, en amont du quai Ligny et toujours sur les bords de la Maine, au port Ayrault, entre le canal de la Saulaye[1] et l'abbaye de Saint-Serge ; une plate-forme solidement gazonnée et d'où ces batteries commandaient l'intervalle entre la route de Paris, par où pouvait déboucher sur Angers l'armée royale, et l'extrémité de l'île Saint-Aubin, au confluent des trois rivières, tour à tour occupées par elle, du Loir, de la Sarthe et de la Mayenne.

Autour du château d'Angers et de la plate-forme du Port-Ayrault se déroulait l'enceinte de la ville, malheureusement entamée et perforée dans son pourtour et exté-

[1] Aujourd'hui rue Boisnet.

Digitized by Google

rieurement obstruée dans une zone marginale de quatorze pieds par l'envahissement des constructions suburbaines. C'étaient là autant de contraventions aux règlements militaires, tombés depuis la ligue en désuétude, d'une cité que les péripéties de la guerre civile actuelle remettaient sur le pied d'une place forte. Il en fallait donc ramener les murailles au régime de ce qu'aujourd'hui nous appelons l'état de siège. Aussi, en vertu d'une ordonnance du 31 juillet, on opéra aux frais des délinquants le récrépissage de leurs crevasses, le redressement de leurs crêtes et, faute par les usurpateurs de leur lisière prohibée de s'exécuter d'eux-mêmes dans le délai de huitaine, son radical déblaiement.

Mais, dans les directions les plus probables de la venue de l'armée royale, il fallut pousser plus loin les précautions de la défensive. Aussi, à l'entrée des faubourgs Saint-Michel et de Pierre-Lize donnant sur la route de La Flèche, à l'entrée des faubourgs de Hannelou et de Bressigny, et dans ces deux dernières directions jusque par delà le poste avancé de la Madeleine dans la direction de la Loire, on dressa des barricades, on creusa des tranchées, on brûla les maisons, on abattit les murs des vergers et des clos de vignes, on arracha les arbres fruitiers.

Mais pour Marie de Médicis la garantie de l'inviolabilité du chef-lieu de son apanage, ce fut longtemps, outre son prestige de reine-mère et grâce à sa popularité de gouvernante, l'amour de ces populations angevines vouées à sa défense tant qu'elle demeurerait au milieu d'elles. Car si, depuis l'ouverture de la guerre civile, nous avons vu les Angevins parfois ébranlés dans leur adhérence à Marie de Médicis, ce n'est que chaque fois que des velléités d'émigration méridionale réveillaient chez eux la crainte de la perdre. Aussi, chaque fois que Marie de Médicis parlait d'échanger pour son refuge les rives de la Maine contre celles de la Charente ou de la Garonne, Richelieu, pour l'en

Digitized by Google

dissuader, lui dut dépeindre son immuabilité comme entretenant chez ses concitoyens d'adoption le mobile de la résistance. C'est que, pour ces Angevins fiers de l'acclimatation de leur souveraine, et prospérant, jusqu'aux imminentes intrusions, sous son règne libéral, leur ennemi ce n'était pas en lui-même le jeune prince à qui elle avait transmis le sang d'Henri IV; leur ennemi ce n'étaient pas Condé et Luynes en tant qu'ils s'appelaient Condé et Luynes; leur ennemi c'était quiconque, rien qu'en envahissant l'apanage de Marie de Médicis, attaquait en elle sa triple invulnérabilité de femme, de reine et de mère; c'était quiconque enfreindrait en elle leur consécration d'hospitalité. En retour de sa palpable identification angevine, c'est en eux que s'incarnait sa plus sûre défense. Aussi, dès l'entrée en campagne de Louis XIII, et avant la concentration de cet état-major des Soissons-Vendôme qui n'y venait usurper sa querelle que pour en fausser le caractère, Marie de Médicis en appela d'abord à ses concitoyens d'adoption pour l'assistance armée dans cette stricte défensive où nous avons vu Richelieu si soucieux de la maintenir. Mais, par égard pour les autorités locales dont elle éprouvait chaque jour le dévouement jusque dans l'indéfectibilité de leur royalisme, elle les voulut préalablement consulter sur l'opportunité de cette démarche en une assemblée extraordinaire tenue le 16 juillet, sous la présidence et au logis du commandeur La Porte, et où assistaient le maire Lanier de l'Effrettière avec ses échevins, le grand doyen du chapitre de la cathédrale Foussée et l'abbé de Toussaint comme députés du clergé, Ayrault, président du Présidial, et un de ses collègues, comme députés de la magistrature, et les capitaines et enseignes de la garde municipale. Tous estimèrent les Angevins dignes d'être conviés à la protection de leur ville et de leur souveraine. Et, partant, dès ce jour même, on ordonna par toute la ville des visites domiciliaires pour s'enquérir de leur armement, on les

Digitized by Google

organisa en douze compagnies de milice urbaine aussitôt passées en revue dans les prairies de Saint-Serge, on les préposa jour et nuit à la garde des portes et des remparts.

Malheureusement ces milices urbaines étaient trop imbues par le gouverneur La Porte et leur maire Lanier des sollicitudes modératrices de Richelieu pour pouvoir, malgré ce qu'elles déployaient de vigilance au poste que leur avait assigné la reine-mère, trouver grâce devant les exploiteurs acharnés à dénaturer leur prise d'armes. Ce que poursuivaient à Angers précipitamment les Vendôme avant l'heure prochaine des dernières défaillances, c'était la subordination de l'autonomie municipale et de ses sollicitudes indigènes de préservation paternelle aux envahissements concussionnaires d'une oligarchie insurrectionnelle. Il est vrai que, depuis l'arrivée au Logis-Barrault des ambassadeurs du nonce, et vu leur identification au prélat qui les y avait introduits par une suite de ses investitures de famille, les Vendôme pouvaient craindre leur entremise en faveur d'une ville dont ces vénérables médiateurs rémunéreraient la courageuse hospitalité par une solennelle protection. Aussi, n'ayant pu ni les écarter du Logis-Barrault ni obtenir de les y surveiller de près, au moins l'irréconciliable cabale voulut-elle étouffer leur voix, en propageant autour d'eux le diapason de son tolle de rigueur contre l'objet même de leur délégation angevine. Les ambassadeurs du nonce venaient au Logis-Barrault réconcilier Marie de Médicis avec Luynes : c'était donc directement contre Luynes qu'il fallait chez nous raviver l'animadversion populaire.

C'était juste au moment où s'ébruitaient à Angers les démarches de Duperron et de Bérulle au Mans et à La Flèche. C'était aussi lorsqu'à Angers les voûtes des églises des Cordeliers et des Jacobins allaient retentir, le 2 août, de prières publiques où devait officier devant Marie de Médicis son métropolitain le cardinal de Sourdis, avec prédications

Digitized by Google

du curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, église paroissiale de son imprescriptible résidence du Louvre, et de son confesseur le père Suffren. Et voilà que tout-à-coup une aussi pleine, une aussi onctueuse émanation de baume pacificateur est contrariée par une soudaine explosion de salpêtre. Le 31 juillet avaient afflué par ballots, aux libraires d'Angers, deux des pamphlets les plus virulents que l'opposition parisienne ait, au début de la guerre civile, fulminés contre le favori du jour. C'était ici le *contadin provençal*, où, en une parodie des versets de Jérémie, on désignait en Luynes « le fléau suscité par Dieu pour le châtiment des péchés d'Israël ». Là, c'étaient les *veritez très chrestiennes au roi très chrestien*, où l'on proclamait les damnables offices du meurtrier de Concini envers Marie de Médicis comme une justification de sa prise d'armes.

Mais nous avons vu que, au début de la guerre civile, dans l'agrandissement silencieux de sa fortune et dans la perspective éloignée de l'Anjou, il n'y avait eu en la timide et discrète personnalité de Luynes rien de quoi exaspérer et révolutionner les multitudes. Et, avec l'entrée en campagne de Louis XIII, Luynes ne s'était approché chaque jour de notre province qu'en affectant de s'effacer de plus en plus devant l'impétuosité guerrière de Condé. C'est à Condé que ces perturbateurs à outrance de la hiérarchie de la maison royale eussent souhaité de s'en prendre. C'est contre Henri de Bourbon qu'ils eussent déchaîné de préférence la verve incendiaire de leurs libellistes à gages, s'ils n'avaient vu en lui s'ériger trop au-dessus des jalousies vulgaires le prestige du sang d'Henri IV. Mais si ce prestige du sang d'Henri IV en imposait à ce point aux populations angevines, en revanche, encore une fois, rien ne les offusquait particulièrement en Luynes. Luynes, ce n'était pour les Angevins ni une physionomie, ni un nom, ni un principe. Aussi, chez nous, les foules passaient-elles indifférentes devant les librairies où s'étalaient les « veritez

Digitized by Google

très-chrestiennes » et le « contadin provençal », en attendant l'enfouissement de ces deux pasquinades surannées dans la bibliothèque d'un de nos plus curieux lettrés d'alors : ou Claude Ménard, ou Pierre Ayrault, ou Guy de Lesrat, ou Bautru des Matras.

Réduit à lui seul, Luynes n'eût donc pas valu chez nous le tumulte et l'agitation d'une levée en masse. Et, pour les Angevins, ce n'eût pas été la peine de dérouiller et de fourbir contre lui les vieilles armes de la ligue, qu'ils n'avaient d'ailleurs pas pour cela vouées à la désuétude. Mais si, lors de l'attentat de Fouquet de la Varenne contre l'arsenal du château d'Angers, ils avaient élevé si haut l'acclamation de leur veto ; si, lors de l'entrée solennelle à Angers de Marie de Médicis, ils avaient étalé sur son passage avec une aussi martiale complaisance l'éclat rajeuni de leurs mousquets et de leurs hallebardes, en cela ils avaient témoigné au service de leur suzeraine moins des sollicitudes d'agression que de sauvegarde. Ils avaient revendiqué et manifesté leur armement pour sa défense et la leur, moins contre les sourdes infiltrations du favoritisme en règne ou contre les attaques du royalisme que contre les ravages de la soldatesque insurrectionnelle.

Non que, en cette crise aiguë de notre querelle intestine, il faille comparer la municipalité angevine à ce que sera trente ans plus tard la bourgeoisie parisienne, en cette dernière phase de la fronde aristocratique où, pour la tirer de sa neutralité craintive, il faudra que la grande Mademoiselle aille tourner contre Turenne le canon de la Bastille. En juillet et août 1620, une fois la guerre engagée entre Louis XIII et Marie de Médicis, et une fois Louis XIII lancé si avant par la victoire sur la route d'Angers, nos compagnies urbaines, pas plus que Richelieu, ne renonçaient à soutenir par mesure défensive un siège en règle contre l'armée royale. Seulement elles ne le voulaient que sous l'autorité libérale qui leur avait départi la garde de

Digitized by Google

leur enceinte comme une marque de confiance. A ce rendez-vous d'honneur elles n'entendaient obéir qu'à Marie de Médicis et au gouverneur La Porte. Sous l'égide de Marie de Médicis et du gouverneur La Porte, elles n'acceptaient que le rassurant patronage du maire Lanier de l'Effretière, dont la reine-mère avait déjà en Anjou tant éprouvé le dévouement et la délicatesse, la générosité et les prevenances. Dès le lendemain de la paix d'Angoulême estimée en grande partie son œuvre, et, ce semblait-il alors, pleinement réconciliatrice, Lanier était venu offrir les congratulations angevines à sa nouvelle gouvernante. Peu après, quand celle-ci vint officiellement s'installer au chef-lieu de son apanage, le chef vénéré de la députation municipale accourue de si loin au-devant d'elle n'avait point failli à ses engageantes avances de la veille, en l'éclat des ovations de bienvenue érigées sous ses auspices ; et de là cette mémorable « entrée à Angers de Marie de Médicis », où le nom de Lanier s'est immortalisé chez nous dans les fastes de de nos solennités urbaines. Mais quand les enchantements de ce lever de soleil n'eurent fait place que trop tôt aux sombres réalités de la guerre civile, le brillant ordonnateur de tant d'arcs de triomphe et de cavalcades prodiguées sur le passage de sa souveraine, lui était devenu, par un renouvellement de zèle, le digne serviteur des temps orageux, échangeant à ses côtés le triomphe pour l'épreuve, et la magnificence pour le sacrifice. Dès qu'il eut vu Marie de Médicis arrêtée dans l'organisation défensive de son apanage par la détresse financière, Lanier lui avait ouvert largement sa bourse. C'est lui aussi que nous avons vu, tandis que Richelieu poussait la reine-mère vers La Flèche, lui assurer de son côté, par une énergique démonstration militaire, la possession de Châteaugontier. Mais l'occupation des postes les plus avancés de l'apanage de Marie de Médicis ne le dispensait pas de ce qu'il devait spécialement à la ville confiée à sa tutelle. Demeuré nanti de

Digitized by Google

ses clefs, il en avait voulu tenir hermétiquement les portes closes, surtout celle de Boisnet donnant sur l'un des débouchés probables de l'armée royale. Après avoir sondé de près les dispositions et constaté le dévouement de sa garde urbaine, il en avait échelonné les douze compagnies sur toute l'enceinte et sous des capitaines sûrs. Enfin, dans l'érection des plates-formes du château et du Port-Ayrault, l'on avait vu sous sa chaude impulsion l'aristocratie, la magistrature et le clergé rivaliser le jour avec les paysans de la banlieue dans le maniement des piques, des pelles et des civières, avant de courir la nuit aux remparts.

Mais rien de cette vigilance, de cette ferveur et de cette unanimité d'exsudation dans notre patriotisme local ne trouva grâce devant la tyrannie militaire des Vendôme, tant qu'à leurs yeux la municipalité et les milices urbaines ne travailleraient que pour Marie de Médicis et Richelieu, ou seulement pour la préservation de leurs foyers. Les Vendôme n'entendaient soulever que pour eux seuls les populations angevines. Leur levée de boucliers, ils s'en arrogeaient la signification et la portée. Sous le nom de Marie de Médicis, ils ne la concevaient et ne l'admettaient qu'avec leurs propres calculs de dépression et d'infléchissement. Avec eux, il fallait ployer ou rompre. C'est ce que n'éprouvèrent que trop vite les malheureux Angevins quand le dimanche 2 août, à l'issue des vêpres, par une des portes de leur enceinte appelée le « portail Toussaint » et contigu au Logis-Barrault, tout à coup déboucha un régiment mipartie de mousquetaires, avec chargement à balles et mèches allumées, et de piquiers armés de bourguignottes, corselets et cuissards. Pendant ce temps, un peu plus loin, au carrefour de la Vieille-Chartre et le long du Logis-Barrault, se tenait apposté le duc de Vendôme à la tête d'une compagnie également prête à faire feu, avec ses mousquets pointés sur leurs fourchettes. Et à mesure que, sous cette protection sans réplique au regard des insultes de la

Digitized by Google

foule irritée, à ses yeux défilaient nos nouveaux envahisseurs, Vendôme, qui semblait la veille n'être tombé de La Flèche avec ses épaves de l'armée rebelle que pour écraser de là plus lourdement dans sa chute les gardiens du dernier refuge de sa souveraine, déchaîna d'un mot ces truands sur tous les quartiers de la ville : ici la Place-Neuve, la rue Saint-Laud et la rue Baudrière ; plus loin les Halles et les quartiers du Pilori, de Saint-Martin, de Sainte-Croix, de Notre-Dame et des Grands-Ponts. Eux aussitôt partout là s'abattirent, enlevant leurs cantonnements haut la main, l'arme au bras. Et ils criaient à tue-tête : « Mordieu, tout beau ! » en dissipant à coups de fourchettes devant eux les attroupements hostiles. Puis, une fois par là brutalement installés dans la ville qu'au lieu de respecter en hôtes et en amis ils régentaient en vainqueurs, ce ne leur fut qu'un jeu d'en occuper les portes et d'en confisquer les clefs sur leurs gardiens naturels aussitôt débusqués de leurs postes d'honneur. Et encore, par une aussi impitoyable éviction ils ne croyaient pas avoir assez conjuré, de la part de ceux qu'ils refoulaient ainsi de partout sur leurs foyers outragés, toute velléité d'une explosion de revanche. Car, en vertu d'une nouvelle ordonnance extorquée le 6 août à Marie de Médicis, chaque Angevin, sous peine de mille livres d'amende, dut recueillir les armes tombées de ses mains désormais impuissantes dans les arrière-coins de son logis, et les déposer ligottées en faisceau sur le seuil de sa porte, d'où les enlevaient pour les emmener au château des fourgons non moins réprouvés que ceux du marquis de la Varenne. Car les Vendôme attentaient non moins directement que la Varenne à nos inviolabilités municipales. Et d'ailleurs, le château qui devait le regarnissement de son arsenal à l'intervention si patriotique de nos milices urbaines sur le chemin de La Flèche, en retour n'eût pas dû sitôt s'enrichir de leurs dépouilles. Il est vrai que, pour assurer, disait-on, à qui de droit, à l'issue de la

Digitized by Google

guerre civile, la restitution de ces armes si soudainement confisquées, on enjoignit à chaque possesseur d'un des faisceaux gisant ainsi sur la voie publique d'y annexer son nom avec l'inventaire de son contingent. Mais, sur bien des points, de telles garanties conservatoires ne furent qu'une amère illusion; témoins les malheureux citadins de la Doutre, que le fougueux Saint-Aignan alla brusquement désinvestir de leurs armes éparses, sans y laisser apposer la moindre étiquette distinctive de recolement.

Non contents d'avoir envahi, pourchassé, détroussé les frères d'armes devenus leur conquête et leur proie, les Vendôme les voulurent encore bâillonner pour étouffer leurs plaintes. Si encore, en supposant ces plaintes échangées trop dangereusement pour la sécurité de leur domination entre le cœur de la ville et la population suburbaine, s'il n'y avait eu d'autre interceptation que ces remparts qui ne nous appartenaient déjà plus, ou ce bassin de la Maine qui, depuis la fermeture de ses ponts et le retrait de ses bacs en vertu des règlements de l'état de siège[1], n'en battait que d'un flot plus libre les plates-formes du Port-Ayrault et le pied des tours de la citadelle! Mais les Vendôme ne serraient pas encore d'assez près les victimes de leur vandalisme. Pendant qu'aux yeux des malheureux Angevins, outragés de ce contraste ironique, les prisons de la justice criminelle s'ouvraient aux sacripans qu'on armait de leurs dépouilles, un circuit de rondes soupçonneuses au point de ne pas même échanger entre elles le mot d'ordre, dans chaque rue et dans chaque avenue des faubourgs dissipait jusqu'à l'ombre des rassemblements. Que dis-je? En vertu d'ordonnances des 3 et 5 août, au son des cloches

[1] Ordonnance du 31 juillet « défendant à tous les basteleurs... de passer hommes ou chevaux au port Ayrault, soit de jour ou de nuit, à peine de confiscation de leurs batteaux et de prison pour la première fois et de pugnition corporelle pour la seconde, avec injonction aux batteleurs de Haute et Basse-Chaisne de retirer leurs batteaux en la ville après sept heures du soir sur pareilles peines ».

Digitized by Google

de la cathédrale et à neuf heures du soir, il fallut que, sous peine de mort, ces portes mêmes que les Vendôme venaient d'enfoncer avec leurs hallebarbes, il fallut que ces fenêtres criblées de leurs arquebusades se refermassent sur ceux dont on interprétait les rencontres comme des conciliabules et jusqu'aux apparitions et aux regards comme des menaces, afin de les murer tous vifs dans le silence et l'immobilité d'une nécropole.

Bien entendu que l'organe le plus autorisé chez les Angevins à l'effet de plaider pour la liberté de leurs foyers et le maintien de leur place aux remparts, on l'avait dès l'abord éliminé de la lutte engagée entre les supplantations insurrectionnelles et nos franchises municipales. Depuis l'arrivée à Angers des Vendôme, le maire Lanier avait vite encouru leur inimitié pour sa ferme adhésion à tout ce que Richelieu et La Porte leur y opposaient en fait d'équilibre gouvernemental et de sollicitudes conservatrices. Il est vrai que longtemps la droiture, la vigilance et le désintéressement de son zèle pour la protection militaire de Marie de Médicis, de la souveraine dont eux-mêmes arboraient si haut la querelle, dérobèrent sur Lanier auprès d'elle toute prise à leurs attaques. Mais cet avocat importun de l'autonomie de leur quartier général ne pouvait tenir toujours contre une cabale qui, même sous l'égide de Marie de Médicis, n'avait qu'à si grand'peine épargné Richelieu et tout au moins presque étouffait sa voix. Aussi devons-nous croire déjà Lanier auprès de la reine-mère bien entamé quand, le 2 août, les Vendôme, après avoir envahi notre enceinte et crocheté nos logis, allèrent à coup sûr au Logis-Barrault envenimer là-dessus sa protestation indignée. C'est que là ils opéraient sur un fond d'avance tout préparé par une habile fomentation de griefs antérieurs. Par exemple, en rappelant à Marie de Médicis l'attentat de Fouquet de la Varenne contre nos suretés militaires, eux qui en renouvelaient impunément l'audace, ils avaient sans

Digitized by Google

doute à cette occasion souligné l'inertie de Lanier, estimée alors par nous-même regrettable, mais en définitive bien vénielle au regard de tout ce que lui devait aujourd'hui sa souveraine. Mais rien de ce que devait à Lanier Marie de Médicis n'atténuait le fâcheux effet d'une non moins intempestive mais plus récente négligence dans le service militaire d'une des portes de la ville demeurée vers la fin de juillet, bien qu'une des plus exposées à l'armée royale envahissant déjà l'Anjou, tout un jour dépourvue de garde. « En une heure aussi critique, une telle rechûte d'infraction aux devoirs les plus sacrés de la tutelle municipale », insinuaient là-dessus au Logis-Barrault les Vendôme avec rechargement de leurs inimitiés, « une telle rechûte n'était-elle pas sinistrement significative ? Malgré l'ostentation de zèle dont Lanier chaque jour éblouissait sa souveraine, n'y avait-il pas là de quoi raviver et accentuer les anciennes défiances ? Eh quoi ! le premier magistrat de cette cité devenue le seul refuge d'une reine que ses persécuteurs y viennent traquer et cerner de toutes parts, à ce moment-là s'endort tour à tour sur le dégarnissement de son arsenal et la désertion de ses remparts, sans qu'on l'ose taxer là-dessus d'autre chose que d'une grave incurie ! Y a-t-il là deux qualifications possibles ? Que faut-il de plus pour encourir de ce chef l'accusation formelle de trahison ? A moins que, aux yeux de ceux qui veulent à toute force s'illusionner jusqu'au bout sur sa forfaiture, il n'y faille ajouter le retentissement du veto dont il vient d'accueillir d'entrée ce qui n'est de notre part en faveur de la ville placée sous son égide, qu'une démarche protectrice. Car il ne faut pas ici prendre le change, ni intervertir les rôles. Oh ! certes, rien de plus beau, ni de plus chevaleresque, si dans son holà contre les revendications militaires que nous prétendons, nous, exercer à bon droit au cœur de notre place d'armes, Lanier ne s'était proposé que la défense des immunités angevines. Mais, s'il nous y dispute les armes de

Digitized by Google

ses concitoyens, c'est pour livrer à l'ennemi ce que n'en a pas encore enlevé Fouquet de la Varenne. S'il nous y interdit jusqu'à notre place aux remparts, c'est pour livrer à Condé et à Luynes ces portes une fois abandonnées de leurs défenseurs indigènes. Nous, au contraire, nous ne nous substituons à eux dans la défense de leur ville que pour en détourner d'eux et en assumer sur nous seuls, avec les charges et le péril, la responsabilité vis-à-vis de l'autorité royale. Nous ne leur empruntons leurs foyers, leur enceinte et leurs armes, ces armes qu'ils sont assurés de retrouver un jour, que pour les soustraire à l'ennemi qui s'approche et qui déjà assiège nos portes. Que dis-je? l'ennemi, il est dans nos murs, il y a ici pour ainsi dire un loup dans le bercail. C'est Lanier, c'est ce traître, ce félon qui, mystérieusement, correspond et trafique avec l'armée royale en vue de l'introduire ici et de lui livrer sa souveraine et ses concitoyens pieds et poings liés. Un tel homme est funeste aux Angevins. On ne saurait trop vite rejeter de leur sein cette peste et cet opprobre ».

La vraie raison de cette désignation à l'ostracisme, aux yeux des Vendôme, c'est que Lanier n'était pas leur homme. A part même cette identification à ces concitoyens qu'en les foulant aux pieds ils l'accusaient de trahir, aux yeux des Vendôme son vrai grief c'était d'appartenir à Richelieu. Car si, pour une exécution radicale à opérer dans la hiérarchie du groupe érigé devant eux comme une aussi redoutable entrave, ils ne visaient qu'un de ses hommes-liges les plus sûrs, ce n'est pas faute d'avoir voulu principalement, dans leur soif de vengeance, en Richelieu marquer une victime. Bien avant de requérir de Marie de Médicis le bannissement de Lanier, bien avant même d'arrêter sur le seuil de l'Anjou l'ambassade du nonce, ou d'en détenir en la personne de Rochefort les plus intimes adhérences, Dieu sait s'ils s'étaient acharnés à entamer Richelieu par un défaut de cuirasse qu'il leur avait toujours su dérober

Digitized by Google

avec sa science précoce des disgrâces, en leur opposant à la fois le resserrement graduel de sa tactique et l'indétermination officielle de son rôle, le relief de ses services et l'impénétrabilité de ses démarches. Et c'est faute de n'avoir su où se prendre en d'aussi insaisissables hauteurs, qu'en rôdant aux extrémités de la phalange modératrice les plus rapprochées d'eux, ils s'étaient rabattus sur un plus tangible adversaire. Et cela sous le couvert de celle dont leur perfidie exploitait la faiblesse. Car Marie de Médicis, en subissant ce joug salutaire de Richelieu dont elle ne leur pouvait plus dissimuler l'acceptation, au moins cherchait à se la leur faire pardonner, pour retenir d'aussi ombrageux soutenants dans son allégeance insurrectionnelle. Aussi, dès que, aux yeux de cette reine aigrie par les désastres et cultivée dans ses aigreurs, eut surgi la sinistre interprétation des manquements évoqués devant elle sous le nom de Lanier, en déversant par cette ouverture sa bile féminine avec ce privilège royal des ingratitudes nécessaires, elle n'eut rien de plus pressé que de livrer aux Vendôme, en la personne de ce serviteur malheureux et par conséquent coupable, ce qui n'était au fond que la rançon de Richelieu ou des ambassadeurs du nonce. Dans les tristes calculs de la reine-mère, Lanier paya pour tout ce qu'elle ne leur pouvait abandonner sans un tolle général. On ne se demanda pas si les irrégularités de service relevées à sa charge étaient imputables à ces négligences subalternes que ne peuvent d'en haut conjurer les plus vigilantes sollicitudes. Et en vain plaidèrent en faveur de Lanier les souvenirs si récents et si compensateurs de son concours dans l'érection de la plate-forme du Port-Ayrault et des retranchements de la Madeleine, dans le dégagement de la citadelle et des remparts. L'adversité l'avait condamné sans appel. Car il n'était pas jusqu'aux officiers de la milice urbaine, de cette milice assurée, grâce à lui, d'aussi solides abris (du moins jusqu'à l'arrivée des Vendôme) qui, à son

Digitized by Google

tour, ne lui jetassent la pierre. Nous ne parlons pas de ceux que la spoliation asservit aux Vendôme au point de les enrôler dans leur chorus. Mais les autres, chez qui les ferments d'exaspération faussaient les griefs, reprochaient à Lanier de les avoir vis-à-vis de leurs envahisseurs, par l'inutile retentissement de son veto, maladroitement compromis, de par la hiérarchie municipale, dans la solidarité des soupçons ; ou encore ils s'en prenaient à lui de leur désarmement, en l'accusant de les livrer aux dénonciateurs mêmes de son royalisme. « Après cela », murmuraient-ils, « qu'importent ces fameux terrassements pour lesquels, depuis un mois, on réquisitionne sans merci les pauvres villageois de la banlieue jusqu'à travers la récolte de leurs moissons et jusque dans le repos sacré du dimanche, si Lanier ne les a cimentés dans leurs sueurs les plus amères que pour y introduire ou pour y attirer ou Condé ou Luynes, ou les Vendôme. Il est vrai que, s'il a travaillé pour les Vendôme, les Vendôme, dira-t-on, lui en savent peu de gré. Mais c'est qu'alors, pour nous abuser, Lanier joue avec les Vendôme une comédie dont nous ne sommes point les dupes. »

Bref, dans tout Angers, le nom de Lanier s'érigea tout à coup en une de ces consignes d'anathèmes où se rallie et par où se décharge dans les calamités publiques l'exaspération des cabales les plus adverses. Depuis les galeries du Logis-Barrault jusqu'aux carrefours obstrués d'attroupements furtifs qu'on ne tolérait qu'à la faveur d'un tel mot d'ordre, ce mot de Lanier circulait comme la désignation d'une cible au haro universel. De partout on s'écartait de Lanier comme du réprouvé de l'heure actuelle. C'était à qui le pourchasserait devant lui comme un bouc émissaire[1].

Aussi ne nous étonnons pas si, dès le lendemain de l'irruption à Angers des Vendôme, le 3 août, au Logis-Bar-

[1] Je n'ai pu ici que conjecturer les multiples causes de cette disgrâce de Lanier, sur lesquelles nos annales angevines gardent un silence presque absolu.

Digitized by Google

rault, Marie de Médicis, en une assemblée générale où assistaient les capitaines des douze compagnie des gardes urbaines, décréta le bannissement de Lanier qui, le lendemain 4 août, ne comparut devant la souveraine que pour s'entendre en pleine face notifier, avec une majesté glaciale, l'arrêt de la veille. Dès le lendemain, 5 août, Lanier dut donc s'acheminer vers l'exil, en secouant la poussière de ses pieds sous ces portes que ce n'était plus un crime d'ouvrir à sa voix dès qu'il ne s'agissait plus pour lui que de les franchir en proscrit ; sous ces portes qu'il ne croyait pas avoir si bien assujetties sur leurs gonds, pour qu'elles se refermassent aujourd'hui plus sûrement derrière lui. Et tout ce qu'à son départ dans la direction de Nantes, ville adoptée pour son refuge, Lanier put obtenir de l'ancienne amie qui, dans son naufrage, le jetait par-dessus bords pour le salut de l'équipage, ce fut de le pourvoir d'une escorte tirée de sa propre garde, afin de le préserver d'un retour offensif de ceux qui, pour un peu plus, lui auraient demandé sa tête, et que n'avait pas encore désarmés son exil. Car, à peine avisés de cette sauvegarde planant sur son départ, les Vendôme virent sans doute là l'interposition du groupe adverse. Sans doute ils y virent surtout l'œuvre de Richelieu, ce réintégrateur silencieux de leurs victimes au quartier général de sa souveraine abusée. Ils savaient que ces rigueurs extorquées à sa faiblesse, Marie de Médicis en rougissait devant lui et que cette honte seule en était déjà le remède. Ils craignirent même que, dans l'ostensible sacrifice de Lanier, Marie de Médicis ne leur ait donné qu'une satisfaction d'apparat, sous la forme d'un exil si manifestement protégé, et qu'on ne l'eût congédié qu'en le munissant d'avance d'une escorte de rentrée. Et ces mêmes mains qui ne l'avaient, ce leur semblait-il, rejeté dehors que pour le préserver de leurs fureurs, ils les voyaient déjà, sur l'avenue d'Angers la plus opposée au théâtre de sa fuite, tendues vers lui comme dans la direction occulte de son

Digitized by Google

retour. Aussi, dans le lointain problématique de son exil, Lanier ne leur fut pas plutôt apparu avec l'escouade dont l'imminente volte-face, disaient-ils, déconcerterait leur vengeance, que, tout en apostant à Angers une garnison dans son logis, ils envoyèrent de leur côté sous le couvert d'un renforcement des précautions de la reine-mère, et en se réservant de lui faire ratifier encore cette contre-démarche; ils envoyèrent refouler militairement sur le chemin de son protégé toute velléité rétrograde. Et il fallut enfin la certitude de son arrivée à Nantes, avec tout ce qui l'accompagnait de garanties à la fois de sécurité et de surveillance, pour rassurer tout ce qui chez nous s'intéressait si contradictoirement, et ajoutons-le, si diversement à sa fuite. Car, en leur sympathique indignation, il n'y a pas jusqu'à la famille et aux amis de Lanier, si associés à lui dans la libre mais courageuse persévérance de son royalisme, qui à leur point de vue ne se soient réjouis de la confirmation de son exil. Tant ils l'y voyaient d'avance, aux yeux du souverain déjà si sûr de sa victoire sur l'insurrection maternelle, justifié par la disgrâce. Et, d'ailleurs, pour cet innocent criminel, quelle plus honorable solidarité de châtiment que celle qui l'associait au vertueux évêque d'Angers Fouquet de la Varenne? Quant à ce frère du gouverneur de La Flèche, aux yeux des Vendôme son sang et son nom c'était, par rapport à Lanier, toute sa prévention de connivence. Mais c'en était assez pour figurer avec lui, sauf son acheminement distinct vers Rome, dans la même sentence d'exil, et pour y grandir avec lui dans le même lustre d'immolation[1].

Pendant ce temps, si dans les sommités officielles du quartier-général angevin le seul commandeur La Porte

[1] Dans l'arrêt de proscription dressé contre Lanier et l'évêque Fouquet de la Varenne, figurait aussi entre autres l'élu Chalopin, l'un des plus compromis par son dévouement à Lanier. Chalopin, de son côté, alla chercher son refuge au château de la Plesse, appartenant à la famille de Farcy et situé à deux kilomètres d'Angers, sur la route de la Meignanne.

Digitized by Google

avait trouvé grâce devant le surmenage insurrectionnel des Vendôme, et s'il y survivait à tout ce dont ils s'étaient si violemment débarrassés en fait de résistances ou réelles ou soupçonnées, c'est que forcément, dès l'immigration angevine de ces monopoleurs de guerres civiles, son inféodation diplomatique à Richelieu et ses affinités conservatrices avec Lanier s'étaient absorbées dans les subordinations absolues de la hiérarchie militaire. Dans le grand armement du parti de Marie de Médicis, le pouvoir purement local d'un gouverneur de citadelle, cette citadelle fût-elle celle du quartier-général de la révolte, s'effaçait devant la suprématie du commandement général. Aussi, du jour de l'entrée à Angers des Vendôme, l'oncle de Richelieu cessait de disposer militairement de la population angevine ; de ce jour force lui fut d'accepter des mains brutales des Vendôme, pour les distribuer dans les remparts et dans les corps de garde expurgés de leurs défenseurs indigènes, les soudards se ruant à leur suite ; et cela sans qu'il lui fût permis d'apprécier si ces hordes blasées sur tant d'évacuations antérieures défendraient mieux le dernier asile de la reine-mère qu'ils n'avaient fait ses avant-postes de La Flèche.

Non qu'encore une fois une ville à la défense de laquelle s'associaient des ordonnateurs tels que La Porte et Lanier pût être envisagée comme un poste méprisable. Et ce n'est pas sans une juste appréhension que, dès l'entrée à La Flèche de l'armée royale, et au conseil de guerre appelé à délibérer sur sa direction finale, on avait reculé devant le siège d'Angers. A part même les considérations de convenance filiale et de stratégie générale qui écartaient Louis XIII de la résidence maternelle en vue d'une interceptation directe aux Ponts-de-Cé du passage de la Loire, on y regardait à l'attaque d'une ville opposant au front de cette armée un périmètre d'enceinte disproportionné avec son effectif actuel ; une ville imprenable du côté de la Maine,

Digitized by Google

et que partout ailleurs sur sa route on allait hérisser de retranchements. Aussi tout ce que, en le supposant acheminé droit sur Angers, Louis XIII y pouvait ambitionner, en attendant que des recrues vinssent renforcer son blocus, c'était le logement dans les faubourgs. Et dès lors le souci de l'y prévenir régla dans l'état-major angevin la répartition de nos nouvelles forces urbaines.

Ces forces, tant qu'à les subir de par le droit de conquête au lieu de les accueillir hospitalièrement avec des souhaits de bienvenue, on les munitionna d'abord de cinquante mille livres de poudre. Richelieu, de plus, veillait à leur subsistance[1]. Sous sa direction peut-être, ou certainement avec son concours, dès avant l'arrivée des Vendôme qui s'en adjugèrent le bénéfice, on avait institué au château d'Angers une commission de ravitaillement. On y avait concentré toutes les farines des boulangers de la ville et des meuniers des Ponts-de-Cé. On avait affermé au rabais, le 18 juillet, sur ce stock alimentaire, le fournissement de trente mille pains par jour, du poids de douze onces de deux tiers de froment et d'un tiers de seigle, et du prix de quatorze deniers, avec paiement d'avance à l'adjudicataire. On avait enfin fait pratiquer militairement dans la banlieue d'Angers une grande razzia de bestiaux.

Mais Richelieu n'était pas seulement la providence conservatrice des forces d'Angers, il en activait sans cesse le rassemblement[2]. Depuis l'évacuation de La Flèche, elles s'augmentaient chaque jour du refoulement sur Angers de nos garnisons fluviales, surtout celle de Châteaugontier. Ajoutons-y encore les contingents voisins qu'amenèrent Du Bellay, Brézé, la Flosselière et Boisguérin, les barons de Sainte-Gemmes et de Cholet, les marquis de Thouarcé et de Carmen ; Montsoreau et Dufresne, la Durbellière, Carrion

[1] Marillac : [Richelieu] « faisait travailler aux vivres ».

[2] Marillac : [Richelieu] « faisait travailler à l'assemblée des troupes ».

Digitized by Google

de l'Espronnière, Lancreau de la Saudraye et la Crossonnière ; puis les recrues plus éloignées de Retz, de Liancourt, de Vigevano, des Roches-Baritaud et de Bourbonne. Et ces forces, chaque jour les pouvait à la rigueur renforcer par le Poitou, à la suite des quinze cents hommes de Retz et à défaut des commissions capturées de Sardini, au moins le complément du régiment de la Trémouille et, sous la conduite de Rohan et de Saint-Aignan, l'arrivée des effectifs les plus proches de la Loire. Bref, en attendant ces dernières chances de recrutement, il est vrai de plus en plus problématiques, l'armée rebelle, réduite à son rôle final de garnison angevine, s'évaluait, dans la montre générale organisée le 6 août aux prairies de Saint-Serge[1] sous les yeux de Marie de Médicis assistée du duc de Vendôme et de tout son état-major, au chiffre total de sept mille fantassins et de mille cavaliers[2]. En y prélevant huit cents hommes à titre de garnison intérieure, avec un régiment de réserve établi en aval de la Basse-Chaîne, sur la rive gauche de la Maine, et aux prairies de la Baumette, on répartit le reste en garnisons suburbaines, à savoir : le régiment de Marie de Médicis entre les deux têtes du faubourg Bressigny, et le régiment des marquis de Sablé et du Plessis-Juigné avec la seule moitié jusqu'ici réalisée de celui de la Trémouille entre les trois têtes du faubourg Saint-Michel ; car il fallait plus fortement garnir ces deux avenues aboutissant droit aux routes de Trélazé et de La Flèche. Et l'on distribua le reste en compagnies de quatre cents hommes entre les divers autres faubourgs des deux rives de la Maine, à savoir : sur la rive gauche, ceux de Saint-Aubin et de Saint-Serge, sur la rive droite (dans l'Outre-Maine ou la Doutre), ceux de Saint-Jacques et de

[1] Devant l'église de Saint-Serge et dans la direction du moulin de la Chaussée-Bureau.

[2] Dans cette évaluation, je n'ai pu qu'adopter une moyenne entre les données les plus diverses.

Digitized by Google

Saint-Nicolas. Puis, à Saint-Nicolas et sous le grand-prieur, s'établit toute la cavalerie, soit six cents hommes, en vue de relier entre eux tous ces postes d'une rive à l'autre[1].

Sur les entrefaites, et sur le bassin de la Loire, un détachement de la colonne de Duplessis-Praslin était allé de Saumur jusque au-delà des Ponts-de-Cé occuper en garnison fluviale entre Angers et Nantes le poste de Montjean. Plus que jamais, depuis ce resserrement de la perméabilité insurrectionnelle entre la Touraine et la Bretagne, les Ponts-de-Cé, par là devenus l'unique avenue encore libre de nos assistances méridionales, pouvaient être, à sa sortie de La Flèche, adoptés par Louis XIII aussi bien qu'Angers comme son immédiat objectif, et comme le théâtre du dénouement de la guerre civile. Aussi, dès lors, aux yeux de l'état-major du Logis-Barrault, importait-il de distribuer entre les deux postes également essentiels d'Angers et des Ponts-de-Cé les sollicitudes de la défense et le contingent des forces de la reine-mère. Non que, en envisageant aujourd'hui en elle-même, en cette île de la Loire alors appelée Ile-Forte, d'où elle émerge à une lieue d'Angers, la tour pentagonale en tuffeau décorée du nom ambitieux de « château des Ponts-de-Cé[2] », l'on ne se demande

[1] Lettres du cardinal de Richelieu (publ. Avenel), t. I, p. 563. — Fontenay-Mareuil, pp. 145-151 ; 154-155. — Vitt. Siri, p. 176. — La Nunz. di Fr., 15 juillet et 28 août, — Lettres du cardinal Bentivoglio, 5 août. — Marillac, pp. 20, 47, 48. — Arch. des aff. étr., f. Fr., n° 272, f° 217. — Mairie d'Angers : Archives anciennes, BB. 65, passim. — Archives anciennes non cataloguées EE, 1re série. n° 4. — Journal de Jehan Louvet, 1855, t. I. p, 139 ; t. II, pp. 19, 31-34, 41-47. — Rangeard, pp. 362, 365-368. — Rer. and. Pand., f° 94 v. — *Lettres et Mémoires de messire Philippe de Mornay*, 7 août. — P. Griffet, t. II, p. 266. — *Vie du cardinal-duc de Richelieu*, pp. 80-81. — V. Cousin, journal des savants, mai 1862. — H. Martin, p. 161. — Le Logis-Barrault. V. Pavie, *Album du Maine et de l'Anjou*, t. II. — *Hist. de la paroisse Saint-Michel du Tertre d'Angers*, p. Louis Rondeau (Angers, 1891), pp. 302-303.

[2] A l'envisager en lui-même, ce château, occupé aujourd'hui par la gendarmerie des Ponts-de-Cé, n'a guère, depuis l'année 1620, changé d'aspect, sauf l'altération infligée à ses ouvrages extérieurs par la grande route d'Angers à Brissac, passant le long de ses douves et au pied de son éperon oriental. L'éraflure observée sur la crête de cet éperon, et certainement due au ravage d'un boulet, ne

Digitized by Google

si Marie de Médicis pouvait là sérieusement voir dans la direction du midi la clef de son apanage, et si ce pittoresque édifice, même avec son puissant éperon oriental et sa bordure de mâchicoulis la couronnant en chemin de ronde, valait la peine d'une telle diversion de ses ressources. Mais en 1620 le château des Ponts-de-Cé avait pour sa défense matérielle, outre l'irruption de la Loire dans ses douves, les deux ponts-levis fermant les deux grands ponts de Saint-Aubin et de Saint-Maurille, qu'il commandait et qui le reliaient aux deux rives adjacentes[1].

Sous le bénéfice de cette double sûreté attachée à sa base et à ses flancs, César de Vendôme, qui avait embrassé dans l'enflure de ses présomptions jusqu'à la défense du château des Ponts-de-Cé, dont il partageait, il est vrai, les sollicitudes avec l'excellent gouverneur Bettancourt, César de Vendôme n'y avait pas cru risquer en pure perte, en une suite d'envois remontant au 1er août, près de la moitié de

remonte point à la bataille de 1620, mais seulement aux guerres de Vendée. — Parmi les principales reproductions de ce château, v. entres autres : 1° Le *Recueil historique sur l'ancienne province d'Anjou*, p. J. A. Berthe, mss. 896 de la Bibl. municipale d'Angers ; 2° l'*Album du Maine et de l'Anjou*.

Quant à l'Ile-Forte, son noyau primitif, qui, lors de la bataille des Ponts-de-Cé, ne comprenait guère que l'emplacement actuel de la mairie, s'est jusqu'à nos jours sans cesse développé vers la rive droite de la Loire par des atterrissements graduels jusqu'à l'établissement tout moderne de la prise d'eau de Loire.

[1] Ces deux ponts de Saint-Aubin et de Saint-Maurille ont été détruits de 1854 à 1856, pour faire place aux ponts actuels. On en voit une aquarelle dans le dessin du fonds Gaignières, dont existe une reproduction aux archives de la Préfecture. Il y en a surtout un dessin à la plume du pont Saint-Aubin, très soigné et très exact, de M. Fred. Lemaistre, que son digne détenteur actuel, M. Boutton, conseiller général et maire des Ponts-de-Cé, a mis à ma disposition avec sa gracieuseté habituelle. — Sous la dénomination de pont-levis, il s'agit ici seulement de traverses mobiles que, pour intercepter la circulation des ponts, on poussait sans doute avec des leviers ou des bascules. Le pont-levis du pont Saint-Aubin reposait sur trois arches séparant le bourg de Saint-Aubin des premières arches de pierres. Il pouvait là, moins qu'ailleurs, s'exploiter par une herse, dont les montants eussent trop surchargé ses minces piles ou soutènement, assises sur simples pilotis. C'est la conviction où m'a amené l'examen du dessin de M. Boutton, accompagné de ses judicieuses explications.

Digitized by Google

l'effectif insurrectionnel. C'étaient les huit à dix régiments de Retz et de la Flosselière, de Du Bellay et de Boisguérin, des barons de Sainte-Gemmes et de Cholet, des marquis de Brézé, de Thouarcé et de Carmen. En tout, trois mille fantassins et quatre cents cavaliers sous le commandement supérieur de Vendôme, assisté d'une bonne partie de l'état-major du Logis-Barrault, à savoir : les maréchaux de camp Senneterre et Saint-Aignan, Marillac, Boisguérin et Du Bellay.

Mais n'oublions pas d'attribuer surtout à l'homme préposé par Richelieu, sous ce nom de Bettancourt, au gouvernement du château des Ponts-de-Cé, son vaste approvisionnement en vivres, il est vrai mal réparti entre le château et l'île attenante ; l'établissement de trois canons au château et d'une batterie de deux fauconneaux, il est vrai servie par de mauvaise poudre, au pont de Saint-Aubin, long de cent soixante toises[1], par où le château communiquait avec la rive droite ; et en amont et en aval de ses douves l'entrave de la navigation, grâce au barrage de la Loire par une estacade métallique[2].

Cependant, pour achever dans la direction d'Angers la défense du passage de la Loire, il y eût fallu sur sa rive droite, à la tête du pont Saint-Aubin et jusqu'au confluent de la rivière aujourd'hui canalisée de l'Authion, retrancher à fond le bourg de Saint-Aubin, formant alors le principal noyau de l'agglomération actuelle des Ponts-de-Cé[3]. Car, en conformité du nouvel itinéraire adopté à La Flèche, au sortir de Trélazé et en passant par le bourg de Sorges

[1] Il avait alors, outre les trois traversés en bois dont se formait le pont-levis, dix-sept arches de pierre.

[2] Du moins il me paraît impossible d'interpréter autrement ce membre de phrase du *Ludovici XIII Itinerarium* : « Uncis ferreis fornicum ad sistendas naves. »

[3] Cette agglomération comprend aujourd'hui, outre le bourg de Saint-Aubin : 1° l'île appelée alors l'île Forte ; 2° le bourg de Saint-Maurille, situé sur la rive gauche de la Loire.

Digitized by Google

c'était en face de Saint-Aubin des Ponts-de-Cé que devait déboucher l'armée royale. Et, tant qu'à ne désespérer pas encore des assistances méridionales, c'était en y arrêtant Louis XIII qu'on pouvait laisser à Rohan, à Épernon ou à Mayenne, le temps de venir au pied du château qui leur gardait encore ce passage de la Loire, donner la main à la garnison de Bettancourt et, par cette garnison, aux recrues angevines. C'était bien là l'avis de Richelieu. Certes, il n'eût pas tenu à lui de clôturer de partout, à la tête du premier des deux ponts de la Loire, ce bourg de Saint-Aubin, en regard de l'approche de l'armée royale, par une circonvallation infranchissable. Par là, sans doute, ce désastre final de la bataille des Ponts-de-Cé, que sa diplomatie avait d'avance rendu si remédiable, Richelieu l'eût pu même conjurer dès le principe, non plus en accueillant de ce côté les secours trop attardés d'outre-Loire, mais en laissant à l'ambassade du nonce le temps de rapporter utilement au quartier-général de Trélazé, ou au moins à Sorges, la signature si décisive et si malencontreusement retardée de Marie de Médicis.

Mais, en insistant sur la sollicitude fondamentale du retranchement de Saint-Aubin, Richelieu avait compté sans la diversion infligée à une aussi judicieuse entreprise par les extravagants calculs de Vendôme. Au lieu de concentrer les travaux de défense suggérés par l'évêque de Luçon au point d'attache du château des Ponts-de-Cé avec la rive droite de la Loire, Vendôme, ici s'appuyant sur Marillac capté par ses visions, n'alla-t-il pas s'aviser de prolonger ces retranchements, ayant leur soudure au bourg de Saint-Aubin, jusqu'aux faubourgs d'Angers, afin de joindre ensemble ces deux postes ! En tout, une ligne longue d'au moins une lieue, constituant la base d'un triangle dont la Loire et la Maine eussent formé les deux autres côtés aboutissant, à deux lieues au-dessous d'Angers, à son sommet marqué par le confluent de Bouchemaine. C'est dans ce

Digitized by Google

delta que Vendôme, soucieux de dissimuler ses récidives de défaillances sous la boursouflure de ses conceptions stratégiques, voulait enfermer comme dans un camp inexpugnable toutes les forces de Marie de Médicis, y compris les assistances désormais si problématiques d'outre-Loire. En vain Richelieu, en cela d'accord avec plusieurs officiers de l'armée rebelle, objecta le danger de disperser stérilement à la dernière heure sur cette longue étendue séparant Angers des Ponts-de-Cé, et qu'on ne pourra jamais, suivant lui, toute couvrir à temps, une somme de travaux à diriger toute d'urgence aux avenues de Saint-Aubin. Et même, en envisageant dans son intégralité cette ambitieuse ligne de raccordement, « il faudrait », disait-il, « pour la garder, un effectif de vingt mille hommes qu'on ne trouvera point à Angers, et dont on ne verra jamais à temps, par son extrémité confinant à Saint-Aubin, le complément méridional. Que dis-je? En allant jusqu'à supposer dans ce camp monumental la réalisation de ces vingt mille hommes, comment y assurer leur subsistance, en l'épuisement des finances de la reine-mère, qu'ont toutes consommées ses dernières levées? Au lieu de les emprisonner là comme en un blocus de famine, que ne les laisse-t-on, en une plus encourageante attitude, tenir librement la campagne? »

Malheureusement il suffisait que Richelieu osât effleurer de la plus légère critique l'entreprise de Vendôme, pour réveiller dans sa cabale tous les soupçons de commande, nés de la mise en mouvement de l'ambassade du nonce entre Angers et La Flèche. Aux premières observations que l'énergique inspirateur des La Porte, des Lanier et des Bettancour risqua timidement devant l'étalage des plans à l'ordre du jour, à la face de celui qu'on appellerait aujourd'hui le polytechnicien des évacuations et des reculades, il ne lui sembla battre en brèche son hyperbolique castramétation de fantaisie, que pour mieux introduire par là l'ennemi dans la place. « C'est donc pour cela », se récriait

Digitized by Google

Vendôme, « qu'en nos dernières délibérations sur l'opportunité d'une émigration méridionale, Richelieu insistait si fort pour retenir à Angers la reine-mère ! En cela tous deux nous étions d'accord. Mais entre nous deux voyez la différence. Suivant moi, la reine-mère ne devait rester à Angers que pour y tendre la main, à travers les Ponts-de-Cé, à Rohan, à Épernon et à Mayenne, tandis que lui ne l'y veut enchaîner que pour l'isoler d'eux par l'interposition perfidement ménagée de toute l'armée royale. En vain alléguera-t-il, pour sa justification et comme gage de l'indéfectibilité de son zèle pour la défense de notre cause, les plates-formes et les palissades de Saint-Serge, de la Madeleine et du faubourg Bressigny, érigées comme un digne pendant aux retranchements des Ponts-de-Cé. Qu'importe si, dans l'aplanissement de l'intervalle, et sous les salves de bienvenue échangées entre les deux rives si ironiquement fortifiées de la Maine et de la Loire, les vainqueurs poussent devant eux leur char de triomphe avec l'escorte de Duperron et de Bellegarde, pendant que cet homme, qui a vendu à Condé et à Luynes la souveraine dont il était censé venir ici embrasser la querelle, s'avance au-devant d'eux par cette route qu'il leur a si tortueusement frayée au cœur de l'Anjou, pour recevoir de leurs mains le prix d'une trahison qui répond à la trahison de Lanier. »

Pas plus ici que lors du colloque avec Blainville, de l'introduction au Logis-Barrault de l'ambassade du nonce et de l'immobilisation à Angers de Marie de Médicis, Richelieu n'essuyait en pleine face ces vieilles imputations de trahison dont il était plus commode d'accabler de front un Lanier, et dont chacune de ses démarches, quant à lui Richelieu, ne relançait le refrain derrière lui qu'en un crescendo d'a-parte. Mais si ces accusateurs si divers qui s'appelaient tour à tour Rohan ou Vendôme, vu l'intermittence ou dans le huis-clos de leur réquisitoires de secte ou de cabale, lui en dérobaient la résonance directe, avec sa subtilité d'or-

Digitized by Google

ganes aiguisés par la défiance Richelieu en percevait distinctement le murmure. Aussi, dans la délibération actuelle, enleva-t-il soigneusement là-dessus à ses contradicteurs de consigne tout prétexte à recrudescence, en rengainant dès leur premier hochement de tête ses hasardements de critique, avec des allégations d'incompétence officielle qui couvraient sa retraite. Mais, dans ce précautionneux cantonnement de son silence et dans tout le champ mesuré par la chimérique stratégie de Vendôme, Richelieu n'y constata que plus douloureusement une fatale déperdition de labeurs et de ressources. Il n'en gémit qu'avec plus d'amertume en voyant cette bande de travailleurs, réquisitionnés de si loin dans la banlieue d'Angers pour y dresser après les plates-formes de la citadelle les palissades de la Madeleine, aller de là s'égrener sur le fastueux alignement qui prétendait relier ce lointain faubourg aux avenues de Saint-Aubin, au lieu de se masser sur ce dernier point capital. Non que, dans le vaste chantier ouvert à la réalisation des chimères de Vendôme, toute l'œuvre si orgueilleusement décrétée n'eût marché de front depuis les rives de la Maine jusqu'à celles de l'Authion et de la Loire. Mais, vers cette dernière amorce, l'extrême dilatation d'une aussi présomptueuse ligne de défense en compromit la soudure. Et ici celui qui, à l'origine d'une entreprise si démesurément tendue, nous apparaît comme le lieutenant de Vendôme; ici Marillac, qui néanmoins, jusque dans les avidités concussionnaires qui le rattachaient par intervalles au spoliateur des immunités angevines, maintenait toujours avec Richelieu son libre jeu de volte-face; ici, dis-je, Marillac, retrouvant cette franche verve de raisonneur dépensée en pure perte sur les remparts de La Flèche, insista-t-il finalement près de Vendôme pour attirer vers Saint-Aubin la concentration des travaux[1]? Quoi qu'il en soit, dès que, à la date il est vrai

[1] Un certain désaccord final entre Vendôme et Marillac au sujet de l'exécution de la tranchée de Saint-Aubin paraît se trahir dans

Digitized by Google

bien tardive du 1er août, l'état-major du Logis-Barrault les eut enfin décrétés d'urgence, en évitant de mêler là ce nom de Richelieu qui eût tout gâté, l'on réussit, avec l'aide d'un Guichard, ingénieur favori de Vendôme, et en réquisitionnant sans pitié tous les villageois d'alentour avec leur outillage de culture, à creuser à travers la grande prairie qui, le long de l'Authion, va de Saint-Aubin à Sorges[1], sur une longueur de trois cents toises marquée par l'incendie de logis sacrifiés entre l'église de Saint-Aubin et le confluent de l'ancien Authion et de la Loire, une tranchée flanquée de trois redoutes, et dont la profondeur se mesurait en deçà de son assiette par six pieds de remblai. Mais, à la dernière heure, ce talus n'était rejoint à la Loire que par des barricades dressées mais non remplies; et le long de sa crête, des solutions de continuité laissaient le soldat à découvert jusqu'aux genoux[2]. C'est que, pour combler ces

cette dédaigneuse boutade de Marillac : « Un ingénieur de Monseigneur de Vendôme, nommé Guichard, faisait un retranchement à sa fantaisie » ; et aussi dans cette affectation de critique : « Le soldat y estoit à descouvert jusqu'au genouil, son fossé n'estoit encor que tracé sans profondeur ni largeur considérable ». Richelieu, au contraire, nous montre Marillac en absolue persistance d'une entente avec Vendôme. Mais observons ici de suite que, en général, pour ce qui est de sa participation militaire à la défense des Ponts-de-Cé, Marillac n'a que Richelieu pour contradicteur. Or, sur ce chapitre, il faut se défier du vainqueur implacable de la journée des Dupes.

[1] C'est cette grande prairie, coupée à angle droit par le canal de l'Authion et le chemin de fer de Poitiers, et qu'on laisse à sa gauche en arrivant par la grande route d'Angers à Saint-Aubin. Peut-être faut-il y voir un souvenir de la bataille dont elle fut le théâtre dans les dénominations cadastrales, attachées à certaines parcelles, de *champ de la bataille*, *champ des barricades*, *pré du drapeau*, *champ du massacre*.

[2] Dans ma conviction personnelle, fortifiée de celle de M. Boutton, il n'existe plus aujourd'hui de ces retranchements nul vestige, toute leur assiette ayant été, depuis deux siècles et demi, bouleversée par l'extension du bourg de Saint-Aubin, la canalisation de l'Authion, le redressement de la route d'Angers aux Ponts-de-Cé et l'érection de la levée de Belle-Poule. Il est vrai qu'on a cru voir le fossé de ces fameux retranchements dans un vallonnement d'une profondeur égale à celle que leur donnent les relations contemporaines, et qui sillonne transversalement, à trois cents mètres du bourg de Saint-Aubin, entre le moulin de Marcille et cette portion de l'ancien lit de l'Authion appelé *Fosse de l'Authion*, la grande prairie par où l'ar-

Digitized by Google

lacunes, on avait compté sans la brusque apparition de l'armée royale.

Non qu'encore une fois, dès leur évacuation de La Flèche, les rebelles, en menant de front en Anjou leurs travaux de défense sur les deux bassins du Maine et de la Loire, n'eussent prévu l'imminente arrivée de Louis XIII en vue d'Angers ou des Ponts-de-Cé. Mais, dans cette alternative, ils avaient hésité jusqu'au 6 août, jour où nous avons vu la cavalerie de Nemours et de Vendôme, sur la route de La Flèche à Angers et entre le Verger et Pellouailles, attaquer de nuit avec une si malheureuse présomption l'armée royale. L'armée royale, d'ailleurs, ramenée par cette alerte à un surcroît de vigilance, s'était tenue jurqu'au matin sur le qui-vive, l'arme au bras, au son de la diane. Précaution d'ailleurs partout justifiée. Car tandis que Vendôme qui, dans l'intervalle de ses complots d'état-major, de ses exécutions de corps de garde et de ses rêveries polytechniciennes, allait et venait sur tout le champ de sa dernière et de sa plus néfaste retraite, pour y rallier les fuyards en un harcèlement de l'armée royale sur son flanc gauche, afin de la couper par là du bassin de la Loire, de son côté Marillac répondait sur la même zone aux mouvements de son tumultueux collègue. A travers ses connivences dans

mée royale aborda les Ponts-de-Cé. En ce sens m'avaient d'abord séduit les ingénieuses conjectures (qu'ils ne donnent, il est vrai, que comme telles) de M. l'abbé Bretaudeau, curé de Saint-Aubin, et de M. Leguy, ancien greffier de paix des Ponts-de-Cé et aujourd'hui expert en la même résidence. Mais en examinant de plus près ce vallonnement dans sa forme, sa structure et sa direction, je suis revenu de ma première impression. D'abord, en effet, nulle trace de remblai (et toute tranchée suppose un remblai correspondant) n'en garnit les bords. Et puis ce vallonnement déploie tout son caprice de sinuosités hors de la ligne droite qu'a dû suivre la tranchée de 1620 entre l'église de Saint-Aubin et l'ancienne embouchure de l'Authion. Tout bien considéré, cette légère dépression ne me paraît être que le lit d'un des affluents, aujourd'hui desséchés, du ruisseau qui traverse encore cette prairie en toute sa longueur, avant de se décharger à proximité de Saint-Aubin dans le petit réservoir survivant à l'ancien marais de la Guilbotte.

Digitized by Google

les brigandages de Vendôme, Marillac ne se bornait pas à dénoncer ses paniques et à discuter ses chimères, il rivalisait avec lui d'ubiquité dans l'accumulation des alarmes. Aussi, concurremment avec l'entreprise de Vendôme sur l'aile gauche de Louis XIII, nous voyons Marillac, dans cette même nuit du 6 août, et dans le mystère couvrant l'ambassade simultanée de Duperron et de Bellegarde, accourir d'Angers sur la route de La Flèche jusqu'à Pellouailles, pour y lancer ses grand'gardes en vedettes avancées dans la direction du péril. Et lorsqu'à leurs oreilles se trahit, au lever de la brise matinale et dans l'accélération de la marche de Louis XIII, le grave pronostic des fanfares de la diane mêlées au roulement des tambours, Marillac, tout en maintenant ses gardes dans une ferme attitude, revint vite à Angers avertir en sa qualité de généralissime le comte de Soissons.

Ce jeune prince, quand d'abord au Logis-Barrault s'organisa hiérarchiquement l'état-major de l'armée rebelle, y avait été en principe, pour y conserver en son titre de légitime héritier du sang royal un gage d'indiscutabilité dans la suprématie officielle, retenu loin des champs de bataille. Mais chez Louis de Soissons nul privilège ne refoulait un sang voué aux prodigalités insurrectionnelles. En son effervescence juvénile, en fait de prérogatives natales il n'en acceptait d'autres que celle de l'émancipation devant le péril ; et cela surtout quand l'ébullition du même sang royal, même sous le prestige de sa consécration souveraine, poussait contre lui jusqu'aux portes d'Angers le vainqueur de La Flèche. Aussi, dès l'information reçue de Marillac, Louis de Soissons s'esquive sur ses traces avec des forces imposantes empruntées aux réserves angevines, puis, aux approches de Pellouailles, les distribue le long de la route ; et, seul avec le duc de Retz, suivi seulement d'un peloton de mousquetaires, il pousse jusqu'aux grand'gardes. Arrivés là, Retz le veut devancer

Digitized by Google

dans l'attaque; si bien que Soissons, obligé de réfréner l'élan que lui-même a donné, commande à ses gardes de le retenir. Mais lui, avec six cavaliers, s'évade; et cependant, comme au bout d'à peine une demie-heure l'on perçoit un peu plus à droite le son de la diane, il s'en va dans cette direction gravir un monticule d'ardoises, d'où il voit s'effiler sur la route de Pellouailles à Trélazé toute la tête de l'armée royale. C'est qu'en effet, dans l'intervalle des deux reconnaissances de Marillac et de Soissons, Louis XIII, opérant, comme nous avons vu, dès Pellouailles vers les Ponts-de-Cé l'infléchissement de sa marche, avant de tourner lui-même sur sa gauche avait envoyé vers cette dernière étape au rendez-vous général de Trélazé, sous le commandement de Bassompierre, toute son avant-garde. A cette vue, Retz aussitôt envoie à deux reprises demander à Soissons de la cavalerie, afin d'aller par des chemins de traverse rompre ce détachement isolé ; et aux deux reprises, Soissons, qui avec le privilège du péril se veut réserver avec toutes ses forces contre le gros de l'armée royale l'initiative de l'attaque, demeure inflexible. Alors autour de lui quelques volontaires impatients violent la consigne pour s'aller joindre aux six cavaliers de Retz. Avec ce renfort Retz côtoie l'avant-garde de Louis XIII pendant une lieue, jusqu'à un carrefour où il dispose dans un logis toute sa troupe, sauf une escouade de cinq ou six carabiniers lancés en amorce au devant de l'ennemi. Mais sur ces entrefaites un officier de Bassompierre, Fontaine, mestre-de-camp du régiment de Piémont, ayant flairé le piège, envoya un de ses compagnons non loin du logis en embuscade dans un chemin creux, avec une réciprocité d'amorce réciproquement éventée. Et ainsi de part et d'autre on se déprit de ce tâtonnement d'avant-poste, où au moins Retz avait enlevé trois prisonniers qui, en l'avisant de la destination de Trélazé pour le rendez-vous général de dix heures, et de l'assignation de Brain-sur-

Digitized by Google

l'Authion pour les quartiers du soir, lui confirmèrent par là la marche actuelle aux Ponts-de-Cé de Louis XIII[1].

Après tout, cette certitude suffisait à Retz, hors d'état de soutenir sa provocation d'escarmouche sans l'appui dont il s'était d'abord si indocilement affranchi. Et justement, dans l'intervalle de ses deux tentatives si inégalement heureuses de reconnaissance et d'embuscade, Soissons, enfin dissuadé de commettre en détail les forces angevines contre toute l'armée royale, et satisfait d'avoir en face de l'ennemi étrenné son audace en y hasardant à la fois son efflorescence et ses prérogatives, s'était laissé violenter pour une réintégration à Angers sous la surveillance maternelle.

[1] Marillac : « Les gardes furent posées [vers Pellouailles] par Marillac comme à la teste d'une armée ennemye en attendant le combat. La nuit se passa sans alarme dans les trouppes d'Angers. Mais non dans celles de M. de Luynes : elles eurent advis du dessein de les attaquer, furent jusques au jour sous leurs armes, aveq la diane. Elles hâtèrent la marche et furent bien trois quarts de lieue dans le grand chemin d'Angers. Puis elles plièrent à main gauche dans la routte de leur rendez-vous général. Marillac... à ce premier son de marche, que le vent aportoit jusques à son corps de gardes avancez fit mettre chacun en estat, envoya l'advis dans la ville, auquel Monseigneur le Comte accourut. il disposa sa plus grande force dans le grand chemin de Pellouaille dans lequel s'entendait le bruit, puis il s'y advança avec quelques mousquetaires pour y reconnoistre ou recevoir les ennemys. Monseigneur de Retz... se trouva là si ardent à combattre qu'il le fallut faire tenir par des gardes de Monseigneur le Comte. Il n'y chemina une demye heure sans reconnoistre par le bruit des tambours que leur routte estoit sur sa main droitte et hors du chemin d'Angers ; partout il renvoya sa mousqueterie, manda à Monseigneur le Comte ce changement et aveq six chevaux s'avança pour prendre langue plus certaine. Une ardoisière un peu élevée luy fit descouvrir la teste des ennemys, dressez dans un grand chemin qui aloit droit à Sorges, et suyvie d'une longue file d'infanterie, sans autres gens de cheval que les chefs et les officiers. Il envoya par deux fois quérir de la cavalerie pour faire quelque charge selon la commodité grande qu'ils en avoient par plusieurs chemins qui se rencontroient traversant la file de cette armée. Mais en vain, le général ne se voulut jamais dessaisir de ce qu'il avait auprès de luy, enfin toutesfois son nombre grossy de quelques volontaires qui luy arrivèrent après avoir costoyé les ennemys prez d'une lieue, il leur fit une légère charge dans un carrefour, dont il ramena trois prisonniers. Par eux, il seut que le rendez-vous général estoit à la plaine de Trelassay, à dix heures du matin, et le quartier du Roy pour le soir à Brin sur Authion, et dès lors on ne doubta plus que le dessein de Monseigneur le Prince, ne fût sur le Pont de Cé ».

Digitized by Google

Et si, une fois rentrée en possession du jeune rodomont qui se débattait sur son sein contre l'assujettissement de ses ailes, la comtesse lui permit seulement de rôder aux faubourgs pour y guetter le retour de Retz et interroger ses éclaireurs, ce ne fut qu'en l'entourant d'une grave sollicitude. Le vieux doyen perclus de son état-major, le rude et l'avide, mais l'expérimenté Boisdauphin, avait dû, à la veille du dénouement de la guerre civile, laisser tour à tour à Marillac et à Soissons l'honneur d'aller sur la route de La Flèche éclairer l'approche de Louis XIII. Mais ses infirmités ne le clouaient aux remparts qu'en l'y investissant de l'immuable autorité d'un mentor. Aussi, dès que l'adolescent à peine retiré de son échappée de Pellouailles, aux yeux de sa mère eut semblé trahir par de nouveaux trépignements de ce côté sa velléité de récidive, elle ne le crut mettre en de plus sûres mains qu'en celles de Boisdauphin pour enchaîner sa pétulance. Et ensemble, le vétéran blasé sur des élans que paralysait en lui la goutte ou la gravelle, et l'adulte qui, derrière lui, rongeait son frein devant l'horizon dérobé d'un champ de bataille plus sérieux que celui de la querelle de la serviette et peut-être moins tragique que celui de la Marfée; ensemble, tous deux, Soissons et Boisdauphin, arpentaient d'un pas inégal les contrescarpes de la cité angevine, quand Retz revint à eux avec les avis décisifs de ses prisonniers. C'était bien aux Ponts-de-Cé que devait accourir tout ce qu'Angers recélait encore de forces disponibles. Et aussitôt Boisdauphin et Retz de rétrograder vers le Logis-Barrault pour donner le signal de cette suprême démarche, non sans que le lutin volatil qui sans cesse leur glissait dans la main ne les y voulût devancer encore. Mais au moins, en souriant, on laissa de grand cœur le généralissime imberbe indiquer d'un geste impatient cette route des Ponts-de-Cé qu'on lui interdisait de suivre.

L'acheminement aux Ponts-de-Cé de tout le prorata des

Digitized by Google

forces rebelles destiné mais non encore expédié à ce dernier poste, s'imposait tellement à l'état-major du Logis-Barrault que, dans la précipitation de ce départ définitif, on ne songea pas même à en aviser celle de qui en devait émaner l'ordre, et que ce départ devait presque, vu le reflux consécutif d'une partie de la garnison centrale vers les faubourgs méridionaux, en l'immensité de son palais de gouvernante laisser dans le vide. Du moins, vers onze heures, la paresseuse, la stagnante et la somnolente Marie de Médicis n'avait pas encore secoué son interminable léthargie de la matinée quand, pour réveiller les échos de ses antichambres désertées, il fallut les allées et venues de Richelieu et des ambassadeurs du nonce, à leur tour fraîchement débarqués avec les préliminaires de paix en main, mais anxieux du blocus entretenu autour de la chambre à coucher de leur indispensable signataire par d'aveugles consignes d'alcôve. Et lorsqu'enfin la reine-mère ouvrit les yeux pour laisser tomber de sa main engourdie le paraphe qui ne devait, hélas ! arriver que si tard à Trélazé, un courant continu s'était établi depuis longtemps entre les deux garnisons d'Angers et des Ponts-de-Cé.

C'est que, après avoir, à l'état-major des rebelles, recueilli à son débotté les informations de Retz, on dirigea de suite sur les Ponts-de-Cé d'abord le régiment de réserve établi dans les prés de la Baumette ; puis les chevau-légers et jusqu'aux gardes extraordinaires de Marie de Médicis, qui partirent sous la conduite de l'enseigne de Marillac, Gaston de la Mazure. Les seuls gardes du château et des portes demeurèrent attachés à la spécialité de leur service, mais non sans remaniement de leur répartition. Sous la direction de Retz, la garde de la porte Saint-Michel, désormais moins directement menacée depuis la déviation vers Trélazé de l'armée royale, passa en grande partie vers la porte Saint-Aubin sur la route des Ponts-de-Cé. Car, en envisageant toutes les éventualités de la lutte qui allait

Digitized by Google

dans la matinée s'engager sur les rives de la Loire, c'est par cette porte de ville donnant sur le faubourg Bressigny qu'à toute heure l'armée royale pouvait venir des Ponts-de-Cé ou consommer sa victoire ou brusquer sa revanche. Et ainsi, vers les deux extrémités de l'avenue des Ponts-de-Cé et pour ainsi dire vers les deux aboutissements du péril actuel, s'élançait ou de proche en proche s'agglomérait toute la garnison angevine. Solennel ébranlement dont s'isola seule, sur les glacis d'outre-Maine, en un stationnement suspect, la cavalerie du grand-prieur de Vendôme. Tout le jour cette cavalerie, demeurée étrangère à toute idée de départ (car elle n'avait pas même revêtu ses casques), demeura nu-tête, en plein midi, sur des contrescarpes embrasées, exposée aux insolations de la canicule. Mais cette cavalerie était celle de Pontlieue et de La Flèche, elle appartenait aux Vendôme; et rien que cette étiquette des Vendôme, aux yeux de l'insurrection angevine, érigeait leur immobilité en un inquiétant problème

Si réellement, dans la mémorable journée du 7 août, les Vendôme couvaient une trahison, jusqu'à la dernière heure ils ne s'y évertuèrent que mieux à éblouir là-dessus leur souveraine en rivalisant sous ses yeux, dans l'ostentation de leur résistance, en fait d'enflure ou de tumulte. Aussi, durant toute la matinée, et à la fois à travers le malheureux sommeil de Marie de Médicis et la captivité tutélaire infligée au jeune Soissons, et sur cette route des Ponts-de-Cé jalonnée par ses supputations excentriques d'ingénieur d'apparat, on vit passer et repasser le duc César, qui semblait n'accourir de sa triste équipée du Verger que pour jouer aux Ponts-de-Cé non plus sa revanche, mais sa partie d'honneur; le duc César, escorté du grand-prieur à qui ce digne frère n'osait plus reprocher, depuis l'évacuation de La Flèche, les reculs de Falaise et de Pontlieue, et qu'on eût dit pressé lui-même d'aller sur les rives de la Loire assigner son vrai poste à sa cavalerie désœuvrée et par lui

Digitized by Google

trop tôt rejointe d'outre-Maine. A côté des Vendôme c'est le duc de Retz, qui n'avait, croyait-on, reconnu de si près sur la route de Pellouailles à Trélazé l'armée royale que pour l'aller aux Ponts-de-Cé plus sûrement combattre.

Mais, en fait de témoignages d'attachement à la cause de Marie de Médicis, nous n'avons là que la parade. Laissons passer ce premier groupe de la grande chevauchée générale de l'état-major des rebelles vers son dernier champ de bataille, et allons-y demander un peu plus loin la sincérité. La voici toute chez le duc de Nemours, associé de force à Vendôme dans la solidarité officielle de l'échec du Verger, mais à qui il n'avait pas tenu qu'aujourd'hui encore on arrêtât Louis XIII sous les murs de La Flèche. La sincérité, elle est là toute chez le rude mais l'énergique Boisdauphin, qui décidément, par un éclair passager de rajeunissement guerrier, semble n'avoir, sous les murs d'Angers, enchaîné l'élan précoce de son généralissime que pour lui dérober ses effluves. Plus loin, la sincérité anime le digne cousin de Richelieu, Pontchâteau, et le digne fils d'Épernon, Candale, dont ni la fière diplomatie collatérale ni l'autonomie paternelle ne désavoueront l'ardeur ; elle emporte enfin l'aventureux Saint-Aignan vers l'issue dramatique où il se rachètera de la connivence avec Marillac et Boisdauphin dans les brigandages de Vendôme.

Marillac lui-même, partout ailleurs si inconsistant, Marillac, tour à tour au quartier-général angevin l'accusateur et le principal complice des Vendôme, Marillac retrouvait toujours sur les champs de bataille toute sa franchise et sa netteté d'allures. Comme il avait été durant la nuit précédente le premier qui accourut à Pellouailles, dès le retour de Pellouailles, et encore presque à l'aurore, il avait aux Ponts-de-Cé devancé tout le monde. Aussi, grâce à lui, et durant toute la matinée, aux approches du bourg de Saint-Aubin l'on s'ordonna vite pour le combat du jour.

Eusèbe Pavie.

(A suivre.)

Digitized by Google

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

CONCERNANT LES

GUERRES DE LA VENDÉE

V

CHALBOS

CAMPAGNE A LA VENDÉE

(suite)

Le lendemain 12, ma troupe fut sous les armes au point du jour, et d'après les ordres que j'avais donnés de mettre le feu à la ville, j'attendis que les flammes se fissent voir pour me retirer. Westermann devait me suivre et faire l'arrière-garde ; je m'arrêtai à une lieue et demie de Châtillon pendant près de deux heures, Westermann m'y joignit, et la troupe attendit là que les charretiers qui, la veille, avaient abandonné leurs charrettes, les eussent attelées et mises en marche. Je laissai le commandement de cette troupe au général Muller, qui m'avait joint à la halte, et je m'en fus à Bressuire avec les représentants du peuple Bellegarde, Choudieu et Fayau. La petite armée se rendit à Bressuire une heure après nous. Je m'occupai de la réorganisation de l'armée, et deux jours après je marchai sur Cholet. Ma dernière division, à la tête de laquelle étaient les grenadiers de la Convention nationale, fit douze lieues dans un jour pour partager les dangers et la gloire de l'armée de Mayence qui était en présence de l'ennemi, que j'avais chassé de Châtillon et qui s'était retiré à Beaupréau et dans les bois contigus.

Je ne parlerai point de la bataille de Cholet, ni de celle

Digitized by Google

de Laval, je n'y commandais point. Je me borne à dire que l'armée de l'Ouest, composée d'environ vingt mille hommes, après avoir été repoussée à Laval, et Léchelle étant tombé malade, le commandement provisoire m'en fut donné à l'unanimité des représentants du peuple Merlin, Bourbotte et Turreau ainsi que des généraux. Je fis beaucoup de représentations pour que le choix tombât sur un autre que moi, le mauvais état de ma santé me faisait un devoir de le demander avec instances, et ne pouvant tout voir par moi-même, j'aurais désiré, en attendant un congé qui m'était promis, n'avoir que ma division à conduire. Mais, combattu par les raisonnements de plusieurs de mes camarades et plus encore par ceux des représentants du peuple, j'oubliai que je pouvais à peine monter à cheval et je laissai prendre l'arrêté qui me constituait commandant provisoire de l'armée de l'Ouest, et que le Comité de Salut public a ratifié[1]. Il fut décidé par un Conseil de guerre que l'armée se rendrait à Angers pour y être organisée et fournie de tout ce dont elle avait besoin. Cela fait, nous marchâmes à Laval sur trois colonnes, deux desquelles étaient commandées par les généraux Kléber et Muller. Arrivé à Laval, un nouveau Conseil de guerre arrêta que l'armée marcherait sur Vitré, où Rossignol devait se trouver, et où il vint avec le représentant du peuple Pocholle communiquer avec nous, sur l'invitation que nous lui en avions faite. Il fut arrêté que l'armée se rendrait à Rennes et se dirigerait d'après le mouvement de l'ennemi. Certaine de sa marche sur Granville, l'armée eut ordre de se porter sur deux colonnes à Antrain et Fougères, où nous avions envoyé de la cavalerie en passant à Vitré. L'armée de l'Ouest étant réunie à celle des côtes de Brest, et le mauvais état de ma santé ne me permettant plus de monter à cheval, Rossignol, qui com-

[1] 28 octobre 1793. — Cf. le récit de Kléber rapporté par Savary, II, 507 et s. — Sur la santé de Chalbos, voir ses Lettres, *passim*.

Digitized by Google

mandait en chef les deux armées, me permit d'aller sur les derrières rétablir ma santé[1].

Je n'avais, avant d'être nommé chef de l'armée de l'Ouest, commandé que cinq à six mille hommes, à l'exception des journées des 9 et 11 octobre (vieux style), mais j'ose dire que j'avais été presque toujours victorieux, car de 14 combats que j'ai eus dans six mois de temps, j'en ai gagné 12, dont 9 ont été très chauds, et auxquels je commandais en personne. A tous ces combats, j'ai toujours eu l'avantage de marcher à la tête de la troupe ; j'en appelle à tous mes frères d'armes avec lesquels j'ai combattu et aux représentants du peuple qui se sont trouvés à ma division. Les corps qui ont servi sous mes ordres sont : les grenadiers de la Convention nationale, la Compagnie franche toulousaine, les chasseurs de la Haute-Garonne, un détachement du 84e régiment, les chasseurs de la Gironde, les grenadiers de l'île d'Oléron, le corps franc des Enfants de la Réole, les chasseurs des Deux-Sèvres, la Compagnie de Blaye, les 24e et 25e bataillons de la Charente, le 6e bataillon de la Dordogne, le 4e bataillon du Loiret, les Compagnies franches de Pouzauges, Mouilleron, Boupère et la Châteigneraye, les 6e, 8e, 9e, 10e et 12e bataillons de la formation d'Orléans, plusieurs brigades de gendarmerie, commandées par Grenier et Saunier, deux escadrons du 14e régiment de chasseurs, commandés par Dudevant, la cavalerie nationale de Niort, d'Angoulême et de la Haute-Vienne.

Tous mes frères d'armes, dis-je, me rendront justice, non seulement sur la manière dont je les ai conduits aux combats, mais aussi sur l'exemple que je leur devais, et que je leur ai constamment donné, dans mes mœurs et ma vie privée, et ils pourront dire que je les exerçais à la tactique militaire par des simulacres d'attaque et de défense,

[1] 15 novembre 1793. — Voir sur cette même période, Appendice, pièces 21 et 22. — Cf. Savary, II, 355.

Digitized by Google

et que je les visitais nuit et jour dans leurs postes, surtout lorsque le temps était mauvais. J'invoque particulièrement le témoignage des officiers et grenadiers de la Convention nationale qui, depuis leur arrivée à l'armée jusqu'au moment ou je les envoyai à Saumur, ne m'ont pas quitté un instant.

Les représentants du peuple Bellegarde et Choudieu pourront dire aussi qu'à Bressuire, au moment où l'armée allait se mettre en marche, le 9 octobre (vieux style), la colonne entière du général Rey refusait de partir. Je me portai seul à sa tête, et là, par l'expression des sentiments qui m'animaient et peut-être aussi par ce caractère que donne aux paroles d'un homme une longue vie passée dans les armées, je fis obéir sans murmure ceux qui, pendant plusieurs heures, avaient méconnu la voix de leur chef. Ce fut d'autant plus heureux que cette colonne influa beaucoup sur la déroute des rebelles, dans le combat sanglant qui eut lieu trois heures après.

Enfin j'ai fait, dans tous les temps et dans toutes les circonstances, mon devoir en soldat qui sait obéir et en chef qui aime l'ordre, et ce n'est pas lorsque cet ordre peut ajouter à notre force républicaine qu'il m'échappera la moindre négligence et que je souffrirai qu'on s'en écarte; ma juste et amicale rigidité à cet égard ne m'a point fait d'ennemis parmi les patriotes, elle m'en a suscité tout au plus dans les hommes qui ne sont mûs que par une ambition personnelle et sans borne. Pour moi, je n'ai que celle de consacrer le reste de mes jours à la défense de ma patrie, et soit que je commande ou que j'obéisse, j'aurai toujours une égale satisfaction à la bien servir. Un général sans-culotte qui a passé par tous les grades et qui a blanchi sous le poids des années et du travail, ayant cinquante ans de services, dont huit campagnes de guerre, élevé dans les camps depuis l'âge de 17 ans, dans les principes de franchise et de loyauté, ne connaissant ni intrigues, ni détours

Digitized by Google

d'aucun genre, ne diminuera point de soins ni de vigilance quoiqu'il touche à la fin de sa carrière ; il sera toujours attaché à ses devoirs, et certes il me serait d'autant plus pénible de m'en écarter que j'ai la longue habitude de les remplir, comme de parler le langage de la vérité.

Digitized by Google

APPENDICE

I

Saint-Cyr [1], le 29 mars 1793, l'an Ier
de la République française.

Il est 6 heures, citoyen, et c'est à l'instant même que je reçois votre lettre d'hier; j'ai fait partir de suite la patrouille que vous me demandez, elle a ordre de se rendre au port de la Cle (*sic*) [2], et je charge le sous-officier de ma lettre. Ce n'est pas à moi à juger de la force qu'il convient d'avoir pour attaquer les troupes qui canonnent en ce moment les Sables [3], vous connaissez vraisemblablement leur force, quant à moi je l'ignore, et je ne connais pas mieux le pays; je vous observe seulement que les Sables peuvent être pris avant notre arrivée. D'ailleurs, la troupe que je commande a bivaqué cette nuit, et quoiqu'elle puisse à la rigueur être logée par une et deux compagnies dans de mauvaises baraques, il est peut-être prudent, au moins en raison des alertes, de les (*sic*) laisser en rase campagne. Et vous sentez que d'être plusieurs jours au bivouac, les hommes se trouveront fatigués au moment où vous en aurez besoin; au reste, d'après votre lettre, je ne doute point que vous ne soyez mon ancien, conséquemment j'attendrai vos ordres ultérieurs. Si vous persistez à nous tenir ici jusqu'à mardy, vous feriez peut-être bien de nous venir voir. J'en serai

[1] Saint-Cyr-en-Talmondois.
[2] De *la Claye*.
[3] L'armée de Joly.

Digitized by Google

d'autant plus aise, qu'il me tarde beaucoup, cher camarade, de faire votre connaissance.

Je suis très fraternellement votre confrère,

CHALBOS.

P. S. — La canonnade continue toujours.

Vous savez sans doute que nous sommes ici sans fonds et sans subsistances; la municipalité de Luçon m'a envoyé seulement seize cent cinquante rations de pain et la valeur de deux bœufs; l'avoine est également très rare et nous n'en avons que pour aujourd'hui [1].

Au citoyen Boulard, colonel adjudant général, à Luçon.

II

CHALBOS, *adjudant-général, commandant la force armée de la Chataigneraye, au citoyen* BEAUFRANCHET D'AYAT, *général de brigade, commandant dans l'armée de la Vendée.*

La Chataigneraye, le 10 avril 1793,
l'an deuxième de la République française.

MON GÉNÉRAL,

Vous avez vu, par une de mes dernières dépêches, que je me disposais à attaquer les ennemis retranchés aux rochers de Cheffois; mes préparatifs étaient faits pour demain, mais le commandant Quétineau ayant reçu l'ordre de se rapprocher de l'armée de Leygonnier, et la troupe armée qu'il emmène avec lui diminuant beaucoup mes forces, j'ai assemblé, ce matin à sept heures, un conseil militaire; il y a été décidé que les ennemis seraient chassés de Cheffois aujourd'hui.

[1] *Dépôt de la Guerre, Archives historiques*, s^on 5. — *Armée de l'Intérieur*, c^on 1.

Digitized by Google

L'ordre a été donné et l'armée s'est mise en marche entre dix et onze heures ce matin. Je l'ai portée sur trois colonnes, ayant trois canons à celle de gauche et deux à celle de droite; celle du centre n'ayant pas d'artillerie, sa position la rendant inutile; elle s'avançait par un bas-fond.

J'ai donné le signal de l'attaque; les brigands ont résisté quelque temps, mais ils ont bientôt suivi à toutes jambes le gros de leur troupe qui avait pris la fuite à notre apparition; nous avons balayé Cheffois et les environs; cette expédition ne nous a pas coûté un homme! un gendarme a seulement eu le côté effleuré par une balle; nous avons tué douze à quinze de ces coquins, et j'ai fait conduire dans les prisons neuf hommes, trois femmes et deux enfants; ils appartiennent à la loy, elle prononcera sur leur sort.

Il est de mon devoir, et celui-là est bien doux à mon cœur, de vous faire connaître l'ardeur et le courage des troupes que je commande, je n'en distingue aucune en particulier, parce que toutes ont mérité des éloges. Parmi les morts, on en a trouvé un coupé en deux par un de nos boulets.

Un des chefs des brigands, à cheval, a été renversé à nos yeux par la commotion d'un coup de canon; il s'est relevé et s'est enfui à toute bride, il était arrivé hier et avait visité les postes ce matin avec une suite de 38 chevaux.

César Faucher, l'un de mes adjoints, est entré le premier à Cheffois, il a enlevé le drapeau blanc placé sur l'église, celui du camp a été brûlé par les soldats au moment qu'ils y sont entrés.

Les cloches ont été cassées; nous avons affiché les proclamations de la Convention nationale.

Me renfermant dans les instructions que j'ai reçues, je me bornerai à des attaques de postes, et je ne doute pas que les chances heureuses se trouvent toujours du côté de la raison; la destruction de ces brigands ne nous coûte

Digitized by Google

que les fatigues nécessaires pour l'instruction des braves Français que leur zèle porte à la défense de la patrie.

L'Adjudant-général
commandant la force de la Chataigneraye,
CHALBOS.

P. S. — J'ai enlevé une voiture chargée de trois barriques de vin et onze mesures de farine de 60 b. chacune. Je les ai mises entre les mains des autorités constituées réunies; je prends sur moi de faire distribuer ce vin aux braves soldats que je commande; je vous demande d'autoriser cette distribution. Je vous fais la même demande pour 314 l. en écus de 6 l., 816 l. en or, 35 l. en assignats de 5 l. et 4 l., 15 sous en coupons ou billets de confiance, en tout 1169 l. 15 s. trouvés dans les poches d'une femme prise dans le moulin placé sur les rochers de Cheffois; elle était dans le camp de l'ennemi, elle y a été arrêtée. Cet argent est de bonne prise, je pense qu'il doit appartenir aux soldats.

Je vous prie de me faire parvenir de l'eau de vie, la loy autorise cette distribution [1].

III

CHALBOS, *chef de brigade, adjudant-général, commandant de l'armée à la Chataigneraye, au citoyen* BEAUFRANCHET DAYAT, *général de brigade, commandant dans l'armée de la Vendée.*

La Chataigneraye, le 12 avril 1793,
l'an IIe de la République.

MON GÉNÉRAL,

Encore des succès, et de très brillants. Je terminais la lettre dans laquelle vous faisais par de l'éveil qu'on m'avait

[1] *Dépôt de la Guerre : Archives historiques*, sm 5. — *Armée de l'Intérieur*. cm 1.
Cette lettre fut imprimée à Fontenay, affichée et distribuée par ordre du représentant Niou.

Digitized by Google

donné sur de nouveaux préparatifs à Mouilleron, lorsqu'une vedette est venue me dire que les ennemis descendaient en grand nombre du Moulin de Cheffois. J'ai monté à cheval à l'instant, et je les ai vus très près de nous. J'ai fait battre la générale, et les troupes ont été portées sur les différentes avenues de La Chataigneraye.

Notre poste du Rocher s'est replié pour n'être pas coupé par l'armée des brigands qui s'avançait sur deux colonnes, avec une étonnante vélocité; elle s'est emparée, à l'instant, de cette position, et y a placé l'artillerie qui, de là, battait la ville. Cette armée était de trois mille hommes et commandée par Verteuil. Elle s'est réunie en masse et a marché en tirant beaucoup de coups de fusil, mais mal ajustés ; la moitié faisait un nuage de poussière devant nous, et le reste sifflait au-dessus de nos têtes. Son artillerie n'était pas plus dangereuse. Je m'étais porté en avant, et j'ai assuré celle des troupes de la gauche qui, au premier moment, ont paru étonnées. J'ai montré ma cavalerie, et je lui ai fait faire un mouvement sur la gauche, comme pour tourner la montagne. Les troupes ont chargé avec une grande ardeur ; la compagnie franche toulousaine s'est avancée avec une intrépidité et un ordre admirables, elle s'est jetée sur les canons et a pris deux pièces et un canonnier. J'ai marché à la tête de la cavalerie, les soldats couraient comme des cerfs et franchissant les haies, les fossés, ils ont gravi les rochers à la suite des brigands dont ils ont égorgé un grand nombre. Les champs en sont semés. J'ai encore une fois nettoyé Cheffois et les environs : nous avons pris des chevaux, un porte-manteau plein d'argenterie, vingt hommes, dont les trois quarts sur le champ de bataille, et une femme ; ils sont dans les prisons et demain la loy prononcera. Cette affaire nous a coûté trois hommes et nous avons eu quelques blessés. Je ne puis pas fixer le nombre du côté des brigands, mais j'ai vu la terre jonchée de plus de deux cents cadavres.

Digitized by Google

Je double la garde du rocher; et si, contre toute apparence, les brigands osaient se présenter encore, les défenseurs de l'ordre les soumettraient par la force. Nous avons fait un feu considérable, et je vous demande des munitions de guerre. Je me réfère au billet que je vous ai écrit du champ de bataille, et que les ordonnances de cavalerie ont dû vous porter à toute bride.

On nous assure que les brigands sont au nombre de six mille, et vous savez le nombre que nous sommes.

CHALBOS[1].

IV

Fontenay, le 13 may 1793,
l'an deuxième de la République française.

Le Général de brigade CHALBOS, *au Citoyen*
MINISTRE DE LA GUERRE.

CITOYEN MINISTRE,

Divers avis que j'avais reçus sur de nouveaux rassemblements de rebelles à Réaumur, Saint-Pierre-du-Chemin, Moncoutant, etc., joints aux renseignements que m'avaient donnés le général Beaufranchet Dayat et les administrations, ne me laissaient pas douter que je ne dusse être attaqué par de grandes forces.

Ce matin, à dix heures, une forte colonne de brigands, précédée d'une nombreuse cavalerie, s'est avancée par la droite de Moncoutant. J'avais deux pièces de canon de deux

[1] *Dépôt de la Guerre : Archives historiques*, s^ne 5. — *Armée de l'Intérieur*, c^on 1.
Cette lettre fut, elle aussi, imprimée à Fontenay par ordre des représentants et distribuée à profusion.

Digitized by Google

et une de quatre. J'ai fait porter cette dernière sur les rochers de cette partie ; elle a paru les arrêter un moment, mais ils se sont ouverts, et le feu continu de huit pièces a répondu à la nôtre. Pendant ce temps, des corps nombreux se glissaient derrière les haies et gagnaient notre droite. J'ai réuni des forces et je les ai portées de ce côté : elles se sont conduites avec la plus grande valeur et ont, de pied ferme, fait et soutenu un feu suivi, pendant une heure et demie. Toutes (*sic*) entières à l'action, elles ne s'occupaient que du combat. Je veillais pour elles, et, voyant que notre droite était tournée, j'ai donné l'ordre de retraite sur l'esplanade désignée; elle s'est faite avec un grand ordre.

Pendant qu'une colonne de rebelles s'avançait de la droite de Moncoutant, une seconde venait de Saint-Pierre-du-Chemin. Un corps nombreux, parti de Mouilleron, suivait les détours de Cheffois, sur notre gauche, et une forte colonne se portait par notre droite sur nos derrières pour couper notre retraite à la hauteur d'Antigny.

Cette armée était de dix mille hommes, l'armée de la liberté était de deux mille hommes.

Nos troupes se sont battues avec une grande intrépidité; mais, se voyant attaquées de tous les côtés à la fois par des forces infiniment supérieures, elles ont été troublées un moment. La retraite sur Fontenay s'est faite avec exactitude, et les fusillades que j'ai fait succéder assez rapidement ont rallenti la marche de l'ennemi, qui nous a longtemps harcelés.

Le général Beaufranchet Dayat et l'état-major de l'armée sont venus au devant de nous; les administrations nous ont fait les offres les plus fraternelles. J'ai fait mettre l'armée en bataille à une lieue de Fontenay. J'ai fait distribuer de l'eau-de-vie et du pain aux troupes, elles se sont retirées à la nuit et ont été relevées par trois cents hommes d'infanterie et cinquante de cavalerie, seules forces de Fontenay.

Digitized by Google

Notre artillerie, nos munitions et nos équipages sont rentrés avec nous ; une voiture de cartouches ayant cassé, nos soldats s'en sont chargés, ils vidaient leurs poches et leurs sacs pour les en remplir. Il n'en est pas resté au pouvoir des rebelles.

Cette franchise antique, qui fait mon caractère, et à laquelle je tiens d'autant plus qu'une vieille expérience m'a prouvé que ce ne sont que des demi-mesures qui ont toujours perdu la chose publique, cette franchise me fait vous dire la vérité entière. La troupe de brigands, que nous avons combattue aujourd'hui, ne ressemble pas à celle que nous avons vue jusqu'ici. Ce sont d'autres hommes, une autre tactique, d'autres moyens. Un feu de file extrêmement bien servi par nos troupes a été très bien répondu par eux et ne les a pas arrêtés un moment. Ils s'avançaient la bayonnette au bout du fusil.

La cavalerie, au nombre de six à sept cents, est très bien montée et a montré une grande audace. Plusieurs de ces hommes se sont portés sur moi et ceux qui étaient à mes côtés, en criant de nous rendre ; César Faucher, l'un de mes adjoints, en a renversé un de son cheval, il est tombé baigné dans son sang, une balle dans la poitrine, le reste s'est enfui.

Il est temps enfin de prendre des mesures fortes. Les hommes que nous avons à combattre tout en partie, d'un fanatisme sombre qui les aveugle sur les dangers ; les autres, poursuivis par la vengeance nationale, joignant dans leurs cœurs la rage du désespoir à tous les regrets d'un régime détruit ; et le reste, les agents des puissances étrangères doublent les moyens qu'emploie leur fureur. Des hommes fanatisés et séduits, des émigrés prêtres et nobles, des soldats des puissances voisines, voilà incontestablement la composition de cette armée qui doit se monter au moins à douze mille, à en juger par les colonnes qui nous ont attaqués. Les soldats de la liberté détruiront les

Digitized by Google

soldats du despotisme ; mais les combats peuvent être longs, et la sagesse nationale, qui veut ménager la vie des hommes et aussi empêcher l'exemple dangereux d'une rébellion trop longtemps impunie, sentira la nécessité de réunir dans ces régions désolées des troupes de ligne nombreuses.

J'ai dit la vérité au ministre d'une grande nation qui, toute puissante par elle-même, n'apporte des remèdes insuffisants qu'alors qu'on lui cache la profondeur de la plaie : quant à moi, qui, vieilli avec les soldats français, ne connais, comme eux, que ma patrie, je ne regarde qu'elle, je la verrai libre et heureuse, ou je mourrai sur ma selle, en combattant pour son bonheur et pour sa liberté.

Le Général de brigade,

CHALBOS[1].

V

Fontenay-le-Peuple, le 16 may 1793,
l'an IIe de la République française.

CITOYEN MINISTRE,

La victoire la plus complète vient de couronner les armes de la liberté dans les plaines de Fontenay-le-Peuple, et ce dernier succès porte une blessure profonde au monstre qui déchirait, qui dévorait cette partie de la république.

J'ai été averti à midi que l'armée des révoltés descendait des côtes qui terminent la plaine à une demi-lieue sur la route de la Châtaigneraye. Le général de brigade Beaufranchet d'Ayat, commandant l'armée de la Vendée, étant parti à 7 heures avec le représentant du peuple Auguis,

[1] *Dépôt de la Guerre : Archives historiques*, son 5. — *Armée des côtes de la Rochelle*, con 2.

Digitized by Google

pour Luçon, où les affaires de la République les avaient appelés, j'ai fait sortir mon armée, je l'ai disposée de manière à couvrir la ville contre les diverses attaques que je pressentais. J'ai mis toute mon infanterie du centre aux ordres de l'adjudant-général Sandoz, l'infanterie composant mon aile droite étant commandée par le citoyen Dufour, capitaine au 84e régiment. Je me suis porté à la tête de ma cavalerie. La horde de Brigands s'épandait dans la plaine, protégée par son artillerie nombreuse et bien servie. J'ai voulu la charger en flanc : ce mouvement ne m'a pas réussi. J'ai laissé deux escadrons au chef de brigade et de l'état-major de l'armée Nouvion, pour le tenter de nouveau ; et gagnant avec le reste de ma cavalerie les derrières de leur colonne, nous avons attaqué l'ennemi sur ces deux points avec une impétuosité telle que près de quatre cents des leurs sont restés sur le champ de bataille. Nouvion a eu son cheval tué sous lui dans la plus grande chaleur de l'action, que son courage ferme et éclairé n'a pas peu contribué à décider ; et Constantin Faucher, l'un de mes adjoints, qui chargeait avec lui, enveloppé par ces brigands, a reçu un coup de poignard dans la cuisse et a eu son cheval frappé à la tête d'un coup de baïonnette.

Le désordre que je venais de jeter dans la tourbe des brigands m'a donné l'idée de me porter ventre à terre sur partie de leur artillerie, dont je me suis emparé à la pointe du sabre. L'infanterie m'a bien secondé dans tous ces mouvements, et elle a chargé avec un ordre et une impétuosité admirables. J'ai poursuivi ces scélérats jusqu'à Baguenard, distant de *cinq mille toises* du champ de bataille, où ils ont laissé 15 pièces de canon, leurs caissons et un très grand nombre de chariots chargés de munitions de guerre en tout genre, et de vin, d'eau-de-vie, de tentes, de viande, de toiles, etc.

Cette affaire nous a coûté dix hommes et plusieurs

Digitized by Google

blessés. Les ennemis ont perdu près de six cents hommes, tant sur le champ de bataille que dans leur déroute.

Le Général de brigade,

CHALBOS.

N. B. — J'ai fait environ 80 prisonniers[1].

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

(A suivre.)

[1] *Dépôt de la Guerre : Archives historiques*, son 5. — *Armée des côtes de la Rochelle*, con 2.

Digitized by Google

NOTICE

DE LA

VILLE D'ANGERS

SECONDE PARTIE

(suite)

CHAPITRE V — Congrégations

ORATOIRE

Les prêtres de la Congrégation de l'Oratoire [1] ont été établis à Angers au-dedans des murs de la ville, rue Saint-Michel, paroisse de Saint-Michel-du-Tertre, en 1619 [2].

[1] Ils « sont gens doctes, dit L. Lepeletier, ayantz des commoditez, lesquelz l'an 1611 ont fait une congrégation de prebstres vivantz en société, desquelz le principal but est de tendre à la perfection de prestrise, selon son ancien usage et institution, instruire le peuple en la doctrine de Jhésus-Christ, s'emploiantz par l'ordonnance de leurs évesques ès functions ecclésiastiques, à quoy ilz les voudront occuper... L'instituteur de laquelle est le Père Bérule, cardinal, personnage signalé par sa doctrine et saincteté de vie, natif de noble famille de Paris. Ils vivent en commun comme religieux, la plus-part du jour sont en prières et méditations, portent la soltanne comme les prebstres rommains, et ont un long manteau le colet abatu et non haussé comme celuy des jésuistes. » (Ms. 756, f° 76.) Ils ne devaient point enseigner les lettres humaines ni la théologie, fait observer le P. Helyot ; ce qui n'a pas empêché que dans la suite ils n'aient eu des collèges et des séminaires. (*Hist. des Ordres monast.*, t. VIII, p. 58.) E. L.

[2] *Cérémonial* de Lehoreau, t. III, pp. 60 et 319.

C'est à la demande de Marie de Médicis, régente du royaume, que la ville autorisa leur établissement le 15 nov. 1619. Cette reine, qui s'intéressait beaucoup à cette Congrégation, leur rendit plusieurs autres services ; ainsi elle leur fit donner la direction du collège d'Anjou. Cependant le procureur du roi s'opposa à leur installation jusqu'à ce qu'ils eussent déclaré qu'ils n'entendaient pas accepter les successions ni les transférer à leur congrégation ; l'Hôtel de ville mit aussi pareille restriction à son consentement en 1619 (BB 65, f° 79). C'est peut-être pour cela que l'autorisation épiscopale ne leur fut accordée qu'en 1623, malgré la bienveillance de Mgr Miron pour eux. En attendant, ils résidèrent comme simples particuliers en leur maison sans exercer aucune fonction publique (Ms. 789, p. 2). — Mgr Miron était regardé par les Oratoriens comme leur premier et principal bienfaiteur et, à ce titre, tous disaient pour lui la messe le 5 août, « par pure reconnoissance ». Il leur avait donné le prieuré de la Haie-aux-Bonshommes, échangé vers 1655, dit M. Port (la bulle d'approbation est de 1664. Arch. fonds de l'Oratoire, *Etat du revenu* de 1742, p. 193) contre celui de Saint-Georges-Châtelaison. Il unit aussi à leur maison, en 1624 ou 1626, la chapelle autrefois cure de Saint-Alman à Saint-Jean-des-Mau-

Digitized by Google

Leur maison, leur église, leurs cours et jardins occupent un terrein où il y avoit plusieurs grandes maisons et jardins, entr'autres l'hôtel Lancreau qu'ils acquirent par contrat passé devant Bouvet, notaire à Nantes, le 31 octobre 1620[1]; la maison d'une chapelle nommée le

vrets, dont le temporel consistait en un fief, droit de dîmes et quelques domaines. Ce fief et ces domaines relevaient à foi et hommage simple de l'évêque d'Angers à cause de sa châtellenie, à 8 s. 3 d. de servis, et à partir de 1692 à 40 s. de rente noble et féodale pour remplacer « l'homme vivant et mourant ». Le tout était ordinairement livré à bail à un fermier, par exemple en 1638 à Bugeot, prêtre, et L. Hamelin, « hoste vendant vin en la maison où est pour enseigne l'Ardoise, paroisse de la Trinité », pour 210 l., et à la charge de faire célébrer le service de la chapelle, d'en garder les ornements avec la relique du chef de saint Alman enchâssé dans une tête d'argent doré (Arch.) D'après un acte de visite, cette chapelle de saint Alman et le prieuré de Verron furent donnés par le P. René Goezeau qui, pour cette raison, était considéré comme un *insigne* bienfaiteur (Cf. Ms. 789, pp. 2 et 333). J. Rangeard (Ms. 894, p. 44) prétend que la donation de Verron fut faite par Miron en 1624 (en 1620, dit l'*Etat du revenu*, p. 162). Ces prieurés rapportèrent respectivement à diverses époques 1679, 1736 et 1788 savoir : Verron 1.000, 970 et 1.950 livres ; Saint-Georges-Châtelaison 1.550, 3.000, et 15.864 livres ; et la chapelle Saint-Alman 200, 215 et 600 livres. Le revenu total de la maison et du collège fut de 8.506 livres en 1679 et de 17.028 en 1789 selon l'*Etat du revenu* de 1789 (Arch. et Ms. 789 *passim*). — Ils achetèrent en outre, en 1685, la maison de campagne de l'Hermitage, à Saint-Léonard, rapportant alors 63 l. et 425 l. en 1789. De plus, par ses lettres patentes de 1627, Louis XIII, avec le titre de fondation royale, leur accorda « le quart du droit du doublement de *clouayson* » (Arch.), qui fut estimé à 1.000 l. (JJ 7, f° 235). E. L.

[1] Rangeard dit, en 1630 (Ms. 894, p. 44) : c'est une erreur. Thorode constate parfaitement ici que le premier et véritable hôtel Lancrau a été possédé par les Oratoriens. Il se fit plus tard une confusion entre cet hôtel et un autre moins ancien de nom, également situé dans la rue Saint-Michel et occupé actuellement par l'ouvroir Saint-Charles. Ce dernier, construit par Fr. de la Raimberdière, passa ensuite à Boylesve de la Gillière, d'où il reçut le nom d'hôtel de la Gillière. Ce ne fut qu'en 1747 qu'il prit celui de Lancrau en passant dans la famille des Bellefonds, seigneurs de Lancrau, qui en fut le dernier propriétaire avant la Révolution. De là l'origine de la confusion qui persiste encore aujourd'hui même dans les esprits au courant de l'histoire d'Anjou. M. Port a cependant absolument éclairci cette question, et c'est à lui que j'emprunte cette explication (Cf. *Revue de l'Anjou*, 1868, t. II, p. 302).

Le 13 avril 1620, ils demandèrent le consentement de l'Hôtel de Ville pour l'achat de Lancrau, (JJ 7, f° 233 v°) qui l'accorda dès le lendemain ; quatre mois auparavant, il avait consenti, à la demande de la reine, à ce qu'ils s'établissent dans la ville (BB 65, f°s 79 et 130 v°). Ils achetèrent Lancrau 18.440 l., le 31 octobre 1620 (Ms 789, p. 332, bien qu'à la page 2 on lise le 23 déc. 1620). Un mois après ils empruntèrent

Digitized by Google

Portineau, desservie en l'église de Saint-Maurille, où elle avoit été fondée par Denis Delépine le mercredi après la Pentecôte 1349, que les prêtres de l'Oratoire prirent à titre de rente pour quatre francs; et l'aumônerie de Saint-Michel, dépendant de l'Hôtel-Dieu, que les administrateurs cédèrent auxdits prêtres de l'Oratoire [1] à la charge d'en payer annuellement à la recette dudit Hôtel-Dieu cinquante-cinq livres de rente foncière [2] et de venir chaque dimanche audit

1.600 l. sous la caution de Cl. Ménard, sieur du Tertre, pour payer les droits de ventes et l'indemnité de cet achat et « pour l'accommodement dudit logis à leur usage » (Arch.). — La maison de l'Oratoire se composait d'un corps de logis terminé par deux longues ailes, à l'extrémité desquelles, sur le quatrième côté de la cour, s'étendaient une galerie et le parloir, autour du rond-point du chœur. On accédait à cette maison par la *cour du roi*, devenue actuellement la rue Flore. Outre les Oratoriens, professeurs ou non, elle servait à loger tous leurs élèves pensionnaires. Le parloir a été supprimé et les deux ailes coupées en partie par l'ouverture de la rue Chevreul avant 1844. Un jardin, qualifié de *petit* dans un *Etat du revenu* de 1789, montait de l'autre côté des bâtiments jusqu'à la rue des Petits Murs qui longeait les murailles de la ville. La maison était consacrée au Saint Sacrement (Arch. et Ms. 789, pp. 1 et 188). — L'argenterie trouvée dans la communauté en 1792 se composait de six cuillères à café et de 22 couverts ; le supérieur en réclama un pour chacun de ses quatorze confrères (Arch., série Q). Ce nombre de quatorze était ordinairement dépassé ; il allait parfois jusqu'à 18 ou 20. Il avait été de huit au commencement (*Rev. de l'Anjou* 1855, t. II, p. 293). Leur bibliothèque, souvent en désordre, paraît n'avoir pas été considérable ; son premier fonds se composa des livres de Cl. Ménard achetés par M. Bonichon, curé de Saint-Michel du Tertre (Cfr. Ms. 789 *passim*). E. L.

[1] Le premier souci des Oratoriens, selon Louvet, fut de mettre la chapelle en état et de l'assainir dès 1621, sans cependant la reconstruire, comme il est dit dans Péan (p. 365, note). Dans les murs surélevés, ils firent faire « des housteaulx pour donner du jour » et placer de nouveaux vitraux. Comme elle était enterrée et fort humide, le pavé n'en étant pas plus haut que la rue Saint-Michel, ils eurent soin d'abord d'extraire tout autour de la terre (*des terriers*), afin d'en exhausser l'intérieur « pour la rendre sèche ». Puis on termina par « la reblanchir et recarreler à neuf ». On bâtit une sacristie à côté et derrière le grand autel. Cet autel, auprès duquel avait été enterré Jean Dubois, le fondateur, fut remplacé par un autre, mais non pas les deux petits démolis en même temps. Le 12 février 1623, ils prirent possession de l'église et l'ouvrirent au culte par une grande solennité que présida Mgr Miron (*Rev. de l'Anjou*, 1855, t. II, pp. 160 et 293 ; 1856, t. I, p. 63). E. L.

[2] Outre les 55 l. de rente payées à l'hôpital Saint-Jean pour la cession de l'aumônerie, ils lui en devaient encore 29 pour la maison Dupin située à la porte de l'église (Ms. 789, p. 44). Plus 21 s. 6 d. de rente foncière pour celles de Morisset, dont il sera question plus loin (*Etat du revenu de 1742*, p. 481). E. L.

Digitized by Google

Hôtel-Dieu pour y faire une exhortation aux pauvres malades[1], par contrat passé devant Deillé le 23 décembre 1620.

L'aumônerie de Saint-Michel avoit été unie audit Hôtel-Dieu par acte du 4 mars 1604[2]. Elle avoit été fondée par Jean Dubois, évêque de Dol, par contrat du mercredi après la Saint-Julien 1314[3].

[1] Cette exhortation, fondée par Héard, sieur de la Hallourde, n'avait lieu que depuis la Toussaint jusqu'au 1er juillet « pour évitter aux inconvénians procédans des grandes challeurs ès autres mois de l'année » (Arch.). A partir de 1675 environ, on n'y prêcha plus que le premier dimanche de chaque mois, par suite d'un accord avec les administrateurs de l'hôpital. Les autres dimanches, les Oratoriens allaient visiter les malades et les exhorter et consoler (Ms. 789, p. 4). — En suite d'une fondation spéciale faite en 1706 par damlle Aubin de la Bouchetière, les Oratoriens s'étaient engagés à aller faire la prière matin et soir et dire la messe plusieurs fois par semaine aux prisons royales « sises aux Halles près la rue Saint-Michel et la place du Pilory » et à faire d'autres exercices spirituels qu'ils devaient, en cas d'empêchement, remplacer par une messe quotidienne dans leur église. Cinq ans plus tard, damelles Françoise et Renée Héard de Boissimon fondèrent une mission de quinze jours que les Oratoriens devaient donner chaque année, entre Pâques et la Pentecôte, aux prisonniers (Arch.). — Parmi les autres charges spirituelles de la maison, il y avait les catéchismes à l'église pendant le carême ; l'office en l'honneur de la Sainte-Enfance avec prédication, exposition et bénédiction le 25 de chaque mois, fondé par Mme de Vernusson (Ms. 789, p. 169) ; sermon et salut tous les dimanches de l'Avent et du carême et à certaines fêtes, fondés en 1711 par Mmes de Lorchère et Boylesve de la Maurouzière (Arch. *passim* et *Etat du revenu*, p. 387. E. L.

[2] Cette union se fit « à raison des abuz et malversations » qui se commettaient en ladite chapelle et « à cause que les mauvais paouvres qui y logeoient, faisoient du scandalle et desbauche ». (*Rev. de l'Anjou*, 1855, t. II, p. 160 ; 1856, t. I, p. 63). L'acte d'union fut homologué le 6 mars 1607, à charge de faire dire le service établi par les fondateurs (*Invent. de Saint-Jean*, p. xvi note). E. L.

[3] Louvet dit qu'elle a été « fondée et faict bastir » en 1332 (en 1330, écrit-il ailleurs). Cette date de Louvet, concerne peut-être la construction de la chapelle, car l'aumônerie existait certainement plus tôt, puisque, dans un acte d'accord de 1321, il est dit que son jardin touchait celui que Saint-Maurille céda cette année-là aux Cordeliers, sur les instances d'Amauri de Craon (Arch. fonds des Cordeliers). Du reste, la date de 1314 est donnée dans le consentement de Saint-Maurille à l'union de l'aumônerie à l'hôpital Saint-Jean (G. 1123, fo 256 vo). — Primitivement la chapelle était destinée à loger treize pauvres dont quatre aveugles ; l'un des treize était le gardien ou l'infirmier des autres. A chacun d'eux l'aumônier donnait tous les matins un denier, et deux au gardien, le tout selon T. Grille, sous la direction d'un administrateur nommé par le chapitre Saint-Maurille

Digitized by Google

L'église de l'Oratoire a été bénie par Henri Arnauld, évêque d'Angers, le 24 mars 1677. Elle est grande et seroit assés belle si elle étoit achevée[1].

Les prêtres de l'Oratoire ont la direction du collège[2], comme il sera dit ci-après.

(Ms. 895, t. VI, *vers. med.*). Il semble qu'à la fin l'aumônerie changea de destination; on y reçut les pauvres passants (*Rev. de l'Anjou*, 1855, t. II, pp. 160 et 293). C'était comme une anticipation de l'œuvre de l'hospitalité de nuit qui, on le voit, ne serait pas nouvelle. Après la réunion de l'aumônerie à l'Hôtel-Dieu, celui-ci dut remplir toutes es conditions de la fondation. E. L.

[1] L'ancienne chapelle étant « fort vieille et d'ailleurs trop petite et incommode parce qu'il n'y avait qu'un autel », on commença une nouvelle église le 19 mai 1674. On n'en bâtit que les deux tiers faute de fonds suffisants, et on s'en servit en cet état depuis le 25 mars 1677, la bénédiction en ayant été faite la veille par H. Arnauld. Pour la construire, on contracta de 1674 à 1677 plusieurs emprunts assez considérables, dont la plupart furent remboursés dès 1680 Du côté du chœur et des transepts, les Oratoriens *accrurent* leur église d'une de leurs maisons et du petit jardin de l'aumônerie (Arch. et Ms. 789, p. 17). Quant à la partie inférieure de la nef, s'ils y touchèrent, ce fut pour la rehausser au niveau de la nouvelle construction. Appelée *avant-nef* par T. Grille, elle exista jusqu'en 1843 ou 1845, se faisant alors remarquer par « son humble vétusté » (Ms. 895, t. VI *vers. med.*). On y pénétrait de la rue Saint-Michel par un long degré intérieur. Le portail « gothique et misérable » ne répondait pas à l'ordonnance architecturale de la partie antérieure de l'édifice. Il fut démoli avec ce qui restait de la nef primitive, par M. Villers qui, sur son emplacement, fit une nouvelle construction en harmonie avec l'ancienne. (M. Rondeau l'accuse d'avoir altéré le caractère de celle-ci, *Hist. de St-Michel du T.*). Il dut même l'allonger, s'il est vrai qu'auparavant, comme le dit T. Grille, l'église formait une croix grecque. Aujourd'hui, c'est une croix latine (Cf. S. Ms. 129 cart. IV). — Des deux chapelles latérales formant les bras de la croix, celle de droite, commencée en 1674, était *parachevée* en 1677. Comme elle était consacrée à l'Enfant-Jésus, on l'appelait la chapelle de la Sainte-Enfance, et il s'y réunissait une confrérie de ce nom. Elle fut fondée par Mme Lanier de Vernusson qui, six ans auparavant, avait déjà établi par fondation dans cette église la dévotion à l'Enfant-Jésus. Après elle, son frère s'en fit reconnaître le propriétaire avec le droit de placer ses armes dans le vitrail (Arch. *passim* et *Etat du revenu*, p. 381). A la chapelle de gauche, consacrée à la Sainte Vierge, se tenait la confrérie de Saint-Liboire érigée en 1678. On invoquait ce saint pour la gravelle. Le grand autel servait à la confrérie du Petit Oratoire (Ms. 789, pp. 82-83 et 90). A la Révolution, les trois autels et les balustrades furent démolis par ordre de la municipalité qui voulait faire de l'église un dépôt de farine (Arch., série Q). E. L.

[2] Le collège était séparé de leur maison et de leur jardin par le couvent et le clos des Ursulines (V. plan de 1736), et le passage de l'un à l'autre offrait des inconvénients aux professeurs. Il se faisait du côté de la rue des Petits Murs et par leur jardin situé derrière

Digitized by Google

Tout leur terrein relève du fief de Saint-Maurille, au devoir de douze deniers de cens, trente-quatre livres de rente pour le droit d'indemnité d'une part, et cent onze

leur maison. Dans un rapport de 1690, Miroménil écrit « que les régens, après avoir traversé tout le jardin, ont encores plus de trente marches à monter et la longueur d'une ruelle de plus de cinquante toises à découvert, avant de pouvoir venir à leurs classes » (Arch.). Cette *ruelle* signifiait-elle la rue des Petits Murs ou bien un passage particulier entre cette rue et le jardin des Ursulines? Une raison en faveur de la seconde hypothèse, c'est que sur le plan du collège de 1774 semble s'allonger, entre cette rue et ce jardin, une sorte de langue de terre qui pouvait servir de passage aux régents. En approchant de la cour du collège, ce passage était fermé par le jardin des Ursulines qui, à cet endroit, touchait la rue des Petits Murs sur un espace assez court. C'est peut-être là qu'en 1701 les Oratoriens, ayant permis à ces religieuses d'ouvrir une porte près du collège, vers les murailles de la ville, obtinrent en retour qu'elle feraient faire sur elles « un petit *colidor* couvert et éclairé » (BB. 102, f° 47 v°) qui mettait en communication directe leur collège et leur maison, sans qu'ils fussent obligés de passer par la rue. Cependant il est possible aussi que les Oratoriens passaient par la rue des Petits Murs, car cette rue était reliée à celle du Collège par « un degré taillé dans le roc » (*Angers et l'Anjou*, p. 149, note), où l'on peut reconnaître les « trente marches à monter » dont parle Miroménil. Peut-être aussi ces « trente marches » sont-elles ce « grand degré depuis le haut jusques à la cour » que la ville fit refaire en 1717 (Ms. 789, p. 511). Quoi qu'il en soit, le passage n'était pas commode, et nous les voyons se plaindre en 1718 que leurs écoliers « sont obligés de passer par leurs jardins et maison pour aller entendre la messe dans leur église » (BB. 106, f° 94 v°).— Ce grand embarras aurait été en partie supprimé par l'ouverture de la rue projetée depuis 1570 qui, du haut de la rue de l'Hôpital, devait aller aboutir au Palais de Justice. Ce projet, souvent repris et abandonné, soutenu par tous les habitants du quartier qui en sentaient la nécessité, fut toujours empêché par les oppositions des propriétaires des hôtels de la Gillière et de Lancrau. Les Cordeliers eux-mêmes, qui avaient proposé le plan de la rue pour vendre leurs terrains, firent des difficultés quand il s'agit d'entamer leurs jardins. A leur tour, les Oratoriens, qui se servaient de la partie de la rue commencée, oubliant qu'ils avaient acheté l'aumônerie de Saint-Michel « à charge de continuer la rue neuve par les lieux les plus commodes », refusèrent en 1620 de la laisser passer par les appartenances de leur maison (BB. 65, f° 199) et invoquèrent même l'autorité de la reine pour ne pas être troublés dans l'usage de cette partie de rue (BB. 66, f° 203 v°). Aussi, en 1637, le Conseil, découragé et perdant tout espoir, donna la rue commencée aux Ursulines pour y construire leur église (BB. 76, f° 37 v°). L'idée sommeillait malgré tout et se manifestait à toute occasion. L'an IV, tout l'enclos de l'Oratoire fut vendu nationalement à l'imprimeur Mame, à condition d'y laisser passer la rue projetée. Ce ne fut qu'en 1845 que ce plan fut enfin réalisé, dans des conditions moins bonnes que dans le projet primitif, puisque la communication ne se fait pas directement, mais par le moyen des rues des Ursules, du Mail, Chevreul et de Flore. E. L.

Digitized by Google

sols d'autre part[1] ; à la charge encore de recevoir la procession de l'église collégiale de Saint-Maurille, de sonner à l'entrée et à la sortie de ladite procession, de présenter des Rameaux aux chanoines et habitués de ladite église qui assistent à ladite procession, le mercredi d'avant le dimanche des Rameaux ou autre jour de carême, et d'allumer les cierges sur le grand-autel lors de ladite procession[2].

SÉMINAIRE

Il y a deux séminaires dans la ville d'Angers, ou plutôt il n'y a qu'un séminaire[3] en deux maisons qui ne sont séparées que par la rue, et qui se communiquent même

[1] Le *Livre des Visites*, qui établit les comptes annuels, donne un état plus détaillé de ces devoirs : « A Mrs de Saint-Maurille pour la cour, le jardin et la maison de Lancrau, 34 l. de rante féodale et un sol de cens. Aux mesmes pour nostre ancienne église et sacristie, de rante féodale, 5 l. 11 s. Aux mesmes pour l'indemnité de la maison Dupin (située à la porte de nostre église), 30 l. 6 s. Pour l'indemnité d'une petite maison qui est derrière le chœur de nostre église, 5 s. 2 d. » (Ms. 789, pp. 9-10 et *passim*.) Ils lui payaient encore une rente de 45 l. pour l'indemnité de trois corps de logis achetés 8.300 l. en 1687, joignant leur maison à gauche du jardin vers les murs de ville, et 21 sols de cens et rente féodale ; plus diverses rentes et indemnités pour trois autres maisons acquises plus tard près de l'église (Arch. *passim* et *Etat du revenu*, p. 471). Le fief Saint-Maurille englobait donc tout ce quartier. E. L.

[2] Ces dernières obligations étaient des charges attachées à l'aumônerie Saint-Michel (G 1123, f° 256 v°), pour le service de laquelle ils devaient dire encore deux messes par semaine, à la décharge du chapitre, et ils en recevaient 30 l. par an (M. 789, pp. 4 et 335). E. L.

[3] Valuche prétend que Mrs J. Le Cerf fut « le premier entrepreneur du Séminaire » (*Rev. de l'Anjou*, 1870, t. II, p. 131). Selon Grandet, MM. Le Cerf et Arthaud en « jettèrent les premiers fondemens », à la demande d'Henri Arnauld qui leur en « proposa la conduite » Leur mission fut d'abord simplement de préparer les ordinands, pendant trois mois, à recevoir le sous-diaconat (*Mém.*, t. I, pp. 7, 52 et 56). Ils s'établirent au faubourg Saint-Jacques, en 1659, dans l'hôtellerie du Sauvage. Ils y ajoutèrent plusieurs autres logis sur l'un desquels ils devaient 15 sols de rente à l'abbaye Saint-Nicolas (H. 444, f° 62). La principale de ces maisons existe encore et se trouve représentée dans les *Mémoires* de Grandet. Henri Arnauld en fit la bénédiction le 2 avril 1660. Le séminaire y resta quatorze ans et y produisit « un grand fruict », dit M. Garnier, curé de Saint-Jacques. Il en sortit en 1673, après avoir obtenu des lettres patentes, avec le consentement de l'évêque et du conseil, pour s'établir en ville « à

Digitized by Google

par une galerie qui traverse ladite rue, soutenue par une grande arche assés élevée pour laisser le passage de la rue libre à toutes sortes de voitures[1].

L'une de ces maisons est appellée le grand séminaire ; c'étoit autrefois un hôtel qui se nommoit le logis Barrault[2].

cause de l'incommodité qu'ils reçoivent pour estre mal situez » (BB. 93, f° 324). Après leur départ, quatre chapelains restèrent pour le service de la paroisse (Ms. 674, n° 7, f° 29 v°). E. L.

[1] Le séminaire demanda et obtint en 1705 la permission de faire cette galerie dont le plein cintre de l'arche a trente-cinq pieds de hauteur (BB. 103, f° 116 v°). Elle fut construite l'année suivante. C'est par là qu'en 1843 on passait pour aller dans la salle de lecture de la bibliothèque (*Angers et l'Anjou*, p. 242). E. L.

[2] Le logis Barrault fut construit après 1487 (M. Port dit de 1493 à 1495) par Olivier Barrault, secrétaire du roi, trésorier de Bretagne et maire d'Angers, et non point par Jean Barrault, maître de l'artillerie de la ville, comme l'avance Rangeard (Ms. 894 p. 45). Cette construction eut lieu sur un emplacement qui appartenait autrefois à l'abbaye Saint-Aubin, et que celle-ci vendit vers 1422 (et non pas « vers 1440 », comme dit Grandet), à Thomas Chesneau et à Philippe Foucher dont les héritiers le revendirent à Olivier Barrault en 1485 (H. 1278). Il y fit bâtir la maison « la plus belle et la plus magnifique de la ville » et aussi la plus agréable par son orientation. Mgr Lepeletier fit donc preuve de bon goût en y choisissant son habitation au commencement de son pontificat, de préférence au palais épiscopal mal exposé au nord, dominé par la cathédrale vers le midi, et très incommode alors, avant qu'il n'y eût fait pour 20.000 l. de réparations (*Mém.*, t. I, p. 149. et II, p. 536). Avant lui, les rois, les reines et les personnages les plus considérables y avaient fait des séjours plus ou moins prolongés. (Voyez la liste dans les *Mémoires* de Grandet et dans le *Dictionnaire* de M. Port.)

A côté du logis Barrault se trouvait un autre logis, fait sans doute dans le même goût, mais plus modeste, et que, pour cela, on nommait le Petit Barrault ; peut-être même y en avait-il deux. A droite existait en 1602, près de Toussaint, « une maison vulgairement appellée le jeu de paulme du Petit Barault », lequel jeu existait dès avant 1525 (H. 1278). Grandet parle d'un Petit Barrault, situé à gauche du grand logis du côté de l'abbaye Saint-Aubin ; sur son emplacement et sur celui d'une maison voisine nommée de Dreux, le séminaire fit bâtir en 1697, grâce au concours de son protecteur, Mgr Lepeletier, et de son frère, le grand bâtiment qui s'étend entre le jardin et la rue Courte, et dans lequel se trouve aujourd'hui la Bibliothèque de la ville. La grande salle voûtée, qui est en dessous, servait autrefois de réfectoire (Péan, nouv. édit., p. 254).

La chapelle fut d'abord placée dans la belle salle à voûte surbaissée qui se trouve au bout des cloîtres. On en construisit une autre, achevée en 1700. Elle fut peinte et décorée par Baroni vers 1750. Au-dessus on installa en 1711 la bibliothèque (*Hist du Sém.*, pp. 82 et 135), « une des plus nombreuses et des mieux assorties » à Angers, contenant 9.410 volumes (G. 641). Cette chapelle se trouvait à l'extrémité nord-ouest du logis, qui est terminée par deux pans coupés. Il ne peut y avoir de doute sur cette situation ; car il est dit dans une pièce de

Digitized by Google

M. Grandet et autres prêtres, qui vivoient en société, avoient fait l'acquisition de cet hôtel pour y établir le séminaire et en être les directeurs ; ils vinrent l'habiter en 1673[1].

1764 que le rond-point de la chapelle était formé par un pan coupé et qu'elle était située auprès de l'infirmerie de Toussaint (H. 1278). Cependant un *Registre de la fabrique de Saint-Michel-la-Paluds* fait mention d'une « chapelle domestique », placée à l'autre extrémité du logis Barrault, du côté de l'abbaye Saint-Aubin, et à laquelle on montait par un degré ayant des jours sur la cour de la cure de cette paroisse. Sur le mur mitoyen de cette cure, le Séminaire bâtit sa cuisine en 1537 (G. 1762, p. 527). — Péan dit que les parloirs « sur lesquels on a élevé des chambres » étaient voûtés. Il n'y a que les cloîtres actuels qui répondent à cette description.

En 1708 ou 1709, le séminaire acheta le jardin de l'abbatiale Saint-Aubin, situé au-dessous de celui du logis Barrault qui était disposé en forme de terrasse (*Hist. du Sém.* p. 82). Ce jardin, qu'on appelait autrefois « le champ Saint-Thomas », est aujourd'hui converti en jardin d'arboriculture. Dans une transaction du 6 mai 1419, Saint-Aubin céda aux chanoines de Toussaint la partie du champ qui longeait leur clos, sur une longueur de 330 pieds et une largeur de 90, à la condition de lui payer une redevance de 4 l. et de faire construire un mur de 15 à 18 pieds de hauteur (H 1263 ; *Extrait*, f° 1). Ce mur, refait en 1764, est celui qui existe encore aujourd'hui.

En 1797, le grand séminaire fut occupé par l'Ecole centrale, établie d'abord l'année précédente au collège de l'Oratoire. Cette école devant être érigée en lycée en l'an XII, on proposa dès l'an XI de l'installer dans les mêmes bâtiments et dans ceux de Toussaint. Mais les devis s'élevaient à plus de 220.000 fr. et l'évêque réclamait les deux anciens séminaires pour y placer celui qu'il voulait créer. Le gouvernement décida d'établir ce lycée à la Rossignolerie (*Dict. de M.-et-L.*, t. I, p. 80). A la suite d'une demande du conseil général, l'autorisation d'ouvrir le grand séminaire ayant été donnée en 1806, il fut établi deux ans après à l'abbaye Saint-Serge qui, selon T. Grille, après être devenue un dépôt d'objets d'art et de livres à la Révolution, avait été successivement transformée en amphithéâtre de chirurgie et en école de botanique, tandis qu'on installait au logis Barrault, en 1803, les galeries de tableaux et d'histoire naturelle et, en 1804, la bibliothèque qui, depuis 1798, avait été logée à l'évêché. En 1827, l'évêque, préférant avoir son grand séminaire près de lui et de la cathédrale, offrit au Conseil municipal de reprendre son ancien local en échange de Saint-Serge. Cette offre fut rejetée parce qu'elle éloignait trop du centre de la ville les établissements scientifiques (*Angers et le départ.*, t. II, pp. 120, 150 et 249 ; S. M. 129, cart. VI *bis*). Quant au petit séminaire, il servit d'abord de prison avec le grand pour les prêtres insermentés, puis de caserne de passage où s'arrêtèrent les Mayençais, ainsi qu'en témoignent les noms de quelques-uns gravés sur les poutres ; ensuite, il fut employé au casernement de la gendarmerie à pied provisoirement d'abord, et d'une façon définitive à partir de l'an X jusqu'à 1816, où il reçut momentanément un détachement du 3e régiment de la garde royale. En 1824, il était affecté au dépôt du Recrutement. Ensuite il devint une caserne ordinaire (*Angers et l'Anjou*, p. 242). C'est par erreur qu'on le désigna en l'an X pour l'usage du lycée qui devait s'y établir en l'an XII. Il n'en fut jamais sérieusement question (Arch.).

[1] Le logis Barrault fut acheté 26.000 livres, au mois de juin, par M. Le Cerf et non point par Grandet, comme l'affirme Thorode.

Digitized by Google

L'autre maison est le petit séminaire[1]; c'étoit un prieuré nommé Saint-Éloi qui avoit été donné vers l'an 1130 par Ulger, évêque d'Angers, à l'abbé et couvent de Marmoutier

Grandet ne vint même à Angers qu'au mois de septembre suivant. La chapelle, dédiée, ainsi que la maison, à l'Immaculée-Conception, y fut ouverte au culte dès le mois de novembre avec une statue de Notre-Dame de la Victoire sur l'autel. Elle fut fermée quelque temps par ordre d'Henri Arnauld durant ses longs démêlés avec les prêtres du séminaire, auxquels il retira même momentanément la direction des ordinands pour la confier aux religieux de l'abbaye Toussaint. Après sa mort, la maison fut, par son successeur, cédée aux prêtres de Saint-Sulpice en 1695. Dès lettres patentes de 1694 avaient autorisé l'évêque à unir à son séminaire des bénéfices jusqu'à la concurrence de 10.000 l. de rente et, en attendant, à prendre annuellement sur les décimes du diocèse jusqu'à la concurrence d'une somme de 3.000 l. (G. 784). Mgr Lepeletier trouva ces 10.000 l. dans la suppression des chapitres de Saint-Julien et de Saint-Mainbeuf. E. L.

[1] Avant d'être installé définitivement au prieuré Saint-Eloi, le petit séminaire changea plusieurs fois de local. Etabli d'abord en 1680 dans deux chambres de la paroisse Sainte-Croix qui devinrent son berceau, « pauvre Bethléem ! », il fut deux ou trois ans après transporté au *Chef Saint-Jean*, faubourg Bressigny. Puis, vers 1685, on le ramena dans la paroisse Sainte-Croix, et on l'installa dans la maison de Mme Eveillon, à laquelle fut jointe ensuite celle de M. Cohon qui se trouve à l'angle nord des rues Courte et Saint-Gilles. (G. 642, fo 19). Vers 1692, on le mit dans le prieuré Saint-Eloi pris à location, à la place d'une hôtellerie fréquentée par les luthériens (*Mém.* de Grandet, t. II, pp. 482-485). Enfin, trois ans plus tard, l'abbé et les religieux de Marmoutiers consentirent à céder au séminaire ce prieuré et celui de Vern, son annexe, qui dépendaient de leur abbaye et dont les revenus étaient estimés à 900 l. (G. 643, f° 230) moyennant une prestation ou redevance annuelle de 51 l. 3 s. (G. 642 *in fine*, f° 9). En 1702, on y commença la construction du petit séminaire, le grand venant d'être achevé au logis Barrault. Les deux bâtiments, selon Lehoreau, furent élevés aux dépens du clergé (*Cérém.*, t. III, p. 42). L'abbé de Saint-Aubin contribua pour plus de 80.000 l. à la construction du grand, et Mgr Lepeletier, son frère, pour 12.000 l. à celle du petit (*Hist. du Sém.*, p. 22).

Primitivement on y recevait les écoliers pauvres à partir des humanités jusqu'en théologie ; ils ne payaient point de pension et on ne leur fournissait que le logement ; c'était à eux de se pourvoir de vivres, ainsi qu'on le voit dans un curieux règlement de 1686. Dès leur arrivée, les Sulpiciens décidèrent de ne plus recevoir d'humanistes ; ils retirèrent peu à peu les théologiens et, en 1719, il ne resta plus que les philosophes. Bientôt, pour subvenir aux dépenses, ils mirent, comme au grand séminaire, une modeste pension qui, en 1720, s'élevait à 200 l. par an et plus tard à 102 l. par quartier. Afin de recevoir les écoliers pauvres ainsi évincés, Grandet fonda vers 1722 une petite communauté qui ne paraît pas avoir longtemps subsisté; pour la remplacer, l'évêque d'Angers fonda des sortes de bourses en faveur de dix-huit pensionnaires angevins auxquels il accordait des gratifications (Ms. 895, t. VII *in fine*, p. 7). Quant aux humanistes, on fonda successivement pour eux deux écoles à Saint-Laurent-des-Mortiers et à la Jumellière et un collège à Beaupréau en 1710. (*Mém.*

Digitized by Google

proche Tours, pour y bâtir une église et monastère[1]. Ce n'étoit dans ce tems qu'une petite maison de campagne d'Ulger, appellée le Verger ; il y avoit établi une espèce de séminaire. Ce séminaire, ou plutôt le prieuré qui y fut établi, prit dans la suite le nom de Saint-Gilles du Verger ; la rue Saint-Gilles en a aussi pris son nom[2] qu'elle porte encore.

de Grandet, t. II, *passim*) — Grâce à l'influence prépondérante de Mgr Lepeletier, les directeurs obtinrent de l'Université, en 1704, malgré l'opposition unanime de l'hôtel de ville et de toutes les paroisses, la faculté de « faire régenter la philosophie » dans leur petit séminaire avec le privilège pour les écoliers « d'acquérir les degrez et de se mettre en état d'obtenir des bénéfices dans les mois affectez aux graduez ». (BB. 103, fos 65 vo 68 et JJ. 7, fo 236 vo). Sur cette lutte, voir Grandet (*Mém.*, t. II, pp. 506-531). Ce privilège les dispensa d'envoyer leurs écoliers au collège de l'Oratoire qui seul, jusqu'alors, avait joui de cette faveur. On commença donc, en 1704, à enseigner la logique et la métaphysique, et on y ajouta la physique et les mathématiques l'année suivante (*Cérém.*, t. III, p. 59), ce qui formait un cours de deux ans. E. L.

[1] Ulger donna à Marmoutier le terrain, en même temps que des revenus, afin d'y faire une église et une maison, avec faculté d'avoir un cimetière pour les moines (G. 786, fo 1). Cette abbaye y envoyait ses jeunes religieux pour suivre les cours de l'Université (*Priv. de l'Univ. Dissert.*, p. 28). Peut-être est-ce pour cette raison que Thorode l'appelle une « espèce de séminaire ». La chapelle fut construite de 1131 à 1150 (Rangeard dit après 1152 ; Ms. 894, p. 45) : elle est fort curieuse, comme l'a fait remarquer Berthe qui donne une vue de l'intérieur (Ms. 896, t. I, fo 103). Les piliers et les murs s'élèvent en retrait de plus de sept pouces. Sur la voûte, Mgr de Vaugirault fit construire une salle d'étude. Desservie au XVIIIe siècle par les séminaristes, elle fut employée pendant quelque temps, après la Révolution, comme classe municipale de dessin (*Angers et l'Anjou*, p. 242). On remarquait autrefois que le cintre des deux anciennes portes latérales n'excédait guère le sol actuel (ainsi qu'on peut le voir encore à une maison voisine) et les deux fenêtres qui s'ouvrent sur la rue sont à une faible hauteur. C'est que le sol de la chapelle et de tout le quartier a été considérablement élevé. D'autres faits le prouvent. Quand on voulut mettre un calorifère vers 1885 dans la chapelle, il fallut creuser à quatre mètres de profondeur pour trouver l'ancien pavage. Aujourd'hui même on voit encore dans les caves du petit séminaire la porte d'entrée du prieuré dont le seuil est à 4 ou 5 mètres au-dessous du sol actuel de la cour. Enfin les fondations du grand séminaire descendent jusqu'à trente pieds de profondeur. A quelle époque cet exhaussement du sol a-t-il été fait ? On l'ignore. Il est probable qu'il y en a eu plusieurs successifs, (comme le montrent les deux caves superposées de la maison de droite du petit séminaire), et que le dernier eut lieu en 1702, lors de la construction du bâtiment du petit séminaire sur une partie des murs du prieuré. E. L.

[2] Elle s'appelait auparavant rue Sainte-Croix, et ne changea de nom qu'après l'année 1710, comme on peut le constater sur un livre de rentes de Saint-Eloi, où le nom de Sainte-Croix a été remplacé

Digitized by Google

Les églises collégiales de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Mainbeuf sont unies au séminaire[1], comme je l'ai ci-devant dit en parlant de ces deux églises ou chapitres.

URSULINES[2]

Les religieuses Ursulines, de la règle de saint Augustin, furent d'abord établies en Italie, où leur Institut fut approuvé

par celui de Saint-Gilles (G. 642, f° 15). Sur cette rue s'ouvrait la porte d'entrée du prieuré qui possédait en fief une huitaine de maisons voisines et deux sur la rue Courte. E L.

[1] Ces deux chapitres, dont les revenus avaient beaucoup diminué par « la misère du temps », ne pouvaient plus faire le service avec la décence convenable; telle est du moins la raison que donne l'enquête de 1696 pour obtenir leur suppression (G. 643, f°s 215-221). Saint-Julien fut le premier uni au séminaire qui en prit possession en 1696, sans aucune opposition de l'Hôtel de Ville. Celui-ci, resté assoupi, ne tarda pas à s'en repentir, selon Lehoreau. Il *se réveilla* pour s'opposer à la réunion de Saint-Mainbeuf. Il convoqua une assemblée générale des paroisses et communautés de la ville où tous les députés protestèrent contre cette réunion. Mais c'était trop tard, et la prise de possession se fit en 1702. Les revenus de Saint-Julien étaient estimés à 5.859 l. (G. 643, f° 236 v°), et ceux de Saint-Mainbeuf à 6.000 l. (Cf. *Mém.* de Grandet, t. II, p. 563, et *Cérém.*, t. III, pp. 39-44.)

En succédant aux chapitres de Saint-Julien et de Saint-Mainbeuf, les directeurs du séminaire durent en prendre en partie les obligations et les charges. Ainsi, d'après le traité passé avec les chanoines, ils furent obligés de faire, à leur place, l'office canonial à Saint-Julien. Cela dura jusqu'au 17 août 1702, où ils allèrent célébrer à Saint-Mainbeuf que l'évêque venait de réunir au séminaire. En 1706, ils cessèrent de le dire en entier, chose incompatible avec leurs fonctions, et ils se bornèrent, avec l'autorisation de l'évêque, à réciter matines et vêpres et à chanter la grand'messe. Enfin, en 1709, ils laissèrent Saint-Mainbeuf pour transférer le service à la chapelle Saint-Eloi, où l'on acquitta les fondations des deux chapitres (Ms. 1028, f° 76). Plus tard, un décret de l'évêque ordonna qu'ils fourniraient six ecclésiastiques, dont l'un serait diacre, pour aider le curé de Saint-Denis, paroisse de Saint-Mainbeuf, dans ses fonctions paroissiales, comme il l'avait toujours été par les habitués de ce chapitre (G. 1668). Aux processions et aux assemblées du clergé ils tenaient le même rang que les anciens chanoines (Cf. *Cérém.*, t. III, pp. 43-47). — Voici quelques-unes des charges du séminaire. Il devait, en 1710, à l'abbé de Saint-Aubin, 3 l. 10 s. de cens et devoir féodal sur le logis Barrault; aux Sulpiciens, qui avaient acquis le petit Barrault, 122 l. 15 s. de rente (G. 642 *in fine*, f°s 1-2° v°); enfin, à la cure de Saint-Michel de la Paluds, 50 s. en argent et une livre de bougie de table, de cire blanche, pour l'exemption de paroisse, suivant un concordat de 1703 (G. 1762, p. 527). E. L.

[2] Sur cette communauté, je signale aux chercheurs les cinquante-quatre liasses qui se trouvent aux Archives. Je renonce à les dépouiller moi-même devant le peu d'encouragement que ces sortes de

Digitized by Google

par Grégoire XIII en 1572, et ensuite introduites en France par Madeleine Luillier, dame de Sainte-Beuve, en 1611. Paul III approuva cet établissement et leurs constitutions.

Elles ont été établies à Angers, au dedans des murs, rue de l'Hôpital, par Guillaume Fouquet de la Varenne, évêque d'Angers, en 1617[1].

travaux rencontrent à Angers, et le peu de facilités que l'on trouve à la bibliothèque pour compléter ces recherches. Mieux vaut employer son temps dans des villes où un esprit plus libéral offre aux travailleurs tous les moyens d'étude dont ils ont besoin. E. L.

[1] *Cérémonial* de Lehoreau, t. III, p. 320.

Ce fut en 1617 qu'eut lieu l'enregistrement au greffe du présidial, des bulles et lettres patentes autorisant l'établissement des Ursulines à Angers. Selon Louvet, ces religieuses n'arrivèrent dans cette ville qu'au mois de mai 1618 et s'installèrent au logis de la Bouvraye (à celui de la Voulte, dit L. Lepeletier), et un mois après au logis de Puygaillard (*Rev. de l'Anjou*, 1855, t. I, p. 271 et 276). Bientôt elles furent obligées d'abandonner cette seconde maison qui, en vertu du droit de retrait, leur fut reprise par un des héritiers. En 1618, elles achetèrent pour 1330 l. le grand jardin du sieur de la Faultrière, qui attenait à celui de Lancrau et des Cordeliers, chargé de 113 l. 15 s. de rente envers ces derniers, et une maison de d^elle Jacquine Allain. L'année suivante, 1er février, demeurant encore au logis Puygaillard, elles acquirent de noble Jean Helyand, sieur de la Barre, pour 13.000 l., la maison qu'elles allèrent habiter (Ms. 870, p. 27), située entre le collège d'Anjou et la rue *Neuve*, rue depuis longtemps commencée, qui devait aller de la rue de l'Hôpital à celle de Saint-Michel. C'est donc là, où elles habitent actuellement, la partie la plus ancienne de leur ancien couvent. Elles s'agrandirent successivement par l'achat de plusieurs autres maisons, entre autres celle de René de Saulteray, en 1634, et, peu de temps après, celle des héritiers de Goddes (BB. 76, f° 37), qui est, si je ne me trompe, le bel hôtel situé actuellement à gauche et au milieu de la rue des Ursules et portant la date de 1575. Plus tard elles manquèrent l'occasion d'acheter, en 1690, le collège neuf. Elles le désiraient cependant si vivement qu'elles adressèrent un placet au roi pour en obtenir que ce collège fût rebâti dans un autre endroit plus éloigné de leurs classes. Miromesnil fit un rapport favorable et le général des Oratoriens avait déjà permis d'acheter l'hôtel de l'Aubrière et ses jardins pour y construire le nouveau collège. Si, à ce moment, les Ursulines avaient su pousser l'affaire, elles auraient possédé pour leur couvent le plus bel emplacement d'Angers. Mais elles regardèrent trop au prix, si l'on en croit Lehoreau, et ainsi « elles firent une faute dont elles se repentiront le reste de leurs jours ». Pendant leur hésitation, les Oratoriens réfléchirent qu'il leur était impossible de construire leur collège dans une meilleure situation et, pour couper court à toutes nouvelles instances, ils firent immédiatement commencer les fondations du collège sur l'emplacement de l'ancien (Cf. Arch. fonds des Cordeliers et des Oratoriens).

En 1637 les Ursulines demandèrent à l'Hôtel de Ville la concession de la rue *Neuve* inachevée « qui sépare leur couvent de la maison de Goddes (celle qui est datée de 1575), affin d'avoir communica-

Digitized by Google

La bienheureuse Angèle de Bresse est leur fondatrice en Italie. Le mercredi 31 mai 1775 on fit, dans l'église des Ursulines d'Angers, la cérémonie de... [1].

tion de leur dit couvent à ladite maison... et pour y bastir leur église et principale porte de leur couvent ». A cette demande, le Corps de Ville répondit favorablement « en recognoissance des services et de l'assistance qu'elles rendent journellement au public par leurs prières, oraisons, instruction de la jeunesse de leur sexe et aultres bonnes œuvres » en leur donnant la rue « à prendre depuis la porte d'entrée... à la charge d'apposer les armoiries du roi, de la ville et du maire dans le principal vitrail et murs desd. églises et portes ». Cette condition n'ayant pas été remplie et les habitants ayant réclamé contre la fermeture de la rue, la ville décida, deux ans plus tard, de reprendre ce terrain aux Ursulines (BB. 76, f°s 37 et 169). Mais aucune suite ne paraît avoir été donnée à cette décision et les religieuses purent faire construire leur chapelle sur une partie tout au moins de la rue *Neuve*. Cette chapelle « parfaitement belle » fut « parachevée en son bâtiment l'an 1641 » (Ms. 756, f° 36), Roger dit en 1642. Voir dans Lehoreau et dans le *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, la description de ce qu'elle contenait de remarquable. Elle servit de temple aux Prussiens en 1815 (*Angers et le départ.*, t. II, p. 210). D'une partie du couvent on a fait la rue des Ursulines ; une autre partie a été vendue et la troisième, la plus ancienne, a été rachetée avec l'église par les religieuses qui s'y sont rétablies.

La Mère Françoise de la Croix, qui vint de Bordeaux pour fonder le couvent d'Angers, était accompagnée de deux autres religieuses (Ms. 896, t. I, f° 104). Louvet dit qu'elles vinrent six religieuses (*Rev. de l'Anjou*, 1855, t. I). Leur nombre s'accrut rapidement, d'autant plus qu'on y recevait des sœurs avec des pensions fort modiques. Miromesnil le porte à soixante-deux religieuses. Elles se recrutaient beaucoup dans les familles de « MM. les lieutenant général, juge, prévost et aultres officiers de la justice » (BB. 76, f° 169). Dans les commencements, la discipline laissait fort à désirer et il fallut que l'évêque fît une visite pour imposer l'observation de la règle. Elles s'étaient obligées à instruire gratuitement toutes les jeunes filles de la ville comme pensionnaires ou externes (Roger, p. 478, Ms. 756, f° 35 v°). L'ouverture de la première école fut le 24 janvier 1619 (*Rev. de l'Anjou*, 1855, t. I, p. 283). Leur revenu, assez faible tout d'abord, n'était estimé qu'à 917 l. de rente, bien qu'elles eussent reçu « des sommes fort notables » (Cf. Ms. 798). Mais une fois l'ordre rétabli, il augmenta rapidement, et on l'estimait à 40.000 l. de rente du temps de Lehoreau, qui dit que ce couvent était « l'un des plus riches de la ville ». Une pareille estimation est bien supérieure de celle du Pouillé de 1730 où le revenu déclaré n'est porté qu'à 3.834 l. (Ms. 646, f° 135). E. L.

[1] Thorode n'a pas achevé sa phrase, mais nous savons par Brossier qu'il s'agit de la béatification de la bienheureuse Angèle de Brescia, fondatrice des Ursulines, qui eut lieu, selon cet auteur, le 29 mai 1775 (Ms. 656, t. II, f° 307). E. L.

(A suivre.)

Digitized by Google

A PROPOS D'UNE INSCRIPTION ANGEVINE

Le 9 mars dernier, en travaillant à niveler le sol du trottoir, sur la place du Ralliement, à Angers, entre l'hôtel des Postes et la rue Saint-Maurille, des ouvriers ont mis à découvert un certain nombre de tombeaux en pierre coquillière et plusieurs squelettes humains assez bien conservés : c'étaient les derniers restes qui disparaissaient de cet antique cimetière de Saint-Maurille, où furent retrouvés, en 1867 et en 1878, des sarcophages mérovingiens, des poteries romaines, des médailles de valeur et des bijoux précieux[1].

Là, au milieu de débris de toute sorte, qui tombèrent sous la pioche des démolisseurs, gisait une plaque de pierre blanche, carrée, de 0,313^{mm} de largeur, sur laquelle était gravée, en lettres gothiques, l'inscription suivante :

M. POYET[2] LIEUTENANT
GENERAL DANJOU MAIRE
DE CESTE VILLE SEIGN^{r} DES
GRANGES[3] ET DECHARBOT[4]
MACIST CY L'AN 1541[5]

[1] Cfr. les rapports faits par M. Parrot aux congrès archéologiques de la Sorbonne, en 1868, 1869, 1870, et les *Mémoires de la Société Académique de Maine-et-Loire*, t. XXXV, 1879.

[2] Cfr., sur Poyet, C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. III, p. 179-180.

[3] En Saint-Rémy-la-Varenne.

[4] Le château d'Echarbot, bien connu des Angevins, est situé sur la commune de Saint-Silvin.

[5] La gravure qui accompagne cet article a été faite d'après une photographie que M. Coutolleau, armurier, a bien voulu nous communiquer.

Digitized by Google

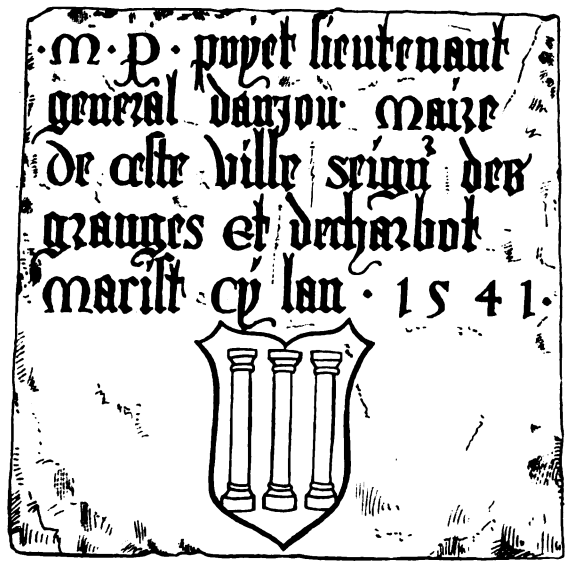

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Au-dessous de cette inscription figure l'écusson de Poyet : *d'azur à trois poyets ou colonnes d'argent posés de front en pal.*

La pierre, recueillie avec précaution, a été déposée au Musée archéologique, et l'inscription qui y était gravée a été reproduite par tous les journaux de la ville.

Restait à fixer la destination de cette plaque et à interpréter le sens du texte. Rien de plus simple : bien que Poyet fût mort en février 1542 (v.s.), la pierre devint une dalle de tombeau et l'inscription une épitaphe — celle de Poyet, tout naturellement. La difficulté commença lorsqu'il s'agit de préciser le vrai sens du mot *macist.* Les uns — je n'invente pas — en firent un nom propre ; d'autres voulurent y voir une abréviation de *magister* ; certains crurent qu'il venait du latin et qu'il signifiait *se fanant, se flétrissant.* « Suivant les lois de la dérivation, dirent-ils, *macist* doit sortir de *maciscit,* latin corrompu, dont la forme correcte est *macescit.* Ce mot est la troisième personne de l'indicatif présent du verbe *macesco,* signifiant : *devenir maigre, se flétrir, se dessécher. Macist* est donc la contraction de *maciscit* ou *macescit,* contraction qui ne doit en rien étonner, surtout sur des pierres tombales, et dans la langue romane. » Je dirai même que, si l'on s'en tenait au récit des journaux, cette dernière interprétation semblerait avoir prévalu.

Vraiment, était-il besoin de se mettre si fort l'esprit à la torture ?

L'épitaphe de Poyet est connue : elle nous a été conservée par Bruneau de Tartifume[1]. La voici :

CY DAVANT SOUBZ CESTE TOMBE GIST LE CORPS FEU NOBLE HOMME M^RE PIERRE POYET, LUY VIVANT SEIGNEUR DES GRANGES, CONSEILLER DU ROY, LIEUTENANT GÉNÉRAL D'ANJOU, JUGE DES TRAICTES, ESCHEVIN D'ANGIERS, QUI DE SES DENIERS FEIST FAIRE

[1] Bib. Mun., ms. 871, pp. 339-340.

Digitized by Google

EN TOUT CEST AUTEL ET CHAPELLE, PUIS DÉCÉDA MAIRE DE CESTE VILLE LE 22 JOUR DE FEBVRIER LAN MIL VC QUARANTE ET DEUX. PRIONS DIEU LUY PARDONNER. AMEN.[1]

Cette inscription était gravée « en grands » sur « une lame de cuyvre ».

Mais si la plaque en question n'est pas une pierre sépulcrale, à quel usage était-elle destinée? La réponse n'est pas compliquée : c'est, tout simplement, une pierre commémorative.

En 1539, Poyet fit construire une des chapelles de l'église Saint-Maurille — celle où il fut enterré et sur les vitraux de laquelle il fut « depeinct avec sa femme »[2]. — Dans la chapelle, quand elle fut terminée — en 1541 — on éleva un autel, aux frais du généreux bienfaiteur, et, pour perpétuer le souvenir des libéralités de la famille Poyet, on grava, sur un des côtés de cet autel[3], l'inscription qui nous intéresse.

Dès lors, l'interprétation du mot *macist* ne souffre plus aucune difficulté. *Macist*, par contraction *macit*, est la troisième personne du parfait défini du verbe pronominal *s'assir*, pour *s'asseoir*. Ne dit-on pas encore, dans notre Anjou : « Je vais *m'assir ; assir* les fondations d'un édifice »? Tel est, par conséquent, le sens de l'inscription : M. Poyet, lieutenant général d'Anjou, etc., *m'assit*, c'est-à-dire *me posa* cy l'an 1541.

... Et voici comment, encore une fois — pour le plus grand ennui des lecteurs — on *m'acist* en la *Revue de l'Anjou*.

Ch. Urseau.

[1] Le texte de Bruneau de Tartifume n'indique pas les brisures des lignes.

[2] C'était la deuxième à droite en entrant.

[3] En effet, la plaque n'a pu être posée par terre, car on y voit encore, très distinctement, la trace de l'outil dont l'ouvrier s'est servi pour la polir.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Parmi les plus précieux manuscrits de la Bibliothèque d'Angers, on peut citer un cahier de velin in-folio de 129 feuillets, du XIIe siècle, qu'a signalé M. Albert Lemarchand dans son beau catalogue : le *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers.*

Le document le plus ancien remonte à l'an 769, le plus récent à 1160.

« Les chapitres sont au nombre de 34, dit M. Marchegay, dans ses *Recherches sur les Cartulaires d'Anjou*. Le premier contient les chartes des comtes d'Anjou, le second celles des empereurs et rois carlovingiens, le troisième celles des évêques d'Angers, et le quatrième celles qui se rapportent à l'élection des abbés du monastère. Chacun des autres comprend les titres de l'un des prieurés ou domaines que l'abbaye possédait tant à Angers que dans l'Anjou et dans le Maine. »

Après les chartes des comtes d'Anjou, celles des rois de France, des évêques d'Angers, de l'élection des abbés de Saint-Aubin, des possessions de l'abbaye, suivent les *carte de Campigniaco, — de Prunariis, — de Baliaco, — de Saiaco, — de Brociaco, — de Legione, — de Chambeliaco, — de Varenne, — de Chalgiaco, — de Alodos, — de obedientia Segniaco et Curto Campo, — de obientia Treviis, — de Mairomno, — de Campamaco Sicco, — de Cartiniaco, — de Sarmasiis, — de Ladriaco, — de Nithmerla, — de Guilcio, — de Malicornant, — de Corcellis, — de Fissa, — de Fraterniaco, — de Sancta Columba, — de Sancto Andœno, Cenoman, — de Luchiaco, — de Alados, — de Peregrina, — de Brionio.*

Cette seule nomenclature suffit à indiquer l'intérêt de ce précieux codex. M. Guillaume Bodinier, le sympathique et dévoué président de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers (ancienne académie), a pu annoncer à ses collègues dans la séance du 9 mars dernier que cette publication va être faite par les soins de M. Bertrand de Broussillon, archiviste paléographe, membre correspon-

Digitized by Google

dant de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. Notre compatriote, M. Eugène Lelong, archiviste aux Archives Nationales, a bien voulu accepter la mission de collationner les épreuves sur le manuscrit de la Bibliothèque d'Angers. M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a donné, pour cette œuvre, un précieux encouragement à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts en lui allouant une subvention de 800 francs.

Il serait à souhaiter que cette société, qui a déjà tant fait pour l'histoire et l'archéologie angevines, ne s'en tînt pas là et qu'elle puisse bientôt imprimer dans ses Annales d'intéressants manuscrits inédits que possèdent la Bibliothèque ou les Archives départementales, sans parler des Archives ou de la Bibliothèque nationales.

Le *Cartulaire de Saint-Aubin* ne devait, d'ailleurs, point rester inédit. En effet, l'un de nos plus érudits collaborateurs, M. l'abbé Longin, l'auteur des notes si curieuses sur Thorode, en avait pris copie et travaillait depuis plusieurs années à en préparer la publication.

***

Dans la séance du 7 février dernier, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il a été donné communication, de la part de M. Maxe-Werly, d'une notice sur le séjour à Bar-le-Duc, d'un sculpteur et médailleur italien célèbre, Pierre de Milan, qui peut intéresser les numismates et les Angevins. Cet artiste, le même, d'après l'hypothèse de M. de la Tour, que l'architecte Pietro de Milano, qui dirigea, à partir de 1458, la construction de l'arc de Castelnuovo (Naples), est surtout connu par ses médailles du roi René et de son gendre, le comte Ferry de Vaudemont.

D'après les documents découverts par M. Maxe-Werly, Pierre de Milan suivit le roi René dans le Barrois et se fixa en 1463 à Bar-le-Duc. C'est là, selon toute vraisemblance, qu'il modela la médaille de Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre. Il sculpta en outre, pour l'église Saint-Maxe, les « ymages et mistères de la Magdeleine de Baume » et, pour la salle neuve du château, un bas-relief en pierre où il « entailla des chiens », motif qui se retrouve, mais avec la date de 1575, dans un bas-relief conservé encore de nos jours à Bar-le-Duc. Ces deux ouvrages semblent avoir disparu depuis longtemps, mais le fait de l'apparition d'un artiste ultramontain en Lorraine,

Digitized by Google

dans le second tiers du xve siècle, offre un intérêt tout particulier. Désormais, grâce à M. Maxe-Werly, le nom de Pierre de Milan doit être inscrit à côté de celui de Francesco de Lovrana parmi les maîtres italiens qui ont préparé l'avènement de la Renaissance dans notre pays.

***

La ville d'Angers vient d'acheter à la vente de M. Chapeau, pour le musée des Beaux-Arts, deux médaillons sculptés dans le plâtre, œuvre de Louis David, le merveilleux sculpteur ornemaniste, qui les avait offerts à l'évêque d'Angers, Mgr Montault.

***

Un de nos plus habiles peintres angevins, M. Audfray, à qui nous devons déjà le grand portrait en pied de Mgr Freppel, exposé dans la salle dite Synodale de l'Évêché, vient d'achever, de souvenir, avec des difficultés particulières, un nouveau portrait de l'éminent prélat : cette toile est jugée très ressemblante et vraiment remarquable.

Notre artiste avait exposé déjà, il y a quelques mois, un fort beau portrait du regretté docteur Farges.

***

M. Le Sève, instituteur à Chemillé, vient de faire sur l'histoire de Chemillé une conférence qui a obtenu un plein succès, en présence de M. le Maire, du Conseil municipal, des délégués cantonaux et d'une très nombreuse assistance.

M. Le Sève a terminé cette conférence sur l'histoire de ce pays qu'il aime, par un appel aux adolescents qui, en apprenant davantage à connaître leur pays, seront incités à l'aimer davantage encore. C'est au cri de : « Vive la France » que M. Le Sève a terminé et de sympathiques applaudissements l'ont remercié du plaisir qu'il avait causé.

***

L'horloge de la Cathédrale est en ce moment en réparation. Au mois de janvier, elle s'était arrêtée. M. Gourdin, encore aujourd'hui chargé des travaux, qui nécessitent une dépense de 3.000 fr., l'avait déjà restaurée en 1867. On peut lire dans le travail consacré par M. L. de Farcy aux clochers de Saint-Maurice tout un intéressant chapitre sur les anciennes horloges depuis le xve siècle.

***

Digitized by Google

M. Alvas, architecte de la Ville et professeur de l'École régionale des Beaux-Arts, vient d'être nommé directeur de cette École en remplacement de M. Ernest Dainville, qui a été nommé directeur honoraire.

***

Dans sa séance du 5 mars dernier, l'Académie Française a attribué le prix Vitet, pour l'ensemble de ses œuvres — si délicates et si chastes — à notre compatriote M. René Bazin, professeur à la Faculté Catholique d'Angers, qui, presque en même temps, a reçu d'Espagne la croix de chevalier de Charles III.

Tous nos lecteurs seront comme nous heureux de cette double distinction.

***

Nous annoncions, il y a quelques mois, le départ pour l'expédition de Madagascar de M. l'abbé Bruley des Varannes (Georges-Prudent-Marie), ancien missionnaire au Japon, dont il a décrit les rites et les mœurs.

Plus heureux que tant d'autres, à qui il a prodigué ses soins, M. l'abbé Bruley des Varannes a pu revoir la France. Sur la proposition spéciale du général commandant le corps expéditionnaire, au titre d'aumônier de la colonne de Tananarive, il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur par décret du 30 janvier 1896.

***

M. Auguste Aridas, d'Angers, ancien élève de M. Dauban, à notre École régionale des Beaux-Arts, vient de recevoir les palmes d'officier d'Instruction publique. Il avait exposé au Salon de 1888 une aquarelle représentant la *cathédrale de Limoges* et *un cours de jeunes filles à l'École nationale des Arts décoratifs de Limoges*, où il professe aujourd'hui.

***

Notre collaborateur et ami, M. Joseph Denais, vient d'être réélu secrétaire général de l'Association des Journalistes Parisiens, cette puissante société, reconnue d'utilité publique depuis 1890, et qui a pour président M. Alfred Mézières, de l'Académie française, et pour vice-président M. Édouard Hervé, aussi membre de l'Académie française.

Notre compatriote est aujourd'hui le plus ancien des membres du Comité de cette Association. C'est la sixième fois

Digitized by Google

que, depuis onze ans, date de la fondation de l'œuvre, son nom réunit les suffrages de ses confrères, qui ont accueilli par des « applaudissements répétés et prolongés » la lecture de son « très remarquable rapport », comme le constatent tous les journaux de Paris.

***

Nous apprenons avec plaisir que notre excellent compatriote et ami, M. Henry Coutant, rédacteur du *Peuple français*, vient d'être nommé secrétaire général de la Société artistique et littéraire de l'Ouest à Paris, que préside M. Lionel Bonnemère.

***

Nous apprenons que M. Gaston Rechin, élève de l'École nationale des Beaux-Arts, vient de recevoir son certificat d'exemption définitive de deux années de service militaire, que lui a valu la médaille de « décoration » qu'il avait obtenue au mois de novembre de l'année précédente. M. Rechin a vingt et un ans ; il avait donc obtenu le droit à l'exemption plus d'un an avant son tirage au sort. Ce jeune élève fait, en vérité, le plus grand honneur à notre École régionale des Beaux-Arts dont il fut un élève distingué. Nous trouvons déjà à son actif quatre premières mentions pour concours de stéréotomie, mathématique, architecture et composition décorative.

***

Mgr Meignan, cardinal-archevêque de Tours, a été trouvé mort dans son lit, le matin du 20 janvier dernier, par son valet de chambre.

Le cardinal Meignan était né à Denazé, dans la Mayenne, le 11 avril 1817, mais il avait d'étroits liens avec l'Anjou. Après avoir fait ses études à Angers, puis à Château-Gontier, il avait été ordonné prêtre le 11 avril 1840. Il avait débuté dans le ministère ecclésiastique comme professeur au collège de Tessé, au Mans, puis avait été nommé directeur des études du petit séminaire de Notre-Dame-des-Champs, à Paris.

Il était ensuite devenu successivement aumônier de la maison de la Légion d'honneur à Saint-Denis, vicaire à Saint-Joseph et à Saint-André, et premier vicaire à Sainte-Clotilde. En 1862, il avait obtenu la chaire d'Écriture sainte à la Sorbonne, et avait été, l'année suivante, choisi comme vicaire général par Mgr Darboy, archevêque de Paris.

Digitized by Google

Le 17 septembre 1864, Mgr Meignan avait été appelé à l'évêché de Châlons, d'où il avait été transféré au siège d'Arras par décret du 20 septembre 1882.

Le 25 mars 1884, il avait été promu à l'archevêché de Tours; enfin, dans le consistoire du 19 janvier 1893, le pape l'avait créé cardinal au titre de la Trinité-des-Monts.

Le cardinal Meignan était un des prélats les plus indépendants et les plus instruits de notre époque. Il avait publié un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels les *Prophéties messianiques*, le *Monde et l'homme primitif selon la Bible*, la *Crise protestante en Angleterre et en France*.

***

Nous avons le regret d'enregistrer la mort de M. Jules Bordier (d'Angers), le compositeur distingué, qui s'est éteint après une longue et douloureuse maladie, à Angers même, le 29 janvier 1896.

Il était né à Angers le 21 décembre 1846.

Après avoir fait de sérieuses études musicales à Paris, M. J. Bordier était venu se fixer définitivement dans sa ville natale. C'était vers 1875. Les ressources artistiques de notre chef-lieu, auquel la musique devait par la suite donner un véritable renom, étaient à peu près nulles. M. Michel avait cependant essayé de créer des concerts, quand M. Jules Bordier, possesseur d'une belle fortune, eut l'idée de fonder une Association sur le modèle des institutions parisiennes. Les débuts furent modestes. D'abord un simple quatuor, révélant aux Angevins stupéfaits les œuvres des maîtres. Puis, enhardi par un premier succès, aidé par quelques amis, M. J. Bordier mit à exécution le projet longtemps médité. Un orchestre de premier ordre fut formé, un chef habile fut engagé pour le conduire et, le dimanche 4 novembre 1877, l'Association artistique donnait sa séance d'inauguration, à laquelle prenaient part MM. C. Saint-Saëns, J. Massenet et Victorin Joncières. Aussitôt l'œuvre nouvelle attira l'attention du monde musical. Angers devint un centre artistique.

Aux quatre cent soixante concerts qui furent successivement donnés dans la vaste salle du Cirque, et qui ont conquis pour les noms de M. Jules Bordier et de M. le comte de Romain, une gratitude inoubliable, des centaines d'œuvres de tous les temps et de toutes les écoles furent exécutées dans d'excellentes conditions.

Digitized by Google

Tous nos compositeurs français, à peu d'exception près, y vinrent diriger leurs œuvres : beaucoup y firent leurs premières armes. Tous les virtuoses de la voix, de l'archet ou du clavier s'y firent applaudir. Que de services rendus ! Que de talents révélés ! Pour combien Angers ne fut-il pas l'antichambre de Paris ! Aussi quelle stupéfaction et quelle tristesse parmi les artistes, qui tous avaient reçu une cordiale hospitalité là-bas, lorsque la nouvelle fut connue à Paris que les Concerts de l'Association Artistique d'Angers cessaient, faute de subvention suffisante. Ce fut pour notre compositeur angevin comme un coup de massue. Il en fut malade, et il ne se guérit jamais. Sa franchise, son indépendance de langage, qui soulignaient mieux encore la sûreté de ses relations d'amitié, dissimulaient mal l'amertume de ses déceptions, la profondeur de ses plaies, depuis son exode d'Angers, où il devait revenir mourir, dans la pleine maturité de l'âge et du talent.

Au milieu des préoccupions inséparables d'une aussi vaste entreprise, le distingué musicien savait trouver le temps d'écrire de belles œuvres qui se recommandent à l'attention des épris d'art, par la parfaite sincérité de la conception, par l'élévation du sentiment, par la pureté de la forme. Le cadre restreint de cet article ne nous permet pas d'analyser, ni même d'énumérer les nombreuses compositions de M. J. Bordier. Nous devons nous borner à citer les principales :

Chatterton, musique écrite pour accompagner le drame d'A. de Vigny. (Exécutions à Paris, Angers, Marseille, Bruxelles, etc.) ;

Nadia, opéra en 1 acte (représenté à Bruxelles, Paris, Genève, Lille, etc.) :

Divertissement macabre, suite d'orchestre. (Exécutions à Paris, Angers, Anvers, etc.) ;

Suite Fantaisiste, pour violon et orchestre. (Exécutions à Angers, Marseille, etc.) ;

Adieu suprême ! (Exécutions à Paris, Angers, Reims, Marseille, etc.) ;

Le Fiancé de la Mer, 1 acte, écrit en 1895, représenté au casino de Royan, puis à Nancy la même année, avec M. Jean Rondeau, son ami, le brillant ténor, et Mlles Lavigne et Didelot, accompagnés par l'orchestre de Guy Ropartz, pour interprètes ;

Digitized by Google

Des œuvres chorales : *Un rêve d'Ossian*, *David*, *Loreley*, etc.

Des œuvres instrumentales : *Habaner*, *Danses Hongroises*, *Suite Serbe*, *Canzonnetta*, *Méditation sur le 7e petit prélude de Bach*, *Les Dryades*, *Scherzo oriental*, etc.

Des pièces pour piano, des mélodies, entre autres le *Petit Lyré*, de Joachim du Bellay ; *Sous Bois*, de Louis Tiercelin ; *Félicité vaine*, de la marquise d'Houdetot ; un *Rondelet* de Henry C. Moreau ; enfin — la dernière composition, non encore imprimée, — l'*Infidèle*, de Joseph Denais, etc.

M. J. Bordier avait en portefeuille deux partitions de théâtre : l'une complètement achevée, *Chanson nouvelle*, attend encore que la direction de l'Opéra-Comique ait épuisé le stock des compositions qu'elle a trop souvent l'habitude d'aller chercher à l'étranger, au préjudice de nos meilleurs compositeurs français ; l'autre, *Vendée*, drame lyrique en quatre actes, paroles de Louis Gallet et de Lionel Bonnemère, et dont l'orchestration n'est pas encore terminée.

***

M. Joseph Denais vient de publier la 3e édition, revue et corrigée de l'intéressante brochure qu'il a eu la bonne pensée d'écrire pour servir de *Guide historique et descriptif de la cathédrale d'Angers*, et qui a eu tant de succès qu'il a fallu la rééditer.

L'édition nouvelle est ornée d'une vue de la façade de Saint-Maurice [1]

***

On n'a pas oublié que le poète angevin Julien Daillière, né à Bauné, en 1812, dans un sentiment touchant de patriotisme, a légué à la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, un capital de quatre mille francs, dont les arrérages, accumulés pendant quatre ans, doivent être employés, par moitié, à décerner deux prix : un prix de Vertu et un prix de Poésie.

La Société vient d'adresser à ce sujet la circulaire suivante :

I. — PRIX DE VERTU

Ce prix sera décerné à un *habitant du département de Maine-et-Loire*, pour un acte de courage, de dévouement ou action méritoire quelconque, *accompli du 1er janvier 1892 au 31 décembre 1895*.

[1] En vente à l'intérieur de la Cathédrale (0 fr. 60).

Digitized by Google

Toute personne qui aurait des titres à présenter en vue de l'obtention de ce prix, devra faire parvenir, *avant le 1er juillet 1896, dernier délai*, à M. le Dr Maisonneuve, secrétaire général de la Société, 5, rue Volney, à Angers :

1° Un rapport contenant l'exposé complet de l'acte de vertu, courage, dévouement, *accompli pendant ce laps de temps* (1er janvier 1892 — 31 décembre 1895), et tous les renseignements de nature à éclairer la Commission qui sera chargée de statuer.

La Société demande qu'au susdit rapport soient jointes les attestations des notabilités de la commune et spécialement celles de M. le Maire et de M. le Curé.

Dans tous les cas, les signatures devront être légalisées par M. le Maire.

2° L'acte de naissance du ou de la pétitionnaire, délivré sur papier libre, à titre de renseignement.

La Société se réserve le droit de demander, en outre, tous les renseignements dont elle croirait devoir s'entourer avant de décerner le prix.

II. — PRIX DE POÉSIE

Ce prix sera décerné à un *habitant du département de Maine-et-Loire*, auteur d'une œuvre poétique.

Le poème, *manuscrit ou imprimé*, ne devra pas porter le nom de son auteur, mais une *devise* ou *légende* qui sera inscrite en tête de la première page. Cette devise ou légende sera répétée sur une enveloppe qui contiendra intérieurement les nom, prénoms et domicile de l'auteur. Cette enveloppe, qui sera déposée en même temps que l'œuvre poétique elle-même, sera *cachetée par l'auteur*, pour n'être ouverte par la Commission qu'après le jugement du Concours de poésie.

Les œuvres poétiques, manuscrites ou imprimées, et l'enveloppe annexée, devront être déposées *avant le 1er octobre 1896, dernier délai*, chez M. le Dr Maisonneuve, secrétaire générale de la Société, 5, rue Volney, à Angers.

La distribution solennelle des récompenses aura lieu à Angers, au siège de la Société, boulevard du Roi-René, au cours du mois de décembre prochain.

A partir de cette date, les œuvres poétiques, déposées au Secrétariat, seront tenues à la disposition de leurs auteurs.

Le Secrétaire général,
Dr P. Maisonneuve.

Le Président,
G. Bodinier.

J. de B.

Digitized by Google

A TRAVERS LES REVUES

Dans la dernière chronique, je m'étais contenté de transcrire le titre d'un article de M. l'abbé Marchand (*Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, décembre 1895), sur *les Protestants de Rouen et l'Angleterre au XVIe siècle* ; on me permettra bien d'y revenir aujourd'hui pour signaler à l'attention des érudits deux pièces inédites de grande valeur, publiées par le docte professeur dans cette intéressante étude.

On sait que, pendant la première des guerres de religion (1562-63), les chefs protestants demandèrent l'appui de l'Angleterre. Par un traité signé a Hampton-Court (20 septembre), ils obtinrent des troupes pour défendre Rouen et Dieppe, et une somme de 140.000 écus d'or, à la condition de livrer le Havre, que la reine Élisabeth garderait jusqu'à la restitution de Calais et au complet remboursement de ses avances. Les documents reproduits par M. l'abbé Marchand ont trait à cet acte de félonie, sur lequel ils jettent un nouveau jour. Les voici.

« MONSIEUR,

« Ne povantz demander nous aultres secours ni aide sy non à ceulx de qui nous congnoysssons despendre tous nos biens et nos vies, aussi l'affection qui (qu'ils) nous portent se monstrant sans l'avoir mérité, nous faict prandre ceste hardiesse de vous suppllier très humblement de continuer le bon voulloyr que vous nous portés de nous aider, et, à présent que les affaires s'offrent, vous emploeier pour nostre cause, qui est le service de Dieu, contre ces adversaires et tirans vos ennemis et les nostres, qui ne tendent à aultre but sy non à ruiner *nostre païs, qui est et se veult rendre vostre pour se sauver de leur cruaulté, vous suppliant ne luy refuzer aide, se mettant à vostre protection et à la sauvegarde de la majesté de la Rainne d'Engleterre que nous advouons nostre maistresse par vostre moeien, laquelle nous préservera, s'il lui plaist, nous estans ces* (ses) *subjectz naturelz comme avons esté aultre foys jusques à l'extrémitté de nos biens et nos vies.*

« Monsieur, après nos très humbles recommandations présentées à vostre bonne grâce, priant le seigneur vous donner

Digitized by Google

en parfaicte[1] la bien bonne et longue vie. De Rouen ce viiie du moys.

« De par les

« Vos biens humbles et obéissantz

« Mentreville, Soquence et Coton[2]. »

Et sur le repli : « à Monsieur Monsieur de Secille premier secretaire de la Rainne d'Engleterre ».

(Ajouté de la main de Cecil) « viii^th of Septemb. 1562 ye Governors of Roone ».

« Ma Dame,

« Nous avons entendu par le s^r Bailly qu'avions envoié vers vostre majesté ce que nous tenions quasy pour certain, à scavoir le grand zelle et bonne affection que vous avés de maintenir la vie et les biens *de nous aultres vos pouvres serviteurs et subjectz du païs de Normandie, qui aultrefois soubz la conduite du Roeiaume d'Engleterre ont esté tant heureusement traités qu'ilz désirent de rechef vous obéir et servir d'aussi bonne voullonté qui* (qu'ils) *firent jamès*, comme tous ceulx qui soubhaitent vivre et mourir pour la liberté de leur conscience, qui nous causse, Ma Dame, que nous prenons la hardiesse de vous suppllier très humblement nous voulloir aider selon les moeiens que vous àvés à ce que les ennemis de la vérité, qui se couvrent à faulx tiltre de l'authorité du Roy n'exécutent leurs mauvaises entreprises en exterminant les Églises du Roeiaume de France, qui sont en grand nombre, et effaçant la mémoire de son Evangille qui est si bien enraciné aux cœurs du peuple qu'il aimeroit mieulx abandonner leur propre vie que d'estre privé de l'espérance du salut éternel. Or combien que jusques à présent Satan n'ait cessé de faire la guerre à l'Eglise tant icy qu'ailleurs toutefois nous louons Dieu de ce qu'il ne lui a permis jusques à maintenant de monstrer sa rage extrême en sussitant guerres civiles, comme nous les voeions jà advancés par les ennemis de l'Evangile. Car oultre ce que la multitude des fidèles empeschent que les adversaires ne peuvent aisément ruiner

[1] *Sic*, santé a été oublié.

[2] Jean du Bosc, sieur de Mentreville, président de la Cour des Aides, Vincent du Gruchot, sieur de Soquence, et Noël Coton, sieur de Berthonville, conseillers de la ville de Rouen.

Digitized by Google

ce bastiment spirituel, Dieu par sa grâce nous sussite de si bons et loyaux amis qui ont combattu en leur païs pour la mesme cause et ont obtenu victoire d'en hault qu'ils sont prests de s'opposer encor avec nous contre les ennemis de la Religion, ce que nous n'eussions pas obtenu passé il y a quelque temps ; comme vostre majesté entend très bien en quelle disposition sont les peuples quant ceulx qui dominent sont contraires à la Religion. Maintenant donc que le Seigneur a multiplié son Evangille et qu'une grande partie des princes et potentas favorisent à la cause que nous maintenons, nous ne doubtons point que Dieu n'estende son bras d'en hault pour desfendre et conserver ses fidèles. Et tout ainsi, Ma Dame, que pour nous aider à maintenir ceste cause contre les infracteurs des édictz du Roy qui nous avoyt receus à sa protection par l'advis des estas du Roeiaume, aussi nous suppllions vostre majesté nous recepvoir à vostre protection et nous voulloir guarder comme vos très humbles serviteurs et subjectz. Aussy nous nous asseurons de vostre clémence, fidélité et magnanimité, par laquelle nous espérons estre sauvés et préservés des tirans. Et combien que les blasphèmes que nos ennemis desgorgent contre la majesté de Dieu, les cruaultés qu'ilz exercent contre les Eglises, jusques à faire mourir cruellement ung chacun, soyent suffisans de provoquer la vengence de Dieu contre eulx pour les ruiner bien tost, sy esse toutefois que nous vous suppllions, et ne debvons fallir speciallement quant nous voeions oultre ces chozes le Roeiaume exposé en proye par les guerres civilles sussités par les ennemis de Dieu et du Roeiaume qui pour servir à leur ambition ne craignent de mettre tout en dissipation, qu'il vous plaize, Ma Dame, nous recepvoir en vostre protection et nous aider en cest extreme danger, monstrant la charitté qu'avés envers ceulx qui ne désirent aultre choze que de vous servir et obéir, comme vous pourra plus a plein réciter ce gentilhomme (sic) porteur, de qui nous nous fions, la bonne voullonté et affection qu'avons de mourir et vivre pour la prospérité et grandeur de vostre majesté et de tout vostre Roeiaume.

« Vos tres humbles et tres obéissantz serviteurs fidèles à jamès, Les manans et habitans de la ville de Rouen ».

Et sur le repli : « A La Royne d'Engleterre ».

(Sceau détruit).

Digitized by Google

M. H. Baguenier-Desormeaux continue, avec une courageuse persévérance, ses recherches sur la Vendée angevine. C'est ainsi qu'il étudie, dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* (janvier et février 1896), *Bonchamps et le passage de la Loire en 1793*, et dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* (février 1896), les rêveries *théophilantropiques* de nos compatriotes La Réveillière-Lépeaux et Jean-Baptiste Leclerc [1].

Au sujet de Bonchamps et de la Vendée, j'emprunte à l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* la note suivante, bien qu'elle ait été reproduite déjà par les journaux angevins :

« Les prisonniers enfermés dans l'église de Saint-Florent-le-Vieil étaient bien républicains et ne durent la vie qu'à la générosité de Bonchamps près d'expirer. Tous n'ont pas gardé le silence, car le fait est confirmé par le fils d'un de ces soldats, républicain comme son père, et qui n'est pas un inconnu : David d'Angers.

« Les dames angevines lui avaient demandé de se charger de l'exécution d'un coffret ciselé dont elles voulaient faire hommage à la duchesse de Parme, à l'occasion de son mariage. Ce coffret devait être une réduction du monument sculpté par lui dans l'église de Saint-Florent à la mémoire du chef vendéen.

« Il leur écrivit la lettre suivante qu'il adressait à la comtesse de Romain :

« Madame la Comtesse,

« J'attendais pour répondre à la lettre que vous m'avez fait « l'honneur de m'adresser, que j'eusse terminé le modèle de « la statue de Bonchamps et de ses deux bas-reliefs que j'ai « fait remettre chez M. Froment Meurice, il y a peu de jours.

[1] Parmi les livres théologiques des Théophilantropes, M. H. Baguenier-Desormeaux cite (p. 470) le *Manuel de Théophilantropie*, rédigé par C. (Chemin), et imprimé en 1798. Cet ouvrage a dû paraître dès les premiers mois de l'an V ; car j'en connais une édition — la seconde — qui porte la date de l'an V-1797. En voici le titre complet :

Manuel des Théophilantropes ou adorateurs de Dieu, et amis des hommes ; Contenant l'exposition de leurs dogmes, de leur morale et de leurs pratiques religieuses, avec une instruction sur l'organisation et la célébration du culte ; rédigé par C***, et adopté par les Sociétés théophilantropiques établies à Paris. (Seconde édition).

A Paris, au bureau de l'*Abeille politique* et du *Courrier de la Librairie*, rue Neuve-Estienne-l'Estrapade, n° 25.

Digitized by Google

« *J'ai éprouvé un vif intérêt à représenter les traits d'un* « *homme auquel mon père, prisonnier dans l'église de Saint-* « *Florent, a dû la vie.*

« J'ai été heureux de répondre le mieux qu'il m'a été pos- « sible au désir qu'ont bien voulu m'exprimer les dames « angevines.

« Veuillez, je vous prie, Madame, agréer favorablement « pour vous et Mme la marquise de Jousselin, mes hommages « les plus respectueux.

« DAVID D'ANGERS.

« Paris, 16 avril 1846 ».

Voici ce que le petit-fils du prisonnier de Saint-Florent, M. Robert David d'Angers, écrit de son côté à l'*Intermédiaire* :

« Mon grand-père Louis David, le merveilleux sculpteur d'ornement sur pierre et sur bois à Angers, était un des quatre mille prisonniers renfermés dans l'église de Saint-Florent.

« C'est là que son fils Pierre-Jean David, alors âgé de cinq ans, qui le suivait, confié à la cantinière, et recueilli par des femmes après la bataille de Torfou, le retrouva, lorsque le général Bonchamps fit grâce aux prisonniers avant de mourir.

« Plus tard, mon père, pour payer sa dette de reconnaissance, fit la magnifique statue en marbre, représentant sur son tombeau le général Bonchamps mourant, et qui est actuellement dans une chapelle latérale de l'église de Saint-Florent.

« Ce monument était primitivement derrière l'autel que le curé d'alors avait laissé très bas, pour laisser à la figure du général Bonchamps l'aspect d'une apothéose, ce qui était le but du statuaire [1] ».

La *Revue historique et archéologique du Maine* (1er semestre 1896), contient la première partie d'un travail fort sérieux et fort important pour l'histoire de la bibliographie angevine : c'est une étude de M. le baron S. de la Bouillerie, sur l'*Imprimerie Fléchoise de 1575 à 1789*.

A lire, dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* (février 1896) la remarquable conférence faite par M. le

[1] Le monument est aujourd'hui placé dans la chapelle de gauche.

Digitized by Google

Dr Maisonneuve, au Palais de l'Exposition nationale d'Angers, le 17 juillet 1895, sur *les grands animaux qui ont jadis vécu en Anjou.*

Jeanne d'Arc et le siège d'Orléans. Sous ce titre, M. de la Noue, ancien magistrat, a publié, dans le *Bulletin de l'Enseignement libre*, une série d'articles qu'il vient de réunir en brochure [1]. M. de la Noue est un érudit de bonne marque, et son travail attirera, j'en suis sûr, l'attention des historiens sérieux.

J'en dirai autant des pages consacrées par M. J. Trévédy, dans la *Revue Morbihannaise*, aux *deux Fédérations de Pontivy* (janvier et février 1890) [2]. M. Trévédy établit nettement la distinction déjà faite le 21 octobre 1895, par M. le Maire de Pontivy, entre la Fédération du 19 janvier et celle du 15 février ; la première toute militaire, mouvement spontané des jeunes volontaires nationaux, la seconde exclusivement civile, œuvre des municipalités bretonnes. J'insiste sur ce dernier détail, car la participation de l'Anjou, si prônée, se réduisit, en février comme en janvier, à l'envoi de deux députés de la seule ville d'Angers.

A signaler encore, dans l'*Anjou* (13 janvier 1896), une courte notice sur la Révérende Mère Saint-Paul-de-la-Croix, supérieure de la Congrégation de la Retraite.

Dans *le Peuple Français*, un article de notre distingué collaborateur, M. André Godard, sur *la mort de Desaunais*, maire de Tigné, l'une des premières victimes du soulèvement de mars 1793.

Dans *la Semaine religieuse du diocèse d'Angers*, une notice biographique très intéressante et fort bien écrite, sur *M. Houbart*, ancien vicaire général, ancien supérieur du Séminaire d'Angers (n° du 2 février) ; deux articles nécrologiques, l'un sur *Mgr Henry Sauvé*, ancien recteur de l'Université catholique d'Angers, l'autre sur *M. Charles Achet*, prêtre de Saint-Sulpice, qui fut, pendant trente ans, directeur au Séminaire; une note historique de M. L. de Farcy sur l'*horloge de la Cathédrale* (n° du 15 mars).

[1] Angers, Germain et G. Grassin, 1896, in-8° de 66 pages, avec un plan de la ville d'Orléans, lors du siège de 1428.

[2] A part, Vannes, Lafolye et Rennes, Caillière, 1895.

Digitized by Google

Dans le *Manuscrit* (1895, n° 7), quelques pages de Mgr X. Barbier de Montault, sur *deux bulles du XII° siècle*, relatives à l'abbaye Saint-Florent-lès-Saumur.

Enfin, dans le *Petit Patriote de l'Ouest*, des articles d'inégale importance, sur *les Jeux de Paume* à Angers (n° du 2 février); sur *la Saint-Lezin*, la fête des perreyeurs (n° du 11 février); et sur *les vieilles Halles*, dont on a commencé la démolition (n° du 12 février).

Ch. U.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Le Père Joseph polémiste, ***ses premiers écrits*** **(*1623-1626*). — De P. Josephi Turciados libris quinque,** par M. l'abbé Dedouvres, professeur à la Faculté des Lettres d'Angers — Angers, Germain et G. Grassin, 1895.

Réparant un oubli de trois siècles, les Loudunais, le 4 juin 1893, érigeaient une statue à leur compatriote, Théophraste Renaudot, qu'on célébra alors comme « le premier journaliste de France », « l'un des précurseurs de la société moderne », « l'un des premiers directeurs de l'opinion publique ». Il se fait un peu d'ombre aujourd'hui sur le monument de Loudun : c'est qu'un autre vient de s'élever, en belle lumière, à l'honneur d'un contemporain de Renaudot ; et il s'en faut que Théophraste grandisse en face du P. Joseph polémiste. On n'a point cependant dressé statue contre statue ; les « représentants de la presse » n'ont pas refait leurs discours de 1893, ni réparé, en faveur d'un capucin, le larcin dont ils avaient, de bonne foi, assuré le profit au premier rédacteur de « la *Gazette de France, fondée en 1631.* » L'artiste savant, qui s'est assigné pour tâche de restituer au P. Joseph toute sa gloire, ne travaille ni l'airain, ni le marbre, mais il a fait un beau livre qui, après d'honorables suffrages, obtenus en haut lieu, aura mieux servi la mémoire du fameux religieux que tous les discours officiels prononcés, à l'inauguration d'un monument, sur une place publique.

Le 18 décembre 1895, M. l'abbé Dedouvres, professeur de littérature latine à l'Université catholique d'Angers, soutenait ses deux thèses en Sorbonne et était admis au grade de docteur avec mention honorable.

De la thèse latine, *De P. Josephi Turciados libris quinque*, disons seulement qu'elle révèle chez l'auteur un rare talent d'investigation, une ténacité, une persévérance qu'aucune difficulté ne rebute. C'est à Rome, à la bibliothèque Barberini, que M. l'abbé Dedouvres a recherché et enfin découvert le texte de la *Turciade*, poème épique, singulier divertissement d'un infatigable religieux qui, dans les loisirs forcés du

Digitized by Google

voyage ou des courses apostoliques, chantait, en vers latins, la grande pensée dont son âme était toute possédée, la croisade pour la délivrance des Lieux Saints.

Dans sa thèse française, *Le Père Joseph polémiste, ses premiers écrits (1623-1626)*, M. Dedouvres n'avait pas à donner la biographie de François Le Clerc du Tremblay, plus connu, comme capucin, sous le nom de P. Joseph, et, comme homme politique, sous celui d'Éminence grise. Que le P. Joseph ait été l'ami et le conseiller de Richelieu ; qu'il ait écrit pour le cardinal lui-même beaucoup de notes ou de mémoires ; qu'il en ait rédigé un grand nombre sur les ordres du ministre, c'est fait connu et hors de discussion. Mais que le confident de Richelieu, pour servir sa politique, eût imaginé d'agir sur l'opinion publique par le moyen de publications périodiques, c'était assertion inouïe et dont personne ne s'était avisé jusqu'à ces derniers temps. La thèse de M. Dedouvres est donc tout à fait neuve ; elle est précise, très nettement circonscrite.

L'auteur établit que, de 1625 à 1638, le P. Joseph était non pas seulement un rédacteur du *Mercure français*, un compilateur de documents, un secrétaire dressant le sommaire des chapitres, mais *le* rédacteur principal, *le* directeur de cette publication annuelle, dont il modifia essentiellement la nature : entre ses mains, une compilation historique devient une arme, et l'annaliste du *Mercure* se transforme, avec le P. Joseph, en polémiste. A partir de 1641 seulement, le *Mercure* paraîtra sous la signature de Théophraste Renaudot, qui a fait auparavant ses premières armes à l'école de l'Éminence grise, nullement étrangère d'ailleurs à la rédaction de la *Gazette de France*, pendant les premières années de sa publication.

Tel que l'a fait le P. Joseph, le *Mercure français* appartient bien à ce que nous appelons aujourd'hui « la presse », voire « la presse officielle ». Ce religieux bien français a la verve, l'ironie, l'esprit gaulois des pamphlétaires du XVIe siècle ; mais il se sépare tout à fait d'eux, puisque, loin de servir l'opposition, l'esprit de parti, il défend devant l'opinion la politique du cardinal-ministre.

Avec une abondance d'arguments, dont le faisceau serré acquiert une grande force, M. Dedouvres prouve que toute une série d'opuscules anonymes, pseudonymes ou allonymes, publiés, au moins par fragments, dans le *Mercure*, de 1623 à 1626, et ayant trait, soit à la polémique générale contre la

Digitized by Google

politique espagnole, soit à une polémique particulière contre l'auteur de l'*Admonitio ad regem christianissimum*, n'ont d'autre auteur que le P. Joseph. C'est à l'aide surtout de la critique intrinsèque et par comparaison de ces opuscules avec les œuvres les plus authentiques du P. Joseph, que M. Dedouvres établit sa thèse. Les idées du polémiste sont les idées chères à l'apôtre de la Croisade, au patriote qui, voulant assurer à la France l'honneur de cette glorieuse expédition, poursuit d'abord la ruine des intrigues espagnoles, péril à conjurer, entraves à briser, pour donner à la fille aînée de l'Église liberté de guerroyer en Terre-Sainte. Les comparaisons, les images sont bien d'un religieux et d'un religieux de l'Ordre Séraphique. Les *Œuvres spirituelles* du P. Joseph, qu'elles s'adressent aux Franciscains, à la congrégation de Notre-Dame du Calvaire ou aux personnes du monde, le révèlent comme un écrivain très personnel, dont la manière est trop différente de celle des contemporains pour que son trait de plume ne soit aisé à reconnaître, où qu'il se trouve. Rien, chez le bouillant capucin, du convenu, de la recherche, de l'affectation, qui ont gâté presque tous les écrits de ce temps. Le P. Joseph agit encore quand il écrit; il ne s'attarde pas aux raffinements de la forme : les hardiesses de sa langue populaire, ses jeux de mots, tout, jusqu'à certaines locutions vicieuses qui lui sont familières, marque son style d'une empreinte très particulière. Au reste, l'auteur n'a garde de dissimuler son opinion sur le talent d'écrivain qu'il admire dans le P. Joseph. Chemin faisant, M. Dedouvres rapproche des meilleures pages de S. François de Sales, de Bossuet et de Pascal, quelques bons passages, choisis dans les œuvres du P. Joseph, qui ne souffre pas de la comparaison avec ces grands maîtres. Mais les qualités de l'écrivain devaient être plutôt indiquées qu'étudiées dans la thèse de M. Dedouvres. C'est, en effet, un mérite de son œuvre, qu'on s'est plu à relever en Sorbonne : il a « posé, soutenu et prouvé » une opinion, sans s'écarter jamais de l'objet qu'il s'était proposé. M. Lavisse l'en a félicité : « Tandis que la plupart des candidats au doctorat nous apportent seulement un chapitre d'histoire remis à neuf, vous nous avez présenté une véritable thèse qui, si elle n'est pas d'une lecture courante, accessible à tous les lecteurs, a le mérite d'apporter des données nouvelles, sérieusement établies par des recherches longues, consciencieuses et ingénieuses. »

Digitized by Google

La sympathie des amis eût peut-être paru suspecte d'exagérer le mérite des travaux de M. Dedouvres ; mais les juges ont parlé avant les amis, ne laissant à ces derniers venus dans la critique qu'à se réjouir du beau succès d'un Angevin bien connu et très estimé. Ce succès fait personnellement grand honneur à M. Dedouvres ; ce n'est toutefois mystère pour personne qu'il entend partager ses lauriers nouveaux avec cette Université catholique où, le premier, il a conquis le grade de licencié, il y a vingt ans, et qui, depuis, a donné, dans notre région, une si heureuse impulsion aux études juridiques, scientifiques, historiques et littéraires.

J.-M. Delahaye.

L'Ingénieur Bruyère, par M. Triger, vice-président de la Société Archéologique du Maine.

M. Triger, vice-président de la Société Archéologique du Maine, a publié dans la *Revue historique du Maine* une série d'articles sur *les Travaux publics au Mans à l'époque de la Révolution et l'ingénieur Bruyère.* Ces articles réunis forment un volume de cent cinquante pages, dont nous allons présenter une courte analyse.

Louis Bruyère est né à Lyon, le 19 mars 1758. Après avoir exercé pendant quelques années l'honorable profession d'architecte, il entra en 1783 à l'école des ponts-et-chaussées sous la direction de M. Peronnet ; il était alors âgé de 25 ans. Il fut nommé le 1er avril 1786 sous-ingénieur au Mans, avec 1.500 livres d'appointements.

A cette époque, tout était à créer pour le corps royal des ponts-et-chaussées : routes anciennes à entretenir et à rectifier, routes en construction à continuer, routes nouvelles à ouvrir. La navigation de la Sarthe, à moitié abandonnée, réclamait aussi le travail des ingénieurs. M. Bruyère fit un projet de canalisation de cette rivière qui ne fut jamais exécuté.

Ces travaux, si multipliés, ne suffisaient pas à l'ardente activité de M. Bruyère, il y joignit la direction des embellissements de la ville du Mans [1]. En 1789, pour obvier à la misère publique, on établit des ateliers de charité, et M. Bruyère employa les bras désœuvrés à la transformation de la Butte

[1] Voir *plan de la ville du Mans avant la Révolution*, p. 81.

Digitized by Google

du Greffier en une magnifique promenade. Il fut l'unique auteur du plan de cette promenade commencée vers la fin de 1789, et dont les travaux par lui dirigés étaient en pleine activité en 1790. M. Triger réfute le biographe du conventionnel Levasseur, qui attribue à son héros l'honneur de l'initiative de ce travail. La promenade était achevée en 1791 ; pendant de longues années elle fut très fréquentée et devint le rendez-vous des habitants du Mans [1]. Elle a été détruite depuis et remplacée par une caserne vulgairement appelée *Trompe-souris*.

M. Bruyère donna aussi ses soins à la rectification et à la plantation de l'avenue de Pontlieue et de l'avenue de Paris [2]. Il fut l'auteur d'un projet de transformation de la place centrale du Mans et de construction d'un marché couvert sur l'emplacement du couvent des Minimes. Le projet ne put être exécuté, par suite des événements de la Révolution, et par le manque de ressources [3]. Plus tard, on abandonna malheureusement le projet de M. Bruyère, et l'on construisit la fameuse rotonde qui fut l'objet de nombreuses et trop justes critiques. Mais M. Bruyère n'est pas responsable de cette construction, heureusement remplacée de nos jours par le monument élevé à l'armée de la Loire.

Vers la même époque, c'est-à-dire en 1791, M. Bruyère commença les travaux de la promenade des Jacobins ; mais en 1793, lors de son départ du Mans, ces travaux étaient peu avancés ; il n'en a pas moins l'honneur de les avoir entrepris [4].

Il dressa aussi un projet pour la rectification de la route de Fresnay, et pour le nouveau pont dont cette rectification rendait la construction nécessaire [5].

On trouve donc partout le nom de M. Bruyère attaché aux grands travaux d'embellissement de la ville du Mans ; c'est à lui qu'en appartient l'initiative. Mais les événements politiques se déroulaient, le sang coulait, l'anarchie était partout. Les travaux de M. Bruyère furent suspendus, leur continua-

[1] *Plan des promenades du Greffier*, p. 40.

[2] Voir *dessin du pavillon Leroux et avenue de Pontlieue*, p. 51.

[3] La *place des Halles*, p. 61.

[4] Voir : *Le Mans au XVIIe siècle ; La place des Jacobins en 1736 ; et Deux plans des promenades des Jacobins*, p. 71, 75, 81, 89, 91, 101.

[5] *Plan des environs de Fresnay en 1792 ; Elévation du pont projeté à Fresnay ; Elévation du pont Napoléon, au Mans*, p. 121, 127.

Digitized by Google

tion devenait impossible. Il donna sa démission d'ingénieur et vint habiter Paris, où il reprit sa première profession d'architecte. Ce fut alors qu'il épousa Mlle Elise Le Barbier, fille d'un peintre distingué, et qui elle-même peignait et sculptait. Elle est l'auteur d'un portrait à l'huile et d'un buste de son mari. Il existe un autre buste de M. Bruyère, qui appartient aujourd'hui, comme le précédent, à l'un de ses descendants. Ce buste, reproduit en gravure, sert de frontispice au livre de M. Triger.

M. Bruyère resta architecte pendant les mauvaises années de la Révolution. En 1798, il rentra au corps des ponts-et-chaussées et professa à l'école un cours de coupe des pierres, puis il fut nommé secrétaire du Conseil des ponts-et-chaussées et chevalier de la Légion d'Honneur; en 1809, il fut promu au grade d'inspecteur divisionnaire, puis chargé de missions importantes en Allemagne et en Italie. En 1811, il fut nommé maître des requêtes au Conseil d'État et directeur des travaux de la ville de Paris; il conserva cette dernière fonction jusqu'en 1820. Il avait été nommé inspecteur général en 1815 et resta en fonctions jusqu'à sa mise à la retraite, en 1830. Pendant cette dernière période de sa vie, M. Bruyère fit d'importantes publications; il attacha son nom à un nouveau ciment, appelé *ciment Bruyère*, qu'il préconise dans ses écrits. De 1820 à 1828 il publia par livraisons un grand ouvrage intitulé *Études sur l'art des constructions* (2 vol. in-f°). M. Bruyère mourut le 31 novembre 1831.

Il avait, pendant son long séjour à Paris, continué ses relations avec la ville du Mans et n'avait pas oublié son pays d'adoption; souvent il prêta ses conseils et son appui aux administrations municipales pour les constructions de la ville du Mans. Le nom de *rue Bruyère*, donné à l'une des rues du Mans, n'est que le juste tribut de reconnaissance payé par les habitants de cette ville à la mémoire de l'homme qui a tant fait pour son utilité et pour son embellissement [1].

On comprend facilement quelles difficultés présente une étude du genre de celle que M. Triger a publiée sur l'ingénieur Bruyère. La première est de rassembler les documents nécessaires pour constater le rôle de l'ingénieur et la portée

[1] Une partie des descendants de M. Bruyère habite encore la Sarthe. Mme l'abbesse de Sainte-Cécile est sa petite-fille.

Digitized by Google

de ses œuvres ; la seconde est de rendre intéressant un sujet de sa nature un peu aride. M. Triger a vaincu également les deux difficultés.

Sa biographie de M. Bruyère est fortement documentée. L'auteur a dû fouiller les procès-verbaux de l'assemblée générale de la Généralité de Tours, les archives du département de la Sarthe, les documents de la Bibliothèque de la ville du Mans, les archives du Secrétariat de la mairie, celles du Bureau de la voirie, les archives de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans, antérieures à la Révolution (années 1785, 1786, 1787), les Affiches du Maine et enfin les Annales des Ponts et Chaussées. Il a trouvé aussi des renseignements dans une notice publiée sur M. Bruyère, par Navier. Lorsqu'on étudie les archives administratives, il est difficile de se reconnaître dans ces labyrinthes de projets, avant-projets, contre-projets, devis préparatoires, additionnels, rectificatifs, définitifs, qui s'accumulent pour former les dossiers. C'est une œuvre méritoire que de retrouver les idées, les conceptions artistiques d'un homme de talent, de dégager sa pensée, au milieu du fatras des paperasseries. Ce travail demande une longue patience, et M. Triger a su le faire avec succès.

Le biographe de M. Bruyère nous fait connaître non seulement l'administrateur, le fonctionnaire, mais aussi l'artiste et l'homme de bien. Il nous fait admirer et aimer son héros, parce qu'il l'aime lui-même. Il a su répandre sur cette étude un charme tout particulier. Les habitants du Mans doivent savoir gré à M. Triger d'avoir si bien fait revivre, dans une revue locale, le sympathique artiste qui a donné l'élan aux transformations de leur ville. De pareilles études sont toujours utiles ; elles mettent en garde contre l'oubli, ce genre d'ingratitude si commun aux villes et aux nations.

Ajoutons, en terminant, que de nombreux plans, joints au travail, en facilitent l'intelligence, font apprécier l'importance des travaux de M. Bruyère et nous conservent le souvenir de l'ancien état du Mans avant la Révolution, et de plusieurs de ses anciens édifices aujourd'hui disparus [1]. L'archéologue y trouve son compte, comme l'historien.

G. D'ESPINAY,
Ancien Conseiller à la Cour d'Appel d'Angers.

[1] Voir les plans cités plus haut et ceux de l'*abbaye de Saint-Vincent et du tertre Saint-Laurent*, p. 54, 59.

Digitized by Google

L'Université catholique de l'Ouest, brochure grand in-4°, Angers, Germain et G. Grassin, 1896. — Prix : 3 fr.

L'auteur de cette charmante brochure parle un gracieux langage :

« Tout petit livre, il te faut « paraître », si modeste que tu sois.

« Puisses-tu, sans gloire, faire un peu de bien !

« Tu parleras aux yeux : Dieu te donne d'aller jusqu'aux cœurs, pour faire aimer aux bons chrétiens de France une institution bien chrétienne et bien française !

« Tu ne feras qu'évoquer le souvenir des vieilles gloires : laisse aux beaux livres d'histoire l'honneur de ressusciter le passé. Des ruines d'*autrefois* exhumant quelques rares images, comment te flatter d'esquisser, même à grands traits, la vie d'une œuvre poursuivie à travers plusieurs siècles ?

« Et, comme les hommes ignorent plus encore qu'ils n'oublient, avec la mémoire de ce qui fut jadis, tu éveilleras la connaissance de ce qui vit AUJOURD'HUI.

« Tu diras qu'inépuisable de dévouement dans ses petites écoles, ouvertes à l'enfant du peuple, l'Église, toujours amie de la science, instruit encore ceux-là même qui, pour devenir savants autant que Dieu le veut, doivent aller aux grandes écoles, où les bons maîtres ornent richement les esprits et portent les cœurs en haut.

« Tu rappelleras les noms des hardis ouvriers qui, les premiers, ont été au labeur, et dans les siècles lointains, et dans celui qui s'achève. Cet hommage est une dette : tes premières pages doivent l'acquitter.

« Va donc, tout petit livre, près des amis de l'Université catholique de l'Ouest : ils te feront un accueil bienveillant ; cours à l'aventure, un peu partout : qu'à te lire on apprenne les bons travaux accomplis à Angers pour l'honneur de l'Église. »

Et le tout petit livre est allé... Il a dit les gloires du passé, évoquant le souvenir de l'évêque Ulger, l'illustre protecteur de l'Université d'Angers au XIIe siècle, rappelant la célébrité de nos « Grandes Écoles », la science des professeurs, l'activité des « Escholiers », les cérémonies imposantes de la collation des grades.

Il a dit le dévouement, les sacrifices, les espérances du

Digitized by Google

présent; il a raconté les épreuves, enregistré les succès, escompté les triomphes.

Il a parlé aux yeux pour dire la belle ordonnance du palais académique, la richesse des collections, les agréments des internats.

Il a parlé aux cœurs : j'en ai pour garant les chaudes sympathies dont on entoure aujourd'hui l'œuvre des Facultés catholiques de l'Ouest.

Pourtant il n'a pas tout dit, le petit livre. Il n'a pas dit que, à côté de maîtres éminents, l'Université catholique possède un secrétaire général très dévoué.

Il n'a pas dit non plus — c'était inutile, car c'est chose connue — que, à Angers, il existe des ouvriers fort habiles, qui savent imprimer avec un art parfait les petits livres et les gros volumes.

Ch. U.

Lofficial, représentant du peuple, *Journal d'un conventionnel en Vendée* (*décembre 1794, juillet 1795*), publié par C. Leroux-Cesbron, avec une préface de H. Baguenier-Desormeaux. Paris, Flammarion, 1896, 1 vol. in-18.

L'excellent petit livre que vient de publier M. Leroux-Cesbron se distingue de tant d'autres ouvrages qui paraissent journellement sur l'histoire de la Révolution, en ce qu'il contient un document d'une extrême importance, le journal intime rédigé au jour le jour par le Conventionnel Lofficial, un des commissaires pacificateurs de la Vendée en 1795.

Louis-Prosper Lofficial était né en 1751, à Montigné-sur-Moine, dans cette partie du Poitou déjà rattachée administrativement à l'Anjou en 1789 et réunie en 1790 au département de Maine-et-Loire. Il avait été nommé par le Tiers-État du Poitou, député à l'Assemblée nationale constituante, et, après avoir été un instant juge à Parthenay, avait été élu en 1792 membre de la Convention. Républicain convaincu, mais d'une honnêteté scrupuleuse, il avait pris place parmi les modérés. Après la chute de Robespierre, il avait, un des premiers, dénoncé à la tribune les crimes de Carrier, de Rossignol et autres, et avait obtenu leur mise en accusation. Il était donc tout désigné pour devenir un des commissaires envoyés en Vendée au mois de décembre 1794, pour y faire

Digitized by Google

exécuter l'amnistie votée par la Convention, le 12 frimaire an II.

Parti de Paris le 8 décembre, Lofficial commence aussitôt à tenir un *journal* où il enregistre chaque jour ce qu'il a fait, ce qui s'est dit autour de lui, y insérant même les lettres qu'il a écrites ou reçues. Ce journal, écrit sans prétention au style, au cours de déplacements continuels, n'était point dans l'esprit de son auteur destiné à être imprimé. Il n'en est que plus précieux pour nous, puisqu'il nous donne au naturel un récit des événements auxquels son rédacteur a été mêlé.

L'amnistie avait été votée par la Convention, mais il fallait la faire accepter par les généraux vendéens. Les négociations entamées avec Charette, les entrevues avec ses officiers, les discussions qui ont précédé la signature du traité de la Jaunaie, sont rapportées avec de nombreux détails, et, confirmées par des documents, éclairent d'un nouveau jour les circonstances dans lesquelles fut signé ce traité si discuté par les deux partis, mais qui, suivi de celui de la Mabilais et de l'adhésion de Stofflet, mit fin momentanément à la guerre. Le conventionnel envoyé en Poitou s'emploie alors à faire cesser les hostilités et à réparer autant que possible les maux de la guerre, jusqu'au moment de son rappel à Paris, où il rentre le 19 juillet 1795, tout surpris de voir Charette et Stofflet reprendre les armes, malgré ses efforts et ceux de ses collègues, pour faire exécuter les conditions arrêtées à la Jaunaie.

Le journal de Lofficial est précédé d'une intéressante introduction dans laquelle M. Leroux-Cesbron présente un tableau fort exact de la situation de la Vendée au moment de la pacification de la Jaunaie, et complète, sur divers points, les détails donnés par le Conventionnel, sous une forme trop succincte. L'auteur combat fort judicieusement la légende des articles secrets invoqués par les royalistes pour justifier la prise d'armes de Charrette et Stofflet, mais dont l'existence, fort problématique du reste, est aujourd'hui définitivement démentie.

Plusieurs pièces justificatives complètent l'ouvrage qui est précédé d'une charmante préface de notre excellent ami et collaborateur M. Baguenier-Desormeaux, si compétent en ce qui concerne l'histoire de la Vendée, et ornée d'un portrait

Digitized by Google

de Lofficial reproduit d'après une gravure de la collection Dejabin.

Après la dissolution de la Convention, Lofficial passa au Conseil des cinq-cents et fut ensuite nommé Conseiller à la cour d'Appel d'Angers. Membre de cette bourgeoisie libérale « fortement teintée de Jacobinisme qui s'imprégna si fortement des idées nouvelles et fut, dans notre région, le plus ferme soutien de la République », devenu en 1795 l'un des pacificateurs de la Vendée et l'un des libérateurs de Mme de Bonchamps, mort en 1825 sous la robe d'un magistrat de la Restauration, ce personnage serait curieux à étudier. Espérons que M. Leroux-Cesbron, possesseur de ses papiers et manuscrits, ne tardera pas à nous donner sur lui un travail complet qu'il est plus que tout autre en situation de rédiger et qui sera lu avec un vif plaisir par tous ceux qui s'intéressent aux événements et aux hommes de la Révolution dans notre pays.

Q. L.

La *Revue du Haut-Poitou*, dont nous avons annoncé l'apparition dans le numéro précédent de cette Revue, vient de se fondre avec la *Revue Poitevine* (directeur Berthelé).

E. P.

La Photographie à travers les corps opaques. — Un volume illustré de 16 gravures, en vente au prix de 2 francs, chez Charles Mendel, 118, rue d'Assas, et chez tous les libraires.

Notre confrère *Photo-Revue*, que cette question de la photographie de l'invisible devait plus que tout autre préoccuper, vient de faire paraître un ouvrage destiné à satisfaire la curiosité que les récentes expériences du docteur Röntgen ont provoquée dans toutes les classes de la société. — L'auteur, après avoir donné les éléments qu'il est indispensable de connaître pour comprendre la question, y a exposé clairement la théorie des opérations, le mode opératoire et les résultats obtenus ; puis, dans un historique très documenté et inédit, il a exposé les diverses manifestations électriques observées depuis les époques les plus reculées jusqu'à nos

Digitized by Google

jours et qui ont un rapport réel avec la découverte en question. Enfin, il a montré que des savants et, entre autres plusieurs de nos compatriotes, avaient prévu les résultats obtenus aujourd'hui et réalisé des expériences que le docteur Röntgen n'a fait que reprendre en adoptant des dispositifs plus étudiés qui lui ont permis d'obtenir des effets plus considérables.

Le Directeur-Gérant · G. GRASSIN.

Angers, Imp. Germain et G. Grassin. — 486-96.

Digitized by Google

RECUEIL MENSUEL

DES

ARRÊTS DES COURS D'APPEL

D'ANGERS ET DE RENNES

ET DES DÉCISIONS

DES TRIBUNAUX DE CES DEUX RESSORTS [1]

Le *Recueil des Arrêts des Cours d'Angers et de Rennes,* qui paraît chaque mois et dont les numéros forment tous les ans un volume de 480 pages grand in-8°, existe depuis 1891.

Un grand nombre de décisions judiciaires, ayant une grande valeur en doctrine et en fait, rendues par ces deux Cours d'Appel et les Tribunaux de première instance, de commerce, les Justices de paix et les Conseils de préfecture des huit départements de la Bretagne, de l'Anjou et du Maine, y ont été publiées et sont destinées à rendre de précieux services à ceux que leur profession appelle soit à donner un conseil utile et pratique, soit à se prononcer sur une question litigieuse.

Cette publication est presque indispensable à tous les hommes d'affaires de la région. Dans le but de leur être utile, l'administration du Recueil est heureuse de pouvoir offrir aux nouveaux abonnés la collection complète, soit cinq volumes brochés, au prix réduit de 5 fr. l'un.

[1] Publié sous la direction de MM. René Leproust, avocat à la Cour d'Appel d'Angers, directeur de l'Ecole de Notariat; Charles Perrin, avocat à la Cour d'Appel d'Angers, professeur de Droit à la Faculté libre; Emile Hogrel, ancien avoué près la Cour d'Appel de Rennes. juge de paix ; Georges Goéau, avoué près la Cour d'Appel de Rennes; Jules Sporck, avocat du barreau de Nantes ; avec le concours de plusieurs jurisconsultes, avocats et avoués. — Abonnements : 10 francs par an. On souscrit à la librairie GERMAIN ET G. GRASSIN, 40, rue du Cornet, et rue Saint-Laud, Angers.

Digitized by Google

OUVRAGES NOUVEAUX

EN PROVINCE, par René Bazin. — Un volume in-12 broché. — Prix..... 3 50

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'OUEST. — Un in-4°, orné de 18 gravures. — Prix..... 3 »

MÉSANGES, poésies. — AU PAYS DU TUFFEAU, conte de Toussaint, par Xavier de la Perraudière. — Grand in-16 broché. — Prix..... 3 50

LE PÈRE JOSEPH polémiste (*ses premiers écrits*, 1623-1626), par l'abbé L. Dedouvres. — Un volume in-8° de 638 pages. — Prix..... 7 50

DE PATRIS JOSEPHI TURCIADOS LIBRIS QUINQUE, par l'abbé L. Dedouvres. Un volume in-8° de 160 pages. — Prix..... 3 »

L'ABBÉ GRUGET, curé de la Trinité d'Angers, *sa paroisse, son diocèse, son temps*, 1751-1840, par M. le Chanoine Portais. — Un vol. in-8° écu de viii-624 pages. 4 »

HISTOIRE DU SÉMINAIRE D'ANGERS, DE 1695 JUSQU'A NOS JOURS, par G. Letourneau, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur du Séminaire d'Angers. — Cette histoire fait suite aux *Mémoires de Joseph Grandet*. — Un fort volume in-8°, orné de six héliogravures. — Prix..... 5 »

MÉMOIRES SUR LA GUERRE DE LA VENDÉE, par Louis Monnier, promoteur du soulèvement aux environs de Clisson et chef de la division de Montfaucon (1793-1799), publiés par l'abbé Félix Deniau. — Un vol. in-8°... 2 »

NOTRE-DAME DU RONCERAY. Un volume in-18 de 334 pages avec deux photogravures et un plan. — Prix. 2 50

CHOSES VUES AU 29e DE MOBILES, par Arthur du Chêne. — Un volume in-12. — Prix..... 1 »

Mémoires du Général Comte de Saint-Chamans (1802-1832). — Un volume in-8°. — Prix 7 50

Mémoires de Mme de Chastenay. — *L'ancien régime; la Révolution.* — Prix 7 50

Un hiver à Paris sous le Consulat (1802-1803), par A. Laquiante. — Un volume in-8°. — Prix 7 50

Le baron de Batz (1792-1795) — *Un conspirateur royaliste pendant la Terreur* — par G. Lenotre. Prix 7 50

L'Unité italienne, période de 1860-1861, par G. Giacometti. — Un volume in-12. — Prix..... 3 50

De l'or, de la boue, du sang, par Édouard Drumont. — Un volume in-12. — Prix 3 50

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

3e et 4e Livraisons — Mars et Avril 1896

TOME XXXII

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1896

Digitized by Google

SOMMAIRE

MARS-AVRIL

Le Palais épiscopal d'Angers (suite). — **L. de Farcy** et **P. Pinier**... 185

Un poète angevin. Charles Dovalle, sa vie, son œuvre (fin). — **Émile Chevalier**..... 221

Notice sur la vie et les travaux de M. Godard-Faultrier. — **Adrien Planchenault** 238

Liste des principaux ouvrages et articles publiés par M. V. Godard-Faultrier..... 254

Mémoires et documents concernant les Guerres de la Vendée (suite). — **H. Baguenier Desormeaux**..... 277

Chronique..... 294

Les Angevins et la 20e session des Sociétés des Beaux-Arts, à Paris : MM. V. Godard-Faultrier, Tancrède Abraham, Henry Jouin, l'abbé Bossebœuf et Joseph Denais. — Une étude sur la *Vallée de l'Anjou*, par M. A. Chauvigné. — Les Angevins aux expositions des Champs-Élysées et du Champ-de-Mars. — Le concours annuel de la Société des Amis des Arts d'Angers. — *Le Pionnier de Seurdre* de Jehan Daniel dit « maître Mitou », retrouvé par M. Émile Picot. — La Chambre de Commerce de Saumur. — Nos compatriotes : MM. G. Charbonneau, Ch. Benoist, Abel Ruel, René Grégoire, le général Oudry. — Les conférences à Angers : M. René Doumic ; M. Ch. Lemire. — Un portrait de Talot, par Beaumont. — Un voyage à Angers en 1785. — Nécrologie : Mgr Sauvé ; Mgr Édouard Gasnier ; MM. Adrien-René Maillard ; Loiseau. — L'Exposition de Niort. — **J. de B.**

GRAVURE

Évêché d'Angers : XVII. La grande salle du Palais épiscopal (état actuel).

Table de la *Revue de l'Anjou* (1852-1893) (suite). — V. Table chronologique des documents. — **Adrien Planchenault.**

La Table de la Revue de l'Anjou (1852-1893) doit former un fascicule spécial. Les lecteurs sont priés d'enlever et de mettre en réserve les feuilles de cette table, qu'ils trouvent placées à la fin de chaque numéro. Une couverture imprimée sera donnée avec la dernière feuille.

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs

Digitized by Google

Digitized by Google

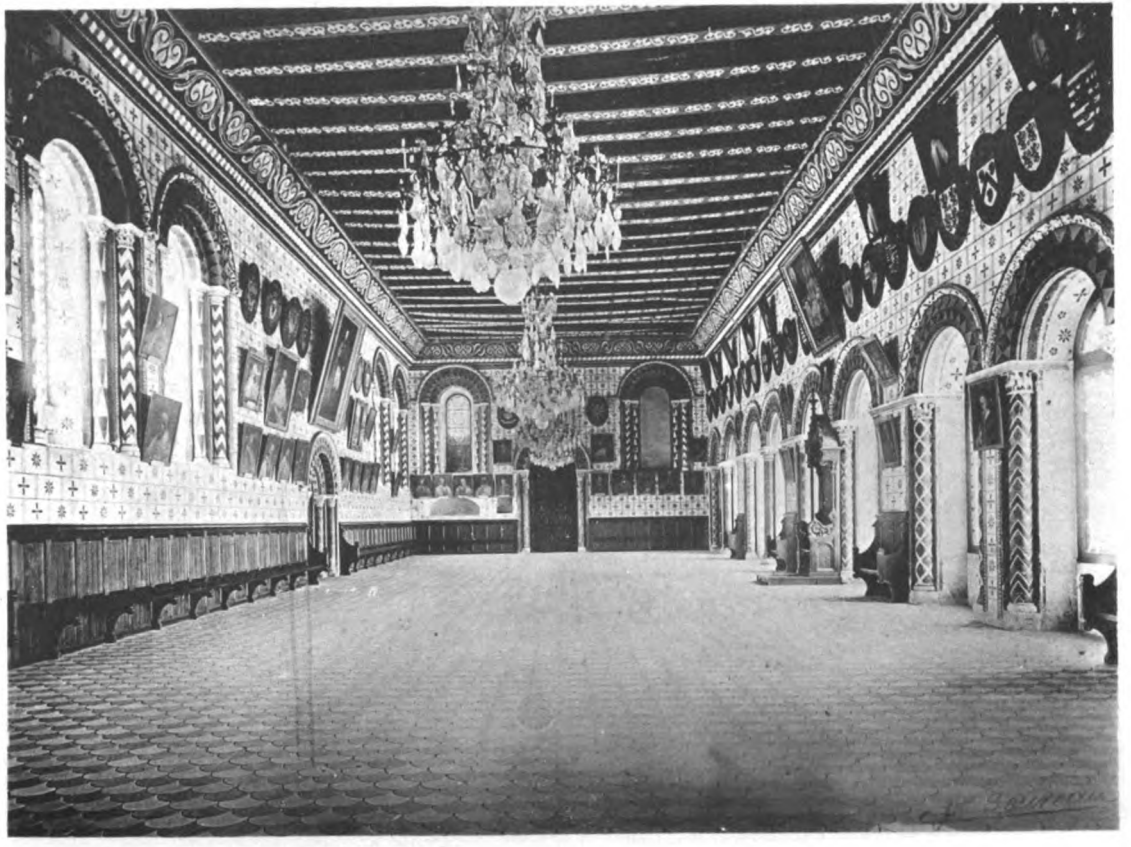

PL. XVIII. — LA GRANDE SALLE DU PALAIS ÉPISCOPAL (ÉTAT ACTUEL)

Digitized by Google

LE

PALAIS ÉPISCOPAL

D'ANGERS

DEUXIÈME PARTIE

DESCRIPTION DU PALAIS ÉPISCOPAL

(suite)

CHAPITRE QUATRIÈME

LA GRANDE SALLE (*suite*)

3° Restauration de la grande salle, au XIXe siècle

Nous avons vu que la grande salle, comme le reste du palais, ne put échapper aux déprédations du mauvais goût. Les quarante premières années du XIXe siècle avaient trop peu de sens artistique pour la restaurer décemment. Aussi, jamais la lenteur administrative ne fut mieux inspirée qu'en opposant la force d'inertie à certaines initiatives trop pressées d'obtenir un résultat quelconque ; car, si le Ministre eût cédé dès la première instance, la faute serait peut-être irréparable.

Lorsqu'en 1804 la Ville fit transporter au logis Barrault la bibliothèque publique qui avait occupé la grande salle, on s'efforça, vaille que vaille, de remettre cet appartement

Digitized by Google

dans l'état où la Révolution l'avait trouvé. Les boiseries posées par Mgr Lepeletier tenaient encore debout : on fit le nécessaire pour les rendre à peu près convenables. Ni l'Évêque n'osait trop demander, ni l'État ne voulait trop donner. Mais un nettoyage sommaire n'était pas suffisant. Cette salle, que Mgr Montault estimait « l'un des plus beaux monuments du diocèse d'Angers », offrait, en 1829, « l'aspect d'une halle dégradée » ; le carrelage était usé, les murs et le plafond malpropres.

L'Évêque et son architecte, M. François, demandaient un crédit de 20.000 fr. pour la restaurer, mais, hélas ! de quelle manière ! « Il serait nécessaire, disait l'architecte, d'y faire un plafond avec une corniche, d'enduire les murs en plâtre et de les peindre en couleur de marbre[1]. » C'était alors, paraît-il, le *nec plus ultra* de l'élégance. Le ministère répondit qu'il faudrait évidemment une restauration générale de l'évêché ; que ces 20.000 francs, engagés à l'aventure, ne suffiraient à rien ; qu'il valait mieux attendre et se borner à l'indispensable. C'était un ajournement lointain, mais nous aurions maintenant mauvaise grâce à nous en plaindre.

Le terrible accident du 4 août 1831 tourna d'un autre côté les préoccupations du bon Évêque, qui, du reste, n'était pas exigeant pour lui-même. La façade de Saint-Maurice avait été incendiée par la foudre : c'était justice de réserver pour la cathédrale les allocations budgétaires. Mgr Paysant, enlevé trop tôt au gouvernement de son Église, n'eut pas le loisir de reprendre l'œuvre souhaitée par son prédécesseur. C'est à Mgr Angebault que devait échoir cette grande tâche. Il fallut dix ans, neuf projets et trois architectes pour la faire aboutir.

Premier projet. — Le 12 janvier 1844, l'Évêque écrivait au Ministre : « La salle synodale est dans un affreux

[1] Lettre du 17 février 1829.

Digitized by Google

état de délabrement » ; et il priait Son Excellence de hâter l'examen d'un devis de 30.818 fr. 50, présenté par M. Binet. Dans une lettre du 24 juin, la Direction des Cultes critiquait vivement ce projet, qui lui semblait aussi dispendieux que mal conçu. L'architecte, comme jadis M. François, voulait un plafond en plâtre, avec écussons et rosaces, et, tout autour de la salle, une corniche ornée de frises et de palmettes : on le pria de trouver mieux.

Deuxième projet. — Le 9 février 1845, second devis, réduit de 30.818 fr. 50 à 8.621 fr. 60. M. Binet proposait de rajuster les vieilles boiseries, de les couper, à la hauteur de 2m30, par une corniche surmontée elle-même d'une boiserie neuve, assez peu en harmonie avec celle du bas. Les panneaux faisant face aux fenêtres auraient été recouverts de soie moirée et les neuf grandes baies, entourées d'une plâtrerie peinte en couleur bois. M. Binet, malgré les critiques ministérielles, tenait à son plafond en plâtre pour masquer les solives qui « ne sont, disait-il, ni parées, ni dressées, mais d'un aspect brut, simplement blanchies au lait de chaux ».

Mgr Angebault ne goûtait qu'à demi cette ornementation bourgeoise ; la soie surtout lui semblait déplacée sur ces vieux murs et un vague instinct l'avertissait qu'on faisait fausse route. En exprimant ses réserves sur le projet, il demandait qu'on prît soin de conserver, dans le futur carrelage, certains vestiges curieux imprimés sur l'ancien [1]. Le Ministre répondit :

« *Paris, le 30 juin 1845.*

« MONSEIGNEUR,

« M. le Préfet de Maine-et-Loire m'a transmis, modifié conformément à ma décision du 24 juin 1844 et réduit de

[1] « Dans le carrelage, du côté des portes, sont placées, à trois endroits, de grandes pierres sur lesquelles sont imprimées des traces qui rappellent, m'a-t-on dit, les anciennes mesures de boisselage en usage dans la province. Quoique l'effet en soit disparate et assez peu

Digitized by Google

30.818 fr. 50 à 8.621 fr. 60, le projet de restauration d'une salle de votre évêché, désignée sous le nom de salle synodale.

« D'après le nouveau devis, on conserverait, suivant les indications de ma lettre précitée, les boiseries qui couvrent une partie des murs [1], et les corniches seraient moins ornées ; mais l'architecte a maintenu dans son projet, tout en le simplifiant, le plafond en plâtre dont j'avais cru devoir prescrire la suppression. Je faisais observer, en effet, que le plancher actuel, à solives apparentes, paraîtrait rentrer beaucoup mieux dans le style de la salle qu'un plafond uni qui lui enlèverait nécessairement de son élévation. J'ajoutais que, dans une restauration intelligente, on doit se préoccuper surtout de conserver ce qui existe. M. Binet ne fait pas connaître pour quels motifs il a persisté dans son premier parti. Le préambule du devis expose, il est vrai, que les solives ne sont ni parées ni dressées, mais d'un aspect brut. Néanmoins, elles ont dû servir autrefois à la décoration de la salle ; on ne verrait donc pas la nécessité de changer l'ancien état des choses. J'invite en conséquence M. le Préfet, par une lettre de ce jour, à faire examiner cette question et à m'adresser des renseignements détaillés, tant sur la situation actuelle du plancher dont il s'agit, que sur la manière dont il est à présumer qu'il était construit avant la Révolution de 1789.

« D'un autre côté, Monseigneur, vous avez fait connaître que le pavé de la salle synodale renferme plusieurs pierres sur lesquelles sont imprimées des traces qui rappellent les anciennes mesures en usage dans la province, et peut-être

agréable à l'œil, peut-être, si ces renseignements sont vrais, conviendrait-il de les conserver comme monument historique. » Lettre du 9 fév. 1845.

[1] Tout le monde croyait alors que ces boiseries ou d'autres semblables avaient existé dès l'origine, et on ne songeait pas même à les enlever, pour voir si elles ne cachaient point des dispositions plus anciennes. On mettait sur le compte de la Révolution à peu près tous les dommages causés dans la grande salle.

Digitized by Google

des redevances à la mense épiscopale. Ces vestiges pouvant offrir un intérêt historique, je prie M. le Préfet de m'en adresser un dessin et j'insiste sur le soin avec lequel ils devront être conservés et replacés dans le nouveau dallage.

« Agréez, Monseigneur, etc.

« *Le Garde des Sceaux, Ministre Secrétaire d'État de la Justice et des Cultes,*

« MARTIN. »

L'architecte, pressé de s'expliquer, objecte que les poutres supportant tout le poids des chambres de l'étage supérieur paraissent fort peu solides ; que plusieurs même, malgré les fortes semelles qui les tiennent, sont cintrées et en contre-bas des deux tiers de leur hauteur. Mais, lui répond-on, votre plafond en plâtre, loin de les consolider, ne fera que dissimuler le danger qu'elles pourraient offrir ; il est donc préférable de les conserver en les réparant [1].

Troisième projet. — C'est alors que M. Binet proposa d'appliquer aux solives un second plancher en bois avec imitation de caissons, ce qui exigerait moins de frais d'entretien que le plâtre. Mais le Ministre repoussa ce projet, au nom de l'art ; car, disait-il, « le but d'une restauration intelligente doit être de maintenir les dispositions primitives du monument ».

Quatrième projet. — Un quatrième devis, mentionné en janvier 1846, s'élevait à 12.000 fr. Nous ignorons quels nouveaux expédients avait rêvés l'architecte : ils n'eurent pas l'heur de plaire plus que les précédents, et ce fut le dernier essai de M. Binet.

Cinquième projet. — C'est le tour de M. Duvêtre. Il demande, le 23 mars 1846, 18.108 fr. 32, pour refaire le plafond, pour remplacer par un carreau de liais et de marbre noir l'ancien pavage, et par des panneaux simples la boiserie inférieure.

[1] Lettre du 24 nov. 1845.

Digitized by Google

Le Conseil des bâtiments civils se montre toujours inflexible. Restaurer n'est pas changer : il exige qu'on répare seulement l'ancien carrelage d'ardoise et de pierre cuite, en respectant les vestiges imprimés sur les dalles ; qu'on ne modifie ni les boiseries ni les profils des corniches, et qu'on ne touche au plafond que pour y faire le strict nécessaire. L'architecte aura soin de dresser de nouveaux plans dans ce sens [1].

Toutes ces lenteurs, du reste parfaitement justifiées par l'inexpérience des architectes, ennuyaient beaucoup Mgr Angebault, qui les prenait pour des fins de non recevoir. La salle ne s'en trouvait pas mieux. « Elle est dans un tel état, écrivait le prélat[2], qu'il n'est pas un particulier, je dis le moins exigeant, qui consente à avoir dans sa maison une pièce aussi dégradée et aussi sale ».

Sixième et septième projets. — M. Duvêtre présenta, avec le même insuccès, deux autres projets modifiés : l'un, du 27 janvier 1848 (17.073 fr. 73), l'autre, du 20 avril 1849 (13.637 fr. 16). Sur ces entrefaites, le Président de la République vint à Angers, accompagné de M. Durieu, directeur général des Cultes. M. Durieu voulut se rendre compte par lui-même de l'état de la grande salle. Il se persuada qu'en fouillant sous les boiseries vermoulues, on trouverait quelques indications précieuses. Dès son retour à Paris, il donna l'ordre à M. Duvêtre[3] d'enlever ce recouvrement postiche, derrière lequel il soupçonnait des dispositions plus anciennes. C'était finir par où l'on aurait dû commencer. Ce travail préliminaire fut entrepris au mois d'octobre 1849 et donna tout aussitôt d'excellents résultats. On découvrit sous les boiseries l'arcade et l'incription du lavabo[4], quatre petites

[1] Lettre du 12 octobre 1847.

[2] Lettre du 20 août 1846.

[3] Lettre du 30 août 1849.

[4] Voir *Bull. de la Soc. d'Agr. Sc. et Arts*, n° 18, p. 5. Dans cet article, M. Godard-Faultrier mentionne la découverte d'un fragment

Digitized by Google

fenêtres romanes sur le mur Est[1], deux autres sur le mur Sud. « A l'apparition de ces fenêtres, écrit Mgr Angebault, nos archéologues ont fait éclater leur joie[2]. » C'était, en effet, toute une révélation. On s'aperçut également que les anciennes portes n'avaient plus leurs formes primitives et que, sous l'encadrement carré des grandes fenêtres du mur Ouest, une épaisse couche de plâtre ou de chaux cachait des fûts de colonnes, des chapiteaux finement fouillés, des archivoltes mutilés. Le XVIIe siècle avait rasé toutes les moulures saillantes, dédaignant de briser ce qui ne dépassait pas le niveau de ses plates boiseries. Il était désormais facile de reconstituer la grande salle, en dégageant les sculptures et les colonnes restées intactes, et en ramenant aux lignes anciennes les parties déformées.

Malheureusement, faute d'études et de plus amples recherches, on ne s'était pas rendu compte de la disposition primitive de la salle; le mur Nord, qui est l'œuvre du XVIIe siècle, fut pris pour une construction du XIIe, et l'on voulut y pratiquer deux fenêtres qui n'avaient jamais existé.

Huitième projet. — S'inspirant de ces découvertes, M. Duvêtre envoya au Ministre, vers la fin de l'année 1849, un projet de 15.730 fr. 30. Il comptait sur un bon accueil, et son espoir fut encore déçu. La Commission des édifices religieux[3] déclare : « 1° que la proposition de pratiquer de nouvelles portes imitées des anciennes ne lui paraît avoir aucune utilité ; 2° qu'il en est ainsi de la disposition qui aurait pour but de figurer des fenêtres sur les quatre

de la tombe de Jean de Rély, aux armes de ce prélat. Ce fragment, qui avait été jeté derrière la boiserie, est aujourd'hui conservé au Musée diocésain.

[1] Le bas d'une des fenêtres avait été démoli vers 1701, pour faciliter l'ouverture d'une porte donnant accès dans la chapelle particulière de l'Evêque.

[2] Lettre au directeur général des Cultes, du 18 février 1850.

[3] MM. Mérimée, Lasuze et Gault faisaient partie de cette Commission.

Digitized by Google

côtés de cette salle, qui n'est éclairée que d'un seul côté[1]; 3° qu'il est inutile de vouloir à grands frais redresser les solives du plafond; 4° qu'enfin il faut de nouvelles études pour faire concorder les travaux de restauration de la salle avec la Cathédrale, ces deux constructions se rattachant l'une à l'autre par des points trop intimes pour être isolées[2]. »

La Commission fit bien, assurément, de ne pas admettre sur le mur Nord deux fenêtres, dont la symétrie seule aurait justifié la présence. L'archéologie doit pousser jusqu'au scrupule le respect du passé : telle disposition, qui nous semble vicieuse, avait sa raison d'être et, dans ces archives de pierre, toute addition est une altération. Voilà pourquoi il était également préférable de ne point remplacer les vieilles solives du plafond[3]. Mais, comme le faisait justement remarquer Mgr Angebault, c'était une faute d'histoire et une faute de goût de s'opposer au remaniement des portes : « Aux portes anciennes qu'on a mutilées, disait-il, on a substitué des portes carrées, à chambranles, comme des portes de salon, surmontées de palâtres apparents dans la muraille. Je m'étonne que le changement de ces portes de salon, dans une salle du IXe siècle[4], paraisse à la Commission n'avoir aucune utilité ».

Quant à vouloir faire concorder la restauration de la salle synodale avec celle de l'église Saint-Maurice, c'était, de la part de la Commission, une habile manœuvre pour

[1] En quoi la Commission se trompait, car dès l'origine, il y avait eu les mêmes fenêtres qu'aujourd'hui sur les deux autres murs de la salle.

[2] Citation faite par Mgr Angebault, dans sa lettre du 18 février 1850.

[3] Ces solives ont encore aujourd'hui le même aspect. Elles n'offrent d'ailleurs aucun danger, car, pour leur épargner une fatigue inutile, on a posé dans l'appartement supérieur, transformé en bibliothèque, un solide plancher qui supporte à lui seul toute la charge des livres.

[4] Le petit appareil imbriqué de la façade principale avait donné lieu de croire que le palais épiscopal remontait à l'évêque Dodon, c'est-à-dire au IXe siècle.

Digitized by Google

écarter M. Duvêtre et confier à M. Joly-Leterme, architecte attitré de la cathédrale, plus connu et mieux apprécié du Ministère, la direction des travaux de l'évêché. Mgr Angebault ne s'y trompa pas un seul instant : « Depuis sept ans, je demande qu'on restaure d'une manière du moins convenable une salle synodale, qui sert aux réunions du clergé pour les cérémonies pontificales, qui donne entrée à tous les appartements, qui est dans un état de dégradation indécent. Sept fois [1] cette demande a été mise à l'étude; sept projets ont été présentés, soit par M, Binet, soit par M. Duvêtre : toutes ces demandes ont été rejetées, et, à cette dernière fois, tout est remis à néant ! Faut-il vous en faire l'aveu, M. le Directeur général ? Je vous prie de ne pas en être blessé. J'ai dû croire, et je crois, que la Commission veut surtout que les travaux soient confiés à M. Joly [2]. » Le Ministre en convint et, le 14 février 1850, il chargeait M. Joly de « présenter un travail détaillé sur la salle synodale, considérée principalement dans ses rapports avec la cathédrale ».

Ainsi que l'avait prévu Mgr Angebault, assez peu favorable au choix du Ministère, M. Joly qui était plus artiste que laborieux, ne fit rien pendant dix-huit mois. L'Évêque perdait patience. La salle était plus hideuse que jamais : les boiseries, détachées dès le mois d'octobre 1849, gisaient en désordre sur le carrelage ; les murs dégradés, criblés de trous, ressemblaient à une ruine qui n'attend plus que la pioche des démolisseurs. Qu'on me permette, au moins, disait Mgr Angebault, de donner les boiseries au Séminaire qui saura les utiliser ; sinon, je les déposerai dans la cour, où elles pourriront tout à l'aise. Il dut, pour en finir, prendre ce dernier parti.

[1] C'est même huit et neuf fois qu'il faudrait dire, si l'on comptait le projet de 1829.

[2] Lettre du 18 février 1850, adressée au Directeur général des Cultes.

Digitized by Google

Neuvième projet. — C'est seulement le 25 février 1851, que le Ministre fut en mesure d'approuver le projet de M. Joly, s'élevant à 13.310 fr. 70. L'architecte se proposait de conserver le plafond actuel et de remettre dans leur forme ancienne les deux portes du mur Est, « en faisant reparaître l'arcature qui les ornait autrefois ». La Commission exigea seulement qu'il employât, pour la peinture des solives, des tons moins foncés et qu'il isolât du sol les vitraux par un parpaing de 20 à 25 centimètres. Le 2 août suivant, le Ministre approuvait également les soumissions présentées par MM. Joly, frères, sculpteurs à Paris et à Saumur; Maison, peintre à Saint-Germain-en-Laye; Hamoneau, entrepreneur de maçonnerie; Pieste, menuisier; et l'on se mit à l'ouvrage vers la fin de l'année 1851. En procédant aux travaux, M. Joly trouva, « sous l'enduit d'un mur séparatif, les restes d'une ancienne décoration », « des fragments d'anciennes constructions », qui ne lui parurent pas en harmonie avec les autres parties de la salle et qu'il demanda l'autorisation de déposer au Musée des antiquités de la ville d'Angers. La Commission des édifices religieux, intéressée par cette découverte, « avant de statuer sur le déplacement des fragments retrouvés », pria l'architecte « d'étudier un projet et un devis sommaires, basés sur le rétablissement de l'ancienne disposition dont il s'agit [1] ». Nous avons lieu de croire que ces fragments étaient des débris de chapiteaux et de colonnes, enfouis dans la maçonnerie du mur Nord, comme ceux que nous avons trouvés dans le même mur, en 1894. Peut-être même aura-t-il constaté l'existence des trois grandes arcatures romanes surmontées du petit appareil imbriqué, qui n'existe nulle part ailleurs dans la salle synodale. Il en aura conclu que cette disposition était antérieure au XIIe siècle et n'avait jamais fait partie de la salle synodale. Si telle a été la cause de son erreur, il la faut regretter

[1] Lettre du Ministre des Cultes à M. Joly, en date du 10 mars 1852.

Digitized by Google

amèrement, car il lui eût été facile alors de dégager ces colonnes et ces arcades.

Quant aux fenêtres, on décida qu'elles seraient closes par des châssis en menuiserie, avec soubassement plein, et que les parties à claire-voie seraient garnies de vitres incolores, relevées par des bordures en verre de couleur. C'était encore une faute qu'un peu de patience et de recherches aurait fait éviter. L'architecte qui, dans l'avenir, aura mission de restaurer définitivement la salle synodale, devra rendre aux fenêtres leur meneau de pierre, leur double arcature romane surmontée d'un losange, de même qu'il devra rétablir les colonnes, les chapiteaux, les grands arcs et le petit appareil du mur Nord.

Vers la fin de l'année 1854, les archéologues se querellaient encore sur la forme des vitraux, et Mgr Angebault les pressait en vain d'en finir : leur dispute ou leur inertie dura vingt ans. Le gros œuvre fut achevé dans les premiers mois de 1855, les sculptures et les peintures en 1855 et 1858 ; mais les lambris, les banquettes et les vitraux ne furent posés qu'en 1874. C'est également en 1874, après la démolition des bâtiments de la cour intérieure, qu'on déboucha les quatre petites fenêtres du mur Est, dont les jambages étaient fort détériorés [1].

Pour les peintures, on s'appliqua à reproduire ou à imiter du mieux possible celles qui avaient existé dès l'origine et dont il restait des traces non équivoques sur les colonnes et sur les chapiteaux. On eut même soin de laisser sans retouches certaines parties plus ou moins bien conservées : elles sont encore visibles sur onze assises de colonnes [2]. M. Joly prit le parti de faire peindre les solives,

[1] « J'ai fait déboucher les fenêtres de la salle synodale dont on reprend les jambages. » Lettre de M. Dusouchay à M. Joly (11 octobre 1874).

[2] Cf. le § 1er de ce chapitre. — Les fragments de sculptures, retrouvés en 1894 sous les arcades du mur Nord, ont encore des nervures rouges très apparentes. Le petit appareil imbriqué (Pl. I)

Digitized by Google

dont le Ministre l'avait chargé d'étudier l'état primitif : peut-être avait-il trouvé, en 1850 ou 1851, quelques vieux vestiges sous les couches tenaces du badigeon [1]. Il eut raison, selon nous, d'enduire les murailles de la salle et d'y simuler un appareil régulier, comme celui qu'on remarque autour des grandes fenêtres ; car il n'y avait pas lieu de mettre à découvert de simples moellons, assez vilains d'aspect, qui n'étaient point là pour la montre [2]. Tels qu'ils sont peints aujourd'hui, les murs et le plafond s'harmonisent bien avec les tons primitifs des colonnes et des sculptures.

Le carrelage est également d'un bon effet. L'ancien dallage a été transporté dans la crypte. Il y a lieu de regretter qu'on n'ait pas conservé dans la salle synodale les vieilles empreintes dont le ministre avait formellement ordonné le maintien. Elles étaient, comme nous l'avons dit, au nombre de sept, disposées dans la ligne du mur Est [3]. Les principales étaient deux dessins circulaires en façon de mosaïques : « Ces figures d'un même diamètre (1m65), dit M. Godard-Faultrier, représentant deux roues parfaites, avec *jantes*, *moyeux* et *rayons* passent pour

ne porte aucune trace de peinture ; par contre, le chapiteau E et la face inférieure des claveaux, dans les trois grandes arcades romanes, ont conservé des lignes ou des points d'un rouge vif ; certaines parties, auxquelles adhère une croûte noirâtre, décèlent une coloration primitive, et l'on remarque que tous les creux de la sculpture sont fortement poussés au noir.

[1] « Quelles couleurs serait-il convenable d'appliquer au plafond ? Les anciennes, répondrons-nous tout d'abord, si elles ont existé. Il sera donc bien de laver plusieurs poutrelles, afin de savoir à quoi s'en tenir à ce sujet. En l'absence de teinte, l'emploi des couleurs héraldiques nous semble être ici fort rationnel. » *Nouvelles archéolog.*, par M. Godard-Faultrier (1849).

[2] « Pour ce qui est du récrépiment des murailles à petits moellons, il suffirait, je crois, pour les consolider et les masquer, d'employer un mortier composé de *chaux*, de *sable fin* et de *rairie en poudre*, le tout mêlé dans de telles proportions qu'il soit possible d'imiter le ton de la pierre des arcades de l'ouest. » *Nouvelles archéologiques et diverses* des mois d'août, septembre, octobre et novembre 1849, par M. Godard-Faultrier.

[3] Voir Pl. XI et XVII.

Digitized by Google

avoir été les *formes matrices* d'après lesquelles, au rapport de M. Baugé, curé de Candé, devaient être fabriquées les roues des chariots dépendant des fiefs de l'évêché[1] ». Les jantes seules de ces deux roues existent encore au Musée Saint-Jean[2]; mais il est facile de constater qu'elles n'ont point le même diamètre. Nous ne savons ce que sont devenus les autres dessins. Un moment, nous avons cru pouvoir découvrir l'explication de ces curieuses empreintes. La table analytique du mss. 637 (Biblioth. municip.) porte cette mention : « Procès-verbal des mesures, toises et rouës qui sont sur le carrelage de la salle du palais épiscopal, p. 317 ». Malheureusement la page 317 a disparu, et adieu le procès-verbal!

Quant à savoir ce qu'ont coûté, à elles seules, les réparations de cette vaste galerie, c'est une question fort difficile et complexe, parce que les sommes allouées s'appliquaient souvent à l'ensemble de l'édifice; mais il est bien certain que le crédit primitif de 13.000 francs a été plus que doublé. Le 23 juin 1873, le Ministre approuva un devis supplémentaire de 157.663 fr. 39 (réduit, après adjudication, à 152.331 fr. 78), qui permit d'achever la restauration du palais, principalement de la salle synodale, de la bibliothèque, de l'escalier de Rohan et des servitudes de la cour intérieure, mais il ne versa en réalité que 80.000 francs et le reste est encore à venir.

Il est temps de conclure. En résumé, à part quelques grosses fautes que nous avons signalées au cours de ce chapitre, la restauration de la salle a été conduite avec une habileté qui fait honneur aux architectes. Ils avaient le goût, le talent, les crédits : l'étude seule leur a manqué sur plusieurs points. Aujourd'hui, nous voyons bien ce

[1] *Loco citato.*

[2] *L'inventaire du Musée d'antiquités Saint-Jean et Toussaint* les mentionne ainsi, sous le n° 2.274 : « Deux cercles de pierre provenant de l'ancien dallage de la grande salle synodale de l'évêché, étalons des roues de charrettes dudit évêché? »

Digitized by Google

qu'il faudrait pour compléter leur œuvre; mais quand viendra l'argent? Espérons néanmoins que l'avenir trouvera moyen, sans trop de dégâts ni trop de frais, de nous rendre un peu mieux encore la physionomie du passé.

4° *Portraits, écussons et tableaux de la grande salle*

PORTRAITS DE PAPES

Ces têtes de vieillards, à demi cachées sous la *clémentine*, ont souvent fait sourire les enfants : elles ont un air antique et fort original qui étonne les visiteurs. Certes, elles sont de couleurs moins fraîches que les riches mosaïques de Saint-Paul-hors-les-Murs, où se réfléchit dans le marbre toute la galerie des pontifes romains. Elles ont une valeur d'histoire plutôt que d'art. Si misérable qu'ils paraissent sous la crasse et la poussière, ces trente-deux portraits forment une précieuse collection de copies authentiques qu'on chercherait peut-être en vain dans les Musées de France. M. Baugé, ancien curé de Candé, très curieux des choses angevines, qui connaissait à merveille le palais épiscopal où il avait fait une partie de son séminaire, indique, dans une lettre à M. le chanoine Chesnet (10 mai 1853), l'origine de ces tableaux et la principale cause de leur décrépitude : « Les portraits des papes, depuis le concile de Constance jusqu'à Pie VI, qui étaient dans la grande salle de l'évêché, appartenaient anciennement au Père Féteau, prieur des Dominicains d'Angers. Il les avait apportés d'Italie. A la Révolution, ils passèrent aux mains de M. Merlet-Laboulaye, le principal fondateur du jardin botanique d'Angers. A sa mort, il les donna à Mgr Montault qui les fit mettre dans la salle de l'évêché[1]. Ils furent entièrement détériorés par l'air humide et chargé

[1] Une note de 1821, les inventaires de 1827 et de 1832 ne signalent dans la grande salle que 26 portraits de papes ; les 6 autres étaient probablement dispersés dans les antichambres du palais.

Digitized by Google

de miasmes qui pénétra de la cathédrale dans la salle de l'évêché pendant la mission donnée[1] par MM. de Rauzan, Forbin-Janson, etc. A cette époque, l'église ne désemplissait pas de monde toute la journée; l'air y devint tellement échauffé que, malgré que l'on eût enlevé plusieurs panneaux de vitres et qu'on tînt continuellement les portes de l'église ouvertes, ainsi que celles de la salle de l'évêché de même que les fenêtres, tout le vernis de la boiserie du chœur coula ainsi que celui des tableaux. Mgr Montault les fit rétablir ainsi que la boiserie du chœur ».

Nous avons préféré citer la lettre même de M. Baugé, car on aurait hésité peut-être à nous croire sur parole. Ces toiles furent restaurées en 1821, à raison de 20 francs l'une, par M. Auguste Thomassin, qui déclare « avoir nettoyé et fait nettoyer et racommoder et verni vingt-six tableaux ou portraits de papes; avoir fait remettre des équerres neufs à presque tous les châssis et plusieurs morceaux aux bordures; avoir repeint toutes les bordures en jaune de Naples et verni; avoir repeint à deux couches tous les derrières des tableaux ». Le prix était modique, mais il faut bien convenir que la restauration ne valait pas davantage. Il y a même lieu de penser que les pauvres papes souffrirent autant de ce « raccommodage » que de « l'air humide et chargé de miasmes ». Il serait urgent de rentoiler la plupart de ces peintures gondolées et crevassées, si l'on tient à sauver une collection qui a son intérêt.

La série commence avec Martin V (1417) et s'arrête à Pie VI (1799). Elle n'est malheureusement pas complète : il y manque quinze papes, depuis 1417; de plus, deux des

[1] En janvier 1816. Elle était prêchée simultanément à la cathédrale et à la Trinité. Il y avait trois instructions par jour. Non seulement les habitants d'Angers, mais les paroissiens de la campagne y accouraient avec leurs curés. Certaines personnes ne craignaient pas de faire à pied 8 et 10 lieues. Deux mille hommes et beaucoup plus de femmes communièrent. La mission se termina par une plantation de croix.

Digitized by Google

toiles ne portent aucun nom. Voici la liste exacte des trente-deux portraits, nous indiquons en italiques ceux qui font défaut :

I. Martin III *ou* V, Colonna, 1417-1431.
II. Eugène IV, Condulmer, 1431-1447.
Nicolas V, Parentuccelli, 1447-1455.
Calixte III, Borgia, 1455-1458.
III. Pie II, Piccolomini, 1458-1464.
Paul II, Barbo, 1464-1471.
IV. Sixte IV, la Rovère, 1471-1484.
Innocent VIII, Cibo, 1484-1492.
V. Alexandre VI, Lenzuoli-Borgia, 1492-1503.
Pie III, Todeschini-Piccolomini, 1503-1503.
VI. Jules II, la Rovère, 1503-1513.
VII. Léon X, Médicis, 1513-1521.
Adrien VI, Florent., 1522-1523.
VIII. Clément VII, Médicis, 1523-1534.
IX. Paul III, Farnèse, 1534-1549.
X. Jules III, Ciocchi dal Monte, 1550-1555.
XI. Marcel II, Cervini, 1555-1555.
XII. Paul IV, Carafa, 1555-1559.
XIII. Pie IV, Médicis, 1559-1565.
XIV. S. Pie V, Ghislieri, 1566-1572.
XV. Grégoire XIII, Boncompagni, 1572-1585.
XVI. Sixte V, Peretti, 1585-1590.
Urbain VII, Castagna, 1590-1590.
Grégoire XIV, Sfrondati, 1590-1591.
Innocent IX, Facchinetti, 1591-1591.
XVII. Clément VIII, Aldobrandini, 1592-1605.
Léon XI, Médicis, 1605-1605.
XVIII. Paul V, Borghese, 1605-1621.
Grégoire XV, Ludovisi, 1621-1623.
XIX. Urbain VIII, Barberini, 1623-1644.
XX. Innocent X, Pamphily, 1644-1655.
Alexandre VII, Chigi, 1655-1667.

Digitized by Google

XXI. Clément IX, Rospigliosi, 1667-1669.
XXII. Clément X, Altieri, 1670-1676.
Innocent XI, Odescalchi, 1676-1689.
XXIII. Alexandre VIII, Ottoboni, 1689-1691.
XXIV. Innocent XII, Pignatelli, 1691-1700.
XXV. Clément XI, Albani, 1700-1721.
XXVI. Innocent XIII [1], Conti, 1721-1724.
XXVII. Benoît XIII, Orsini, 1724-1730.
Clément XII, Corsini, 1730-1740.
XXVIII. Benoît XIV, Lambertini, 1740-1758.
Clément XIII, Rezzonico, 1758-1769.
XXIX. Clément XIV, Ganganelli, 1769-1774.
XXX. Pie VI, Braschi, 1775-1799.
XXXI et XXXII, *sans noms*.

PORTRAITS D'ÉVÊQUES D'ANGERS

Dans le cours du moyen âge, on avait coutume, à certains jours solennels, notamment pour les sacres épiscopaux, pour les soutenances de licence ou de doctorat, d'orner de tentures la salle du palais. Mais on ne songea que plus tard à la garnir de tableaux. Mgr Lepeletier eut le premier l'idée d'y placer les portraits de ses prédécesseurs. Une note écrite par lui-même (Pl. VII) ne laisse aucun doute sur ce point. Pendant la Révolution, ces toiles furent enlevées du palais et reléguées dans les greniers du Musée. Le 22 germinal an XII, Mgr Montault écrivit « au citoyen Préfet », en le priant de rendre à l'évêché ces « divers tableaux, qui ne sont d'aucun prix par leur travail ». Dès le lendemain, le Préfet chargea deux commissaires de lui dresser l'inventaire de toutes les peintures conservées sous les combles du Musée, se réservant de prendre ensuite

[1] Le même portrait d'Innocent XIII se trouvant répété deux fois, le second exemplaire a été enlevé de la salle synodale et déposé au musée diocésain.

Digitized by Google

« telle détermination qu'il appartiendra ». Nous ignorons quelle suite fut donnée à cette affaire. Si, outre le tableau de Jésus au Jardin des Olives, quelques portraits furent enfin restitués, ce ne peut être que ceux de Claude de Rueil, de Michel Lepeletier, de Michel Poncet de la Rivière, de Jean de Vaugirault et de Jacques de Grasse [1].

Voici la liste exacte des 22 portraits d'Évêques qui sont actuellement dans la salle synodale :

I. S. Apothème. — Inscription : *S. Apothemius. Ande. epis. II, anno.* 320 ; *Iste potens morbi votis non defuit ullis.*

II. S. Maurille. — Inscription : *S. Maurilius. Ande. epis. IV, anno.* 370 ; *Sacratur tandem, cœlo allabente columba* [2].

III. S. Aubin. — Inscription : *S. Albinus. Andeg. epis. X, an.* 530 : *Sacrarum hic vindex legum sanctique cubilis* [3].

IV. S. Maimbœuf. — Inscription : *S. Magnobodus. Andeg. epis. XVI, an.* 640 : *Ungitur invitis dextrum queis lumen ademptum est* [4].

V. S. Benoit. — Inscription : *S. Benedictus. Ande. epis. XXIX, anno* 820 : *Res sacras, donante Pio, dedit esse solutas* [5].

[1] Une note de 1839 nous apprend qu'il y avait alors 4 portraits d'Evêques dans l'appartement de Mgr Montault et un cinquième dans la chambre de M. Régnier, vicaire général. L'inventaire de 1832 mentionne 26 portraits de papes et celui de Mgr de Grasse suspendus dans la grande salle ; 7 portraits d'Evêques et 1 portrait de pape suspendus dans l'antichambre.

[2] Saint Maimbœuf raconte, en effet, qu'une colombe mystérieuse vint se poser sur la tête de saint Maurille, pendant que saint Martin imposait les mains au nouvel Evêque.

[3] Allusion au zèle que saint Aubin déploya contre les mariages incestueux.

[4] Deux prêtres ambitieux, Ambrulfe et Léobaud, qui convoitaient le siège d'Angers, s'opposèrent énergiquement, malgré les vœux unanimes du clergé et du peuple, à l'élection de saint Maimbœuf. Dieu punit ces intrigants en les privant de l'usage de l'œil droit.

[5] Saint Benoit, évêque d'Angers, obtint de Louis-le-Débonnaire, qu'on appelait aussi Louis-le-Pieux (*donante Pio*), de précieux avantages pour son église.

Digitized by Google

Ces cinq tableaux, très intéressants, n'ont évidemment point la prétention d'être des portraits. Plusieurs offrent de curieux modèles de chapes. Ils sont du XVIIe siècle. Toutefois, celui de S. Maurille, qui paraît un peu moins récent et d'une facture plus archaïque, pourrait bien avoir été exécuté en partie d'après une vieille peinture. Une lettre de M. Baugé[1], ancien curé de Candé, nous apprend que ces cinq tableaux, ainsi que les portraits de Charles Miron et de Henri Arnauld, étaient placés, avant la Révolution, dans la salle du Chapitre de la Cathédrale.

VI. Le Cardinal d'Estouteville. — Inscription : *Guil. Estoville, card. Rothomag. regiæ vir nobilitatis, S. R. E. Camerarius. S. Collegii Decanus. Hujus ædis archipr. utramque Basilæ concamerationem* (voûte) *fecit. campanariam turrim nola addita restituit. geminas valvas ad occidentem aperuit. sacell. Arch. Michaeli. D. Petro ad Vincula quatuor capellanis assignatis dicavit. in ara maxima ciborium excitavit.*

Ce tableau est la copie, exécutée par les soins de Mgr Barbier de Montault, d'un portrait conservé à Rome dans la sacristie de Sainte-Marie-Majeure[2].

VII. Jean Michel. — Inscription : † *Le Bienheureux Jean Michel † natif de Beauvais, eslu evesque d'Angers le* 20 *février* 1438 (A. S.), *décédé en odeur de sainteté le* 12 *sept.* 1447, *âgé de* 60 *ans* †. — Ce tableau a été fait en 1895, par M. l'abbé E. Cesbron, d'après la photographie d'un portrait de Jean Michel conservé au Musée de Beauvais.

[1] Lettre du 10 mai 1853.

[2] On sait que Guillaume d'Estouteville, archidiacre d'Outre-Loire, après avoir participé à la nomination de Jean Michel, réclama contre cette élection et, par bulle du pape Eugène IV, fut nommé évêque d'Angers (1439). Mais le Chapitre, appuyé par le Concile de Bâle, ne voulut point reconnaître cette bulle et maintint son premier choix ; de sorte que Guillaume d'Estouteville ne prit jamais possession du siège d'Angers. Devenu évêque de Térouanne, de Béziers, de Lodève, puis archevêque de Rouen et enfin cardinal du titre de Saint-Sylvestre et de Saint-Martin-des-Monts, il mourut à Rome en 1483.

Digitized by Google

Un autre portrait du même personnage se voyait, avant la Révolution, dans la salle capitulaire d'Angers[1]. Il portait cette inscription latine analogue à celle des cinq premiers tableaux et rappelant les miracles obtenus par l'intercession de Jean Michel :

Quæ fuit in miseros vivo, est ea cura sepulto.

Un cuivre du Musée Saint-Jean représente aussi ce saint Évêque ; mais, pour la collection de la salle synodale, nous avons cru devoir adopter, avec de très légères retouches, le type du Musée de Beauvais.

VIII. Le cardinal Balue. — Inscription : *F. Joannes Ballues, Andegavensis Car. Serv. Bea. Ma. Vir.* Sur la demande de Mgr Barbier de Montault, Mgr Angebault a fait copier ce portrait à Rome, en 1862. L'original est une fresque conservée dans le cloître du couvent des Servites, à Saint-Marcel du Corso[2].

IX. Jean de Rély. — Ce portrait a été exécuté, en 1895, par M. l'abbé E. Cesbron, d'après un cuivre du graveur F. Stuerhelt, acquis par le Musée des Antiquités d'Angers. Ce cuivre, comme celui de Jean Michel et de Jean Olivier, était du nombre de ceux que Claude Ménard destinait à son ouvrage : *Pandectæ Rerum Andegavensium.* Il faut d'ailleurs reconnaître qu'il est loin d'être parfait ; aussi M. l'abbé Cesbron a cru devoir l'interpréter plutôt que de le copier servilement. On remarquera que l'Évêque porte les cheveux en couronne, à la façon monastique ; il avait fortement conseillé cet usage à ses prêtres : *Coronam et tonsuram habeant.* Nous possédons encore, dans une verrière du transept nord de S. Maurice, une représentation de Jean de Rély, faite très peu de temps après sa mort.

[1] *Abrégé de la vie, du culte et des miracles du Bienheureux Jean Michel*, évêque d'Angers, M.DCC.XXXIX, pages x et xi.

[2] Jean Balue, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Suzanne, est inhumé dans la basilique de Sainte-Praxède.

Digitized by Google

X. Jean Olivier. — Œuvre de M. E. Cesbron (1895) qui s'est inspiré, en le corrigeant, d'une gravure de F. Stuerhelt.

XI. Charles Miron. — Portrait qui se trouvait, avant la Révolution, dans la salle capitulaire de S. Maurice.

XII. Claude de Rueil.

XIII. Henri Arnauld. — Ce portrait était autrefois dans la salle capitulaire.

XIV. Michel Lepeletier.

XV. Michel Poncet de la Rivière.

XVI. Jean de Vaugirault.

XVII. Jacques de Grasse. — Le Musée diocésain possède un second portrait, beaucoup plus grand, de Mgr de Grasse.

XVIII. Couet du Viviers de Lorry. Très belle peinture, donnée à l'évêché, dit M. Cél. Port dans son *Dictionaire*, par un curé d'Allonnes.

XIX. Mgr Montault.

XX. Mgr Paysant.

XXI. Mgr Angebault. La toile porte cette inscription : *Dernière œuvre de Jean-Baptiste Guignet.*

C'est un tableau fort remarquable, mais inachevé. La tête, une belle et fine tête de vieillard, excitait l'admiration de notre Bodinier. Guignet, de passage à Angers, avait essayé une première fois, sans succès, de faire le portrait de Mgr Angebault. Un peu plus tard, il demanda avec instance que le prélat lui permît de recommencer son travail. Puis il emporta à Paris la nouvelle esquisse que la mort ne lui laissa pas le temps de finir. L'artiste, comme beaucoup de ses pareils, n'avait point trouvé la fortune sur sa palette, et l'on dut vendre son mobilier pour couvrir le passif de la succession. Le portrait s'en alla chez un revendeur de Paris, où M. l'abbé O. Bariller, curé de Souzay, l'acheta pour 300 francs.

XXII. Mgr Freppel. Cette œuvre de M. Audfray, d'Angers, peintre d'un vrai talent, n'est assurément pas sans

Digitized by Google

mérite ; mais la tête manque de proportion. Il faut d'ailleurs convenir que l'artiste n'avait pas tous ses moyens avec un prélat à la physionomie nerveuse et mobile, qui posa peu et comme à contre-cœur.

Avons-nous besoin de faire remarquer que ces vingt-deux tableaux d'Évêques forment une collection qui n'est pas sans valeur? Peu de palais épiscopaux, en France, pourraient montrer une aussi belle galerie. Notre ardent désir serait de la compléter : il n'y manque, depuis 1439, que cinq Évêques : Jean de Beauvau, le cardinal de Rohan, Gabriel Bouvery, Guillaume Ruzé et Guillaume Fouquet de la Varenne. Nous avons peine à croire qu'on ne parvienne pas à découvrir quelque part le portrait du cardinal de Rohan. Au XVIIe siècle, on le montrait dans le palais épiscopal, car Guy Arthaud (Bibl. mun., mss. 624, III, 99) le mentionne formellement : « Le 15 juin de ladite année 1504, Françoys de Rohan fut sacré évesque en l'église du Verger, où est son portrait, d'où l'on a tiré celui de l'évesché. » On voyait également, dans la salle capitulaire de Saint-Maurice, un tableau d'Ulger « au bas duquel, dit Lehoreau, sont écrits ces mots : *Ulgerius fundator prebendæ sacerdotalis* [1]. » Qu'est devenue cette peinture? Mgr Barbier de Montault, qui a tant fait pour l'histoire angevine, avait même l'espoir d'ajouter à notre collection le portrait de Rainaud de Martigné (1102-1124). On sait que Gaignières a dessiné les figures ou statues qui ornaient les tombes de Ulger, Guillaume de Beaumont, Nicolas Gellant, Hugues Odard, Foulques de Mathefelon, François de Rohan. Quelque défiance qu'on puisse avoir sur la fidélité du crayon de Gaignières ou la ressemblance des sculptures avec les personnages, il conviendrait néanmoins de placer dans la grande salle, ne fût-ce qu'à titre de renseignement, ces représentations de nos vieux Évêques.

[1] T. III, liv. VI, p. 31.

Digitized by Google

ÉCUSSONS DES ÉVÊQUES D'ANGERS

En 1858, M. l'abbé Barbier de Montault fut chargé par Mgr Angebault de préparer, pour la décoration de la salle synodale, l'armorial des Évêques d'Angers. Il a raconté lui-même, dans une brochure fort intéressante, toutes les recherches que lui coûta ce travail ardu[1]. Il fallait mettre d'accord les héraldistes angevins, fouiller beaucoup de manuscrits, comparer avec les textes les écussons peints sur les vitraux ou gravés sur les monuments. Il n'ignorait point que, du XIe au commencement du XIVe siècle, les armoiries épiscopales sont plutôt fictives que réelles, et qu'on avait coutume d'attribuer aux prélats le blason de la famille à laquelle ils semblaient appartenir. C'est l'objection que lui fit un savant distingué, M. de Lambron de Lignim. Il répondit victorieusement que les armoiries datent du XIe siècle, au moins comme emploi régulier, déterminées par des principes certains ; que tout seigneur y avait droit et qu'elles étaient héréditaires ; que, par conséquent, dès le XIe siècle, les Évêques *nobles*, alors même qu'ils négligeaient de l'introduire dans leur sceau, pouvaient légitimement revendiquer l'écusson de leurs pères. Voilà pourquoi il attribue résolument à Hubert de Vendôme et à Mathieu de Loudun les armoiries de ces deux familles. Bref, il a conduit son travail avec science et prudence. Au lieu de peindre ces blasons, comme certains le lui conseillaient, sur une litre ou dans le vitrage de la salle, il préféra les disposer sur de solides panneaux, de forme ovale, qui risquent moins de se détériorer et qu'on peut déplacer tout à l'aise. Pour ne point interrompre l'ordre chronologique, il s'astreignit à répéter deux fois les écussons de Jean de Beauvau, de Jean Balue et de Charles

[1] *Armorial des évêques et administrateurs de l'insigne Église d'Angers.*

Digitized by Google

Miron qui, à deux reprises différentes, occupèrent le siège d'Angers. Ces armoiries ont été dessinées, sur les indications de Mgr Barbier de Montault, par M. Joyau et coloriées par M. E. Poidevin [1]. Elles sont actuellement au nombre de quarante-une. Il conviendrait d'y ajouter celles de Geoffroy de Tours, de Geoffroy de Mayenne, de Rainaud de Martigné et de Normand de Doué, signalées dans l'armorial manuscrit de Gentian [2], que Mgr Barbier de Montault ne paraît pas avoir connu. La série commence en l'an 1010 avec Hubert de Vendôme ; en la complétant d'après Gentian, il n'y manquerait plus que quatre écussons, pour une période de neuf siècles. Il eût été désirable qu'on inscrivît sur les panneaux la date et la durée de chaque épiscopat, mais cette omission se peut facilement réparer. Voici, sans discussion, l'énoncé des quarante-une armoiries appendues aux murs de la salle [3] ; nous signalons en même temps celles qui manquent et celles qu'on devrait ajouter :

I. Hubert de Vendome (1010-1047) : *D'argent ; au chef de gueules, à un lion d'azur, armé et lampassé d'or, brochant sur le tout*, qui est de Vendôme-Segré.

— (*Manque* : Eusèbe Brunon (1047-1081). Armoiries inconnues).

[1] Sauf celles de Mgr Freppel et de Mgr Mathieu.

[2] Gentian, seigneur d'Érigné. Voir quelques dessins de son armorial dans le *Bulletin historique et monumental de l'Anjou*, 1861, p. 32, 35, 36. M. A. de Soland a eu entre les mains le manuscrit de Gentian que lui avait confié le savant Luzarche, de Tours. Il ignore ce qu'est devenu depuis lors ce très curieux recueil. La famille Gentian était alliée à celle de l'évêque Charles Miron ; c'est ce qui explique peut-être comment le seigneur d'Erigné a pu connaitre d'une manière précise l'armorial des évêques d'Angers.

[3] Jusqu'en 1789, il y avait, dans la salle du Chapitre, outre le catalogue encadré des évêques d'Angers, un certain nombre d'écussons épiscopaux. En effet, une note des registres capitulaires, année 1786, page 33 (Arch. départ.), nous apprend que « 48 livres ont été employées à faire faire un cadre neuf doré pour le catalogue des évêques qui est dans le Chapitre et à faire peindre les armes des deux évêques ». On peut voir au Musée Saint-Jean un curieux catalogue épiscopal qui date de François de Rohan : nous ignorons s'il a jadis appartenu à l'évêché ou s'il était suspendu dans la salle du Chapitre.

Digitized by Google

— (*Manque* : Geoffroy-le-Tourangeau (1081-1093), auquel Gentian donne comme armoiries : *De sable, au triangle d'or figuré d'un soleil d'azur environné de trois étoiles d'or, posées* 2 *et* 1).

— (*Manque* : Geoffroy de Mayenne (1094-1101), dont les armoiries seraient, selon Gentian : *De gueules à six écussons d'or posés* 3, 2, 1).

— (*Manque* : Rainaud de Martigné (1101-1124), auquel Gentian attribue : *De gueules à trois quenouillées d'argent à l'antique posées* 2 *et* 1).

— (*Manque* : Ulger (1125-1149). Armoiries inconnues).

— (*Manque* : Normand de Doué (1150-1153), qui portait, d'après Gentian : *De gueules à deux léopards d'argent*).

II. Mathieu de Loudun (1155-1162) : *De gueules à une bande d'or*, qui est de Loudun.

— (*Manque* : Geoffroy-la-Mousche (1162-1177). Armoiries inconnues).

III. Raoul de Beaumont (1177-1197) : *D'azur, au lion ravissant d'or, armé et lampassé de gueules*, qui est des anciens vicomtes de Beaumont d'Anjou.

IV. Guillaume de Chemillé (1197-1202) : *D'argent, à l'orle de sept merlettes de gueules, au franc quartier de même*, qui est de Chemillé.

V. Guillaume de Beaumont (1202-1240) : *Semé de France, au lion ravissant d'or, armé et lampassé de gueules*, qui est des vicomtes de Beaumont d'Anjou, depuis 1200 ; *brisé en chef d'un lambel à trois pendants de sable.*

— (*Manque* : Michel de Villoiseau (1240-1260). Armoiries inconnues).

VI. Nicolas Gellant (1261-1291) : *Ecartelé* : *au* 1, *losangé d'argent et de gueules*, qui est de Turpin ; *au* 2, *d'argent à l'orle de sept merlettes de gueules, au franc quartier de même*, qui est de Chemillé ; *au* 3, *de gueules*

Digitized by Google

fretté d'argent, qui est de Gellant; *au 4, d'or à la croix ancrée de gueules*, qui est de...

VII. Guillaume-le-Maire (1291-1317) : *D'azur, au lion d'or, accompagné de trois trèfles de même*, 2 *et* 1, qui est le Maire. — Mgr Barbier de Montault a composé ce blason sur les indications de M. le comte Th. de Quatrebarbes; mais Gentian prétend que l'écusson de Guillaume-le-Maire était : *De gueules aux trois chevrons d'or*. Cette dernière autorité semblerait devoir l'emporter.

VIII. Hugues Odard (1317-1323) : *D'or, à la croix de gueules*, qui est Odard.

IX. Foulques de Mathefelon (1324-1355) : *De gueules, à six écussons d'or*, 3, 2 *et* 1, qui est des barons de Mathefelon.

X. Raoul de Machecoul (1356-1358) : *De gueules, à trois chevrons d'argent*, qui est de Machecoul.

XI. Guillaume Turpin (1359-1371) : *Losangé d'argent et de gueules*, qui est de Turpin.

XII. Milon de Dormans (1371-1373) : *D'azur, à trois têtes de léopards d'or, lampassées de gueules*, 2 *et* 1, qui est de Dormans.

XIII. Hardouin de Bueil (1374-1439) : *Écartelé; aux* 1 *et* 4, *d'azur, au croissant montant d'argent, accompagné de six croix recroisetées, au pied fiché d'or, posées* 3 *et* 3, qui est de Bueil; *aux* 2 *et* 3, *de gueules à la croix nilée d'or*, qui est d'Avoire; sur le tout de Sancerre, *écartelé* : *aux* 1 *et* 4, *d'or, au dauphin vif d'azur, lampassé, oreillé et barbelé de gueules*, qui est de Dauphiné; *aux* 2 *et* 3, *d'azur, à la bande d'argent, accompagnée de deux doubles cotices potencées et contre-potencées d'or de treize pièces*, qui est de Champagne.

XIV. Guillaume d'Estouteville (nommé en 1439, concurremment avec Jean Michel; n'a jamais pris possession du siège d'Angers) : *Écartelé* : *aux* 1 *et* 4, *burelé d'argent et de gueules de dix pièces*; *au lion de sable, armé,*

Digitized by Google

couronné et lampassé d'or, brochant sur le tout, qui est d'Estouteville; *aux* 2 *et* 3, *de gueules à deux fasces d'or*, qui est d'Harcourt; sur le tout, *de France, brisé d'une bande diminuée d'or.*

XV. Jean Michel (1439-1447) : *D'or, à trois clous de la Passion de sable*, 2 *et* 1, *accompagnés en cœur d'une étoile à huit rais d'azur*, qui est de Michel ancien. (Ces armoiries sont incontestablement celles de Jean Michel; toutefois nous ferons remarquer que, sur son fauteuil conservé à Solesmes, la disposition des meubles de l'écu est un peu différente).

XVI. Jean de Beauvau (1447-1467) : *D'argent à quatre lionceaux cantonnés de gueules, couronnés, armés et lampassés d'or; l'écu brisé en cœur d'une étoile à huit rais d'azur*, qui est de Beauvau.

XVII. Jean, cardinal Balue (1467-1470 : *D'argent au chevron de sable accompagné de trois têtes de lion arrachées de gueules, lampassées d'azur*, qui est de Balue.

XVIII. Jean de Beauvau, qui revint à Angers avec le titre d'*administrateur* (1470-1479). *Mêmes armoiries que précédemment.*

XIX. Auger de Brie, *administrateur* du diocèse d'Angers (1479-1482) : *D'argent à quatre fasces de sable, au lion de gueules brochant sur le tout*, qui est de Brie.

XX. Jean, cardinal Balue (1482-1491). *Mêmes armoiries que précédemment.*

XXI. Jean de Rély (1491-1498) : *D'or, au chevron d'azur; au chef d'azur, chargé de trois étoiles à huit rais du premier*, qui est de Rély.

XXII. François, cardinal de Rohan, *administrateur* (1499-1504), évêque (1504-1532) : *Écartelé* : *aux* 1 *et* 4, *contre-écartelé de gueules, au rais d'escarboucle pommeté d'or*, qui est de Navarre, *et de France, au bâton componé d'argent et de gueules*, qui est d'Évreux; *aux*

Digitized by Google

2 *et* 3, *de gueules à neuf macles d'or*, 3, 3 *et* 3, qui est de Rohan-Guéméné ; sur le tout *d'argent à la guivre d'azur issant de gueules, couronnée d'or*, qui est de Milan : *l'écu brisé d'un lambel d'argent de trois pièces*. Sa devise : *Spete l'hore* ne figure pas sur l'écusson.

XXIII. Jean Olivier (1532-1540) : *D'azur, à six besans d'or posés* 3, 2 *et* 1 *; au chef d'argent, au lion issant de sable armé et lampassé de gueules*, qui est Olivier. Sa devise : *Spes mea Deus a juventute mea*, n'est pas inscrite sur le panneau.

XXIV. Gabriel Bouvery (1540-1572) : *Écartelé : aux* 1 *et* 4, *d'argent à trois bandes de sable*, qui est Bouvery; *aux* 2 *et* 3, *d'azur à trois poyets ou colonnes d'argent rangées en pal*, qui est Poyet.

XXV. Guillaume Ruzé (1572-1587) : *De gueules, au chevron fascé en ondes d'argent et d'azur, accompagné de trois lionceaux d'or, posés* 2 *et* 1, *les deux du chef affrontés*, qui est de Ruzé.

XXVI. Charles Miron (1587-1616) : *Écartelé : aux* 1 *et* 4 *de gueules, au miroir à l'antique d'argent, cerclé et pommeté d'or*, qui est Miron ; *aux* 2 *et* 3 *d'argent, à trois fasces vivrées de gueules, à la bande semée de France brochant sur le tout*, qui est de Gentian d'Érigné.

XXVII. Guillaume Fouquet de la Varenne (1616-1621) : *D'azur, à une levrette passante d'argent accolée de France*, qui est Fouquet.

XXVIII. Charles Miron (1621-1626). *Mêmes armoiries que précédemment.*

XXIX. Claude de Rueil[1] (1628-1649) : *D'or, à trois aigles au vol éployé et abaissé de gueules, au franc quartier d'azur chargé d'un lion passant d'or*, qui est de Rueil.

XXX. Henri Arnauld (1650-1692) : *D'azur, au chevron*

[1] Sa statue de marbre blanc, conservée à la Cathédrale, a été sculptée par Buyster.

Digitized by Google

d'or, accompagné de deux palmes de même, en bande et en barre, et en pointe d'un mont aussi d'or, qui est Arnauld.

XXXI. Michel Lepeletier (1692-1706) : *D'azur, à la croix pattée d'argent, chargée en cœur d'un chevron de gueules, cotoyée de deux molettes d'éperon de sable et accompagnée en pointe d'une rose de gueules*, qui est Lepeletier.

XXXII. Michel Poncet de la Rivière (1706-1730) : *D'azur, à la gerbe liée, chargée de deux tourterelles affrontées, ponçant les grains de froment, et surmontée d'une étoile à cinq rais, le tout d'or*, qui est Poncet.

XXXIII. Jean de Vaugirauld (1731-1758) : *D'argent, à l'aigle à deux têtes éployée de sable, becquée et membrée de gueules*, qui est de Vaugirauld.

XXXIV. Jacques de Grasse (1758-1782) : *Écartelé : au* 1, *contre-écartelé, d'or à trois pals de gueules*, qui est de Foix, *et d'or à deux vaches passantes de gueules, accornées, accolées et clarinées d'azur*, qui est de Béarn; *au* 2, *de gueules, aux chaînes d'or posées en croix, sautoir et orle*, qui est de Navarre ; *au* 3, *contre-écartelé en sautoir, d'or à quatre pals de gueules et d'argent à l'aigle de sable couronnée d'or, becquée et membrée de gueules*, qui est de Sicile ; *au* 4, *de France, à la cotice componée d'argent et de gueules*, qui est d'Évreux : sur le tout, *d'or au lion de sable, couronné, armé, lampassé et vilené de gueules*, qui est de Grasse.

XXXV. Michel-François Couet du Viviers de Lorry (1782-1802) : *De gueules, à trois fers de flèche renversés d'argent*, 2 *et* 1, qui est du Viviers.

XXXVI. Charles Montault des Isles (1802-1839) : *D'azur, à deux mortiers d'argent, allumés de gueules, posés en pal*, qui est des barons de Montault ; *au franc-quartier de gueules à la croix alésée d'or, à senestre*, qui est une concession de Napoléon Ier aux Évêques barons.

Digitized by Google

XXXVII. Louis-Robert Paysant (1840-1841) : *D'azur, à une croix et une ancre d'argent en sautoir.* Devise : *Spe nitimur.*

XXXVIII. Guillaume-Laurent-Louis Angebault (1842-1869) : *D'azur, à une croix d'argent et une ancre liée de même en sautoir,* qui est de la Communauté de Saint-Gildas. Devise : *In te confido.*

XXXIX. Charles-Émile Freppel (1870-1891) : *D'azur, à une abeille d'or aux ailes éployées.* Devise : *Sponte favos, ægre spicula.*

XL. François-Désiré Mathieu (1893) : *D'azur, à la croix à double traverse, dite de Lorraine, au chef de gueules, chargé d'un alérion d'argent.*

XLI. Le Chapitre de l'Église d'Angers : *De gueules à l'escarboucle d'or à huit rais, pometée et fleurdelisée de même.*

Les armoiries de l'Évêque régnant et celles du Chapitre de Saint-Maurice sont placées à droite et à gauche de la porte qui donne accès dans la Cathédrale.

PORTRAITS DES SUPÉRIEURS GÉNÉRAUX DE LA CONGRÉGATION DE FRANCE

Ces onze portraits d'abbés triennaux de Sainte-Geneviève de Paris, supérieurs généraux de la Congrégation de France, ont été donnés, en 1889, à Mgr Freppel par M. l'abbé Nipont, mort curé de la Pouèze. Il les tenait lui-même de M. l'abbé Avrillon, ancien curé de Jarzé, dont il avait été le vicaire. Avant la Révolution, ils se trouvaient, probablement à l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire.

Les génovéfains étaient des chanoines réguliers qui, vers 1147, avaient succédé à un Chapitre séculier sur l'emplacement d'un vieux monastère bâti par Clovis. Ils occupaient la célèbre colline de Sainte-Geneviève et gardaient le tombeau de la patronne de Paris. Leur congrégation devint florissante et se répandit promptement dans tous les dio-

Digitized by Google

cèses de France. En Anjou, la Toussaint, Saint-Georges-sur-Loire, la Roë, étaient des provins de ce tronc primitif. Au XVIIe siècle, après cinq cents ans d'existence, l'ordre avait partout dégénéré. Le cardinal de La Rochefoucault, abbé de Sainte-Geneviève, muni des instructions pontificales, entreprit de le restaurer. La Providence lui envoya dans le P. Charles Faure un ardent et admirable auxiliaire. Ce saint religieux, qui exerça sur son époque une si heureuse influence, l'ami de saint Vincent de Paul et du B. Pierre Fourrier, parcourut le royaume, essayant d'introduire la réforme chez tous les chanoines réguliers. Sa parole rallia en peu de temps au nouvel esprit de Sainte-Geneviève un grand nombre de maisons qui formèrent une association distincte, la *Congrégation de France*, dont il devint, dès 1623, le supérieur *spécial*. Le 17 octobre 1634, il fut nommé abbé *coadjuteur* triennal de Sainte-Geneviève et premier supérieur général de la Congrégation de France. En 1645, le cardinal de La Rochefoucault donna sa démission d'abbé *titulaire* et fut remplacé par le P. Blanchard. L'ordre était désormais assez fortement constitué pour se gouverner lui-même. Tous les trois ans, au mois de septembre, d'après les règlements édictés par le Pape (1634), le Chapitre général, assemblé au couvent de Sainte-Geneviève, procédait à l'élection de l'abbé Supérieur général, qui ne pouvait être maintenu plus de six années dans sa charge. Si cet abbé mourait avant la fin de son mandat, son premier assistant lui succédait de droit, jusqu'à la réunion du Chapitre que l'on convoquait pour le mois de septembre suivant. Les chanoines réguliers desservaient la basilique de Sainte-Geneviève et l'église de Saint-Etienne-du-Mont. Leur magnifique bibliothèque, à laquelle Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, avait légué plus de 16.000 volumes, compose le fond de ce qu'on appelle encore aujourd'hui la bibliothèque de Sainte-Geneviève.

Les onze portraits d'abbés que nous possédons forment

Digitized by Google

une série qui commence avec le P. Faure, en 1634, et s'arrête brusquement au P. Claude Paris, en 1709. Ils sont l'œuvre de Guillemard (1736)[1]. L'un de ces tableaux, qui a été jadis rentoilé, ne porte plus aucun nom, mais nous avons tout lieu de croire qu'il représente le P. Sconin. Voici quelques notes sommaires sur chacun des personnages. Nous donnons l'orthographe des noms et les dates d'après la *Gallia Christiana* (T. VII).

I. R. P. Charles Faure, né à Paris, abbé coadjuteur triennal de Sainte-Geneviève et premier supérieur général de la Congrégation de 1634 à 1640 et de 1643 à 1644 ; mort le 4 novembre 1644. Grâce au concours du P. Philippe Gallet, il obtint que l'abbaye de Toussaint d'Angers embrassât la réforme le 2 août 1635. Il composa un livre, le *Directoire des novices*, qui eut de nombreuses éditions.

II. R. P. François Boulart, né en 1605, abbé coadjuteur de 1640 à 1643, abbé titulaire de 1665 à 1667, mort le 9 janvier 1667.

III. R. P. François Blanchard, né à Amiens en 1606, abbé coadjuteur de 1644 à 1645, abbé titulaire de 1645 à 1650 ; curé de Saint-Étienne-du-Mont de 1650 à 1653 ; réélu comme abbé pour une période de douze ans, en vertu d'une bulle spéciale du Souverain Pontife, de 1653 à 1665, puis de 1667 à 1675 ; mort en février 1675. Il rattacha à la réforme, le 28 avril 1660, l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire, et, le 12 mars 1665, l'abbaye de la Roë.

IV. R. P. Antoine Sconin, né à la Ferté-Milon le 27 septembre 1608, abbé de 1650 à 1653, mort le 10 janvier 1689. Il était l'oncle du poète Jean Racine.

V. R. P. Paul Beurier, né à Chartres le 20 septembre 1608, curé de Saint-Antoine-du-Mont en 1653, abbé de 1675 à 1681, mort le 25 janvier 1688. Il est l'auteur de quatre ouvrages : *Vie de sainte Geneviève; Speculum christianæ*

[1] Lettre de M. Nipont, vicaire à Jarzé (6 mars 1858).

Digitized by Google

religionis; Perpétuité de la foi et de la religion chrétienne; Homélies sur les Epistres, sur les Evangiles et sur les festes.

VI. R. P. Erard Floriot, né le 13 février 1622 à Hulliecourt (diocèse de Tulle), prononça ses vœux à l'abbaye de Toussaint d'Angers, le 28 octobre 1641; abbé de Sainte-Geneviève de 1681 à 1685; mort le 14 janvier 1685. Il a composé des *Méditations sur les principaux devoirs des religieux et des chanoines réguliers.*

VII. R. P. Antoine Watrée, né le 17 décembre 1611, abbé de Sainte-Geneviève depuis le 14 janvier 1685 jusqu'au 13 septembre de la même année; mort le 21 juillet 1688.

VIII. R. P. François Morin, né à Langeac, fut élève de saint François Régis; abbé de Sainte-Geneviève de 1685 à 1691, mort le 16 novembre 1691.

IX. R. P. Jean de Montenay, né le 26 mai 1634, prieur de Toussaint d'Angers de 1688 à 1691, abbé de Sainte-Geneviève de 1691 à 1697 et de 1703 à 1706, mort le 10 juin 1707.

X. R. P. Jean-Baptiste Chaubert, né à Beaugency, le 13 janvier 1643; prieur, en 1678, du monastère de Saint-Georges-sur-Loire, « dont il mérite d'être regardé comme le restaurateur *ejusdem restaurator merito habendus est* »; abbé de Sainte-Geneviève de 1697 à 1703, mort le 3 mai 1703.

XI. R. P. Claude Paris, né à Chalons le 13 janvier 1636, abbé de Sainte-Geneviève de 1706 à 1709, mort le 15 juillet 1711.

TABLEAUX DIVERS

Tableau de *Jésus au Jardin des Olives.* — Quand Mgr Lepelletier eut achevé, vers 1702, sa nouvelle chapelle, construite au fond de la grande salle près du *lavabo*, il acheta, pour orner le rétable, une toile de valeur, *Jésus au Jardin des Olives.* Péan de la Tuillerie, dans les quelques pages qu'il consacre au palais épiscopal, ne

Digitized by Google

manque pas de la signaler : « Le tableau de l'autel, dit-il, représente Notre-Seigneur en prières au Jardin des Olliviers, avec trois anges, l'un tenant un calice et les deux autres une croix[1]. » Dans les dernières années de la Révolution (1799 ou 1800), cette peinture alla rejoindre les autres tableaux du Musée, où elle fut exposée sous le n° 14. Le 22 germinal an XII, Mgr Montault la réclama avec instances : « Ce tableau, dit-il, est absolument nécessaire pour réparer la chapelle et la mettre dans l'état de décence qui convient ; ladite chapelle est boisée en totalité, à la seule exception de la place du tableau en question où le mur paraît. » Dès le lendemain, le Préfet prit un arrêté conforme aux désirs du prélat et la toile fut rendue à sa destination première. Après la démolition de l'oratoire, sous l'épiscopat de Mgr Freppel, elle s'ajouta aux collections de la grande salle.

De qui est ce tableau ? Peu de gens ont pris souci de le savoir ; il n'est mentionné dans aucun catalogue et cependant c'est une œuvre qui vaut la peine qu'on s'en occupe. Un petit carré de papier jauni, dont l'écriture nous paraît être du commencement de ce siècle, et qui jusqu'en 1872 ou 1875 était collé dernière la toile, nous indique que c'est une composition de Pierre-Jacques *Cazes* (ou *Cases*). Voici le texte de l'inscription : « Cases, P.-Jacq., né à Paris, en 1676. Peintre très distingué, mourut dans la même ville en 1754. Il remporta le grand prix de peinture en 1699 et fut reçu membre de l'Académie en 1704. On cite, parmi ses nombreuses compositions, une *Sainte Famille* dans l'église de Saint-Louis à Versailles et deux tableaux achetés par le roi de Prusse, remarquables, disoit-on, par la correction du dessein (*sic*) et de (*sic*) la vigueur du coloris. Le fameux Moine fut un de ses élèves. » Cazes eut pour maîtres Houasse et Bon Boullongne. A 27 ans, son *Combat d'Hercule et d'Achéloüs* lui valut

[1] *Description de la ville d'Angers*, édit. de M. C. Port, p. 38.

Digitized by Google

un siège à l'Académie de peinture dont il devint plus tard directeur et chancelier. Il s'adonna surtout aux travaux d'église. « Cases peut être considéré comme un des premiers peintres de l'École Française. Son dessin est correct et de grande manière, ses compositions sont d'un genre facile : il drapait parfaitement bien, il possédait à un très haut degré l'intelligence du clair-obscur. Sa touche est moelleuse, son pinceau brillant. Il y a beaucoup de fraîcheur dans ses teintes[1]. » On retrouve la plupart de ces qualités dans le *Jésus au Jardin des Olives*. L'ensemble est harmonieux et d'un coloris qui n'a rien de heurté ; le Christ agenouillé regarde le ciel avec une angoisse pleine de résignation ; les anges qui planent au-dessus de sa tête nous paraissent encore plus remarquables : ils s'approchent doucement comme s'ils craignaient de troubler sa prière et lui présentent le calice et la croix ; leur visage très doux respire le respect et la pitié.

Cette toile intéressante aurait besoin d'une restauration sérieuse, car en plusieurs endroits on aperçoit la corde sous la peinture. Il est vrai que, vers 1837, M. Chesnel entreprit de la réparer : au prix de 60 fr., il boucha quelques trous ; peut-être même ajouta-t-il un peu de vermillon sur la figure des anges ; mais on conviendra que ce tableau méritait de meilleurs soins[2].

Tableau du *Crucifiement*. — Toile de grande dimension, qui révèle un artiste de talent. Peinte à Paris en 1830 par Ansiaux de Liège. Donnée à la Cathédrale par l'État.

[1] *Nouveau Dictionnaire historique, etc., par une société de gens de Lettres* (Caen 1779, II, p. 70). (Consulter également *Bibliographie universelle ; Diction. d'hist. et de géogr.* de Bouillet ; *Dictionnaire des Dictionnaires* de Guérin, etc.) Citons parmi les tableaux de Cazes : à Saint-Germain-des-Prés, la *Résurrection de Tabithe*, la *Vie de S. Germain et de S. Vincent ;* à Notre-Dame de Paris, l'*Hémorrhoïsse*, offert comme *mai* par les orfèvres en 1706 ; à S. Louis de Versailles, une *Sainte Famille*. Le Louvre possède une seule des nombreuses toiles de ce maître.

[2] Ce même M. Chesnel avait pris 25 fr. pour restaurer cinq tableaux d'Evêques !

Digitized by Google

Tableau de la *Descente de croix*. — C'est une fort belle copie du célèbre tableau de Rubens. Elle a été exécutée à Anvers, en 1852, par M. P. Morain, d'Angers, qui l'offrit à la Cathédrale.

Ces deux tableaux, de même que les quatre grands lustres, étaient suspendus, il n'y a pas encore vingt ans, dans l'église Saint-Maurice. Mais, comme ils s'accordaient assez mal avec l'architecture de l'édifice, on prit le parti de les exposer, provisoirement du moins, dans la salle de l'Évêché.

L. DE FARCY ET P. PINIER.

(A suivre.)

Digitized by Google

UN POÈTE ANGEVIN

CHARLES DOVALLE

SA VIE, SON ŒUVRE

(suite et fin)

AU PAYS NATAL

Les communications n'étaient pas rapides à cette époque (1829) : le télégraphe électrique n'étant pas encore inventé, les nouvelles parvenaient lentement. La bourgeoisie de Montreuil-Bellay, assez nombreuse alors, avait coutume de se réunir au café du père Arnault[1] ; là, on faisait la partie, la sage et monotone partie de cartes, et on lisait le journal. C'est dans ce café, en parcourant une gazette, que M. Dovalle père apprit l'épouvantable malheur qui le frappait. Dire sa désolation, dire surtout le désespoir de cette mère infortunée qui, jusqu'à son dernier jour, porta le deuil d'un fils en qui reposaient toutes ses espérances, serait chose impossible.

Tout le monde, dans la petite ville, prit part au deuil qui atteignait cette famille si universellement estimée. Chacun, à ce moment, semblait avoir compris qu'un grand malheur était arrivé ; chacun sentait que cette balle inconsciente était venue arrêter, dans sa marche vers la gloire, un génie qui n'avait pu donner sa mesure. Pour qu'on se fasse une idée de l'impression populaire, nous publions une pièce de vers due à un habitant du pays, A. Aumétayer[2]. Cette poésie, loin d'être remarquable, est plutôt mauvaise ; le rythme en est absent, la rime n'en est pas riche, mais, malgré ces défauts, malgré l'emphase du poète improvisé, elle nous renseigne sur l'état d'esprit des

[1] Père du fondateur du premier hippodrome de Paris, que son esprit devait rendre célèbre.

[2] *Poésies*, par Aumétayer, Toulon, Aurel éditeur, 1837.

Digitized by Google

compatriotes de Dovalle et nous montre qu'eux aussi savaient apprécier le talent du jeune écrivain.

CHARLES DOVALLE

N'avez-vous point compris, dans Paris, ce délire
Quand du jeune poète on vit mourir les chants.
Penchés sur le cercueil où reposait sa lyre
On entendait le soir de tout petits enfants
Prier, gémir, pleurer... Au sein de leurs alarmes,
Ils s'embrassaient ensemble et, s'inclinant encore
Sur la tombe muette où l'on versait des larmes :
« Nous ne le verrons plus, disaient-ils, il est mort ! »

Il est mort tristement, ce jeune homme timide,
« Victime de l'envie, il est mort, disaient-ils... »
Et des vierges en pleurs, couvrant leur joue humide
De voiles aussi blancs qu'étaient noirs leurs sourcils,
L'œil baissé, se rendaient au lieu de leurs alarmes ;
Des enfants les suivaient et répétaient encore
Sur la tombe muette, où l'on versait des larmes :
« Nous ne le verrons plus, le bon Charles, il est mort ! »

Une mère, au tombeau, s'avançait la première,
Son enfant d'une main et de l'autre des fleurs,
Et les vieillards en deuil, récitant la prière,
Contemplaient ses débris, qu'ils arrosaient de pleurs.
Les enfants partageaient leurs communes alarmes;
Ils s'embrassaient ensemble et, s'inclinant encore
Sur la tombe muette où l'on versait des larmes :
« Nous ne l'entendrons plus, disaient-ils, il est mort ! »

Et ses amis d'enfance, au sein de leur détresse,
Comme privés d'espoir, déploraient leur malheur :
Une femme, près d'eux Zélie, en sa douleur,
Dans l'ombre murmurait des soupirs de tristesse
Et se disait : Mon Dieu, le reverrai-je encore !
Et les petits enfants, dans leurs vives alarmes,
Inclinés sur la tombe, où l'on versait des larmes :
« Nous ne le verrons plus, disaient-ils, il est mort ! »

Et puis l'on entendait, au fond du cimetière,
Le murmure des voix qui pleuraient tristement :
Ici, c'était un fils, ailleurs c'était un père,
Là, c'était un vieillard et, plus loin, un enfant :
Tous partageaient de cœur leurs touchantes alarmes,
Ils s'embrassaient ensemble et répétaient encore,

Digitized by Google

A genoux sur la tombe, où l'on versait des larmes :
« Nous ne le verrons plus, le bon Charles, il est mort ! »

Si je foule sa tombe, où fleurit une rose,
Triste, j'arrêterai mes pas silencieux
Et me dirai : « C'est là que sa cendre repose... »
En essuyant les pleurs qui mouilleront mes yeux ;
« Avec sa lyre il dort sous cet angle de terre,
« Lui qui reçut le jour où je demeure encore,
« Où je vis succomber et son père et son frère...
« Et, loin de leurs tombeaux, le pauvre Charles est mort ! »

L'unanimité des regrets excités par la mort de Dovalle ne put hélas adoucir la douleur des parents du jeune et brillant écrivain.

Les marques d'intérêt que chacun leur prodiguait ne pouvaient leur faire oublier la pâle et sanglante figure de ce malheureux enfant enlevé à la fleur de son âge. Mais si sa destinée à lui fut terrible, celle des siens ne fut pas moins lamentable.

Un de nos grands écrivains, un des membres les plus distingués de l'Académie française, M. Jules Claretie, a raconté la tragique histoire de la famille du poète. Nul roman ne saurait être aussi dramatique que ce récit. Nous reproduisons l'article tel qu'il parut jadis dans le feuilleton du journal *Le Temps* ; nos lecteurs le liront certainement avec intérêt[1] :

UNE FAMILLE TRAGIQUE

Charles Dovalle et ses parents

« Il a été souvent question de la fatalité dans les feuilletons depuis la reprise d'*Œdipe-Roi*. Le destin, cruel à certaines races antiques, n'a pas épargné telles ou telles familles modernes. Il est éternel le *Fatum !* J'y songeais justement en me rappelant une communication, d'un intérêt dramatique poignant, qui m'a été faite par la sœur du poète

[1] Nous sommes heureux de remercier ici M. Jules Claretie de la bienveillance avec laquelle il nous a autorisé à reproduire cet article.

Digitized by Google

Dovalle, Charles Dovalle, l'auteur du *Sylphe*, livre aujourd'hui précieux, pour lequel Victor Hugo écrivit une éloquente préface, Dovalle, tué en duel par Mira, directeur des Variétés et frère du comique Brunet. Un poète jeune, glorieux, aimé, plein de rêves, d'espoirs, de foi, — tué par le frère de Jocrisse !

« Ce fut là un des drames les plus poignants de l'histoire littéraire, et toute la génération de 1830 a gardé de Charles Dovalle le souvenir le plus attendri. On lui a fait une place à part dans le Panthéon des gloires inachevées. On s'est ému sur sa destinée, — quelle fatalité pesait sur ce jeune homme ! s'écriait Jules Janin. — Et si l'on avait su l'histoire non seulement de Dovalle, mais de ses parents, de quelle pitié profonde on eût tressailli ! Cette histoire, cruelle comme une tragédie antique, je puis la raconter aujourd'hui.

« La voici. Il n'y a pas de roman qui puisse égaler en terreur une semblable réalité.

« Lorsque Marie-Espérance Lecompte épousa Charles-Louis Dovalle, le père du poète, elle était orpheline et avait été élevée par son grand-père, M. Lecompte, propriétaire à Montreuil-Bellay, petite ville de Maine-et-Loire. Marie-Espérance, étant unique enfant, devait hériter seule de la fortune de son grand-père ; elle avait aussi à Saumur une tante, Mme Bricheteau, dont elle était l'unique héritière. Or, Mme Bricheteau avait à son service, comme domestique, une certaine Anne Robineau, également de Montreuil-Bellay. Cette fille, remarquablement belle, était entrée à son service à l'âge de 15 ans. Elle devint bientôt la maîtresse d'un cousin de Mme Bricheteau, qui lui promit de l'épouser « s'il devenait très riche, a-t-elle dit pendant les débats du procès dont elle fut l'héroïne ». Dans le cas où M. et Mme Dovalle mourraient sans enfants, le cousin était appelé à recueillir leur succession. Mais il fallait pour cela que Mme Dovalle eût hérité de son grand-père et de sa tante.

Digitized by Google

La servante Anne Robineau entreprit cette sinistre besogne. M. Lecompte, vieillard octogénaire, mourut, et l'on dit dans le pays : *il est mort de vieillesse.*

« Mme Bricheteau, très maladive depuis des années (Anne Robineau lui versait du poison goutte à goutte depuis longtemps), succomba à son tour. Il ne vint à l'esprit de personne que la *belle Annette* pût être l'auteur de la mort de *sa chère maîtresse*, comme elle l'appelait ordinairement. Elle lui avait fait prendre de l'arsenic par petites doses pendant cinq ans.

« Anne pleura amèrement *sa chère maîtresse*, porta son deuil, et la confiance de la famille était telle que M. Dovalle conserva cette fille à son service, lui confiant la garde de la maison de Mme Bricheteau, à Saumur, et la chargeant de recevoir le blé que les fermiers devaient et de le conserver dans les greniers en attendant le moment de le vendre.

« Anne Robineau se procurait de l'arsenic chez un pharmacien qui la connaissait depuis longtemps, sous prétexte de faire *une bonne pâtée* aux rats qui trottaient toute la nuit dans le grenier au blé. Ça me fait peur, disait-elle, car je pense toujours à *ma chère maîtresse* et il y a des nuits où je crois que c'est son âme qui revient.

« La mère de Charles Dovalle avait donc recueilli toutes les successions convoitées par la belle fille; mais Mme Dovalle avait deux enfants. La mort des pauvres petits fut résolue; Annette ne les ferait pas mourir le même jour, mais à quelques mois de distance.

« Un dimanche, Anne Robineau vint voir son frère à Montreuil, et Mme Dovalle la retint à dîner chez elle, lui disant qu'elle ferait un meilleur repas. Ce fut ce jour-là qu'elle empoisonna le petit Charles (l'aîné du poète qui, en naissant, fut baptisé du nom du petit mort). Un médecin de campagne déclara que l'enfant était mort du croup. Quelques mois après, la petite Clara disparaissait de la

Digitized by Google

même manière sans qu'aucun soupçon ne tombât sur Anne Robineau, qui semblait, au contraire, pleine de tendresse pour les enfants, les soignant, les amusant et leur faisant avaler avec douceur le potage empoisonné qu'ils trouvaient mauvais : « Mangez, mangez, mes chéris, la soupe fait grandir ! » leur disait-elle.

« Les deux petits une fois disparus, Anne devait se hâter pourtant, car Mme Dovalle allait, dans deux mois, donner le jour à un autre enfant (ce devait être Charles Dovalle), et il fallait du même coup empoisonner le père, la mère et l'enfant. Un jour elle apporta des poulets dus par les fermiers, et Mme Dovalle la garda encore à dîner. Il y avait ce soir-là, chez les Dovalle, un avocat de Saumur et sa sœur. Anne se mit à aider la cuisinière et elle l'envoya au jardin avertir ses maîtres que le repas était prêt ; pendant ce temps-là elle jeta l'arsenic dans le potage. Elle arrêta Mme Dovalle au passage et, la voyant triste, elle lui dit : « Ne pleurez pas toujours comme ça, ma chère dame, vous vous ferez du mal, surtout dans l'état où vous êtes ; celui-là qui va venir vous consolera des autres petits mignons qui sont morts ! Allez vous mettre à table et mangez pour prendre des forces. »

« En entrant dans la salle à manger, Mme Dovalle dit tout d'abord : « Ah ! que le potage sent bon ; je crois que je vais « manger aujourd'hui, je me sens faim ! » On se mit à table et Mme Dovalle mangea fort peu de potage, disant qu'il lui donnait mal au cœur. Je raconte tous ces détails comme ils m'ont été confiés, sans phrases. Les deux invités se plaignirent aussi de nausées ainsi que M. Dovalle, qui trouva au potage « un drôle de goût ».

« A la cuisine, les deux bonnes vomissaient et Anne essayait sans succès d'en faire autant car elle n'avait pas mangé de potage, mais les autres domestiques étaient très malades ayant absorbé ce qui restait. L'une des deux cependant se traîna chez une voisine et raconta ce qui se

Digitized by Google

passait. La voisine accourut et, observant Annette, elle lui dit : « Si vous preniez ce tilleul qui est là sur le fourneau, « cela faciliterait sans doute vos vomissements ! » et elle lui tendit la tasse qui venait d'être remplie pour Mme Dovalle.

« Au moment où la tasse lui fut présentée, la belle Annette eut un tel mouvement de répulsion que les soupçons de la voisine s'éveillèrent ; la brave femme courut chez le médecin et chez le juge de paix. Anne Robineau fut arrêtée et on trouva sur elle une forte dose d'arsenic. La servante dénonça son complice et tous les deux furent guillotinés à Angers.

« Mme Dovalle accoucha avant terme du poète Charles Dovalle, dont la santé ne fut pas trop compromise par une telle secousse. Mais M. et Mme Dovalle et leurs deux amis souffrirent toute leur vie de douleurs violentes, et les deux domestiques gardèrent des crampes d'estomac et moururent jeunes.

« Devant la Cour d'Assises de Maine-et-Loire, Anne Robineau dit aux jurés : « Vous me condamnerez à per- « pétuité, je le sais bien, mais vous ne me condamnerez « pas à mort, car vous ne verrez jamais *une aussi « belle créature que moi !* » C'était exact. Elle était superbe. On chanta bientôt, dans les rues d'Angers, une complainte intitulée : *La belle Annette* (1807). Sa beauté ne l'avait pas sauvée du couperet.

« Le souvenir de cette épouvante était oublié pour M. et Mme Dovalle, qui avaient eu quatre enfants depuis la mort de leurs aînés, lorsque, le 30 novembre 1829, Charles Dovalle parti pour Paris afin d'y rimer des vers, d'y écrire des pièces, d'y cueillir le rameau d'or des élus, fut tué en duel par Mira, directeur des Variétés. . . . . .

. . . . . .

« De cette jeune renommée, de cette gloire naissante, de ces ardents espoirs dont j'ai là les preuves dans les manus-

Digitized by Google

crits que sa sœur m'a donnés, il ne restait plus qu'un nom — et un cadavre !

« Le père faillit encore succomber de douleur. Il y avait encore trois enfants au foyer de M. et Mme Dovalle : Firmin, Clara et Hermance.

« Firmin était dans une maison de commerce à Saumur ; mais son père le rappela près de lui afin de le mettre au courant du travail de la perception dont il était titulaire. Clara, âgée de 17 ans, se maria en 1832, perdit ses trois enfants et fut fort malheureuse. Elle survit maintenant à tous les siens. Mais comment les a-t-elle perdus ? Ah ! l'*Ananké* de Hugo.

« Le 29 décembre 1834, M. Dovalle, le père, qui était percepteur du Puy-Notre-Dame[1] (canton de Montreuil), venait de passer la soirée avec sa fille Clara et ses enfants. Sombre depuis la mort de Charles, il parut encore plus sombre que de coutume et, après s'être longuement promené sur la terrasse, il embrassa sa fille avec émotion en lui disant *adieu*. « Non pas adieu, mais *bonsoir*, lui répon-« dit-elle, puisque tu nous restes jusqu'à demain ! »

« — C'est vrai, dit M. Dovalle, mais je partirai de si bonne heure que tu ne seras pas éveillée !

« Et ses yeux étaient pleins de larmes en l'embrassant de nouveau.

« Le 2 janvier 1835, M. Dovalle n'était pas de retour dans sa famille, et on venait annoncer qu'après avoir versé les fonds d'État à la recette, déposé ses reçus, sa montre et son testament à l'hôtel où il était descendu, il était allé se tirer un coup de pistolet en pleine campagne.

« Un billet écrit de sa main disait qu'il ne pouvait plus supporter l'existence et qu'il s'était résolu à mourir le jour anniversaire de celui où on lui avait annoncé la mort de son fils aîné.

[1] La famille Dovalle possédait une petite propriété à Sanziers, commune du Puy-Notre-Dame.

Digitized by Google

« Il avait attendu cette date du 1er janvier 1835 pour que son fils Firmin fût en âge de le remplacer comme percepteur. Sa fille aînée était mariée; il ne restait plus qu'Hermance, dont il désignait lui-même le tuteur. Il rejetait la vie comme un fardeau trop lourd !

« Firmin Dovalle partit alors pour Paris, afin d'obtenir la perception dont son père était titulaire. Il va voir Félix Bodin, député de Maine-et-Loire, collaborateur de M. Thiers dans la première édition de la *Révolution française*. Félix Bodin reçut le jeune homme assez mal et lui enleva tout espoir d'obtenir la place qu'il sollicitait.

« Firmin revint très découragé; mais le receveur particulier de Saumur, qui avait beaucoup aimé M. Dovalle père, s'intéressa au jeune homme et le fit nommer percepteur de Gennes-sur-Loire. Cette compensation ne satisfaisait pas Firmin Dovalle, et il était désolé de quitter sa mère et ses sœurs. Pourtant le départ est résolu, et le frère du poète doit aller prendre possession de sa perception de Gennes; la veille il fait ses adieux à sa famille, les voitures de déménagements attendent devant la maison vide, où ni Mme Dovalle ni ses filles n'entrent plus depuis la mort du père, et dès quatre heures du matin les conducteurs arrivent.

« Ils frappent, appellent « M. Dovalle, M. Firmin »; rien ne répond. La chienne de chasse, Flore, pousse des hurlements lugubres. Un serrurier ouvre la porte de la maison. Un silence de mort règne dans ces pièces dont tous les meubles avaient été enlevés; la chienne, hurlant toujours, guide les voisins accourus au bruit jusqu'à la cave, et là, on trouve Firmin Dovalle étendu sans vie dans une mare de sang.

« A coté de lui, son fusil de chasse, puis tout près une toque ayant servi longtemps à son père et un portefeuille ayant appartenu à Charles, sur lequel on lisait, à moitié effacé par des larmes :

Digitized by Google

« Comme mon frère, moi je voulais une femme,
« Une femme aux doux yeux, qui promet le bonheur.
« Et je vous vis... alors... j'ai senti dans mon âme.
. . . . . .
« Mais il me faut de l'or... l'or est la clef du cœur.

« Firmin Dovalle mourait tué, sans doute par un amour sans espoir (2 juillet 1835).

« Il ne restait plus de toute cette famille que trois femmes désespérées. Mlle Hermance Dovalle se maria deux ans après la mort de son frère Firmin avec un jeune avocat d'Angers, M. Guilbault, qui la laissa veuve avec un enfant après onze mois de mariage.

« Quelques années plus tard, la jeune femme se remariait avec un conducteur des Ponts-et-Chaussées. Deux enfants naquirent de cette union. Le fils du premier mourut à vingt-neuf ans.

« Mme Dovalle vivait avec sa fille Hermance, qui l'entourait des soins les plus tendres. Elle mourut le 29 octobre 1854, âgée de soixante-neuf ans.

« Hermance pouvait croire qu'elle avait payé sa dette à la destinée.

« Un soir d'automne elle travaillait à un ouvrage de couture, attendant son mari en tournée de service pour les Ponts-et-Chaussées. Tout à coup, en entendant sonner l'heure, brusquement mordue au cœur par un pressentiment, elle dit à sa fille :

« — Je suis sûre qu'il est arrivé un accident à la voiture publique. Elle va manquer la correspondance du chemin de fer, je suis sûre qu'il y a un malheur, je le sens aux « battements de mon cœur ».

« Une demi-heure après on rapportait sanglant et mourant le malheureux mari d'Hermance, et il succombait quelques mois après dans de cruelles souffrances.

« Il avait cédé sa place d'*intérieur de voiture* à un pauvre homme qui avait un enfant malade dans les bras,

Digitized by Google

la voiture avait accroché une charrette chargée de chaux et les voyageurs de l'impériale avaient été précipités sous les pieds des chevaux. *Ceux de l'intérieur ne furent nullement blessés.*

« Hermance mourut peu de temps après son mari (1879), laissant ses deux enfants à sa sœur Clara, déjà âgée et malade. De ces deux enfants, une seule vécut, Laure, la jeune, qui se maria peu de temps après ces événements. Mais, le 29 janvier 1880, elle mourait à son tour, laissant un petit enfant et le confiant à sa tante Clara Dovalle, qui survit seule à tous les siens. Et maintenant, de cette famille angevine aimée, honorée, glorieuse par un des siens, la noble et vaillante femme, vieillie et courbée, demeure auprès d'un berceau en revoyant, avec effroi, tous ces spectres qui ont été ceux qu'elle a aimés. Bonne d'ailleurs, charmante par des lettres attendries et pensives, vivant près d'Angers en n'ayant d'autre culte que la gloire de son frère le poète et se demandant parfois si on oublie le poète du *Sylphe* et de la *Bergeronnette*[1].

« Non, on ne l'oublie pas, et il y a toujours, pour les lettrés, un charme dans ses vers pleins de grâce, et de la pitié pour ce nom plein de malheur.

« Mais que dirait-on à un romancier qui raconterait l'histoire d'une famille si tragique ? On l'accuserait d'avoir menti. La vie est plus noire encore et plus sanglante que nos livres. »

La mort prématurée de Charles Dovalle eut toujours le privilège de faire naître une vive émotion. M. Dézamy exprimait naguère les sentiments que doivent inspirer de telles fins :

« Que de poètes morts sans avoir pu jouir
« Des souriants bonheurs que leur offrait la vie !...
« Les uns, comme un nuage, ont vu s'évanouir
« Leurs beaux rêves de gloire au souffle de l'envie;

[1] Clara Dovalle est morte depuis quelques années.

Digitized by Google

« D'autres, sur leur linceul, ont des gouttes de sang;
« — La mort, l'avide mort, les a pris avant l'âge,
« Mais leurs vers immortels n'ont pas, en vieillissant,
« Des injures du temps à craindre le ravage.
« Quoiqu'ils n'aient eu — vivants — nul titre à décliner,
« Avant que dans l'oubli leur souvenir ne tombe
« On verra bien des fleurs éclore et se faner...
« — Le seul vrai piédestal du talent... C'est la tombe ! [1] »

Maintenant, comme on pourrait penser que nous ne sommes pas assez désintéressés pour apprécier impartialement l'œuvre de Dovalle, qui est notre Lamartine à nous, une de nos gloires locales, un de ces *poètes du clocher*, ainsi que les nomme si bien M. Ch. Fuster, nous nous appuierons sur l'autorité d'écrivains connus qui jugeront le poète et son œuvre. C'est donc eux, désormais, que nous laisserons parler en commençant par l'illustre auteur des *Orientales*.

Victor Hugo, sollicité d'apprécier le recueil des poésies de Dovalle, y consentit et écrivit, en tête du volume, de superbes pages dont nous donnons quelques extraits [2] :

« D'abord, ce qui frappe en commençant la lecture de ce manuscrit; ce qui frappe en la terminant, c'est que tout, dans ce livre d'un poète si fatalement prédestiné, tout est grâce, tendresse, fraîcheur, douceur harmonieuse, suave et molle rêverie.

« Heureux pour lui-même, le poète qui, né avec le goût des choses fraîches et douces, aura su isoler son âme de toutes ces impressions douloureuses; dans cette atmosphère qui rougit l'horizon longtemps encore, après une révolution, aura conservé, rayonnant et pur, son petit monde de fleurs, de rosée et de soleil !

« M. Dovalle a eu ce bonheur, d'autant plus remarquable, d'autant plus étrange chez lui, qu'il devait finir d'une telle fin, et interrompre sitôt sa chanson à peine commencée !

[1] *Revue pour tous*, 9 juin 1867.
[2] *Le Sylphe*. Ladvocat, Paris, 1830.

Digitized by Google

Il semblerait d'abord, qu'à défaut de douloureux souvenirs, on rencontrera dans son livre quelque pressentiment vague et sinistre. Non : rien de sombre, rien d'amer, rien de fatal. Bien au contraire, une poésie toute jeune, enfantine parfois ; tantôt les désirs de chérubin, tantôt une sorte de nonchalance créole ; un vers à gracieuse allure, trop peu métrique, trop peu rythmique, il est vrai, mais toujours plein d'une harmonie plutôt naturelle que musicale ; la joie, la volupté, l'amour ; la femme surtout, la femme divinisée, la femme faite muse ; et puis partout des fleurs, des fêtes, le printemps, le matin, la jeunesse, voilà ce qu'on trouve dans ce portefeuille d'élégies déchirées par une balle de pistolet . . . . . .

. . . . . .

« ..... Il me semble que cette grâce, cette harmonie, cette joie qui s'épanouit à tous les vers de M. Dovalle, donnent à cette lecture un charme et un intérêt singulier. »

Le *Sylphe* parut donc sous le patronage de Victor Hugo ; on le mit en vente quelques jours à peine avant la représentation d'*Hernani*, c'est-à-dire au milieu d'une furieuse agitation et des violentes commotions, prodromes de la révolution politique et littéraire ; nous avons dit ailleurs le succès qu'obtint cet ouvrage. M. Jules Claretie, de l'Académie française, a apprécié, dans de superbes pages[1], le poète Montreuillais ; en voici quelques extraits :

« M. Victor Hugo n'a pas assez marqué un côté, selon moi distinctif, des poésies de Dovalle, c'est son amour profond et sa compréhension singulière de la nature. Amour qui n'a rien du panthéïsme de La Morvonnais et de Maurice de Guérin, amour d'artiste, de peintre, d'observateur, presque de naturaliste..... »

Et plus loin, après avoir cité des vers de Dovalle, l'éminent écrivain ajoute : « Je crois que ce sont là, non des

[1] *Élisa Mercœur*, Charles Dovalle, collection du *Bibliophile français*. Bachelin-Deflorenne, Paris, 1864.

Digitized by Google

vers de versificateur, mais de poète. Cette sévérité de rythme et cette science de facture que Victor Hugo lui demandait, Dovalle les aurait certainement acquises plus tard. Nul doute que ce doux et à la fois riant et mélancolique poète, enfermant sa pensée dans une forme définitive, ne fût parvenu à se classer parmi les plus grands et les plus illustres... »

Jules Janin, qui se connaissait en hommes, disait de Dovalle :

« C'était le meilleur et le plus timide des hommes : des goûts simples, des vers faciles. La promenade, la musique le soir dans les carrefours, des visions magiques, à la fenêtre le matin, une profonde connaissance de tous les plaisirs que donnent l'étude et la nature, voilà le poète. »

M. Bonnemère, notre érudit compatriote, disait excellemment[1] : « La lyre de Dovalle était complète ; elle possédait toutes les cordes, elle vibrait à toutes les harmonies et elle était accessible au plus haut point à celles de la nature dont les voix parlaient à son âme de poète. Hélas, pauvre, pauvre Dovalle, tu as passé sans faire ton œuvre et donner ta mesure ! »

Victor Pavie, après avoir montré[2] : « Gisant sur ses rêves d'avenir, l'enfant de Montreuil loin de ses prairies et de ses îlots, de ses tours et de son clocher, de ses coteaux de Sanziers et de sa vallée du Thouet, et plus loin encore de sa mère », ajoute : « Sa muse était aimable et parfois trop légère; esprit facile à la fois critique et rêveur, deux hommes étaient en lui, celui de l'inspiration, celui de la lutte. Là, il eût rencontré dans le feu de la discussion une sauvegarde contre les défaillances de la pensée..... »

Dans un remarquable article de journal[3], un écrivain,

[1] *Revue de Bretagne et d'Anjou*, 1er octobre 1887.
[2] Victor Pavie. *Œuvres choisies*, 2e vol., p. 305.
[3] *Journal de Maine-et-Loire*, 2 mars 1830.

Digitized by Google

dont les initiales très connues abritaient une personnalité d'un goût très sûr, appréciait ainsi le recueil des poésies de Dovalle, qui venait de paraître alors :

« Il y a je ne sais quoi de touchant dans cet hommage naïf (celui de V. Hugo) rendu au talent par le talent. L'auteur des *Orientales* se plaît à reconnaître dans la poésie de Dovalle une sorte de parenté avec la sienne. Tous deux, comme à l'insu d'eux-mêmes, poussés comme par une invincible force, ont marché dans ces voies nouvelles où la révolution littéraire, inévitable corollaire de la révolution politique, entraîne et précipite les écrivains de notre époque. Aussi Dovalle appartient à l'École moderne romantique, mais son talent, dirigé par un goût sain et pur, a su éviter le défaut que l'on attribue au genre, mais dont en réalité le genre est innocent et les auteurs seuls sont coupables. Ses pensées sont toujours vraies, ses sentiments naturels, ses images nettes et vives.

« Point de ces tableaux de tradition et de convention, partout les traces vivantes d'impressions personnelles, partout l'homme plus que l'auteur ; ce qu'il peint il l'a vu, il l'a senti. Il s'est réellement réchauffé aux rayons de ce soleil de mars ; le premier papillon l'a effleuré de ses ailes d'azur ; il a vu voltiger, sautiller, la mobile bergeronnette. Si Dovalle n'est pas inférieur à Parny dans les pièces intitulées : *Vous*, *Yeux*, le *Pacte*, une *Femme*, on retrouve La Fontaine et la piquante ironie de ses contes dans l'*Oratoire du jardin* et la *Ballade de Loys*. Deux chansons pleines de verve semblent avoir été dérobées à la lyre de Béranger. »

La *Revue de l'Anjou*[1] publiait, à propos de la 2e édition des œuvres de Dovalle, un article sympathique à notre poète ; nous allons donner quelques extraits de cette appréciation curieuse à plus d'un titre.

[1] 1868-1869.

Digitized by Google

« La première édition des poésies de Ch. Dovalle parut en 1830, c'est-à-dire à une époque où tout fermentait en France : art, littérature et politique. La publication des œuvres du jeune poète de Montreuil-Bellay ne pouvait manquer de rencontrer beaucoup de sympathies. Les femmes lurent le livre avec émotion, les journalistes en parlèrent avec éloge. On récita le *Sylphe* dans tous les cercles romantiques et puis l'œuvre de Dovalle disparut dans le tourbillon soulevé par les dramatiques productions de la nouvelle école littéraire. On essaie aujourd'hui de la remettre en faveur, l'idée n'est pas mauvaise. La poésie en ce moment n'est pas dans une phase de fécondité et d'éclat et des stances mélancoliques comme celles-ci pourront faire verser encore quelques pleurs :

J'ai perdu la meute et la chasse
Je jette ma voix dans l'espace.

« Les vers de Dovalle ont de la souplesse, du naturel et ils sont nés des effusions d'une vraie sensibilité ; ce sont là des qualités qui charment toujours et que bien des esprits préfèrent aux effets phonétiques et aux savantes ciselures. »

M. Fresse-Montval[1] apprécie ainsi Dovalle : « Doué d'un grand amour pour la poésie, Dovalle la cultiva avec l'enthousiasme qui produit les grands hommes et elle fut pour lui l'objet d'un véritable culte. Victor Hugo n'a point dédaigné de faire l'éloge du poète. Le curé de Meudon, sa charmante chansonnette, fournit plus tard l'idée d'un joli vaudeville, représenté au Palais-Royal, sous le titre de *Rabelais*, et qui eut un grand succès. »

Nous venons de reproduire le jugement porté sur Dovalle par des écrivains dont on ne saurait nier la compétence ni suspecter la haute impartialité.

[1] *Nouvelle Bibliographie générale.* Fresse-Montval, Didot, t. XIV.

Digitized by Google

N'est-ce pas maintenant qu'il convient de répéter ces vers de Théodore de Banville :

« Et vos regrets amers pour ce jeune poète
« Emporté loin de vous par un vent meurtrier,
« A sa lyre, à présent détendue et muette,
« Ne refuseront point quelques brins de laurier,
« Car vous êtes de ceux dont la pitié profonde,
« Garde les verts rameaux qui croissent sous le ciel,
« Pour les penseurs trop vite exilés de ce monde
« Et pour ce que les morts nous laissent d'immortel. »

Il nous a semblé bon de remettre en lumière la douce figure de ce poète distingué... d'un de ces romantiques qui essayèrent de faire oublier les affreuses tueries du commencement de ce siècle, surent consoler la France de ses défaites et qui, chantres de la paix, des prairies en fleurs et des bois touffus, montrèrent à leurs contemporains, habitués aux lauriers sanglants des batailles, qu'il est, pour une nation, d'autres gloires, et de plus désirables que celles qui s'acquièrent par la guerre. Honneur à ces courageux écrivains! Ils vinrent, après la lutte, agiter l'olivier symbolique, prêcher la douce fraternité... ils vinrent, après le despotisme, nous faire chérir la liberté.

Nous avons retracé de notre mieux la physionomie de ce poète qui posséda la triple auréole de la jeunesse, du talent, du malheur, de ce jeune homme infortuné qui semble voué, dès ses premiers jours, aux tragiques destinées, dont la naissance fut avancée par le poison et que la balle d'un vaniteux vint seule arracher à la célébrité.

Puisse cette notice rappeler le souvenir du jeune poète angevin ! Puisse-t-elle, au moins pour un temps, ramener l'attention sur son œuvre et préserver son nom de l'oubli... c'est notre vœu le plus cher; ce sera notre meilleure récompense.

Emile CHEVALIER.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. GODARD-FAULTRIER

M. Victor Godard est né à Angers, rue Beaurepaire, le 11 septembre 1810. Par son père, originaire d'Honfleur en Normandie, il appartenait à une ancienne famille de marins et d'armateurs dont la fortune avait reçu de dures atteintes par la perte de propriétés à Saint-Domingue, au moment de la révolte des noirs. C'est à la suite de ces malheurs que ses parents étaient devenus Angevins, attirés par une importante situation à prendre dans l'entrepôt des tabacs. Sa mère s'appelait Angélique Grignon du Moulin.

Les premières années de M. Godard s'écoulèrent à Angers et, pendant les mois de vacances, chez les parents de cette mère bien-aimée, qu'il eut la douleur de perdre en 1823, étant loin d'elle, retenu à la ville par ses études[1], et seul de sa famille privé de la consolation d'assister à ses derniers instants. Alors M. Godard père vint habiter, sur la route des Ponts-de-Cé, un logis appelé le Petit-Chaumineau, qui avait été occupé précédemment par la famille Jubin et auparavant par le chimiste Proust.

[1] Au Lycée d'Angers.

Digitized by Google

Le premier essai littéraire de M. Godard a été publié dans un petit recueil, *Le Hibou de Saint-Laurent*, tentative de M. Mordret, et qui n'a vu le jour qu'une seule fois.

A Paris où, vers 1833, l'appelèrent ses études de droit, Victor Godard prit part à la rédaction de l'*Artiste* sous la direction d'Arsène Houssaye. Il suivait en même temps le cours d'archéologie à l'École des Beaux-Arts et celui de paléographie, professé par Benjamin Guérard, à l'École des Chartes.

De là il aimait à revenir au Petit-Chaumineau, déjà peuplé pour lui de bons souvenirs, et d'où il s'élançait en courses vagabondes sur cette rive gauche de la Loire peuplée de dolmens et de monuments anciens, jusque vers Saumur et Doué. Ce fut ainsi que se décida sa vocation archéologique, en présence des ruines de Saint-Maur.

De loin, il écrivait aux journaux et collaborait à un petit recueil littéraire angevin, *La Gerbe*, avec ses amis Léon Cosnier, les Pavie, l'abbé Morel, et, au temps des vacances, le Petit-Chaumineau devenait le rendez-vous général des *Gerbiers*, qui l'emplissaient de leur joyeuse et bruyante amitié.

Aussi revint-il s'installer dans ce lieu « modeste et chéri », comme il s'est plu à l'appeler, dès qu'il eut fini son droit, vers 1837. Il se fit inscrire au barreau d'Angers. Redevenu Angevin, il affirma sa passion pour l'archéologie, en écrivant, à la demande de son ami Cosnier, l'*Anjou et ses monuments*, deux gros volumes achevés et publiés en trois ans et, source de jouissances sans nombre pour le jeune écrivain, à parcourir l'Anjou à pied, sac au dos, en compagnie du dessinateur Hawke.

Cet ouvrage, un des plus importants qu'ait écrit M. Godard, est resté aussi l'un des plus populaires. C'est en réalité une histoire de l'Anjou depuis les temps gaulois jusqu'à la Révolution. L'auteur s'est surtout attaché à

Digitized by Google

narrer les épopées de l'époque féodale, s'arrêtant, lorsque l'occasion s'en présente, pour décrire les monuments anciens qui subsistent, témoins du passé. Tout intéressant qu'il soit, cet ouvrage a été écrit à une époque où la science historique commençait à peine à se renouveler. Elles n'existaient pas alors toutes les monographies minutieusement travaillées, toutes ces publications de textes commentés et étudiés, à l'aide desquels l'historien futur, ainsi muni de matériaux à l'épreuve, pourra dans quelques années construire un véritable édifice historique. Et M. Godard lui-même y aura contribué, pour l'Anjou, dans une notable proportion. En écrivant cette histoire à l'aide des anciennes chroniques, M. Godard a fait une œuvre de synthèse, un effort unique pour son temps. Il avait par ailleurs produit quelques articles marqués du sceau de la science nouvelle. Collaborateur assidu de M. de Caumont, empressé comme lui à substituer aux légendes, certainement très curieuses et intéressantes, mais sans valeur, des Hiret et des Bodin, de saines données archéologiques, basées sur la structure même des monuments, il acquit bientôt la réputation d'un archéologue distingué.

Ce fut aussi pour lui une époque particulièrement heureuse. Les 5 et 9 mai 1838, il épousait à la mairie d'Angers, puis en l'église du Lion-d'Angers, Mlle Arsène Faultrier, tandis qu'on bénissait, à Saint-Laud, l'union de sa sœur avec M. Édouard Poitou. Ce mariage l'unissait à une vieille famille angevine dont il a pris plaisir à faire connaître les origines et les alliances à ses petits-enfants, dans un *Livret de famille*, imprimé pour eux seuls et qui n'a été distribué, en dehors d'eux, qu'à ses parents et à quelques amis.

M. Godard, angevin de cœur comme de naissance, le devint complètement par les traditions de sa nouvelle famille, et il se sentit heureux de joindre à son nom celui des Faultrier qu'il porta désormais. Il n'avait certaine-

Digitized by Google

ment pas besoin de cet adjuvant pour s'intéresser et s'adonner à l'étude du passé angevin.

Cependant il sembla suivre parallèlement une autre voie, plus positive, pour se rapprocher de la famille de sa femme et se fixer au Lion-d'Angers. Il y fut nommé notaire le 17 septembre 1841, puis suppléant du juge de paix, en remplacement de M. Faultrier, son beau-père, à la mort de celui-ci en 1842, enfin conseiller de l'arrondissement de Segré. Mais, cette même année, ayant abandonné le notariat, il revint à Angers et se livra dès lors tout entier à l'archéologie.

Déjà en 1841 il avait pris part à la fondation du Musée d'Antiquités[1], et l'organisation lui en avait été confiée. Il n'avait encore que trente ans. Lui-même a raconté[2], avec une modestie pleine de sobriété, les débuts de cette institution, qui fut dès lors l'objet de sa constante sollicitude et lui tint toujours au cœur comme un enfant de prédilection. Ce ne fut d'abord qu'une misère, ce Musée, un simple dépôt, installé successivement dans diverses salles du logis Barrault, puis remanié et transporté au gré des événements d'un local dans un autre, et ne commençant à prendre quelque importance qu'en 1854, époque de son transfert dans deux salles du rez-de-chaussée, près de la galerie David. En 1874, M. Godard-Faultrier fut au comble de ses vœux en prenant possession de l'ancien hôpital Saint-Jean, local vaste et merveilleusement disposé pour recevoir les collections, cadre admirable par son architecture, qui est un curieux spécimen du style Plantagenet, et digne des richesses archéologiques qu'il renferme. Là seulement le développement du Musée prit son véritable essor.

[1] Fondé le 24 avril 1841, par un arrêté de M. Farran, maire d'Angers, et soutenu dans ses premiers développements par M. Guillory aîné, l'un des adjoints.

[2] Voy. la préface de l'*Inventaire du Musée d'Antiquités* (2e édit. 1884), notice insérée également dans la *Revue de d'Anjou*, 5e S., VI (1883), 1.

Digitized by Google

Pendant sa courte absence d'Angers, M. Godard-Faultrier n'avait pas oublié la Société d'agriculture, sciences et arts. Il en redevint l'un des membres les plus actifs, et les *Mémoires* sont remplis de ses communications. Lorsque, en 1846, fut formée, dans le sein de cette Société et sous les auspices du Conseil général de Maine-et-Loire, une section spéciale qui prit le nom de *Commission archéologique du département*, M. Godard en fut certainement l'un des fondateurs. L'idée première, qui émanait de M. de Beauregard, alors président de la Société d'agriculture, fut renvoyée à une Commission composée de MM. Godard, Lèbe-Gigun et Villers, et le 7 février 1846 le règlement élaboré par eux était discuté en séance publique et adopté. La présidence en fut dévolue unanimement au Directeur du Musée d'Antiquités.

Cette Commission était « chargée de veiller d'une façon spéciale à la conservation des monuments de l'Anjou, de rassembler et de publier les renseignements et les documents sur les œuvres d'architecture, de sculpture, de peinture et d'art industriel que renferme le département ».

Son rôle n'a pas été inutile. Elle a publié entre autres, en plus de ses procès-verbaux, douze volumes de mémoires sous le titre de *Répertoire archéologique*. Les travaux de M. Godard y tiennent une large place, parmi lesquels je citerai :

1° Les *Nouvelles archéologiques*, sorte de recueil où sont consignés les résultats des découvertes intéressant l'archéologie, l'art ou l'histoire angevine, où sont décrits beaucoup de monuments de tous les âges, où sont relatés les projets d'exposition, de restauration des monuments[1], etc...

[1] De ces *Nouvelles* il a été formé un premier tome, composé des articles publiés avec les procès-verbaux de la Commission ; un second volume est resté incomplet réduit à quelques numéros, épars dans divers recueils et revues.

Digitized by Google

2° Une série de notices intéressantes sur la cathédrale d'Angers, son histoire, ses richesses, ses reliques, son mobilier et ses bienfaiteurs.

3° Quatre articles de numismatique angevine, sous les rubriques d'*Antiquités celtiques, mérovingiennes, carlovingiennes et féodales.* Ces notes laissent un peu à désirer, il est vrai, sous le rapport de la critique. Elles forment cependant un ensemble très utile pour l'étude de la numismatique de l'Anjou, et, à l'époque où elles ont été recueillies, M. Godard était loin d'avoir les ressources dont nous disposons actuellement.

4° Monuments gaulois de l'Anjou ou mémoire sur la topographie celtique du département de Maine-et-Loire.

5° Monuments antiques de l'Anjou ou mémoire sur la topographie gallo-romaine du département de Maine-et-Loire.

Ce dernier travail a eu une notoriété particulière. Il valut à l'auteur une médaille d'or décernée par le Conseil général de Maine-et-Loire. Cette médaille lui fut remise par M. Villemain, accompagnée d'un mot des plus flatteurs, à l'une de ces séances solennelles de la Société d'agriculture que le célèbre académicien daigna présider et où il prit la parole concurremment avec M. de Falloux. M. Godard obtint en outre la récompense d'une mention honorable à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Le mémoire, très étendu, se divise en trois parties, dont l'une consacrée à la ville d'Angers; la seconde est une suite de notices sur les différentes communes du département dans lesquelles des antiquités romaines ou celtiques ont été découvertes; la dernière contient une étude des voies romaines sillonnant l'Anjou. C'est, à proprement parler, un catalogue très détaillé et aussi complet que possible plutôt qu'un travail critique. M. Léon Renier, rapporteur à l'Académie pour cet ouvrage, l'appréciait ainsi : « C'est une excellente base pour un travail critique sur la géographie

Digitized by Google

ancienne de ce département et pour lequel l'auteur est mieux que personne préparé. »

Un grand nombre de gravures, de cartes, de plans et de dessins intercalés par l'auteur dans tous ces ouvrages leur donnent un intérêt d'autant plus grand que beaucoup des monuments signalés ont disparu depuis.

En 1869, M. Godard crut devoir adresser la lettre suivante au Président de la Société d'agriculture :

« Mon cher Président,

« J'ai l'honneur de vous avertir qu'il ne m'est plus pos-
« sible de continuer la présidence de la Commission
« archéologique.

« Des raisons de santé et des absences d'Angers réitérées
« m'obligent à prendre ce parti.

« Veuillez, etc...

« Mon cher collègue », lui répondit le Président, qui était alors M. A. Lachèse, « la Société, en acceptant, avec
« un très sincère regret, votre démission, s'est empressée
« sur ma proposition de vous nommer président hono-
« raire d'une Commission que vous avez si bien dirigée
« pendant 23 ans.

« Je m'empresse de vous faire part de cette décision qui
« a été prise avec la plus cordiale unanimité. »

La publication du *Répertoire archéologique* cessa d'ailleurs à partir de ce moment.

M. Godard ne s'est pas borné à ces communications faites à la Société d'agriculture et à la Commission archéologique. J'ai retrouvé dans les journaux de l'époque nombre d'articles de toute nature, depuis une étude sur Lamennais publiée dès 1833, jusque vers 1869. Les *Affiches d'Angers*, imprimées par M. Pavie, le *Journal de Maine-et-Loire*, l'*Union de l'Ouest*, recueillirent tour à tour quelques parcelles des libéralités de sa plume. Parmi les pério-

Digitized by Google

diques, après le *Bulletin monumental* de M. de Caumont, la *Mosaïque de l'Ouest*, le *Bulletin de la Société industrielle*, l'*Almanach de Saint-Vincent-de-Paul* et plus tard la *Revue de l'Anjou* et l'*Art* ont participé à son inépuisable fonds de travail.

Correspondant du ministère de l'Instruction publique, et du ministère de l'Intérieur pour le service des monuments historiques, membre de la Société française d'archéologie, M. Godard-Faultrier prit part aux divers Congrès qui se tinrent en Anjou. Le premier en date est le Congrès archéologique tenu à Angers en 1841. Au Congrès scientifique de 1843 il ne présenta pas de mémoires, mais à la simple lecture des procès-verbaux il est facile de dégager le rôle important qu'il a joué dans toutes les discussions de la 4e section (histoire et archéologie).

Un autre Congrès archéologique fut ouvert à Saumur le 1er juin 1862. Il en rendit compte sous la forme d'épître adressée à M. Léon Cosnier, mais il ne semble pas y avoir pris une part active. Peut-être sa modestie de rédacteur l'empêcha-t-elle de signaler son nom et les observations qu'il a dû y présenter. En 1871, le Congrès archéologique de France se tint à Angers pour la seconde fois. Les communications de M. Godard portèrent sur quelques points de numismatique et de sculpture ancienne, sur le cimetière gallo-romain d'Angers, et se terminèrent par un rapport sur le mouvement archéologique en Anjou.

A la Sorbonne, où se réunissent chaque année les délégués des Sociétés savantes des départements, à l'École des Beaux-Arts, siège du Congrès annuel des Sociétés des Beaux-Arts, M. Godard fut souvent désigné pour représenter les Sociétés dont il faisait partie. Il y parut à de nombreuses reprises depuis 1868 et, lorsque son grand âge l'empêcha de s'y rendre, il s'y fit remplacer par son petit-fils et continua d'y envoyer le résultat de ses travaux.

Digitized by Google

Nous n'avons pas à parler de ces mémoires qui ont été publiés pour la plupart dans les divers recueils déjà signalés[1]. Ce fut ainsi qu'il obtint un légitime succès, pendant trois années de suite, avec ses rapports sur les Châteliers de Frémur dont il sera question plus loin.

M. Godard ne fut nécessairement pas inactif lorsqu'il s'agit de travailler plus spécialement à la gloire de sa ville natale, et nos expositions angevines de Beaux-Arts et d'archéologie ont été presque toutes entreprises avec sa collaboration ou sous sa direction. De l'exposition de 1839, la première en date, il a laissé un souvenir en écrivant les notices de plusieurs objets d'art, tableaux ou meubles, reproduits au trait dans l'album de Hawke. Il en fut de même pour celle de 1842. Président de la section d'archéologie à l'exposition de 1858, il en a fait un rapport très détaillé, inséré dans le *Répertoire archéologique*. En 1864, il siège encore comme président et rapporteur. Cette jolie exposition rétrospective de 1877, installée dans le Palais de Justice nouvellement construit, l'a possédé en pleine vigueur à la tête de ses principaux organisateurs, MM. Michel, de Farcy, Huault-Dupuy, et, pour la dernière fois, son nom a figuré dans la Commission de 1895; mais l'homme, le travailleur infatigable n'était plus là.

Parmi les ouvrages laissés par M. Godard, il en est d'autres qui méritent d'être signalés. L'un, le *Champ des Martyrs*, simple monographie des massacres de la Terreur à Angers, a eu cinq éditions et a excité assez l'intérêt pour que l'une d'elles fût traduite en allemand.

Un autre, récit de voyage, est le résultat d'une mission scientifique. D'*Angers au Bosphore* a eu sa part de réputation. En 1855, ayant décidé d'entreprendre le voyage d'Orient avec sa femme et son fils, M. Godard songea, sur

[1] Ils figurent en outre dans les *Bulletins* du ministère de l'Instruction publique et dans ceux des Beaux-Arts.

Digitized by Google

le conseil d'un ami, à se faire confier par le gouvernement une mission. Membre correspondant du ministère de l'Instruction publique depuis une quinzaine d'années, il obtint assez facilement ce qu'il sollicitait et fut chargé d'étudier plusieurs monuments de l'art byzantin à Constantinople et en Grèce. C'était une excellente lettre de recommandation et de plus une bonne fortune pour l'archéologue et pour l'Angevin, puisque, sans parler d'autres détails architecturaux, nos voûtes Plantagenet dérivent de la coupole byzantine. Avant de quitter Angers, M. Godard l'annonça à ses collègues de la Commission archéologique, et ceux-ci l'engagèrent, puisqu'il devait passer à Naples, à recueillir tout ce qu'il y pourrait récolter de souvenirs angevins.

Malte, Smyrne, Constantinople, où il eut le plaisir d'être accueilli et guidé par son parent Léon Boré, supérieur des Lazaristes, Athènes, Naples et Rome, telles furent les principales étapes du voyage de M. Godard. De retour à Angers il en publia le récit sous forme de lettres adressées soit à des savants illustres ou à des hommes de lettres, soit à diverses personnes auxquelles il désirait dédier un souvenir de reconnaissance ou d'affection. « Comme dans cet ouvrage l'Anjou m'a toujours préoccupé », dit-il dans la préface, « il allait de soi que je fisse hommage de mes lettres principalement aux écrivains qui ont su se distinguer, dans notre département, par leurs œuvres littéraires et historiques. »

Ce mode d'écrire, qui était alors en faveur, n'enlève rien à l'intérêt du volume. Sans être un travail de pure érudition, celui-ci renferme beaucoup de pages consacrées à l'architecture, à la numismatique et aux arts, à côté de nombreuses descriptions de paysages, d'anecdotes et des impressions les plus variées. A Naples, l'auteur avait tenu parole à ses collègues de la Société d'agriculture et pris note des documents précieux pour l'histoire de l'Anjou.

Digitized by Google

C'était encore un point de vue nouveau. Quelque connu que soit un pays par les récits des voyageurs, il est toujours possible d'en parler et d'intéresser le lecteur lorsqu'il s'agit de souvenirs intimes et particuliers à l'écrivain. C'est tout dire pour *D'Angers au Bosphore*, surtout si l'on songe que M. Godard a séjourné en Orient au milieu des péripéties de la guerre de Crimée et de la prise de Sébastopol. M. Villemain a d'ailleurs défini en deux lignes son impression sur cet ouvrage où, disait-il, « l'érudition et le patriotisme se mêlent aux récits les plus attachants ».

Une des principales découvertes dues à M. Godard a été celle des Chateliers de Frémur, près d'Angers, sur le territoire de la commune de Sainte-Gemmes. Cette localité était depuis longtemps connue comme un centre gallo-romain important. Déjà au temps de notre ancienne Académie d'équitation, les jeunes gentilshommes étrangers qui la fréquentaient s'amusaient à explorer la campagne de Frémur pour y recueillir les débris romains que renfermait celle-ci. Les traces d'un aqueduc et d'un théâtre y avaient été signalées, mais aucune recherche sérieuse n'y avait été faite. En 1871 le docteur H. Godard, son fils, ayant acheté un champ d'où émergeaient quelques piliers d'un appareil ancien, M. Godard-Faultrier, aidé de subsides fournis par la Société d'agriculture et par la Société française d'archéologie, y pratiqua des fouilles. Dès les premiers coups de pioche, les ouvriers mirent à jour d'autres piliers. Successivement des piscines en brique, des étuves, une salle polylobée, des salles de chauffage, toute une canalisation, apparurent, en un mot une série de constructions dont le plan était identique à celui des bains publics découverts à Pompéi. Des débris de sculptures et de verreries, des vases, des objets et des statuettes de bronze, des clefs et des monnaies romaines y furent trouvés et recueillis au Musée Saint-Jean. D'autres fouilles

Digitized by Google

firent reconnaître les dimensions et les dispositions du théâtre, dont l'hémicyle s'étendait sous l'ancienne chapelle des Châteliers.

Ces découvertes, opérées de novembre 1871 à février 1875, permirent à M. Godard-Faultrier d'établir qu'on se trouvait en présence d'une villa gallo-romaine d'une assez grande étendue. Y avait-il une relation entre cette villa et l'immense rempart de terre connu sous le nom de camp de César, qui ferme l'angle de terre compris entre la Loire et la Maine[1]? Oui, sans doute, mais à une époque postérieure, au moment des incursions des barbares. La villa aurait donc servi de refuge aux populations effrayées et serait devenue, sous la protection du camp de César, un castellum du bas-empire, d'où le nom des Châteliers.

M. Godard a rédigé à ce sujet plusieurs mémoires, accompagnés d'excellents dessins dus au crayon du Dr H. Godard. L'un d'eux est consacré à la discussion sur l'étymologie des mots *Frémur* et *Châteliers*. Présentés au Congrès de la Sorbonne, ces mémoires y furent très appréciés et soutenus par les observations de M. de Caumont.

Les fouilles bien connues de la place du Ralliement, dont les produits sont tout entiers au Musée Saint-Jean, ont été aussi pour M. Godard l'objet d'études.

Mais la grande œuvre de sa vie, celle pour l'accomplissement de laquelle la Ville lui doit le plus de reconnaissance, c'est assurément la création du Musée Saint-Jean. M. Godard-Faultrier en a fait l'un des plus beaux musées d'archéologie qu'on puisse voir en province. En 1879 son activité ne suffisant plus à besogne ; il eut la bonne fortune de rencontrer dans M. Auguste Michel l'aide la plus savante et la plus dévouée.

Pour ce Musée M. Godard s'est dépensé pendant cin-

[1] Territoire autrefois nommé *Angularia* ou *Angulata*, puis les *Angliers*.

Digitized by Google

quante-quatre années avec amour. Sans cesse préoccupé de l'embellir et de le faire connaître, il en a décrit les richesses dans de nombreux articles extraits des *Mémoires de la Société d'agriculture, du Répertoire archéologique, de la Revue de l'Anjou*, etc., et présentés au Congrès de la Sorbonne. Il en a fait deux inventaires, l'un datant de 1868, alors que les collections occupaient encore le logis Barrault, et le second beaucoup plus important publié en 1884, avec le concours de M. Michel[1]. Il aimait son Musée avec passion. Sa situation de directeur-conservateur n'était pas une sinécure pour lui. Et cependant il n'avait jamais demandé ni touché aucun traitement. Il se contenta toujours de l'indemnité qu'on lui allouait pour ses frais de déplacement. Dans ces dernières années, quand ses forces commencèrent à le trahir, il était heureux d'avoir ainsi ses voitures de chez lui jusqu'à la porte de Saint-Jean, car la course était devenue trop longue. Quoique gêné par sa surdité, il prenait à cœur d'assister aux séances de la Commission du Musée, chaque mois, et les suivait avec un intérêt visible, ayant toujours quelque communication à nous faire. Puis, la séance finie, il nous offrait aimablement de nous reconduire l'un ou l'autre, en nous faisant profiter de la voiture qui l'attendait. Quelque semaines seulement avant sa mort, il se démit de ses chères fonctions et fut nommé Directeur-conservateur honoraire, par arrêté du 14 novembre 1895.

En récompense de ses travaux et de ses longs services[2],

[1] Il faut y joindre le *Catalogue* de l'ancienne église Toussaint, annexe du Musée Saint-Jean, publié en 1860, et refait dans la 2e édition de l'*Inventaire de Saint-Jean*.

[2] Voici les principales étapes de la carrière de M. Godard-Faultrier :

Bachelier ès lettres, le 20 septembre 1830, à Angers ; — bachelier en droit, à Paris, le 12 avril 1836, et licencié le 14 avril 1837 après avoir passé sa thèse le 29 mars ; — membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, le 18 février 1835 ; — avocat à la Cour d'Appel d'Angers, en 1837 ; — membre titulaire de la Société d'agriculture, sciences et arts, en 1837 ; — membre de la Société fran-

Digitized by Google

M. Godard avait été nommé officier d'Académie en 1866, et portait la rosette d'officier de l'Instruction publique depuis 1873.

Il eût été bienséant, il eût été juste, de la part de ceux qui dispensent les faveurs, de joindre à ces distinctions celle qu'on accorde aux fonctionnaires après vingt ou trente ans d'exercice, l'étoile du dévouement et des braves. Le moment eût été au moins bien choisi, pour en faire bénéficier M. Godard, en 1891, à la date du cinquantenaire de la fondation de son musée, bien placé encore lors de notre dernière exposition, où le nom de M. Godard-Faultrier figurait, pour la sixième fois depuis 1839, comme l'un des organisateurs de l'art rétrospectif aux expositions ange-

çaise pour la conservation des monuments historiques, le 29 mars 1838 ; — membre de la Société industrielle, le 14 mai 1838 ; — directeur du Musée d'Antiquités d'Angers, le 24 avril 1841 ; — notaire au Lion-d'Angers, le 17 septembre 1841 ; — conseiller d'arrondissement pour Segré, vers 1842 ; — suppléant de juge de paix au Lion-d'Angers, le 20 octobre 1842 ; — correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques en 1842 ; — membre correspondant de la Société archéologique de Touraine, le 24 avril 1844 ; — président de la Commission archéologique du département de Maine-et-Loire, le 7 février 1846 ; — membre honoraire de l'Institut archéologique de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en 1847 ; — inspecteur correspondant du ministère de l'Intérieur pour le service des monuments historiques, en 1850 ; — membre honoraire de l'Académie d'enseignement pour Paris le 21 mai 1850 ; — membre de la Commission épiscopale pour la construction et la réparation des églises diocésaines, en 1851 ; — chargé par le ministère de l'Instruction publique d'une mission scientifique en Orient, 1855-1856 ; — membre de la Commission départementale des bâtiments civils, 1858 ; — médaille de la Société industrielle, 1858 ; — membre de la Commission de topographie des Gaules, 1858-1859 ; — chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, le 14 avril 1863, et autorisé à porter cette décoration en France le 13 juillet ; — officier d'Académie, le 7 avril 1866 ; — associé correspondant de la Société des antiquaires de France, le 11 avril 1866 ; — président honoraire de la Commission archéologique, le 11 novembre 1869 ; — membre titulaire de l'Institut des provinces de France, le 16 juin 1871 ; — maire de Sainte-Gemmes-sur-Loire, de 1872 à 1881 ; — officier de l'Instruction publique, le 17 avril 1873 ; — membre non résident du Comité des Sociétés des Beaux-Arts, le 18 avril 1879 ; — membre honoraire du Conseil de fabrique de Saint-Laud, le 16 avril 1882 ; — président honoraire de la Société d'agriculture, sciences et arts, le 15 juillet 1895 ; — directeur-conservateur honoraire du Musée Saint-Jean, le 14 novembre 1895.

Digitized by Google

vines, et pour la quatrième fois comme président de cette section. Mais les gens du pouvoir semblèrent oublier leur dette, ou, s'ils y pensèrent, sans doute se dirent-ils comme ceux qui se souviennent tardivement qu'ils ont une politesse à rendre : « Que nous importe, il est trop tard ! » Non, il eût été seulement bien tard, et quand même, accordée à cette époque, la décoration justement méritée n'eût pas consolé et fait sourire le vieillard mourant, nous tous qui connaissions sa vie, nous eussions applaudi, et la croix de la Légion d'honneur n'eût pas figuré sans jeter quelque éclat sur la croix blanche de son cercueil.

En résumé l'œuvre de M. Godard-Faultrier a été considérable, son influence incontestée. Quoique atténuée par des découvertes plus modernes, commencée à une époque de renaissance et de transition, sa portée n'a pas été moins grande. Si près que nous soyons de la vérité, c'est une loi absolue de ce monde qu'un autre homme survienne et s'en rapproche davantage. On peut dire de M. Godard-Faultrier qu'il a été un précurseur et le premier représentant de l'archéologie en Anjou.

Trop jeune pour me permettre d'apprécier l'homme privé et, pour le faire, n'ayant pas vécu assez dans son intimité, tout en ayant eu avec lui de fréquents rapports à la Commission du musée Saint-Jean, je ne puis que répéter à son sujet les paroles bien connues qui sont l'écho de sa réputation : C'était « l'homme juste et craignant Dieu ». Ancien marguillier de sa paroisse, membre des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, il est mort le 29 décembre 1895 dans les sentiments de foi chrétienne dont il faisait profession.

Plus favorisé que beaucoup d'autres, M. Godard avait joui d'une heureuse vieillesse. Je me souviens encore de l'impression qu'il me fit, il y a quelques années, un dimanche matin que je le rencontrai descendant les

Digitized by Google

marches de l'église Saint-Laud, après la messe de 9 heures. Le soleil jouait dans les contours de sa belle barbe, soyeuse et blanche, d'un blanc de neige doré comme à la cime des montagnes, et peignée en longues papillotes ainsi que l'on voit aux bustes des antiques. Et tandis qu'après avoir salué Mme Godard qui s'appuyait à son bras, je m'entretenais avec lui, j'éprouvais une sincère admiration pour l'affectueux vieillard, dont la verdeur se manifestait même dans ces trois ou quatre boucles de barbe si amoureusement roulées. Plus tard ces belles papillotes se sont affaissées en même temps que s'incrustait en lui la fatigue. Puis la faiblesse est venue, lui cachant peu à peu le souvenir du passé, comme la marée montante envahit les grèves, jusqu'à l'heure de l'adieu terrestre.

Adrien PLANCHENAULT.

Digitized by Google

LISTE

DES

PRINCIPAUX OUVRAGES ET ARTICLES[1]

Publiés par M. V. GODARD-FAULTRIER

1832.

— Nouvelle insérée dans *le Hibou de Saint-Laurent*, recueil publié par M. Mordret, imprimé par Ernest Lesourd, 1832, et réduit à une seule livraison.

1833-1834.

— Monuments au moyen âge. *Affiches d'Angers*, 10, 24 nov.; 8, 22 déc. 1833; 5, 19 janvier 1834.

1833.

— École catholique de M. de Lamennais. *Journal de Maine-et-Loire*, 31 mars.

— Monuments celtiques. *Affiches d'Angers*, 7 juin.

1833-1840.

— Nombreux articles publiés dans les *Affiches d'Angers*.

1834-1836.

Dans *la Gerbe*, recueil de prose et vers. Angers, L. Pavie, 1834-1835; et V. Pavie, 1836 :

— Saint Maurille, évêque d'Angers, I (1834), 1.

— Sur la parole, II (1835), 123.

— De l'Art et des Musées, III (1836), 27.

1835.

— État actuel de l'église royale de Saint-Denis. — Un épisode. *L'Artiste*, 1835, II, 244.

[1] Cette liste a été établie avec la collaboration de M. Guyon, bibliothécaire-adjoint à la Bibliothèque d'Angers.

Digitized by Google

1836.

— De l'art et de l'origine des musées. *Ibid.*, 1836 ; (publié également dans *la Gerbe*).

— Des expositions, de leur origine et de leurs effets. *L'Artiste*, 1836.

— Passage de l'art grec à Rome. — Une nuit chez Verrès. *Ibid.*, 1836.

— Rapport sur l'abbaye de Charroux, par M. de Chergé. *Ibid.*, 1836.

— Une pensée qui s'échappe du passé dans l'avenir relativement à l'art. *Ibid.*, 1836.

— Notes sur le salon de 1836. *Affiches d'Angers*, 15 mars.

1837.

— Thèse pour la licence en droit. Droit romain : *Qui testamenta facere possunt. De regula Catoniana.* — Droit français : Code civ., livre III, titre II, chap. I, II et III, art. 893 à 931, excepté 896, 897, 898 et 899. Paris, Vinchon fils, 1837.

— Notice sur des arcades, des colonnes sculptées et des peintures murales découvertes à la Préfecture de Maine-et-Loire. *Bulletin monumental* de M. de Caumont, III (1837), 208.

1839.

— Henri Arnauld et le Mont-de-Piété. *Bulletin de la Société Industrielle d'Angers*, X (1839), 116. *Annuaire de Maine-et-Loire.*

— Notice sur la maison de Cossé-Brissac. *Ibid.* X (1839), 236.

1839-1840.

— L'Anjou et ses monuments, avec gravures, par Hawke. Angers, Cosnier et Lachèse, 1839-1840, 2 vol. gr. in-8° avec 103 planches.

1840.

— Souvenirs de l'Exposition de peinture et de sculpture anciennes de 1839, à Angers, avec dessins de M. Hawke : Bas-reliefs, p 7 ; — une chaire sculptée, p. 9 ; — histoire de la Vierge, p. 27 ; — le couronnement de la Vierge, p. 29 ; — meuble gothique, p. 39 ; — meuble de la danse macabre, p. 51 ; — vitraux de Boumois, p. 63 ; — Louis XI et René d'Anjou, p. 75 ; — meuble gothique, p. 93. — Angers, Cosnier et Lachèse, 1840, in-4°.

Digitized by Google

— Moyens propres à étendre et affermir la conquête de l'Algérie. *Affiches d'Angers*, 7 juin.

— Tombeaux de Noëllet. *Journal de Maine-et-Loire*, 14 août.

— Les douze braves de Nueil. Angers, Cosnier et Lachèse, 1840, in-8°. — *Journal de Maine-et-Loire*, 18 octobre

— Rapport à la Société Industrielle au nom du Comité de littérature. *Bull. de la Soc. industr. d'Angers*, XI (1840), 77.

— Causeries historiques sur quelques châteaux de l'Anjou. *Ibid.*, XI (1840), 348. Angers, Cosnier et Lachèse, 1841.

1841.

— Rapport sur plusieurs manuscrits relatifs à l'Anjou, offerts par M. J.-F. Verger, de Nantes. *Bull. de la Soc. industr. d'Angers*, XII (1841), 59.

— Observations diverses présentées dans les *Séances générales tenues* [à Angers] *en 1841, par la Société française pour la conservation des monuments historiques.* Paris, Derache, 1841.

— Rapport sur les églises de la Trinité et du Ronceray. *Bulletin mouumental* de M. de Caumont, VII (1841), 530.

1842.

— Tapisserie de Saint-Florent (dessinée par P. Hawke, avec notice de M. Godard-Faultrier). Angers, Cosnier et Lachèse, 1842, in-4°.

— Notes sur les Chroniques d'Anjou et du Maine de Bourdigné, réimpression faite par les soins de M. le Cte de Quatrebarbes. Angers, Cosnier et Lachèse, 1842, 2 vol. gr. in-8°.

— Discours prononcé au Comice agricole du Lion-d'Angers. *Journal de Maine-et-Loire*, 9 septembre.

— Souvenirs de l'Exposition de 1842, avec dessins et lithographies. Angers, Cosnier et Lachèse, 1842, in-4°.

1842 à 1860.

— Communications dans le *Bulletin archéologique* du Ministère de l'Instruction publique.

1843.

— Note relative à une cheminée du xve siècle à l'Évêché (dessin de M. Lébe-Gigun). *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 1re S., V, 133.

Digitized by Google

— Dans l'*Almanach de Saint-Vincent-de-Paul :* Assemblée de Saint-Laud ; — la Vraie-Croix ; — un père à son fils ; — assemblée de la Baumette.

— Bancelin (article nécrologique). *Journal de Maine-et-Loire*, 7 janvier.

1844.

— Rapport sur les Œuvres du roi René, de M. de Quatrebarbes. *Soc. d'agr. sc. et arts d'Angers*, 1re S., V, 165.

— Note sur Tigné. *Ibid.*, 1re S., V, 181.

— Manuscrit inédit de Denis Chevalier (XVIIIe siècle). *Ibid.*, 1re S., V, 183.

— Rapport lu à la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers sur « Angers pittoresque », par Tardif-Desvaux, le 17 mai 1844. Angers, Cosnier et Lachèse, in-8°.

— Dans l'*Almanach de Saint-Vincent-de-Paul :* Saint Julien le Pauvre ; — Lettre d'un père à son fils.

— Compte rendu du *Précis historique des Ordres de Chevalerie* de M. Jacques Bresson. *Journ. de Maine-et-Loire*, août.

1844-1845.

— Les Ardoisières d'Angers. *Mosaïque de l'Ouest*, t. I, p. 97.

— Le Pont-de-Varenne, Foullon, les brûleurs de pieds (Anjou). *Ibid.*, p. 142.

— Lancelot du Lac. *Ibid.*, p. 223.

— Dumnacus. *Ibid.*, p. 278.

1845.

— Notice sur deux tombeaux découverts à Toussaint. *Union de l'Ouest*, 6 avril. *Soc. d'agr., sc. et arts, d'Angers*, 1re S., V, 217.

— Rapports lus à la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, les 11 juillet et 14 novembre 1845, sur les *Recherches historiques sur la ville de Saumur*, par J.-F. Bodin, 2e édition augmentée par P. G. [Godet]. Saumur, Godet, s. d. 15 p. in-8°. Extr. des *Mém. de la Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 1re S., V, 234, 265.

— Du mouvement historique dans le Saumurois. Angers, Cosnier et Lachèse, s. d. in-8°.

— Girard, abbé fondateur de l'église de Toussaint d'Angers, et son tombeau. *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 1re S., V, 273.

Digitized by Google

— *Rex Tusenos* et statuette avec cette inscription découverte à Lesvière. *Ibid.*, 1re S., V, 279.

— Lion gallo-romain en pierre de taille trouvé en 1813 dans les fondations du mur d'enceinte gallo-romain de la cité, à Angers. *Ibid.*, 1re S., V, 285.

— Huet de la Chenaye et sa femme, seigneurs angevins (xve siècle). *Ibid.*, 1re S., V, 287.

— Jacques Éveillon, théologien et auteur. *Ibid.*, 1re S., V, 287.

— Dans l'*Almanach de Saint-Vincent-de-Paul :* Lettre d'un père à son fils.

— Plan d'Angers, par M. H. Priston. *Journal de Maine-et-Loire*, 31 janvier.

1845-1846.

— Virgile : *Mosaïque de l'Ouest.*

1846.

— Rogue, jurisconsulte et auteur angevin (xviiie siècle). *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 1re S., V, 301.

— Rapport sur deux sudatoriums découverts dans le champ Dureau, au village des Mazières, commune de Mûrs (dessins de M. Dainville). *Ibid.*, 1re S., V, 304.

— Réclamation adressée à M. le Ministre de l'Intérieur relative à l'enlèvement des statues de Fontevrault. *Ibid.*, 1re S., V, 348.

— Discours d'ouverture prononcé devant la Commission archéologique d'Angers, le 17 juillet 1846. Angers, Cosnier et Lachèse, 1846, in-8°. *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 1re S., V, 382.

— Guillaume Legangneur, calligraphe angevin (xvie siècle), fac-simile. *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 1re S., V, 392.

— Claude de Rueil, évêque d'Angers ; son tombeau. *Ibid.*, 1re S., V, 397.

— Peintures murales du xiie siècle à l'abbaye de la Haie-aux-Bons-Hommes, près Angers (dessin de M. Dainville). *Ibid.*, 1re S., V, 399. Angers, Cosnier et Lachèse, 1846, in-8°.

— Un peu de tout à propos d'archéologie (mélanges : Savennières, La Roche-aux-Moines, Fontevrault, la Préfecture, Juigné, la Cathédrale, les Grands-Ponts, etc.). *Ibid.*, 1re S., V, 402.

Digitized by Google

— Dans l'*Almanach de Saint-Vincent-de-Paul :* Danger des assemblées. — Saint Maurice, patron de la Cathédrale d'Angers.

— Jean-Paul Franceschi. *Journal de Maine-et-Loire*, 24 février.

— Prospectus de la nouvelle édition des Recherches de Bodin. Saumur, Godet, 1846.

— Note archéologique sur des pavés mosaïques découverts à Toussaint. *Bulletin de la Société industrielle d'Angers*, XVII (1846), 223.

— Réponse à M. Eugène Talbot au sujet de la 2e édition de l'ouvrage de Bodin sur Saumur. Saumur, P. Godet, 1846, in-8°. *Ibid.*, XVII (1846), 228.

— Deuxième réponse à M. Eugène Talbot au sujet de la nouvelle édition des Recherches de Bodin. Angers, Cosnier et Lachèse, 1846, in-8°.

Réplique à M. E. Bonnemère relativement au désaveu de Bodin. Angers, Cosnier et Lachèse, 1846, in-8°.

1846-1854.

— Nouvelles archéologiques (recueil de plaquettes publié par la Commission archéologique, Ier volume, avec une table des matières). Angers, Cosnier et Lachèse (1846-1854). — Le tome II devait se composer d'un certain nombre d'articles épars dans diverses revues. Voyez plus loin.

1847.

— La Pâque des prisonniers au château d'Angers. *Union de l'Ouest*, 7 avril.

— Antoine Arnauld. *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 1re S., VI, 2e pie, p. 89.

1848.

— Note sur le manuscrit de Lehoreau : Blasons des évêques d'Angers. *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 1re S., VI, 1re pie, 110.

— Chapiteau composite romain servant de bénitier dans l'église d'Épiré (dessin de M. Dainville). *Ibid.*, 1re S., VI, 1re pie, 177.

— Tombeaux antiques découverts en 1848 dans les travaux de la gare d'Angers (planches). *Ibid.*, 1re S., VI, 2e pie, 49, 64, 86, 229.

Digitized by Google

— Tombeau antique découvert dans l'enceinte du camp romain de Frémur. *Ibid.*, 1re S., VI, 2e pie, 134.

— Portion de la façade romaine de l'ancien capitole comprise dans la partie du palais épiscopal édifié au VIIIe siècle, par Rainfroy. *Ibid.*, 1re S., VI, 2e pie, 137.

— Sépulture mérovingienne découverte en Anjou (près de Morannes). *Ibid.*, 1re S., VI, 2e pie, 140.

— Clergé d'Angers ; sa composition ancienne (ms. du XVIIIe siècle de la Bibliothèque d'Angers). *Ibid.*, 1re S., VI, 2e pie, 214.

— Tertre Saint-Laurent ; découverte de la chaire dite de Béranger et d'une lanterne des morts. *Ibid.*, 1re S., VI, 2e pie. 222.

— Monument du roi René, 3e partie. (Tirage à part. Extr. des des journaux d'Angers.) Angers, Cosnier et Lachèse, in-8°.

1849.

— Notre-Dame-de-sous-Terre dérobée à Saint-Laud le 3 janvier 1849, retrouvée le 5 du même mois. Angers, Pignet, 1849.

Vers **1849.**

— Notes sur des fouilles pratiquées au Tertre Saint-Laurent.

1850.

— Théodegisile, monétaire sous les Mérovingiens (du Ve au VIIIe siècle). *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 2e S., I, 5.

— Alexandre, vicomte de Senonnes. *Ibid.*, 2e S., I, 206.

— Anselme Forget (XVIIIe siècle). *Ibid.*, 2e S., I, 249.

1851.

— Le Vase de Cana (musée Saint-Jean, avec une planche), en collaboration avec Didron. *Annales de Didron*, XI, 253.

— Tombeau de Jean Olivier. *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 2e S., II, 6.

— Construction de l'aile de la chapelle des évêques, vers nord, à la cathédrale (charte de 1236). *Ibid.*, 2e S., II, 32.

— Rapport sur la pierre tumulaire récemment placée dans le chœur de la cathédrale, en mémoire des princes de la maison d'Anjou-Sicile. *Ibid.*, 2e S., II, 34.

— Échange du château d'Angers et de l'évêché au IXe siècle. *Ibid.*, 2e S., II, 49.

— Tombeau d'Henri Arnauld. *Ibid.*, 2e S., II, 58.

Digitized by Google

— Anciennes reliques de la cathédrale d'Angers. *Ibid.*, 2e S., II, 66.

— Lettres inédites de Henri III et de Henri IV. *Ibid,* 2e S., II, 176, 178.

— Notes sur la Tricquocterie. *Ibid.*, 2e S., II, 180.

1852.

— Album d'Angers avec treize vues, par Jehan Marchant. 2e pie de l'*Anjou pittoresque*, publié par Jehan Marchant, de Saumur, Saumur, s. d., in-fo.

— Le Champ-des-Martyrs. Angers, Cosnier et Lachèse, 1852, in-18 ; 2e édit. 1855 ; 3e édit. 1868 (traduction en allemand) ; 4e édit. 1887 ; 5e édit.

— Discours prononcé à la réunion de la Société de secours mutuels d'Angers dans la salle synodale de l'Évêché, le 12 septembre 1852. Angers, Georges Pinet, 1852, in-8o.

— Agathoclès. *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 2e S., III, 40.

— Extrait d'un inventaire des saintes reliques conservées dans le trésor de l'église d'Angers. *Ibid.*, 2e S., III, 95.

— Une lettre de Bodin. *Ibid.*, 2e S , III, 105.

— Defensor, évêque d'Angers. *Ibid.*, 2e S., III, 111.

— Notice biographique sur le chimiste J.-L. Proust. *Bulletin de la Société industrielle d'Angers,* XXIII, 17.

1853.

— Cercueil gallo-romain découvert dans la gare (6 août 1853). *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 2e S., IV, 31.

— Notes biographiques sur trente prélats se rattachant à l'histoire de l'Anjou. *Ibid.*, 2e S., IV, 34.

1854.

— Porte romane de la Préfecture. Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers, 2e S., V, 9.

— Baldricus, Balderic ou Baudry. *Ibid.*, 2e S., V, 19.

— Urbain Renard. *Ibid.*, 2e S., V, 22.

— Sculpture symbolique : La grappe de raisin et la sauterelle de l'Apocalypse. *Ibid.*, 2e S., V, 29.

— Septième cercueil gallo-romain trouvé dans la gare et résumé des autres découvertes faites au même lieu. *Ibid.*, 2e S., V, 36.

— Thibaud de Blaison. *Ibid.*, 2e S., V, 44.

Digitized by Google

— Serment de François II, duc de Bretagne, sur la Vraie-Croix de Saint-Laud. *Ibid.*, 2e S., V, 48.

— Cédule de 1472 par laquelle Louis XI fait notifier, par deux chanoines de Saint-Laud, au duc de Bretagne François II, qu'il se considère comme délié de son serment envers lui. *Ibid.*, 2e S., V, 63.

— Troisième serment de François II, duc de Bretagne, sur la Vraie-Croix de Saint-Laud. *Ibid.*, 2e S., V, 115.

— De quelques usages féodaux en Anjou. *Ibid.*, 2e S., V, 144.

— Rapport sur *Cénomans anciens et modernes*, par l'abbé Voisin (tome Ier). *Ibid.*, 2e S., V, 186.

1855.

— Serment de Jacques d'Armagnac sur la Vraie-Croix de Saint-Laud. *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 3e S., VI, 20.

— Nouvelles archéologiques et diverses (2e volume) : 1° Henri Arnauld. *Ibid.* — Common archéol.

— Nouvelles archéologiques et diverses (2e volume) : 2° Visite de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers et de la Commission archéologique dans les nouvelles salles du Musée d'antiquités, le 11 mai 1855. *Ibid.*, 2e S., VI, 39.

— Brevet de comédien pour le sieur Desmarest et Cie (1777). *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 2e S., VI, 58.

— Tombeau du baron de Charnacé et de son épouse Jeanne de Maillé-Brézé. *Ibid.*, 2e S., VI, 136.

1855 (?).

— Nouvelles archéologiques et diverses (2e volume) : Mlle Charlotte-Louise-Jacquine Blouin, institutrice des sourds-muets à Angers; — chapelle de la Forêt. — *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers;* — Common archéol.

1856.

— Carte de Peutinger. *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 2e S., VII, 205.

— Église de Grez-sur-Maine. *Journ. de Maine-et-Loire*, 20 août.

1857.

— Les cryptes du Ronceray : massif présumé de l'autel primitif. *Soc. d'agr., sc. et arts dAngers*, 2e S., VIII, 110.

— Nouvelles archéologiques (2e vol.) : Note sur un tombeau découvert à Saint-Serge (avec une planche). *Rev. de l'Anjou*, chronique, 2e S., I (1857), p. 57.

Digitized by Google

1858.

— D'Angers au Bosphore pendant la guerre d'Orient (avec 32 planches). Angers, Cosnier et Lachèse ; Paris, Maison, gr. in-8°, 1858.

— François de la Boullaye Le Gouz. *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 3e S., I, 29.

— Audouin, évêque d'Angers (VIe siècle). *Ibid.*, 3e S., I, 201.

— Olifant du Musée d'Angers (avec une planche). *Ibid.*, 3e S., I, 1. *Répert. arch.* (1858-1859) et *Rev. de l'art chrétien*, 1858.

— Note sur Fontevrault. *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 3e S., I, 252. *Répert. arch.* (1858-1859), 64.

— Rapport de la 3e section (3e division : archéologie, antiquités) de l'Exposition de 1858. *Bulletin de la Société industrielle d'Angers*, XXIX (1858), 342.

1858-59.

— Nouvelles archéologiques : Découverte d'une sépulture franque. Monnaies angevines ecclésiastiques. Pourpoint de Charles de Blois. Fers à cheval à bords ondulés. Un écu creux. Inscription de la cloche de Candes. Inscription de la cloche Saint-Nicolas de Saumur. *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 3e S., I, 252. *Répert. arch. de l'Anjou*, 1858-1859, p. 71.

— Nouvelles archéologiques : Disque d'argent. *Répert. arch. de l'Anjou*, 1858-1859, p. 129.

— Nouvelles archéologiques : Offrandes de monnaies aux eaux de certains lacs, fontaines, rivières. Médaille de cuivre du pape Innocent XI. Chaussures, et croix d'absolution trouvées dans les tombeaux. La pile de Cinq-Mars, opinions diverses. Le cœur d'Henri II d'Angleterre, comte d'Anjou. *Ibid.*, 1858-1859, p. 135.

— Rapport sur l'Exposition archéologique de 1858. *Ibid.*, 1858-1859, p. 169.

— Nouvelles archéologiques : Abbaye d'Asnières. *Ibid.*, 1858-1859, p. 195.

— La chapelle du Bon-Pasteur d'Angers. *Ibid.*, 1858-59, p. 223. *Revue de l'Anjou*, 2e S., V (1859), 230.

1858-60.

— Monuments gaulois de l'Anjou ou Mémoire sur la topographie celtique du département de Maine-et-Loire d'après les

Digitized by Google

médailles, les sépultures, etc. *Répert. arch. de l'Anjou*, 1858-59 (préliminaires, p. 237; arrond. d'Angers, p. 282; arrond. de Baugé, 1860, p. 18; arrond. de Cholet, p. 35; arrond. de Saumur, p. 67; arrond. de Segré, p. 103). Angers, Cosnier et Lachèse, 1862, in-8°.

1859.

— Des bonnes œuvres au XIXe siècle et de celle du Bon-Pasteur en particulier. *Almanach de Saint-Vincent-de-Paul.*

1860.

— Églises de Saint-Georges-des-Sept-Voies, Saint-Pierre-en-Vaux, le Toureil, Bessé, Saint-Maur. *Répert. archéol. de l'Anjou*, 1860, p. 149.

— L'Hôpital Saint-Jean. *Ibid.*, 1860, p. 187.

— M. Charles Thierry, peintre verrier angevin. *Ibid.*, 1860, p. 193.

— Chronique : Chapelle de l'ancien cimetière du Tertre Saint-Laurent. Hôtel d'Anjou. *Ibid.*, 1860, 198, 199.

— Commune de Saint-Georges-du-Bois. *Ibid.*, 1860, p. 210.

— Chronique : Cercueil gallo-romain en plomb. *Ibid.*, 1860, 228.

— Toussaint. Histoire et catalogue (avec 2 planches). *Ibid.*, 1860, p. 249. Angers, Cosnier et Lachèse, 1860, in-8°.

— Signes lapidaires (rapport sur une brochure de M. X. Barbier de Montault). *Ibid.*, 1860, p. 271.

— Commune de Saint-Rémy-la-Varenne : traces celtiques, gallo-romaines, église, prieuré, chancelier Poyet (avec portrait), le P. Tranquille. *Ibid.*, 1860, p. 273.

— La famille Lanier au foyer de son logis de la rue Saint-Julien, à Angers. *Ibid.*, 1860, p. 305, 345. — *Le Maine et l'Anjou*, par M. de Wismes, 1860.

— Carte celtique de l'arrondissement d'Angers (2 planches). *Répert. archéol. de l'Anjou*, 1860, p. 339.

— Jean Michel, évêque d'Angers (1438-1447) (avec portrait). *Ibid.*, 1860, p. 377.

— Crypte des évêques à la cathédrale [d'Angers], avec le plan, la coupe longitudinale et la coupe transversale, par M. Roques, architecte. *Ibid.*, 1860, p. 399.

1861.

— Commune de Villevêque : Paschal Robin du Fauz. *Répert. arch. de l'Anjou*, 1861, p. 8.

Digitized by Google

— Chronique : Email de Geoffroy Plantagenet. — Crosses de Toussaint. — Sépultures dites ponnes. *Ibid.*, 1861, 27.

— Notre-Dame-des-Champs (à propos de la gravure sur acier de la patronne de l'établissement). *Ibid.*, 1861, p. 33.

— Commune des Ulmes (avec une gravure représentant l'hostie. Cet article renferme la bibliographie des ouvrages qui ont paru sur l'apparition de N -S. J.-C. dans cette commune). *Ibid.*, 1861, p. 66.

— Jean Baudouin de Resly ou de Rély, évêque d'Angers (1491-1499), avec portrait. *Ibid.*, 1861, p. 97.

— Commune de Morannes : Droits féodaux de l'évêque d'Angers. Sépulture mérovingienne. Église Saint-Aubin. G. du Tronchay. Cardinal Mathieu Cointerel (avec portrait). François Gilbert, sieur de la Brosse. *Ibid.*, 1861, p. 129.

— Jeanne-Baptiste de Bourbon 32e abbesse de Fontevrault (1637-1670) avec portrait. *Ibid* , 1861, p. 161.

— Chronique : Projet de Congrès à Saumur, pour 1862. — Sigillographie. — Sceau de la Faculté de Médecine d'Angers. — Inscription à Rablay. — Tombeau d'une abbesse du Ronceray. *Ibid.*, p. 177.

— Commune de Fontevrault : L'Abbaye et Robert d'Arbrissel (avec portrait). *Ibid.*, 1861, p. 193.

— Chronique : Architecture (communes de Brion, Vaulandry, Gonnord, Angers). *Ibid.*, p. 224.

— Antiquités celtiques : Numismatique angevine (avec 3 planches dessinées par M. Dainville). Études d'après l'ouvrage intitulé : *Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France*, par E. Lambert (Paris, 1844, Derache.) *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 3e S., IV, 87. *Répert. arch. de l'Anjou*, 1861, p. 225. Angers, Lachèse, 1861. in-32.

— Chronique : Archives d'Angers. *Répert. archéol.* p. 251.

— Découverte à Saint-Maurice d'Angers du cercueil de Jean du Mas, évêque nommé de Dol. *Ibid.*, 1861, p. 241.

— Le logis de Bel-Air (ayant été habité par la famille des Breslay), avec portrait de René Breslay, évêque de Troyes. *Ibid.*, 1861, p. 257.

— Cathédrale d'Angers : Bruits fâcheux. Lettre adressée au Ministre des Cultes à propos des bruits répandus sur le remaniement intérieur de la Cathédrale. *Ibid.*, 1861, p. 275.

Digitized by Google

— Peulvan de Villedieu (avec 2 dessins de M. G. de Caqueray, et gravures extraites de l'ouvrage de M. Millet de la Turtaudière). *Ibid.*, 1861, p. 289.
— Commune de Luigné : *Ibid.*, 1861, p. 291.
— Découvertes : deniers d'argent à Bécon; — sépulture; — statue romaine près de la Porte angevine. *Ibid.*, 1861, p. 309.
— Chronique : Dessin de Saint-Maur-sur-Loire. *Ibid* , p. 317.
— Commune du Plessis-Grammoire. *Ibid.*, 1861, p. 321
— Pierre Breslay, chantre de l'église d'Angers (avec portrait). *Ibid* , 1861, p. 353.
— Réponse à la lettre de M. Thierry à propos d'un vitrail de l'abside de la Cathédrale d'Angers. *Ibid.*, 1861, p. 362.
— Cathédrale d'Angers (conservation de ses autels). Proposition faite à la séance de la Commission archéologique du 6 novembre 1861. *Ibid.*, 373.

1862.

— Antiquités mérovingiennes : Numismatique angevine. *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 3e S., V, 33. *Rép. arch. de l'Anjou*, 1863, p. 21 ; et Angers, Lachèse, 1864, in-8°.
— Antiquités carlovingiennes : Numismatique angevine. *Ibid.*, 3e S., V, 135. *Répert. arch de l'Anjou*, 1863, 417. — Angers Lachèse, 1864, in-8°.
— Philippe Béclard (nécrologie). *Ibid.*, 1862, p. 1.
— Communes de Linières-Bouton, Chambellay, Champigné, Auverse. *Ibid* , p. 3.
— François Balduin ou Baudoin (avec portrait). *Ibid.*, 1862, p. 33.
— Commune de Saint-Mathurin. *Ibid.*, 1862, p. 40.
— Commune de Tiercé. *Ibid.*, 1862, p. 46.
— Chronique : Les tapisseries de l'Apocalypse de la Cathédrale d'Angers, dites tapisseries du roi René. *Revue de la Normandie. — Répert. arch. de l'Anjou*, p. 86.
— Compte rendu du Congrès archéologique tenu à Saumur le 1er juin 1862 (avec un dessin de la chape de Saint-Mesme de Chinon). *Ibid.*, 1862, p. 209, 225.
— Reconstruction et bénédiction de l'église de Sainte-Gemmes-sur-Loire. *Ibid.*, 1862, p. 419.

Digitized by Google

1862-63.

— Monuments antiques de l'Anjou ou mémoire sur la topographie gallo-romaine du département de Maine-et-Loire. *Répert. arch. de l'Anjou*, 1862, p. 65, 97, 129, 161, 193, 257, 289, 321, 389 ; — 1863, p. 1, 49, 205, 385; — Angers, Cosnier et Lachèse, 1864, in-8°. (Médaille d'or du Conseil général de Maine-et-Loire et mention de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.)

1863.

— Antiquités féodales : Numismatique angevine. Comtes Ingelgeriens et Plantagenets. *Soc d'ag., sc et arts*, 3e S., VI, 150. *Répert. arch. de l'Anjou*, 1863, 432.

— Bénédiction de l'église de Tigné. *Ibid.*, 1863, p. 145.

— Chronique : *Essai sur les monnaies des Namnètes*, par M. F. Parenteau (compte rendu). — Numismatique. *Ibid.*, 301.

1864.

— Quelques statues du château de Richelieu récemment transportées dans la commune de Bouzillé (Maine-et-Loire). *Répert. arch. de l'Anjou*, 1864, p. 1.

— Crosse de Saint-Aubin. *Ibid.*, 1864, p. 24.

— Bibliographie : *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque d'Angers*, par A. Lemarchand. *Ibid.*, 1864., p. 27.

— Chronique : Deniers de Charles Ier d'Anjou. Tiers de sou d'or (triens), présumé inédit. *Ibid*,, 1864, p. 85.

— Exposition nationale d'Angers de 1864 : Section d'archéologie (règlement). *Ibid.*, 1864, p. 88.

— Découvertes archéologiques : Acte de baptême de Claude-Marie d'Aubigné, né à Tigné, décédé archevêque de Rouen; — Plaque-agrafe de baudrier trouvée à Gennes; — Fouilles récentes faites à l'amphithéâtre de Gennes : aqueduc romain. *Ibid.*, 1864, p. 241.

— Rapport sur l'Exposition archéologique de 1864. *Ibid.*, 1864, p. 285.

— Découvertes archéologiques : Cercueils en plomb du XVIe siècle (à Saint-Jean-des-Mauvrets). *Ibid.*, 1864, p. 293.

— Conservation des monuments : Tour dite des Druides et ses annexes. *Ibid.*, 1864, p. 307.

Digitized by Google

— Chronique : Noël Taillepied; — Un tableau attribué au roi René; — Plat du roi René; — Ogeron de la Bouère; — Découverte de médailles; — Amphithéâtre de Gennes, nouvelles fouilles; — Objets dits celtiques. — Industrie angevine : manufacture de toiles peintes et imprimées. *Ibid.*, 1864, p. 325.

1865.

— La Cathédrale d'Angers : 1° de 1451 à 1500; 2° de 1500 à 1533; 3° de 1533 à 1543; 4° de 1543 à 1619. *Répert. arch. de l'Anjou*, 1865, pp. 41, 117, 217, 234. *Revue archéologique*, 1865 (XII), 44 pages.

— Chronique : Conservation des documents : découverte de médailles d'or; — Seconde enceinte d'Angers; — Mosaïques romaines; Ponts-de-Cé. *Répert. arch. de l'Anjou*, 1865, p. 85.

— Aumônerie de fils de prêtre. *Ibid.*, 1865, p. 89.

— Églises souterraines à Doué-la-Fontaine et à Soulanger. Souterrain-refuge à Douces. *Ibid.*, 1865, p. 93.

— Chronique : Édifices restaurés par M. Joly-Leterme; — Tour dite des Druides; — Statue du roi René; — Abbaye de Saint-Florent près de Saumur; — Barrage de Saint-Maur; — Voie romaine près Trélazé; — Sceau du couvent de Toussaint; — Claudin (bibliographie); — La maison du roi à Saumur; — Notice historique sur la relique de l'église Saint-Martin d'Angers; — Jean de l'Espine, architecte angevin; — Amphithéâtre de Gennes; — Puy-Notre-Dame; — Plaque-agrafe de baudrier. *Ibid.*, 1865, p. 98.

— Ancien mobilier de la Cathédrale d'Angers : 1° vase de Cana; 2° œufs d'autruche; 3° pommes dorées (gravure sur bois de la Cathédrale), 1739. *Ibid.*, 1865, p. 140.

— Ancien mobilier de la Cathédrale d'Angers : I. L'épée de saint Maurice; II. Cierge pascal; III. Fers à hosties; IV. Costume ecclésiastique; V. Instruments de paix; VI. Bénitier; VII. Pierres précieuses; VIII. Os de baleines; IX. Peignes; X. Bancs; XI. Ambons; XII. Lectrins, lutrins; XIII. Lits; XIV. Chaire pontificale; XV. Courtine et voile, devant le maître-autel; XVI. Lits enchaînés; XVII. *Libri signati;* XVIII. *Quaterni;* XIX. Livre du serment dit de la Jurande;

Digitized by Google

XX. Livre du Croissant; XXI. Bulle en parchemin; XXII. Lanternes, suspensions, candélabres. *Ibid.*, 1865, p. 165.

— Chronique : François de Boylesve; — Plat curieux; — Portrait de Claude Robin ; — Société des Architectes d'Angers. *Ibid.*, 1865, p. 206.

— Chronique : Chapelle du collège de Bué ou de Bueil, rue de la Roë, à Angers ; — Renseignements sur Bertrand Ogeron de la Bouère ; — Age de pierre ; — Reliquaire en plomb. *Ibid.*, 1865, p. 260.

— La Cathédrale d'Angers : 1° Saint Serené; 2° Pierre d'Avoir, sire de Château-Fremont, bienfaiteur; 3° Bienfaiteurs ecclésiastiques : Hardouin de Bueil, Guillaume d'Estouteville, Jean Bohalle, Guillaume et Jacques Fournier, Jean de la Vignole, Jacques et Guillaume de Mandon, Jean Michel. *Ibid.*, 1865, pp. 265, 282, 286.

1866.

— La Cathédrale d'Angers : René d'Anjou, bienfaiteur. — Tapisserie de l'Apocalypse, etc. *Répert. arch. de l'Anjou*, 1866, p. 5.

— La Cathédrale d'Angers : 1° Enlumineurs; 2° Orfèvres. *Ibid.*, 1866, p. 33.

— La Cathédrale d'Angers : Dépôts d'objets précieux : Vraie-Croix de René d'Anjou ; — Écrin de Jeanne de Laval. *Ibid.*, 1867, p. 81.

— Épitaphe d'Antoinette de Magnelais, dame de Villequier. *Ibid.*, 1866, p. 93.

— Le chœur de Saint-Serge à Angers. *Ibid.*, 1866, p. 109.

— L'Hôpital Saint-Jean. — Bas-reliefs de la chapelle de la Blanchaye. *Ibid.*, 1866, p. 135.

— Le château d'Angers au temps du roi René. Les manoirs de ce prince à Chanzé, La Ménitré et Reculée, d'après quatre inventaires inédits provenant des Archives de l'Empire. (Mémoire couronné par le Conseil général de Maine-et-Loire au concours de 1866.) *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 3e S., IX, 1. — Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, 1866, in-8°. *Répert. arch.*, 1866, p. 141.

— Dessins inédits concernant l'Anjou : Mausolée de René d'Anjou; inscription. — Tombeau dit de Jeanne de Laval. —

Digitized by Google

Sépulture de Thiéphaine. — Plan de la Cathédrale avant 1699. (Ces quatre dessins proviennent de calques faits des collections de la Bibliothèque impériale, collection Gaignières.) *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 3e S., IX, 110. *Répert. arch. de l'Anjou*, 1866, p. 250.

— Sépulture du roi René. *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 3e S., IX, 166. *Répert. arch. de l'Anjou*, 1866, p. 276.

— La Cathédrale d'Angers : 1° ancien narthex; — 2° anciens usages; — 3° monument funèbre de Gabriel Constantin, doyen de l'église d'Angers; — 4° Note sur Jehan de Bourdigné. *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 3e S., IX, 140. *Repert. arch. de l'Anjou*, pp. 280, 288, 306, 312.

— Cercueils en pierre trouvés près de l'ex-église Saint-Martin d'Angers. *Répert. arch. de l'Anjou*, 1866, p. 315.

— Tombeau de la nourrice Tiéphaine. *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 3e S., IX, 294. *Répert. arch. de l'Anjou*, 1866, p. 336.

— Une église oubliée : Saint-Augustin près Angers. *Répert. arch. de l'Anjou*, 1869, p. 356.

— Statues de Fontevrault. *Ibid.*, 1866, p. 360, 377.

— Chronique : Cathédrale d'Angers, demande d'autorisation. Objet de la demande : fouilles à effectuer (Lettre à M. le Ministre des Cultes). *Ibid.*, 1866, p. 367.

1867.

— Parure des tombes des rois et reines de Naples, ducs et duchesses d'Anjou dans la Cathédrale d'Angers (extrait des mémoires lus à la Sorbonne en avril 1867). Paris, Impr. impériale, 1868, in-8°; et *Répert. arch. de l'Anjou*, 1868, p. 65.

— Lettre d'un prêtre déporté en Espagne. *Revue de l'Anjou*, 4e S., I (1867), 98.

— Note sur une épitaphe de l'époque carlovingienne. *Ibid.*, 4e S. (1867), 429.

— La Tour Saint-Aubin, à Angers. *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 3e S., X, 15. *Répert. arch. de l'Anjou*, 1867, p. 23.

— Inventaire raisonné des principaux objets du Musée des Antiquités d'Angers. *Ibid.*, 1867, p. 89, 137, 201, 261. Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, in-8°.

Digitized by Google

— Chronique : Documents inédits sur le roi René et la Cathédrale d'Angers (lu à la Sorbonne le 27 avril 1867). — François d'Orignai, abbé de Saint-Serge. — Cloches du Ronceray. — Mort de M. Tristan Martin du Verger. *Ibid.*, 1867, p. 121.

— Vase en plomb trouvé dans les ruines de Carthage (avec 2 lithographies. *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 3e S., X, 197. *Répert. arch. de l'Anjou*, 1867, p. 169.

— Chronique : Mort de M. G. Bordillon. *Ibid.*, 1867, p. 191.

— Note sur un retranchement situé commune de la Breille (arrondissement de Saumur). *Ibid.*, 1867, p. 251.

— Inscription découverte en la commune du Louroux-Béconnais. *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 3e S., X, 484. *Répert. arch. de l'Anjou*, 1867, p. 348.

— Peintures murales trouvées dans l'ancien hôpital Saint-Jean d'Angers. *Ibid.*, 1867, p. 356.

— Inscription du xve siècle à la Trinité d'Angers. *Ibid.*, 1867, p. 361.

— Chronique : Greniers et caves de l'ancien Hôpital Saint-Jean d'Angers. — Épitaphe de l'abbé Ato. — Caillou gravé. — Mort de M. de Joannis. *Ibid.*, 1867, p. 366.

— Statues de Fontevrault (nouvelle communication). *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 3e S., X, 23. *Répert. arch. de l'Anjou*, 1866, p. 377.

1868.

— Documents inédits sur la Révolution : Translation de 14 détenus de Laval à Doué. — Détail historique du voyage des prêtres de la Mayenne, de Laval à Rambouillet (22 octobre 1793). *Répert. arch. de l'Anjou*, 1868, p. 18.

— Bibliographie : *La vie politique en province*. Étude sur Gr. Bordillon, par Élie Sorin. *Ibid.*, 1868, p. 157.

— Thouarcé en 1588. *Ibid.*, 1868, p. 354.

— Documents inédits sur la Révolution : Copie fidèle d'un manuscrit ou mémoire rédigé par M. Lemercier de la Rivière, prêtre, ancien chanoine de Candes et décédé curé de Dampierre, en 1816, et qu'il a intitulé : *Relation des événements qu'a vus et éprouvés un ecclésiastique dans la République de 1793*. *Ibid.*, 1868, p. 367.

Digitized by Google

— Chronique : Bâtiments de l'ancien Hôtel-Dieu d'Angers. — Autographe. — Sceau de J. de Vaugiraud, évêque d'Angers. — Ordonnance épiscopale et petit sceau du même. *Ibid.*, 1868, p. 406.

— Étude sur quelques pierres sépulcrales récemment découvertes à Angers, place du Ralliement (lecture faite à la Sorbonne en 1868). Paris, Impr. impériale, 1869, in-8°.

1869.

— Flabellum de Cunauld. *Répert. arch. de l'Anjou*, 1869, p. 141.

— Bibliographie : La famille de Ronsart, par Achille de Rochambeau (avec un portrait de Ronsart). *Ibid.*, 1869, p. 176.

— Histoire de Notre-Dame-sous-Terre (publication d'un manuscrit inédit). *Ibid.*, 1869, p. 189.

— Gabriel de Boylesve, évêque d'Avranches. *Ibid.*, 1869, p. 226.

— Deux gravures sur cuivre provenant de la vente des collections de feu Toussaint Grille. *Ibid.*, 1869, p. 257.

— Note sur une croix ancienne (commune de Champtocé). *Ibid.*, 1869, p. 282.

— Bibliographie : *Suez. Histoire de la jonction des Deux-Mers*, par Élie Sorin. *Ibid.*, 1869, p. 289.

— Lettre de M. Godard-Faultrier à M. A. Lachèse, l'avertissant de sa démission de président de la Commission archéologique (5 novembre 1869). *Ibid.*, 1869, p. 293.

— Une gravure du XVIe siècle (René Boivin). Angers, Barassé, in-8°. *Revue de l'Anjou*, 4e S., IV, 1869, 130.

— Fouilles de la place du Ralliement (1867-1869). Impr. impériale, 1869 (avec 2 planches du Dr H. Godard).

1870.

— Discours prononcé le 18 juillet 1870 à l'Hôtel de Ville d'Angers à l'occasion des récompenses décernées à la suite de l'Exposition scolaire de dessin et de géographie (partie du dessin). *Bulletin de l'Instruction primaire du département de Maine-et-Loire*, juillet 1870.

— Histoire inédite de l'abbaye de Saint-Serge au diocèse

Digitized by Google

d'Angers. *Revue des Sociétés savantes*, 3e S, II (octobre-décembre 1870), pp. 372 à 402.

1870-71.

— Études sur quelques types de sépultures constatées en Maine-et-Loire. *Revue de l'Anjou*, 4e S., VII (1870-1871), 255.

1871.

— Notice sur la crypte du Grand Saint-Jean, avec deux eaux-fortes, par T. Abraham. Extrait de *Châteaugontier et ses environs*, par T. Abraham.

1872.

— Congrès archéologique de France, 38e session. Extrait du compte rendu des séances générales tenues à Angers en 1871, avec 6 planches. Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, 1872, in-8°.

1873.

— Le château de Beaufort. *Rev. de l'Anjou*, 4e S., X (1873), 1.

— Lettre-rapport sur la conservation des monuments historique, adressée à M. Merlet, préfet de Maine-et-Loire. *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 3e S., XVI, 472.

1873-1875.

— Les Châtelliers de Frémur (fouilles). *Ibid.*, 3e S., XVI, 445; XVII, 225; XVIII, 133. (V. supplément au tome XVI, 22 planches et gravures sur les fouilles exécutées aux Châtelliers de Frémur.) — *Mémoires lus à la Sorbonne.* — (Médaille dor du Conseil général de Maine-et-Loire en 1874.)

1876.

— Note sur une statuette romaine de Mercure (avec une planche). (Lu à la Sorbonne le 19 avril 1876.) Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, 1876, in-8°. *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 3e S., XIX, 34.

— Notice sur le château de Champtocé, avec une eau-forte de Tancrède Abraham. Extrait d'*Angers et ses environs*, par T. Abraham.

— Notice sur l'ancienne église Toussaint, avec une eau-forte de Tancrède Abraham. Extrait d'*Angers et ses environs*, par T. Abraham.

Digitized by Google

1877-1878.

— Inscription chrétienne antérieure au VIIIe siècle. *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 3e S., XX, 57.

— Note sur les croix en X de divers cercueils de plomb au IVe siècle. *Ibid.*, 3e S., XX, 69.

1877-1879.

— Objets trouvés sur la place du Ralliement (fouilles). *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 3e S., XX, 198 ; XXI, 148.

1879.

— Le Musée Saint-Jean à Angers (avec un dessin par H. Godard représentant un ostensoir au XVIe siècle, provenant du cabinet de feu Toussaint Grille. *L'Art*, 1879, IV, p. 69.

1880.

— Chandelier italien de la fin du XVIe siècle (musée Saint-Jean, avec un dessin par H. Godard). *Ibid.*, 1880, II, 256.

— Nouvelles archéologiques : Visite de la Société d'agriculture, sciences et arts au Musée Saint-Jean. *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 3e S., XXII, 196.

— Chronique. *Revue de l'Anjou*, 4e S., XXIV (1880), 86.

— Transport du baptistère avec son hypocauste de la place du Ralliement au Musée Saint-Jean (reddition de comptes). *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers.*

1881.

— Deux statues sépulcrales du XIVe siècle (musée Saint-Jean) avec deux dessins par H. Godard. *L'Art*, 1881, II, 177. *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 3e S., XXIII, 314.

1882.

— Découvertes archéologiques (avec 3 planches) : en 1879, à Baracé, du cœur présumé de Guillaume Le Maire, évêque d'Angers (XIIIe-XIVe siècles) ; — en 1862, à Saint-Jean-des-Mauvrets, du cœur d'un membre de l'illustre maison de Châteaubriant (XVIe siècle) ; — en 1865, à Tigné, du cœur de Mgr d'Aubigné, archevêque de Rouen (XVIIIe siècle) ; — et à cette occasion, origine de la coutume d'inhumer le cœur isolément pour honorer la mémoire des personnages célèbres. *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 3e S., XXIV, 193.

— Découverte d'un puits funéraire à Vern (avec une planche) *Ibid.*, 3e S., XXIV, 341.

Digitized by Google

1883.

— Le Musée d'antiquités d'Angers. *Revue de l'Anjou*, 5e S., VI (1883), 1 (tirage à part sous le titre : Notice à l'appui de la 2e édition de l'Inventaire raisonné, 1841-1882) ; — Donateurs, 187 ; — médailles d'or, VII (1883), 199. — Angers, Germain et G. Grassin, 1883, in-8°.

— Fouilles à Cartigné (Trélazé), avec un plan par M. H. Godard). *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 3e S., XXV, 45.

— Chronique bibliographique. *Revue de l'Anjou*, 5e S., VII (1883), 226.

1884.

— Inventaire du Musée d'Antiquités Saint-Jean et Toussaint, 2e édition. Angers, Lachèse et Dolbeau, 1884, in-8°.

— Livret de famille et causeries par un grand-père. Angers, Lachèse et Dolbeau, in-8°, 1884.

— Notice : Deux statuettes en bronze provenant de l'ancien amphithéâtre d'Angers; — un étalon de capacité en pierre. *Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, 3e S., XXVI, 203.

— Le général Prévost. *Ibid.*, 3e S., XXVI, 243.

— Chronique bibliographique : Le Mausolée de Catherine de Chivré et l'enfeu des Gaultier de Brûlon, par A. Joûbert. *Ibid.*, 3e S., XXV, 295.

1885.

— Mémoire sur la *Vierge au livre*. *Ibid.*, 3e S., XXVII, 253. Angers, Lachèse et Dolbeau, in-8°, 1885.

1887.

— Lettre inédite du jeune amiral Armand-Jean de Maillé-Brézé, duc de Fronsac (XVIIe siècle), précédée d'une notice avec portrait. *Revue de l'Anjou*, 5e S., XIV (1887), 274. Angers, Germain et G. Grassin, 1887, in-8°.

— L'hôtel Besnardière. *Revue de l'Anjou*, 5e S., V (1887), 274.

1888.

— Deux ivoires sculptés. *Revue de l'Anjou*, 5e S., XVI (1888), 155.

1889.

— Sujets funéraires peints et sculptés du moyen âge et de la Renaissance au Musée Saint-Jean. *Revue de l'Anjou*, 5e S., XVIII (1889), 52.

Digitized by Google

1890.

— Un vitrail du XVIe siècle du Musée archéologique Saint-Jean d'Angers. *Revue de l'Anjou*, 5e S., XXI (1890), 294.

1891.

— Crosses du Musée Saint-Jean d'Angers. *Ibid.*, 5e S., XXII (1891), 52.

— Le château des Ponts-de-Cé. *Ibid*, 5e S., XXIII (1891), 17.

Digitized by Google

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

CONCERNANT LES

GUERRES DE LA VENDÉE

V

CHALBOS

CAMPAGNE A LA VENDÉE

(suite)

VI

Armée de la Vendée[1]

Aujourd'huy, vingt-six mai mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an IIe de la République française.

Nous, Guillaume Ballias-Laubarède, commissaire et ordonnateur en chef de l'armée de la Vendée,

Après que l'armée aux ordres du général Chalbos, occupant le poste de la Chataigneraye, fut obligée, à la suite d'un combat long et opiniâtre, qu'elle a soutenu contre les brigands le 13 de ce mois, avec une bravoure et une intrépidité dignes des plus grands éloges, de céder à la multitude et de se replier le même jour sur Fontenay avec ses bagages et son artillerie, et le 15, ayant reçu un renfort considérable dû au zèle infatigable du citoyen Auguy[2], représentant du peuple français, elle remporta sur eux, le 16 du courant, une victoire, et s'empara de toute l'artillerie et de leurs bagages. Le projet ensuite fut formé de reprendre le poste de la Chataigneraye. En conséquence, l'armée se mit en marche le vingt et réussit dans son entreprise,

[1] Ainsi que je l'ai déjà dit, j'ai cru devoir insérer ici cette pièce, bien qu'elle n'émane pas de Chalbos, afin de donner une physionomie plus complète des événements, et notamment de la bataille du 26 mai 1793.

[2] *Lisez :* Auguis.

Digitized by Google

l'ennemi ayant fui à son approche. Tous les commissaires des guerres employés à ladite armée ne pouvant quitter leur poste, nous avons été obligé, pour le bien du service, de la suivre. A peine fut-elle arrivée dans ce poste, que l'ennemi, toujours supérieur en nombre, s'occupa de l'investir. Les avis qui parvinrent au général à cet égard le déterminèrent à envoyer, le 23, un exprès au général Dayat pour l'en informer; il nous chargea le même jour de lui en faire part de vive voix, ainsi qu'aux représentants de la nation qui étaient à Fontenay, ce que nous fîmes. A l'issue de la conférence que nous eûmes ensemble, ils nous dirent qu'ils iraient le lendemain à la Chataigneraye, où nous retournâmes la nuit, malgré tous les dangers qu'il y avait à courir, après avoir vu les membres du département et ceux de la municipalité, relativement à divers services. Y étant arrivé le 24 à 3 heures du matin, nous rendîmes compte de notre mission au général Chalbos, et, le même jour, tant les citoyens Goupilleau et Garnier, représentants de la nation, que le général Dayat, y vinrent ainsi qu'ils l'avaient annoncé.

Après avoir visité tous les postes et vu la troupe, ils retournèrent le même jour à 5 heures du soir à Fontenay. A peine furent-ils partis, que le général Chalbos nous prévint de faire distribuer le pain de munition à la troupe pour deux jours, ce qui fut exécuté sur-le-champ; l'ordre lui fut donné en même temps de se rassembler dans une prairie, lieu de rendez-vous ordinaire, ce qui fut fait; on battit ensuite la retraite, et, sur les 11 heures du soir, le général partit avec l'armée pour Fontenay, précédé des bagages qu'il a été possible d'emporter. Ce départ précipité ne nous permit de la suivre que demi-heure après, parce qu'il nous importait d'ôter à l'ennemi tous les moyens qui pourraient lui fournir des subsistances dans ledit endroit; en conséquence nous parvînmes à empêcher dix-sept bœufs de devenir sa proie. Pendant que nous nous occupions de

Digitized by Google

cet objet de service, les habitants, en foule, abandonnaient la ville ; nous fîmes tous nos efforts pour les engager à ne pas nous laisser seuls, mais la crainte qui s'était emparée d'eux ne leur permit pas de rester, en sorte que nous n'eûmes d'autre secours, pour conserver lesdits bœufs, que de les confier à la garde de quelques volontaires, qui les ont conduits jusqu'à Fontenay. Après quoi, nous nous rendîmes en toute diligence auprès du général, pour prendre ses ordres. Il nous manifesta le désir de faire distribuer de l'eau-de-vie à l'armée et du bois pour qu'elle pût se chauffer, à cause de la fraîcheur qu'elle avait ressentie dans la nuit ; nous nous empressâmes d'y condescendre. Parvenu à Fontenay, vers les 4 heures du matin, nous fûmes au département, pour aviser aux moyens de lui procurer tout ce qui lui était nécessaire, d'où nous allâmes à la municipalité pour faire commander des voitures et prendre avec elle toutes les précautions que nécessitait son arrivée. De là, nous nous rendîmes chez le général Dayat et chez le chef de brigade Nouvion, pour les informer aussi de son approche, et pour qu'elle n'éprouvât non plus aucun retardement dans la distribution des subsistances. Nous avertîmes les préposés des vivres et des fourrages militaires, pour que chacun, en ce qui le concerne, eût à remplir exactement et ponctuellement son devoir. Ayant pris toutes ces précautions, nous revînmes auprès du général de l'armée pour lui en rendre compte. Le général Dayat l'avait alors joint ; nous entrâmes avec eux et toute l'armée à Fontenay, sur les 6 heures du matin. Le général Chalbos ayant donné l'ordre, on procéda à la distribution des logements ; nous nous occupâmes en même temps de voir si tout était prêt pour les différentes distributions, de manière que nous ne pûmes rentrer chez nous que vers les 11 heures 1/2, pour vaquer à tous les autres objets que le service pouvait exiger. A peine fûmes-nous entré dans notre bureau, que nous entendîmes crier : aux armes ! et bientôt après, on

Digitized by Google

battit la générale. Nous ne tardâmes pas à nous rendre au lieu du rassemblement des troupes, pour y recevoir les ordres du général. On nous dit qu'il avait été à la découverte de l'ennemi, il pouvait être alors midi et demi. Nous crûmes de notre devoir de nous rendre près de lui ; mais, ayant rencontré en chemin le citoyen Nouvion, chef de l'état-major, nous le priâmes de lui faire part de notre démarche, et qu'il nous trouverait à notre poste pour exécuter, avec toute la célérité possible, les ordres qu'il jugerait à propos de nous faire parvenir, de quoi il voulut bien se charger.

Nous nous rendîmes en toute diligence à l'hôpital militaire, pour envoyer à la suite de l'armée des chirurgiens munis de toutes les choses nécessaires au pansement et au soulagement des blessés; nous fîmes partir en même temps des charriots pour pouvoir les transporter, sur lesquels on mit de l'eau-de-vie. Malgré que nous fussions excédé de fatigue, ayant fait pour les affaires de l'armée des voyages consécutifs de la Chataigneraye à Fontenay, et y être revenu la nuit, nous n'avons pas perdu un moment pour assurer, dans une pareille circonstance, tous les services, en donnant en même temps les ordres les plus exprès aux divers préposés, de se tenir chacun à leur poste. Nous prîmes également les précautions de faire tenir prêts tous les chevaux qui étaient au dépôt, afin de pouvoir en faire usage s'il était nécessaire.

Rendu à notre logement, nous écrivîmes à la municipalité de Fontenay de retenir en permanence toutes les voitures qui pourraient être alors dans ladite ville, pour les employer selon que le besoin du service l'exigerait.

Le combat s'engagea bientôt après, il était 1 heure ; la canonnade fut des plus vives, ainsi que le feu de la mousqueterie ; il nous revenait que l'ennemi était repoussé et que le canon lui tuait beaucoup de monde, ce qui nous faisait espérer sa défaite entière.

Digitized by Google

Vers les 2 heures 1/2, nous vîmes passer sous les croisées de notre logement la cavalerie courant au grand galop; nous crûmes que les brigands se portaient sur la colonne qui était placée au-dessus de Fontenay, du côté de la route de Niort, et qu'elle allait la renforcer, étant défendue par deux pièces de canon. Mais, voyant venir en foule l'infanterie courir pêle-mêle avec les habitants et la cavalerie, apprenant que l'ennemi s'était déjà rendu maître du poste du Département, qu'il l'était également de presque toute la ville, puisqu'il n'était pas éloigné de plus de 100 mètres de notre logement, où ses balles tombaient comme la grêle, alors nous nous hâtâmes d'enlever une malle, dans laquelle nous avions mis tous les papiers relatifs au service; nous la confiâmes à un garde national qui la porta sur le col, jusqu'à la sortie de la ville; ne pouvant rencontrer aucune voiture pour la mettre dessus, nous la plaçâmes sur un affût de canon; elle fut transportée de cette manière à une grande distance; étant tombée, nous descendîmes de cheval, et, l'ayant ramassée, nous la confiâmes au citoyen Bonvalet, conducteur-chef d'artillerie, dont le manteau qui était attaché devant la selle de son cheval servait de point d'appui pour la tenir plus facilement. Il la conduisit dans cet état assez loin. Notre cavalerie continuant toujours de courir, son cheval s'anima et, ne pouvant plus le retenir, la malle tomba et se brisa en partie. Nous descendîmes encore de cheval et la lui remîmes une seconde fois. Le sien ayant été blessé à une jambe d'un coup de baïonnette, il ne put plus continuer de la transporter. On a été témoin de tous les mouvements que nous nous sommes donnés à ce sujet, puisque nous avons été exposés aux plus grands dangers, pour éviter que cette malle ne tombât au pouvoir de l'ennemi. Mais comme il harcelait sans cesse à coups de pistolet, nos troupes dans leur retraite sur Niort et nous ayant atteint, nous fûmes obligé d'abandonner ladite malle pour nous mettre en défense. En sorte que, nous trouvant

Digitized by Google

entouré de cinq à six brigands à cheval nous disant : « Vous êtes un général, rendez-vous prisonnier ! » tous les moyens qu'ils tentèrent pour nous saisir ne purent leur réussir et, malgré les blessures que nous avons reçues à la tête et à la jambe, nous parvînmes à nous débarrasser d'eux, et à l'instant trente-cinq à quarante de notre cavalerie firent volte-face, tombèrent le sabre à la main sur celle de l'ennemi qui était considérable, qu'ils repoussèrent à une certaine distance, ce qui nous fit alors présumer que si nos troupes se fussent ralliés toutes les fois que nos généraux leur en ont donné l'ordre, l'ennemi aurait été défait, et nous serions restés maîtres de Fontenay-le-Peuple.

Plus occupé de ce qui concerne l'armée que de nos intérêts personnels, nous n'avons pas eu le temps de trouver nos effets, qui étaient d'un objet très conséquent. Ma fille, que j'ai perdue de vue parmi la foule, au moment de la retraite, et qui est demeurée près de deux jours absente, m'a été ramenée de Marans où elle s'était réfugiée. Elle a aussi perdu tous ses effets et bijoux. Mes domestiques n'ont pu également rien sauver de ce qui leur appartenait. Celui qui m'était le plus utile est tombé au pouvoir de l'ennemi, ainsi qu'un commis et deux chevaux, qui leur étaient destinés.

Ce que contenait la malle, dont l'ennemi s'est emparé sur la route de Niort, malgré toutes les précautions et les soins que nous nous sommes donnés, même en exposant notre vie, pour éviter qu'elle tombât en son pouvoir, consiste en :

1° Environ 13.000 l. d'assignats de 10 et de 15 s., cinq de 400 l., provenant de la somme de 15.000 l. remise par le citoyen Laval, payeur particulier du département de la Vendée, en l'absence du citoyen Vuareillon, payeur général du même département, qui, lors de la bataille qui eut lieu le 16 de ce mois à Fontenay, s'était rendu avec la caisse

Digitized by Google

militaire à Niort, où il était resté quelques jours. Ladite somme de 13.000 l., attendu ladite absence, fut remise au citoyen Campastrue, notre secrétaire, pour, au besoin, acquitter divers objets de dépense concernant la troupe.

2° Le registre des ordonnances ou mandats que nous avons tirés sur ledit citoyen Vuareillon et, quelqu'un en son absence, sur le citoyen Larnasse, concernant la solde des troupes, et acquits de diverses dépenses concernant l'armée, de même que pour la remise des fonds qui a été faite par ledit payeur-général, sur lesdits mandats, aux municipalités de Luçon, Saint-Hermand et Sainte-Hermine, la Chataigneraye et autres autorités constituées dudit lieu, pour les mettre à même de satisfaire aux divers services que le séjour des troupes dans lesdits endroits occasionnerait également, pour la remise des fonds pareillement faite aux citoyens maire de Luçon, Crosnier, commissaire du département à Saint-Hermand, Journaleau, étapier à Fontenay, pour que le service des étapes et convois militaires, ainsi que celui des fourrages, n'éprouvât dans ledit lieu aucun retardement.

3° Le registre de notre correspondance, tant avec les représentants de la nation, le ministre de la guerre, les généraux, les corps militaires, commissaires des guerres, agents du service militaire, qu'avec les corps administratifs.

4° Toutes les lettres en réponse des personnes et corps désignés en l'article précédent, ainsi que diverses lettres qui nous ont été écrites pour affaires qui nous sont personnelles.

5° Les états de situation des divers corps de troupes composant l'armée, jusqu'au 20 du courant, ainsi que des magasins de vivres, fourrages et autres objets de service.

6° L'état relatif au traitement des troupes, fait tant en conformité des lois que d'après les vues sages et prudentes des représentants du peuple français, afin de satisfaire aux

Digitized by Google

diverses réclamations auxquelles ont donné lieu les déplacements des citoyens qui sont venus au secours de la chose publique, ainsi que la cherté des vivres dans un endroit où on ne devait pas s'attendre au rassemblement précipité d'une armée, et pour laquelle il n'avait été fait aucun préparatif pour la recevoir.

7° Le tableau des achats de grains faits par le département de la Vendée pour la subsistance de ladite armée, avec des notes particulières sur la quantité des mêmes denrées, qu'il s'était procurées depuis, que nous conservions précieusement parce qu'il nous importait de connaître toutes les ressources que le pays pouvait offrir, pour faire subsister l'armée.

8° Deux liasses contenant les exemplaires des lois relatives au service militaire.

9° Une liasse contenant nos provisions de commissaire des guerres, les pouvoirs qui nous ont été transmis par les représentants du peuple, en conformité desquels nous nous sommes rendu dans le département de la Vendée pour y exercer les fonctions de commissaire-ordonnateur en chef de ladite armée; plusieurs lettres, tant du ministre de la guerre que de divers corps administratifs, municipalité de Bordeaux et autres, dans le ressort desquelles nous avons été à même d'exercer nos fonctions, qui contenaient à notre égard les choses les plus obligeantes. La perte de ce dépôt, ainsi que des autres objets ci-dessus désignés, nous affecte de la manière la plus sensible.

Ladite malle renfermait encore le procès-verbal d'adjudication des effets militaires pour l'armée des Pyrénées, fait en dernier lieu à Bordeaux, en présence des membres du Directoire du département de la Gironde, ainsi que les pièces justificatives des sommes que nous avons avancées pour le payement des journées des palefreniers employés au dépôt des chevaux de remonte à Libourne, et autres dépenses y relatives, attendu le refus que le citoyen

Digitized by Google

La Germonière, payeur général dudit département de la Gironde, a fait d'acquitter le montant de nos revues, parce qu'il n'avait reçu à cet égard aucun ordre de la trésorerie nationale; nous y avions aussi des effets de créance qui nous étaient propres.

Dont et de tout ce que dessus avons fait et dressé le présent procès-verbal, pour servir et valoir à telle fin que de raison; dont un double sera envoyé au ministre de la guerre et l'autre pour rester déposé dans notre bureau, que nous avons signé.

Fait à Niort, à sept heures du matin, les jour, mois et an susdits.

BALLIAS-LAUBARÈDE[1].

VII

Niort, le 27 may 1793, l'an IIe de la République française.

ALEXIS CHALBOS, *général de division, au* MINISTRE DE LA GUERRE

Depuis mes dernières dépêches, datées de Fontenay, je m'étais porté, avec un corps de 7.000 hommes, à la Chataigneraye, où j'avais repris ma position. Les détachements, que j'avais reçu ordre de fournir à Luçon, Saint-Hermand et aux Sables, avaient réduit ma petite armée à 3.000 hommes. Des avis répétés et successifs m'apprenaient que les brigands rassemblaient leurs forces à l'Absie, Moncoutant, Saint-Pierre-du-Chemin, Réaumur, Mouilleron, et ces dispositions ne pouvaient pas me laisser douter qu'ils n'eussent le projet de m'envelopper. Leurs feux de bivouacs se montraient toutes les nuits dans la courbe que formaient leurs postes autour de moi. Leurs

[1] *Dépôt de la guerre. Arch. hist.*, son 5. — *Armée des côtes de La Rochelle*, con 2.

Digitized by Google

détachements de cavalerie étaient venus piller un village à une demi-lieue de la Chataigneraye, et leurs patrouilles avaient tiré et reçu quelques fusillades de nos postes avancés. Enfin, avant-hier, 24[1], sur l'avis que je reçus, à 6 heures du soir, du commandant d'un de mes postes sur la gauche, qu'il recueillait les habitants d'un village voisin qu'une colonne de brigands venait d'envahir, j'assemblai un conseil de guerre. Par un mouvement spontané, chacun voulait mourir à son poste; mais, considérant que ce dévouement serait sans fruit pour la chose publique, que Fontenay, sans forces, tomberait au pouvoir des ennemis, le résultat fut d'évacuer la Chataigneraye le soir même, pour venir couvrir Fontenay, que l'énorme rassemblement de brigands qui se faisait depuis quelques jours paraissait menacer. Je me mis en marche à 10 heures, en faisant replier mes postes; la retraite s'effectua dans le plus grand ordre; nous arrivâmes dans la plaine de Fontenay à 5 heures du matin.

A 1 heure après-midi, on eut avis de l'apparition des brigands. L'armée sortit et je couvris Fontenay. Aux premiers coups de canon tirés sur les corps qui sortaient de Pissotte, nous vîmes descendre de ses hauteurs et des bois qui les terminent une multitude incroyable qui inonda la plaine comme un torrent[2]. A sa droite était une cavalerie nombreuse. L'armée de la liberté se déploya et les enseignes tricolores, brillant dans la fumée des canons, me semblaient le présage assuré de la victoire, dont elles devraient toujours être les garants. Les tirailleurs s'avancèrent; je fis porter sur la gauche un demi-bataillon pour soutenir les chasseurs de la Gironde; il plia au premier feu. Le bataillon

[1] *Sic.*

[2] D'après le rapport qui précède, de Ballias-Laubarède, les Vendéens étaient au nombre de 12 à 15.000 hommes. Mme de la Rochejaquelein prétend qu'ils étaient près de 40.000 hommes, mais sans poudre. (*Mémoires originaux*, p. 159.)

Digitized by Google

du Loiret chargea la baïonnette en avant. Voyant que ce mouvement ébranlait une grande masse, j'ordonnai à la gendarmerie de charger : 20 seulement obéirent ; le reste fuit. Le corps entier prit le galop et la fuite la plus lâche déshonora notre cavalerie. Ce mouvement désastreux, qu'il me fut impossible d'arrêter, mit le découragement et le désordre dans l'armée. Ces lâches, en fuyant, renversaient et foulaient l'infanterie sous les pieds de leurs chevaux. Tout fut inutile pour rallier l'armée dans Fontenay et à sa sortie sur la route de Niort. Le représentant du peuple Goupilleau l'aîné ne me quitta jamais. Nous fîmes ensemble, mais en vain, les plus grands efforts pour arrêter la gendarmerie. Les représentants du peuple étaient là ; ils faisaient une barrière de leurs corps. J'ordonnais le pistolet à la main, mais ils nous forcèrent et passèrent, sur 20 de front, au galop[1]. Je parvins à en rallier environ 30 ; je chargeai à leur tête la cavalerie ennemie et nous la fîmes

[1] *Décret de la Convention du 29 mai 1793*

« ART. I. — Ceux des gendarmes nationaux qui ont lâchement fui, « dans la journée du 19 à Perpignan et du 26 à Fontenay-le-Peuple « seront dépouillés de leurs armes et uniformes, renvoyés dans leurs « municipalités et déclarés incapables de servir la République, sans « préjudice des poursuites les plus pressantes qui devront être faites « conformément au Code pénal contre ceux desdits gendarmes qui « auraient donné le signal de la fuite ou qui l'auraient provoquée ; « le ministre de la guerre est chargé de faire arrêter sur-le-champ « les gendarmes et officiers prévenus de cette trahison et de les « faire juger conformément aux lois militaires.

« ART. II. — Les représentants du peuple envoyés près les armées « sont autorisés à nommer, de concert avec les administrateurs des « départements, des gendarmes nationaux pour remplacer ceux qui « sont destitués et leur faire délivrer les armes, équipements et che- « vaux des gendarmes destitués, en en faisant estimer la valeur, « pour être statué sur le remboursement.

« ART. III. — Le licenciement desdits gendarmes sera prononcé à « la suite du rapport et information faits par un conseil de guerre « composé de 10 citoyens pris dans les divers groupes de l'armée.

« ART. IV. — Il sera fait mention honorable, dans le procès-verbal, « de la conduite courageuse tenue par les 16 citoyens gendarmes « qui se sont joints au général Beaufranchet-Dayat et au chef de « brigade Nouvion pour charger les rebelles et sauver une partie de « la République. »

(*Réimp. de l'anc. Moniteur*, XVII, 512.)

Digitized by Google

plier. A une certaine distance, nous en réunîmes une soixantaine. Le général Beaufranchet-Dayat et le chef de brigade Nouvion commandaient et firent la charge; 16 seulement les suivirent et l'aide de camp Duclos reçut une blessure grave. Mais, effet toujours certain de la valeur, cette poignée de braves fit reculer 200 brigands à cheval. Nous répétâmes ces tentatives tout le temps de la retraite, avec le peu de cavalerie que nous pûmes réunir. Nous y gagnâmes d'aider la retraite de l'infanterie et de notre artillerie, dont les brigands ont pris une partie.

Les représentants du peuple, qui ont été témoins de cette malheureuse journée et qui, toujours présents à l'action, ont tout vu par leurs yeux, diront que les cris de la liberté et de la patrie et les imprécations du désespoir ont été vains pour retenir des hommes rendus sourds par une pusillanimité aussi odieuse qu'elle est sans exemple. Mais ils diront aussi que les vrais soldats de la liberté ont montré un courage digne d'elle et combattu comme des héros ; ils diront encore que le général Beaufranchet-Dayat et le chef de brigade Nouvion ont constamment chargé, à l'arrière-garde, avec la cavalerie qu'ils ont pu réunir ; que c'est à leurs efforts répétés et continus que nous devons d'avoir conservé l'artillerie qui nous reste et nos équipages des attaques de ces brigands à cheval qui, pleins d'eau-de-vie, se précipitaient sur nous avec une rage aveugle.

L'armée se replia sur Niort, où nous trouvâmes 150 hommes de la gendarmerie de la Convention ; la cavalerie niortaise, au nombre de 50, était venue au-devant de nous. Le conseil de guerre tenu ce matin a arrêté que l'armée périrait à Niort avant de le quitter.

J'ai ensuite rassemblé l'armée, les représentants du peuple l'ont haranguée; ils ont produit le plus grand effet.

Je dois vous faire observer combien l'évacuation de la Chataigneraye était instante, quand elle a été effectuée.

Digitized by Google

Quelques heures plus tard, elle était impossible. Les brigands, cachés dans la forêt de Vouvant, en auraient coupé le passage à l'armée, auraient infailliblement enlevé les équipages, et Fontenay se trouvait pris sans coup férir ; des chevaux, des canons, des soldats et l'honneur de l'armée, voilà ce que nous devons à l'évacuation de la Chataigneraye.

Je répéterai toujours ce qui est la vérité. Les hommes que nous avons à combattre sont aveuglés par le fanatisme et en ont la rage, ceux qu'on a accumulés dans ces contrées pour étouffer cette rébellion, y sont, pour le plus grand nombre, à regret ; stupides, ils ne sentent pas que leur intérêt est dans l'intérêt général. Les brigands, manquant de pain, ont remis la liberté à quelques prisonniers ; ils leur ont enlevé leurs armes et leurs couteaux, en leur faisant promettre de ne plus les combattre. Cette manœuvre perfide leur réussit ; les lâches fuient ou se rendent. Le vieux Caton disait toujours au Sénat d'un peuple libre : Il faut détruire Carthage. Je dirai toujours à la Convention nationale de la République française : il faut des troupes de ligne nombreuses pour extirper ce ferment de guerre civile.

Je suis un exemple vivant de l'injustice ridicule de l'ancien régime et de la munificence nationale dans le nouveau. Elle m'impose de plus grands devoirs en m'élevant davantage, et alors que ma patrie me donne les moyens de lui être plus utile, elle ajouterait à mon dévouement, si depuis longtemps je ne m'y étais consacré tout entier.

Je suis touché de la pensée que ma patrie et cette destinée heureuse qui m'a fait sortir victorieux de tous les combats que j'ai livrés semblent se réunir pour moi au moment que la lâcheté des hommes qui déshonorent l'uniforme national, et les progrès des rebelles, flétrissent mon âme et resserrent mon cœur, au moment du seul échec que mes armes aient éprouvé dans ma vie. Ma patrie me

Digitized by Google

demande de lui faire connaître les hommes qui ont droit à sa reconnaissance. Je suis donc toujours heureux.

J'ai perdu la note des demandes particulières ; mais, en attendant que je puisse vous l'adresser avec mes observations, je dois vous déclarer que le chef de brigade Nouvion, par ses talents et par ses actions qui lui ont attiré la confiance des soldats, mérite d'être fait général de brigade. Je demande ce grade pour lui, comme une dette nationale, et qu'il soit employé près de moi.

Le général de division,
CHALBOS[1].

VIII

Saint-Maixent, le 7 juillet II[2] de la République française une et indivisible.

CHALBOS, *général divisionnaire, au citoyen* MINISTRE DE LA GUERRE

Citoyen ministre,

J'arrive de Parthenay, où je m'étais porté hier avec les représentants du peuple auprès de l'armée. J'y ai trouvé les débris de celle de Westermann. Il a été attaqué avant-hier par les rebelles qui lui ont enlevé son artillerie et écrasé son infanterie. La cavalerie s'est repliée avec très peu de pertes sur Parthenay. Biron, parti depuis trois jours pour se mettre à la tête de l'armée qu'il dirige vers Nantes, m'a laissé le commandement de cette division. J'ai cru que le bien de la République exigeait que je rappelasse la force réunie à Parthenay, sur Saint-Maixent, et le détachement qui occupait Coulonges, sur et en deçà de Villiers-en-

[1] *Dépôt de la Guerre. — Arch. hist., S. 5. — Armée des côtes de la Rochelle, C. 2.*
On consultera encore avec fruit, sur la bataille du 26 mai, la lettre des représentants du peuple du 26 mai. — *Dépôt de la Guerre*, même carton, et *Réimp. de l'Anc. Moniteur*, XVII, 511-512.

[2] 1793.

Digitized by Google

Plaine. Je vais faire les dispositions ultérieures qui me paraîtront propres à rendre aux armes de la liberté, dans cette partie de son empire, l'éclat qu'elles doivent avoir partout.

CHALBOS [1].

IX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE UNE ET INDIVISIBLE

Niort, le 20 juillet [2], l'an Ier.

CHALBOS, *général de division, au général de division* BOULARD

L'armée, que j'ai l'honneur de commander en l'absence du général Biron, se mettra demain en marche. Elle se dirigera sur Chatillon, par Saint-Maixent, Parthenay et Bressuire. Il importe au bien de la République que nous soyons respectivement instruits du mouvement des différents corps d'armée, et j'espère que vous voudrez bien employer tous les moyens pour entretenir une correspondance active entre nous. Une connaissance de tous les jours de la situation des légions républicaines assure le triomphe de la liberté dans ces régions désolées par les horreurs du fanatisme.

CHALBOS [3]

[1] En marge de cette lettre, le ministre a écrit de sa main : « Répondu qu'un décret rappelle Westermann et dit qu'il ne sera plus donné aucun commandement militaire à cet officier. Que la seule défense qu'un officier puisse avoir, soit dans la bonne ou la mauvaise fortune, est un patriotisme connu, parce qu'avec une telle réputation, l'on n'est jamais un sujet d'inquiétude pour ses semblables, ou accusé ou soupçonné par eux, si les événements sont malheureux. »
Dépôt de la Guerre. — Arch. Hist , S. 5. — Armée des côtes de la Rochelle, C. 3.

[2] 1793.

[3] *(Dépôt de la Guerre. — Arch. Hist., S. 5. — Armée des côtes de la Rochelle, C. 3.)*

Digitized by Google

X

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE UNE ET INDIVISIBLE

Niort, le 20 juillet[1], l'an Ier, à 10 heures du soir.

L'adjudant-général CONSTANTIN FAUCHER, *au citoyen* BOULARD, *général de division*

Mon général,

C'est au nom du général de division Chalbos que je vous donne avis que l'armée ne partira pas demain. D'après les nouvelles douloureuses reçues aujourd'hui[2], les représentants du peuple réunis aux généraux, ont tenu conseil, et on y a arrêté de défendre Niort. L'armée va recevoir le contre-ordre.

Constantin FAUCHER[3].

XI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE UNE ET INDIVISIBLE

Niort, le 1er auguste[4], l'an IIe.

CHALBOS, *général de division, au* MINISTRE DE LA GUERRE

Citoyen Ministre,

Le général Verteuil m'a adressé un ordre qu'il avait reçu de vous, pour fournir 400 hommes d'embarquement; Je n'ai pu suppléer à ce qu'il n'avait pu faire : le départ des deux bataillons de la Gironde[5] m'a forcé de les remplacer par deux bataillons que j'ai envoyés aux Sables.

[1] 1er août 1793.

[2] La déroute des républicains à Vihiers, le 18 juillet.

[3] Cette lettre, écrite sur l'ordre de Chalbos, m'a paru mieux à sa place ici que partout ailleurs.
Dépôt de la Guerre. — Arch. Hist., S. 5. — Armée des côtes de la Rochelle, C. 3.

[4] *Sic.* 1793.

[5] Ch. Savary, II, 310, 408.

Digitized by Google

Luçon, attaqué deux fois, et menacé de l'être encore, m'oblige d'y envoyer 2000 hommes, les rassemblements qui se multiplient dans le pays occupé par les rebelles me faisant tenir sur mes gardes, pour ne pas compromettre la sûreté de Niort, ce poste si important pour le succès des armes de la République ; toutes ces choses m'ont fait lui renvoyer cet ordre, en l'instruisant de ma position. Je viens de la mettre sous vos yeux et j'attendrai vos ordres avec la volonté constante de m'y conformer sans observations ultérieures.

Je joins sous cette enveloppe la copie du rapport du général Tuncq sur les succès de l'armée de Luçon.

Vous pourriez être étonné que les succès répétés de l'armée de Luçon ne m'aient pas empêché d'y envoyer des renforts. Ce sont ces succès mêmes qui m'y ont décidé. La tactique constante des rebelles se réunit aux renseignements que nous recevons du pays qu'ils occupent, pour nous assurer que, battus à Luçon, ils l'attaqueront opiniâtrement, jusqu'à une grande défaite, à laquelle les armes de la liberté réduiront leurs projets fantastiques de victoire. J'ai reçu ces renseignements par mes espions, et Tuncq lui-même en recevant, qu'il regarde comme positifs, a sollicité ce renfort.

J'arrive d'un voyage que j'ai fait à Chinon, avec le représentant du peuple Bourdon de l'Oise, pour me concerter avec le général Labarolière ; j'ai été absent quatre jours, et c'est la seule cause du retard de la nouvelle que je vous donne aujourd'hui.

Le général de division,

CHALBOS[1].

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

(A suivre.)

[1] *Dépôt de la Guerre. — Arch. Hist., S. 5. — Armée des côtes de la Rochelle, C. 4.*

Digitized by Google

CHRONIQUE

Le 20e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements s'est ouverte à Paris, le mardi de Pâques, dans la salle de l'hémycicle de l'École Nationale des Beaux-Arts, sous la présidence de M. Henry Havard, inspecteur général des Beaux-Arts, auteur de nombreux ouvrages estimés, et délégué par M. le Ministre de l'Instruction publique.

Un grand nombre de délégués de toutes les parties de la France assistaient à la session.

Notre collaborateur et compatriote, M. Joseph Denais, qui, dans la circonstance, était délégué par la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers (ancienne Académie d'Angers), a été invité à occuper le fauteuil de la vice-présidence.

M. Henry Havard, dans son discours d'ouverture, a provoqué les manifestations très sympathiques de l'auditoire, en faveur d'un autre de nos compatriotes les plus distingués, M. Henry Jouin, secrétaire général de l'École nationale des Beaux-Arts et secrétaire rapporteur — autant dire l'âme — de ces Congrès annuels. M. Jouin, atteint d'une double phlébite, qui est heureusement en très bonne voie aujourd'hui, a dû manquer cette année, pour la première fois, ces réunions si intéressantes et si utiles pour l'histoire de l'art et l'enseignement.

Dans cette même séance, M. Joseph Denais a donné lecture d'une étude nouvelle sur les *saints de la Barre*, près Angers, exécutés par Pierre Biardeau, de 1559 à 1564. « L'œuvre de « Biardeau, étudiée dans ce mémoire — dit le *Journal officiel* « — est importante et s'impose à la critique. Le symbolisme « qui a guidé l'artiste dans cette composition est heureuse- « ment exposé par l'écrivain. »

Dans le rapport général publié à l'*Officiel* du 11 avril, M. Henri Jouin, secrétaire-rapporteur du Comité, n'a pas failli au devoir de rappeler la mémoire et les travaux des maîtres,

Digitized by Google

enlevés par la mort au Comité des Beaux-Arts, Anatole de Montaiglon, Ambroise Thomas, Émile Bœswilwald, et aux Sociétés de province formant le Congrès. M. Jouin s'en voudrait d'omettre des noms qui lui sont le plus à cœur.

C'est d'abord M. Godard-Faultrier, membre non résident du comité, votre ainé à tous, et sans doute le doyen des fondateurs de musées archéologiques en France. Godard-Faultrier était sur la brèche depuis 1840. Ceux qui l'ont connu conservent de lui un souvenir ému. Les visiteurs du musée Saint-Jean, à Angers, se retirent pénétrés de la puissance d'une initiative continuée, d'un dévouement personnel qu'aucune déception n'a fait fléchir.

Tancrède Abraham, encore dans la force de l'âge, appartenait à cette région de l'Ouest qui était la patrie de Godard-Faultrier et, à son exemple, il dirigeait un musée. Son désintéressement n'avait d'égal que son aménité. Peintre et graveur de haut talent, il trouvait assez de loisirs pour rédiger, de temps à autre, de curieux mémoires sur des maîtres ou des œuvres de la Mayenne, afin de prendre contact avec vous aux époques de vos sessions. Nos yeux le chercheront longtemps dans cet hémicycle où bien des mains se tendaient vers lui lorsqu'il entrait, modeste et toujours souriant...

Le 20e Congrès a d'ailleurs été remarquable.

A l'encontre des jeunes hommes qui, volontiers, s'accordent des loisirs et se laissent tenter par l'indolence à cet âge magique qui est à la limite de l'adolescence et de l'extrême jeunesse, vous avez voulu marquer cette session par un surcroît d'effort, un redoublement de travaux remarquables. Vous connaissez le vers du poète :

Donnez-moi vos vingt ans si vous ne faites rien.

L'invitation serait oiseuse, et le poète qui vous l'adresserait devrait s'avouer confus. Vos 20 ans, vous les avez donnés à l'étude, aux recherches patientes, aux revendications courageuses, aux découvertes pleines de promesses. Soyez félicités, Messieurs, d'un tel emploi de vos heures.

Voici les passages du rapport de M. Jouin qui concernent plus spécialement les Angevins et l'Anjou :

M. Joseph Denais, notre collaborateur, (de la Société d'agriculture, sciences et Arts d'Angers).

Le graveur Mellan posait en principe qu'on ne doit pas graver le portrait d'un homme, s'il n'est de tous points illustre. Par bonheur, M. Joseph Denais, de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, ne connaissait point cette sentence de Mellan. Pierre Biardeau, né au Mans en 1608, mort à Angers en 1671, n'est pas un sculpteur

Digitized by Google

de tous points illustre ; mais c'est un artiste habile, consciencieux dans sa violence, et dont il convenait de parler ici avec développements.

M. Denais a pris pour sujet de l'étude qu'il vous a présentée : les « Saints de la Barre ». C'est ainsi que l'on désigne, en Anjou, une importante composition de l'artiste, commandée par les Bénédictins, en 1659, pour la chapelle de la Barre. L'œuvre de Biardeau a été définie « le Mystère de la Passion révélé à la Vierge ». Décrire en détail le groupe principal de la Vierge et de l'Enfant, les statues de saint Jacques le Majeur et de saint Jean l'Évangéliste, ce serait s'exposer à refaire le travail de votre confrère. Disons plutôt que ce travail a été grandement loué à son époque et que, si des réserves peuvent être formulées sur certains détails des figures, la composition générale n'en demeure pas moins digne d'estime. Ainsi en jugeait, d'ailleurs, David d'Angers.

M. l'abbé Bossebœuf, président de la Société archéologique de Touraine, professeur à la Faculté catholique des lettres d'Angers :

Jean Le Clerc, graveur, originaire des Pas-Bas, vint se fixer à Paris à la fin du seizième siècle. En vérité, je vais trop vite. Je débute, sur le compte de Jean Leclerc comme s'il m'était connu de longue date. Il n'en est rien ; et, sans M. l'abbé Bossebæuf, je n'aurais jamais songé à vous parler de Le Clerc, le cartographe.

Ce fut lui, en effet, qui grava le *Théâtre françoys*. Ainsi s'intitulait un atlas renfermant les cartes de la Touraine, de la Picardie, du Berry, du Limousin, du Blésois, du Maine et l'Anjou. Maurice Bouguereau, patriote, savant et lettré, fut l'éditeur de ce recueil qui date de la fin du seizième siècle. En 1624, Le Clerc exécuta en taille-douce une grande carte de France, comportant neuf feuilles, qui fut offerte à Louis XIII. Ménage prétendait que rien ne rassérène l'esprit comme une promenade dans un jardin. Le Clerc justifie cette maxime du philosophe. Parti des Flandres, fixé pour un jour à Paris, c'est, en fin de compte, en Touraine, dans le « Jardin de la France », que Le Clerc a trouvé l'inspiration.

Vous connaissez la maxime des philosophes : « Rien ne se crée, rien ne se perd. » M. l'abbé Bossebœuf, président de la Société archéologique de Touraine, est tout au moins d'avis qu'il faut retenir la seconde partie de l'axiome. Le grand intérêt de son mémoire, *Quelques œuvres inédites à Oiron*, réside dans l'étude du *Saint Jérôme pénitent*, qu'il attribue à André del Sarte.

Vous avez lu dans Vasari qu'André del Sarte vint en France. A quelle date ? Vasari ne le dit pas. Le comte Léon de Laborde, plus précis que le peintre-écrivain, n'a pas eu de peine à fixer l'époque du séjour de del Sarte à la cour de François Ier. C'est en 1517 que le

Digitized by Google

maître Florentin, accompagné de son élève Sguazella, fit un séjour dans notre pays. Le *Portrait du Dauphin*, la *Charité* et *Saint Jérôme* sont les trois œuvres que del Sarte peignit en France. Subitement rappelé en Italie, par une lettre de sa femme, del Sarte n'acheva point le *Saint Jérôme*, et Sguazella aurait suppléé son maître en terminant lui-même ce tableau. Mais Sguzella — Léon de Laborde le constate — n'est qu'un faible imitateur d'André del Sarte. Sa collaboration, dans la circonstance, a quelque chose d'inquiétant.

Quoi qu'il en soit, M. Bossebœuf a eu raison de s'appliquer à écrire l'histoire du *Saint Jérôme pénitent*. Ses déductions sont ingénieuses et sa conclnsion plausible. Après tout, Sguazella n'a pas pu détruire tout le mérite d'une œuvre d'André del Sarte. Il en a certainement respecté la composition, cela va de soi, et les parties achevées par le maître. Voilà qui nous décidera tous, un jour ou l'autre, à visiter la collégiale d'Oiron.

***

D'autre part, le Congrès des Sociétés Savantes de Paris et des départements, avait lieu, selon l'usage, à la même époque, à la Sorbonne. Nous devons signaler la communication faite à la section de géographie historique et descriptive, par M. A. Chauvigné, de la Société de géographie de Tours, sur la *Vallée d'Anjou*, de Langeais aux Ponts-de-Cé. Nous reviendrons sur ce mémoire lorsqu'il sera imprimé dans le *Bulletin de la Société de géographie* d'Indre-et-Loire, dans le courant de l'année.

***

Voici la liste des artistes angevins qui exposent au Salon des Champs-Élysées, avec la nomenclature de leurs œuvres :

PEINTURE

Alleaume (Ludovic), né à Angers, élève de MM. Hébert et L.-O. Merson. — Boulevard Saint-Germain, 80.

15 — A la campagne.

Arc-Vallette (Mme Louise), née à Saumur, élève de Lansyer et de MM. Muraton et P. Vauthier. — A Longué (Maine-et-Loire).

46 — La Loire à Saumur.

Quant à moi
Tant que ma lyre
Voudra les chansons élire
Que je lui dicterai
Mon Anjou, je chanterai.
(Joachim du BELLAY.)

Digitized by Google

47 — Le long du quai.

Aubelle (René), né à Montreuil-Bellay, élève de MM. Yon et Bourgeois. — Rue Alphonse-de-Neuville, 22.

58 — Temps de famine.

Axilette (Alexis), né à Durtal, élève de M. Gérôme. — H. C. — Rue La Rochefoucauld, 64.

73 — Portrait de M. Maurice Leclanché.

74 — Portrait de M. Paul Hervieu.

Berthault (Mme Joséphine), née à Angers, élève de M. Jules Lenepveu. — Boulevard de Clichy, 67, et à Angers, rue d'Alsace, 1.

185 — Portrait de Mlle B...

186 — La soupe au lard ; — nature morte.

Chayllery (Eugène-Louis), né à Angers, élève de MM. Cormon et Busson. — Rue Cortot, 2.

447 — L'exemple des mères.

Corbineau (Auguste-Charles), né à Saumur, élève de MM. Jules Lefebvre et Hébert. — Rue Hégésippe-Moreau, 15, (villa des Arts).

509 — Solo de violon.

510 — Chacun son tour.

Duchemin (Daniel), né à Segré (Maine-et-Loire), élève de M. A. Beauvais. — Rue de Vaugirard, 103.

718 — L'Ellé, près de Quimperlé.

719 — Lever de lune.

Fournier (Hippolyte), né à Rablay (Maine-et-Loire), élève de MM. J.-P. Laurens et Brunclair. — H. C. — Rue Denfert-Rochereau, 77.

835 — Poésie.

836 — Vierge folle.

Le Merle (J.-S.), né à Angers (Maine-et-Loire), élève de M. Cormon. — Quai d'Anjou, 15.

1224 — Intérieur. (Appartient au Dr Cautru.)

Massard (Charles-Constant), né à Angers, élève de M. Bonnat. — Rue Flatters, 5.

1364 — Portrait.

Tessier (Louis-Adolphe), né à Angers, élève de M. Gérôme. — A Angers, rue Franklin, 88, et à Paris, rue de Douai, 43.

1908 — Un bon article.

Digitized by Google

DESSIN

Astruc (Zacharie), né à Angers (Maine-et-Loire). — Rue Bayen, 21.

2112 — Clématites ; — aquarelle.

Deschiens-Astruc (Mme Pauline), née à Angers, élève de M. Pierre Bourgogne. — A l'Ile Saint-Denis, rue du Moulin, 7.

2388 — Fleurs et gibiers ; aquarelle.

Launay (Edmond-Francisque), né à Angers, élève de V. Henry et de M. Allongé. — Rue de l'Université, 128.

2689 — L'étang d'Anatole, à Ballaucourt (Seine-et-Oise) ; — aquarelle.

SCULPTURE

Caussé (Auguste), né à Angers. — Boulevard du Montparnasse, 25.

3309 — Portrait de l'auteur : — médaillon, plâtre.

Guittet (Georges), né à Cholet, élève de Roulleau. — A Amiens, et à Paris, rue de Vaugirard, 99.

3507 — « Languide » ; — statue, plâtre.

Macé (Emile-Louis), né à Angers, élève de Cavelier. — Passage Dulac, 9.

3639 — Merci ; — statuette, bronze.

3640 — Un médaillon ; — bronze.

Perrotte (Philippe), né à Brain-sur-l'Authion, élève de Cavelier et de M. Barrias. — A Malakoff (Seine), rue des Oiseaux, 8.

3742 — Une fille de Niobé.

« Une autre s'efforçant de consoler sa mère infortunée, se tait, percée d'un coup invisible, et ne ferme la bouche qu'après avoir rendu le dernier soupir. »
(OVIDE, *Métamorphoses.*)

Ruillé (comte Geoffroy de), né à Angers. — Rue François Ier, 14.

3814 — Portrait de M. le comte de B... ; — statuette, plâtre.

Saulo (Georges-Ernest), né à Angers, élève de M. Roubaud. — Rue de Vaugirard, 131.

3821 — Étude ; — buste, marbre patiné.

3822 — Pierre Poitevin ; buste d'enfant, bronze.

ART DÉCORATIF

Guifard (Dominique-Henri), né à Angers, élève de Dauban et de Denuelle. — Rue Bertrand, 27 *bis*.

Digitized by Google

4043 — Modèles exécutés en marqueterie de bois, pour la décoration d'une salle à manger.

ARCHITECTURE

Guifard (Dominique-Henri), né à Angers, élève de Dauban et de Denuelle. — Rue Bertrand, 27 *bis*.

4224. — Partie de plafond et d'élévation du salon octogone de la maison de Silvie ; — parc de Chantilly.

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE

Alleaume (Ludovic), né à Angers, élève de M. Maurou. — Boulevard Saint-Germain, 80.

4379 — Une lithographie : *Mater Christi*.

Poynot (Mlle Gabrielle), née à Montreuil-Bellay, élève de MM. Waltner et Le Couteux. — Rue Mayet, 6.

4786 — Une gravure (eau-forte) : « A mi-chemin », d'après D.-A.-C. Artz.

Richard (Charles-Philadelphe-François), né aux Ponts-de-Cé, élève de MM. Maillart, Bocourt et Sirouy. — Rue de la Glacière, 24.

4802 — Une lithographie : « Arthémise ».

***

Voici les noms des artistes angevins qui exposent au Salon du Champ-de-Mars, avec la nomenclature de leurs œuvres :

PEINTURE

Lebasque (J.-H.), né à Champigné (Maine-et-Loire). — 12, rue de la Jonquière.

776 — Paysage (Pierrefonds).

777 — Paysage (Pierrefonds).

DESSINS

Mignon (Jules), né à Angers (Maine-et-Loire). — 7, rue Saint-Jean.

1525 — Étude de jeune fille.

SCULPTURE

Desbois (Jules), né à Parçay (Maine-et-Loire). — 3, impasse Camus (rue des Plantes).

Digitized by Google

(Exposition particulière, salle XV).
30 — La mort (groupe en bronze).
31 — La statue (statue en bois).
32 — La Léda (statue en marbre).
33 — Étude marbre (buste de femme).
34 — Fleurs des eaux ; — pot à eau (plâtre).
35 — Sirènes (plâtre ; vide-poche).
36 — Le songe ; — encrier (plâtre).
37 — La coquille ; — cendrier (plâtre).
38 — La vague ; — bouteille (plâtre).
39 — Le Centaure ; — plat (plâtre).
40 — Les Nénuphars ; — plat (plâtre).
41 — Agrafe et boucles (argent).
42 — Dryade au saule (bronze doré).
43 — Le baiser (bronze).
44 — Autour d'une courge ; — pot à tabac (étain).
45 — Le cep ; — pichet (étain).
46 — Le lierre ; — pichet (étain).
47 — La danse ; — cruche (étain).
48 — Halte ; — gourde de chasse (étain).
49 — Le coucher ; — bougeoir (étain).
50 — Faunesses ; — petit pot (étain).
51 — La tentation ; — cruchon à cidre (étain).
52 — Huitre à la perle ; — baguier (étain).
53 — Phœbé ; — vide-poche (étain).
54 — Fillette ; — étude buste (étain).
55 — L'eau courante ; — plat ovale (étain).
56 — Charybde ; plat (étain).
57 — Léda ; — plat (étain).
58 — Ève ; — plat (étain).
59 — La proie ; — plat (étain).
60 — La houle ; — plat (étain).
61 — La houle ; — plat (étain).
62 — Sirènes aux roches ; — plat (étain).
63 — Le masque de la mort.

OBJETS D'ART

Alleaume (Auguste-Achille), né à Angers. — 33, rue de Bootz, Laval (Mayenne).

152 — Vitraux (panneau décoratif destiné à un monument funèbre). — (App. à Mme Glétron.)

Digitized by Google

Société des Amis des Arts d'Angers. — Règlement général du concours annuel :

1. Un concours annuel de composition artistique est institué sous les auspices de la Société des Amis des Arts.
2. Les membres de la Société peuvent seuls y prendre part.
3. Le jury doit être pris parmi les sociétaires. Les concurrents sont appelés à élire au moins un tiers des membres du jury. Les autres sont désignés par l'assemblée générale.
4. Une Exposition publique précédera et suivra le jugement.
5. Un ou plusieurs prix en argent seront mis à la disposition du jury.
6. Les projets primés resteront la propriété de la Société.
7. Le programme sera élaboré chaque année par le comité et le bureau.

PROGRAMME DES CONCOURS POUR 1896

I. — *Dessin de porte pour la porte d'entrée de la salle des Amis des Arts*

Un cartouche destiné à être placé au-dessus de la porte d'entrée de la salle d'exposition de la Société des Amis des Arts, reposant sur le « linteau de cette porte », et devant porter en lettres, gravées en creux, les mots : « Société des Amis des Arts. »

Ce cartouche, « en pierre ou en marbre », de forme ovale ou ronde, en style du XVIe siècle, serait encadré d'oves ou de moulures.

Il serait supporté ou appuyé :

Soit par de jeunes génies, soit par de jeunes femmes, au milieu d'un entourage ;

Soit d'entrelacs avec macarons et coquilles ;

Soit de feuillages et de fleurs ;

Soit d'attributs des arts de la peinture, de la sculpture et de l'architecture.

Le tout serait destiné à être sculpté en pierre ou en marbre et à être exécuté sur une hauteur totale de 1m60 et sur une largeur totale de 1m20.

Les concurrents devront produire :

1° Un dessin rendu, à l'échelle de 0.05 par mètre, de la baie qui existe au-dessus du linteau sur lequel le cartouche devra être posé ; le linteau lui-même, qui forme le dessus de la porte d'entrée dont il s'agit, serait compris dans ce dessin.

2° Un dessin rendu du motif lui-même, à l'échelle de 0,25 par mètre.

(Concours admis par la Société sur la proposition de M. Max Richard).

Digitized by Google

Un prix de 200 fr. offert par M. Jubien et M. Max Richard sera décerné à l'auteur du projet classé le premier.

II. — *Un piédestal destiné à une statue de Jeanne d'Arc*

Un Angevin, récemment décédé, M. Auguste Giffard, a légué à la ville d'Angers une statue de Jeanne d'Arc pour faire l'ornement de l'avenue de ce nom.

Il appartient à la Société des Amis des Arts de contribuer à l'exécution de cette œuvre en donnant comme sujet de concours annuel le piédestal qui devra supporter la statue.

Dans leur projet les concurrents devront supposer que le monument sera érigé sur l'avenue Jeanne d'Arc aux abords de la rue Franklin, dans l'axe de la promenade dont il formera le fond, créant ainsi la plus heureuse perspective et faisant opposition à l'Hôtel de Ville. Il pourra posséder un bas-relief rappelant l'un des épisodes de la vie de l'héroïne ou les personnages qui furent ses compagnons d'armes.

La statue qui possède une hauteur totale de $2^{m}64$ avec un socle de $0,565 \times 0,565$ sort des fonderies de Tusey. La photographie en sera remise aux concurrents qui en feront la demande chez M. le président de la Société, 14, rue Denis-Papin, à Angers.

Chaque concurrent devra produire :

1° Une façade de l'ensemble du piédestal sur l'avenue, rendue à l'échelle de $0^{m}10$ par mètre ;

2° Une étude du motif principal du piédestal sur l'avenue, rendue à l'échelle de $0^{m}20$ par mètre ;

3° Un plan rendu à l'échelle de 0,02 par mètre comprenant la grille de clôture et les limites latérales de l'avenue.

Le concours demeure œuvre propre de la Société des Amis des Arts et ne préjuge en rien des décisions que l'administration municipale pourra prendre en ce qui concerne la statue de Jeanne d'Arc qu'elle a mission d'ériger. Mais le projet récompensé demeurant propriété de la Société, celle-ci se réserve le droit de le soumettre à l'administration municipale pour la mettre à même de le faire exécuter si elle le juge à propos.

Un prix de 100 fr. offert par M. Huault-Dupuy sera décerné à l'auteur du projet classé le premier.

Les envois devront être remis au local de la Société, place de Lorraine, le lundi 16 décembre 1896, avant cinq heures, dernier délai de rigueur.

Le jury est composé de neuf membres, dont trois élus par les concurrents.

A chaque projet sera joint un pli contenant deux enveloppes. La première renfermera le vote pour l'élection de trois membres du jury ; la seconde, qui ne sera ouverte qu'après le jugement, et seu-

Digitized by Google

lement si le projet correspondant est primé, portera la devise inscrite sur le projet, et contiendra le nom et l'adresse du concurrent.

***

Tous les curieux connaissent le nom de Jean Daniel, dit « maître Mitou », prêtre, psalteur et organiste de Saint-Pierre, puis de Saint-Maurice d'Angers, au XVIe siècle, auteur de *Noëls*, sur lesquels M. Henri Chardon a publié une solide étude en 1874.

M. Émile Picot, un des érudits les plus versés dans la littérature populaire du XVIe siècle, a pu lui restituer, en 1887, dans la *Romania* (tome XVI, pp. 528-532), la composition d'un monologue dramatique, récité vers 1523-1524, à Angers, intitulé *Le Franc-archier de Cherré*, dont on connaissait une édition nouvelle, donnée à Tours par Jehan Rousset, en 1554 (petit in-8° goth. de 12 ff., réimprimé dans le *Recueil de Poésies françaises*, publié par le regretté M. Anatole de Montfort, mort cette année même, et le baron de Rotschild, tome XIII, pp. 18-44) [1].

M. Émile Picot a pu retrouver en Allemagne, pour la bibliothèque du feu baron James de Rotschild, dans une vente qui a eu lieu à Munich le 22 avril 1895, *Le Pionnier de Seurdre*, une autre pièce du même auteur, qui ne nous était connue que par une mention de notre chroniqueur, Jacques Bruneau de Tartifume. « Il ne s'agit malheureusement pas, dit M. Émile Picot, d'éditions originales, mais de réimpressions assez fautives, exécutées dans le dernier quart du XVIe siècle. Si l'on peut regretter que les textes offrent de nombreuses incorrections, l'existence de ces réimpressions a pourtant cet intérêt qu'elles nous prouvent la vogue prolongée qu'obtinrent les productions du théâtre angevin [2]. »

Le *Franc-archier de Cherré* était représenté à cette vente par un exemplaire imprimé à Angers, chez Anthonie Hernault, mort en 1598, avec sa marque (un cartouche ovale orné d'enroulement, fleurs et fruits, et sa devise : *Un amy flable, trésor inestimable*). C'est un petit in-8° de 12 ff., non chiffré, de 25 lignes à la page, signé A.-G. par 4, comprenant 548 vers, avec ce titre : *Le Franc ar // chier de // Cherré //*.

[1] Voir Émile Picot, *Le Monologue dramatique* (1886-1888), in-8°, dont nous avons parlé déjà lors de sa publication.

[2] *Bulletin du Bibliophile*, tome LXIII, p. 157.

Digitized by Google

Vous compaignons qui frequentez les armes,
Et qui de lance auez mains enferre
Je vous supply, voyez les grans faictz d'armes,
Du tres vaillant franc-archier de Cherré.

Le Pionnier // de Seur // dre // a dû paraître vers 1580, en même temps que cette impression du *Franc-archier de Cherré*. Même nom d'imprimeur, même marque, même devise. La pièce compte 16 ff. non chiffrés, de 24 lignes à la page, signée A.-D., par 4.

Dans la première pièce, Jehan Daniel tournait en ridicule un franc-archer, dans la seconde, il tourne en ridicule un paysan enrôlé dans les pionniers. « Celui-ci, comme son confrère, voue à la potence les francs-taupins, c'est-à-dire les mauvais garçons qui désolent l'Anjou ; mais quand il se dit aussi vaillant que le héros de Cherré, cela veut dire qu'ils sont aussi poltrons l'un que l'autre. En réalité, quel que soit le nom des hommes d'armes, le pauvre peuple est toujours leur victime et c'est lui qui paye les frais de la guerre. »

Dans le dernier fascicule de l'excellente publication de la maison Techener, le *Bulletin du Bibliophile*, M. Émile Picot, reproduit, en la discutant, avec sa grande compétence et son autorité reconnue, la curieuse plaquette jusqu'à ce jour inconnue, autrement que par son titre. Une *Ballade* termine *Le Pionnier de Seurdre*, « ballade beaucoup plus ancienne que le monologue »; on l'avait attribuée à Octavien de Saint-Gelais, à d'autres encore : ne serait-elle pas de notre angevin *Germain-Colin Bucher*, compatriote de Maître Mitou ? M. E. Picot, pour qui notre poète est loin d'être un inconnu, devrait bien diriger ses recherches de ce côté-là ; il nous semble qu'outre l'origine provinciale commune des deux poètes — l'un organiste à Saint-Maurice, l'autre secrétaire de l'officialité d'Angers — il y a dans la facture de la *Ballade*, dans son rythme original, comme dans la pensée qui l'a inspirée, une parenté si voisine avec le *Despit contre Gylon*[1] et d'autres pièces de Germain Colin, que nous ne serions pas éloignés de réunir en cette plaquette ces deux noms angevins.

***

[1] V. *Un émule de Clément Marot : Les poésies de Germain-Colin Bucher, angevin*, publiées pour la première fois par M. Joseph Denais (Paris, librairie Techner, 1890, in-8°), pièce CXLV.

Digitized by Google

La Chambre consultative des arts et manufactures de Saumur est supprimée et fait place, depuis un récent décret, à une Chambre de Commerce qui aura pour circonscription l'arrondissement de Saumur, jusqu'à ce jour compris dans le ressort de la Chambre de Commerce d'Angers.

***

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M. Georges Charbonneau, vient d'être reçu cinquième au concours définitif des logistes pour le Grand Prix de Rome.

***

M. Charles Benoist, né à Andard, ancien élève de l'École primaire d'Angers, vient, à la suite d'un concours ouvert le 15 mars, d'être proposé à M. le Ministre d'agriculture, pour le titre de professeur, dans la chaire de pathologie bovine, ovine, caprine, porcine et d'obstétrique, vacante, à l'école vétérinaire de Toulouse, où M. Benoist remplissait les fonctions de répétiteur en chef des travaux d'anatomie pathologique et de clinique.

***

M. Abel Ruel, professeur de dessin à l'École supérieure d'Angers, vient de passer brillamment à Paris l'examen de professeur de dessin dans les lycées. Sur 200 candidats, 27 seulement ont été reçus, et, parmi eux, M. Ruel, classé 2e.

***

M. René Grégoire, notre compatriote, qui vient de décorer par un fronton de céramique coloriée, l'entrée du Jardin Bullier à Paris, a été admis en loge pour le concours du Grand Prix de Rome (gravure et médaille).

***

La population de Durtal est justement fière de la promotion au grade de général de brigade de notre compatriote le général Oudry, dont la *Revue de l'Anjou* (mars 1895) avait annoncé le départ pour Madagascar où il a mené si vaillamment au feu le régiment d'Algérie. Peu d'officiers généraux ont d'aussi brillants états de service que le général Oudry, âgé aujour-

Digitized by Google

d'hui de 53 ans et qui compte comme campagnes celles de 1870-71, l'insurrection algérienne, Tunisie, Tonkin, Madagascar.

***

La ville d'Angers ne se contente pas de ses conférenciers habituels, qui réunissent chaque fois un auditoire empressé; elle fait appel aussi aux orateurs du dehors. Aux noms que nous avons donnés déjà, nous devons ajouter celui de M. René Doumic, ancien professeur à Stanislas et chroniqueur du *Français* et du *Moniteur Universel*, aujourd'hui critique à la *Revue des Deux Mondes*, qui avait pris pour sujet : *La crise traversée par la littérature contemporaine.*

Cette conférence, donnée dans le palais de l'Université catholique devant un public lettré, a obtenu le plus grand succès.

***

Samedi 25 avril, au Grand-Théâtre d'Angers, a eu lieu une conférence d'un intérêt tout nouveau sur *Les Arts et les Cultes anciens et modernes en Annam et au Tonkin.*

M. Ch. Lemire, notre distingué collaborateur dont nos abonnés ont lu avec tant de plaisir les savantes études publiées ici même, et qui est connu de longue date par ses travaux sur l'Extrême-Orient et l'Océanie, nous a dévoilé un art d'origine indoue dont les monuments nombreux existent encore en partie dans le sud de l'Annam. Après les belles explorations de M. Aymonier et les transcriptions des inscriptions sanscrites du IIIe au XIIe siècle par M. Bergaigne, il s'agissait de nous faire connaître *de visu* les vestiges d'une antique civilisation qui a précédé en Annam l'occupation annamite.

Nous avons parcouru d'abord le pays des sauvages *Moïs* et celui des *Kiams* ou *Tsiampois*. C'est ce peuple qui compte encore 120.000 protégés français, qui a construit ces importants édifices en l'honneur de Siva et de Vishnou C'est toute une révélation d'un passé fort curieux et dont les traces auront bientôt disparu.

M. Lemire a fait défiler devant nous les merveilles des temples des Khmers, puis les monuments et les sculptures des Kiams afin de comparer les procédés de ces deux peuples voisins.

Il a ensuite montré l'ensemble des monuments annamites et principalement les *nécropoles royales de Hué*, dont chacune

Digitized by Google

est un véritable Trianon. Nous avons été conduits jusqu'au Laos, à Luang prabang et en Birmanie. Cette étude d'ensemble a été complétée par la vue de quelques monuments modernes de Cochinchine.

Des aperçus nouveaux ont été présentés par analogie avec l'art grec, avec le style gothique de nos vieilles cathédrales, avec les sculptures de l'Assyrie, de la Perse et de l'Égypte.

M. Lemire a émis l'avis que les études poursuivies au musée Guimet et au Louvre doivent avoir leur complément dans l'étude sur place des monuments qui nous révèlent l'histoire, les religions et l'art des peuples auxquels nous avons succédé en Indo-Chine. Il a de nouveau réclamé, à défaut de l'extension de notre *Protectorat* sur les temples bouddhiques d'Augeor, du moins notre *Protection* éclairée sur cet ensemble de monuments vénérés par des millions de bouddhistes. De là pour leurs possesseurs une influence politique et morale sur les adeptes de cette religion embrassant tout l'Extrême-Orient.

Les descriptions des grottes de marbre de Tourane et surtout de Quang-Binh où l'on navigue dans des galeries souterraines, que l'auteur a appelées le Styx et l'Achéron, ont été fort goûtées, ainsi que l'exposé des cultes et superstitions des Annamites, l'excursion à la ville chinoise de Faifo et la nomenclature des œuvres d'art annamites et tonkinoises.

Le parallèle entre les idées artistiques et religieuses des Khmers, des Kiams et des Annamites a été très remarqué et très goûté ; c'était d'un délicat dilettante.

En regard de notre engouement pour l'art chinois et l'art japonais qui lui est si supérieur, il y a place pour l'art décoratif colonial, pour la production de nos pays de Protectorat. M. Lemire rappelle que Paul Bert avait organisé l'Exposition de Hanoï, créé un Comité pour l'étude et la conservation des monuments de l'Annam-Tonkin; il avait fait venir pour l'éducation artistique des Annamites les livres d'enseignement artistique du Japon.

Le relèvement et le perfectionnement des arts indigènes aux colonies, la création ou le développement de musées d'art décoratif colonial dans la Métropole, telles sont les conclusions de ce magistral exposé qu'illustraient plus de quatre-vingts projections à la lumière oxydrique par M. Molteni.

Grand succès pour le conférencier auquel les nombreux

Digitized by Google

auditeurs ont manifesté à maintes reprises, par leurs applaudissements, combien il les avait intéressés.

***

Le musée Saint-Jean, grâce à l'amabilité de M. Robert David d'Angers, vient de s'enrichir d'u curieux portrait au pastel de Talot (Michel-Louis), membre du Conseil des Cinq-Cents, né en 1755, à Cholet, et mort dans la même ville, en 1828, sur lequel notre collaborateur, M. H. Baguenier-Desormeaux, a écrit une intéressante notice en 1891.

Ce portrait paraît être signé « Beaumont fecit an VII ». Il s'agit probablement du dessinateur-lithographe Beaumont, qui demeurait encore, en 1838, à Angers, impasse Fourmi, et qui nous a donné plusieurs portraits angevins, *l'abbé Gruget*, *l'abbé G.-R. Denais*, etc.

***

Parmi les publications pouvant intéresser nos compatriotes, signalons le *Journal de Mme Cradock*, voyage en France (1783-1786), traduit d'après le manuscrit original inédit par Mme O. Delphin-Balleyguier. (Paris, Perrin, 1896, in-18 jésus.)

L'auteur, venu d'Ancenis à Angers, le 9 septembre 1785, y descend à l'hôtel du Cheval Blanc, « hôtel propre, raisonnable et bien de toute façon », y séjourne le 10 et part pour Saumur, visitant un peu vite beaucoup de choses, et en confondant plus d'une, ce qui est l'inconvénient des voyages trop précipités et des esprits un peu superficiels. Mme Cradock ne paraît pas avoir des réflexions très profondes, ni des observations bien originales et bien justes à transmettre à la postérité, aussi voit-elle le monument du roi René dans l'aile gauche de la cathédrale, où il n'a jamais été ; puis, dès le lendemain, elle descend dans la crypte de l'église Saint-Pierre, où elle se laisse conter que le roi René est inhumé ! Les sculptures de la descente de croix qu'elle croit avoir vues à Saint-Aubin sont de Saint-Serge ; à Saumur, dans le chœur de Saint-Pierre, elle note sur ses tablettes une « statue colossale » de saint Christophe, qu'elle prend pour « saint Chrysostome ». En somme, il faut se méfier des distractions de mistress Cradock et ne tenir compte de ses renseignements qu'avec beaucoup de réserve. Les petits détails « pot-au-feu » la préoccupent beaucoup et, à ce point de vue, son Journal peut aider à l'histoire des mœurs dans la fin du siècle dernier.

***

Digitized by Google

Mgr Henry Sauvé, Prélat de la Maison de Sa Sainteté, est mort, le 10 mars, à Laval, dans sa 79e année. Il avait été recteur de l'Université catholique d'Angers de 1875 à 1882 et, pendant les sept années qu'il avait ainsi passées dans notre ville, le vénéré Prélat s'était acquis de nombreuses et fidèles sympathies.

Mgr Henry-François-Jean Sauvé était Prélat de la Maison de Sa Sainteté, ancien Consulteur au Concile du Vatican, ancien recteur des Facultés catholiques d'Angers, référendaire de la Signature, membre de la Sacrée Congrégation de l'Index, chanoine d'honneur de Laval, d'Angers et de Vannes, chanoine honoraire de Rennes et de Tulle, missionnaire apostollique.

***

Mgr Édouard Gasnier, évêque de Malacca, est mort à Singapore, le 7 avril, âgé de 63 ans, après un labeur incessant de quarante années au Maïssour et dans la presqu'île de Malacca.

Né à Angers, sur la paroisse de Saint-Maurice, le 5 mai 1833, notre regretté compatriote fut, tout d'abord, élève du Pensionnat Saint-Julien. Il termina ses études au Collège de Combrée, puis, après deux années passées au Grand-Séminaire d'Angers, entra au Séminaire des Missions Étrangères, à Paris. Dès 1857, il avait été envoyé dans le Vicariat apostolique du Maïssour (Indoustan), alors sous la direction de Mgr Charbonneaux, lui-même ancien élève et ancien professeur au Collège de Combrée.

« Préconisé le 28 mars 1878 évêque d'Eucarpie, *in partibus infidelium*, et Vicaire apostolique de Malaisie, il avait été sacré à Bengalore, le 2 juin suivant. Il fut le premier évêque de Malacca avec faculté de résider à Singapore (10 août 1888).

« Admirable de douceur et de bonté évangélique, Mgr Gasnier l'était encore par un courage tout à la fois intrépide et calme, une de ces natures impassibles qu'aucun travail n'effraie, qu'aucun danger n'émeut. »

Ajoutons, en terminant, que le souvenir de son pays natal ne quittait jamais l'évêque de Malacca, dont le cœur était resté angevin.

***

L'Anjou vient de perdre un de ses poètes les plus distingués en la personne d'Adrien-René Maillard, né à Angers le 3 décembre 1814, et décédé à 81 ans, à Paris, le 7 avril 1896. Il

Digitized by Google

s'était intimement affilié, avec son ami V. Pavie, au cénacle romantique de Victor Hugo ; et la muse qui y présidait lui avait libéralement départi la grâce, la fraîcheur et l'étincelle.

Ses principales œuvres (récits de voyages et poésies) sont : *Paysages et Souvenirs* (1868), *Sans titre* (1885), *Le long du Chemin* (1889), *Fagot d'hiver* (1895). Il s'est éteint dans un recueillement religieux dont ses dernières strophes sont l'harmonieuse et sincère expression. E. P.

***

L'*Ouest artistique et littéraire* annonce la mort de M. Loiseau (Louis-Arthur) qui, bien que né à Paris, le 24 mars 1830, doit être considéré comme notre compatriote, car c'est en Anjou qu'il passa presque toute sa vie, d'abord dans sa famille, originaire de notre province, puis au Lycée d'Angers, où il a laissé près de tous ses élèves, sans exception, le meilleur souvenir. Il était devenu professeur au Lycée de Vannes. Officier de l'Instruction publique, chevalier du Christ de Portugal et officier de Saint-Jacques, il a publié divers articles de journaux, et à part : *Histoire de la langue française depuis sa formation jusqu'au XVIIe siècle ; — Histoire de la littérature portugaise jusqu'en 1882 ; — Étude des patois de la Touraine et de l'Anjou dans la langue de Rabelais*, patois auxquels le curé de Meudon (l'ancien moine de la Baumette) a fait de si curieux emprunts et qui est resté, jusqu'à ce jour, si peu différent du XVIe siècle, par nombre de locutions populaires que Mgr Pasquier, et un instituteur angevin — dont le nom nous échappe — ont pris soin de recueillir, et qu'ils publieront, sans doute, quelque jour.

***

Exposition et Congrès de Niort. — Le Comité d'initiative de la *Société d'Ethnographie nationale et d'Art populaire* nous prie de faire savoir que les listes d'inscription pour les personnes désireuses d'exposer ou de prendre part au congrès, sont ouvertes *jusqu'au 25 avril.*

Les envois devront être faits du *1er au 10 mai*, à l'adresse de M. le COMMISSAIRE GÉNÉRAL, *établissement Bégué, à Niort.*

Les exposants ne paieront aucun droit. Ils recevront une carte permanente et personnelle pour l'exposition, à laquelle sont admis à figurer les objets suivants :

Œuvres d'artistes et d'artisans originaires du Poitou et des Charentes, anciens et contemporains, ou d'artistes et artisans étrangers à cette contrée, mais ayant traité de l'ethnographie locale.

Digitized by Google

Photographies reproduisant des types, scènes, paysages et monuments du Poitou et des Charentes.

Faïences rares et communes et poteries vulgaires, de fabrication locale.

Costumes, coiffes, bijoux.

Meubles à l'usage des paysans et des citadins.

Ustensiles de pêche usités dans le marais poitevin ; instruments de travail particuliers à nos contrées ; outils domestiques, etc., etc.

Les matières suivantes seront étudiées dans les congrès :

La musique populaire à l'église ; la musique populaire profane ; la chanson et les danses ; les traditions profanes et sacrées : légendes, contes, poésies populaires ; hagiographie, noëls, mystères ; psaumes et cantiques protestants ; littérature et liturgie de la « *Petite Église* » ; les mœurs, les coutumes, les superstitions ; le langage ; l'histoire des arts et l'histoire des lettres ; le tout se rapportant au Poitou et aux Charentes.

Les conférences et lectures seront, après avis du Comité d'initiative, insérées au volume rendant compte du congrès.

Pour recevoir règlements et programmes, s'adresser : à PARIU, au *siège de la Société*, *Palais de l'Industrie* porte 1 ; à NIORT, chez M. DANIEL BÉRAUD, *rue de l'Espingole*.

J. DE B.

Le Directeur-Gérant · G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 694-96.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN — ANGERS

ARMORIAL GÉNÉRAL DE L'ANJOU

D'après les titres et les manuscrits de la Bibliothèque nationale, des bibliothèques d'Angers, d'Orléans, de La Flèche, etc., les monuments anciens, les tableaux, les tombeaux, les vitraux, les sceaux, les médailles, les archives, etc.

Par **M. Joseph DENAIS**

Trois volumes in-8° (avec nombreuses planches). Brochés.. **30** fr.

Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire

DEPUIS 1789

Par **Guillaume BODINIER**

Un volume grand in-8°..... ..... 4 francs

L'INSTRUCTION PRIMAIRE AVANT 1789

Dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers

Par **l'abbé Ch. URSEAU**

SECRÉTAIRE A L'ÉVÊCHÉ D'ANGERS
CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Un volume in-18..... **3** fr.

NOTRE-DAME ANGEVINE

ou Traité historique, chronologique et moral de l'origine de l'antiquité de la cathédrale d'Angers, des abbayes, prieurés, églises collégiales et paroissiales, monastères et chapelles bâties et dédiées en Anjou en l'honneur de Dieu, sous l'invocation de la Très Sainte Vierge Marie, mère de Dieu, comme aussi de ses images miraculeuses révérées en cette province,

Par **Joseph GRANDET**

Un fort volume grand in-8°..... 7 francs

MÉMOIRES DE JOSEPH GRANDET

HISTOIRE DU SÉMINAIRE D'ANGERS

Depuis sa fondation en 1659 jusqu'à son union avec Saint-Sulpice en 1695

Publié par **G. LETOURNEAU**

Prêtre de Saint-Sulpice, Supérieur du Séminaire d'Angers

Deux forts volumes grand in-8°, ornés de douze héliogravures.
Prix : **15** fr.

Digitized by Google

OUVRAGES NOUVEAUX

Les Moralistes populaires de l'Islam. — I. LES GNOMES DE SIDI ABD ER-RAHMAN EL-MEDJIBOUD, par le comte Henry DE CASTRIES. — Un vol. in-12. Prix..... 3 50

EN PROVINCE, par René BAZIN. — Un volume in-12 broché. — Prix..... 3 50

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'OUEST. — Un in-4°, orné de 18 gravures. — Prix..... 3 »

MÉSANGES, poésies. — AU PAYS DU TUFFEAU, conte de Toussaint, par Xavier DE LA PERRAUDIÈRE. — Grand in-16 broché. — Prix..... 3 50

LE PÈRE JOSEPH polémiste (*ses premiers écrits*, 1623-1626), par l'abbé L. DEDOUVRES. — Un volume in-8° de 638 pages. — Prix..... 7 50

DE PATRIS JOSEPHI TURCIADOS LIBRIS QUINQUE, par l'abbé L. DEDOUVRES. Un volume in-8° de 160 pages. — Prix..... 3 »

L'ABBÉ GRUGET, curé de la Trinité d'Angers, *sa paroisse, son diocèse, son temps*, 1751-1840, par M. le Chanoine PORTAIS. — Un vol. in-8° écu de VIII-624 pages. 4 »

HISTOIRE DU SÉMINAIRE D'ANGERS, DE 1695 JUSQU'A NOS JOURS, par G. LETOURNEAU, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur du Séminaire d'Angers. — Cette histoire fait suite aux *Mémoires de Joseph Grandet*. — Un fort volume in-8°, orné de six héliogravures. — Prix.... 5 »

MÉMOIRES SUR LA GUERRE DE LA VENDÉE, par Louis MONNIER, promoteur du soulèvement aux environs de Clisson et chef de la division de Montfaucon (1793-1799), publiés par l'abbé Félix DENIAU. — Un vol. in-8°... 2 »

NOTRE-DAME DU RONCERAY. Un volume in-18 de 334 pages avec deux photogravures et un plan. — Prix. 2 50

CHOSES VUES AU 29e DE MOBILES, par Arthur DU CHÊNE. — Un volume in-12. — Prix..... 1 »

Mémoires du Général Comte de Saint-Chamans (1802-1832). — Un volume in-8°. — Prix 7 50

Mémoires de Mme de Chastenay. — *L'ancien régime; la Révolution.* — Prix 7 50

Un hiver à Paris sous le Consulat (1802-1803), par A. LAQUIANTE. — Un volume in-8°. — Prix 7 50

Le baron de Batz (1792-1795) — *Un conspirateur royaliste pendant la Terreur* — par G. LENOTRE. Prix 7 50

L'Unité italienne, période de 1860-1861, par G. GIACOMETTI. — Un volume in-12. — Prix..... 3 50

Digitized by Google

REVUE DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

5e et 6e Livraisons — Mai et Juin 1896

TOME XXXII

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1896

Digitized by Google

SOMMAIRE

MAI-JUIN

Les Conférences de l'Exposition d'Angers (1895) (fin) 313
Mme Henry Gréville, La Femme dans la société moderne.

Les correspondances de l'époque révolutionnaire. A propos d'un livre récent. — **E. Queruau-Lamerie** 319

M. G. de Cougny, ancien directeur de la Société française d'Archéologie. — **G. d'Espinay** 327

Un barreau de province. — Les Institutions judiciaires en Touraine et le barreau de Tours (fin). — **H. Faye** 345

La guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis (1619-1620) (suite). — **Eusèbe Pavie** 362

Mémoires et documents concernant les Guerres de la Vendée (suite). — **H. Baguenier Desormeaux** 419

A propos des sépultures du roi René, d'Isabelle de Lorraine et d'Ulger, évêque d'Angers. — **L. de Farcy** 432

Chronique 442
Mgr Mathieu, archevêque de Toulouse. — Mgr Baron, évêque d'Angers — La première communion du duc de Montpensier. — Nécrologie : M. Théodore Pavie. — La place du Ralliement et la place des Halles. — Armoiries angevines. — Une inscription relative à l'imprimerie angevine. — Une réunion de licenciés. — Le Conseil général et la colonne de Saint-Florent-le-Vieil. — Une conférence du Dr Billet. — L'herbier de M. Lloyd. — Les cahiers de M. Raimbaud. — Nos compatriotes : MM. Joseph Denais, Louis de Farcy, Georges Albert, Jules Desbois, Henri Lemesle, Mignon, Launay et Legendre. — **J. de B.**

A travers les Revues : *Le Bibliophile du Maine.* — D'Achon, *les Seigneurs de Courceriers.* — B. de Broussillon, *la Maison de Laval.* — S. de la Bouillerie, *l'Imprimerie Fléchoise.* — H. Baguenier Desormeaux, *Bonchamps et le passage de la Loire, en 1793.* — L. de Farcy, *Une Croix de cristal de roche, des premières années du XVIe siècle*, etc. — **Ch. U.**

Chronique bibliographique 455
La Justice révolutionnaire à Nantes et dans la Loire-Inférieure, par Alfred Lallié. — **Q.-L.**

Table de la *Revue de l'Anjou* (1852-1893) (suite). — V. Table chronologique des documents. — **Adrien Planchenault.**

La Table de la Revue de l'Anjou (1852-1893) doit former un fascicule spécial. Les lecteurs sont priés d'enlever et de mettre en réserve les feuilles de cette table, qu'ils trouvent placées à la fin de chaque numéro. Une couverture imprimée sera donnée avec la dernière feuille.

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs

Digitized by Google

CONFÉRENCES

DE

L'EXPOSITION D'ANGERS (1895)

(suite et fin)

CONFÉRENCE DE MADAME HENRY GRÉVILLE

La femme dans la société moderne

L'exactitude est la politesse des rois... et des femmes; c'est même une politesse nécessaire, que les chemins de fer n'ont pas peu contribué à nous inculquer. Que dirai-je alors aux lecteurs de la *Revue de l'Anjou*, envers qui je suis en retard depuis si longtemps ?

J'étais pourtant exacte, le jour où je reçus du public angevin, dans la salle des conférences, un inoubliable accueil; j'ai été exacte toute ma vie, jusqu'au scrupule, et, pour me faire manquer à cette règle de conduite, il a fallu plus fort que moi : la maladie, l'impossibilité absolue d'écrire un travail quelconque, la plus agréable correspondance devenant même pour moi une lourde charge, la plupart du temps.

C'est pourquoi, tout en demandant pardon à mes lecteurs, je les supplie d'être persuadés que si ma conférence paraît si tard, ce n'est pas ma faute, comme disent les enfants, — et bien d'autres.

Il me serait impossible, après un si long temps, de me rappeler au juste ce que j'ai pu dire; ma façon de voir n'a

Digitized by Google

pas changé, cependant, et je me permettrai un court exposé de mes idées générales, priant qu'on m'excuse s'il paraît un peu sec ; ce sera le rôti, mais le persil, j'en ai peur, s'est égaré en route.

Si je n'avais craint une interprétation erronée, j'aurais dénommé cette conférence : *La grève des épouseurs.* C'est en effet là que tend notre société, et cela par la faute de celles qui ont le plus d'intérêt à ce qu'il n'en soit rien, les femmes elles-mêmes.

Depuis la création du monde, la situation d'Ève s'est singulièrement améliorée; l'homme des cavernes la traitait en bête de somme, et il a fallu des siècles, peut-être, pour éveiller en lui le sens de la tendresse, que la maternité avait dès l'abord enseigné à sa compagne.

Puis sont venues des périodes infiniment nombreuses, où la femme a été, suivant les mœurs, reine ou servante, adorée ou battue — et il en est encore de même aujourd'hui, suivant les points du globe; mais jamais, même à notre époque, la femme ne connut de si haute situation que sous l'empire romain. Vestale ou matrone, elle jouit alors de la plénitude de ses droits, avec des prérogatives exceptionnelles.

Mais — et le « mais » est effrayant, — le servage existait dans toute sa beauté, tandis que notre civilisation a fait les femmes égales — sur le papier. Si tout soldat a dans sa giberne le bâton de maréchal, toute femme a dans son berceau le sceptre de l'impératrice; c'est à elle de le conquérir.

Seulement, le nombre des impératrices n'est pas considérable et, bien qu'on ait vu des exceptions, elles se recrutent de préférence dans l'almanach de Gotha. Ce n'est donc pas vers ce rang que les femmes de notre temps chercheront à élever leurs regards ; un plus modeste, et tout aussi honorable, leur est accessible, celui d'épouses.

Nos lois européennes sont sévères pour la femme, elles

Digitized by Google

la maintiennent encore assez étroitement liée, les mœurs aidant. En Angleterre, la jeune fille jouit d'une liberté à peu près illimitée, il est vrai; mais, une fois mariée, sa moindre coquetterie sera jugée avec une extrême rigueur. En Italie, on ne voit guère les jeunes filles; et les femmes mariées, pendant les cinq ou six premières années de leur mariage, au moins, ne peuvent jamais sortir sans être escortées par un homme, parent ou ami, pas même avec une autre femme, celle-ci fût-elle leur mère; seules encore bien moins; je ne l'aurais pas cru si un tout récent procès ne me l'avait fait voir de près. Ce sont les mœurs d'un autre âge. La jalousie espagnole est bien connue; en Allemagne la femme est une poule couveuse; mais, malgré la sentimentalité des interminables fiançailles, elle joue en réalité un rôle bien mince dans la vie du mari. En Russie, mettant à part la double aristocratie du nom et de la fortune, la femme est une servante non payée. Nous ne parlerons guère de l'Amérique; j'ai de chères amies américaines et je ne veux pas leur faire de chagrin. Il est vrai que là, la femme triomphe, mais c'est parfois tellement aux dépens de son caractère, que mieux vaut ne pas nous y arrêter.

C'est donc en France que les femmes ont le plus de garanties de bonheur. Bien que le Code soit chiche de gratifications à leur égard, un mouvement bien distinct en leur faveur tend à élargir leurs droits, comme en fait foi une loi toute récente, votée depuis que j'ai traité verbalement ce sujet. Mais les mœurs leur sont infiniment favorables. Le temps n'est plus où les jeunes filles portaient une robe de mousseline blanche avec une ceinture bleue, disaient : « oui, maman » et ne valsaient qu'après le mariage. On a eu tant pitié de ces pauvres petites, on les a tant aimées, tant choyées qu'on a fini par les gâter, dans le sens absolu du mot, et que dans une quantité de familles que je ne puis ni ne veux énumérer les filles sont devenues de véritables tyrans domestiques. Elles traînent dans le

Digitized by Google

monde leurs pauvres parents fatigués, qui ne demanderaient pas mieux que de les laisser s'amuser jusqu'à onze heures, à condition qu'on sera couché à minuit. Mais c'est à minuit qu'on commence à danser pour tout de bon, et les pauvres mères restent, lasses, ennuyées, malades souvent ; j'en connais qui en sont mortes... Et pourquoi tant de cruels sacrifices ?

— Il faut bien marier sa fille.

Rien de plus juste, et par-dessus le marché, avec les filles qu'on a eu le talent d'élever, bien peu oseraient nier que le jour de la noce ne soit en général le jour de la délivrance réciproque.

Pourquoi ?

C'est que depuis — ne précisons pas le nombre des années, qui trop précise s'expose à se faire accuser d'erreur — cette gâterie des jeunes filles a pris de telles proportions que les mères n'ont plus le choix qu'entre l'abdication, toujours pénible, de leurs goûts et même de leur pouvoir domestique — ou la révolte franche, qui fait de leurs filles d'apparentes victimes, d'ailleurs peu résignées. Le mariage s'impose, comme la fin d'un purgatoire qui, avec le temps, deviendrait un enfer.

Mais les épouseurs ne se présentent pas, ou pas assez. Ici, un autre pourquoi. En effet, pourquoi les jeunes gens ne veulent-ils pas se marier ? Les hommes, en général, sont faits pour le mariage et adorent le mariage. Ils aiment à trouver le feu allumé en hiver, les fenêtres ouvertes à point en été, avec des volets clos juste assez pour y voir, chose que jamais une bonne ni un domestique ne saura faire à propos ; ils aiment un bon dîner, une jolie femme en face d'eux, un joli sourire et des mains blanches pour leur servir le morceau préféré... Ils ont horreur de la table d'hôte et du lit d'auberge. Eh bien, alors ? C'est qu'ils ont peur, et ici j'écrirai hardiment le mot que je n'ai pas voulu prononcer parce qu'il est un peu désobligeant ; ils savent

Digitized by Google

que ces jeunes filles sont mal élevées et... insupportables. Ils ne veulent pas encombrer leur vie d'une femme répondeuse, autoritaire, chercheuse de plaisirs mondains et... dépensière.

Ils sont comme les parents : ils veulent bien rester jusqu'à onze heures... et Madame veut danser le cotillon. Ils veulent bien donner deux robes, ils n'en veulent pas donner quatre. Ils ne veulent pas manger chez eux l'affreux fricot d'une bonne mal tenue, qui leur ferait regretter l'ordinaire de la pension bourgeoise ; ils se disent que subir tout cela, en dépensant tant d'argent, c'est payer trop cher le plaisir artistique du joli sourire et des mains blanches.

S'il y avait de l'amour... Ah oui ! s'il y avait de l'amour ! Ce serait autre chose ! Mais ces demoiselles ne songent guère à l'amour, elles cherchent un mari ; cela n'a rien à voir ensemble, ou bien peu de chose... Et le mari, qui n'est pas si bête, voudrait être aimé. Et souvent il épouse une fille sans dot, mais rangée, soigneuse, qui aime son intérieur et qui a tout de même des mains blanches — et qui l'aime, et pour qui il est tout l'univers.

Un joli conte bulgare raconte ceci : Jadis, les objets possédaient en propre le mouvement — et ce qui était bien plus beau, l'obéissance. Il suffisait de dire au seau : apporte de l'eau, au balai : balaie, pour que l'eau fût sous la main et la maison nettoyée. Or, un jour, une femme, revenant du bois, se faisait accompagner de son fagot, un maître fagot, bien nourri de belles branches. Suivant l'ordre établi, le fagot cheminait à côté d'elle. La femme, s'avisant soudain, d'un coup le jeta à terre en lui disant : Porte-moi.

C'en était trop : maître fagot, se relevant, administra à sa maîtresse une correction des mieux réussies, après quoi toutes choses redevinrent inertes et chacun fut contraint de les porter pour accomplir sa besogne.

Digitized by Google

C'est ce qui est arrivé chez nous, hélas! Les maris ont été trop mis à contribution, on a trop exigé d'eux et, sans s'être donné le mot, chacun hésite et louvoie, patiente, et s'impatiente, et finalement devient vieux garçon, ce dont il se mord les doigts à l'heure des rhumatismes. Mais alors, ces demoiselles n'en veulent plus, et lui n'épouserait pas une morfondue de son âge : à quoi bon unir deux misères? Ce qui cependant ne serait encore point si sot. Quoi qu'il en soit, la situation est mauvaise.

Et le remède?

Le remède serait plus de fermeté de la part des parents; moins d'argent dépensé en toilettes, en voitures, en choses inutiles et coûteuses; plus d'heures consacrées au ménage et même à la cuisine; plus d'ordre dans les comptes, les notes payées comptant, ce qui serait une fameuse économie; moins de goût pour le monde et un peu plus de tendresse dans le cœur, car nos jeunes filles sont en train de devenir sèches comme un cent de fagots bulgares; c'est bien porté. Sans cela, je vois avec douleur venir le temps où les hommes ne se marieront plus, et alors, Seigneur! que fera-t-on de ces filles-là, quand elles seront devenues des vieilles filles? Et puis, le monde finirait, ce qui serait dommage.

Je vois ici une très jolie demoiselle, fiancée selon son désir, qui me regarde d'un air malicieux.

— Mais, Madame Gréville, il y en a pourtant qui se marient?

— Eh bien! chère Mademoiselle, c'est que celles-là ne sont pas insupportables! J'en connais, et à Angers tout comme à Paris, qui sont de charmantes jeunes filles et feront des épouses exquises... Mais il faudrait qu'elles le fussent toutes.

Mme Henry Gréville.

Bois-Briou, 8 mai 1895.

Digitized by Google

LES CORRESPONDANCES

DE

L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT

Parmi les documents recherchés par les historiens, il en est d'une nature spéciale qui sont en même temps les plus précieux comme les plus rares. Nous voulons parler des correspondances échangées par les contemporains d'événements qu'ils se transmettent avec plus ou moins de détails les uns aux autres. Moins sèches que les pièces officielles, plus sûres que les *Mémoires*, parfois arrangés après coup suivant la tournure des événements, les lettres particulières, écrites avec plus de laisser-aller, sans prétention au style, mais avec sincérité, sont un moyen d'information des plus intéressants. Elles font mieux connaître une époque que les plus gros ouvrages même rédigés avec la plus entière bonne foi. Malheureusement bien rares sont les personnes qui conservent leurs correspondances et c'est une bonne fortune pour le chercheur de mettre la main sur une série de lettres de ce genre échappées à la destruction par un heureux hasard.

Telles sont les réflexions que nous faisions en lisant un curieux volume que vient de publier un érudit de nos amis, M. l'abbé Angot, dont le nom n'est point inconnu sans

Digitized by Google

doute des lecteurs de la *Revue de l'Anjou*. Les *Mémoires épistolaires sur la Révolution* à Laval[1], contiennent une suite de lettres adressées de 1789 à 1800 à M. Duchemin de Villiers par ses amis, ses parents, et surtout par sa sœur, Mlle Arthemise de Villiers. Le destinataire, président du Tribunal civil de Laval sous la Restauration, mort en 1846, à 82 ans, était en 1789 avocat au siège de cette ville. Ayant plaidé au commencement de la Révolution pour plusieurs personnes soupçonnées d'aristocratie, il était devenu lui-même suspect. Aussi, rendu à la liberté après quelques mois de captivité, de mars à juillet 1793, jugea-t-il prudent d'aller se cacher d'abord à la campagne, puis à Paris où il fut emprisonné, et enfin à Chartres. C'est dans ces différents refuges que lui sont adressées les lettres publiées par M. l'abbé Angot. Ses correspondants s'empressent de le prévenir de tout ce qui se passe à Laval, avec des réticences sans doute, car on sait que souvent les lettres sont ouvertes à la poste et l'on craint de compromettre ou les siens ou le destinataire lui-même. Il faut lire entre les lignes pour découvrir la pensée volontairement cachée de l'écrivain.

Rentré à Laval en 1796, M. de Villiers part de nouveau pour Paris au moment de la prise d'armes des Chouans de 1797 et la correspondance, suspendue pendant quelques mois, reprend jusqu'en 1800. Cette fois on est sous le Directoire, on ose parler plus librement et cette nouvelle série de lettres est remplie de détails curieux sur les événements de la guerre et les nouvelles locales. Parfois incorrectes, elles ne sont point des modèles de style, mais n'en sont pas moins intéressantes, soit qu'elles confirment avec de nouveaux détails des faits connus, soit qu'elles nous renseignent sur la vie intime des contemporains de la Révolution.

[1] Paris, Picard, et Laval, Goupil, 1896, 1 vol. in-8.

Digitized by Google

Les lettres de cette époque sont certainement les plus rares. A un moment où il fallait si peu de chose pour faire comprendre quelqu'un au nombre des suspects, chacun s'empressait de détruire les lettres qu'il recevait, dans la crainte qu'elles fussent saisies au cours d'une perquisition et qu'on y découvrît quelque expression qui, mal interprétée, pouvait le conduire en prison et de là à la guillotine. Malgré tout il subsiste encore quelques-unes de ces correspondances. Le livre de M. l'abbé Angot en est la preuve et nous sommes convaincu qu'en notre Anjou il en existe certainement plusieurs égarées dans quelques greniers ou fond de certains tiroirs. Il serait à désirer que leurs propriétaires prissent la peine de les rechercher et de les publier. Les petits faits journaliers que l'on trouve relatés dans des écrits de cette nature ont leur importance à nos yeux et viennent apporter leur contingent de renseignements à l'histoire générale d'un pays.

Il y a quelques années, un de nos amis, M. Louis Garnier, architecte à Laval, nous avait communiqué une liasse de lettres adressées à un habitant de cette ville, M. Martin de Ligonnière, fermier des forges de Pouancé, par un sieur Toutain-Morinière, marchand de fers et son correspondant à Angers. Nous y avons rencontré divers passages concernant notre pays pendant la première partie de la guerre de Vendée qu'il nous a paru intéressant de transcrire.

Le 10 mars 1793, au moment du recrutement, les paroisses angevines situées au sud de la Loire s'étaient soulevées et, par rapides succès, à Chemillé, à Cholet, etc..., avaient nécessité l'appel de nombreuses troupes. Des volontaires, plus ou moins volontaires, avaient été réquisitionnés, tant en Maine-et-Loire que dans les départements voisins, parmi les gardes nationaux. Ceux d'Angers avaient été les premiers obligés de marcher sous les ordres d'un employé de l'administration des domaines, Gauvilliers. Ils

Digitized by Google

avaient d'abord occupé Ingrandes, pour protéger la ville d'Ancenis menacée par les insurgés de ce pays et des environs de Pouancé. La révolte apaisée de ce côté, ils étaient passés en Vendée. Beaucoup de ces gardes nationaux, négociants ou hommes d'affaires, la plupart pères de famille, étaient partis à contre-cœur, pour faire comme les autres et ne pas se compromettre, croyant en avoir fini en quelques jours d'une insurrection dont ils ne pouvaient au début soupçonner la gravité. Ce n'est qu'au bout de six semaines qu'ils furent remplacés et purent rentrer chez eux après avoir subi d'assez nombreuses pertes.

M. Toutain-Morinière, un de ces soldats improvisés, s'empresse d'annoncer son retour à son correspondant.

« Angers, 25 avril 1793.

« *A M. de Ligonnière, maistre des forges de Pouancé, à Laval.*

« Monsieur,

« Arrivant du Poitou hier, où j'ai passé six semaines dans l'armée de Gauvilliers, où nous avons repoussé l'ennemi vivement, où il a été fait beaucoup de prisonniers et beaucoup de tués par le canon. Je ne puis pas vous en dire le nombre. Il est trop considérable. Cela fait gémir. Tout commande au calme, cependant il faut des forces, attendu que les pères de famille se trouvent fatigués. Il est arrivé ici six mille hommes de troupes de ligne qui vont aller dans le Poitou, ce qui va soulager les pères de famille. Je n'en suis pas fâché. Je vous dirai que le commis de M. Provost-Duguay a été tué par les brigands et bien de nos hommes dangereusement blessés. Notre situation a été bien malheureuse pendant longtemps. A mon arrivée, j'ai été voir Monsieur Journée qui est au château, détenu dans une chambre avec deux autres. Il a la cour pour prendre l'air. Il est bien désolé. Il s'afflige. Je vais travailler à le

Digitized by Google

faire sortir. Il faut bien des formalités pour cela. Vous pouvez être bien tranquille sur son sort. Il ne lui arrivera rien du tout, suivant ce que l'on m'a dit à la municipalité. Les prisonniers ne pourront sortir que quand la guerre sera finie..... Depuis six semaines je ne me suis occupé d'aucune affaire, ni aucun négociant d'ici. Vous êtes bien heureux d'être tranquille chez vous. Je désirerais que ça serait de même partout. J'ai été exposé trente jours au péril par le canon et le fusil. Je m'en suis heureusement tiré. C'est un métier qui n'est point convenable pour un père de famille. J'ai l'honneur, etc.

« TOUTAIN-MORINIÈRE. »

M. Journée, dont il est ici question, était sans doute le directeur des forges de Pouancé, soupçonné de connivence avec les insurgés de ce pays. Toutain-Morinière écrit quelques semaines plus tard :

« Angers, 26 mai 1793.

« Nous sommes fort tranquilles ici. Il nous arrive journellement des troupes de ligne qui donneront la tranquillité que tant de braves gens désirent.... Mlle Journée est, pour le moment, à la maison, qui travaille pour faire sortir Monsieur son père de l'esclavage. Je me joins à elle pour le faire sortir. On aura de la peine; jusqu'à nouvel ordre cependant, il n'y a aucun danger pour lui. »

Enfin, au commencement de juin, M. Journée est mis en liberté. Mais de graves événements se préparent. Les Vendéens, partout victorieux, ont marché sur Saumur. La garnison d'Angers est partie pour défendre cette ville qui, cependant, a été prise le 9 juin. Toutain-Morinière, qui écrit le 14, doit le savoir, mais n'en parle pas, dans la crainte, sans doute, que sa lettre soit ouverte et qu'on l'accuse de propager de mauvaises nouvelles.

Digitized by Google

« Angers, 14 juin 1793.

« Je vous dirai que M. Journée est à la maison, sorti sans accident. Nous sommes toujours dans une grande inquiétude. Nous n'avons plus de troupes ici. Notre ville est déserte. Je vous salue très sincèrement. »

Et, pour plus de précaution, il ne signe pas. Cependant, les Vendéens menacent Angers. Les diverses administrations de cette ville, n'ayant près d'elles qu'un petit nombre de soldats peu sûrs, se décident à l'évacuer avec leurs archives, leurs caisses et une partie de la garde nationale. Aussi les Vendéens y sont-ils entrés sans résistance, ainsi que l'annonce notre négociant.

« Angers, 23 juin 1793.

« Si je n'ai pas répondu de suite à votre lettre du 13 courant, c'est les inquiétudes que nous avons eues ici. Tous les habitants s'en sont allés d'ici. Notre ville a été désertée pendant six jours. Je n'ai pas désemparé de la ville pour garder ma femme et mes enfants et mes propriétés. L'armée chrétienne est arrivée ici depuis deux jours, au nombre de 20.000 hommes, et se comporte très bien. Il y a beaucoup de discipline. Il faut espérer que le temps va devenir heureux[1]. J'ai l'honneur, etc.

« TOUTAIN-MORINIÈRE. »

Dans sa dernière phrase, l'écrivain semble favorable aux Vendéens, mais tout à l'heure il parlera dans un tout autre sens, par précaution sans doute. La guerre ayant été reportée en Vendée, il n'en est plus question dans les lettres suivantes, jusqu'au mois de décembre. Cette fois, les Ven-

[1] Suivant M. Port, les Vendéens occupèrent Angers le 23 juin. La date de cette lettre serait donc fausse, à moins que, commencée le 23, elle ait été terminée et envoyée seulement le 25.

Digitized by Google

déens, après avoir passé la Loire le 22 octobre et être allés mettre le siège devant Granville, où ils ont échoué, sont revenus sur leurs pas et ont essayé de s'emparer d'Angers. La ville, défendue cette fois par sa garnison et la garde nationale, les a repoussés. Toutain-Morinière se hâte d'en prévenir son correspondant le 10 décembre.

« Angers, 20 frimaire an II.

« Nous avons eu à Angers, pendant trente-six heures, un combat des plus vigoureux où nos ennemis ont été repoussés avec une grande perte. Une autre fois, ils ne viendront pas souiller nos murs. Les brigands sont absolument dans une entière déroute et notre ville est fort tranquille.... Notre ville a été obligée de brûler deux faubourgs en entier, savoir le faubourg Saint-Michel et le faubourg Bressigny, de peur que les insurgés se fussent embusqués là. C'est une perte de, au moins, trois millions pour notre ville. »

Enfin, les Vendéens, mis en déroute au Mans le 13 décembre, chassés d'Ancenis sans avoir pu passer la Loire, sont allés se faire écraser à Savenay le 23 ; on croit la guerre finie et l'on aspire à la paix.

« Angers, 3 nivôse an II.

« Depuis cinq jours, il est arrivé plus de 1.100 insurgés qui ont rendu les armes, et tous les jours il s'en rend d'autres qui reconnaissent leur faute. Dieu veuille que la paix nous revienne. Il serait bientôt temps. Notre ville est fort tranquille, quoique nous ayons ici 25.000 hommes de troupes qui vont y passer le quartier d'hiver. »

C'est tout ce que contient cette correspondance. Mais il s'agit de lettres adressées à un négociant par un autre négociant. L'écrivain y mentionne les faits principaux

Digitized by Google

dont il a connaissance, sans donner de détails, au milieu d'autres renseignements d'affaires. La guerre ayant cessé ou s'étant éloignée, on en revient aux questions purement commerciales; celles-ci sont l'objet unique des autres lettres que nous avons parcourues.

Tels quels, les extraits qui précèdent nous ont paru mériter d'être recueillis. Mais combien seraient plus intéressantes les correspondances échangées entre les membres d'une famille se donnant des renseignements sur leurs parents, leurs amis et aussi sur les événements dont leur pays est le théâtre. Espérons qu'il nous sera donné un jour de lire quelque publication de ce genre, aussi curieuse pour notre pays que l'est pour la Mayenne celle dont M. l'abbé Angot s'est fait l'éditeur.

QUERUAU-LAMERIE.

Digitized by Google

M. G. DE COUGNY

ANCIEN DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

La Touraine a perdu récemment deux de ses archéologues les plus distingués : M. Palustre, président de la Société archéologique de Touraine et ancien directeur de la Société française d'archéologie, puis M. de Cougny, lui aussi ancien directeur de la Société française d'archéologie et successeur immédiat de M. de Caumont.

M. de Cougny (Jean-François-Gustave) est né à Chinon le 4 octobre 1815 ; il a épousé, le 21 septembre 1840, Mlle Laure de Cougny, sa cousine, et il est mort à la Grille, près Chinon, le 19 septembre 1895. Mais bien qu'originaire de Touraine, il appartient à l'Anjou par plusieurs côtés. Il a fait ses premières études au collège de Beaupréau et c'est là qu'il a puisé les principes chrétiens si solides et si profonds qui ont été le guide de toute sa vie[1]. Il a participé à deux Congrès archéologiques angevins, celui de Saumur en 1862 et celui d'Angers en 1871, puis il a dirigé celui de Vendôme en 1872. Dans ces réunions il a jeté la lumière sur la date et sur les caractères archéologiques de plusieurs de nos monuments. Il a publié dans la *Revue de l'Anjou* plusieurs de ses travaux, associant ainsi dans sa pensée l'Anjou à la Touraine. L'histoire d'Anjou est d'ailleurs si intimement liée à celle de la Touraine et du Chinonais qu'il nous est bien permis de revendiquer M. de Cougny comme un frère, sinon comme un fils de l'Anjou.

[1] Il a terminé ses études au collège de Pontlevoye.

Digitized by Google

Petit-fils de Dumoustier de La Fond, historien de Loudun et de Chinon, M. de Cougny, fidèle à ses traditions de famille, a consacré sa vie laborieuse et si bien remplie à l'étude de l'histoire de son pays natal.

En 1860 il publia sa *Notice historique et archéologique sur le château de Chinon*, imprimée à Chinon même [1]. Cet ouvrage de 120 pages comprend deux parties ; la première est consacrée à la description détaillée des trois châteaux de cette ville, reliés ensemble et formant un tout unique. M. de Cougny décrit successivement toutes les portions du château : tours, bâtiments, enceintes, portes, défenses d'approche, dépendances diverses. Il retrouve avec une remarquable sagacité l'usage de chacune de ces parties aujourd'hui plus ou moins ruinées, il en précise la date d'après les caractères architectoniques, les appareils de construction et les textes historiques. Rien n'échappe à sa consciencieuse et savante exploration. En lisant sa description on voit reparaître le château tel qu'il était au moyen âge au temps de Charles VII et de Jeanne d'Arc ; le lecteur assiste à une véritable résurrection de cet antique monument, témoin de si graves événements historiques.

La seconde partie est plus spécialement consacrée à l'histoire du château, depuis le ve siècle jusqu'à nos jours. M. de Cougny décrit les sièges subis par la forteresse ; il retrace l'histoire des comtes de Touraine ou d'Anjou qui y séjournèrent, la captivité de Geoffroy le barbu, l'arrivée de Jeanne d'Arc et sa réception par Charles VII ; puis vient la période de décadence du château, passé du domaine royal aux mains de la maison de Richelieu, son abandon, sa destruction partielle. Toute cette partie de l'étude de M. de Cougny est fortement documentée, appuyée sur les chartes, les chroniques, les registres de l'Hôtel de Ville de Chinon, où il a puisé de nombreux et forts intéressants renseigne-

[1] *Notice historique et archéologique sur le château de Chinon.* Chinon, chez Challuau, 1860.

Digitized by Google

ments. Son style est sobre, sans prétention, mais élégant et correct ; son récit toujours attachant. Nous ne pouvons tout analyser. Nous nous bornerons à rappeler ce que dit notre auteur au sujet d'Agnès Sorel, à laquelle on fait honneur des victoires de Charles VII, qu'elle aurait tiré de sa torpeur. Ce rôle prêté à la belle Agnès n'a rien de sérieux et M. de Cougny démontre par des dates précises que l'opinion consacrée sur ce sujet n'est qu'une légende sans fondement, ou pour mieux dire une fable. Lorsque le Roi fit la connaissance d'Agnès Sorel, Jeanne d'Arc était déjà montée sur le bûcher de Rouen, sa mission était accomplie ; La Hire, Dunois, Xaintrailles avaient vengé sa mort et la France était à peu près reconquise. La liaison de Charles VII avec Agnès Sorel le replongea au contraire dans son ancienne mollesse.

M. de Cougny émet aussi des doutes sur les tristes et cruels démêlés d'Emma, fille du comte Thibault, avec la vicomtesse de Thouars, qu'il considère comme peu en rapport avec les faits historiques certains.

L'ouvrage est accompagné d'une vue de Chinon en 1758 et d'un plan qui permet de suivre avec fruit la description archéologique du château.

M. de Cougny publia une seconde édition de son livre en 1874 sous le nom de *Chinon et ses monuments, notice historique et archéologique.* Dans cette édition, il a élargi son cadre ; il y traite à la fois de l'histoire du château et de celle de la ville.

L'ouvrage de M. de Cougny classait son auteur parmi les archéologues. M. de Caumont, juste appréciateur du mérite des savants de province, sut reconnaître celui de l'historien de Chinon et, dès 1862, l'admit au nombre des membres de la Société française d'archéologie. M. de Cougny prit part au Congrès tenu en cette année à Saumur, sous la direction de M de Caumont. Il en suivit les séances avec assiduité, participa aux excursions et étudia avec

Digitized by Google

fruit les monuments de l'Anjou. Là commencèrent ses études si approfondies sur les voûtes plantagenet qu'il devait décrire dans ses ouvrages avec tant d'exactitude et de précision.

Trois ans plus tard, en 1865, M. de Cougny entrait au Conseil de la Société française d'archéologie, où l'appelaient ses rares connaissances dans cette science.

Peu de temps après, M. de Cougny faisait paraître une *Notice sur le camp de Cinais*, sous forme d'une lettre à M. de Caumont[1]. L'auteur décrit le magnifique site de ce coteau qui domine à la fois la vallée de la Loire et celle de la Vienne, la plaine du Loudunais et le château de Chinon, et d'où la vue s'étend de Saumur à l'Ile-Bouchard et de Bourgueil à la tour de Loudun. Il suit la trace des enceintes en blocs de silex brut, relève les contours de la grande enceinte et des petites enceintes qu'elle renfermait ; puis il conclut que ce camp n'est pas un travail des Romains, malgré le nom qu'on lui donne vulgairement. L'origine de ce camp est préhistorique ; il est l'œuvre des Kymris, race d'origine celtique ; mais il a pu être occupé à des époques diverses, ainsi que le montrent des médailles ou pièces de monnaie, les unes romaines, les autres du moyen âge, qui s'y sont rencontrées. M. de Cougny décrit les cromlechs, ces derniers restes d'un culte aujourd'hui inconnu, qui s'élevaient sur divers points du camp. Il parle aussi de quelques autres monuments mégalithiques, dolmens et peulvans, qui se rencontrent aux environs.

M. de Cougny regrette vivement la destruction de ce camp, abandonné par le vandalisme administratif aux entrepreneurs de la voirie ; on en a fait une carrière pour le pavage des routes. La Notice de M. de Cougny a paru à temps ; l'auteur a pu retrouver encore la place des enceintes ; un pareil travail serait impossible aujourd'hui ;

[1] Imprimée dans le *Bulletin monumental* de 1866, avec tirage à part.

Digitized by Google

toute trace des enceintes a disparu. Ce camp, dernier débris d'une époque qui n'a laissé que des pierres comme unique souvenir, n'a pu trouver grâce devant l'esprit utilitaire de notre époque. On détruit aujourd'hui tout ce qu'on ne sait pas comprendre et l'on anéantit par ignorance les seuls éléments qui nous soient restés de la science du passé préhistorique.

Deux cartes accompagnent ce travail; l'une retrace l'ensemble du coteau, depuis Montsoreau jusqu'à la Roche-Clermault; l'autre donne le tracé des enceintes du camp telles qu'elles étaient encore lors de la visite de M. de Cougny en 1866. Ces cartes et cette description sont tout ce qui nous reste aujourd'hui du camp de Cinais, l'un des monuments préhistoriques les plus curieux de l'Ouest de la France.

En 1867, M. de Cougny succéda à M. de la Saussaye, membre de l'Institut, en qualité d'inspecteur de la Société française d'archéologie pour les départements de Loir-et-Cher, Cher, Indre-et-Loire, Indre, Nièvre. Il préluda à ses grands travaux d'inspection par une excursion dans le Loudunais et le Chinonais et en rendit compte à M. de Caumont. Son rapport, imprimé dans le *Bulletin monumental*, comprend la description du beau dolmen de Bournan, près Loudun; des ruines du monument gallo-romain de Candes, découvertes, depuis plusieurs années, dans le parc de M. Cailleau et qui, d'après M. de Cougny, dépendaient d'une *villa* et non d'un temple; il apporte de très sérieux arguments à l'appui de son opinion[1]. Ce monument, dont il subsiste de si grandioses débris et qui dominait un site si pittoresque, avait fait l'admiration du Congrès archéologique en 1862.

M. de Cougny mentionne aussi, dans cette même Notice, divers débris gallo-romains trouvés a Cravant et

[1] *Bulletin monumental*, année 1867, avec tirage à part.

Digitized by Google

un médaillon en cuivre ciselé, avec émail opaque, représentant une tête de femme, œuvre gracieuse du XIIIe siècle.

M. de Cougny entreprit en 1870, en qualité d'inspecteur de la Société française d'archéologie, une grande excursion en Touraine, en Poitou et dans une partie du Berry. Il visita successivement les monuments, tant civils que religieux, de Châtellerault, Poitiers, Montmorillon, Chauvigny, le Blanc et leurs environs, ceux de Tours, Cormery, Loches, Beaulieu, Preuilly, Pressigny, la Haie-Descartes, l'Ile-Bouchard, Sainte-Maure, Tavant, Rivière, Champigny, Azay, Bourgueil, Candes, Richelieu, Faye-la-Vineuse, Chinon et enfin les débris des voies romaines de cette région.

M. de Cougny adressa à M. de Caumont le résultat de ses consciencieuses recherches dans un rapport qui fut, comme le précédent, inséré au *Bulletin monumental*, mais seulement en 1869, après le Congrès de Loches, et publié sous ce titre : *Excursion en Poitou et en Touraine*[1]. C'est une étude très complète, au point de vue archéologique, d'un nombre considérable d'édifices anciens. M. de Cougny, fidèle à sa méthode sûre d'investigation, décrit avec soin les caractères architectoniques de chaque monument, constate les diverses modifications que l'édifice a subies dans la suite des âges, puis recherche les chroniques et les traditions relatives à sa construction. Ce travail l'amène souvent à relever des erreurs dans la date attribuée traditionnellement à tel ou tel monument. Une charte constate qu'une église a été fondée à telle époque, mais une reconstruction est survenue un siècle ou deux plus tard. L'opinion vulgaire et souvent même celle des savants conservent à l'édifice sa date première de fondatien. Beaucoup d'erreurs archéologiques sont nées ainsi ;

[1] *Bulletin monumental*, année 1869, p. 5, 121, 291, 385, 606, 879. Il a été fait un tirage à part de cet ouvrage, qui forme un beau volume de 370 pages. Caen, Leblanc-Hardel, 1870.

Digitized by Google

on a souvent confondu et brouillé tous les styles en attribuant à deux édifices bâtis en même temps deux dates très différentes et en rapprochant d'autres monuments élevés à plusieurs siècles l'un de l'autre. M. de Cougny débrouille avec une rare sagacité le chaos de ces erreurs traditionnelles et fixe à chaque monument et à chaque portion du monument sa date précise ou du moins probable. C'est ainsi qu'il a démontré que l'église de Preuilly avait été vieillie de cent ans par une fausse tradition.

On doit remarquer surtout les notices relatives au baptistère Saint-Jean et à Saint-Hilaire de Poitiers, à Saint-Gatien et à Saint-Julien de Tours, à Notre-Dame de Loches, Saint-Martin de Candes, Saint-Georges de Faye-la-Vineuse, Saint-Mexme de Chinon. Ces églises, si curieuses au point de vue de l'histoire archéologique de la Touraine et du Poitou, sont étudiées et décrites par M. de Cougny avec un soin tout particulier ; il a su mettre en relief le haut intérêt qu'elles présentent.

M. de Cougny ne se borne pas à la partie technique et à l'étude des textes. Il apprécie le mérite artistique des édifices et sait en faire valoir les beautés architecturales. Il s'élève avec force contre les destructions inutiles et contre les restaurations maladroites de certains architectes. Il regrette amèrement que quelques-uns d'entre eux se croient permis de détruire les monuments historiques et de les rebâtir à neuf dans un style plus ou moins fantaisiste, sous prétexte de leur rendre leur splendeur ancienne. Mais aussi M. de Cougny sait apprécier les architectes consciencieux qui, se renfermant dans le rôle modeste mais fort honorable de restaurateurs des anciens édifices, nous les rendent tels qu'ils étaient réellement dans leur état primitif et savent leur conserver leur vrai caractère architectural.

L'année suivante, en juin 1869, M. de Cougny vint assister au congrès archéologique de Loches qu'il avait si

Digitized by Google

bien préparé par ses excursions. Il en fut un des membres les plus actifs et les plus dévoués et s'y fit remarquer par la sûreté de sa science et sa rare sagacité. Il fit triompher ses idées sur la date de construction de l'église de Preuilly, présenta une dissertation fort intéressante sur le système des voûtes cupoliformes, fit un rapport consciencieux et très judicieux sur les travaux de restauration de la cathédrale de Moulins, présida avec beaucoup de tact la séance du 12 juin et rendit compte au congrès de la visite faite à Chambourg [1].

De nouvelles excursions, dont le compte rendu fut publié dans le *Bulletin monumental*, suivirent les excursions en Touraine et en Poitou. En 1870, M. de Cougny visitait Jublains, cette forteresse si curieuse datant de la fin de l'époque gallo-romaine et dont les enceintes sont encore presque entières. On a retrouvé dans les soubassements des débris d'anciennes constructions qui prouvent qu'à Jublains, comme dans tant d'autres villes romaines, on a démoli d'anciens édifices païens pour construire de nouvelles forteresses. D'autres débris gallo-romains, plus anciens que le camp, se voient à Jublains. M. de Cougny signale les découvertes nouvelles, les étudie avec soin et les décrit avec sa précision accoutumée. Il déplore le vandalisme qui détruit et l'indifférence qui laisse périr ces restes si intéressants du passé.

La même année, M. de Cougny signalait des découvertes faites dans le cimetière d'Ozon. Il rapporte ces découvertes à l'époque mérovingienne, d'après la forme des sépulcres en pierre; mais ces tombeaux ne renfermaient ni armes ni bijoux. Notre auteur décrivait aussi les tombeaux de Saint-Louans, près Chinon, qu'il avait eu le rare bonheur de découvrir quelques années auparavant dans l'ancienne crypte de l'église aujourd'hui démolie. Il faisait paraître

[1] Congrès archéologique tenu à Loches en 1869, publié dans le vol. des *Congrès de la Société française d'archéologie* en 1870.

Digitized by Google

peu après une dissertation sur les colombiers de Touraine, si communs dans les manoirs anciens de ce pays[1].

En 1872, le *Bulletin* publiait des extraits des livres de recettes et dépenses de la fabrique de Ligré remontant à 1567 et découverts par M. de Cougny[2]. De semblables publications sont toujours utiles pour les renseignements qu'elles renferment; mieux que des dissertations, elles font connaître ce qu'était la vie de nos pères.

En 1871, au lendemain de la guerre, M. de Caumont vint tenir à Angers un congrès archéologique. Cette réunion réussit malgré la tristesse générale qui, à ce moment, avait assombri toutes les âmes. M. de Cougny y prit encore une part active et présida plusieurs séances. Il rendit compte d'une excursion à Savennières et montra combien une fausse tradition avait vieilli cette église en petit appareil imbriqué dont on a voulu faire un temple païen. M. de Cougny démontra qu'il fallait y voir un monument chrétien des premiers siècles du moyen âge[3].

Mais la santé de M. de Caumont faiblissait. Il lui fut impossible de présider le Congrès archéologique tenu à Vendôme en 1872. Le directeur de la Société française délégua ses pouvoirs à M. de Cougny dont il appréciait de plus en plus la haute compétence. M. de Cougny dirigea le Congrès, présida personnellement plusieurs séances, assista à toutes les excursions et remplit ses fonctions avec le zèle qu'il mettait à l'accomplissement de tous ses devoirs. Dans son discours d'ouverture il déplorait en quelques mots partis du cœur l'absence de M. de Caumont. Le discours de clôture, plus solennel, fit l'éloge du système de décentralisation artistique et scientifique que M. de Caumont avait inauguré en France[4].

[1] *Bulletin monumental*, année 1870, p. 510, 677, 729.
[2] *Bulletin monumental*, année 1872, p. 277 et suiv.
[3] *Congrès archéologique d'Angers de 1871*, publié en 1872.
[4] *Congrès archéologique de Vendôme de 1872*, publié en 1873.

Digitized by Google

L'état de M. de Caumont s'étant aggravé, l'illustre fondateur de la Société française d'archéologie jugea nécessaire de résilier ses fonctions. Il présenta au Conseil M. de Cougny comme son successeur; on ne pouvait en trouver un plus digne; M. de Cougny fut agréé à l'unanimité et nommé directeur de la Société française d'archéologie, le 26 juillet 1872, un mois environ après le Congrès de Vendôme[1].

M. de Caumont mourut à Caen l'année suivante (17 avril 1873), emportant les regrets de tout le monde savant et des nombreux disciples qu'il avait initiés à la science archéogique.

M. de Cougny inaugura sa présidence en publiant dans le *Bulletin monumental* un article nécrologique sur M. de Caumont, article aussi bien pensé que bien senti[2]. Le nouveau directeur de la Société française d'archéologie présida le Congrès de Châteauroux en 1873 et ceux de Toulouse et d'Agen, en 1874[3]. Il tint aussi le Congrès archéologique de Châlons-sur-Marne, en 1875. Mais un conflit administratif étant survenu au cours de ce Congrès, M. de Cougny donna sa démission de directeur et même de membre de la Société française d'archéologie. Il annonça cet événement à la séance de clôture du 28 août 1875. Je transcris ici les termes mêmes du procès-verbal motivant cette démission : « Par suite d'un conflit administratif où « se sont trouvés engagés et sa dignité personnelle et les « devoirs de la charge qui lui a été confiée par M. de Cau- « mont[4] ».

Pendant cette période, pourtant si occupée par ses fonctions administratives, la correspondance, la préparation des Congrès, les voyages, M. de Cougny continuait la pu-

[1] *Bulletin monumental*, année 1872, p. 608.

[2] *Bulletin monumental*, année 1873, p. 327.

[3] Séances tenues à Toulouse du 1er au 7 juin et à Agen, le 8 juin et jours suivants *(Congrès archéol.*, publiés en 1874 et 1875).

[4] *Congrès archéologique de Châlons*, tenu en 1875, publié en 1876, p. 266.

Digitized by Google

blication du *Bulletin monumental* dont il avait pris la direction avec celle de la Société française d'archéologie. Cet infatigable travailleur, au milieu des nombreux embarras qu'entraîne la direction d'une grande Société, ne négligeait point la science pure. Le volume du *Bulletin* de 1874 renferme de lui plusieurs articles fort intéressants et notamment le récit de deux excursions dans le Maine, à Jublains, le Mans, Vaas. M. de Cougny décrit les nouvelles découvertes faites au camp de Jublains, depuis l'époque de sa première visite à cette curieuse forteresse de la décadence romaine. M. de Cougny a publié aussi sur l'église de la Couture une étude fort intéressante.

Le même volume renferme une notice relative à des haches préhistoriques, d'une forme particulière, découvertes par M. Lebœuf, à Avranches; un article sur le *Vendalisme à Moulins*, dans lequel l'auteur s'élève avec force contre les restaurations de cette église qui devaient entraîner la destruction du chœur; un article sur la découverte de vases peints, faite au Petit-Thouars, près Chinon, et enfin un article nécrologique sur M. Léopold Charles, de la Ferté-Bernard, archéologue distingué de la Sarthe[1]. En 1875, M. de Cougny rendait compte d'une nouvelle découverte d'instruments de bronze, par M. Lebœuf, et faisait ressortir la difficulté d'établir d'une manière précise et certaine l'emploi exact des instruments des âges préhistoriques[2].

Après sa démission de directeur de la Société française d'archéologie, M. de Cougny, retiré dans son château de la Grille, près Chinon, n'en continua pas moins ses études. Il reprit ses travaux sur Chinon et, sous le titre de *Chinon et ses monuments*, il publia en 1889 la troisième édition de son premier ouvrage[3]. Pendant de longues années,

[1] *Bullet. monum.*, année 1874, p. 1, 70, 193, 258, 600.

[2] *Bullet. monum.*, année 1875, p. 151.

[3] *Chinon et ses monuments*, publié à Chinon, chez Neveu et Deshayes, 1789.

Digitized by Google

M. de Cougny avait corrigé, remanié, amélioré son œuvre avec cet amour de la vérité historique qui était la marque distinctive de son caractère et de son talent. Cet ouvrage, bien plus complet qu'à la première édition, débute par une notice historique fort étendue qui remonte à l'époque celtique et conduit le lecteur jusqu'à la Révolution. La deuxième partie comprend non seulement la description archéologique du château, revue et complétée, mais celle de tous les monuments de Chinon : églises, vieilles maisons, enceintes de la ville, etc. Un plan de l'ancienne enceinte de la ville y figure à côté du plan et de la vue déjà publiés en 1860. M. de Cougny rectifie et précise certaines dates ; le siège de Chinon par Œgidius est reporté à l'an 445, au lieu de 462, date donnée à tort par les anciens historiens ; celle de l'arrivée d'Agnès Sorel à la Cour et de son entrée en faveur est fixée à l'an 1444, d'après Olivier de La Marche, bien des années après la mort de Jeanne d'Arc. Ce fait, parfaitement prouvé, confirme l'opinion émise par M. de Cougny dans sa première édition, sur le rôle politique faussement attribué à la belle pécheresse et montre d'une manière incontestable que son influence fut plus nuisible qu'utile à la reconstitution de la France.

Qui pourrait s'occuper de l'histoire de Chinon sans parler de Jeanne d'Arc ? M. de Cougny portait un véritable culte à la pieuse héroïne. Il fit, au Cercle catholique de Chinon, trois conférences à son sujet : Jeanne d'Arc à Chinon ; — à Orléans ; — à Reims. La première fut d'abord publiée à part ; puis, dans une seconde édition, M. de Cougny publia les trois conférences, formant un bel ensemble, sur le rôle militaire de la libératrice de la France[1]. En relatant les faits de la vie de Jeanne d'Arc, avec son exactitude et sa précision ordinaires, M. de

[1] *Charles VII et Jeanne d'Arc à Chinon.* Tours, chez Mazereau, sans date. — *La Mission de Jeanne d'Arc.* Tours, 1891.

Digitized by Google

Cougny parle avec chaleur de la mission surnaturelle de l'héroïne. La foi profonde de l'auteur, son patriotisme élevé lui inspirent de nobles pensées, de chaleureux sentiments ; son style se colore, s'échauffe et atteint à l'éloquence.

Au point de vue purement archéologique, M. de Cougny a inséré dans cet ouvrage une fort intéressante dissertation sur la maison où descendit Jeanne d'Arc lors de son arrivée à Chinon[1]. Il parle aussi de la chapelle Saint-Martin, dont les fondations avaient été récemment mises à jour par M. Favereau, architecte de la ville ; là, Jeanne d'Arc en prières fut favorisée d'une apparition.

M. de Cougny voulait élever à Chinon, à la sainte libératrice de la France, un monument digne d'elle. Des circonstances indépendantes de sa volonté ont malheureusement trompé son zèle et son dévouement.

M. de Cougny, en poursuivant ses recherches sur Chinon, fut assez heureux pour découvrir aux archives municipales de cette ville des comptes royaux remontant à l'année 1520, écrits, sur vélin, en minuscule gothique ; ils avaient servi à garnir la couverture de plusieurs volumes des archives. On y trouve des indications intéressantes sur l'ameublement, le costume, les usages des premières années du XVIe siècle, et même des recettes culinaires et hygiéniques. Une curieuse mention est celle d'un fourreau de cuir noir pour l'épée de Triboulet, le fou de François Ier, qui portait, paraît-il, une véritable épée et non l'épée de bois que lui prête le facétieux Rabelais. On se demande comment ces feuilles sont passées de la chambre des

[1] La margelle du puits du Carroy, sur laquelle Jeanne d'Arc aurait posé le pied en descendant de cheval à son arrivée à Chinon, a été vendue par la municipalité et achetée par Mme d'Espinay de Villiers ; elle couronne aujourd'hui le puits de la ferme de la Bouvilerie, au Petit-Poizay, commune de Marçay. Le fait a eu pour témoins les sieurs Joseph Thibault, alors régisseur du domaine de Marçay, aujourd'hui décédé, et Auguste Richard, alors fermier de la Bouvilerie, qui me l'ont attesté.

Digitized by Google

comptes à la mairie de Chinon. M. de Cougny a publié ce travail dans la *Revue de l'Anjou*[1].

Les recherches de M. de Cougny sur l'histoire de son pays natal ne lui faisaient point oublier les études préhistoriques dont il s'était déjà occupé avec succès. Il publia sur ce sujet, dans la *Revue de l'Anjou*, deux lettres adressées par lui à M. le chevalier Dà Sylva, architecte du roi de Portugal et président de la Société royale des architectes portugais.

La première traite d'une hache en bronze, d'une forme particulière, trouvée en Portugal et que M. de Cougny croit d'origine phénicienne ; l'usage du bronze et celui du fer auraient été, suivant lui, simultanément importés en Lusitanie par les Phéniciens. En Gaule, le bronze aurait précédé le fer et son emploi aurait été introduit par les Ligures.

La deuxième lettre traite d'un bijou d'or, collier ou bracelet, orné de figures géométriques, zigzags, losanges, chevrons. Il serait, d'après M. de Cougny, d'origine phénicienne et son ornementation aurait été imitée de l'art égyptien. Ce bijou n'était pas destiné à l'usage de l'homme, mais plutôt à la parure de la statue d'une divinité, soit l'Hercule tyrien, soit peut-être Astarté, la Vénus phénicienne.

Ces deux lettres sont une réponse adressée à M. Dà Sylva, qui avait tenu à connaître l'opinion de M. de Cougny sur ce sujet difficile[2]. Cette correspondance nous montre combien sa science archéologique et sa sûreté de vues étaient appréciées par les savants étrangers.

M. de Cougny s'est aussi occupé d'histoire moderne. Il a publié en 1873, dans le *Messager d'Indre-et-Loire*, une série d'articles sous ce titre : *La République ; ce qu'elle*

[1] *Revue de l'Anjou*, année 1881, avec tirage à part.
[2] *Revue de l'Anjou*, année 1884-1885, avec tirage à part.

Digitized by Google

a été et ce qu'elle sera; histoire d'un district pendant la Révolution. Ce district est celui de Chinon. Malheureusement, il n'a pas été fait de tirage à part de ce très intéressant travail, à peu près inconnu du public; il n'en existe, en effet, qu'un seul exemplaire, celui que M. de Cougny avait gardé pour lui-même.

M. de Cougny avait débuté, en 1850, par une brochure de 70 pages intitulée : *Légitimité et Révolution ou les Révolutions en France et leurs conséquences*[1]. Il y traitait les questions politiques qui alors préoccupaient les esprits. Le coup d'État de 1851 apporta brusquement une solution fort différente de celle que l'auteur appelait de ses vœux.

M. de Cougny a publié aussi différents articles sur plusieurs sujets d'économie politique et sociale, d'instruction publique, etc. Malheureusement, tous ces travaux n'ont pas été réunis en corps d'ouvrage et sont perdus aujourd'hui pour ses amis et ses lecteurs[2].

On doit regretter surtout que M. de Cougny soit mort avant d'avoir publié son œuvre capitale, l'*Histoire de Chinon*, à laquelle il a travaillé de longues années et qui devait être le couronnement de sa vie scientifique déjà si bien remplie. Espérons que cet ouvrage verra le jour dans l'avenir; sa perte serait irréparable, car nul n'avait mieux que l'auteur sondé les origines de l'histoire du Chinonais, étudié les sources et fouillé les archives et les documents anciens. Nul ne possédait à un plus haut degré que lui la science et le talent nécessaires pour les mettre en œuvre.

Ce qui caractérise avant tout M. de Cougny, c'est la loyauté scientifique; il la portait jusqu'au scrupule. Lisant et étudiant sans cesse, corrigeant ses livres pour les amener

[1] Paris, 1850, de Signy et Dubey, éditeurs.

[2] Voir la *Notice* publiée par M. Tourlet, membre de la Société archéologique de Touraine, dans le *Journal de Chinon*, du 29 septembre 1895, avec tirage à part.

Digitized by Google

à la perfection, il possédait au suprême degré l'amour de la vérité. La plus petite inexactitude l'arrêtait et il ne pouvait en souffrir aucune dans ses œuvres.

Sa connaissance profonde des styles d'architecture, ses études si variées, tout l'appelait à briller dans les réunions scientifiques. M. de Cougny avait le talent d'exposer avec clarté, parce qu'il savait à fond ce dont il parlait, et cependant, par excès de modestie, il n'aimait point à se mettre en avant. Toujours aimable et courtois dans la discussion, il n'en avait pas moins une sincérité absolue. Il regardait de son devoir de signaler les erreurs des architectes officiels, souvent si malheureuses pour nos monuments et il les dénonçait avec énergie. Il y a quelque courage en France à entrer en lutte avec le monde officiel et souvent M. de Cougny l'a fait, parce qu'il y voyait un devoir de conscience.

Ce serait peu de faire connaître le savant si nous ne parlions aussi de l'homme de bien. M. de Cougny était membre de plusieurs Sociétés charitables et portait à bien des œuvres le concours de son temps et de son argent. Il soutenait les écoles chrétiennes, l'orphelinat des Sœurs de Saint-André, la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Il faisait vendre au profit de l'orphelinat ou à celui des pauvres plusieurs de ses écrits. Sa charité ne se bornait pas à ces œuvres publiques et ostensibles. Son œuvre favorite était de venir au secours des familles gênées qui n'osent pas demander l'aumône. Il était heureux lorsqu'on lui faisait connaître des pauvres dans cette situation, mais il défendait toujours à la personne qui avait servi d'intermédiaire et qu'il avait chargée de remettre son offrande de le faire connaître : « Je ne veux pas être nommé, disait-il, mais je « vous remercie de m'avoir fait connaître cette famille ; « allez encore à la découverte et faites-moi connaître de « nouvelles infortunes cachées. » M. de Cougny faisait le bien sans bruit, sans ostentation, avec une exquise déli-

Digitized by Google

catesse et une discrétion absolue. En voici un exemple : il faisait les frais des distributions de prix de l'école des Sœurs mais ne permettait pas qu'on le dît. Il faisait mettre son nom sur deux ou trois volumes, et il laissait ignorer qu'il les avait tous fournis. Nul mieux que lui n'a pratiqué ce précepte évangélique : « Quand vous faites l'aumône, que « votre main gauche ignore ce que fait votre main droite. »

Ces sentiments de charité, il les puisait dans sa foi de chrétien, à laquelle il est toujours resté attaché avec une inébranlable fermeté. Sa haute piété lui inspirait aussi les paroles si pleines de foi et de résignation qu'il prononçait à son lit de mort; à ceux qui lui disaient : « Nous « prions pour votre prompt rétablissement », il répondait : « Priez plutôt pour que la volonté de Dieu soit faite [1]. » Sa mort a été chrétienne comme sa vie, tant il est vrai de dire : « telle vie, telle mort. »

M. de Cougny laisse après lui de cruels regrets et sa mort a brisé de profondes affections. Qu'il nous soit permis d'offrir, en terminant, à Mme de Cougny, si généreusement associée à ses œuvres et à ses travaux, ainsi qu'à sa famille, l'expression de nos respectueuses sympathies. Mais le souvenir d'un homme de la valeur de M. de Cougny ne s'effacera point; ses travaux historiques vivront sur la terre, comme ses œuvres de charité l'ont suivi au ciel.

A peine la tombe de M. G. de Cougny s'était-elle fermée qu'un nouveau deuil frappait les amis de la science archéologique. M. Victor Godard, le doyen des archéologues angevins, était enlevé à l'affection des siens et sa mort creusait le vide que l'année 1895 est venue faire au milieu des explorateurs du passé de l'Anjou et de la Touraine.

G. D'ESPINAY,
Ancien conseiller à la Cour d'Appel d'Angers.

[1] Voir un article signé A. B., publié dans le journal *La Croix*, du 6 octobre 1895.

Digitized by Google

Nous avons appris, trop tard pour en faire mention dans l'article nécrologique sur M. de Cougny, un fait que la modestie du savant archéologue nous avait toujours laissé ignorer. Deux médailles lui furent décernées par la Société française d'archéologie. L'une (de bronze), en 1862, pour sa *Notice archéologique sur le château de Chinon;* l'autre (d'argent), en 1869, pour services rendus à l'archéologie. Nulle récompense ne fut mieux méritée.

G. D'ESPINAY.

Digitized by Google

UN BARREAU DE PROVINCE

LES INSTITUTIONS JUDICIAIRES
EN TOURAINE
ET LE BARREAU DE TOURS
(suite et fin)

XXVII

Le décret du 22 septembre 1792 qui accordait au peuple « le droit de choisir ses juges indistinctement parmi tous les citoyens », sans aucune condition de capacité, n'avait pas donné tous les résultats qu'en attendaient les jacobins. Contrairement aux prévisions des démagogues, les électeurs préférèrent les juristes aux politiciens, et nous avons vu qu'à Tours, lors du renouvellement des tribunaux, aux élections du 20 novembre 1792, le choix du collège électoral s'était porté presque exclusivement sur d'anciens magistrats ou hommes de loi[1]. L'épuration n'avait donc qu'imparfaitement réussi.

A peine en fonctions les nouveaux juges sont dénoncés par les Sociétés populaires comme aristocrates, ou tout au moins entachés de modérantisme. Le pouvoir judiciaire ne tarde pas, d'ailleurs, à devenir suspect au pouvoir législatif qui ne veut supporter aucune autorité de nature à porter ombrage à la sienne; aussi, par l'acte constitutionnel du 24 juin 1793, la Convention organise-t-elle, en concurrence avec les tribunaux civils, des arbitres publics élus annuellement par les assemblées électorales, pour connaître des contestations qui n'auraient pas été terminées définitivement par les arbitres privés ou par les juges de paix[2]. Les arbitres publics devront délibérer en public, opiner à haute voix et statuer en dernier ressort sans procédure et sans frais.

[1] Voir suprà, chap. xxv.

[2] Acte constitutionnel du 24 juin 1793 (art. 91 à 95).

Digitized by Google

Ce sont eux qui profitent de la faveur législative au détriment des tribunaux qu'ils sont destinés à supplanter. Les décrets du 11 vendémiaire an II (2 octobre 1793), du 12 brumaire an II (2 novembre 1793) et du 10 frimaire an II (30 novembre 1793) leur attribuent juridiction exclusive dans tous procès entre les particuliers et les communes à raison des biens communaux, dans toutes contestations relatives à l'exécution de la loi réglant les droits des enfants naturels, enfin, dans les différends entre la régie et les particuliers sur la domanialité des biens nationaux. Bien plus, le décret du 21 nivôse an II (10 janvier 1794) décide que toutes contestations relatives aux donations et aux successions seront jugées par des arbitres, et que « défense est faite aux tribunaux ordinaires d'en connaître et de donner suite à celles qui seraient actuellement portées devant eux ». En fait comme en droit, l'arbitrage forcé devient, par l'influence des représentants du peuple en mission dans les départements, le mode de jugement à peu près unique de tous les litiges.

L'essai ne paraît pas avoir été heureux, car la Convention, avant de se séparer, crut devoir donner une autorité plus grande à l'ordre judiciaire en le reconstituant sur de nouvelles bases. Aux termes de la Constitution de l'an III (22 août 1795) le principe de l'élection était maintenu. Les assemblées primaires se composaient des citoyens domiciliés, c'est-à-dire résidant depuis deux ans dans le canton. Chaque assemblée primaire nommait un électeur à raison de deux cents citoyens. Nul n'était électeur au-dessous de vingt-cinq ans accomplis et s'il ne réunissait certaines conditions de cens énumérées par l'acte constitutionnel. L'élection des tribunaux était confiée aux assemblées électorales du département ; les juges étaient nommés pour cinq ans.

La justice se composait d'un tribunal civil et d'un tribunal criminel par département. Il y avait en outre, pour le

Digitized by Google

département d'Indre-et-Loire, trois tribunaux correctionnels siégeant à Tours, Loches et Chinon.

Le tribunal civil comprenait vingt juges, cinq suppléants, un commissaire du pouvoir exécutif et un substitut. Le tribunal criminel était composé d'un président, d'un accusateur public, de quatre juges et du commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal civil. Chaque tribunal correctionnel était composé d'un président et de deux juges de paix. C'était le tribunal civil qui assurait le service des autres tribunaux; tous les six mois, quatre juges passaient au tribunal criminel. Seuls, le président du tribunal criminel, l'accusateur public et le commissaire du pouvoir exécutif étaient permanents. Tous les six mois également, un juge du tribunal civil passait président du tribunal correctionnel et directeur du jury d'accusation pour l'arrondissement de Tours, un autre pour celui de Loches, un autre pour celui de Chinon.

Le tribunal criminel connaissait des affaires qui lui étaient renvoyées par le jury d'accusation et jugeait les appels des tribunaux correctionnels. Le tribunal civil jugeait les affaires de première instance et les appels de justice de paix. Il tenait en outre l'audience des appels des jugements du Loir-et-Cher, du Maine-et-Loire et de la Vienne, ainsi que du tribunal de commerce de Tours.

Les élections eurent lieu à Tours le 8 octobre 1795 (26 vendémaire an III), et, bien que la Constitution n'exigeât des juges aucune condition de capacité, les choix des électeurs ne furent pas mauvais[1]. Le nouveau tribunal comprenait plusieurs anciens avocats du siège : *Roussereau*, juge à Tours depuis 1790, l'ex-constituant *Gaultier*, ci-devant juge à Tours de 1790 à 1792, *Rondeau-Chateauroux*, ci-devant juge à Châteaurenault, *Douet* fils, ci-devant juge de paix, et *Moisand*, ci-devant officier municipal

[1] Archives nationales, c. III, B. 2, n° 40.

Digitized by Google

à Tours ; quelques anciens avoués : *Demezil*, juge au tribunal de Tours depuis 1792, *Doucet* l'aîné, de Tours, *Bourguignon*, d'Amboise ; plusieurs anciens magistrats des divers districts : *Haincque*, ci-devant juge au tribunal de Loches[1], *Cormier*, d'Amboise, *Salmon*, de Langeais, *Renault*, de Chinon, *Richard*, de Preuilly, *Legendre*, de Tours, *Douault* et *Lesaive*, ci-devant commissaires nationaux à Bourgueil. Ceux des nouveaux magistrats qui n'avaient exercé aucune fonction judiciaire s'étaient distingués dans les fonctions administratives : *Jahan-Jarossier* ex-député à la Législative, *Martin*, ci-devant procureur de la commune de Tours, *Fombeurre* et *Picault-Ferraudière*, ci-devant administrateurs à Chinon.

Le commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal civil était l'ancien avocat *Japhet*, ex-commissaire national au tribunal de Tours ; le président du tribunal criminel était l'ancien avoué *Bruère*, ci-devant juge au même tribunal[2].

XXVIII

La réorganisation de la justice devait avoir pour conséquence de ramener à la barre les anciens avocats qui avaient dû s'en tenir éloignés pendant la période révolutionnaire. Nous les voyons reparaître à partir de 1796. Ils ne sont pas encore autorisés à reprendre leur titre d'avocat, mais déjà ils se sont reconstitués en groupe distinct des autres

[1] *Haincque* avait été lieutenant du Roi au présidial de Loches. (Voir suprà, ch. XXIII).

[2] *Gaultier* et *Haincque*, ayant été élus députés aux Anciens en 1797, furent remplacés par *Bailly* et *Picheray*, ex-procureurs à Tours. En 1798 les anciens avoués *Percheron* et *Bassereau* et l'ancien homme de loi *Bourguin*, furent nommés juges.

Digitized by Google

conseils des parties. Dans l'Almanach de Tours, pour l'an V de la République, la démarcation est visible entre les avocats, qui sont qualifiés hommes de loi, et les défenseurs officieux. Les défenseurs officieux sont au nombre de vingt-neuf recrutés en majeure partie parmi les anciens procureurs ou les anciens avoués. Quant aux hommes de loi dont les noms sont publiés à part en tête de la liste, ce sont six membres du barreau de 1789 : l'ex-doyen *Barbet*, l'ex-bâtonnier *Saullay*, *Gaudin*, *Douet* père, *Veau* et *Soreau*. Chose à noter : seuls les vieux avocats reviennent à la barre[1]; les jeunes ont profité de la crise pour entrer dans les fonctions publiques. *Barbet*, *Saullay*, *Gaudin* et *Douet* père ont traversé toute la période révolutionnaire sans se mêler à la politique. *Soreau*, dont il a été souvent question, est redevenu depuis les élections du 16 octobre 1795 (24 vendémiaire an IV), administrateur du département; il est réélu le 13 avril 1797 (24 germinal an V). L'ancien conventionnel *Veau-Delaunay*, n'ayant été élu ni aux Cinq-Cents, ni aux Anciens, reprend sa place au milieu de ses confrères du barreau.

Peu à peu tous reparaissent. L'ex-constituant *Moreau* qui a été élu le 16 octobre 1795 juge au tribunal de cassation, puis membre de la Haute-Cour de Vendôme (5 octobre 1796 à 26 mai 1797), chargée de juger la conspiration de Babeuf, revient à la barre de Tours en l'an VI (1797-1798) mais il ne tarde pas à la quitter de nouveau[2] pour

[1] *Barbet* était inscrit au barreau depuis 1738, *Saullay* depuis 1754, *Gaudin* depuis 1763, *Douet* père depuis 1774, *Veau* depuis 1775 et *Soreau* depuis 1776. (Voir suprà, ch. xxv).

[2] *Moreau* devint, le 28 floréal an VIII (18 mai 1800), juge au tribunal d'appel d'Orléans. Sa grande valeur juridique le fit désigner comme commissaire à l'examen du projet du Code civil et du projet du Code de Commerce. Le 14 nivôse an XI (10 janvier 1803) il revint à Tours comme président du tribunal criminel d'Indre-et-Loire. Il y resta jusqu'au 8 mars 1811, époque à laquelle il fut nommé président de Chambre à la Cour impériale d'Orléans. Il prit sa retraite le 24 juillet 1813 et mourut à Tours le 11 février 1814.

Digitized by Google

entrer dans la magistrature. La même année, nous retrouvons le jurisconsulte *Cottereau* et le vieil avocat *Huguet* dont l'inscription au tableau date de 1760[1].

En fait, le barreau est reconstitué ; légalement, il continue à ne pas exister ; non seulement la loi ne lui reconnaît aucun des droits et privilèges anciens, mais encore la qualification même d'avocat est prohibée ; c'est sous le nom d'hommes de loi que les avocats dressent chaque année leur liste qu'ils n'ont pas le droit de désigner sous le nom de tableau[2].

Moins heureux que les avoués, qui furent légalement rétablis par la loi du 27 ventôse an VIII (18 mars 1800) réorganisant la justice sur de nouvelles bases[3], les avocats restèrent plusieurs années avant de recouvrer leur ancien nom. Le décret du 2 nivôse an XI (23 décembre 1802) leur rend le costume, mais leur refuse le titre qu'ils portaient autrefois. L'article 6 du décret dispose, en effet, « qu'aux audiences des tribunaux les *gens de loi* et les avoués porteront la toge de laine fermée par devant, à manches larges, toque noire, cravate pareille à celle des juges, cheveux longs ou ronds ». Ce n'est que le 22 ventôse an XII (13 mars 1804) que les avocats rentrent en possession de leur nom. Ils sont admis sous leur ancien titre à l'exercice de la plaidoirie, mais « concurremment et contradictoirement avec les avoués licenciés[4] ». Là se bornent alors leurs prérogatives, car on sait que les dispositions

[1] *Barbet* disparaît en 1798. *Cottereau*, qui le remplaça comme doyen, le fut jusqu'en 1809.

[2] Voir dans Mollot (Règles de la profession d'avocat) la reconstitution du barreau de Paris sous le nom de Société du Marais.

[3] Décret du 27 ventôse an VIII (art. 93 et suivants). Le tableau des avoués dressé en exécution de l'arrêté des consuls du 13 frimaire an VIII (4 décembre 1800) indique vingt-un avoués exerçant près le tribunal civil de Tours.

[4] Décret du 22 ventôse an XII (art. 32).

Digitized by Google

relatives au rétablissement du tableau de l'Ordre (art. 29) ne reçurent exécution que sept ans plus tard, par un nouveau décret du 14 décembre 1810. Vainement, en 1806, le Ministre de la justice présenta-t-il à la section de législation du Conseil d'État un projet de décret sur la constitution du barreau, consacrant le principe de l'élection pour le conseil et le bâtonnier, et admettant l'autorité de l'Ordre pour la composition du tableau et la discipline intérieure. C'était trop d'indépendance, au gré de l'Empereur, pour une institution qui lui avait toujours été suspecte. « Ce projet est absurde, écrivait-il à Cambacérès ; il ne laisse aucune prise, aucune action contre les avocats. Ce sont des factieux, des artisans de crimes et de trahisons ; tant que j'aurai l'épée au côté, jamais je ne signerai un pareil décret. Je veux qu'on puisse couper la langue à un avocat qui s'en sert contre le gouvernement. » Le projet fut complètement remanié suivant les vues du souverain[1]. Le principe de l'élection disparut ou tout au moins fut considérablement amoindri. Le conseil était désigné par le procureur général près la Cour d'appel, sur une liste de présentation contenant un nombre double de candidats. Le bâtonnier était choisi, par le procureur général, parmi les membres du conseil. Enfin, dans les sièges où le nombre des avocats n'excédait pas celui de vingt, les fonctions du conseil de discipline étaient remplies par le tribunal[2].

A Tours, le tableau de l'Ordre de 1811, dressé en conformité du décret de 1810, ne comptait que douze avocats inscrits. Des anciens, deux seulement survivent : *Gaudin* et *Veau ;* tous les autres sont des nouveaux qui ne font que traverser le barreau sans y laisser de traces ; la plupart viennent simplement acquérir, par leur inscription au tableau, le titre qui doit leur ouvrir l'accès aux fonctions

[1] Voir, sur ce point, Le Berquier : *L'Ordre des avocats et l'Empire.*
[2] Décret du 14 décembre 1810 (art. 19, 21, 32).

Digitized by Google

publiques[1]. A cette heure où l'indépendance de la parole est devenue une audace, tous aspirent à entrer dans les parquets ou à s'asseoir sur le siège du juge ; le barreau est devenu, suivant une expression énergique autant que vraie, « le séminaire de la magistrature ».

XXIX

Par la constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799), le tribunal civil du département avait été supprimé et remplacé par des tribunaux d'arrondissement. La justice, dans le département d'Indre-et-Loire, comprenait trois tribunaux de première instance, à Tours, à Chinon et à Loches[2]. Les juges étaient nommés *à vie* par le gouvernement, à la seule condition de figurer sur la liste communale dite *de confiance*, composée du dixième des citoyens et nommée par les électeurs du premier degré[3].

Tous les membres du tribunal civil de Tours, nommés par le Premier Consul étaient d'anciens magistrats du tribunal du département. Le président était *Gaultier*, l'ex-député à la Constituante, l'ex-membre du Conseil des

[1] De 1803 à 1811 quelques avocats nouveaux apparaissent sur les annuaires : *Coulon* (1803) ; *Moisand* (1804) ; *Moreau-Mégessier* et *Froger* (1805) ; *Bassereau* (1807) ; *Bernazais*, et *Pallu* (1809) ; *Fey* (1811). *Douet* et *Soreau* disparaissent en 1806 et *Cottereau* en 1809. Les avocats de 1812 sont *Gaudin*, *Veau*, *Château-Thierry*, *Douet*, *Gaullier*, *Bailly*, *Martin*, *Joubert*, *Pallu* *Allain*, *Doucet*, *Guionnière* ; la plupart sont ou d'anciens *avoués licenciés* auxquels le décret du 2 juillet 1812 vient d'enlever le droit de plaidoirie qu'ils exerçaient concurremment avec les avocats, ou des juges de 1795 que la réduction du personnel a privés de leurs fonctions.

[2] Décret du 27 ventôse an VIII (18 mars 1800).

[3] Les tribunaux civils connaissaient des matières correctionnelles. Les appels de police correctionnelle du tribunal de Tours étaient portés à Blois, ceux de Loches et de Chinon étaient portés à Tours.

Digitized by Google

Anciens ; sur les trois juges, deux étaient d'anciens avocats de 1789, *Roussereau* et *Japhet*, dont nous avons eu bien souvent occasion de parler [1]. *Roussereau* n'avait pas cessé d'exercer les fonctions de juge au tribunal depuis 1790. Quant à *Japhet*, après avoir été successivement nommé commissaire national près le tribunal, en 1792 et en 1795, il avait été élu membre du Conseil des Cinq-Cents aux élections de l'an VI (5 avril 1798) [2].

Les trois juges et le président du tribunal restèrent en fonctions pendant toute la durée de l'Empire [3].

Les nouveaux magistrats nommés en 1811 au tribunal de Tours au moment de l'augmentation du personnel [4] furent, pour la plupart, des avocats du siège ; *Froger* et *Moreau-Mégessier* y exerçaient depuis 1805, *Fey* depuis 1811. La charte constitutionnelle du 14 juin 1814, en rayant définitivement de la loi constitutive de l'ordre judiciaire tout ce qui rappelait le principe de l'élection, conféra au Roi la nomination des juges, mais elle institua en même temps l'inamovibilité de la fonction comme garantie de l'indépendance du magistrat. Tous les juges nommés par l'Empire durent recevoir une nouvelle investiture du gouvernement de Louis XVIII. A Tours, presque tous furent conservés, sauf *Japhet* et *Roussereau* à qui le Roi conféra l'honorariat. Les nouveaux magistrats,

[1] Le troisième juge titulaire était *Percheron*, ancien avoué.

[2] Aux élections de l'an VI (avril 1798), l'ancien défenseur officieux *Texier-Olivier*, dont nous avons eu l'occasion de parler (Voir suprà), fut élu membre du Conseil des Cinq-Cents. Il était à cette époque commissaire du Directoire près l'administration centrale du département. Il devint, après le 18 brumaire, administrateur de la loterie nationale, puis préfet des Basses-Alpes, préfet de la Haute-Vienne, et, enfin, baron de l'Empire. Il fut révoqué en 1815 et mourut le 23 juillet 1849.

[3] Le président *Gaultier* mourut en 1817, *Japhet* avait été remplacé en 1815. *Roussereau* resta juge honoraire jusqu'à sa mort.

[4] Le tribunal civil de Tours était composé à cette époque de deux chambres comprenant un président, un vice-président et sept juges (Loi du 20 avril 1810).

Digitized by Google

Château-Thierry et *Couturier*, nommés juges en 1815, étaient également des membres du barreau de Tours.

Au surplus, l'influence des avocats est loin de grandir sous le gouvernement des Bourbons. Le Roi n'a pas plus de sympathie que n'en avait l'Empereur pour le libéralisme des hommes de robe, et c'est à grand'peine que le barreau put arracher à la couronne, dans l'ordonnance du 20 novembre 1822, la reconnaissance de quelques-unes de ses prérogatives anciennes. Cette fois encore l'émancipation était incomplète. Les conseils de discipline, composés de façon arbitraire par les cours royales [1], élisaient leur bâtonnier et leur secrétaire, mais la garantie même de la présentation instituée au profit de l'Ordre tout entier avait disparu. Enfin, dans les barreaux où le nombre des avocats portés au tableau était inférieur à vingt, les fonctions du conseil de discipline étaient remplies par le tribunal, qui nommait chaque année le bâtonnier chef de l'Ordre [2],

[1] Les conseils de discipline se composaient des anciens bâtonniers et des deux plus anciens de chaque colonne du tableau. A Paris, le tableau était divisé en sept colonnes ; c'était la Cour qui formait le tableau et qui, par suite, désignait à son choix les chefs de colonne. Le barreau ne cessa de protester contre ce procédé arbitraire.

[2] Dans les premiers temps, c'était le doyen, c'est-à-dire le plus ancien des avocats inscrits, qui présidait l'Ordre et qui le représentait. Mais, comme le doyen était souvent empêché à cause de son grand âge, l'usage s'établit peu à peu de le faire remplacer par le bâtonnier, qui était un ancien avocat choisi tous les ans, selon l'ordre du tableau, pour tenir le bâton de la confrérie de Saint-Nicolas et être le chef de la communauté des avocats et procureurs.

L'origine de ces institutions remonte au XIVe siècle. Les « procureurs et écrivains » fréquentant le palais, avaient formé d'abord une confrérie qui fut confirmée par lettres patentes du 5 avril 1342. Cette association donna naissance à la confrérie de Saint-Nicolas, dont il est pour la première fois question au commencement du XVe siècle, et qui réunissait les avocats et les procureurs. La confrérie de Saint-Nicolas célébrait solennellement les deux fêtes de son patron, 9 mai et 6 décembre, mais la fête d'été avait beaucoup plus d'éclat ; ce jour-là, après une messe en musique, chantée par la maîtrise de la sainte chapelle, le bâtonnier était nommé par les avocats et les procureurs réunis. Ce n'est toutefois qu'à partir de 1602 qu'il est fait mention du bâtonnier au barreau de Paris.

Quant à la communauté des avocats et procureurs, qui ne différait de la confrérie que de nom et qui se composait des mêmes membres,

Digitized by Google

sans l'avis duquel aucune peine disciplinaire ne pouvait être prononcée[1].

Le barreau de Tours, qui ne comptait en 1822 que treize avocats inscrits au tableau[2], n'avait donc pas de conseil de discipline, mais l'emploi de bâtonnier, vacant depuis 1789, était rétabli. Il semble que le choix des magistrats eût dû se fixer sur le doyen, *Gaudin*, qui exerçait si honorablement la profession d'avocat depuis soixante ans, et que ses concitoyens avaient, tant de fois, honoré de leurs suffrages, comme membre du Corps de ville, avant la Révolution, comme juge élu en 1790, enfin, comme conseiller municipal de Tours depuis 1804[3]. Le tribunal préféra désigner un avocat inscrit depuis sept ans, *Bléré*, qui ne se distinguait que par la ferveur de ses convictions monarchistes. Il fut constamment renommé bâtonnier, par le tribunal, jusqu'à la réforme de 1830.

Après la chute de Charles X, un des premiers actes du

c'était, suivant l'expression de Boucher d'Argis, une juridiction économique dont le bâtonnier était le chef. C'est dans l'assemblée de la communauté comprenant l'universalité des avocats et procureurs que se discutaient toutes les questions ayant trait à l'observation des ordonnances et des règlements professionnels. Le 9 mai, jour de l'élection du bâtonnier, tous les membres de la communauté se réunissaient en un banquet.

A Tours nous trouvons trace au XVIIIe siècle de la communauté des avocats et procureurs et confrérie de Saint-Nicolas. Il y a lieu de penser qu'elle était soumise aux mêmes règles que celle de Paris.

Sous Louis XVI des discussions graves ayant éclaté entre les avocats et procureurs, les avocats cessèrent, en 1782, de prendre part aux travaux de la communauté et ne se mêlèrent plus des affaires de la Confrérie.

A partir de cette époque le bâtonnier ne fut plus que le chef de l'Ordre des avocats.

Cf. Boucher d'Argis, Delachenal, Mollot, *op. cit.*, Denisart, 1771, et Ledru-Rollin, *Répertoire général*, 1845.

[1] Ordonnance du 20 novembre 1822 (art. 2, 4, 8, 9, 11 et 20).

[2] Les treize avocats inscrits au tableau de 1822 étaient *Gaudin* (1763) ; *Douet* (1787) ; *Normand, Callaud, Guyonnière* (1812) ; *Véron* fils (1814) ; *Bléré* (1815) ; *Chambert* (1818) ; *Julien* (1818) ; *Verger* (1820), *Liger* (1821) ; *Faucheux* (1821).

[3] *Gaudin* fut conseiller municipal sans interruption de 1804 à 1827, date de sa mort.

Digitized by Google

gouvernement de Louis-Philippe fut de faire droit aux demandes répétées du barreau de Paris, qui n'avait cessé de réclamer l'élection de son conseil. Ce droit fut enfin consacré par l'ordonnance du 27 août 1830. Aux termes de cette ordonnance, qui est encore en vigueur, les conseils de discipline sont élus directement par l'assemblée de l'Ordre, composée de tous les avocats inscrits au tableau. Le bâtonnier est également élu par la même assemblée et par scrutin séparé[1]. Dans les sièges où le nombre des avocats inscrits est inférieur à trente, les conseils de discipline sont composés de cinq membres.

Le barreau de Tours procéda donc, à la fin de l'année 1830, à la formation de son conseil de discipline et à l'élection de son bâtonnier. Comme il est facile de le prévoir, les voix ne se portèrent pas sur le bâtonnier en fonctions, *Bléré*, dont les sentiments légitimistes juraient avec les tendances libérales de ses confrères. Et, comme pour protester contre l'esprit de réaction qui avait présidé aux dernières années du gouvernement de la Restauration, les avocats élevèrent au bâtonnat *Julien*, l'avocat des accusés politiques, qui avait été, quelque temps auparavant, frappé de peines disciplinaires pour avoir soutenu avec trop de zèle le nom et les idées de Manuel, et que son affiliation aux sociétés secrètes avait mis en évidence dans les événements qui précédèrent et suivirent la révolution de juillet.

[1] Le décret du 22 mars 1852 modifia le mode d'élection du bâtonnier qui devait être choisi par le conseil de discipline, mais le décret du 10 mars 1870 restitua à l'Ordre le droit d'élire son bâtonnier.

Digitized by Google

XXX

A cette époque, les avocats ne sont plus que neuf inscrits au tableau[1]. Le nombre des avoués, qui s'élevait à vingt-et-un au moment de la reconstitution de leur compagnie, est tombé à dix-neuf en 1812, à quinze en 1815 et à dix en 1831[2]. A vrai dire, il n'y avait guère en 1830, au barreau de Tours, que quelques avocats occupés. En dehors des trois anciens, *Bléré*, *Julien* et *Faucheux*, les autres, tout récemment inscrits au tableau, n'avaient ni l'autorité, ni l'expérience qui assurent la réputation.

Julien partageait alors avec son confrère *Faucheux* la faveur de la clientèle attirée par le grand mérite et la haute valeur des deux émules. Autant qu'il nous est permis d'en juger par les souvenirs de ceux qui les ont entendus, *Julien* se distinguait surtout par la puissance de son argumentation et par la vigueur de son éloquence ; *Faucheux* excellait « par les ressources d'un esprit lucide et par l'éclat d'une parole élégante, merveilleuse de souplesse et de facilité, étincelante de traits et pourtant soumise à un tact et à une grâce exquise[3] ».

Tous deux avaient débuté par les luttes de la Cour d'assises et par les procès politiques retentissants ; ils n'avaient pas tardé à prendre dans les débats civils la suprématie que *Bléré* n'était plus en état de leur disputer. Dans les années qui suivirent, deux nouveaux avocats, qui devaient

[1] Le tableau de 1831 comprenait *Bléré*, *Faucheux*, *Julien*, *Rondeau-Châteauroux* (1827) ; *Forest* père (1827) ; *Chambert* père (1828) ; *Gatien de Clérambault* (1830).

[2] Il est aujourd'hui réduit à huit.

[3] Discours prononcé par *Brizard* sur la tombe de *Faucheux*. (*Journal d'Indre-et-Loire*, 19 novembre 1859).

Digitized by Google

laisser au barreau de Tours des souvenirs encore vivants, *Brizard* et *Robin*[1], révélèrent de bonne heure les hautes qualités juridiques qui firent d'eux, pendant plus de soixante ans (1828-1891), de si redoutables adversaires. Ils se signalaient surtout par leur science du droit et par leur connaissance des affaires, et l'on a pu dire justement qu'ils ressemblaient au modèle que le célèbre jurisconsulte Étienne Pasquier propose quelque part comme le type de l'avocat « surtout savant en droit et en pratique, plus dialecticien que rhéteur, et plus homme d'affaires et de jugement que de grand et long discours ».

De 1835 à 1865 il ne fut guère question au barreau de Tours que des quatre avocats *Julien*, *Faucheux*, *Brizard* et *Robin*. Seuls ils étaient considérés par leurs confrères comme dignes de représenter l'Ordre, et, seuls pendant toute cette période, ils parvinrent aux honneurs du bâtonnat[2]. Les dignités politiques leur furent également réservées. Durant presque tout le règne de Louis-Philippe, *Faucheux* fut membre du Conseil municipal ; *Julien*, nommé adjoint par le Roi en 1831, exerça ses fonctions jusqu'en 1847. Après la chute de la monarchie de juillet il devint, en février 1848, président de la commission administrative provisoire, puis maire de la ville de Tours, et enfin député à la Constituante le 29 avril 1848[3]. Il siégea avec les mo-

[1] *Brizard* et *Robin* furent inscrits comme stagiaires au barreau de Tours en 1828.

[2] En 1832 le bâtonnier élu fut *Chambert* père qui quitta le barreau dès 1834. *Bléré* fut élu bâtonnier en 1833 et 1834, mais depuis lors, et, bien qu'il ne quittât le barreau qu'en 1865, il ne fut jamais réélu par ses confrères.

Julien fut élu bâtonnier en 1830, 1831, 1835, 1836, 1839, 1842, 1843, 1847, 1850, 1855, 1858, 1860, 1863, 1866, 1869.

Faucheux en 1837, 1840, 1846, 1847, 1848, 1853, 1854.

Brizard en 1838, 1841, 1859, 1862, 1865, 1872, 1877, 1882.

Robin en 1851, 1852, 1857, 1861, 1864, 1873, 1883, 1884, 1888, 1891.

[3] Un autre avocat *Foucqueteau*, du barreau de Chinon, fut également membre de la Constituante. Il ne fut pas élu à la Législative et devint en 1851 président du tribunal de Chinon où il demeura jusqu'à sa mort (1er novembre 1863).

Digitized by Google

dérés et vota presque toujours avec la droite. Toutefois, en 1849, il ne fut pas réélu à la Législative et dès lors il renonça pour toujours à la vie politique[1].

Sous la seconde République et pendant le second Empire, *Brizard* joua un rôle important dans les assemblées locales; il resta pendant vingt-deux ans (1848-1870) conseiller municipal de la ville de Tours et remplit de 1849 à 1852 les fonctions d'adjoint. Durant cette période *Robin* siégea presque constamment à l'Hôtel de Ville à côté de son confrère *Brizard*.

Quelques avocats, qui ne firent que traverser le barreau de Tours dans la première moitié du XIXe siècle, laissèrent cependant des souvenirs qui méritent de ne pas être oubliés. *Ladevèze*, inscrit comme avocat en 1836, quitta en 1846 le barreau pour prendre la direction du *Journal d'Indre-et-Loire* qu'il conserva jusqu'en 1878. *Baudouin*, qui ne passa que quelques années au barreau de Tours (1840-1846), entra dans la magistrature en 1848 et, après avoir successivement franchi tous les échelons de la hiérarchie judiciaire, mourut en 1886 procureur général à la Cour de Cassation, laissant la réputation d'un magistrat éminent et d'un savant jurisconsulte[2].

Vers le milieu du siècle, apparaissent quelques nouveaux venus qui devaient fournir dans l'exercice de leur profession une carrière aussi longue qu'honorable. Nous avons nommé *Anglada*[3] (1843-1879), *Seiller*[4] (1844-1882),

[1] *Julien* plaida jusqu'en 1870.
Faucheux était mort en 1859.

[2] *Baudouin* fut successivement commissaire du gouvernement près le tribunal d'Orléans (février 1848), procureur général près la Cour d'Orléans (avril 1848), président du tribunal de Chinon (1849), conseiller à la Cour d'Agen (1851), conseiller à Rennes en 1852, président de Chambre en 1866, premier président à Bourges en 1870, conseiller à la Cour de Cassation en 1873, président de Chambre en 1882, et procureur général en 1885.

[3] *Anglada* fut bâtonnier en 1868, 1870 et 1875.

[4] *Seiller* fut bâtonnier en 1856, 1867, 1874 et 1879.

Digitized by Google

Rivière[1] (1853-1890), *Bonnichon*[2] (1878-1893), et enfin *Carré*[3] (1856-1895), le dernier de cette brillante génération tout récemment enlevé à l'affection de ses confrères.

Le barreau de Tours compte aujourd'hui treize avocats inscrits[4]. Il n'appartient pas à ceux qui survivent d'apprécier si les membres du barreau contemporain sont dignes des devanciers dont ils suivent les traces et dont ils ont le souci de conserver les traditions.

Aussi bien le principal objet de cette étude n'est-il point de juger les hommes, encore moins de les comparer. Nous nous sommes proposé seulement d'indiquer, pendant une durée de plus de cinq siècles, les évolutions successives d'un important barreau de province, suivant le sort des institutions judiciaires dont il est le meilleur et le plus utile auxiliaire. Nous nous sommes efforcé de montrer dès les premiers temps, alors que la société française était encore en voie de formation, le rôle politique et social de ces hommes de loi, grandis par le savoir, supérieurs à leurs contemporains, préférables à leur époque, et dont l'influence prédominante se fit sentir à travers les siècles dans toutes les tentatives de réformes, à tel point qu'aucun progrès n'a pu se réaliser sans leur participation et en dehors de leur concours.

Nous avons en un mot assis les conclusions qui nous paraissent se dégager de ces recherches : à savoir que

[1] *Rivière* était surtout attiré par les études historiques. Il publia en 1856 une *Histoire des biens communaux* qui fut couronnée par l'Institut et, en 1864, un ouvrage sur l'*Eglise et l'esclavage*. Ses opinions républicaines le poussèrent vers la politique. Il devint en 1879 maire de Tours et député d'Indre-et-Loire de 1879 à 1889.

[2] *Bonnichon* ne fut inscrit au tableau qu'en 1878, mais il exerçait comme avoué près le tribunal depuis 1856. Il fut bâtonnier en 1887.

[3] *Carré* fut bâtonnier en 1871, 1876, 1880, 1885 et 1895.

[4] Les avocats actuellement inscrits au tableau sont : *Houssard* (1867), doyen et bâtonnier ; *Oudin* (1872) ; *Laurent* (1880), ancien bâtonnier ; *Fougère* (1880) ; *Faye* (1879), ancien bâtonnier ; *Berlier de Vauplane* (1882), ancien bâtonnier ; *Rouger* (1885) ; *Conin* (1886) ; *Féau* (1893) ; *Lesourd* (1890) ; *Reliquet* (1891) ; *Trougnoux* (1894) ; *Jouanneaux* (1895).

Digitized by Google

l'histoire du barreau est l'histoire même du Tiers-État, de cette bourgeoisie, sortie du peuple, qui, de génération en génération s'est élevée par l'étude et par le travail, et que la pratique des lois a préparée par une lente progression à la direction des affaires publiques et à l'exercice du pouvoir.

H. Faye.

Digitized by Google

LA GUERRE

ENTRE

LOUIS XIII ET MARIE DE MÉDICIS

(1619-1620)

CHAPITRE VII

LA BATAILLE DES PONTS-DE-CÉ

(suite) [1]

Pour la délimitation du théâtre de ce combat plaçons-nous au point de vue de l'armée des rebelles [2]. Adossés à une tranchée joignant en ligne droite l'abside de l'église de Saint-Aubin, avec le cimetière adjacent, à l'embouchure de l'Authion qui, à cette époque antérieure à sa canalisation, se jetait dans la Loire à trois cents mètres au-dessus

[1] V. les livraisons de juillet-août, septembre-octobre, novembre-décembre 1888; janvier-février, mars-avril, septembre-octobre, novembre-décembre 1890; juillet-août, septembre-octobre 1891; novembre-décembre 1892; janvier-février, mars-avril 1894; mai-juin, juillet-août 1894; janvier-février 1896.

[2] Ce théâtre de la bataille des Ponts-de-Cé je l'ai soigneusement arpenté tour à tour en l'agréable société de M. le curé de Saint-Aubin et de M. Leguy, et je ne saurais trop me déclarer redevable de mes constatations locales à leur assistance aussi obligeante qu'éclairée.

Parmi les sources historiques ci-dessous mentionnées, les deux principales sont les récits des deux grands acteurs du combat, qui de leurs camps adverses se contrôlent l'un par l'autre : Bassompierre et Marillac. Quant à ce dernier, je rejette les principaux extraits de son récit aux pièces justificatives, n° XII.

J'ai recueilli en outre sur la bataille des Ponts-de-Cé de précieux indices dans l'iconographie, il est vrai un peu fantaisiste, de ce grand événement. C'est d'abord et surtout un plan assez topique, quoique en plusieurs points contredit par les sources, de l'attaque de la tranchée de Saint-Aubin dans l'*Album angevin*. Mss. 903 (Bibl. d'Angers), t. I.

Ce sont ensuite les trois estampes, très précieuses et aujourd'hui fort rares, consacrées à l'ensemble de la bataille; la première représentant le plan de la ville des Ponts-de-Cé, l'autre l'emplacement des troupes durant le combat, la troisième l'entrée de Louis XIII au château. Elles forment une suite composée à la louange de Louis XIII, sur la commande faite par sa veuve la reine-mère Anne d'Autriche au graveur Jean Valdor. Il est vrai que ces pièces, confiées à des mains mercenaires et inexpérimentées, et d'une gravure très grossoyée, ne portent (à part le frontispice où se lit le nom de « Ladame », aucune signature. C'est seulement le P. Lelong qui, dans sa *Bibliothèque historique*, les donne comme revêtues de la signature de Valdor. Mais c'est qu'il ne les mentionne qu'en son simple inventaire de la collection de leur possesseur originaire Brevet de Fontette qui, une fois fixé par leur examen sur l'attribution d'un auteur,

Digitized by Google

du pont de Saint-Aubin[1], ils avaient derrière eux les Ponts-de-Cé, et devant eux une grande prairie longue d'un kilomètre, allant vers le bourg de Sorges jusqu'à une butte schisteuse où s'élève le village des Maisons-Rouges. Cette prairie était bornée à droite, c'est-à-dire au sud, par la Loire et l'Authion, et à gauche, c'est-à-dire au nord[2] et du côté d'Angers, par un fossé garni de haies vives. Elle était sillonnée par un ruisseau dont ce fossé forme en partie le lit et dont s'alimentait aux approches du bourg le marais aujourd'hui desséché de la Guilbotte ; et elle était en outre, en parallèle avec la tranchée, coupée au milieu par un rideau d'alisiers et de léards.

En conformité de ces dispositions locales, et en s'en tenant toujours à cette sollicitude dominante de la défense de Saint-Aubin, il en fallait surtout garnir les approches. Tout en laissant au château des Ponts-de-Cé la garnison de Bettancourt ; tout en colloquant sur le pont de Saint-Aubin le mestre-de-camp de la cavalerie légère Saint-Aignan et les officiers La Mazure et Gaston avec la gendarmerie de Marie de Médicis, et le cornette Du Thier avec quelques chevau-légers, Marillac, à la faveur du rideau d'alisiers

aura consigné dans des étiquettes concomitantes ce nom de Valdor, absent de la gravure. L'une de ces estampes a été reproduite par E. Morel en ses *Promenades artistiques*. (*Bataille des Ponts-de-Cé, d'après une ancienne estampe*), en fac-simile réduit à moitié de grandeur de l'original. — V. en outre Montaiglon, *Archives de l'art français*, t. I.

[1] Le cimetière, depuis quelques années, a été remplacé par un mail et reporté à un kilomètre plus loin sur la route et dans la direction d'Angers. — L'ancienneet remarquable église, datant du xve siècle, existe encore intacte.

L'ancienne embouchure de l'Authion se voit encore à trois cents mètres en amont du bourg de Saint-Aubin. La canalisation moderne l'a rejetée presque à une lieue en aval de Saint-Aubin, jusqu'au bourg de Sainte-Gemmes.

La tranchée formait la base d'un triangle dont les deux autres côtés consistaient dans : 1° cette portion du cours de la Loire allant de l'ancienne embouchure de l'Authion au pont Saint-Aubin ; 2° la grande rue de Saint-Aubin, joignant l'église à ce même pont. Le sommet du triangle était formé par le pont-levis fermant l'entrée du pont.

[2] D'Angers à la Loire, la tranchée, à vrai dire, inclinait plutôt vers la direction de nord-ouest à sud-est. Mais tout en tenant à en avertir ici le lecteur, j'ai cru devoir, au cours de mon récit, adopter comme plus expéditives les simples dénominations de nord et de sud.

Digitized by Google

qui masquait les préparatifs des rebelles au regard des éclaireurs de Louis XIII, avait reparti tout ce qu'il avait de forces en mains le long de la tranchée. A savoir, à cette extrémité droite qu'en un intervalle d'inachèvement une seule barricade non remplie rattachait à la Loire, et sous le feu plongeant de la batterie du pont de Saint-Aubin, il est vrai servie par de mauvaise poudre et mal assise faute d'assujettissement sur une plate-forme, était posté derrière une première redoute le régiment de Carmen avec les gendarmes de Du Bellay et de Retz. Au milieu, derrière une redoute centrale, à couvert d'une barricade fermant une des principales rues du bourg et sur des terre-pleins contigus, six bataillons formés des troupes de Retz, du mestre-de-camp Boisguerin, des barons de Sainte-Gemmes et de Cholet. A gauche, derrière trois lignes de barricades, sous la haute clôture du cimetière formant avec l'extrémité nord de la tranchée un angle obtus flanqué d'une troisième redoute, le régiment du marquis de Thouarcé. Plus loin, en un coude du fossé bornant au nord la prairie, et auquel nous attacherons du nom du marais voisin l'appellation de « la Guilbotte »[1], on avait farci la haie, profonde de douze pieds, d'un peloton de cinq cents tirailleurs, malheureusement trop fraîchement levés, mais disposés sous le maréchal de camp Flosselière en deux lignes mi-parties d'arquebusiers et de mousquetaires; et ils étaient protégés, en avant du fossé, par soixante carabins que flanquaient en deux ailes deux pelotons, chacun de trente cavaliers : le tout formant cent vingt hommes. Enfin en avant de la tranchée étaient postés trois bataillons. Appuyés à de telles lignes de défense, ces trois bataillons, dès que l'armée royale, par son itinéraire tout désigné de Sorges

[1] Ce coude de haie, qui joue un rôle prédominant dans la bataille des Ponts-de-Cé, ne porte nulle part, en nos sources, de dénomina- propre. Mais, eu égard à ce que ces sources nous révèlent de sa situation et de sa forme, ce ne peut être que ce coude figuré par le plan cadastral comme le plus accentué de toute la haie septentrionale de notre champ de bataille, en même temps que le plus voisin du marais de la Guilbotte.

Digitized by Google

et des Maisons-Rouges, s'avancerait dans la prairie, la devaient attaquer de front, tandis que, des deux extrémités de la tranchée, s'attacheraient à ses deux flancs à la fois et les tirailleurs de la Guilbotte et, sous la protection de la batterie de Saint-Aubin, la cavalerie des bords de la Loire.

Mais pour donner lieu à réaliser un tel plan d'attaque, il fallait supposer que l'armée royale eût dépassé les Maisons-Rouges. Or, une fois les rebelles rangés en bataille au front et aux deux issues de la tranchée, il n'avait pas tenu à Marillac d'envoyer de là devancer l'ennemi dans l'occupation de ce poste dominant la prairie. Dès son arrivée aux Ponts-de-Cé, et peu après la reconnaissance nocturne entreprise par Soissons sur la route d'Angers à Pellouailles et poursuivie par Retz sur celle de Pellouailles à Trélazé, en sens inverse Marillac d'abord, sans autre but que d'éclairer cette fois par les Ponts-de-Cé les avenues de Trélazé, y avait envoyé à son tour Saint-Aignan prendre langue avec cinquante chevaux. Mais comme, lors de l'équipée tentée sur cet ordre, l'armée royale n'avait pas encore dépassé Trélazé, en cette direction la fougue aventureuse de ce chevalier errant battit dans le vide. Pour achever d'égarer là-dessus les conjectures des rebelles, sur une autre direction d'autres éclaireurs, se méprenant sans doute sur ce détachement de Praslin qui de Saumur aux Ponts-de-Cé balayait le bassin de la Loire, crurent voir au point central de cette zone l'armée royale s'acheminer, pour s'en assurer la perméabilité moins disputée là qu'aux Ponts-de-Cé, vers l'étape fluviale des Rosiers. D'autres, quand déjà l'ennemi a dépassé Trélazé, abusés sur des tâtonnements ou des malentendus qui l'attardent entre Trélazé et Sorges, le croient retourné vers Angers. Et puis enfin, après Saint-Aignan, une escouade de relevée relancée sur ses traces annonce que décidément la tête de l'armée royale s'avance vers Sorges, qu'une lieue seule sépare des Ponts-de-Cé. Marillac n'y tient plus. Emmenant avec lui Nemours, son fidèle tenant de la Flèche, avec un groupe

Digitized by Google

d'élite, il les poste au milieu de la prairie allant de Saint-Aubin aux Maisons-Rouges. Et puis, aidé de son expérience locale et s'accompagnant de Senneterre et de Retz, lui-même pousse à la découverte vers Sorges. Mais à peine a-t-il dépassé les Maisons-Rouges, qu'entre ce dernier poste et l'étape déjà abandonnée de Sorges, au débouché de la forêt de Belle-Poule, Marillac aperçoit toute l'avant-garde de l'armée royale qui, sans doute pour défiler par d'étroits sentiers plus à l'aise, avait rompu les rangs ; car, en tirant de sa droite à sa gauche vers les Ponts-de-Cé, elle forçait le pas en désordre. Aux yeux de Marillac, et pour peu qu'il se sentît en force, avant que l'ennemi eût réformé ses rangs c'était le cas de l'aller arrêter ou même refouler sur la lisière de la forêt, afin de le devancer plus sûrement par là dans l'établissement aux Maisons-Rouges. Il s'empresse donc d'expédier Retz en arrière, pour avertir dans la prairie Nemours, et aller de là jusqu'aux Ponts-de-Cé solliciter de Vendôme, avec une escouade de chevau-légers, le renfort des trois bataillons postés, ainsi qu'on l'a vu, au pied même et en avant de la tranchée. Retz, qui depuis sa reconnaissance de Pellouailles a toujours soutenu au grand jour sa mine martiale ; Retz, qui pour accompagner Marillac avait enfourché au hasard le premier cheval venu, l'embrasse, lui jure de revenir combattre à sa suite. Mais sur les entrefaites, vers midi, Vendôme a reçu de Marie de Médicis, enfin contrainte de divulguer les démarches de ses ambassadeurs (et d'ailleurs l'intransigeante cabale n'a plus le temps d'accourir des Ponts-de-Cé ou des glacis d'outre-Maine au Logis-Barrault pour entraver leur voyage), Vendôme a reçu de Marie de Médicis, avec l'avis et l'explication de l'envoi à Trélazé de Bellegarde, l'ordre d'un sursis d'hostilités au moins jusqu'à son retour. Et cet ordre, fraîchement apparu dans sa promulgation officielle, Vendôme s'est avancé jusqu'au détachement de Nemours, quand il avait presque atteint les Maisons-Rouges, pour le lui transmettre et par là prévenir Marillac. Mais

Digitized by Google

pour Marillac il n'y a point de sursis, dès lors qu'il en croit voir sur l'horizon de Belle-Boule la réciprocité ouvertement enfreinte. Il s'en revient donc vite aux Maisons-Rouges retrouver Nemours, pendant que Vendôme retourne à Saint-Aubin. Et, une fois débarassés des importunités de ce trouble-fête en partie double qui, à la fois dans son intransigeance d'exploiteur et dans ses trépidations de couardise, et tour à tour au Logis-Barrault, à La Flèche et aux Ponts-de-Cé, entrave avec une égale inquiétude la diplomatie et la guerre, une fois, dis-je, débarassés de Vendôme, Marillac et Nemours s'animent à passer outre à l'occupation des Maisons-Rouges. Et au besoin, pour les disputer à l'ennemi qui s'approche, Nemours dispose ses forces en attitude d'agression. C'est à savoir, son groupe de gentilshommes en tête, avec Pontchâteau à sa gauche; aux deux ailes les gardes de la reine-mère; puis, un peu en arrière, deux escouades de chevau-légers : le tout en pointe de flèche. On attend cependant, comme point d'appui, les trois bataillons rangés au pied de la tranchée, et qu'on espère que Retz, dont le dernier serment d'indéfectibilité vibre encore aux oreilles de Marillac, lui amènera malgré Vendôme. Mais Retz ne revient pas ; et ces trois bataillons si fiévreusement attendus, évacuant la prairie, ont repassé la tranchée.

C'est que sur les entrefaites un grave événement, en désorganisant l'armée rebelle, en précipitait la ruine. A propos de la publication du manifeste, à si grand'peine étouffé par Richelieu, qui suivit à Angers l'arrivée des Soissons, nous avions soupçonné sous une notable défection de signatures bien des négociations clandestines de seigneurs rebelles avec la cour. L'un des plus engagés dès lors dans cette diplomatie de ténèbres, qui le croirait? c'était l'homme que, avant de le perdre de vue dans la prairie de Sorges, nous venons de surprendre avec Marillac en si haute veine d'éruption chevaleresque. L'ambitieux, le

Digitized by Google

remuant et l'avantageux duc de Retz appartenait à une race déjà brillamment établie en cour, puisque son oncle y siégeait au conseil sous cette pourpre romaine que désormais les Gondi, durant un demi-siècle et jusqu'à l'immortel factieux de la Fronde, se passeront l'un à l'autre comme un lustre de famille. Or, sur cet horizon d'honneur, l'opulent mais obscur châtelain de Beaupréau voulait à tout prix marquer sa place, en se dégageant de la pénombre de ses bocages et du dédale de ses marais de Vendée. Et à cet égard, voyant trop d'encombrement aux avenues du Louvre, il s'était jeté dans l'insurrection de la reine-mère afin de pouvoir plus vite, grâce aux vieilles privances florentines des Gondi avec les Médicis et dans l'illustre cortège de ses voisins du Poitou, Rohan et La Trémouille, conquérir son relief. Non que pour cela Retz répudiât tout retour vers la cause royale. En prenant place dans l'état-major de Marie de Médicis, il y débattait son rang sans fermer l'oreille d'autre part aux sollicitations avunculaires, entretenant ainsi de mutuels enchérissements sur l'orientation de ses démarches entre deux partis également soigneux de le regagner ou le retenir. Du côté de la cour, on ne sait jusqu'où Retz éleva comme prix de son rengagement des exigences jusqu'à la dernière heure persévéramment rejetées. Mais, dans le camp opposé, il ne réussit pas mieux avec Marie de Médicis. Car d'abord, dans la distribution des grands commandements de l'armée rebelle, on lui préféra Marillac. Et plus tard, quand au Logis-Barrault s'ouvrit avec les ambassadeurs du nonce, avant leur départ pour La Flèche, la discussion des préliminaires de paix, en vain Retz y voulut faire insérer l'article d'une augmentation de ses garnisons de Machecoul et de Belle-Ile. Marie de Médicis s'en dut défendre en alléguant tout haut la tardivité de sa requête. Au fond, c'est que si la reine-mère avait exclu de l'assistance à ces pourpalers du Logis-Barrault, hors les Soissons, toute son adhérence

Digitized by Google

insurrectionnelle, ç'avait été pour ne pas compromettre avec la cour une réconciliation déjà si laborieuse, en laissant de partout s'introduire autour d'elle, au projet de paix dressé pour La Flèche, les plus indiscrètes sommations. Mais là-dessus sa péremptoire fin de non-recevoir ne rebuta point cet équivoque et arrogant séide. Ne s'imaginant pas qu'une paix d'une gestation si ardue, que pour la faire agréer en cour Marie de Médicis on avait cru devoir élaguer les récompenses de ses défenseurs, pût être conclue avant l'imminente bataille dont nous l'avons vu lui-même à Pellouailles dénoncer la menace et signaler le théâtre, Retz espérait par quelque exploit décisif s'imposer à sa souveraine pour enlever d'assaut, en cette liste préparatoire de rentrées en grâce qui jusqu'ici lui demeurait toujours close, une place d'honneur. Et voilà ce que Retz, en étreignant de son accolade forcée en la prairie de Sorges son compétiteur préféré de l'état-major angevin, et en courant de là, en vue de l'occupation des Maisons-Rouges, lui prêter main-forte, voilà ce que Retz escomptait déjà de ses chimères de victoires, quand au pied des tranchées de Saint-Aubin Vendôme l'accosta avec l'avis du voyage à Trélazé de Bellegarde et de l'ordre de sursis de la reine-mère. Aussitôt voilà Retz furieux de ce qu'on l'évince de son champ de bataille pour l'emprisonner dans la défense d'un fossé. Il jure et tempête, s'écrie « que cette paix, dont on lui a fait l'affront de l'exclure, il n'en veut pas voir, les bras croisés, se consommer l'œuvre à sa barbe; que ce serait là boire toute sa honte et que, pour s'y soustraire, il n'a plus qu'à vite déguerpir ». Et de suite, sourd aux supplications des amis qui le veulent retenir, en le conjurant d'attendre de pied ferme un ennemi qu'aucun sursis, disent-ils, n'arrête, puisqu'à deux reprises lui-même, à Pellouailles et à Sorges, vient d'en dénoncer l'approche, il repasse dans la tranchée : « A moi ceux qui m'aiment. Sauve qui peut. La paix est faite. Vive le roi ! »

Digitized by Google

cria-t-il en relevant son ton engageant d'un geste impératif. A ce signal tout son état-major, ses chevau-légers, son régiment de la Jousselinière et jusqu'aux bataillons de Sainte-Gemmes[1], tambour battant et enseignes déployées, tournent casaque vers la Loire. Mais à peine arrivés au premier des deux grands ponts qui les séparent de la rive gauche, et sur le point d'en franchir le pont-levis, ils le voient se lever devant eux. Et, du haut des créneaux du château, dont la menace de partout les domine, avec l'apostrophe : « Arrière, canaille ! » s'abat sur eux une soudaine canonnade qui déjà les entame, quand Retz, apercevant au pied même du pont-levis le gouverneur du château Bettancourt qui lui est venu jusque-là barrer le passage, le convie à un secret colloque, soi-disant pour des explications sur sa démarche. L'imprévoyant gouverneur, pour aller s'aboucher avec Retz ou, disons mieux, pour donner plus vite dans le piège, arrête le feu, rabaisse et franchit le pont-levis. Aussitôt, par cette issue imprudemment rétablie soi-disant jusqu'à la rentrée de Bettancourt, que Retz cependant tire à l'écart, nos déserteurs se précipitent et passent outre, et, sous les créneaux silencieux du château, sans encombre atteignent la rive gauche. Pendant ce temps Retz, qui avait toujours maintenu dans son aparté d'amusement le gouverneur abusé jusqu'à l'intégral défilé de ses hommes, par ces traverses abattues devant eux les a rejoints pour les réacheminer vers son domaine de Beaupréau. Il est vrai que peu après, lorsqu'on lui vint dire que cet ordre de sursis, qui lui avait si fort secoué la bile, n'avait point suspendu les hostilités et que fatalement s'engageait la bataille, il se retourna comme pour y aller reprendre sa place. Mais il avait poussé trop loin sa fuite pour y revenir à temps. Et puis son ravivement de griefs envers Marie de

[1] La vérité historique m'oblige à citer encore parmi les compagnons de la fuite de Retz cinquante ou soixante gentilshommes, entre lesquels les nommés Bréauté, Custoyoux.

Digitized by Google

Médicis invinciblement le poussait en avant. Et tandis qu'en leur dispersion générale ses hommes tout éperonnés s'empêtraient et s'égaraient dans les inextricables fourrés des Mauges[1], Retz, rejeté seul dans une impasse de trahisons d'où se dérobait de partout à lui son salaire de rebelle ou de transfuge[2], alla vite enfouir ses promesses d'avenir en son noir donjon de Beaupréau, qui ne se rouvrira qu'un demi-siècle après comme un immortel asile au génie errant de la Fronde.

Cependant la désertion de Retz, en dégarnissant les tranchées de tous ses chevau-légers et de son régiment de la Jousselinière, en tout quinze cents hommes, y avait créé dans la ligne de défense une criante lacune. Car, à supposer même que l'approche de l'armée royale ne pût être interprétée comme une rupture de la trêve annoncée par Vendôme à Retz jusqu'à la promulgation officielle de la paix que Bellegarde allait chercher à Trélazé, il fallait, en deçà des tranchées, se maintenir dans une imposante défensive. C'est là où s'évertua ce même Vendôme qui ne savait plus quels éblouissements projeter non pas peut-être sur sa

[1] Les quelques fuyards de l'armée de Marie de Médicis dont Etienne Pasquier constate et dont M. Aimé de Soland me confirme le passage au petit manoir de la Crossonnière, appartenant à la famille de Villoutreys et situé sur la rive gauche de la Loire, à une lieue du Pont-de-Cé, entre le bourg de Soulaines et la route de Cholet, n'étaient sans doute que quelques fuyards isolés du régiment de Retz. Nous avons vu figurer un sire de la Crossonnière parmi les officiers de l'armée rebelle.

[2] Sur la désertion de Retz, à première vue si problématique, et si amèrement stigmatisée dans le camp de Marie de Médicis, laissons le judicieux Fontenay-Mareuil nous fournir la note juste : « Cette action fut fort blasmée non seulement de la reine-mère, qui n'en parlait jamais que comme d'une trahison, mais encore de la pluspart du monde, qui n'en sçachant pas le particulier, en jugeoit selon les apparences. Mais quand il se fust passé quelque temps et qu'on le vist sans récompense, ceux qui en jugèrent sainement et sans passion creurent bien qu'il ne l'auroit pas fait de concert avec M. de Luynes, pour ne rien avoir, et que s'il luy eust promis quelque chose, il n'auroit pas manqué de lui donner, en la considération où le cardinal de Retz était auprès de luy. De sorte qu'il falloit nécessairement qu'il eust esté trompé, croyant, comme je viens de dire, la paix faite, et qu'il n'osa retourner, estant déjà trop loin et n'y pouvant arriver que trop tard. »

Digitized by Google

trahison, car y a-t-il trahison envers ceux qu'on délaisse sans les fruster par là de sérieux services? mais en réalité sur les dernières phases d'une défaillance dont il n'avait pas même la franchise. A peine avisé de l'ordre de sursis de Marie de Médicis, on peut juger avec quel éclat il le proclama dans les tranchées commises à sa garde. C'est que, tout en se prévalant pour ses honteux calculs d'une telle couverture, il l'étalait aux faux intransigeants de sa cabale comme une cible d'anathèmes. Et, sans peut-être avoir par là provoqué sur le chemin de la Vendée le départ de Retz, il se garda bien de le retenir. N'était-il pas trop heureux de voir par là cette reine qui, dans sa diplomatie à huis clos du Logis-Barrault, avait si peu compté en lui ce sang royal qu'il ne tenait pas d'elle, militairement sombrer dans sa ruine, dans une ruine dont lui, Vendôme, au surplus, se lavait les mains encore moins haut, s'il est possible, vis-à-vis de Marie de Médicis que du plus ostensible de ses déserteurs? Car plus, dis-je, Vendôme s'applaudissait tout bas du départ de Retz, plus il affectait bruyamd'en pallier les suites. D'abord, en passant tout armé de pied en cap devant les gendarmes de la reine-mère préposés à la garde du pont de Saint-Aubin, il s'approcha du commandant la Mazure et de l'enseigne Gaston, les plus proches mais les inébranlables témoins de la fuite de Retz. « L'ennemi approche », leur cria-t-il. « Aussi, vous tenant pour gens d'honneur, je viens combattre à votre tête et mourir avec vous. » Puis, sans même attendre leur réponse empressée à cette imposante mise en demeure, il passa outre. Et pour combler le vide laissé dans les tranchées par le régiment de la Jousselinière, Vendôme pressa le rappel de ces trois bataillons de la prairie si anxieusement attendus par Marillac en vue de l'occupation des Maisons-Rouges. Avec ce renfort par là si vite retiré à ses sollicitations, échappa à l'ardent maréchal de camp et à son persévérant auxiliaire Nemours ce poste essentiel

Digitized by Google

que leur retraite forcée dut livrer à l'ennemi, pour mieux assurer sa victoire. Car aux yeux des rebelles l'abandon des Maisons-Rouges ne sauvait pas les tranchées de Saint-Aubin. Vendôme le savait bien. Mais d'ailleurs on ne sait ce dont il jubilait le plus, ou de voir échapper avec Saint-Aubin les Ponts-de-Cé à Marie de Médicis, ou de dérober ces fameuses Maisons-Rouges à Marillac et à Nemours : à Marillac qui lui était moins docile sur les champs de bataille que dans les corps de garde ; à Nemours, à qui Vendôme ne pardonnait pas les leçons d'indéfectibilité datées des remparts de La Flèche. Voilà pourquoi, après l'insuffisant regarnissement de la défense des tranchées, au lieu de garder ce poste où désormais se concentrait militairement tout le peu d'espoir de Marie de Médicis, à peine Vendôme eut-il arpenté dans toute sa longueur cette mémorable ligne, en y affichant à tous les vides créés tour à tour par son imprévoyance de stratégie et ses perfidies de cabale son rengorgement de sauveur et de redresseur, qu'avec son petit groupe de complices il s'en alla bien à l'écart se croiser les bras dans la grande prairie qui, en aval des Ponts-de-Cé, confine à Sainte-Gemmes. De là il put contempler à son aise la consommation d'un désastre dont il croyait esquiver le reproche en en dégageant son nom. Mais de flagrantes corrélations fraternelles aujourd'hui de ce chef l'incriminent. A voir du bassin de la Loire à celui de la Maine, et des terrassements de Saint-Aubin aux glacis de Saint-Nicolas, le duc César et le grand Prieur échanger du regard leur muette consigne d'immobilité, on n'en est plus à interroger cette immobilité comme un hiéroglyphe, ou leur silence comme une énigme. Leurs deux infidélités s'enchaînent et s'expliquent. Dès le départ pour Trélazé de Bellegarde, César et le Grand Prieur se sont entendus pour lâcher la reine-mère sans qu'on les puisse, croyaient-ils, accuser de la trahir. Mais, d'ailleurs, des Ponts-de-Cé à Sorges et d'un camp à

Digitized by Google

l'autre, par-dessus ces malheureuses tranchées dont on va voir qu'aux yeux des rebelles on ne sait ce qu'il faut le plus déplorer ou de leurs lacunes, ou de leur abandon, ou de leur regarnissement de parade, il semble que la défection et la perfidie se soient donné la main pour achever d'accabler Marie de Médicis.

C'est le moment de revenir à l'armée royale que, sur la route de La Flèche aux Ponts-de-Cé, et sauf à l'y entrevoir à de rares intervalles, nous avons cessé de suivre de près dès l'étape du Verger. Une fois échappée sans encombre aux deux alertes successives du Verger et de Pellouailles, l'armée royale, par le Plessis-Grammoire, Foudon et Saint-Barthélemy, avait, comme nous avons vu, atteint le vendredi 7 août, dès dix heures du matin, le poste de Trélazé. C'est là que les ambassadeurs du nonce, avertis dès La Flèche de la marche aux Ponts-de-Cé de Louis XIII, et à Angers sans doute renseignés par Richelieu sur les dernières étapes de son itinéraire (car ils se gardèrent d'interroger là-dessus d'eux-mêmes l'état-major angevin, dont ils esquivaient la rencontre pour n'ébruiter pas leur démarche), c'est là que les ambassadeurs du nonce devaient rapporter au pied des préliminaires de paix la signature si anxieusement attendue de Marie de Médicis. En attendant, dès que Louis XIII, parti du Verger dès six heures du matin, eut au rendez-vous général de toutes ses forces rejoint son avant-garde, soucieux d'atténuer la rigueur de l'ultimatum imposé par Condé dès La Flèche aussi bien à sa tendresse filiale qu'aux sollicitudes reconciliatrices de l'entremise sacerdotale, il avait prolongé jusqu'au lendemain le sursis d'hostilités. Et, même par une suite de l'octroi d'une trêve aussi opportune, les troupes royales ne devaient-elles pas aussi suspendre leur marche? Ne devaient-elles pas en toute convenance attendre à Trélazé même l'apparition du message qui les y devait désarmer? C'est du moins la

Digitized by Google

considération que dès l'arrivée à Trélazé insinuèrent à Luynes, pour la faire agréer pour lui à Louis XIII ainsi qu'il avait déjà fait sans doute le sursis d'hostilités, les membres les plus influents du groupe diplomatique de son conseil. « En échangeant », lui dirent-ils, « dès aujourd'ui cette étape éventuelle de réconciliation contre l'incandescent voisinage des Ponts-de-Cé, dès aujourd'hui vous recherchez une inévitable occasion de combat. Et cependant, nulle part mieux qu'en vous interdisant une aussi imprudente démarche vous ne sauvegardez vos intérêts liés au rétablissement de la paix. Il y va aussi de votre réputation de ne vous pas laisser entraîner malgré vous sur un champ de bataille. »

Cette dernière insinuation visait l'accaparant et fougueux Henri de Bourbon. Ses implacables artifices de La Flèche, en vue de la plus radicale des solutions militaires de la guerre civile, venaient d'être, ce semble, invinciblement déjoués par la trêve imposée à ses rancunes. Mais, pas plus à Trélazé qu'au Mans et à La Flèche, en rongeant son frein il ne se résignait à baisser pavillon devant Luynes. Sans enfreindre ouvertement la consigne royale d'immobilité, au moins il complota de l'éluder. Et, ne pouvant lui-même, séance tenante, donner le signal de la bataille, il visa de suite à provoquer entre les deux camps comme une escarmouche par où s'entamerait en un fatal engrenage l'action générale. Dans ce but il fallait attirer auprès des tranchées de Saint-Aubin, avec les forces royales, tout leur état-major, afin d'engager par là sans retour la cause royale dans son perfide calcul. Il fallait du même coup mettre entre l'ambassade du nonce, en la supposant d'ailleurs arrivée sans encombre à Trélazé, et un quartier général si brusquement déplacé de cette dernière étape, toute la distance séparant Trélazé de Sorges ou des Ponts-de-Cé. Henri de Bourbon capta donc tour à tour la fibre guerrière de Louis XIII et la vanité politique du favori

Digitized by Google

jaloux d'opérer lui-même sa réconciliation filiale, par l'alternante flatterie de cet insidieux dilemme : « Si les ambassadeurs ne nous reviennent d'Angers qu'avec l'annonce d'un échec qui sera en même temps la rupture d'une trêve, en ce cas nous n'aurons jamais assez tôt gagné le champ de bataille où nous attend la victoire. Si, au contraire, ils nous reviennent avec la paix, en s'établissant à l'heure même de sa conclusion au pied des tranchées de Saint-Aubin sans brûler une amorce, on se donne l'apparence de l'avoir imposée rien qu'avec l'épée à la main ; et la diplomatie elle-même peut-elle mieux que dans la force, en même temps que dans l'innocuité de cette péremptoire démonstration militaire, rehausser son triomphe ? »

Le triomphe de la diplomatie sous les armes ! En poussant cet argument au soldat de cabinet en qui déjà sans doute perçaient les visées à la connétablie, Henri de Bourbon l'attaquait, à cette apogée de son ambition, par son endroit le plus faible. Non qu'aux mains de Luynes, et durant la série de sièges qui marqueront sous Louis XIII nos dernières guerres de religion, le bâton des Montmorency et des Lesdiguières ait jamais paru sous le feu des citadelles huguenotes. Car à chacun de ces sièges la timidité de cet officier de volières et d'antichambres se réfugiera dans l'expédient d'ouvrir de dessous sa tente et comme par des galeries souterraines des intelligences dans la place. Mais en chacun de ces pourparlers occultes on verra aussi, dans une habile sécurité et dans sa coquetterie de favoritisme, notre diplomate empanaché jouer au généralissime. Or ce même alliage de gloriole, de faiblesse et de ruse qui bientôt nous apparaîtra en plein dans les circonvallations de Montauban, chez Luynes nous le percevons déjà dans la grande matinée dont nous retraçons les phases. Sans heurter de front l'impérieuse ouverture de son collègue, Luynes ne l'accueillit que pour s'en adjuger le bénéfice et lui en retorquer le piège, avec tout l'avantage d'un pré-

Digitized by Google

cautionneux égoïsme sur l'aveugle emportement de la vengeance. Il y trouva le biais de s'isoler des périls et des responsabilités de la victoire sans en décliner le prestige. N'osant suivre Condé jusqu'aux Ponts-de-Cé et ne le pouvant retenir à Trélazé, il le laissa, comme par un dédoublement de la cause royale, s'avancer lui-même à ses risques et entraîner le roi vers son champ de bataille, tout en demeurant lui-même sur place à portée et dans l'expectative de l'ambassade angevine. Par là, d'ailleurs, cet habile courtisan ménageait au souverain dont il attendait au lendemain de la guerre civile le couronnement de sa fortune, la gloire d'un triomphe qui rejaillirait sur sa diplomatie propre. Et quant à Condé, il est vrai que Luynes, en l'associant de force au prestige de la victoire due à sa captieuse initiative, se l'associait à lui-même dans son rengagement de faveur. Mais non certes pour éterniser devant lui au Louvre en sa remuante personne les importunités de la prépondérance. Car, se disait-il, à chacun sa victoire. A l'écart de ce champ de bataille qu'il abandonnait à Condé, et où d'ailleurs il le savait impatient d'aller régner sans contrôle, Luynes se flattait de consommer à lui seul l'œuvre distincte de réconciliation dont Marie de Médicis lui serait à lui, autant qu'à Richelieu, surtout redevable, aussi redevable qu'à jamais offensée contre l'homme si déloyalement acharné à l'humilier et à la perdre. Et ainsi, par un revirement de sa tactique d'équilibre gouvernemental, Luynes, après avoir, au lendemain de sa captivité de Vincennes, orienté Condé contre Marie de Médicis, au lendemain de la victoire des Ponts-de-Cé orientera à son tour Marie de Médicis contre l'homme à qui elle aura toujours à reprocher cette victoire comme une trahison. Dans l'opiniâtreté des rancunes de Marie de Médicis, au grief désormais périmé de l'assassinat de Concini succédera le souvenir d'un désastre dont Luynes aussi bien que Richelieu lui eussent épargné l'amertume sans la

Digitized by Google

violation flagrante des ménagements édictés envers elle par la révérence filiale. Marie de Médicis n'oubliera jamais qu'à ce désastre s'attachera surtout le nom de Condé. Par la même, en s'en prenant de ce qui faillit être sa ruine à celui qui la lui voulut si brutalement infliger, aux conseils du Louvre elle se trouvera toute rejetée du côté adverse. Et ainsi, au point de vue de ses anxieuses sollicitudes de pondération d'influences, on ne peut mesurer mieux toute la garantie souveraine dont s'assurait Luynes, qu'en envisageant au lendemain de la bataille des Ponts-de-Cé tout ce qu'au Louvre Marie de Médicis, escortée de Richelieu, y réinstallerait avec elle.

Pour nous en tenir à l'heure actuelle, et conformément au moyen terme suggéré par Luynes entre sa délicatesse filiale et les impatiences de Condé, Louis XIII, toujours décidé à mettre en panne pour toute la soirée, au moins voulut assigner à ses troupes en vue des Ponts-de-Cé leur poste pour la lutte prochaine. Laissant donc à Trélazé, avec Luynes et le ministre des finances Schomberg, son conseil de gouvernement pour y recevoir les ambassadeurs du nonce et au besoin les acheminer vers lui, Louis XIII franchit le groupe des fameuses ardoisières qui ont popularisé le nom de Trélazé. Et après un peu de tâtonnement dans la direction d'Angers, en longeant sur les bords de l'Authion, comme nous l'avons vu, devant l'impuissante constatation de Marillac toute la lisière de la forêt de Belle-Poule[1], il arriva jusqu'au-delà de Sorges, où s'ouvrait si inopinément à son occupation incontestée le village des Maisons-Rouges, et à un carrefour de ce village où cette route qui l'amenait de Sorges se bifurque dans les deux directions d'Angers et des Ponts-de-Cé. Car, malgré la déviation impri-

[1] Il ne reste plus aujourd'hui de ce qu'on appelait alors la *forêt de Belle-Poule*, que ce groupe de taillis entourant le château du maire des Ponts-de-Cé, M. Boutton, à 2 kilomètres en amont de Saint-Aubin, entre la levée de Belle-Poule, longeant la Loire, et le canal de l'Authion.

Digitized by Google

mée dès Pellouailles à la marche de l'armée royale, à l'étape de Sorges elle ne s'était pas tellement écartée d'Angers, qu'en atteignant le poste gardant le passage de la Loire elle eût perdu de vue les faubourgs du quartier général de la révolte. Aussi, en face des deux routes s'embranchant sur le plateau des Maisons-Rouges, ou, pour mieux dire, à ce point presque également distant d'Angers et des Ponts-de-Cé, un instant l'état-major de Louis XIII revint sur la décision du conseil de guerre de La Flèche en se demandant si, au lieu d'aller devant soi se heurter tête baissée aux tranchées imprévues de Saint-Aubin où affluaient, disaient-ils, toutes les forces angevines, il ne valait pas mieux se rejeter à droite sur leur grand arsenal par là même pris au dépourvu dans son dégarnissement presque intégral. Mais à cet égard, pour dissiper les dernières irrésolutions du jeune roi et militairement le fixer dans son objectif originaire, à ses yeux l'on n'eut qu'à opposer à ce qu'on lui exagérait de la désertion des remparts d'Angers l'inachèvement des tranchées de Saint-Aubin. Par là, lui dit-on, s'ouvrait d'elle-même à lui cette vraie solution de la guerre civile dont rien ne le devait distraire. C'est aux Ponts-de-Cé, c'est à ce seul passage qui demeurait encore libre à Marie de Médicis que devait se consommer la dislocation de ses forces ; et du même coup tomberait aux mains respectueusement triomphantes du vainqueur de La Flèche, en toute son inviolabilité, l'asile maternel.

Au fond cette consultation suprême était tout ce que demandait Louis XIII pour maintenir jusqu'au bout son élan victorieux dans son rayon d'infléchissement filial ; et cela, il est vrai, non sans mener de front, par égard pour la divergence des sollicitations de son état-major, avec l'attaque des Ponts-de-Cé d'inquiétantes bien qu'inoffensives démonstrations d'Angers. Et voilà aussitôt le jeune monarque à l'œuvre avec le surcroît de célérité, d'allégresse et d'assurance que lui vient de conférer son nocturne

Digitized by Google

exploit du Verger. Après avoir, dans une lande située au pied et un peu à droite des Maisons-Rouges, dîné sous les ombrages environnant l'élégant manoir de Rivette[1], endossant sous le panache blanc son collet de buffle satiné, Louis XIII monta sur son cheval d'Espagne Ambreville pour armer toutes ses troupes et les ranger en bataille. Cette armée, en en déduisant le détachement qui de Saumur à Montjean balayait le bassin de la Loire, en en défalquant encore ce qu'elle avait depuis La Flèche réparti derrière elle en garnisons fluviales; cette armée comptait, avec son accompagnement provisoire d'une dizaine de coulevrines, six mille fantassins et huit cents cavaliers : en tout près de sept mille hommes, fourbus de leur veillée nocturne au Verger et d'une longue route fournie dès l'aurore, presque à jeun, sous la canicule, mais demeurés inébranlables, sauf des défaillances isolées, en leur humeur martiale. Heureux de ces belles dispositions que lui-même entretenait par la bonne grâce et la décision de son exemple, Louis XIII établit d'abord les coulevrines, sous le fils de Sully, Rosny, général de l'artillerie, sur la butte des Maisons-Rouges. Puis, à l'abri de ce rideau d'alisiers qui, en traversant la prairie de Saint-Aubin, servait à la fois aux deux armées de ligne séparatrice et de protection, Louis XIII établit dans la direction des Ponts-de-Cé un régiment de ses gardes sous le commandement du fils de Créquy Canaples, et de leur premier capitaine Droué; les deux régiments de Picardie et de Champagne sous Zameth et Maurevel; les chevau-légers du roi et de Monsieur sous Contenant et d'Elbene, Lopes et Eures; quelques compagnies embauchées de Vendôme, du grand Prieur et de Verneuil sous La Boulaye, et enfin les carabiniers d'Arnauld. Le tout sous la conduite de quatre maréchaux de camp : Tresnel, l'habile Créquy, le vieil officier ligueur

[1] Le castel de Rivette est devenu aujourd'hui la campagne du Petit-Séminaire Mongazon.

Digitized by Google

Nérestan et Bassompierre. En même temps, à la droite des Maisons-Rouges, à une portée de canon des premiers faubourgs d'Angers, sur une ligne d'un kilomètre s'étendant du prieuré de Saint-Augustin [1] au carrefour des Justices [2], où s'embranchent les trois routes d'Angers, de Trélazé et de Sorges, et sous le commandement spécial de Louis XIII assisté de Condé, un deuxième corps, le corps de réserve, composé d'un second régiment des gardes royales, des suisses de Bassompierre et des régiments de Piémont, de Navarre [3] et d'Estissac, faisait tête à Angers en une attitude de fausse diversion propre à arrêter sinon à refouler sur ses faubourgs méridionaux les forces angevines.

Bien que, sur les entrefaites, on atteignît cette heure solennelle de midi visée dans l'ultimatum daté de La Flèche, il était toujours bien entendu que, même une fois établie aux Maisons-Rouges et là rangée en bataille, en principe l'armée royale se maintiendrait dans sa consigne d'expectative. On attendait d'ailleurs d'ici à la nuit suivante, comme complément des dix coulevrines postées aux Maisons-Rouges, l'arrivée, par la Loire, de l'artillerie

[1] A ce prieuré-cure pittoresque, dépendant jadis de l'abbaye angevine de Toussaint, se rattache la tradition du passage du grand missionnaire de l'Angleterre, saint Augustin, et du miraculeux jaillissement d'une source d'eau vive sous son bâton de voyage. Morel en a donné un dessin dans ses *Promenades artistiques*.

[2] Ce carrefour était alors, comme son appellation l'indique, le théâtre des exécutions criminelles. Là se dressaient des fourches patibulaires, au pied desquelles Louis XIII dut stationner forcément durant une partie de la bataille.

[3] Régulièrement, vu le rang que lui conférait au jour de la bataille des Ponts-de-Cé dans la distribution générale des forces royales le roulement semestriel, le régiment de Navarre, au lieu d'être relégué aux réserves de Saint-Augustin et des Justices, eût dû occuper le poste le plus saillant, assigné en avant des tranchées de Saint-Aubin au régiment de Champagne. Mais malheureusement Créquy, sous la suggestion d'un amour-propre de famille qui, nous l'allons voir tout à l'heure, faillit compromettre gravement le succès de la journée, profita de l'absence du mestre-de-camp de Navarre Themines, attaché en Guyenne à sa campagne de diversion du duc de Mayenne, pour lui infliger ce passe-droit en faveur de son beau-frère Maurevel.

Digitized by Google

d'Orléans et de Saumur ; et c'était une raison de plus pour qu'au moins jusqu'au soir on restât en panne. Mais ce n'était pas pour cela que Condé avait poussé si loin hors de Trélazé l'armée royale. Et en se confinant dans le poste de Rivette, aux confins des deux corps d'attaque et de diversion, il ne s'était pas attaché à Louis XIII rien que pour surveiller en sa personne, ainsi qu'on le faisait à Angers en celle du jeune Soissons, dans les phases de l'imminente bataille le ménagement du sang royal. Sans en comploter davantage (on l'en a sans doute calomnieusement soupçonné) le hasardement machiavélique, Condé, pour attaquer en Louis XIII cette immobilité filiale qui tenait si persévéramment depuis La Flèche ses vengeances en échec, n'avait pas encore épuisé sur lui ses insufflations tempestueuses. A toute force il voulait brusquer la conflagration générale et mettre aux prises les deux armées adverses en attisant les conflits d'avant-garde. A cet égard il avait beau jeu en l'absence de Luynes, qui ne lui épargnait l'ennui des temporisations que pour le laisser malignement s'enferrer dans sa vengeance. Il avait spécialement beau jeu dans l'indétermination d'une trêve trop soudaine, de trop fraîche date et d'une divulgation trop dangereuse (il s'agit toujours du sursis imparti à La Flèche à l'ambassade angevine) pour avoir été entre les deux quartiers généraux l'objet d'un débat en règle et d'une notification mutuelle. Par là cette trêve pour ainsi dire unilatérale lui semblait ouvrir aux belligérants de proche en proche, en des tâtonnements préliminaires d'escarmouche, des échappatoires d'agression décisive. Et c'est dans cette chère perspective qu'à Rivette et vers cette heure de midi assignée, croyait-il, sans appel en la présomptueuse rigueur de son ultimatum, Condé lança vers les tranchées de Saint-Aubin Nérestan et Zameth en une équipée de cavalerie soi-disant de pure observation. Puis, apostrophant impétueusement son état-major : « L'armistice octroyé par Sa

Digitized by Google

Majesté aux rebelles », insista-t-il, « ne nous lie envers eux qu'à charge de réciprocité. Autrement nous sommes dupes de nos engagements et nous nous livrons à eux pieds et poings liés. Or, en retour du sursis dont hier on leur rapportait de La Flèche la loyale assurance, qu'avons-nous obtenu de leur part? Ne nous ont-ils donc pas encore, depuis lors, assez harcelés de leurs provocations impunies au Verger, à Pellouailles, à Sorges, aux Maisons-Rouges? En violant par là tant de fois cette trêve émanée de la mansuétude royale, ils en répudient le bénéfice et en dénoncent la rupture. A cet égard, l'absence de toutes nouvelles de leurs ambassadeurs, à une heure si avancée de la journée, nous en dit assez. Leurs démonstrations pacifiques n'étaient pour nous que les amusements d'un piège. Qu'attendons-nous pour nous en déprendre l'épée à la main? Nous voici sur leur champ de bataille. Nous n'avons pas dépassé de si loin Trélazé pour piétiner ici dans une risible expectative. En avant donc! Ouvrons l'attaque. » A ce moment, comme par un ménagement de coup de théâtre, arrive Zameth, qui, après avoir poussé sa reconnaissance jusqu'au pied des tranchées, en rapporte cette constatation décisive : « Le fossé n'est ni large ni profond, à en juger par le talus de relevée dont la crête laisse à découvert ses défenseurs jusqu'aux genoux. Le long de la Loire, l'inachèvement de la tranchée laisse un grand espace vide. Mais surtout (car déjà se décelait tout ce que la trahison de Retz avait, dans l'armée rebelle, causé de perturbations et de lacunes) on voit sur les ponts de la Loire défiler vers la rive gauche les enseignes d'un régiment; et tout le long de la tranchée un grave remaniement dans la répartition d'un service fraîchement dégarni, s'accuse dans le pêle-mêle d'un entrecroisement de piques. » Une si soudaine atteinte à l'organisation primitive, déjà par elle-même si vicieuse, de la défense des Ponts-de-Cé, répondait juste à la véhémence des impul-

Digitized by Google

sions adverses. Et pour ainsi dire de ce même souffle impérieux dont il poussait en avant l'armée royale, Condé semblait ouvrir à son élan de trop sûres perspectives pour qu'autour de lui le rapport de Zameth tombât dans le vide. Vite là-dessus on s'achemina de la butte des Maisons-Rouges vers la tranchée de Saint-Aubin, il est vrai non sans encourir, dans le trajet par la prairie médiale, plus d'un sérieux péril.

D'abord, en descendant des Maisons-Rouges dans cette prairie par le grand chemin de Sorges aux Ponts-de-Cé, on y lança en avant les enfants perdus, séparés des deux moitiés du reste de l'armée, à droite et à gauche, par deux fossés latéraux qui, au cas d'une attaque imprévue, eussent coupé ainsi en deux reprises leurs communications mutuelles.

Pourtant, malgré cette disposition vulnérable, sans doute dérobée aux rebelles par le rideau de léards coupant la prairie, l'armée royale (et par là, jusqu'à nouvel ordre, nous entendons son aile gauche, la seule engagée d'abord directement contre les rebelles) arriva sans encombre à l'aboutissement du chemin de Sorges dans la prairie pour y opérer en sûreté, sous la direction centrale de Créquy assisté de Bassompierre, son déployement régulier. D'abord on établit au centre, vis-à-vis le front de la tranchée, en cinq bataillons, sous Maurevel, le régiment de Champagne. A droite, vis-à-vis le coude de haie de la Guilbotte, sous Canaples, en cinq bataillons, l'un des deux régiments des gardes. A gauche, à l'extrémité opposée de la tranchée confinant à la Loire, sous Zameth, en cinq autres bataillons, le régiment de Picardie. Le tout en quinze bataillons sur une seule ligne, alternés de piques et de mousquets, et qui, à la fois pour un déployement de front plus imposant et pour une plus libre évolution, observaient des intervalles égaux à leur épaisseur. En tête de chaque régiment, une centaine d'enfants perdus, à savoir : ceux des gardes, sous Dreux

Digitized by Google

et Malissy, assistés de Humières, Paluau, Nesle, Tessy, Valdaigne ; ceux de Champagne, sous le capitaine Guitant ; ceux de Picardie, sous l'enseigne Laprade. Aux deux ailes, le repartissement de soixante-dix cavaliers, sous Contenant et d'Elbene, Dreury, Eure et Lopes. Enfin, tout en arrière, marchaient les dix coulevrines, composant alors provisoirement toute l'artillerie royale.

Telle était au pied des tranchées la distribution, ce semble, définitive des forces royales, quand tout à coup leur principal ordonnateur Créquy s'avisa d'une malencontreuse gloriole qui, en en nécessitant le remaniement, y renouvela le péril. Créquy avait d'abord, dans l'alignement de ces forces le long de la tranchée, assigné au régiment des gardes, de par sa prérogative hiérarchique d'option exercée en faveur de son fils leur commandant Canaples ; il leur avait, dis-je, assigné la droite, en face de cette haie de la Guilbotte recélant le poste le plus avancé de l'ennemi ; et cela sans doute en vue du lustre que leur conférerait là, à première vue, l'initiative de l'attaque. Mais plus tard, jugeant qu'en face des tranchées le vrai poste d'honneur c'était l'attaque de front, il se ravisa pour échanger la droite contre le centre. Mais une telle évolution ne pouvait s'opérer sans un roulement général qui, rejetant du centre à la gauche le régiment de Champagne pour faire place aux gardes [1], par contre-coup reportait de la gauche à la droite dans le poste primitif des gardes le régiment de Picardie. Or, suivant les lois de la guerre, un régiment traversant ainsi pour son déplacement toute la largeur d'un champ de bataille doit passer derrière les troupes que l'implication dans le même circuit déplace le moins, afin de soustraire par là à l'ennemi ce que lui offre de prise, durant ce trajet oblique,

[1] Ce même régiment de Champagne, à qui cependant il venait déjà de sacrifier, dans l'assignation des postes de combat, le régiment de Navarre, en considération de son beau-frère Maurevel.

Digitized by Google

sa marche de flanc et en file. C'est ce qui eût dû obliger le chef des bataillons de Picardie Zameth, durant son cheminement transversal mesurant toute la longueur des tranchées, à s'abriter derrière la consistance relative observée en son simple écartement du centre à la gauche par le régiment de Champagne. Au lieu de cela Zameth, par une interversion de cette manœuvre de rigueur, allait atteindre et longer le front du rempart vivant et presque immuable qui en face des tranchées l'eût dû couvrir, quand Créquy, le voyant presque engagé dans cette fausse démarche, dont le péril s'aggravait des premières volées de l'artillerie du pont de Saint-Aubin : « Cousin », cria-t-il à Bassompierre, « si l'ennemi charge, nous sommes perdus, Zameth passe devant Champagne. » Aussitôt pour l'avisé Bassompierre ce ne fut qu'un jeu d'accourir à toute bride, de retenir dans sa marche latérale le régiment de Picardie jusqu'à ce que, en poussant celui de Champagne perpendiculairement vers la tranchée, il l'ait en ce sens avancé de toute sa mesure de profondeur. Et, du point de vue de l'itinéraire horizontal des forces périclitantes, en reportant ainsi de droite à gauche tout ce qu'au regard du feu plongeant de la garnison ennemie il leur assurait, par cet avancement vertical, de forces protectrices, Bassompierre n'eut plus qu'à laisser le régiment de Picardie, une fois abrité derrière les troupes dont il avait d'abord si dangereusement côtoyé le front, gagner intact, pour s'y reformer à l'aise, en face de la Guilbotte son poste de rechange.

D'ailleurs, en cette critique évolution, au regard de l'armée royale le péril ne gisait pas au cœur même de la tranchée, où la défection de Retz avait trop récemment désorganisé le service pour n'y paralyser pas vers la plaine désormais toute démarche offensive. Le péril, il n'émanait pas non plus de l'artillerie du pont de Saint-Aubin, quoiqu'elle eût donné dès l'approche de l'armée royale et à sa descente des Maisons-Rouges. C'était, en effet,

Digitized by Google

une artillerie alimentée par de mauvaise poudre, compromise dans la sûreté du tir par le recul des pièces mal assises et la mobilité de leur objectif car jusque dans le chassé-croisé de leur contre-marche finale, les troupes qu'elles visaient dans la plaine l'arpentaient au pas de course; c'était enfin une artillerie si maladroitement servie, qu'en traversant cette plaine ses boulets dans toute leur portée y dépassaient les têtes de la hauteur d'une pique[1]. Non, le vrai péril, au regard de l'armée royale et en ce flagrant bouleversement de sa distribution générale, s'attachait, ce semble, à une revanche directe de l'abandon des Maisons-Rouges. C'en eût été le cas en effet pour Marillac si, dès sa rentrée en ligne, et de ce poste de la haie de la Guilbotte confinant à la dernière et si laborieuse collocation du régiment de Picardie, il y eût trouvé plus de jour. Mais d'abord il y eût fallu pour cela un concours d'attaques visant les royalistes à la fois à leur centre et à leur flanc gauche; et nous venons de voir ce plan primitif des rebelles déjoué par le départ de Retz. Et puis en avant de cette haie de la Guilbotte devenue pour les rebelles leur unique tête de ligne, et à part son garnissement de cinq cents mousquetaires relégués là désormais sous Flosselière en des expectatives d'embuscade, Marillac n'avait à lancer devant lui que leur protection volante de cent vingt cavaliers. Et cependant aux yeux de Marillac, en une plaine toute rase l'emploi d'une cavalerie tant soit peu forte, au regard de l'armée royale de ce chef si dépourvue, eût été sa plus propice manœuvre. Aussi, dès l'acheminement du régiment de Picardie vers la Guilbotte, Marillac, n'osant, depuis le départ de Retz, dégarnir de cavalerie l'issue de la tranchée confinant à la Loire, et par là forcé de se retourner vers les réserves, quoique bien lointaines,

[1] La maladresse d'un des pointeurs exaspéra même contre lui un capitaine de l'armée rebelle qui, paraît-il, ou peu s'en faut, déchargea sur lui son pistolet.

Digitized by Google

du grand quartier général, songea-t-il à renforcer ses trois escadrons de la brusque arrivée de ces six cents chevau-légers du grand Prieur de Vendôme rivés à Angers en une si déplorable immobilité sur les contrescarpes d'Outre-Maine. Dans ce but, à travers la réserve royale atteignant de proche en proche par Saint-Augustin la route des Ponts-de-Cé à Angers, Marillac expédia au grand Prieur tant bien que mal maintes estafettes; mais bien entendu, le grand Prieur qui, pour s'exempter de répondre à cet appel, semblait ne demander que son interceptation, désormais presque consommée, du champ de bataille par les lignes ennemies, ou ne les put recevoir ou ne les voulut écouter ni laisser revenir[1]. En dépit de cette détresse, le collègue de Marillac Senneterre, avec une prudence il est vrai mieux inspirée là que sur le chemin de la délivrance de Caen, ne l'eût qu'à grand peine retenu dans le hasardement de ses trois escouades, lorsqu'enfin Saint-Aignan, chez qui la torpeur où l'avait d'abord jeté cette annonce officielle d'armistice émanée de Vendôme comme une douche glaciale, s'est dissipée au bruit du canon de Saint-Aubin, accourt de son poste fluvial avec trente de ses carabins, et trente autres cavaliers des gardes de Vendôme marchant sous les ordres de Tassau. Avec ce renfort qui double presque la cavalerie, il est vrai trop tard pour rompre le régiment de Picardie qui sur les entrefaites s'est reformé, au moins Marillac, secondé des adroites manœuvres de Senneterre, put refouler une reconnaissance de cavaliers et d'enfants perdus poussée presque au ras de la haie. Et quand là-dessus les bataillons de Picar-

[1] Richelieu s'en prend à Boisdauphin de cette immobilité désastreuse de la cavalerie du grand Prieur. Il est vrai que de ce chef certaines complicités d'exploitation insurrectionnelle pouvaient faire soupçonner Boisdauphin de complaisance envers les Vendôme. Mais, d'autre part, la prédominance hiérarchique et les indices de complicité fraternelle incriminent directement le grand Prieur. D'ailleurs on sait avec quel lâche artifice les Vendôme accusent leurs collègues des décisions qu'eux-mêmes leur ont insinuées.

Digitized by Google

die l'allaient tout de bon entamer, Marillac, en deux charges vigoureuses dont leurs piques serrées, il est vrai, amortirent le choc, et que suivirent deux reculs d'environ cent pas qui le ramenèrent jusqu'au pied de la haie, au moins leur disputa assez chaudement le terrain pour sauver l'honneur de sa retraite. Acculé même à cette haie, Marillac eût tenté encore une dernière recharge, si derrière lui les mousquetaires eussent répondu à sa protection par plus de consistance. Il est vrai que d'abord, et grâce à la persistance de Senneterre et de Flossetière, à travers les trois escouades déchaînées sur elle l'armée royale essuya de la part de ces mousquetaires, jusque-là silencieux, une décharge assez nourrie pour blesser dans ses rangs le capitaine Devenne et plusieurs chevaux. Mais de ce côté il y eut riposte, renforcée de l'artillerie de Rosny parvenue à deux cents pas de la cavalerie rebelle, et favorisée de ce que lui conférait de sûreté dans le tir l'immobilité de son objectif pelotonné et stationnant dans le tournant de la haie, au lieu qu'à l'inverse la mitraille partant de ce dernier foyer s'égarait dans les larges intervalles de bataillons leur dérobant toute prise dans la continuité de leur marche. D'ailleurs, sur les entrefaites, cette aile droite de l'armée royale qu'après l'arrivée aux Maisons-Rouges nous avons vue aux Justices en attitude de diversion se tourner vers Angers, en voyant de ce dernier côté toute assistance rebelle invinciblement paralysée, avait reporté en grande partie cette diversion vers le préambule de la bataille déjà si fort engagée. Avançant dans cette direction à la dérobée à travers les bocages contigus de Saint-Augustin, du village de Moru et de Rivette jusqu'au revers de la haie de la Guilbotte, en contre-partie de l'attaque directe de l'aile gauche ils y surprirent à dos simultanément les mousquetaires en détresse. Et par là prises entre deux feux, ces levées de trop fraîche date, malgré l'intrépidité de leur chef, vite évacuèrent leur poste, aussitôt occupé par

Digitized by Google

le régiment de Picardie, sans que cette cavalerie, qui d'abord avait si fermement protégé leur embuscade, pût maintenant qu'à grand'peine, à deux cents pas de l'artillerie royale, quoique toujours dans le même ordre et avec la même vigueur, couvrir leur fuite.

Après avoir ainsi protégé dans cette fuite tout ce qui pouvait arrêter l'armée royale en sa marche jusqu'au pied de la tranchée, il ne restait plus à Marillac qu'à rentrer dans cette dernière ligne de défense, pour y jouer la partie d'honneur. Non que, en envisageant dans cette mémorable tranchée à la fois les solutions de continuité du parapet et le déficit de la garnison, il pût se flatter d'en repousser de face une attaque directe, favorisée du nouveau point d'appui conquis sous ses yeux. Mais au moins, en répartissant aux deux extrémités extérieures de la tranchée ce qu'il y ramenait avec lui de cavalerie, il pouvait encore à la rigueur non plus conjurer, mais au moins inquiéter de là cette attaque de front par deux diversions latérales. Dans ce but, après s'être attaché avec Saint-Aignan et Pontchâteau, assistés des carabiniers et des gardes de Vendôme, à cette extrémité septentrionale du talus par où il venait de s'y replier, il envoya à l'extrémité opposée son aide-de-camp d'Espoisse consigner Nemours, avec cinquante gentilshommes, le long de la Loire.

Malheureusement Nemours allait retrouver là ce mauvais génie qui, depuis l'évacuation de La Flèche, l'obsédait de ses contagions de défaillance. Lors de la défection de Retz nous avons vu Vendôme, en s'érigeant en réparateur de ce désastre, en dégager bruyamment sa responsabilité. Mais sous le fardeau déjà pour lui si lourd des persévérances insurrectionnelles, Vendôme appréhendait moins encore pour son nom le rejaillissant opprobre d'une trahison relative, qu'il ne redoutait pour sa tête les périls d'une catastrophe au lendemain de laquelle, ce lui semblait-il, on ne relèverait sur le dernier champ de

Digitized by Google

bataille de la guerre civile les vaincus marqués des stigmates de la rebellion que pour les traîner à l'échafaud ou les précipiter dans l'exil. Aussi dès que, de ce cantonnement de la prairie de Sainte-Gemmes où depuis la fuite de Retz il s'immobilisait dans l'expectative, Vendôme eut constaté après l'évacuation des Maisons-Rouges l'évacuation bien autrement désastreuse de la haie de la Guilbotte, jugeant dès lors la journée perdue pour Marie de Médicis, il ne songea plus qu'à rebrousser chemin à toute bride vers elle, soi-disant pour embrasser la mission douloureuse de lui annoncer sa ruine, en offrant de l'assister, avec son immuable champion des contrescarpes d'outre-Maine, en la solitude de son dernier asile contre un volte-face sur Angers de l'armée royale. Ici se résoud le problème où s'est figée à nos yeux depuis le matin la corrélation fraternelle des Vendôme. Après avoir tour à tour, avec une égale malignité, compromis la réconciliation et militairement provoqué la ruine de Marie de Médicis, les Vendôme déjà voyaient leur souveraine, par l'entremise de Richelieu et de l'ambassade du nonce, diplomatiquement se relever de sa défaite pour rentrer en grâce. Or, aux yeux de ces hommes désormais trop compromis avec la cause royale pour y rentrer seuls avant l'heure de la paix, cette rentrée en grâce de Marie de Médicis était à eux leur seul refuge. En s'affichant près d'elle en chevaliers de la dernière heure, au fond ces vrais déserteurs de son vrai champ de bataille s'abritaient dans la restauration déjà ébauchée de son crédit maternel pour y tirer à eux, en un rapprochement suprême avec les Soissons et à la veille d'une paix datée des Ponts-de-Cé, les plus larges clauses d'amnistie. Seulement, dans ce brusque volte-face vers Angers du duc César, qui n'avait pas même la franchise de sa félonie, il lui fallait des complices pour s'étayer au Logis-Barrault de leur cortège, sauf à les associer aux escomptes de la paix du lendemain. C'est dans ce but que, à défaut de toute

Digitized by Google

prise sur l'obstination de Marillac et de Saint-Aignan, Vendôme, avisant dans le voisinage de son poste d'expectative l'officier supérieur le plus chevaleresquement accessible au beau mensonge de sa démarche, avisant, dis-je, l'officier qu'en même temps, depuis l'épreuve de La Flèche, il redoutait le plus de laisser derrière lui, vu l'ascendant du grade et du caractère, en l'attitude accusatrice d'une réaction de persévérance ; c'est dans ce but que Vendôme apostropha Nemours pour attaquer en lui cette persévérance de La Flèche et des Maisons-Rouges avec tout ce que lui conférait d'autorité sur ce gênant collègue, dans la hiérarchie du jour, la suprématie officielle. Cette suprématie même, en ses mains déjà par elle-même si abusive, Vendôme la renforça de cette rhétorique d'un soutenant d'alcôve dont un jour, héréditairement, le roi des Halles voudra éblouir Anne d'Autriche autant que lui-même faisait aujourd'hui Marie de Médicis et Nemours. « La journée des Ponts-de-Cé est perdue », lui cria-t-il, en soulignant toujours les forfaitures couvrant la sienne. « Ces tranchées dégarnies par la trahison, ne les voyez-vous partout débordées ? Laissons leurs derniers défenseurs s'y opiniâtrer dans l'insubordination d'un aveugle désespoir. La reine-mère, du fond de son dernier asile, qu'à la vérité nous avons dû d'abord déserter, mais pour un poste désormais condamné, à cette heure nous rappelle et nous tend les bras. Auprès d'elle prévenons le vainqueur déjà maître des Ponts-de-Cé, d'où vite il se retournera vers elle. Sachons sacrifier les Ponts-de-Cé à Angers. » Le vrai poste d'honneur, aux yeux de Nemours comme aux yeux de son compagnon Candale, qui l'y retint le plus longtemps possible, c'était de prime abord cette tranchée où l'attachait à ses deux indéfectibles collègues Marillac et Saint-Aignan la solidarité du péril. Aussi Nemours longtemps demeura sourd au spécieux appel de Vendôme, jusqu'à ce qu'enfin la pression d'hiérarchie et l'attrait exercé sur son noble cœur par la majesté royale

Digitized by Google

dans le délaissement de sa détresse, enfin l'emportèrent avec le grave Boisdauphin, par des circuits que commandaient les interceptations médiales, sur le chemin d'Angers. Eux au moins n'avaient point à rougir de ce qu'en eux opérait dans cette fausse direction l'entraînement de la discipline et de la chevalerie. Il en devait seul rougir, l'homme qui ne fourvoyait leur héroïsme et ne confisquait leur élan que pour la justification de sa fuite. Mais dans sa fuite leur cortège, dont il dégarnissait ce dernier champ de bataille de Marie de Médicis où ils ne demandaient qu'à mourir avec lui pour leur souveraine ; ce cortège lui est moins une sauvegarde qu'un reproche. En rentrant à sa suite au Logis-Barrault, Nemours et Boisdauphin attesteront à Marie de Médicis que, même après le départ de Retz, sans Vendôme il n'a pas tenu à eux qu'on ne lui sauvât les Ponts-de-Cé.

Ils n'y renonçaient point encore, ceux que non seulement Vendôme, mais Nemours, mais Boisdauphin et du Bellay, mais bien d'autres engagés sur leurs traces, laissaient derrière eux inébranlables. Plus s'éclaircissait autour d'eux dans la tranchée la ligne de défense, plus Marillac et Saint-Aignan s'y attachaient et s'y multipliaient. A peine Marillac avait-il sur la route d'Angers perdu de vue Nemours, que se réservant toujours, ainsi qu'à Pontchâteau, la garde extérieure de l'extrémité nord du talus, mais y scindant d'avec lui Saint-Aignan, il l'était allé à l'extrémité opposée réinstaller le long de la Loire au poste demeuré vacant par le malfaisant soutirage de Vendôme. En avant et à proximité de ce dernier poste, parmi les ouvrages improvisés là pour combler les lacunes de la tranchée, s'étendait un jardin fossoyé et palissadé qui en dominait l'accès. Comme l'armée royale, à la faveur de fourrés contigus, menaçait d'occuper cette nouvelle tête de ligne aussi sûrement qu'elle venait de faire à l'extrémité opposée celle de la Guilbotte, Marillac détacha de son poste central, pour l'y

Digitized by Google

expédier sous la protection de Saint-Aignan, le baron de Cholet avec un détachement de mousquetaires. Sur ces entrefaites, on rappelle Marillac à l'extrémité nord ; et de là on lui montre en arrière de l'armée royale, qui dans sa marche lui offre pour la troisième fois cette prise, son artillerie embourbée au passage du marais desséché mais fangeux de la Guilbotte, où elle gît comme abandonnée avec ses charretiers rebutés et trente cavaliers sous le commandement de Loppe. Sur-le-champ Marillac, convoitant cette proie, allait faire couler furtivement par le lit du ruisseau de la prairie, pour la lui amener, soixante des mousquetaires de Flosselière à peine rentrés en ligne, avec quarante piquiers sous la conduite du capitaine Beuchy, quand derrière lui on sonne l'alarme. Là-dessus Marillac de retourner, vers la Loire, à Saint-Aignan. Car Saint-Aignan, malgré l'escarmouche entretenue avec le régiment de Champagne en avant du jardin méridional et malgré les semonces et les brimades prodiguées à ses lâches défenseurs, n'en a pu conjurer l'évacuation non plus qu'un ébranlement consécutif au centre de la tranchée. Autre malheur, Marillac, en revenant de l'extrémité nord à Saint-Aignan par le centre, y a à peine raffermi Boisguerin, que tout à coup (car il ne suffit plus à tous les bruits d'alarme qui se croisent sur sa tête), que tout à coup, à cette gauche qu'à peine il a perdue de vue, éclate un bruissement que, dans sa familiarité pittoresque, il compare à une volée de pigeons que le chasseur a fait lever dans le champ voisin. C'est le régiment du marquis de Thouarcé, posté aux murs du cimetière clôturant en retrait à cette gauche le parapet de la tranchée, qui à son tour détale. Car, une fois logé au poste si voisin de la Guilbotte, le régiment de Picardie n'avait eu qu'à aborder de là de plain-pied et en masse serrée les trois barricades fermant l'avenue de ce cimetière. Le commandant des enfants perdus, Laprade, enlève la première barricade ; à son tour Zameth

Digitized by Google

franchit la seconde ; puis de la troisième, qui cède d'elle-même, avec quelques canons enfin dégagés de la Guilbotte on entame le cimetière.

En même temps, de l'autre côté de la tranchée, l'armée royale, débordant à la fois à ses deux extrémités, avec l'appui du jardin palissadé que la fuite de Cholet vient de livrer au régiment de Champagne, comme un pendant de la haie livrée par le régiment de Flosselière au régiment de Picardie ; l'armée royale envoie, sous Contenant et d'Elbène, sa cavalerie ralliée des deux ailes, et sur les entrefaites renforcée de réserves détachées de l'aile droite, par les bords ouverts de la Loire tourner la redoute méridionale. En vain Saint-Aignan, qui à toutes les avenues envahies de la tranchée renouvelle la même fermeté de contenance, a opposé aux abords de cette redoute à la cavalerie royale toute celle qui, dans ce quartier de la trahison, a échappé aux entraînements de Retz et de Vendôme. Encore une fois brisé là dans son choc, Saint-Aignan, voyant cette cavalerie ennemie dépasser déjà la redoute, se replie derrière la tranchée pour y reformer vite ses escadrons, afin d'y surprendre en flanc les assaillants dans le désordre qui suivra l'escalade du talus.

Car ce moment approche. En voyant l'armée royale nantie des deux extrémités de la tranchée, et une fois les fourrés adjacents nettoyés des derniers tirailleurs attardés dans la plaine, Créquy, toujours en éveil au poste médial adopté par lui pour son régiment des gardes comme un poste d'honneur, jugea le moment venu de justifier cette adoption par la vigueur d'une attaque centrale. Opérant sur un développement de ligne allant de la redoute de la Loire à celle du cimetière, Créquy laissa à droite, en retrait de ce dernier poste, le régiment de Picardie attaché à sa clôture verticale. Ensuite il rappela à lui, de leur jardin palissadé, pour en renforcer à gauche son régiment des gardes, les bataillons de Champagne. Puis il lança en avant les enfants perdus, se retourna vers ses officiers entraînés

Digitized by Google

à sa suite jusqu'à trente pas de la tranchée, et la leur désignant d'un geste impératif : « J'espère, Messieurs », leur cria-t-il, « que nous y logerons aujourd'hui ». En même temps, apercevant en arrière une partie encore embourbée de cette artillerie qu'a failli surprendre Marillac, et avisant à ses côtés en Bassompierre, cet industrieux génie qui surgissait dans tous les mauvais pas comme l'universelle ressource, il l'attaqua de cette brusque interpellation : « Cousin, si vous n'allez commander au capitaine qui conduit le canon de forcer les charretiers de s'avancer, ces poltrons-là ne le feront jamais. » Bassompierre y court à toute bride. Mais voyant que les troupes, sans attendre leur canon, poursuivent leur marche vers la tranchée, il revient; et abordant Créquy : « Vous n'avez raison, cousin, de me persuader d'aller au canon pendant qu'on court à la charge. » Puis il passe aux bataillons de Champagne, en grande partie formés de ses fraîches recrues de Lorraine et de Beauce, et que, partant, il affectionne trop comme son œuvre pour ne les pas piquer d'émulation avec le régiment des gardes, par un retour au poste dont ils leur avaient d'abord dû céder l'honneur. Arrivé à eux, avec une hallebarde tirée des mains d'un sergent il saute de cheval. « Monsieur », lui remontra là-dessus son voisin Nérestan, « ce n'est pas là la place d'un maréchal de camp. Vous ne pourriez plus faire battre les autres troupes, étant à pied à la tête de celles-là. — Vous avez raison », repartit Bassompierre. « Mais ces bataillons-ci, farcis de nouvelles recrues, combattront mieux s'ils me voient à leur tête, fléchiront au contraire s'ils me perdent de vue. Or, les ayant amenés jusqu'ici, j'ai à cœur de les voir bien faire. — Oh ! alors », répliqua Nérestan, « vous voyant à pied je ne resterai point à cheval. » Et à son tour s'exécutant, d'un bond il rejoint son collègue.

Cependant la fuite des bataillons de Thouarcé et de Cholet, et le contournement par la cavalerie royale de

Digitized by Google

la redoute méridionale, avaient communiqué de proche en proche à toute la ligne des rebelles, réduits au nombre d'environ six cents, une telle commotion de panique, qu'une fois arrivés au pied de la tranchée, et après ayoir essuyé de leur part une mousquetade mal assurée qui ne pouvait qu'étourdir sur leur débandade, les enfants perdus n'eurent qu'à promener, du bord du fossé sur toute la crête du talus, la projection horizontale de leurs piques pour en éliminer la première ligne de défense. Puis les enfants perdus des gardes, se déployant et franchissant le fossé sous Malissy et Puységur, suivent à l'assaut l'officier de Champagne Comminges, qui, d'un élan à peine ralenti d'une balle qui l'atteint à la jambe, escalade le premier l'escarpe désertée, et de là fièrement prend Bassompierre à témoin de sa prouesse. En même temps, par une brèche laissée au front du talus durant son érection pour la circulation des charrois de terre relevée, un bataillon de Champagne, sous Bassompierre et Nérestan, s'avance. En vain pour lui disputer ce passage Marillac y veut assujettir, avec force gourmades et à coups de plat d'épée, une garnison que l'effarement emporte. Les seuls Flossellière et Boisguérin longtemps tiennent ferme ; puis enfin, avec Boisy et la Trémouille, eux-mêmes cèdent au torrent général, non sans noyer dans le sang ennemi la trace de leur fuite.

Mais à la garnison centrale survivaient de suprêmes résistances. Après le contournement de la redoute méridionale par la cavalerie royale, Saint-Aignan n'avait reflué vers la tranchée que pour y guetter en tapinois, dans le creux d'une fondrière voisine, l'opportunité d'un retour offensif. Et de là voyant, dans l'éparpillement des enfants perdus sur les crêtes du talus, se hasarder le premier bataillon de Champagne au-delà de la brèche dont l'étranglement les isolait du reste de l'armée royale, Saint-Aignan, avec La Mazure et quarante chevau-légers répartis tant

Digitized by Google

bien que mal en quatre escadrons, en une furieuse charge de front sur cette téméraire avant-garde la refoule vingt pas en arrière. En récidivant même il l'eût rejetée hors de la tranchée quand Nérestan, propageant autour de lui l'impulsion de Bassompierre, fait mettre pied à terre aux plus intrépides officiers de Champagne : Nesle et Humières, Palluau et Bessay, Renouart et Varmes. Puis il rallie à lui les enfants perdus à mesure qu'ils dévalent par le versant intérieur du remblai, et en en renforçant d'autant son bataillon en détresse : « Voici, mes enfants », cria-t-il, « voici qui nous va fort occuper. Vite présentez vos piques et tenons ferme. Après qu'ils auront vu ce que nous valons, ils mettront de l'eau dans leur vin. » En effet, cette même rangée de piques qu'ils venaient de passer si triomphalement sur le dos du talus, il suffit aux enfants perdus de la redresser, avec le concours du bataillon de Champagne, devant l'insistance forcenée de Saint-Aignan pour rompre sa recharge. Par là grièvement disloqué, Saint-Aignan se rejetait à la gauche de l'ennemi pour y reformer encore les débris de son escouade, quand Marillac, stimulé et dans son ubiquité fertilisé et comme décuplé par la détresse, rappelle à lui, de l'extrémité nord de la tranchée, Pontchâteau qui, depuis la fuite des bataillons de Thouarcé, seul encore y tenait tête au régiment de Picardie; et il le reporte devant l'attaque centrale avec vingt-cinq chevau-légers pour y relever Saint-Aignan. Quant à lui, reportant du dehors au-dedans de la tranchée son plan originaire de diversion bilatérale, pendant que Saint-Aignan à peine reformé retombe sur le flanc gauche des assaillants qui entrent, lui le va seconder sur leur flanc droit. Sur les entrefaites, par la brèche du talus afflue le reste des deux régiments des gardes et de Champagne. Mais plus loin derechef ils se disjoignent au passage d'un marais[1] qu'a à peine franchi

[1] Ce marais, sans doute, faisait suite à celui de la Guilbotte. C'est sur ce groupe de marais que passait alors le pont Bourguignon,

Digitized by Google

la moitié d'entre eux, que Pontchâteau, qui les guettait là, fond sur cette tête de ligne, malgré sa résistance imprévue l'entame et en abat dix hommes, mais en revanche dans l'âpreté du choc en perd presque le double. D'ailleurs c'est enfin un débordement général, depuis la redoute librement contournée des bords de la Loire jusqu'à la clôture du cimetière qui, vivement canonnée dans son entier délaissement, s'écroule pour livrer passage au régiment de Picardie suivi de presque toutes les réserves de Saint-Augustin, de Moru et de Rivette. Dès lors Marillac et Pontchâteau, déjà coupés d'avec Saint-Aignan, n'échappèrent au débordement universel qu'en se ruant de biais, avec les gendarmes de Du Bellay et la cavalerie de la Mazure, dans la direction d'Angers, sur les traces abhorrées de Vendôme, par les deux seules rues de Saint-Aubin non barricadées, et d'où encore ils ne se dégagèrent du flot envahisseur qu'avec force mousquetades[1]. Et quant à ceux que forcément ils laissaient dans la mêlée, une mêlée telle que les hommes de la cavalerie royale ne s'y distinguaient qu'à leur livrée blanche, acculés au fond du cimetière où se ralliaient toutes les forces royales, ils y vendirent chèrement leur vie en des flots de sang, à plein la nef

aujourd'hui remplacé par cette écluse du canal de l'Authion sur laquelle passe, à l'entrée du bourg de Saint-Aubin, la route d'Angers aux Ponts-de-Cé.

[1] Dans cette évacuation générale des tranchées de Saint-Aubin, Richelieu, tout en glorifiant les dernières résistances de son cousin Pontchâteau, accuse la lâcheté de Marillac. Mais ici le violent contraste entre l'orgueil du népotisme et les ressentiments de la journée des Dupes éveille par trop de défiance au point de vue de l'impartialité des *Mémoires*. Il est vrai que, d'autre part, nous n'avons pour garant de l'énergique résistance de Marillac en la journée du 7 août, que ses propres déclarations. Mais, en laissant de côté l'incrimination par trop vague de Richelieu, ces déclarations de Marillac ne sont nulle part contredites. Elles cadrent même dans leur précision et leur vraisemblance avec les autres récits contemporains de la bataille des Ponts-de-Cé. Ajoutons que la chaleur même des éloges que Marillac prodigue aux collègues qui, attachés comme lui à la défense des mémorables tranchées, en ont avec lui partagé l'honneur, nous est une garantie de plus de la sincérité de sa relation.

Digitized by Google

contiguë et finalement envahie de l'église paroissiale[1].

A peine ralentie dans son élan par cette furieuse hécatombe, où d'ailleurs se sont épuisés contre elle en cette première et déjà décisive phase de la lutte les derniers soubresauts de la résistance, l'armée royale, partant du pied de l'église dont le parvis accédait à la grande rue du bourg[2], n'eut plus qu'à s'y déployer à l'aise, tandis que devant elle et toujours sous l'impulsion de Malissy, les enfants perdus de Picardie et de Champagne pourchassaient les rebelles jusqu'à l'entrée du pont. Pendant ce temps, à un débouché latéral coupant à angle droit cette grande rue du bourg, Nérestan rompait les dernières barricades. Par ce dégagement transversal se ruaient déjà ses hommes, quand, en montant à leur tête jusqu'au niveau de la grande rue, une mousquetade partie d'une des fenêtres voisines transformées en meurtrières, lui rompit la cuisse. « Je suis mort », cria-t-il en tombant comme foudroyé dans son triomphe ; et Bassompierre, accouru à ce funèbre appel, avant d'aller partout ailleurs assurer l'occupation de Saint-Aubin n'eut que le temps de relever Nérestan, pour le remettre à son fils le valeureux Lussan[3]. Épuisé par l'hémorragie, et râlant l'agonie avec l'aide-de-camp Desmarais, autre victime de cette même mousquetade qui avait presque effleuré Bassompierre, on les emporta tous

[1] Ce dernier épisode si lugubre de l'histoire de l'église de Saint-Aubin, je n'en ai trouvé nulle mention dans les sources historiques. Mais à cet égard M. le curé de Saint-Aubin est le gardien le plus autorisé d'une tradition trop vivace pour être révoquée en doute. Et il est le dépositaire d'autant plus sûr de cette tradition qu'il l'a pour ainsi dire recueillie sur place. Car l'ancien presbytère, d'où elle émanait surtout par le clergé intermédiaire, s'élevait juste sur l'emplacement de la nouvelle cure, c'est-à-dire juste en face du portail de l'église dont le séparait seule la grande rue de Saint-Aubin.

[2] Cette grande rue est toujours celle qui continue la route d'Angers à Brissac jusqu'à l'entrée du pont de Saint-Aubin.

[3] V. sur le trépas tragique de Nérestan, son épitaphe dans la *Trinité* de Bruneau de Tartifume (mss. 871 de la bibliothèque municipale d'Angers, t. II, p. 75).

Digitized by Google

deux au quartier général. Et c'est ce douloureux cortège que rencontrèrent sur le chemin de Trélazé les ambassadeurs du nonce. Ils y crurent voir sans remède s'interposer une double traînée de sang entre cette signature par eux si tardivement enlevée à Marie de Médicis et le dernier espoir de réconciliation filiale.

En revanche, en nous reportant à l'irruption de toute l'armée royale à travers la tranchée, nous y avons laissé Saint-Aignan séparé des deux issues si propices à ses collègues par toute l'épaisseur des régiments enfin réunis des gardes et de Champagne. De l'autre côté réduit à prévenir à tout prix dans l'interceptation du passage de la Loire la cavalerie royale, qui par le revers totalement dépassé de la redoute méridionale le va tout à l'heure cerner, il avait déjà, de son côté, par la grande rue du bourg, avec son escouade écharpée, tourné bridé forcément vers les traces de Retz. Tout à coup un de ces infatigables enfants perdus de l'armée royale qui déjà la devançaient dans l'occupation de Saint-Aubin et l'acheminement vers le château, le voyant dans son caracolement effaré chevaucher vingt pas devant ses hommes, frappe de deux coups de pique au poitrail sa monture [1], qui là-dessus en se cabrant se jette à gauche avec son cavalier presque désarçonné en une ruelle latérale [2] plongeant sous la première arche du pont de Saint-Aubin. Par là, et à travers ce premier bras de Loire qui le sépare du château, et qu'en son ensablement graduel l'été presque entièrement dessèche, Saint-Aignan avisait déjà vers la plaine une sûre retraite, lorsqu'en un brusque

[1] Après le combat, Bassompierre fit vainement rechercher cet enfant perdu, sans doute pour le récompenser de sa prouesse.

[2] Je crois avoir reconnu cette ruelle. Dans la direction d'Angers vers la Loire, ce doit être la dernière de celles par lesquelles la grande rue de Saint-Aubin, du côté gauche, accède au premier bras de la Loire. Elle tourne en spirale, en pente raide, et par des degrés pavés, le long d'un vieux logis datant de l'époque du combat des Ponts-de-Cé, pour aboutir aux vestiges de la chaussée de l'ancien pont, et probablement sous sa première arche.

Digitized by Google

tournant de la ruelle des degrés qui la rendent impraticable à la cavalerie l'arrêtent tout court. Il remonte vers sa suite. Mais au haut de cette ruelle, par la grande rue où afflue déjà la cavalerie royale, se sont jetés à la traverse les carabiniers d'Arnauld pour lui barrer le passage. N'importe : lui quatrième (car trois hommes seulement de son escouade dans sa funeste échappée l'avaient pu rejoindre), lui quatrième s'acharne à passer outre. Vite enveloppé, seul encore il se débat, tue un des cavaliers qui le cernent, mais son cheval tombe. Sur les entrefaites passe par là le brave officier Boyer, accouru du quartier général de l'armée royale en estafette, avec une dépêche du roi pour Bassompierre. « Je me rends à toi »[1], lui crie Saint-Aignan. Là-dessus deux sergents ne l'appréhendent que pour le passer à Boyer qui le réclame, l'emmène et le produit fièrement à Trélazé comme le plus beau trophée de la victoire. Car dans l'impasse sinistre qui lui dérobe toute perspective de refuge, et où, sous l'entrecroisement des traces de Vendôme et de Retz, ne l'assistent plus dans la fraternité du désespoir ni Nemours, ni Flosselière, ni Pontchâteau, ni Marillac, au moins Saint-Aignan, dans le premier acte du drame du 7 août, en sa qualité du dernier soutenant de Marie de Médicis, au pied du château qui seul encore résiste pour elle, figure comme l'illustration de sa ruine. Et c'est bien là ce que saluait en lui son digne adversaire Bassompierre quand peu avant sa capture, l'avisant de loin dans la mêlée avec son armure mi-partie rehaussée d'or, et penché pour relever de terre à la pointe de l'épée son chapeau gris à grand panache, il lui criait : « Adieu, Saint-Aignan. — Adieu, Bassompierre », lui ré-

[1] Par cette démarche spontanée, Saint-Aignan devança son appréhension matérielle. Et c'est sans doute ce que veut dire Bassompierre en déclarant qu'il « fut fait prisonnier sans combat ». A la prendre trop à la lettre et dans un sens trop absolu, cette affirmation est absolument contredite par le récit fort circonstancié de Marillac.

Digitized by Google

pliqua son chevaleresque interlocuteur, sur un ton mélancoliquement repercuté jusque sous l'arche voisine où il ne lui fut pas même donné d'aller ensevelir son malheur,

Cependant les royalistes, fiers d'avoir emporté en deux heures les tranchées et le bourg (car il était environ deux heures du soir)[1], allaient toujours pourchassant les rebelles jusqu'à l'entrée du pont de Saint-Aubin, dont ils trouvèrent le pont-levis abaissé devant eux. C'est que, depuis que le gouverneur du château Bettancourt l'avait si imprudemment franchi sur la foi de Retz pour s'acheminer vers son faux rendez-vous de colloque clandestin, tout le régiment de la Jousselinière avait par là franchi la Loire sans que Retz, qui peut-être, par une suite de sa trahison, ménageait sur ses traces un libre passage à l'armée royale ; sans que, d'autre part, la garnison de l'Ile-Forte, soucieuse de n'intercepter pas la rentrée de son gouverneur; sans qu'enfin personne, entre Retz et Bettancourt, eût pris sur lui de hausser les traverses ; et cela jusqu'à ce que sur ce pont-levis, où dans leur retraite les derniers défenseurs de la tranchée s'acculèrent pour le disputer aux royalistes à la faveur d'une sortie de cette garnison, une prompte accumulation d'héca-

[1] La durée totale de la bataille des Ponts-de-Cé proprement dite est d'une détermination difficile, vu la divergence de calculs s'appliquant aux phases les plus diverses de la victoire de Louis XIII, depuis le forcement des tranchées jusqu'à la reddition du château. Mais certainement les tranchées et le bourg furent enlevés en deux heures. L'attaque des tranchées, en effet, s'ouvrit à midi ; et c'est vers deux heures, c'est-à-dire peu avant de reprocher à Condé de « ne l'avoir pas attendu deux heures », que Bellegarde et ses collègues de l'ambassade angevine rencontrèrent sur le chemin de Trélazé, au sortir de la fraîche conquête du bourg, le convoi sanglant de Nérestan et de Desmarais. — Ajoutons que si, d'une part, deux heures suffirent aux royalistes pour enlever des tranchées si défectueuses, si mal défendues et si soudainement désertées, en revanche il fallut bien à Bellegarde, nanti seulement à onze heures de la signature de Marie de Médicis, trois heures pour la rapporter à Trélazé dans les tâtonnements du circuit pédestre où le condamnèrent les coupures d'une route directe d'environ deux lieues. Par là s'explique la rencontre, à première vue invraisemblable, de l'ambassade angevine et des deux illustres blessés.

Digitized by Google

tombes en eût rendu la levée matériellement impossible. Aussi lorsque, après s'être longtemps morfondu à Saint-Aubin dans le piège de son expectative, Bettancourt une fois désabusé voulut à perdre haleine regagner son poste, il retrouva bien le tablier toujours abaissé, mais pour ne s'y faufiler qu'à grand'peine, à travers ses obstructions funèbres, dans le torrent envahisseur de l'armée royale. Et cela à la seule faveur d'un incognito qui ne le protégea pas même jusqu'au terme de sa course; car, à peine reconnu au-delà des traverses, et quand il rejoignait sa garnison, une mousquetade lui perça l'épaule.

Cependant les royalistes ont occupé le pont-levis sur les ruines de l'armée rebelle. Sur les traverses enfin débordées ses derniers défenseurs sérieux, Flosselière et Boisguérin, qui n'avaient évacué la tranchée de Saint-Aubin que pour renouveler là, de concert avec la garnison du château, des miracles de résistance, sont tombés, en l'illustre compagnie de Saint-Aignan et avec quinze autres officiers[1], aux mains des vainqueurs. A tant de vivants trophées rehaussés de dix drapeaux, ces heureux vainqueurs ajoutaient l'artillerie du pont aussitôt retournée contre le château dont elle avait si mal défendu l'approche; et par dessus les parapets ils culbutaient le restant des rebelles.

Maintenant, par delà le pont-levis, et par les arches pleines évacuées à leur tour par la garnison de l'île, l'armée royale allait passer outre. Mais sur les entrefaites Bettancourt, avec ses deux héroïques collègues Châteauvieux et Saussenaye, eux-mêmes criblés de plaies dans la défense des traverses et se traînant à grand'peine à sa suite, était rentré à temps au château pour y commander de dessus les créneaux sur le pont envahi une plongeante

[1] Parmi ces officiers, outre Flosselière et Boisguérin il faut mentionner encore, entre les maréchaux de camp, le marquis de Brézé et deux collègues, avec un fils de Boisguérin.

Digitized by Google

mousquetade, qui y enleva des files entières. Aussi Créquy, soucieux de ne compromettre pas plus loin ce jour-là, avec une armée que déjà derrière lui débandait le pillage, ces trois avantages si décisifs du forcement des tranchées et de l'occupation du bourg et du pont-levis, fit sonner la retraite. Mais tandis qu'en vertu de ce signal les royalistes se ralliaient pour les quartiers de la nuit autour du logis de l'Épinette[1], sis à proximité et à droite du pont-levis, en violation de cette consigne trois lieutenants du régiment des gardes, Malissy, Gazotte et Droué le fils, suivis d'une dizaine d'hommes, franchirent seuls le pont, rompirent les barricades dressées sur l'avenue du château, et, arrivés à deux cents pas et à portée de pistolet de la courtine, se logèrent sur la contrescarpe. Mais là ils sont isolés de l'armée par la mitraille qui sans relâche enfile le pont, au point qu'un détachement qui, malgré tout, les veut par là rejoindre, est aux trois quarts écharpé. Voyant même cette mitraille se renforcer de deux canons du château dont la menace les surplombe, notre petite escouade dépourvue de munitions allait périr écrasée entre les deux garnisons du château et de l'île. En vain, sur la suggestion de Mouy et en pleine mousquetade, l'intrépide enseigne Lago, pour retourner avertir Créquy, veut repasser le pont à côté du sergent Desrompu : frappé à la hanche, il tombe. Sur ces entrefaites, par un bonheur inouï, l'ancien page des Guise et l'officier des enfants perdus Puységur, qui, lors de la rentrée de Bettancourt au château et dans le pêle-mêle du sauve-qui-peut, en une contre-partie d'incognito s'y est glissé derrière lui, s'installe au service vacant des deux batteries pour en perdre les décharges en coups tirés

[1] Une dénomination actuelle de « l'Epinette » m'a paru attachée à l'assiette et aux dehors de cet ancien logis aujourd'hui disparu. Il s'agit d'un espace qui, à droite de l'extrémité septentrionale du pont de Saint-Aubin, s'étend en exploitation maraîchère entre la grande rue de Saint-Aubin, les luisettes bordant la Loire et les bureaux d'octroi.

Digitized by Google

en l'air. Pendant ce temps, sur les sept heures du soir[1], à la faveur d'une aussi propice diversion d'artillerie, et pendant que ses collègues pourchassent devant eux la garnison de l'île, Droué intercepte par une contre-barricade les sorties du château, puis, s'aventurant sur les traces ensanglantées de Lago, arrive jusqu'à Créquy. Sur cette sommation d'une détresse où la folie de cette avant-garde a tourné en prodiges de décision, Créquy embrasse l'urgence d'y répondre. Jugeant toutefois le pont toujours impraticable (car à la canonnade détournée survit la mousqueterie de l'île) il franchit d'abord au pied de ses arches toute la zone de grèves fixée là en attérissements immuables. Puis, arrivé au courant rapide et difficilement sondable qui le sépare de l'île, il réquisitionne des bacs par lesquels, à travers les brèches de l'estacade, il introduit dans cette île non clôturée cent de chacun des trois régiments des gardes, de Picardie et de Champagne. Par là le blocus du château se consolide et se resserre. Puis la mousquetade de ses créneaux, après avoir consommé toute sa maigre et défectueuse provision de poudre à tuer ou blesser seulement une trentaine d'hommes, tout à coup s'épuise. Alors tout le reste de l'armée, partant de l'Épinette, à son tour passe sûrement par le pont dans l'île; et le pont-levis se relève sur cette dernière victoire où s'engendre le triomphe du lendemain.

Pendant ce temps il s'en fallait qu'avec Saint-Aignan, Flosselière et Boisguérin, tout ce qu'avait épargné dans

[1] Cette indication de « sept heures » marque le dernier terme possible de l'épisode formant le second acte du drame du 7 août, je veux dire l'enlèvement du pont-levis, sans en préciser l'exacte durée. Mais à envisager sur ce pont-levis la résistance acharnée des rebelles, favorisée de la sortie de la garnison de l'île et de l'attardement d'une partie de l'armée royale dans la débandade du pillage, ce nouvel épisode ne put durer moins que l'enlèvement des tranchées. Mettons au moins deux heures. Jusqu'à sept heures, tout le reste du temps se consomma dans le ralliement de l'armée royale au quartier de l'Epinette. A sept heures s'ouvre le troisième acte de notre drame (blocus et occupation du château) par l'acheminement de Créquy vers l'Ile-Forte.

Digitized by Google

l'armée rebelle le feu de la bataille fût demeuré la proie du vainqueur. Mais, tandis que les royalistes n'avaient perdu que quatre-vingts hommes en une bataille où l'artillerie des rebelles fut assez nourrie pour former avec la leur un total de quatre cent soixante-trois décharges[1], le bilan nécrologique de la journée accuse dans le camp de Marie de Médicis un chiffre de sept à huit cents hommes[2]. Il est vrai que, en l'atteignant, les vainqueurs n'eussent pu trop déplorer de bien gratuites catastrophes. Parmi les fuyards qui, grâce à la débandade de l'armée royale au passage de Saint-Aubin esquivèrent ses étreintes, un grand nombre, en se jetant de dessus les parapets du pont envahi ou les berges de l'Ile-Forte dans le plein courant de la Loire, s'y engloutirent dans les grèves mobiles, ou, tombant sur l'estacade dressée devant le château, y périrent lacérés par les fourches métalliques. D'autres, en aval des Ponts-de-Cé et à travers la plaine ravagée de Sainte-Gemmes, traqués, disent nos annales, « comme loups-garous », expièrent en un halali de paysans altérés de féroces représailles, tout

[1] Cette perte semble due surtout à l'hécatombe de l'église de Saint-Aubin. Sur la liste des morts les plus regrettables, il faut ajouter à Nérestan et à Desmarais l'enseigne Laprade.

Parmi les blessés dont l'évaluation m'échappe, Vintevalle et Turville avec Guitaut et Comminges furent blessés légèrement.

[2] On accuse un nombre de prisonniers égal à celui des morts. On n'a pas compté les blessés. — D'ailleurs, ici encore, je n'ai pu qu'adopter une moyenne entre les données les plus diverses. Ajoutons que ces évaluations numériques ne sont fournies qu'à propos de la bataille des Ponts-de-Cé proprement dite. Mais celles afférentes spécialement au siège consécutif du château des Ponts-de-Cé, même en ne les y supposant pas comprises, ne peuvent modifier sensiblement le compte général.

Une partie des morts fut, à l'issue même de la bataille, recueillie dans les tranchées, les maisons et les prairies de Saint-Aubin ; et l'on mit les trois jours suivants à retirer le reste du fond de la Loire.

Citons, parmi les morts les plus en vue, un « lieutenant de Brézé, capitaine-enseigne d'une de ses compagnies », et « le lieutenant de Boisguérin, aussi capitaine-enseigne », trouvés comme « empacquetés et ensevelis dans leurs drapeaux » ; un capitaine (dont le nom est demeuré pour moi illisible aux anciennes archives EE, non cataloguées, de la mairie d'Angers), décédé à Moru et enterré en la chapelle existant autrefois dans ce village.

Digitized by Google

ce que les exigences de la dérisoire protection des Ponts-de-Cé leur avait infligé de razzias et de corvées[1].

Plus miséricordieux dans la victoire, l'officier qui avec Créquy et Nérestan en partageait la gloire, Bassompierre, y déployait jusqu'aux dernières vicissitudes du combat sa fleur de courtoisie. Avant de soustraire Saint-Aignan aux vengeances de la guerre civile en l'environnant de l'inviolabilité d'un prisonnier de guerre, Bassompierre y avait sauvé ses compagnons de captivité Flosselière et Boisguérin : Flosselière, en l'arrachant aux mains qui ne l'appréhendaient que pour l'immoler; et Boisguérin qui n'avait pas en vain, en invoquant leur ancienne amitié, déclaré se rendre à lui, car, en cautionnant sa rançon envers son détenteur Droué le père, Bassompierre lui avait acheté la sûreté de sa sauvegarde. En revanche, dans la dernière phase et déjà dans l'apaisement du triomphe, plus maître de réprimer la cupidité de la soldatesque qu'en plein enlèvement du bourg de Saint-Aubin, où les débandades de la maraude et les rivalités d'accaparement du butin entre les deux régiments de Picardie et de Champagne, en les mettant aux prises, eussent ou compromis ou souillé la victoire, Bassompierre disciplina l'occupation de l'île en y interdisant sévèrement le pillage. C'était pour que le vainqueur n'eût plus qu'à goûter la satisfaction du plus pur triomphe, à l'ombre du pont-levis qui en protégeait le couronnement.

Ce couronnement que l'armée royale attendait de son triomphe, n'était autre que la reddition du château, dont l'urgence déjà s'imposait à ses défenseurs. Si encore ces

[1] Ces déplorables représailles se sont exercées surtout dans les bois qui environnaient autrefois le domaine de Pouillé, situé à trois cents mètres du bourg de Saint-Aubin, sur l'ancienne route des Ponts-de-Cé à Sainte-Gemmes, et aujourd'hui converti en orphelinat agricole sous la direction de M. le curé de Saint-Aubin, à qui je dois encore cette tradition indiscutée.

Digitized by Google

défenseurs aux abois, réduits presque avec leur état-major mutilé à une trentaine, eût eu du moins, dans l'épuisement ou l'avarie de ses munitions, assez de vivres pour tenir jusqu'à l'apparition, d'ailleurs si improbable, d'un secours à l'une des deux rives adjacentes ! Mais Bettancourt, nous venons de le voir, avait trop sacrifié à la défense impossible d'une île ouverte celle de la forteresse où il l'eût dû toute concentrer. Et, par une même sollicitude d'imprévoyante répartition de ses ressourses défensives, la subsistance du château ayant suivi le sort de la garnison, avec l'inévitable occupation de l'île tout son emmagasinement extérieur était tombé aux mains des royalistes; et par là s'était, à l'inverse, alimenté d'autant leur blocus. D'ailleurs ce blocus, une fois le pont-levis exhaussé, par où l'entamer même en une surprise nocturne, quand, avec la barricade élevée par Droué et Malissy devant la porte du château, il en avait déjà surgi sous la surveillance de Créquy, de Bassompierre et de Tresnel deux autres, l'une du côté d'Angers et l'autre devant la rive gauche de la Loire; quand à tous ces postes, et autour du pont-levis, on avait doublé les corps de garde; quand l'artillerie du pont et celle enfin dégagée de la Guilbotte s'allaient renforcer de toute celle provenant d'Orléans ou de Saumur; quand finalement toute l'armée royale reformée en bataille sur les grèves adjacentes pour y bivouaquer la nuit avec ses inséparables chefs, y semblait moins assiéger une forteresse que garder des prisonniers.

Non qu'une telle rigueur d'investissement ait exclu de chez les rebelles toute tentative de secours. A peine retiré du flot envahisseur qui, après le forcement de la tranchée de Saint-Aubin, lui avait failli couper la route d'Angers, Marillac, avec ce qu'il put rallier de fuyards dans la prairie de Sainte-Gemmes, en un retour offensif par la grande rue du bourg et à travers l'affluence des derniers bataillons royalistes avait percé jusqu'au pont-levis non encore enlevé aux rebelles, et y avait même dégagé de la mêlée à

Digitized by Google

leur tour ses collègues Saint-Geny, Navailles, Chassenaye et Châteauroux, qui s'y débattaient en forcenés avec leurs épées sanglantes jusqu'à la garde. Mais sur les entrefaites, une fois les traverses conquises et haussées par les royalistes, s'y voyant seul aux prises avec un imposant corps de garde, force lui fut de se rejeter vers Sainte-Gemmes. Là encore il voulut tâter le fleuve pour s'y frayer jusqu'au château une route guéable. Mais déçu par l'inconsistance des grèves, avec la gendarmerie de Du Bellay rejoint en chemin il rétrograda vers Angers, sans que d'ailleurs l'ait à peine troublé dans sa route le harcèlement vite refoulé de quelques escouades ennemies.

Plus heureux d'abord, en la même entreprise distinctement essayée avec vingt hommes, par ce même détour de Sainte-Gemmes et cette fois encore sous un déguisement qui perpétuait autour de la citadelle assiégée le chassé-croisé d'incognitos, le cornette Du Thier avait traversé l'armée royale déjà campée dans les grèves du bras septentrional de la Loire. Puis, par un gué trouvé dès le matin, sous une arche du pont encore libre, parmi les derniers éclats de la mousquetade et les nuages de poussière soulevés par la bataille, il allait subrepticement atteindre l'île et y rallier la garnison. Car, dans son chimérique espoir, c'eût été là pour lui une base de diversion propice à un retour offensif général des fuyards qui, ralliés dans les faubourgs d'Angers autour des contingents encore frais de Marie de Médicis évalués à quatre mille hommes, seraient venus surprendre à revers l'armée de siège qu'il voyait déjà par là écrasée entre deux feux. Mais Du Thier avait compté sans un refoulement sur Angers des réserves suburbaines de Marie de Médicis par les chevau-légers, demeurés en réserve, de l'aile droite des royalistes. D'ailleurs lui-même, dévisagé sur la grève, essuya une première charge de cavalerie qui, lui tuant quatre hommes et plusieurs chevaux, le força à la retraite. Puis, en une

Digitized by Google

recharge à fond des carabiniers d'Arnaud qui cette fois abattirent toute son escorte, lui-même tomba de cheval, percé au cou de deux balles qui lui sortirent par l'épaule. Après un long évanouissement, revenu à lui pour s'étonner de son étrange survivance, il fut encore trop heureux d'échapper à la barbarie des paysans de Sainte-Gemmes qui sans cela l'eussent achevé sur place, en se hissant sur un attelage d'artillerie qui le recueillit en prisonnier d'élite, en prisonnier digne d'aller consoler Saint-Aignan, Flosselière et Boisguérin dans la solidarité du malheur.

Dès qu'avec Du Thier et Marillac se fut évanoui pour la garnison du château, et malgré l'opiniâtreté de Bettancourt, tout espoir de secours, ils n'eurent plus qu'à céder aux sollicitations de leur hôte travesti Puységur. Soutenant jusqu'au bout, par une contre-partie des incognitos de Du Thier et de Bettancourt, son rôle d'un réfugié de l'armée rebelle qui, en ne traversant qu'à grand'peine les lignes ennemies, les a reconnues infranchissables, Puységur leur persuada vite l'urgence de traiter. Aussi, dès dix heures du soir, aux sommations émanées du pied du château la garnison répondit par deux signaux qui arrêtèrent le feu. Et de suite, tandis qu'après échange de sauf-conduits on allait s'assurer du double agrément de Louis XIII et de Marie de Médicis, entre Bettancourt et l'aide de camp de Créquy de Meux, assisté de neuf capitaines du régiment des gardes, s'ouvrirent des pourparlers qui, le lendemain matin à huit heures, aboutirent à une capitulation signée à la fois du prince de Condé et de Bettancourt, et qui conciliait les exigences de la victoire avec tous les égards dus au courage malheureux. Le château, avec artillerie, drapeaux et bagages, tombait aux mains du roi. En revanche la garnison sortait avec les honneurs de la guerre, balle en bouche, et libre, une fois hors les quartiers de l'armée de siège et en rase campagne, d'allumer ses mèches et de battre le tambour. On la devait même

Digitized by Google

acheminer saine et sauve jusqu'au logis de Marie de Médicis, auprès de laquelle ils pourraient reprendre leur ancien service d'honneur, exclusif pour six mois de toute assistance hostile.

La capitulation une fois signée, cet officier royaliste de contrebande qui en avait si vivement auprès des assiégés pressé la conclusion, Puységur en avisa de suite Bassompierre, qui stationnait en expectative à l'extrémité voisine du pont de Saint-Aubin. Puis, dès que se fut opérée à midi l'évacuation de la garnison, ce fut encore Puységur qui, secouant alors son incognito aux yeux de Bassompierre ébahi de son aventure, au pied de la citadelle dont il avait si dextrement conquis le droit de faire les honneurs, lui en ouvrit la porte. Aussitôt, à la suite de Bassompierre et avec les deux maréchaux-des-logis du May et Contenant, entrèrent quarante soldats du régiment des gardes. Et après eux Condé n'eut qu'à franchir le seuil de la forteresse qui marquait le terme de son inexorable triomphe, en criant allègrement : « Vive le roi ! »

Cette acclamation sonnait plus haut et plus juste que ne l'imaginait le prince dont elle émanait ; elle dépassait la portée d'une annonce officielle et concomitante de la prochaine entrée de Louis XIII en cette citadelle qui ne demandait plus qu'à l'accueillir. Une fois les hostilités engagées par la déloyale précipitation de Condé, de l'homme qui en proclamait si orgueilleusement l'heureuse issue, il ne faut chercher ici la victoire uniquement ni dans la conception vicieuse ou l'attaque soudaine, ou le dégarnissement prématuré de la tranchée de Saint-Aubin, ni dans les trahisons, les défaillances ou les discordes de l'état-major, ni dans la fragilité ou l'isolement de la forteresse formant l'enjeu final de la guerre civile. La victoire, elle est bien due aussi au jeune roi qu'avaient dissimulé à peine aux yeux des combattants les ombrages de Saint-Augustin et de Rivette. Demeuré là depuis son arrivée de

Digitized by Google

Trélazé jusqu'au terme de la lutte sur son cheval d'Espagne Ambreville, et, disent les chroniques, armé de pied en cap en Alcide sous son collet de buffle, il s'enivrait de l'odeur de la poudre et du tumulte des armes. Car lui qui, depuis les tranchées du plateau de Saint-Gilles jusqu'aux avant-postes du Verger, n'avait encore vu que des sièges et des escarmouches, il se sentait là à proximité et dans l'atmosphère d'une vraie bataille. Aussi, dans les solidarités du sang royal, rivalisait-il d'impatience refoulée avec son jeune antagoniste Louis de Soissons, au point qu'il avait fallu tout le jour le garder à vue devant les fascinations de l'ouragan déchaîné devant lui, pour le maintenir prisonnier de cette grandeur déjà trop hasardée qui le liait au rivage. Mais en bridant son élan ni Condé, ni Luynes n'avaient intercepté ses effluves de magnanimité, qui opéraient jusqu'aux extrémités du champ de bataille. De son stationnement alternatif des Justices, de Saint-Augustin ou de Rivette, d'où il ne perdait de vue aucune des phases de la lutte[1], il y communiquait partout son impétuosité guerrière, cette impétuosité qui tout à l'heure, de l'Océan aux Alpes, et tour à tour dans la ferveur des guerres de religion et dans la chevaleresque défense de nos alliés d'Italie contre les usurpations de Savoie et d'Espagne, sera l'impétuosité enfin émancipée et toujours conquérante de Riez et du Pas de Suse. Mais dès la journée des Ponts-de-

[1] D'autre part, hier encore, sur la rive gauche de la Loire et sur la butte où s'élève l'église Saint-Maurille des Ponts-de-Cé, on montrait un if antique sacrifié à de récentes constructions, et du haut duquel Marie de Médicis aurait, dit-on, assisté à la bataille du 7 août. Ce n'est là, bien entendu, qu'une plaisante légende. A part même la tardivité de son lever, suivi d'une prompte interception de la route d'Angers aux Ponts-de-Cé par l'armée royale, à part surtout l'impossibilité de percevoir, du point de vue de Saint-Maurille, absolument rien de la bataille engagée, ce jour-là toutes les convenances retenaient au Logis-Barrault une reine dissuadée d'une émigration d'outre-Loire qui eût seule expliqué sa présence à Saint-Maurille. Pour opérer d'ailleurs cette émigration à travers les lignes ennemies, Marie de Médicis n'avait rien en elle de l'intrépide agilité d'une duchesse de Berry ou d'une grande Mademoiselle.

Digitized by Google

Cé, et en attendant cette apogée rapidement atteinte de sa gloire militaire, dès la journée des Ponts-de-Cé ce sont déjà des élans mêlés d'éclairs. En animant de loin le champ de bataille il y projette de lumineuses suggestions. C'est lui qui, pour y assurer l'agile évolution de ses régiments d'infanterie, y avait mesuré l'intervalle des bataillons; lui qui, pour appuyer le contournement méridional de la tranchée de Saint-Aubin par l'insuffisante cavalerie de Contenant et d'Elbène, avait tiré de sa réserve et y avait expédié en cette phase critique un renfort décisif, en ne souhaitant, disait-il, que de rompre ses chaînes pour l'aller soutenir. Aussi, dans son irradiation royale et dans ses tressaillantes sollicitudes, Louis XIII avait conquis assez de lustre pour n'en rien envier à tant de héros qui avec lui s'installent dans l'auréole de la victoire : Créquy et Bassompierre, Zameth et Comminges, Malissy, Doué, Puységur et tant d'autres[1]. Et pour ne parler que du héros le plus captivant de cet état-major d'élite, en un souvenir persévérant de la bataille des Ponts-de-Cé et sur la demande de Condé c'est de grand cœur que, deux ans après, Louis XIII investira Bassompierre du bâton de maréchal[2].

[1] Après tous les noms évoqués dans mon récit, on peut citer encore un languedocien appelé Cassan, le capitaine Saint-Simon et son lieutenant Desfordes.

[2] Bassompierre, pp. 139, 143, 203; Richelieu, t. XXII, pp. 82-90. — Lettres du Cardinal de Richelieu (publ. Avenel), t. I, pp. 606, 626 et n.; et t. VII (supplément), pp. 435 et 442. — Fontenay-Mareuil, pp. 150-151. — Rohan, p. 516. — Brienne, pp. 342-343. — Mém. de Puységur, publ. Tamisey de Larroque, t. I, pp. 6 et n., 7. — Arnauld d'Andilly, f°s 19-20. — *Merc. fr.*, pp. 330-336, 339-340. — *Journal d'Herouard*, pp. 182-190, 192-195. — La Nunz. di Fr., lettres des 8 et 10 août, datées du Ponts-de-Cé, avec l' « allegata » de Modène; et lettres des 12, 22, 24 août, 6 septembre. — *Lettres et mém. de mess. Ph. de Mornay.* : lettre du 7 août; Mém. du roi à Duplessis-Mornay, 8 août. Dispacc. degl. amb. ven., 22 août. — Marillac, pp. 43, 48-68, 71-75, 82-92, 200. — Bibl. nat. : f^o Fr. 3814, p. 67; F. divers, 15.022. — *Fautes remarquées*, etc. pp. 75-76. — Matt. de Mourgues, *Lumières*, etc., pp. 34-36. — *Aventures du baron de Faneste* (Cologne, 1721), pp. 207-210, 243, 252-253. — Mairie d'Angers, arch. anciennes non catologuées, dossier *Guerre entre Louis XIII et la Reyne-Mère*, malheureusement entamé par des déchirures. —

Digitized by Google

Par cette promotion significative eût dû du même coup se relever l'honneur d'une victoire dont sa rapidité même nous a soufflé le prestige, et dont il est temps de ne plus sourire dédaigneusement comme d'un divertissant pas d'armes. Assez longtemps tout ce qui s'y est déroulé dans le camp de Marie de Médicis en fait de charlatanisme dans les plans de défense, ou d'imbroglios dans les désertions, ou d'affolement dans les débandades, a prévalu tour à tour dans la bile sarcastique de cet Agrippa d'Aubigné[1] qu'un si amer désabusement écarta de la guerre civile, ou dans les lazzis de ces amuseurs sans pitié qu'on nomme Bautru et Tallemant[2], sur la portée d'un drame dont ce ne

Jehan Louvet, t. II, pp. 36-37, 50, 53-54. — Barthélemy-Royer, hist. d'Anjou (*Revue de l'Anjou*, 1852), pp. 482-487. — Rer. and. Pand., p. 95. — Rangeard, pp. 335, 369-373, 374-375. — *La prise du Pont de Sé et de son chasteau par l'armée du Roy* (Paris, chez P. Roulet, 1626, pp. 5-10, 12. — Lb[36] 1447 : *La prise de la ville du Pont de Sée et la defaitte des Trouppes qui estoient en icelle, contre le service du Roy, ensemble tout ce qui cy est passé et les drapeaux et guidons qui y ont esté apportés à la Reyne par le commandement de Sa Majesté. Le tout selon l'advis qu'en a donné Monseigneur le duc de Montbazon à Messieurs de la Cour du Parlement le unziesme aoust.* (A Paris, chez Isaac Mesnier, rue des Mathurins. 1620), pp. 5-7. — Lb[36] 1448 : *Récit véritable de ce qui s'est passé en la prise du Pont de Sé* (Paris, chez Nicolas Trennet, demeurant en la rue de Saint-Jean de Latran, pp. 3-6, 8-9. — Lb[36] 1449, p. 9. — Lb[36] 1454, pp. 19-20, 22-30. — Lb[36] 1455, pp. 7-10, 12-17. — Chron. de Michel Courjaret, p. 323. — Barthélemy Roger (*Revue de l'Anjou*, 1852), pp. 482-487. — *Ludovici XIII Itinerarium*, pp. 17-22. — Roucoveri, pp. 323-329. — Gramond, pp. 297-301. — Malingre, pp. 655-662. — Dupleix, pp. 137-139. — Le P. Griffet, pp. 266-267, 269. — Levassor, pp. 591-592. — Mme d'Arcouville, pp. 71-73, 76. — *Vie du cardinal-duc de Richelieu*, p. Leclerc, pp. 39, 85-88. — *La Vie du P. Joseph, capucin*, de Dupré-Balain (en copie), f° 472. — *Vie du véritable P. Joseph, capucin*, pp. 140-141. — Batterel, mss. de l'Oratoire, t. I, l. III, n° 82. — Henry de Rohan, *P. Auguste Laugel* (Firmin Didot, 1889), pp. 91-92. — V. Cousin, *Journal des Savants*, mai et juin, 1862. — Bazin, pp. 367-370. — H. Martin, p. 161. — Dareste, pp. 67-68. — Bodin, *Recherches historiques sur l'Anjou*, 1847, t. II, pp. 246-252. — *L'Anjou et ses monuments*, par M. Godard-Faultrier, t. II, pp. 461-462. — *Histoire de Saint-Michel du Tertre*, par M. Rondeau, *passim*. — Dict. de C. Port, art. Ponts-de-Cé. — Renseignements fournis par M. le curé de Saint-Aubin des Ponts-de-Cé et MM. Boutton et Leguy.

[1] V. le *Baron de Fæneste*, sup. cit.

[2] « Bautru », nous dit Tallemant, « y avoit [au combat des Ponts-de-Cé] un régiment d'infanterie au service de la Reine-Mère, » et il

Digitized by Google

furent là que les intermèdes. Des intermèdes, hélas! qui ont absorbé le fond, au point qu'à ce drame qui éclate entre le carnage de l'église de Saint-Aubin et les sinistres battues de la plaine de Sainte-Gemmes, s'est invinciblement accolée jusqu'ici l'étiquette si détonnante de « drôlerie des Ponts-de-Cé »[1]. Ah! certes, jamais ne se serait travesti en thème d'hilarité un aussi grave événement historique, s'il eût surgi dans le camp de Marie de Médicis une autorité assez souveraine pour y concentrer la défense, y régir l'élan, y imposer la discipline; si ce jour-là rien n'eût écarté des conseils de guerre ou diverti des champs de bataille ou cantonné dans l'indépendance un Richelieu, un Rohan, un d'Epernon, un Mayenne ! Mais même dans l'intrépidité, la vigilance et l'audace d'un Marillac, d'un Senneterre, d'un Pontchâteau et d'un Saint-Aignan, d'un Flosselière et d'un Boisguérin, il y avait encore assez de prestige pour sauver du ridicule en leur infériorité numérique la résistance des vaincus, et rehausser d'autant dans la cause royale l'honneur de la victoire.

A un autre point de vue néanmoins cette victoire, due au malheureux contre-temps qui toute la matinée du 7 août a immobilisé dans l'antichambre de Marie de Médicis l'ambassade du nonce, plût à Dieu que dans nos annales militaires elle ne soit pas venu grossir la liste des victoires inutiles! Inutiles, même pour la gloire de ceux

lui disait un jour : « Pour des gens de pié, madame, en voilà assez; pour des gens de cœur, c'est une autre affaire. »

« J'ai déjà dit, ajoute Tallemant, qu'il [Bautru] était à la débâcle du Pont-de-Cé. Quelqu'un qui estimoit fort un M. de Jomelière qui avoit quelque emploi en cette guéritte lui dit : « Qu'est-ce qui est plus hardi que Jomelière? — Les faubourgs d'Angers, répondit-il, car ils ont toujours été hors la ville, et lui n'en est pas sorti. » — Les *Historiettes* de Tallemant des Reaux (publ. Monnoyer, 1834), t. I, pp. 104-105, 348.

Ajoutons au chapitre des facéties auxquelles a donné lieu la bataille des Ponts-de-Cé une comédie que firent jouer à leurs élèves les Jésuites de La Flèche.

[1] L'on dit encore aujourd'hui : « La drôlerie des Ponts-de-Cé, ils sont quatorze à porter une ardoise. »

Digitized by Google

qui y ont attaché leur nom. Afin de s'illustrer sous les yeux de Louis XIII, parmi tant de guerriers dont le lustre a décoré son règne, c'était assez pour Créquy et Bassompierre d'enlever plus tard les barricades du Pas de Suse, auprès desquelles les tranchées de Saint-Aubin n'étaient que jouets d'enfants. Et quant au prince dont la haineuse impulsion, en les déchaînant sur ces tranchées, les y a condamnés à vaincre ; quant au prince qui d'ailleurs n'y a fait qu'égarer confusément dans la mêlée l'impétuosité qui les y avait précipités ; quant au prince qui, en général, n'a pas porté très heureusement de sa personne sur les champs de bataille le nom d'Henri II de Bourbon, c'est sans avoir encouru depuis les pacifications de Sainte-Menehould et de Loudun nul reproche d'échappées pernicieuses, que cette impétuosité de cabinets, de quartiers généraux et de conseils de guerre eût passé toute héréditairement, en la plus forte éducation militaire reçue au foyer paternel et sauf la transfiguration géniale, au vainqueur de Rocroy, de Norlinguen, de Fribourg et de Lens. Et Vendôme ! Sans la bataille des Ponts-de-Cé Vendôme n'eût point ajouté le burlesque d'une forfanterie doublée de couardise à la noirceur de ses mille rebellions contre la légitimité de sang royal ; et de la longue carrière maritime dont c'est à peine si les exploits couvrent tant d'écarts, on n'eût vu que la maturité brillante, la maturité d'un habile défenseur des côtes de l'Océan contre les entreprises de l'hérésie, de la fronde et de l'Espagne. En revanche, avec Nérestan que de prouesses ensevelies dans le feu d'une bataille qui, d'autre part, n'épargna Marillac que pour ne soustraire pas une goutte de sang à l'échafaud du lendemain de la journée des Dupes !

Inutile, au moins la victoire des Ponts-de-Cé le fut même au point de vue du prince dont les animosités l'avaient rendue inévitable, et l'avaient pour ainsi dire imposée à l'amour filial de Louis XIII. En son cruel triomphe Condé

Digitized by Google

ne se pouvait flatter d'avoir vaincu Marie de Médicis, dès lors que Marie de Médicis, à l'heure même de la bataille engagée à son insu, persistait à la vouloir conjurer par une soumission honorable ; par une soumission dont un malentendu d'alcôve et un embarras de carrosse, en en retardant de deux heures la consécration officielle, ne lui ont pu souffler le bénéfice. Non, Condé a surpris mais il n'a pas vaincu Marie de Médicis, pas plus que ces vrais triomphateurs qui s'appellent Créquy, Bassompierre et Nérestan n'ont vaincu le nonce, Richelieu et Luynes. Comme il nous reste à le voir, ce n'est point à la bataille des Ponts-de-Cé que nous devons la réconciliation de Brissac; ou pour mieux dire ces deux triomphes réciproques de la guerre et de la diplomatie ne peuvent naturellement s'infirmer dans leur plénitude respective. Et en somme, en envisageant dans la journée du 7 août 1620 tout ce que le jeune monarque forcé d'y vaincre sans y pouvoir combattre, en sa transparente sollicitude pour l'armée qui le sentait si proche d'elle, lui a tout à la fois communiqué d'élan et emprunté de lustre, on ne peut enregistrer sans fierté dans les annales angevines une victoire qui a grandi Louis XIII sans humilier Marie de Médicis.

Eusèbe Pavie.

(A suivre.)

Digitized by Google

MÉMOIRES ET DOCUMENTS
CONCERNANT LES
GUERRES DE LA VENDÉE

V
CHALBOS
CAMPAGNE A LA VENDÉE
(suite)

XII

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, UNE ET INDIVISIBLE

Niort, le 6 auguste, l'an IIe [1].

CHALBOS, *général de division, au général de brigade* BOULARD

Une escadre anglaise, dans laquelle on a compté vingt-sept à vingt-huit vaisseaux de ligne, a été vue le 1er de ce mois à la hauteur de Belle-Isle-en-Mer. On ignore ses projets. L'escadre de la République dans ces parages, se trouvant bien moins forte, a reçu l'ordre de se retirer sous le canon de la citadelle de Belle-Isle.

Soyons dignes de la confiance de la République; nous devons lui répondre du dépôt qu'elle a mis en nos mains. Redoublons de surveillance sur nos postes maritimes, et si nos ennemis préparent quelque descente sur nos côtes, repoussons dans la mer ces hordes sanguinaires, ou qu'elles n'arrivent sur nos plages qu'à travers nos cadavres entassés.

CHALBOS [2].

XIII

Fontenay-le-Peuple, le 13 septembre [3], II de la République française, une et indivisible.

CHALBOS, *général de division, au général en chef* ROSSIGNOL

Citoyen général,

Westermann, acquitté et renvoyé à ses fonctions par le tribunal militaire, est arrivé ici depuis trois jours. J'ai

[1] 1793.

[2] *Dépôt de la Guerre. — Arch. Hist.*, Son 5. — *Armée des côtes de la Rochelle*, Con 4.

[3] 1793.

Digitized by Google

l'honneur de vous en rendre compte, en vous observant qu'il est le quatrième officier général de la petite armée que j'ai ici. La division des Sables n'en a qu'un. J'attendrai vos ordres sur la destination que vous voudrez lui donner. Je vous prierai de remarquer seulement que la cavalerie de la légion du Nord, à laquelle est attaché Westermann, m'est absolument indispensable, n'ayant que cette troupe à cheval et les 150 dragons que vous m'avez envoyés.

CHALBOS[1].

XIV

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, UNE ET INDIVISIBLE

Fontenay-le-Peuple, le 13 septembre, IIe année[2].

CHALBOS, *général de division, au citoyen* ROSSIGNOL, *général en chef de l'armée des côtes de la Rochelle*

Vous avez approuvé, citoyen général, les dispositions que je vous avais proposées en raison de la malheureuse affaire de Chantonnay. Les circonstances ne sont plus les mêmes, et cette armée, étant réorganisée et plus en état d'agir peut-être qu'avant le funeste échec du 5, semble nous permettre de ne plus nous renfermer dans une défensive aussi peu active et nous met à même d'effectuer le plan arrêté par le Conseil de guerre du 3 septembre[3]. Celui tenu à Luçon par les officiers généraux de cette division le juge ainsi, et je ne dois pas conserver de doutes. En conséquence, je me conforme au plan général prescrit par l'arrêté du 3 septembre, et je me porte à la Chataigneraye; dans ces circonstances, j'écris au général Rey, et je vous envoie copie de ma lettre et de celle du Conseil de guerre tenu hier à Luçon. Croyez, citoyen général, que, comme vous me l'avez recommandé, j'aurai la plus grande

[1] *Dépôt de la Guerre. — Arch. Hist., S. 5. — Armée des côtes de la Rochelle, C. 4.*

[2] 1793.

[3] Cf. Savary, II, 93 et s.

Digitized by Google

surveillance, et que j'emploierai tous les moyens que la République a mis en mes mains, pour assurer le triomphe de ses armes[1].

Je n'ai rien négligé pour assurer l'exécution des arrêtés des représentants du peuple relatifs à Tuncq. Il partit dès qu'il eut reçu la signification que je lui fis faire de l'arrêté qui le mandait à Tours. J'ai appris depuis qu'il avait passé à Tours et à Vendôme. Je présume qu'il est à Paris.

CHALBOS[2].

XV

A la Chataigneraye, le 19 septembre 1793, l'an II de la République.

CHALBOS, *général de division, au général* MIESKOWSKY

D'après la lettre que je reçois à l'instant du général en chef Rossignol, général, l'arrêté du conseil de guerre tenu à Saumur le 11 de ce mois doit avoir lieu[3]. En conséquence, je donne ordre pour que l'armée de Luçon, qui

[1] Au moment où il écrivait cette lettre, Chalbos n'avait pas encore reçu notification de l'arrêté pris le 11 septembre à Saumur, par les généraux Rossignol, Santerre, Dambarrère, Menou, Hanicque et Turreau, et qui modifiait complètement les décisions du Conseil de guerre du 3 septembre. — Cf. pièce suivante.

[2] *Dépôt de la Guerre. — Arch. Hist., S. 5. — Armée des côtes de la Rochelle, C. 4.*

[3] Cet arrêté du 11 septembre indiquait expressément les dispositions que devait prendre la partie de l'armée qui se trouvait à Saumur et aux environs.. . et il ajoutait : « Les dispositions ci-dessus « arrêtées seront envoyées au général Chalbos, qui sera tenu de con- « former sa division sur les mêmes principes, en réunissant une « masse considérable au centre des cantons qu'occupent les troupes « qu'il commande et deux postes principaux sur la droite et sur la « gauche, de manière qu'il puisse, ainsi que la division de Saumur, « opposer une résistance imposante en cas de défensive ou une « masse très active en cas d'offensive.

« Le choix de ses postes sera laissé à sa disposition. Il fera con- « naître les dispositions contenues dans l'arrêté ci-dessus au général « Mieskowsky et aux autres généraux qui sont sous ses ordres... » *(Dépôt de la Guerre. — Arch. Hist., Son 5. — Armée des côtes de la Rochelle, Con 4.)*

Digitized by Google

est maintenant à Chantonnay, Bazoges et Mouilleron, rentre à Saint-Hermand et Luçon ; qu'elle occupe le pont Charon et autres environnants. Ce mouvement se fera demain. Je rentre aussi à Fontenay. D'après cela, vous savez ce que vous avez à faire, puisque je vous ai envoyé copie du plan.

Le général de division,

CHALBOS [1].

P.-S. — Vous voyez que l'ordre du général annule l'arrêté du conseil de guerre tenu à Saumur.

XVI

La Chataigneraye, le 23 septembre, IIe de la République Française, une et indivisibe [2].

CHALBOS, *général de division, au citoyen* ROSSIGNOL, *général en chef*

. . . . . .

La Chataigneraye se trouve en flèche dans le pays ennemi. J'ai un vide de *douze* lieues à ma droite et un de *sept* lieues à ma gauche. J'ai à ma gauche un chemin couvert qui, de Mouilleron, conduit à la forêt de Vouvant ; je peux être cerné et je suis sans nouvelles aucunes des différents corps d'armées. Je vais m'éclairer le plus possible par des patrouilles et j'attendrai vos ordres dans la contenance d'un bon républicain qui commande à de bons républicains et qui ne sauront jamais pactiser entre la Liberté et ses ennemis.

J'ai fait avancer aujourd'hui un détachement à Saint-Pierre-du-Chemin ; on a tué quatre hommes et enlevé le blé, provisions, etc.

[1] *Dépôt de la Guerre* : *Arch. Hist.*, *Son* 5, *Con* 4.
[2] 1793.

Digitized by Google

Je demande peu, général, il n'est pas en moi de solliciter; mais je ne peux m'empêcher de vous demander le grade de chef de brigade pour les adjudants généraux Faucher. Je suis plus à portée que personne de juger de leurs services et de ceux qu'ils peuvent rendre. Je demande ce grade comme une justice pour eux, et je désire vivement qu'ils l'obtiennent. Je vous prie, citoyen général, de l'obtenir provisoirement des représentants du peuple réunis au quartier-général en attendant la confirmation du Conseil exécutif.

CHALBOS[1].

XVII

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, UNE ET INDIVISIBLE

A la Châtaigneraye, le 26 septembre 1793, l'an IIe.

CHALBOS, *général de division, aux citoyens* FAYAU *et* BELLEGARDE, *représentants du peuple, près l'armée des Côtes de La Rochelle.*

Citoyens représentants du peuple,

Je répons (*sic*) à votre arrêté daté d'hier 26 (*sic*), et que j'ai reçu de vous aujourd'hui à une heure après midy. Les considérants qui le précèdent sont de nature à exiger de moi une réponse catégorique et républicaine.

ARRÊTÉ	RÉPONSE
Au nom de la République française, liberté, égalité ou la mort. Nous, représentants du peuple près l'armée des côtes de la Rochelle.	Vous avez été instruits par vous-mêmes, mieux que par la voix publique, de la con-

[1] *Dépôt de la Guerre. — Arch. Hist.*, Son 5. — *Armée des côtes de la Rochelle*, Con 4.

Digitized by Google

Instruits par la voix publique.

duite de l'armée à mes ordres ; venus avec elle à la Châtaigneraye, vous l'avez quitté avec elle, vous l'y avez accompagnée à son retour, vous avez assisté aux expéditions, aux invasions qu'elle a faites.

Que le décret du premier août[1] *ne reçoit dans*

Si vous entendez par ces mots le vaste pays occupé

[1] *Décret du 1er août 1793*

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité de Salut Public, décrète :

« ART. I. — Le ministre de la guerre donnera sur le champ les ordres nécessaires pour que la garnison de Mayence soit transportée en poste dans la Vendée. Il sera mis, à cet effet, à la disposition du ministre de la guerre, 3 millions, pour l'exécution de cette mesure ;

« ART. II. — Il sera procédé à l'épurement de l'état-major et des commissaires des guerres de l'armée des côtes de La Rochelle, pour leur substituer des officiers généraux et des commissaires d'un patriotisme prononcé.

« ART. III. — Les généraux de l'armée des côtes de La Rochelle tiendront la main à l'exécution rigoureuse des lois rendues contre les déserteurs, les fuyards, les traîtres et ceux qui jettent leurs armes et vendent les habits.

« ART. IV. — L'organisation des compagnies des pionniers et des ouvriers sera accélérée ; ils seront choisis dans les communes les plus patriotes.

« ART. V. — Les généraux feront un choix pour former des corps de tirailleurs et de chasseurs intrépides.

« ART. VI. — Il sera envoyé par le ministre de la guerre des matières combustibles de toutes espèces, pour incendier les bois, les taillis et les genêts.

« ART. VII. — Les forêts seront abattues, les repaires des rebelles seront détruits ; les récoltes seront coupées par les compagnies d'ouvriers, pour être portées sur les derrières de l'armée, et les bestiaux seront saisis.

« ART. VIII. — Les femmes, les enfants et les vieillards seront conduits dans l'intérieur, il sera pourvu à leur subsistance, à leur sûreté, avec tous les égards dus à l'humanité.

« ART. IX. — Il sera pris des mesures par le ministre de la guerre, pour préparer tous les approvisionnements d'armes et de munitions de guerre et de bouche de l'armée qui, à une époque prochaine, fera un mouvement général sur les rebelles.

« ART. X. — Aussitôt que les approvisionnements seront faits, que l'armée sera réorganisée et qu'elle sera prête à marcher sur la Vendée, les représentants du peuple se concerteront avec les administrations des départements circonvoisins, qui se sont maintenus

Digitized by Google

le pays occupé par la division commandée par le général Chalbos qu'un simulacre d'exécution.

par les divers corps d'armée de Parthenay jusque au-delà de Luçon, il est évident que je n'ai pu y influer que par ma correspondance, et elle prouve que je n'ai rien négligé pour assurer le maintien de la République et l'exécution de ses lois. Si vous entendez la division armée qui s'est portée de Fontenay à La Châtaigneraye, il me suffira de vous rappeler les faits, et votre loyauté rendra hommage à la vérité.

Cette inculpation est extrêmement grave, mais je ne vois pas comment je peux être responsable de ce crime

dans les bons principes, pour faire sonner le tocsin dans toutes les municipalités environnantes, et faire marcher sur les rebelles les citoyens depuis l'âge de 16 ans jusqu'à celui de 60.

« ART. XI. — La loi qui expulse les femmes de l'armée sera rigoureusement exécutée. Les généraux en demeurent responsables.

« ART. XII. — Les représentants du peuple, les généraux, veilleront à ce que les voitures d'équipages à la suite de l'armée, soient réduites au moindre nombre possible, et ne seront employées qu'au transport des effets et des matières strictement nécessaires.

« ART. XIII. — Les généraux n'emploieront désormais pour mots d'ordre, que des expressions patriotiques, et que les noms des anciens républicains ou des martyrs de la liberté et, dans aucun cas, le nom d'aucune personne vivante.

« ART. XIV. — Les biens des rebelles de la Vendée sont déclarés appartenir à la République ; il en sera distrait une portion, pour indemniser les citoyens qui seront demeurés fidèles à la patrie, des pertes qu'ils auraient souffertes.

« ART. XV. — Le présent décret sera envoyé sur-le-champ au pouvoir exécutif, au ministre de la guerre et aux représentants du peuple près l'armée des côtes de La Rochelle. »

(*Réimpression de l'Ancien Moniteur*, XVIII, 287-288.)

Digitized by Google

capital. S'il existe, cherchons quel est le coupable.

Ce n'est pas sur la direction de la force armée que porte le reproche. Toujours subordonnée dans ses mouvements aux ordres supérieurs, l'armée s'est conformée aux arrêtés des conseils de guerre et aux ordres du général en chef.

Serait-ce sur ce que l'on n'a pas enlevé toutes les femmes, les enfants, les vieillards, les récoltes, etc., comme vous me l'avez dit ce matin ? En ce cas, ce n'est pas à moi que doit s'adresser votre arrêté. La force armée doit protéger l'autorité civile chargée de l'exécution des articles 7 et 8 de la loi du 1er août ; ce ne sont pas les soldats qui doivent enlever les vieillards, les enfants, les femmes, les récoltes, etc., ce n'est pas au général qu'il appartient de l'ordonner, et vous avez consacré vous-mêmes cette vérité, en approuvant et ordonnant la publication de l'arrêté de vos collègues de Saumur, sur un arrêté du département de Mayenne-et-

Digitized by Google

Loire, qui crée une commission civile, à la suite de l'armée, pour faire les procès-verbaux, les réquisitions et les désignations nécessaires pour l'exécution de la loi du 1er août[1].

Cette commission n'est pas formée ici d'après cet arrêté, mais elle est suppléée par l'assemblée des membres des autorités constituées réunies de la Châtaigneraye et des commissaires du département, sous les yeux de deux représentants du peuple. Des commissaires de cette assemblée marchent toujours avec les différents détachements. Je n'ai jamais manqué de la prévenir des mouvements de l'armée et, le 23 septembre, époque du premier détachement que j'avais concerté avec vous devoir être porté sur Saint-Pierre-du-Chemin, je chargeai un adjudant-général de le lui annoncer. Voici la lettre qu'il écrivit à trois heures 1/2 du matin, et dont je joins à cette réponse une copie certifiée par les corps administratifs.

[1] Le lecteur trouvera cet arrêté du *Département de Maine-et-Loire*, rapporté par Savary, II, 103-107.

Digitized by Google

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, UNE ET INDIVISIBLE

La Chataigneraye, le 22 septembre 1793, l'an 2e, à 3 heures 1/4,

L'adjudant-général CONSTANTIN FOUCHER, *aux citoyens composant les autorités constituées, réunies à la Chataigneraye.*

« L'armée fera aujourd'hui un « mouvement, citoyens, et sa « direction sera Saint-Pierre-du- « Chemin. Elle s'avancera sur « deux colonnes, vous voudrez « bien faire commander des voi- « tures et prendre les autres « précautions nécessaires pour « l'exécution de la loi du 1er août « de cette année.

« Salut et fraternité.

« Signé : CONSTANTIN FOUCHER. »

Le citoyen Bellegarde, l'un de vous, marcha avec une des colonnes et, quand l'armée fut parvenue au ci-devant château de la Ménardière, les commissaires civils, sous les yeux du citoyen Bellegarde, firent enlever les meubles, les livres et le blé qu'il renfermait. Ce n'est pas au général qu'on doit s'en prendre, si les voitures requises ne suffirent pas pour tout emporter.

Déjà une quantité de bœufs, moutons, mules, a été con-

Digitized by Google

duite à Fontenay par divers détachements de l'armée.

J'observerai aussi qu'au moment de l'évacuation de la Châtaigneraye, le 18 septembre, je fis décharger dix-sept charretées de foin. Je remis ces dix-sept voitures à la disposition des commissaires des autorités constituées réunies, pour être employées à mener les vieillards, des femmes, des enfants et des effets.

C'est une grande vérité.

Considérant qu'en n'employant que des demi-mesures contre les brigands de la Vendée, ce serait autoriser leurs crimes, leur prêter des forces et manquer à la loi.

Arrêtons que le général Chalbos demeure responsable des retards qu'il apporterait à l'exécution de la loi du premier août dernier.

Fait à la Châtaigneraye, le 25 septembre 1793, l'an 2e de la République française une et indivisible. Signé : G. P. M. Fayau et Bellegarde.

Par ce que je viens de vous exposer, il est évident que cet arrêté ne peut me regarder, et autant j'appelle sur ma tête les responsabilités de mes devoirs et sur ma conduite la surveillance salutaire des représentants du peuple, autant je dois éloigner de moi, par l'exposé de la vérité, toute opinion méprise.

Digitized by Google

Il est de justice exacte, et par conséquent j'attends avec confiance que vous allez retirer cet arrêté et en instruire le Comité de Salut Public et la Convention nationale.

Je dois aussi, citoyens Représentants, vous prier de faire observer au Comité de Salut Public, que l'exécution des articles 6 et 7 de la loi du 1er aoust éprouve des difficultés et des lenteurs momentanées des circonstances.

Pour l'abattement des forêts et des grands arbres dont le pays est couvert, je vous ai observé encore hier au matin, quand vous avez visité l'armée dans ses différents postes de bataille, que les pionniers n'avançaient que lentement un travail aussi considérable ; qu'ils ne pourraient jamais suffire. Je vous ai demandé les réquisitions que vous jugeriez devoir nous procurer, des outils ou instruments propres à occuper les citoyens levés en masse et réunis à l'armée. Ils sont nombreux et auraient bien plus vite découvert le pays qui nous entoure et fait ce grand abattis.

Quant à l'incendie ordonné par l'article 6, la force de la sève, la pluie, ou le temps humide, ont empêché le feu de s'étendre. J'ai donné tous mes soins à l'application de la loi. Il y a toujours eu un officier de l'État-Major présent aux tentatives multipliées tous les jours. Devant vous, encore hier matin, j'en donnai l'ordre, et pendant que vous observiez, du haut des rochers, le pays occupé par les rebelles, vous vîtes au bas que c'était en vain qu'on essaya de brûler les bois qui l'avoisinent.

Le général de brigade Legros, que j'ai chargé spécialement de brûler les bois, les taillis, les genêts qui sont entre la Châtaigneraye et Cheffois, l'a essayé à plusieurs reprises chaque jour, et il me rend compte à l'instant qu'il a fait de nouveaux essais aujourd'hui, et encore en vain.

Le citoyen La Bretonnière, ingénieur adjoint à l'armée, reçut hier l'ordre de faire un nouvel essai en votre pré-

Digitized by Google

sence, à deux heures. Il vous attendit inutilement, il fit les essais et ne réussit pas. Vos occupations ne vous permirent pas, sans doute, de vous y trouver.

D'après cet exposé, citoyens Représentants du peuple, je vous le répète, il est d'une justice rigoureuse que vous retiriez cet arrêté qui, au moins, présume contre moi une négligence coupable. Ce n'est pas quand un homme a passé, comme moi, une longue vie dans l'observation de ses devoirs, qu'il peut être indifféremment accusé d'y manquer ; ce n'est pas quand, comme moi, il doit tout à la bienfaisance nationale, qu'il peut être désigné comme indifférent sur ses lois. Vous connaissez ma franchise et la pureté de ma conduite et de nos principes, je vous demande la justice que vous me devez et que vous devez avoir à me rendre.

CHALBOS.

P. S. — Le citoyen Coyaud, procureur syndic du district de la Châtaigneraye, m'a demandé ce matin d'aller avec un détachement à Saint-Hilaire-des-Voust [1], la Loge-Fougereuse et le Busseau. A son retour, au moment même, il annonce que ces différentes communes sont pleines de bons citoyens ; le citoyen Perreau, maire de la Loge-Fougereuse, qui est avec lui, atteste aussi que les habitants de ces communes désirent se joindre aux républicains armés, et qu'ils sont réunis pour défendre leurs propriétés et leurs personnes contre les rebelles [2].

H. BAGUENIER DESORMEAUX.

(A suivre.)

[1] *Lisez :* Saint-Hilaire-de-Voust.

[2] *Dépôt de la Guerre. Arch. Hist.*, Son 5. *Armée des côtes de La Rochelle*, Con 4.

Digitized by Google

A PROPOS DES SÉPULTURES

Du ROI RENÉ, d'ISABELLE DE LORRAINE et d'ULGER, Évêque d'Angers

---

On a beaucoup écrit sur le tombeau du roi René : après le travail de M. Godard, inséré en 1866 dans le *Répertoire archéologique;* après les intéressants détails donnés par M. Lecoy de la Marche dans ses *Extraits des Comptes et Mémoriaux du roi René;* enfin, après le Mémoire lu, en 1892, à la quinzième réunion des Sociétés des Beaux-Arts, à Paris, par M. Denais, le *Tombeau du roi René à la cathédrale d'Angers*, j'aurais trouvé inutile d'y revenir, si la *fosse voûtée* n'avait été ouverte le 16 septembre 1895 et encore le 15 juin dernier.

L'opération faite en 1895, sous les yeux de Monseigneur l'Évêque, avec tout le respect commandé par les circonstances et le souvenir d'un prince si aimé de ses sujets, permit de constater le mauvais état du caveau. Quelques ouvriers, au moment du transport du monument dans la nef de la cathédrale, avant la pose des boiseries du chœur, au siècle dernier, ayant entr'ouvert le caveau, prétendaient avoir aperçu *trois cercueils.* On en avait conclu que Jeanne de Laval ou Marguerite d'Anjou y avait pris place près d'Isabelle de Lorraine et du roi René, comme si des documents anciens ne donnaient pas l'assurance du contraire. Cette tradition, vieille seulement d'une centaine d'années, basée sur un témoignage sans contrôle, tombe aujourd'hui

Digitized by Google

devant la réalité. La *fosse voûtée*, de 2m24 de long sur 1m15 de large seulement et de 1m40 de hauteur, n'est point ce *vaste caveau* dans lequel on se figurait que reposaient le roi René, Isabelle de Lorraine, Jeanne de Laval et peut-être aussi Marguerite d'Anjou. A peine avait-on pu y placer *deux* cercueils.

Si la *fosse voûtée* en question est comprise dans le devis *des choses restant à faire à la sépulture* le 31 août 1450, rien ne prouve qu'elle fût creusée avant la mort d'Isabelle de Lorraine. Le contraire est à peu près certain. En effet, aucune des différentes pièces de marbre blanc et noir ou de pierre sculptée destinées au tombeau, au reliquaire et à l'autel voisin (trois monuments distincts formant un merveilleux ensemble), exécutées séparément dans *l'ostel de maistre Pons Poncet*, n'était encore *assise* à Saint-Maurice en 1453. René d'Anjou fut surpris dans les travaux de son tombeau (commencés en 1447 et peut-être encore inachevés à sa mort) par le décès d'Isabelle ; il est probable que la fosse fut hâtivement exécutée pour y recevoir les restes de la reine.

Quoi qu'il en soit, elle fut trouvée, le 16 septembre 1895, dans un état de dégradation complète. L'humidité, pénétrant dans les murs de l'église par une cour de l'évêché surélevée d'au moins 2 mètres au-dessus du niveau du chœur et qui a toujours reçu une grande partie des eaux pluviales de la cathédrale, avait déjà préoccupé le roi René après l'exécution des peintures de son tombeau ; elle avait aussi obligé le Chapitre à faire bâtir, au XVIIIe siècle, un contre-caveau qui existe encore le long du mur extérieur, sous l'ancienne cour de l'évêché. Il fut donc résolu de la restaurer et, en même temps, de renouveler les cercueils également endommagés.

Ce projet vient d'être mis à exécution les 15, 16 et 17 juin. Les journaux de Paris et d'Angers en ont parlé longuement. Chacun a pu apprécier le style et l'esprit si

Digitized by Google

différents de ces articles. Il me serait facile d'y relever des inexactitudes ; je ne le ferai pas ; je me bornerai à décrire les objets présentant un intérêt archéologique.

En enlevant les pierres et la terre recouvrant la voûte, on trouva quelques débris de pierres sculptées et dorées, qui furent recueillis avec soin. C'étaient des fragments du *Reliquaire* ou placard du trésor, exécuté aux frais du roi René, en même temps que le tombeau. Ce monument, dont les *sacraires* de Saint-Serge et de Saint-Martin peuvent assez bien donner idée, consistait en une armoire creusée dans la muraille, surmontée d'un riche fronton d'architecture orné d'un jugement dernier, d'angelots, de fines moulures, le tout entièrement doré « *de fin or* » par Coypin Delft, dont le devis date du 5 octobre 1473. Ce bijou d'architecture et de sculpture ne trouva pas grâce devant les vandales du XVIIIe siècle. Destruction absolument inutile, puisqu'il est séparé de la boiserie par une distance d'un mètre environ. S'il avait été épargné au moment de la pose des stalles, il existerait encore ; mais non, les enragés de badigeon, de marbre d'Italie, de Grec et de Romain, étaient trop contents de saccager un monument GOTHIQUE de plus ; ils ne surent pas résister à la tentation : les merveilleux débris retrouvés dernièrement leur servirent, comme de vulgaires cailloux, à caler les pièces de bois qui supportent la boiserie. Pareille injure subirent les assises des piliers de l'église, honteusement brisées pour donner plus d'ampleur au nouveau chœur... mais, n'insistons pas sur ces méfaits, il y aurait trop à dire. L'éducation artistique donnée par Fénelon et quelques beaux esprits du temps avait porté ses fruits.

Après qu'on eut dégagé la voûte, il fut facile de remonter le cercueil du Roi. Il était entr'ouvert, laissant apercevoir la tête et une couronne placée non sur le crâne mais en côté, comme si le cercueil avait été trop court pour permettre de la poser sur le chef lui-même. Au

Digitized by Google

moment de l'arrivée des restes de René à Angers, le doyen de la Vignole et le vicaire de l'évêque avaient exigé qu'on s'assurât de l'identité du corps. La bière de plomb avait été refermée après cette constatation, mais la soudure n'a pas résisté et le cercueil s'était ouvert de nouveau. La couronne, le sceptre terminé par une fleur de lis à quatre branches et une boule surmontée d'une croix, le tout en cuivre doré, sans valeur artistique, voilà les seuls objets trouvés dans le cercueil royal : pas trace de vêtements, rien autre chose. Le fond du cercueil était rongé par l'humidité, et pourtant il avait été élevé sur des lames de fer à 0,40 centimètres environ du sol de la fosse. L'*Illustration* du 27 juin 1896 donne un article et d'intéressantes photographies à ce sujet.

Le cercueil d'Isabelle, assez bien conservé en apparence, était encore plus endommagé : grâce aux précautions prises, les restes de la reine ne furent pas dérangés ; la tête était inclinée du côté droit, le crâne avait été scié pour l'embaumement. Pas un bijou, pas même un anneau : quelques restes de chaussure et d'une étoffe de soie damassée, fixée sur la châsse de bois, dont le cercueil de plomb avait été entouré.

A l'extrémité de chacun des cercueils, un vase de terre grossière, percé de trous et rempli de charbon, pour faire brûler l'encens suivant l'ancien usage.

Le 17 juin, les restes d'Isabelle et de René furent soigneusement déposés dans des cercueils de chêne garnis de plomb : sur chacun d'eux est gravé leur nom. On les descendit ensuite à leur place primitive ; une grande pierre recouvre l'entrée. On y a gravé la date de l'ouverture et de la restauration du caveau pour en conserver le souvenir aux générations futures.

Le même jour, vers cinq heures de l'après-midi, fut ouvert le tombeau de l'évêque Ulger, mort en 1149. Cet

Digitized by Google

illustre prélat (le premier enterré dans la cathédrale encore inachevée) avait été déposé dans un cercueil de pierre, revêtu de ses ornements pontificaux.

Un mur, construit en avant en 1783, pour faciliter son travail au *badigeonneur* Borani et supprimer l'enfoncement où se trouvait le tombeau (*Quod nefas*, écrivait avec raison, en marge de la délibération capitulaire, une plume révoltée d'un pareil vandalisme), mit heureusement le cercueil à l'abri des fanatiques de 1793. Une petite partie du couvercle avait bien été brisée en 1757, mais c'était l'extrémité du côté des pieds. Un procès-verbal du temps constate alors l'existence du suaire, encore presque entier, de chaussures découpées à la façon des anciens, d'un rochet et d'une chasuble violette à fleurs rouges. Disons tout de suite que ce qu'on a pris pour un rochet était l'aube, et pour chasuble, la dalmatique.

Les évêques étaient, on le sait, inhumés avec leurs insignes : les sandales, la crosse, la mitre, l'anneau, leurs vêtements sacrés (aube, étole, dalmatique, chasuble) et un calice d'étain ordinairement. J'espérais donc trouver ces divers objets dans le cercueil d'Ulger. A peine le pesant couvercle soulevé, on aperçut le calice d'étain et sa patène, une crosse d'ivoire fort bien travaillée, un vase sphérique en bois tourné, renfermant un anneau, quelques restes des sandales et de la mitre, une empreinte de son sceau et, enfin, de superbes étoffes dont, malheureusement, aucune photographie ni dessin ne purent être pris, faute de temps. Deux heures après, le cercueil fut refermé, les divers objets dont je viens de parler, remis en place. On n'a donc fait qu'entrevoir un véritable trésor ; je vais en parler avec quelque détail, non sans réclamer l'indulgence du lecteur.

Dans un intéressant traité de M. l'abbé Barraud, auquel je ferai plusieurs emprunts, je lis ce texte, tiré du

Digitized by Google

Speculum Ecclesiæ[1] : « ... *Super pectus vero sacerdotis debet poni calix loco sigilli, quidquid sit de oblata ; quod si non habetur stanneus, saltem Samius... Episcopus debet habere annulum, quia sponsus est...* Cet extrait mentionne un *calice d'étain* ou, à son défaut, de terre cuite, sur la poitrine, à la *place du sceau*, et un *anneau* pour l'évêque. Nous allons voir qu'on a trouvé le *calice d'étain*, l'*empreinte du sceau* suspendue sur la poitrine et, enfin, un *anneau d'or*.

Le Calice d'étain. — Il mesure 0m11 de hauteur et ne présente, non plus que la patène, aucun ornement gravé. La forme du calice est excellente : coupe sphérique, pied rond, nœud orné d'une moulure saillante. La patène est fort détériorée ; presque toute la partie creuse du centre est rongée.

La Crosse. — La hampe est en bois tourné, sans la moindre décoration ; la volute en est détachée. Celle-ci est en ivoire sculpté avec délicatesse. Elle présente un grand intérêt. La tige s'élance avec vigueur au-dessus d'une douille en cuivre doré, sur laquelle on peut lire : BACVLVS ; elle est chargée de bourgeons disposés sur quatre rangs et se termine par deux tiges parallèles auxquelles semblent s'attacher deux monstres, sorte de dragons à face humaine, auxquels de longues moustaches tombantes donnent un aspect farouche. Que signifient ces étranges figures ? Elles sont assurément symboliques : un examen plus approfondi et des recherches ultérieures pourront en déterminer le sens. La volute était séparée de la hampe ; il est fort possible qu'entre ces deux parties se soit trouvée une pomme d'ivoire, travaillée à jour et munie d'une douille en cuivre doré, sur laquelle auraient été gravées des

[1] *Des Bagues, à toutes les époques et, en particulier, de l'Anneau des Evêques et des Abbés*, p. 103. (Martène. — *De antiquis Ecclesiæ*. Lit. III, cap. XII, n. 11, T. III, p. 559.)

Digitized by Google

inscriptions complétant le sens du mot BACVLVS. On avait bien découvert dans la tombe de Guillaume de Rotz, abbé de Fécamp, décédé en 1105, un bâton en bois, terminé par deux douilles à six pans, sur lesquelles on lisait : BACVLVS CORRECTIONIS — BACVLVS... (Ici, évidemment, il manque quelque chose.) Peut-être entre les ornements et les plis de la chasuble et de la dalmatique d'Ulger, retrouverait-on le nœud ou la pomme de la crosse avec la *fin* de l'inscription.

L'ANNEAU. — A gauche de la tête de l'évêque, aujourd'hui séparée de la colonne vertébrale, on découvrit une custode ou petit vase en bois tourné. Si la comparaison n'était pas trop vulgaire, je dirais qu'elle ressemble à ces soupières en bois léger qu'on voit dans les ménages d'enfants. On l'ouvre : elle renfermait un anneau d'or muni d'une pierre verte, gravée d'une fourmi. Autour du chaton se lit, en abrégé, l'inscription : « B.E.S.T.A.R.A. » A l'intérieur du jonc de la bague : « † THEBALGUTGUTTHANI. » Je laisse, pour l'instant, à de plus habiles le soin de trouver à qui appartenait ce précieux anneau donné, sans doute, à Ulger par quelque grand personnage.

Charles le Chauve, écrivant, en 867, au pape Nicolas relativement à la déposition d'Ebbon, archevêque de Reims, parle de l'*anneau* qui, dans une circonstance solennelle, avait été donné par Judith, sa mère, à ce prélat[1]. Pourquoi ne pas admettre ici un fait analogue ?

LES SANDALES. — La plus grande partie a été volée en 1757 et j'avoue que je ne pensais pas en voir quoi que ce soit. On a cependant trouvé la moitié de l'empeigne de l'une d'elles. Des découpures à peu près triangulaires y forment des appendices, *ligulæ*, dans lesquels devait passer un cordon. Tout autour de ces ouvertures, et à un

[1] *Des Bagues à toutes les époques et, en particulier, de l'Anneau des Évêques et des Abbés*, par l'abbé Barraud, p. 88. (Labbe, collection des Conciles, t. VIII, col. 878.)

Digitized by Google

demi-centimètre des bords, court une ligne formée de petits trous au fond desquels on reconnaît la présence d'une substance métallique, de plomb probablement. Cinq trous analogues, disposés en forme de croix, ornent le champ dans divers endroits. Cette ornementation rappelle celle des souliers de saint Malachie à la cathédrale de Chalons, tandis que les découpures se rapprochent de celles des sandales de Stavelot[1] et du trésor impérial de Vienne[2].

Empreinte de sceau. — Suspendue au cou de l'évêque par un fil, cette empreinte, sur plomb très mince, est d'un grand intérêt. L'évêque, assis sur le faldistorium, bénit de la main droite et tient sa crosse de la main gauche. Il porte une mitre analogue à celle dont il est coiffé dans son tombeau ; on lit tout autour : « SIGILLVM VLGERII ANDEGAVORVM EPI. »

La mitre. — Il n'en reste plus guère que le *circulus* ou galon d'or de 0m03 de large entourant le front et les deux fanons, de 0m40 de long et de 0m07 de large à leur extrémité inférieure, garnie d'un étroit galon d'or et d'une frange de laine blanche. Alors (on en peut juger par les sceaux des abbés et des évêques) les mitres étaient bien différentes de ce que nous les voyons à partir du XIIIe siècle. Elles consistaient en une sorte de coiffe (je dirais *beret* si le mot n'était trop moderne), un peu vague, en soie très souple qui, peu à peu, fut doublée d'une étoffe plus raide formant, pour ainsi dire, deux espèces de cônes, peu prononcés, à droite et à gauche au-dessus des oreilles, et non pas en avant et en arrière de la tête. Vers la fin du XIIe siècle, on commence à voir des mitres doublées de parchemin et, plus tard, d'étoffe très raide et enfin de carton, prendre la forme actuelle ; elles sont d'abord très basses et présentent à leur sommet un angle obtus, puis un angle droit, enfin

[1] *Archéologie chrétienne*, par le chanoine Reusens, t. I, p. 508.

[2] *La Broderie, du XIe siècle jusqu'à nos jours*, par L. de Farcy, p. 14, 36, 40 et planche 10.

Digitized by Google

un angle aigu; souvent, les orfèvres en ont enrichi les rampants de jolies pièces d'orfèvrerie, de pierreries, etc. Ici, nous avons bien trouvé les restes d'une mitre telle que M. Viollet-Leduc l'a décrite, telle qu'on en voit des dessins dans certaines miniatures des manuscrits antérieurs au XIIIe siècle.

La dalmatique est violette, à fleurs rouges disposées en écaille, séparées par des rayures, étoffe vraiment précieuse dont, malheureusement, aucun dessin n'a pu être relevé.

La chasuble paraît entière; elle était de grande forme, suivant l'usage, mais assez courte et ne dépassait pas les genoux. Une bordure de palmettes et d'oiseaux encadre le champ, sur lequel on distingue fort bien des aigles et des lions blancs et jaunes sur fond vert. Voilà une magnifique étoffe sicilienne ou orientale, parfaitement conservée, dont il serait à souhaiter qu'on pût fabriquer des reproductions ou, tout au moins, prendre des calques coloriés.

L'étole ou le manipule. — Une bande de soie tissée d'oiseaux regardant une fleur de lis semble avoir appartenu à l'étole ou au manipule.

Bref, ce tombeau, visité d'une façon trop sommaire, faute de temps et d'une lumière suffisante, renferme, avec les restes vénérés d'un des plus grands évêques d'Angers, d'inappréciables documents sur le costume épiscopal au XIIe siècle. Quel dommage que les chanoines de Saint-Maurice, qui ouvrirent, en 1635, le tombeau d'Hardouin de Bueil et, en 1699, ceux de Guillaume de Beaumont et de Nicolas Geslant, n'aient pas pris la peine d'en conserver le souvenir, d'en faire dessiner les crosses, les mitres et les précieux vêtements! Tout cela est à jamais perdu pour l'archéologie.

En terminant cette trop longue note, je ne puis m'empêcher d'exprimer le souhait de voir rétablir enfin le tombeau du roi René, dont il reste au Musée Saint-Jean de si merveilleux débris, et aussi celui d'Ulger, dont la châsse étin-

Digitized by Google

celait d'or, de pierres et d'émaux. Ce qu'on a trouvé de celle-ci en 1871 a été déposé au Musée diocésain et suffirait, avec les dessins de Gaignières, pour en refaire une fidèle restitution. Puisse-t-il se trouver quelque Mécène, ami des arts et des souvenirs angevins, pour réaliser ce vœu !

L. DE FARCY.

Digitized by Google

CHRONIQUE

La grande et triste nouvelle, c'est le départ inattendu de Mgr Mathieu, nommé par ordre formel du Pape à l'archevêché de Toulouse. Les sympathies que trois années d'épiscopat lui avaient conquises, son affabilité, sa finesse d'esprit, sa charité pour les pauvres le feront regretter dans tous les rangs de la société angevine. Notre *Revue* avait salué avec joie l'arrivée de ce prélat érudit, très versé dans l'histoire de Lorraine et très disposé à promouvoir les études locales. L'Université catholique lui devra d'être aujourd'hui plus florissante que jamais et, pour rester sur le terrain moins vaste qui est le nôtre, nous lui serons reconnaissants d'avoir ramené l'attention publique sur le bon roi René, trop oublié de ses concitoyens. Nous savons qu'il rêvait de retrouver dans sa cathédrale d'autres sépultures d'évêques et de princes, et de rétablir plusieurs monuments ruinés par la nonchalance de l'ancien chapitre ou le vandalisme de la Révolution. Espérons que ce sera l'œuvre de son successeur.

L'évêque que la Providence nous destine est M. l'abbé Louis-Jules Baron, actuellement curé de la paroisse de Notre-Dame-des-Champs, à Paris. Né en 1838, au diocèse de Versailles, M. Baron a été successivement vicaire à Chevreuse et à Saint-Germain-en-Laye : dès cette époque, son talent oratoire avait su se faire apprécier dans les chaires de la capitale, où le jeune vicaire fut souvent invité à prêcher des carêmes et des avents. En 1868, une stalle devint vacante à Sainte-Geneviève : il se présenta au concours et fut admis *premier sur vingt-sept candidats* par Mgr Freppel, alors doyen de l'insigne basilique. Sa renommée grandit avec le succès : on l'appela dans divers diocèses et, pour honorer son éloquence, plusieurs évêques le nommèrent chanoine de leurs cathédrales ; tels ceux de Coutances, du Puy, d'Agen. En 1870, il dut quitter provisoirement son poste de Sainte-Geneviève, parce que le gouvernement de la Défense nationale avait établi un dépôt de

Digitized by Google

poudre dans les caveaux de l'église. Toutefois, ne voulant pas rester inactif, il accepta l'aumônerie des Frères de Saint-Nicolas, rue de Vaugirard. Il fut le témoin attristé des deuils de cette maison : dans la nuit du 8 au 9 janvier 1871, un obus prussien tomba au milieu du dortoir, tua cinq enfants et en blessa quelques autres. Un peu plus tard, au moment où la commune traquait les religieux comme des bêtes fauves, il eut la joie de voir son vénéré père s'installer directeur de Saint-Nicolas et sauver de la ruine ce grand établissement d'apprentis. La paix revenue, il reprit son poste de chapelain et le garda jusqu'en 1877 ou 1878. Premier vicaire à Saint-Germain de Charonne, puis à Saint-Laurent, il manda dans cette dernière paroisse les *Servantes des Pauvres* dont il connaissait le fondateur, Dom Leduc. En 1890, il devint curé de Saint-Georges de la Villette et, en 1895, curé de Notre-Dame-des-Champs. Partout où il passa sa bonté le rendit très vite populaire, et son zèle discret fit fleurir de belles œuvres. Il sera le digne continuateur des travaux de Mgr Freppel et de Mgr Mathieu. La *Revue de l'Anjou* adresse au nouvel Évêque ses souhaits respectueux et lui dit de grand cœur : *Ad multos annos !*

***

Le dimanche de la Trinité, 31 mai 1896, le duc de Montpensier, second fils de M. le Comte de Paris, a fait sa première communion dans la chapelle de l'Externat Saint-Maurille. Mme la Comtesse de Paris, ses deux filles, les princesses Isabelle et Louise, ainsi que M. le duc de Chartres, assistaient à la cérémonie, où leur présence n'avait rien que de très naturel. Avant et après la communion, Mgr Mathieu prononça les allocutions d'usage. Estimant qu'il avait le droit d'être courtois, même à l'égard des princes et des princesses, il rappela les gloires de cette famille dont les ancêtres ont régné sur la France ; il eut un mot charmant à l'endroit de Robert-le-Fort, non seulement de l'ancien, tombé à Brissarthe, mais encore de celui-là même qui l'écoutait, de cet autre Robert-le-Fort qui, dans l'année terrible, « ne trahit son anonyme que par son courage ». Quelles susceptibilités pouvaient s'en émouvoir ? Est-ce que le Ministère Bourgeois n'avait pas récemment attaché la croix d'honneur sur la poitrine d'un d'Orléans ? Est-ce que la République française a craint de

Digitized by Google

forfaire à ses principes en s'associant avec éclat au couronnement d'un csar très absolu et très autocrate? Sans songer à mettre le pied sur le terrain politique, l'Évêque avait voulu être poli pour des personnes de sang royal, comme on l'est à l'Académie française, dans le monde de la diplomatie, dans les milieux scientifiques, voire dans les mairies parisiennes. Une certaine presse qui veille au Capitole trouva l'éloge séditieux, et son cri d'alarme eut un écho formidable à la tribune de la Chambre. Dans la séance du 6 juin, une question transformée en interpellation déchaîna de gros orages sur les bancs de la gauche radicale, au point que la barque ministérielle faillit sombrer. Il faut savoir gré à M. Rambaud d'avoir loyalement défendu Mgr Mathieu, et à M. Rivet d'avoir mis tant de finesse à découvrir que l'encens épiscopal était de la dynamite.

***

Nous avons le regret d'annoncer la mort d'un savant orientaliste angevin, M. Théodore Pavie, mort à Angers, le 1er mai 1896. Il appartenait à l'une des plus honorables familles de notre région, et était né à Angers même, le 16 août 1811. A la sollicitation du statuaire David, ami de la maison, il publiait ses *Souvenirs atlantiques*, notes d'un voyage dans l'Amérique du Nord, entrepris à 18 ans à peine. A 20 ans, il repartait pour l'Amérique du Sud et publiait sa relation de voyages dans la *Revue des Deux Mondes*. Le goût de la linguistique lui vint alors : disciple de Burnouf, il apprit le chinois, le sanscrit aux Indes (1843), et, après une mission à Lisbonne en 1845, il succédait à son maître, dès 1852, dans la chaire de sanscrit du collège de France, d'où il voulut descendre, par scrupule d'indépendance, sous le ministère Rouland (1857). Lorsque fut accomplie la fondation de l'Université d'Angers, Mgr Freppel lui offrit une chaire de littérature orientale, où il traita avec sa haute compétence la poésie biblique des Aryas, en une série de conférences savantes qu'a publiées la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*.

M. Théodore Pavie a rendu à son frère, le poète distingué qui fut l'ami de Victor Hugo, de Sainte-Beuve, de David d'Angers et de tant d'autres illustrations, un hommage digne de lui dans *Victor Pavie, sa jeunesse et ses relations littéraires*. Outre son *Voyage aux États-Unis et au Canada* (1828-1833,

Digitized by Google

2 vol. in-8°), on a de lui : *Scènes et récits des pays d'outre-mer* (1853, in-18). Il a édité et traduit : *Choix de contes et de nouvelles* (1839, in-8°), extraits du chinois ; *Fragments du Mahabhârâta* (1844, in-8°), d'après le texte sanscrit de Calcutta ; le *San-Koué-tchi* (1845-1851, 2 vol. gr. in-8°), histoire des trois royaumes entre lesquels la Chine fut partagée au XIIIe siècle ; *Krichna et sa doctrine* (1852, in-8°) ; *Bodia-prabandha* (1855, in-4°), texte transcrit de l'histoire de Bhodja, roi de Mâlwa ; *Récits de terre et de mer* (1860, in-18) ; *Récit des landes et des grèves* (1863, in-18).

M. Théodore Pavie a publié encore une longue suite d'études littéraires et historiques sur l'Orient, dans la *Revue des Deux-Mondes*, le *Bulletin de la Société de géographie* et le *Journal asiatique*, sans parler de la *Revue de l'Anjou* qui s'honorait de compter le savant orientaliste parmi ses collaborateurs les plus éminents.

Il avait épousé Mlle Cornélie de Genevraie, avec laquelle il vécut longtemps dans la solitude du manoir de la Chaufournaie, laissant partout le juste renom d'un homme savant, charitable et religieux.

M. Anatole Langlois, l'écrivain distingué, si connu dans le monde des lettres et si apprécié des lecteurs du *Correspondant*, a bien voulu nous donner sur M. Théodore Pavie un travail plus complet, que nous serons heureux de publier dans notre prochain fascicule.

***

Le 23 juin, le bureau et le comité de la Société des Amis des Arts auxquels avaient été adjoints MM. les conseillers municipaux d'Angers, ainsi que MM. les architectes membres de la Société ; M. l'adjoint Proust, représentant la municipalité ; M. Béjot, directeur de la Belle Jardinière, et M. Pelé, négociant sur la place du Ralliement, se sont reunis à 8 h. 1/2 du soir, sur la convocation du président de la Société des Amis des Arts, M. Huault-Dupuy.

Il s'agissait d'examiner et de discuter une demande de mise au concours d'un projet d'embellissement de la place du Ralliement, introduite par MM. Béjot et Pelé, qui mettent à la disposition de la municipalité chacun une somme de 200 fr. destinée à faire les prix de ce concours.

M. le Maire d'Angers, s'inspirant d'un vœu émis le 3 mars 1890, sur la proposition de M. René Goblot, par la Société des

Digitized by Google

Amis des Arts, demandant à la municipalité d'être admise à participer à la rédaction des programmes de concours ayant pour objet l'embellissement de la cité, avait confié dernièrement au président de cette Société le soin d'assurer l'organisation matérielle du concours projeté.

La réunion, après échange d'observations tendant à ménager l'espace sur la place du Ralliement et à la préserver de toute construction qui ne sera pas absolument indispensable, adopte un programme de concours rédigé par M. Deperrière et prévoyant sur la place un motif principal de décoration, et soit sur la place dans des édicules ou en sous-sol, soit dans le voisinage de la place, l'installation des services existant actuellement. Ce programme laisse la plus grande latitude à l'imagination des architectes qui l'étudieront.

Il reste dans l'esprit de toutes les personnes qui ont collaboré à la rédaction de ce programme que la place du Ralliement ne doit pas être encombrée.

Les projets devront être déposés à la mairie dans les premiers jours de novembre.

Le jury, chargé d'en faire le classement, opérera sous la présidence du maire d'Angers, et la vice-présidence du président des Amis des Arts. Il sera constitué avec des membres du Conseil municipal d'Angers et des membres de la Société des Amis des Arts, élus par les concurrents.

Nous ne saurions qu'applaudir à ce projet d'embellissement de la place du Ralliement dont l'importance vient de s'accroître encore en devenant le centre d'exploitation des lignes de tramways électriques qui relient Angers aux Ponts-de-Cé, à la Pyramide, et qui, sous quelques jours, parcourront notre ville en tous sens.

Nous espérons que notre nouveau Conseil municipal, une fois lancé dans cette voie, n'oubliera pas ce quartier délaissé, et pourtant tout aussi central, de la place des Halles, dont l'église Notre-Dame reconstruite doit former le plus bel ornement. Il y a assez longtemps que les projets s'accumulent les uns sur les autres. Une solution à brève échéance s'impose.

***

Dans leur très intéressante notice sur le *Palais épiscopal d'Angers*, MM. L. de Farcy et Pinier ont été amenés à se poser la question suivante (*Revue de l'Anjou*, 1896, p. 208, note 2) à

Digitized by Google

propos d'un recueil d'armoiries angevines composé par « Gentian d'Érigné. »

« M. de Soland a eu entre les mains le manuscrit de Gentian, « que lui avait confié le savant Luzarche de Tours. *Il ignore « ce qu'est devenu, depuis lors, ce très curieux recueil.* »

La réponse à cette question se trouve dans l'*Armorial général de l'Anjou*, publié par M. Joseph Denais (1878-1885, 4 vol. in-8°). Comme il y est dit plus au long, tome III, p. 447, le recueil dont il est ici question n'est autre que le manuscrit 996 de la Bibliothèque d'Angers, in-folio de 78 feuillets de vélin, aux blasons coloriés. M. Albert Lemarchand, le regretté bibliothécaire qui a mis tant de savoir et de dévouement à l'élaboration du *Catalogue des manuscrits* d'Angers, l'avait confondu avec une copie de l'*Armorial* de 1608, de Jacques Gohory...

La Bibliothèque de Tours, sous la cote 1166, possède un autre *Armorial de l'Anjou*, d'après l'abbé Goyet, et une copie de l'*Armorial* de Jacques Gohory, exécutée de nos jours par M. Lambron de Lignim.

Ajoutons, enfin, une petite rectification à la description des armoiries de Guillaume de Beaumont, 1202-1240, donnée dans le *Palais épiscopal* (Voir ci-dessus, p. 209). Comme l'a dit avec raison l'auteur de l'*Armorial général de l'Anjou*, dans une *Note sur les Vitraux d'Angers* (*Revue de l'Anjou*, 1892, p. 70), ces armoiries doivent être blasonnées : *Chevronné d'or et de gueules de huit pièces ;* ce n'est qu'après l'évêque d'Angers que les Beaumont prirent les armoiries attribuées à Guillaume par tous les héraldistes, et par les décorateurs de la salle synodale.

***

On vient de retrouver, au cours de travaux exécutés à Angers dans les ateliers de l'imprimerie Germain et G. Grassin, une pierre assez curieuse sur laquelle on peut lire, en belles capitales, l'inscription suivante :

JAI ETE PO[SEE]
PAR LE CITOI[EN]
E: ENEANT
MAME PERE ɣ L[E]
VI[N]GT FLORE[AL]
L'AN SIX:
RÉPUBLICAI[N]

Digitized by Google

Cette pierre mesure exactement 0m075 d'épaisseur, 0m29 de hauteur et 0m26 de largeur.

Comme on le voit, c'est un vieux souvenir de famille. Nous remercions M. Grassin, l'aimable successeur de MM. Mame, de nous l'avoir signalé.

***

Lundi 25 mai a eu lieu une fête charmante à l'école Saint-Aubin d'Angers : la réunion des 200 premiers licenciés ès lettres préparés par Mgr Pasquier, recteur de l'Université catholique.

Au milieu de la fête est arrivée une dépêche de Mgr Mathieu, venant de Cholet, et nommant chanoine honoraire M. l'abbé Crosnier, dont tout le monde apprécie les éminents services à l'École,

***

Le Conseil général de Maine-et-Loire a voté, dans sa session d'avril, une subvention de 100 francs à l'Association Bretonne-Angevine pour la restauration de la colonne vendéenne qui domine la terrasse de Saint-Florent-le-Vieil, mais il a mis cette condition expresse que les anciennes inscriptions effacées par la Révolution de Juillet seraient rétablies textuellement.

***

Nous relevons dans une remarquable conférence qu'a faite M. le Dr Billet, médecin principal de l'armée, devant les dames de l'Union des Femmes de France, à Angers, les renseignements suivants concernant les locaux d'Angers aisément transformables en hôpitaux :

Collège Mongazon, 260 places. — Pensionnat Bellefontaine, 60 places. — Communauté Saint-Charles, 130 places. — Dames de la Retraite, 110 places. — Grand-Séminaire, 190 places. — Pension Saint-Julien, 150 places. — Université catholique, 100 places. — Évêché, 150 places. — Collège des Jésuites, 50 places. — Infirmerie de gare, 10 places.

***

M. Lloyd, un botaniste des plus distingués de Nantes, sous l'inspiration des souvenirs scientifiques des Boreau, des Devaut et de la réputation de notre Jardin botanique, vient de laisser par testament à la ville d'Angers : 1° son magnifique herbier

Digitized by Google

et sa riche bibliothèque ; 2° une somme de 200.000 francs en bonnes valeurs françaises, dont le revenu doit servir à rémunérer le conservateur de ces collections et à entretenir l'herbier.

***

Le Bureau central météorologique de Paris vient d'allouer un crédit spécial à la Commission météorologique de Maine-et-Loire pour l'acquisition des cahiers d'observations laissés à ses héritiers par M. Raimbaud, ex-vétérinaire à Thouarcé. Ces cahiers contiennent des observations faites pendant une période de 56 années sans la moindre lacune.

***

Notre collaborateur et ami, M. Joseph Denais vient d'être élu par l'Association des journalistes parisiens délégué au Congrès International de la Presse, qui s'est tenu à Budapest les 14-17 juin, à l'occasion du millenaire de la Hongrie, au milieu de fêtes splendides. Après le Congrès, notre compatriote a poursuivi son voyage d'études à travers la Serbie, la Valachie et les Balkans, jusqu'à Constantinople et les frontières d'Asie.

***

La Société d'Archéologie française, dans sa séance du 10 juin dernier, tenue à Brest, vient de décerner à notre concitoyen, M. Louis de Farcy, une grande médaille de vermeil pour son ouvrage intitulé : *La Broderie du XIe siècle jusqu'à nos jours.*

Ce beau livre est illustré de 180 planches in-folio en phototypie. Honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique et du Comité des Beaux-Arts, il a valu à l'auteur d'être choisi pour rédiger, dans le grand catalogue de la célèbre collection de M. Spitzer, la partie relative aux anciennes broderies.

***

Dans sa séance du 8 mai, l'Académie des Sciences morales et politiques a accordé une mention très honorable à M. Georges Albert, docteur en Droit, chargé de cours à la Faculté libre de Droit d'Angers, pour son ouvrage : la *Liberté de voter*. C'est un nouveau succès à enregistrer à l'actif de notre Université.

***

Digitized by Google

Nous avions, dans notre dernier numéro de la *Revue*, cité le groupe en bronze, *la Mort*, de notre compatriote M. Jules Desbois, de Parçay, qui s'est fait un nom spécialement dans les étains artistiques, à la mode aujourd'hui.

Nous apprenons que l'État vient d'acquérir cette œuvre du sculpteur angevin.

***

Notre compatriote M. Henri Lemesle, docteur en droit et en médecine, vient d'être délégué par la Société d'hypnologie et de psychologie pour la représenter au Congrès de psychologie qui se tiendra à Munich du 4 au 8 août.

***

Au concours de l'enseignement simultané des trois arts, à l'École nationale des Beaux-Arts, notre compatriote M. Mignon a obtenu une médaille pour le modelage.

***

Deux Angevins viennent d'être définitivement admis à l'École des Beaux-Arts de Paris. Ce sont MM. Launay et Legendre.

M. Legendre, un jeune sculpteur plein d'avenir, a été reçu avec le n° 1.

J. DE B.

A TRAVERS LES REVUES

Le Bibliophile du Maine, paraissant tous les mois, Laval, librairie A. Goupil [1]. Tel est le titre d'une publication récente, que je signale avec grand plaisir aux bibliophiles angevins : ce n'est pas un simple et vulgaire journal de librairie, c'est une véritable revue, où les travailleurs trouveront à la fois des renseignements pratiques et des pièces intéressantes.

Les lecteurs de la *Revue de l'Anjou* connaissent depuis longtemps le nom de M. Ch. d'Achon et celui de M. A. Bertrand de Broussillon : ils ne seront pas surpris d'apprendre qu'il y a toujours quelque chose à glaner pour l'histoire angevine dans l'étude sur *les Seigneurs de Courceriers (1641-1795)*, et dans la généalogie de *la Maison de Laval* (*Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, t. XII).

[1] Le prix de l'abonnement est de 2 fr. 50 par an.

Digitized by Google

Le dernier numéro de la *Revue historique et archéologique du Maine* contient la fin du travail de M. le baron S. de la Bouillerie sur l'*Imprimerie Fléchoise,* de 1575 à 1789. Il serait à désirer que cette importante étude fût tirée à part, car, en ce moment où la question de l'origine de l'imprimerie est à l'ordre du jour[1], elle servirait de modèle et de guide à ceux qui voudraient fouiller le même sillon.

Dans la dernière chronique, j'ai parlé de *Bonchamps* et du *passage de la Loire par l'armée vendéenne en 1793*, par M. H. Baguenier Desormeaux. C'est la fin de ce travail, qui a paru dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* (juin 1896). De ce récit intéressant et documenté, je ne citerai que la conclusion : « Bonchamps qui, parmi les autres généraux royalistes, tous si braves, s'était créé une place hors de pair par sa froide intrépidité et ses incomparables talents de stratégiste et de tacticien, a mis le sceau à sa gloire en sauvant les prisonniers républicains de Saint-Florent. Son nom demeure pour ce motif entouré d'une immarcescible auréole. »

M. L. de Farcy a publié dans la *Revue de l'Art chrétien*, t. VII, 2e livraison 1896, une note pleine d'érudition sur *une Croix en cristal de roche, des premières années du XVIe siècle.* L'auteur ne m'en voudra pas de lui emprunter, tout entière, la description de ce bijou d'orfèvrerie, qui fut tant admiré, l'année dernière, à la cathédrale d'Angers.

« De tous les objets réunis, du 3 juillet au 1er octobre 1895, dans une des chapelles de la cathédrale d'Angers, à l'occasion de l'Exposition nationale, la croix de M. le comte de Bréon était assurément la plus artistique. Impossible malheureusement d'en préciser la provenance. Un des oncles du propriétaire actuel, qui l'a mise avec tant de bonne grâce à ma disposition.... en fit l'acquisition, il y a trente à quarante ans, chez un marchand de curiosités.

[1] Au programme du congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, en 1897, section d'histoire et de philologie, figure cette question : Etudier les origines et l'histoire des anciens ateliers typographiques en France. Faire connaître les pièces d'archives, mentions historiques ou anciens imprimés qui peuvent jeter un jour nouveau sur la date de l'établissement de l'imprimerie dans chaque ville de France, sur les migrations des premiers typographes et sur les productions sorties de chaque atelier.

Digitized by Google

« En voici les dimensions : hauteur totale, 0,64; largeur des bras, 0,37 ; diamètre du pied, 0,26. L'émail, qui en occupe le centre, a 0,055 sur chacun des deux côtés. Quatre petits lions, dont l'un manque aujourd'hui, supportent un piédestal en cuivre doré et repoussé, découpés en lobes arrondis séparés par des angles aigus. Ces surfaces bosselées tournées en spirales, qui tapissent le pied, sont fort bien exécutées : on les rencontre à la fin du xve siècle dans certaines pièces de l'orfèvrerie française, allemande ou flamande. Les dernières traditions des formes du gothique flamboyant apparaissent encore ici, tandis que tout le reste appartient franchement aux premières années de la Renaissance, au style du règne de François Ier.

« Le nœud octogonal rappelle ceux des croix processionnelles ou des calices contemporains, ou encore certaines masses des bedeaux ou des confréries. Il est orné des statuettes de Notre-Seigneur et de sept apôtres, séparées par d'élégantes colonnettes en forme de balustre. Des têtes de mort ailées figurent à la partie supérieure, agrémentée de gracieux frontons et de vases analogues à ceux des lanternes de pierre du château de Chambord. Une sorte de dôme couronne le nœud et amène l'œil agréablement à la croix proprement dite, dont la hampe et les bras sont formés de pommes de cristal taillées à facettes alternées avec des pièces d'orfèvrerie d'une exquise délicatesse.

« Peut-on imaginer plus ravissante composition que celle des extrémités de la croix avec leurs moulures d'une silhouette si agréable, enrichies de feuilles et de dauphins? Là, comme aussi dans ces nœuds composés de fruits et de feuilles, s'est surpassé l'artiste. Que dire de l'arrangement de la partie centrale, de ces émaux en grisaille d'une finesse extrême[1], autour desquels sur la face, comme sur le revers de la croix, quatre motifs d'architecture, placés entre les bras et la hampe, forment pour ainsi dire une gloire et un rayonnement? Regrettons en passant sur le pied l'absence d'un médaillon ou d'un écusson, dont on voit la trace et aussi les perles branlantes jadis suspendues aux anneaux placés dans la bouche des dauphins.

[1] Ils représentent d'un côté l'*Adoration des Mages*, de l'autre la *Circoncision*.

Digitized by Google

« L'ensemble et les détails ont ravi tous les visiteurs du trésor de la cathédrale d'Angers pendant l'été de 1895 : on ne pouvait s'arracher à la contemplation de ce petit chef-d'œuvre. Les proportions si harmonieuses de chacune de ses parties, l'heureux mélange du métal doré et du cristal de roche, dont les facettes font étinceler toutes les nuances de l'arc-en-ciel, l'extrême habileté avec laquelle sont travaillées les pommes d'orfèvrerie, le pied et le nœud, tout cela captivait et retenait longtemps les visiteurs.

« Cet enthousiasme que certains lecteurs trouveront exagéré (parce qu'il s'applique à un objet d'une époque relativement peu ancienne) est excusable dans nos pays, si riches avant la Révolution, si pauvres aujourd'hui.

« Les merveilles des XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles ont disparu dans le creuset de la Nation, sans profit pour elle mais au grand détriment de notre art national : contentons-nous d'admirer le peu qui nous reste et ne le dédaignons pas sous le prétexte qu'il date seulement de l'époque de la Renaissance. »

Dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* (4e fascicule), M. l'abbé Crosnier a donné la fin des *Souvenirs du chevalier de Caqueray*, M. X. de la Perraudière, le troisième et dernier article sur le *Voyage à Rome* de Cl. Robin, en 1750, et M. l'abbé Bossard, l'introduction aux Mémoires de M. Boutillier de Saint-André, qui vont paraître, dans quelques jours, sous ce titre : *Mémoires d'un père à ses enfants*, ou *Une famille vendéenne pendant la grand'guerre (1793-1795)*.

Dans le 5e fascicule de cette *Revue*, M. H. Baguenier-Desormaux poursuit la publication de ses *Notes d'un curieux sur l'Anjou et la Vendée*. Le même numéro contient aussi les pages délicates et émues, consacrées par Mgr Pasquier à la mémoire de son prédécesseur, *Mgr Henry Sauvé*, premier recteur de l'Université catholique d'Angers.

A lire encore, dans la *Revue du Bas-Poitou* (8e année, 4e livraison), *la Croisade prêchée dans le diocèse de Maillezais de mars 1517 à juillet 1518*, de M. Edgard Bourloton, et *le Combat de la Tremblaye et la prise de Cholet* (15 et 16 octobre 1793), d'après les Mémoires de M. Boutillier de Saint-André ;

Dans la *Revue illustrée des Provinces de l'Ouest* (avril 1896), l'article de M. L. Séché sur le *Traité de la Jaunaie*, d'après le journal de Lofficial ;

Digitized by Google

Dans la *Révolution française* (juin 1896), *les prétendus articles secrets de la pacification de 1795 et l'achat des chefs des rebelles*, par M. Chassin ;

Dans la *Revue Angevine* (1er juin 1896), la première partie d'un étude de M. Leroux-Cesbron sur *les Costumes officiels pour le Directoire ;*

Dans le *Moyen Age* (janvier 1896), un article de M. Petit sur les *Apocalypses manuscrites du Moyen Age* et les *Tapisseries de la Cathédrale d'Angers ;*

Dans la *Semaine Religieuse*, des notices nécrologiques sur notre éminent compatriote, *Mgr Gasnier*, de la Société des Missions étrangères de Paris, évêque de Malacca (n° du 26 avril 1896), — sur *M. l'abbé Vezin*, curé d'Écouflant (n° du 24 mai), — sur *M. l'abbé Drouet*, curé de Contigné (n° du 7 juin), et sur *M. l'abbé Cribier*, curé de la Séguinière (n° du 28 juin) ; des notes archéologiques de M. L. de Farcy sur l'*auteur des cartons de la tapisserie de Saint Saturnin*, à la cathédrale d'Angers (n° du 17 mai) — ces cartons sont attribués par M. Spont à André Polastron, peintre florentin du XVIe siècle, — et sur l'ouverture des tombeaux d'*Ulger*, du *roi René* et d'*Isabelle de Lorraine* (n° du 21 juin).

Voici, pour terminer, le sommaire des travaux publiés, cette année, par la *Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers :* le Congrès scientifique d'Angers en 1895, par M. l'abbé Hy ; la France en 1598, par M. le vicomte de Villebresme ; Charles Louvet, par M. Léon Cosnier ; Relations entre les Croix de Hongrie, d'Anjou et de Lorraine, par M. Louis de Farcy ; la subdélégation de Cholet en 1768, par M. l'abbé F. Uzureau ; les portraits conservés dans les collections publiques d'Angers (les musées de l'Évêché), par M. Joseph Denais ; Indications pratiques sur les Champignons comestibles, par M. l'abbé Hy ; Théorie des équipollences, par M. V. Lac de Bosredon ; Docteur Farge, par M. Ph. Bellanger ; Nécrologie : Éloge de M. Victor Godard-Faultrier, par M. Guillaume Bodinier ; la Monnaie d'Angers (origines), la Monnaie royale (1319-1738), la juridiction de la Monnaie jusqu'à 1791, par M. Adrien Planchenault. Cette dernière étude, fort complète et fort savante, forme à elle seule plus de la moitié du volume : j'en parlerai dans la prochaine chronique.

Ch. U.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

La justice révolutionnaire à Nantes et dans la Loire-Inférieure, par ALFRED LALLIÉ. — Nantes, B. Cler, 1896. 1 vol. in-8°

Le nouveau livre publié par M. Lallié, auteur de nombreux ouvrages historiques, dont plusieurs ont été signalés par nous aux lecteurs de la *Revue de l'Anjou*, est une œuvre des plus intéressantes. Fruit de longues et patientes recherches, il contient sur le tribunal criminel du département de la Loire-Inférieure, converti en tribunal révolutionnaire et divisé en deux sections par Villiers et Fouché, un autre tribunal révolutionnaire créé le 1er novembre 1793 par Carrier et Francastel, la Commission militaire présidée par Lenoir, la Commission Bignon, etc., les renseignements les plus complets et les plus précis. Les notes que l'auteur fournit sur les membres de ces divers tribunaux, leurs principaux jugements et surtout les listes des accusés traduits devant chacun d'eux, font de son œuvre un ouvrage des plus importants à consulter pour l'histoire de la Révolution dans l'Ouest.

On pourrait croire, d'après son titre, que ce livre ne saurait intéresser l'Anjou. Ce serait une erreur, car on rencontre, dans les listes de prisonniers traduits devant les divers tribunaux de la Loire-Inférieure, un grand nombre d'Angevins. C'est la Commission créée au Mans le 14 décembre 1793 et présidée par le citoyen Bignon, qui condamna à mort le plus grand nombre de nos compatriotes. Dans les trois jours qu'elle siégea à Savenay, après l'écrasement de l'armée vendéenne, les 3, 5 et 6 nivôse — 23, 25 et 26 décembre 1793, — elle fit fusiller 661 Vendéens, parmi lesquels nous en trouvons plus de 300 appartenant au département de Maine-et-Loire. Elle vint alors à Nantes où, du 9 au 29 nivôse, elle condamna à mort 1.738 individus, dont un millier au moins étaient encore des paysans angevins arrêtés ou rendus volontairement après le désastre de Savenay. On voit combien ces listes sont importantes à consulter pour les familles du département de Maine-et-Loire qui y retrouveront les noms

Digitized by Google

de leurs membres fusillés par ordre de la Commission Bignon, la plus sanguinaire, peut-être, de celles qui siégèrent dans notre région.

Mais ce n'est pas tout. Après les victimes, les proscripteurs. Lorsque les représentants du peuple Hentz et Francastel quittèrent Angers pour rentrer dans la Convention, la Commission militaire, dite Commission Félix, du nom de son président, sollicita un ordre de dissolution. Elle ne pouvait songer à rester, après le départ de ses protecteurs, dans une ville où la conduite de ses membres et surtout les nombreuses fusillades au Champ-des-Martyrs, qu'elle avait ordonnées, avaient soulevé l'indignation de la population et du Comité révolutionnaire lui-même. Un arrêté des deux conventionnels, en date à Tours du 9 floréal an II — 28 avril 1794, — lui enjoignit de cesser ses fonctions le 20 du même mois, en attendant qu'elle reçût une autre destination. Le 22 prairial elle reçut l'ordre de se rendre à Noirmoutiers.

Félix, président; Laporte, vice-président; Gouppil fils, Obrumier fils, Hudoux, juges, et le greffier Ruffey, se rendirent en cette île où on leur adjoignit comme accusateur public un sieur Collinet, naguère président d'une autre Commission militaire. Mais bientôt Félix et Laporte furent appelés, en récompense de leurs services, au tribunal révolutionnaire de Paris. Ils furent remplacés, par arrêté du constitutionnel Bô, du 18 messidor — 6 juillet, — par deux membres du Comité révolutionnaire d'Angers : Brutus Thierry, marchand, et Joulain, manufacturier. Obrumier devint alors président, et Thierry fut désigné comme vice-président de cette Commission qui ordonna de nombreuses mises en liberté et prononça seulement quatre condamnations à mort. Il est vrai qu'en outre elle fit fusiller 21 prisonniers, dont plusieurs femmes, le 16 thermidor. Le 19, Bô lui envoya l'ordre de venir siéger à Nantes, où elle arriva le 22. Elle devait y rester jusqu'au 17 frimaire an III — 8 décembre 1794. — Elle y prononça seulement 12 condamnations à mort, (la dernière est du 18 fructidor) au milieu de nombreux acquittements.

On voit que, malgré son titre, cet ouvrage offre un réel intérêt pour notre pays et méritait d'être signalé aux lecteurs de la *Revue de l'Anjou*,

Q. L.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TRENTE-DEUXIÈME VOLUME

JANVIER-FÉVRIER

La doctrine de Monroë et le Vénézuéla. — **J. Joûbert** 5

Un poète angevin. Charles Dovalle, sa vie, son œuvre. — **Émile Chevalier** 22

Les Conférences de l'Exposition d'Angers (1895) (suite) 46
Mme Laboulais, L'esprit de la Gaule.

Deux sonnets. — **X. de la Perraudière** 67
I. La belle au bois dormant. — II. Sonnet angevin.

La fondation de l'ancien couvent des Dominicains à Angers et la confrérie du Rosaire établie dans l'église de ce couvent. — **Fr. Marie-Bernard Ducoudray** 69

La guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis (1619-1620) (suite). — **Eusèbe Pavie** 85

Mémoires et documents concernant les Guerres de la Vendée (suite). — **H. Baguenier Desormeaux** 124

Notice de la ville d'Angers, manuscrit inédit de Thorode, publié et annoté par **E. L.** — Seconde partie (suite). Congrégations. — Oratoire, Séminaire, Ursulines 140

A propos d'une inscription angevine. — **Ch. Urseau** 154

Chronique 157
Le cartulaire de Saint-Aubin d'Angers. — Pierre de Milan et le roi René d'Anjou. — Deux médaillons de Louis David, au Musée d'Angers. — Un nouveau portrait de Mgr Freppel par M. Audfray. — L'histoire de Chemillé, par M. Le Sève. — L'horloge de Saint-Maurice. — Nos compatriotes : M. Aïvas, directeur de l'Ecole régionale des Beaux-Arts ; M. René Bazin, lauréat de l'Académie française ; M. l'abbé Bruley des Varannes, chevalier de la Légion d'honneur ; M. Auguste Aridas, officier de l'instruction publique ; M. Joseph Denais, secrétaire général de l'Association des Journalistes parisiens ; M. Henry Coutant, secrétaire général de la Société artistique et littéraire de l'Ouest ; M. Gaston Réchin, à l'Ecole des Beaux-Arts. — Nécrologie : Le cardinal Meignan ; M. Jules Bordier, d'Angers. — La nouvelle édition du *Guide à la cathédrale*, de M. Joseph Denais. — Le prix Julien Daillière. — **J. de B.**

Digitized by Google

A TRAVERS LES REVUES : C. Marchand, *les Protestants de Rouen et l'Angleterre au XVIe siècle ;* — H. Baguenier-Desormeaux, *Bonchamps et le passage de la Loire, les Théophilantropes; les Prisonniers de Saint-Florent-le-Vieil;* — S. de la Bouillerie, *l'Imprimerie Fléchoise de 1575 à 1789;* — Dr Maisonneuve, *les grands animaux qui ont jadis vécu en Anjou ;* — C. de la Noue, *Jeanne d'Arc et le siège d'Orléans, etc.* — **Ch. U.**

Chronique bibliographique..... 173

Le Père Joseph, polémiste, ses premiers écrits (1623-1626), par M. l'abbé Dedouvres. — **J.-M. Delahaye.**

L'ingénieur Bruyère, par M. Triger. — **G. d'Espinay.**

L'Université catholique de l'Ouest. — **Ch. U.**

L'official, représentant du peuple, journal d'un conventionnel en Vendée (décembre 1794-juillet 1795), publié par M. Leroux-Cesbron. — **Q.-L.**

La Revue du Haut-Poitou. — **E. P.**

La photographie à travers les corps opaques.

GRAVURE

Une inscription angevine.

MARS-AVRIL

Le Palais épiscopal d'Angers (suite). — **L. de Farcy** et **P. Pinier**... 185

Un poète angevin. Charles Dovalle, sa vie, son œuvre (fin). — **Émile Chevalier**..... 221

Notice sur la vie et les travaux de M. Godard-Faultrier. — **Adrien Planchenault**..... 238

Liste des principaux ouvrages et articles publiés par M. V. Godard-Faultrier..... 254

Mémoires et documents concernant les Guerres de la Vendée (suite). — **H. Baguenier Desormeaux**..... 277

Chronique..... 294

Les Angevins et la 20e session des Sociétés des Beaux-Arts, à Paris : MM. V. Godard-Faultrier, Tancrède Abraham, Henry Jouin, l'abbé Bossebœuf et Joseph Denais. — Une étude sur la *Vallée de l'Anjou*, par M. A. Chauvigné. — Les Angevins aux expositions des Champs-Élysées et du Champ-de-Mars. — Le concours annuel de la Société des Amis des Arts d'Angers. — *Le Pionnier de Seurdre* de Jehan Daniel dit « maître Mitou », retrouvé par M. Émile Picot. — La Chambre de Commerce de Saumur. — Nos compatriotes : MM. G. Charbonneau, Ch. Benoist, Abel Ruel, René Grégoire, le général Oudry. — Les conférences à Angers : M. René Doumic ; M. Ch. Lemire. — Un portrait de Talot, par Beaumont. — Un voyage à Angers en 1785. — Nécrologie : Mgr Sauvé ; Mgr Édouard Gasnier ; MM. Adrien-René Maillard ; Loiseau. — L'Exposition de Niort. — **J. de B.**

GRAVURE

Évêché d'Angers : XVIII. La grande salle du Palais épiscopal (état actuel).

Digitized by Google

MAI-JUIN

Les Conférences de l'Exposition d'Angers (1895) (fin) 313
Mme Henry Gréville, La Femme dans la société moderne.

Les correspondances de l'époque révolutionnaire. A propos d'un livre récent. — **E. Queruau-Lamerie**..... 319

M. G. de Cougny, ancien directeur de la Société française d'Archéologie. — **G. d'Espinay**..... 327

Un barreau de province. — Les Institutions judiciaires en Touraine et le barreau de Tours (fin). — **H. Faye**..... 345

La guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis (1619-1620) (suite). — **Eusèbe Pavie**..... 362

Mémoires et documents concernant les Guerres de la Vendée (suite). — **H. Baguenier Desormeaux** 419

A propos des sépultures du roi René, d'Isabelle de Lorraine et d'Ulger, évêque d'Angers. — **L. de Farcy**..... 432

Chronique..... 442
Mgr Mathieu, archevêque de Toulouse. — Mgr Baron, évêque d'Angers. — La première communion du duc de Montpensier. — Nécrologie : M. Théodore Pavie. — La place du Ralliement et la place des Halles. — Armoiries angevines. — Une inscription relative à l'imprimerie angevine. — Une réunion de licenciés. — Le Conseil général et la colonne de Saint-Florent-le-Vieil. — Une conférence du Dr Billet. — L'herbier de M. Lloyd. — Les cahiers de M. Raimbaud. — Nos compatriotes : MM. Joseph Denais, Louis de Farcy, Georges Albert, Jules Desbois, Henri Lemesle, Mignon, Launay et Legendre. — **J. de B.**

A travers les Revues : *Le Bibliophile du Maine*. — D'Achon, *les Seigneurs de Courceriers*. — B. de Broussillon, *la Maison de Laval*. — S. de la Bouillerie, *l'Imprimerie Fléchoise*. — H. Baguenier Desormeaux, *Bonchamps et le passage de la Loire, en 1793*. — L. de Farcy, *Une Croix de cristal de roche, des premières années du XVIe siècle*, etc. — **Ch. U.**

Chronique bibliographique..... 455
La Justice révolutionnaire à Nantes et dans la Loire-Inférieure, par Alfred Lallié. — **G.-L.**

Le Directeur-Gérant · G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1040-96.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN — ANGERS

ARMORIAL GÉNÉRAL DE L'ANJOU

D'après les titres et les manuscrits de la Bibliothèque nationale, des bibliothèques d'Angers, d'Orléans, de La Flèche, etc., les monuments anciens, les tableaux, les tombeaux, les vitraux, les sceaux, les médailles, les archives, etc.

Par **M. Joseph DENAIS**

Trois volumes in-8° (avec nombreuses planches). Brochés.. **30** fr.

Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire

DEPUIS 1789

Par **Guillaume BODINIER**

Un volume grand in-8°..... ..... 4 francs

L'INSTRUCTION PRIMAIRE AVANT 1789

Dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers

Par **l'abbé Ch. URSEAU**

SECRÉTAIRE A L'ÉVÊCHÉ D'ANGERS
CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Un volume in-18..... **3** fr.

NOTRE-DAME ANGEVINE

ou Traité historique, chronologique et moral de l'origine de l'antiquité de la cathédrale d'Angers, des abbayes, prieurés, églises collégiales et paroissiales, monastères et chapelles bâties et dédiées en Anjou en l'honneur de Dieu, sous l'invocation de la Très Sainte Vierge Marie, mère de Dieu, comme aussi de ses images miraculeuses révérées en cette province,

Par **Joseph GRANDET**

Un fort volume grand in-8°..... 7 francs

MÉMOIRES DE JOSEPH GRANDET

HISTOIRE DU SÉMINAIRE D'ANGERS

Depuis sa fondation en 1659 jusqu'à son union avec Saint-Sulpice en 1695

Publié par **G. LETOURNEAU**

Prêtre de Saint-Sulpice, Supérieur du Séminaire d'Angers

Deux forts volumes grand in-8°, ornés de douze héliogravures.
Prix : **15** fr.

Digitized by Google

OUVRAGES NOUVEAUX

LA BRODERIE du XIe siècle jusqu'à nos jours, d'après les spécimens authentiques, par L. DE FARCY. — Un volume grand in-folio. — Prix relié..... 115 »

L'ISLAM. Impressions et Études, par le comte Henry DE CASTRIES. — Un volume in-12. Prix..... 4 »

Les Moralistes populaires de l'Islam. — I. LES GNOMES DE SIDI ABD ER-RAHMAN EL-MEDJIBOUD, par le comte Henry DE CASTRIES. — Un vol. in-12. Prix..... 3 50

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'OUEST. — Un in-4°, orné de 18 gravures. — Prix..... 3 »

MÉSANGES, poésies. — AU PAYS DU TUFFEAU, conte de Toussaint, par Xavier DE LA PERRAUDIÈRE. — Grand in-16 broché. — Prix..... 3 50

LE PÈRE JOSEPH polémiste (*ses premiers écrits*, 1623-1626), par l'abbé L. DEDOUVRES. — Un volume in-8° de 638 pages. — Prix..... 7 50

L'ABBÉ GRUGET, curé de la Trinité d'Angers, *sa paroisse, son diocèse, son temps*, 1751-1840, par M. le Chanoine PORTAIS. — Un vol. in-8° écu de VIII-624 pages. 4 »

HISTOIRE DU SÉMINAIRE D'ANGERS, DE 1695 JUSQU'A NOS JOURS, par G. LETOURNEAU, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur du Séminaire d'Angers. — Cette histoire fait suite aux *Mémoires de Joseph Grandet*. — Un fort volume in-8°, orné de six héliogravures. — Prix.... 5 »

Souvenirs diplomatiques de Russie et d'Allemagne (1870-1872), par le marquis DE GABRIAC — Un volume in-8. Prix..... 7 50

Mémoires du colonel Combe sur les campagnes de Russie (1812), de Saxe (1813), de France (1814 et 1815). — Un volume in-12. Prix..... 3 50

Mémoires d'un artiste. Charles Gounod. Un volume in-12. Prix..... 3 50

Socialisme et Charité, par le comte D'HAUSSONVILLE. — Un volume in-12. Prix..... 3 50

Madagascar, *l'expédition au point de vue médical et hygiénique; l'acclimatement et la colonisation*, par le docteur Jean LÉMURE. — Un volume petit in-8. Prix..... 3 »

GRANDE COLLECTION DE GUIDES

POUR VOYAGES ET EXCURSIONS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 2023

Digitized by Google

Digitized by Google